BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS

RÉDIGÉ PAR MM.

LE COMTE BORGHESI, H. BRUGSCH, BRUNET DE PRESLES,
F. CHABAS, F. DÜBNER, E. EGGER, LE P. GARRUCCI, LE Dr A. JUDAS, P. LAMPROS,
PH. LEBAS, EDM. LEBLANT, CH. LENORMANT, LE DUC DE LUYNES, AUG. MARIETTE, E. MILLER,
NOËL DES VERGERS, J. OPPERT, L. RENIER, VICOMTE DE ROUGÉ, F. DE SAULCY,
LE COMTE M. DE VOGÜÉ, W.-H. WADDINGTON, ETC.

ET PUBLIÉ PAR LES SOINS DE MM.

Adr. DE LONGPÉRIER et J. DE WITTE.

Première et Seconde Année, 1855-1856.

Série complète des 18 numéros publiés sous la gérance de M. LUDOVIC LALANNE.

PARIS,
ROLLIN & FEUARDENT,
4, RUE LOUVOIS,
LONDRES,
19, BLOOMSBURY STREET, W. C.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 1. JANVIER 1855.

Sommaire. — *Céramographie : Sacrifice du Chien, explication de la pl. 1.* — *Monnaies frappées à Jérusalem par les procurateurs de la Judée.* — *Note sur un bas-relief grec du Louvre.* — *Sur la position de la ville d'Hyrgallea en Phrygie.*

CÉRAMOGRAPHIE.

LE SACRIFICE DU CHIEN.

Explication de la planche 1.

—

Le beau *cratère* sur une des faces duquel est peinte la curieuse composition que nous mettons sous les yeux du lecteur, fait partie de la riche collection de vases due aux fouilles entreprises dans les maremmes de la Toscane par MM. Noël des Vergers et François. Ce cratère a été trouvé, en 1850, dans un hypogée du territoire de Chiusi. Sa hauteur est de 48 centimètres, celle des figures de 18.

Au centre paraît *la Victoire*, placée sur une espèce de piédestal ou de base (Βῆμα). Ses grandes ailes et la couronne destinée au vainqueur, qu'elle tient des deux mains, sont des attributs qui font suffisamment reconnaître cette déesse. Une double tunique, dont celle de dessous a de larges manches, et une couronne de laurier, ainsi que des pendants d'oreilles, complètent son costume et sa parure. Un homme d'un certain âge, barbu et couronné de lierre, s'avance d'un pas rapide vers *la Victoire*. Il est couvert d'un simple manteau, et tient dans sa main droite un gros bâton, tandis que de la main gauche ouverte et étendue, il semble implorer la protection de la divinité. L'attitude, aussi bien que l'expression de la figure, annoncent plutôt un suppliant qu'un vainqueur. A droite de ces deux personnages, on voit un second groupe composé également de deux figures et d'un quadrupède. Dans l'une de ces figures il sera facile de reconnaître *Apollon*. Le dieu est debout ; il a la tête ceinte d'un simple strophium : ses vêtements consistent en une tunique talaire et un ample manteau qui cache une de ses mains : dans la main droite, la seule visible, il porte une branche de laurier. Cette main est étendue au-dessus de la tête d'un éphèbe, penché en avant vers un *chien* qu'il saisit des deux mains par les pattes de derrière, malgré les efforts que l'animal fait pour s'échapper. L'éphèbe, caractérisé comme un esclave ou simple ministre des sacrifices, porte une tunique courte sans manches, serrée par une ceinture ; il a aux pieds des endromides ou bottines qui couvrent la moitié des jambes.

Le dessin de cette composition à figures rouges sur fond noir, les ornements qui l'encadrent, en haut une rangée de belles palmettes, en bas des méandres, annoncent l'époque la plus brillante de l'art. La forme élégante du vase, le bon goût et la sobriété de l'ornementation, viennent à l'appui de cette appréciation ; nous avons sous les yeux une œuvre d'art exécutée sous l'influence des artistes qui florirent du IVe au IIIe siècle avant notre ère.

Au revers du tableau que nous reproduisons (pl. 1), sont représentées trois femmes drapées.

Maintenant il s'agit de savoir quel est le sujet que l'artiste a voulu figurer. Ce sujet entièrement neuf n'est pas sans offrir des difficultés. Si mes souvenirs sont fidèles, les monuments ne nous ont pas encore montré le *sacrifice du chien comme victime destinée au culte d'Apollon.*

Les chiens étaient immolés en l'honneur d'Hécate (1). De là l'épithète de Κυνοσφαγής que lui donne le poëte Lycophron (2). Les sacrifices offerts à Hécate étaient des sacrifices expiatoires, comme nous l'apprenons de Plutarque (3). Aussi cette déesse présidait-elle aux purifications et aux expiations (4). Ce sacrifice s'appelait περισκυλακισμός (5). Lucien (6) donne le nom de *repas d'Hécate* (Ἑκάτης δεῖπνον) au sacrifice du chien, et Hésychius (7) appelle le chien une image d'Hécate (Ἑκάτης ἄγαλμα). Aussi parmi les trois têtes que l'on donnait à la déesse infernale, il y avait celle du chien (8).

Le sacrifice du chien avait lieu aussi bien chez les Grecs que chez les Romains. Les Colophoniens, selon le témoignage de Pausanias (9), immolent une chienne noire à la déesse Enodia, la même qu'Hécate : ce sacrifice a lieu durant la nuit.

Il paraît que le chien était aussi consacré à la Mère des Dieux. Du moins Cuper (10) a publié une statue qui représente une déesse assise, tenant le tympanum et ayant sur les genoux un chien. Il faudrait savoir jusqu'à quel point ce monument mérite d'inspirer de la confiance : il s'agirait de connaître les restaurations, les additions modernes, et si réellement toutes les parties du quadrupède sont antiques. M. Creuzer (11) est disposé à admettre la consécration du chien à Cybèle. D'ailleurs, selon le témoignage de Sophron, cité par le Scoliaste de Lycophron (12), on sacrifiait des chiens à Rhéa.

(1) Tzetz. *ad* Lycophr., *Cassandr.*, 77 ; Eustath. *ad* Homer., *Odyss.*, Γ, p. 1467 ; Plutarch., *Quæst. Rom.*, LII et t. VII, p. 120, éd. Reiske.

(2) *Cassandr.*, 77.

(3) *Quæst. Rom.*, LXVIII et t. VII, p. 131, éd. Reiske ; CXI, t. VII, p. 166.

(4) Scol. *ad*. Theocrit., *Idyll.*, II, 36.

(5) Plutarch., *l. cit.*, et *in Romulo*, XXI.

(6) *Dialog. Mort.*, I, 1 et XXII, 3. Cf. Athen., VII, p. 325, A ; Plutarch., *Quæst. Rom.*, CXI et t. VII, p. 166, éd. Reiske ; idem. *Sympos.*, VII, 6, t. VIII, p. 831.

(7) *Sub voce.*

(8) Hesych., *l. cit.*, et v. Ἄγαλμα Ἑκάτης ; Pseud. Orph., *Argon.*, 982, éd. Hermann.

(9) III, 14, 9.

(10) *Apoth. Homeri*, p. 197.

(11) *Symbol.*, Bd. II, S. 526, Ausg. 3.

(12) *Ad Cassandr.*, 77.

Le chien était particulièrement consacré à Diane, comme déesse de la chasse (13). On dit que sous la forme d'une chienne, Artémis ἡγεμόνη conduisit une colonie grecque en Ionie (14).

Mana Geneta, la même que la déesse mère des Lares (15), était une divinité qui présidait à la génération (16); on lui sacrifiait des chiens (κύνες), sans doute parce que le chien est un animal fécond et que son nom κύων a pour racine le verbe κύω, κύσω, *concevoir, enfanter* (17). Les Argiens, pour le même motif, immolaient des chiens en l'honneur de la déesse *Ilionea*, que les interprètes identifient avec Ilithyie (18).

On offrait aussi des chiens de couleur rousse, à l'époque de la canicule, au dieu Robigus, pour détourner l'influence du chien Sirius, qui pouvait être funeste aux moissons (19). Dans l'île de Céos, à la même époque, on offrait des sacrifices à Jupiter ἰκμαῖος pour le prier de tempérer les chaleurs de l'été (20). Mais dans ces dernières cérémonies il n'est pas question de l'immolation du chien.

Dans le mois de février, qui tirait son nom, *Februarius*, des lustrations, on offrait des sacrifices à Pan, à Pluton et à Junon. Des jeunes gens nus, sous le nom de Luperques, parcouraient la ville de Rome, en frappant les femmes de lanières de cuir, pour les purifier et aussi pour les rendre fécondes (21). La victime immolée en cette occasion était le chien (22).

Les chiens étaient consacrés aux dieux Lares (23), représentés sur les deniers de la famille Cæsia avec un chien près d'eux (24). On couvrait leurs images de peaux de chiens (25). Cette particularité fait souvenir de ce qui se pratiquait au mont Pélion. Chaque année, une procession solennelle partait d'Iolcos pour se rendre au temple de *Jupiter Actæus*, situé au sommet du mont Pélion, afin de demander au dieu de rafraîchir l'atmosphère par les vents étésiens. C'était à l'époque de la canicule, dans les plus fortes chaleurs de l'été, qu'avait lieu cette pompe, et ceux qui y prenaient part étaient revêtus de peaux d'animaux avec leurs poils, pour se garantir du froid excessif qui règne sur la montagne, comme dit Dicéarque (26). Il est permis de croire cependant, comme il s'agit ici de sacrifices offerts dans la canicule, que ces peaux étaient employées pour rappeler les *chiens* d'Actéon et la métamorphose en cerf du téméraire chasseur (27).

Tous les ans, à un certain jour du mois d'août (28), on attachait à Rome, à des fourches ou à des croix (*cruci suffigebantur*), faites de bois de sureau (*in furca sambucea*) des chiens vivants (29). Ce supplice avait lieu dans un endroit situé entre le temple de Juventas et celui de Summanus (30). On disait que ce sacrifice était offert pour détourner l'effet de la rage, à laquelle sont sujets les chiens, surtout pendant les jours caniculaires (31). La plupart des écrivains, toutefois, lui attribuaient une origine historique : on racontait qu'à l'époque où les Gaulois avaient voulu s'emparer du Capitole, les chiens avaient manqué de vigilance, tandis que les oies avaient, par leurs cris, donné l'éveil aux soldats qui gardaient la forteresse. De là le supplice infligé aux chiens et les honneurs extraordinaires rendus aux oies (32).

Chez les Lacédémoniens, les jeunes gens, avant d'en venir aux mains dans les combats simulés, sacrifiaient un jeune chien à Enyalius, le dieu de la guerre, dans l'opinion que le plus vaillant des animaux domestiques devait être une victime agréable au plus vaillant des dieux (33). Chez les Scythes, chez les Thraces (34) et chez les Cariens (35), la victime destinée à Mars était également le chien.

Il y avait des cérémonies particulières pour la lustration des armées. Hérodote (36) raconte que Xerxès, effrayé par une éclipse de soleil, fit immoler un homme et ordonna à son armée de passer entre les membres coupés de la victime. Chez les Macédoniens et chez les Béo-

(13) Plutarch., *de Iside et Osiride*, t. VII, p. 492, ed. Reiske.

(14) Liban., *Orat.*, V, t. I, p. 231, ed. Reiske. Cf. les notes de Spanheim *ad* Callimach., *Hymn. in Dianam*, 227. Souvent les dieux prenaient la forme des animaux qui leur étaient consacrés pour servir de guide aux colonies. Voyez les mêmes notes de Spanheim, *l. cit.*, et *ad.* Callimach., *Hymn. in Apollinem*, 55.

(15) Macrob., *Saturn.*, I, 7; Varr., *de L. L.*, IX, 61, ed. Müller.

(16) Plutarch., *Quæst. Rom.*, LII et t. VII, p. 120, ed. Reiske; Plin., *H. N.*, XXIX, 4, 14.

(17) Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, Λ, p. 19, et *ad Odyss.*, P, p. 1821 et 1822.

(18) Plutarch., *l. cit.* Peut-être, au lieu d'Εἰλιονίχ, devrait-on lire Εἰλείθυια? Les deux leçons, comme on voit, sont bien voisines.

(19) Ovid., *Fast.*, IV, 906 sqq.; Plin., *H. N.* XXIX, 4, 11; Columell., *de Re rust.*, X, 343; Fest., *v.* Catularia porta et *v.* Rutilæ canes.

(20) Diodor. Sicul., IV, 82; Schol. *ad* Apoll. Rhod., *Argon.*, II, 498. Cf. Brœndsted, *Voyages et recherches en Grèce*, t. I, p. 42 et suiv.

(21) Ovid., *Fast.*, II, 30, 267, 421 sqq.; Plutarch., *in Romulo*, XXI, *Quæst. Rom.*, LVIII et t. VII, p. 131, ed. Reiske; Fest., *v.* Februare et Februarius; Varr., *de L. L.*, VI, 13 et 34, ed. Muller; Serv. *ad* Virg., *Æn.* VIII, 343.

(22) Plutarch., *l. cit.*, et *Quæst. Rom.*, CXI et t. VII, p. 167, ed. Reiske, Justin., *Hist.*, XLIII, 1. *In hujus radicibus templum* LYCEO, *quem Græci* PANA, *Romani* LUPERCUM *appellant, constituit.* Cf. S. August., *de Civ. Dei*, XVIII, 17. Parmi les surnoms de Pluton on trouve celui de *Februus*. Serv. *ad* Virg., *Georg.*, I, 43. Junon portait aussi l'épithète de *Februalis*. Arnob., *adv. Gentes*, III, 30; Fest., *v.* Februarius.

(23) Plutarch., *Quæst. Rom.*, LI et t. VII, p. 119, ed. Reiske; Ovid., *Fast.*, V, 137.

(24) Riccio, *le Monete delle antiche famiglie di Roma*, tav. X et p. 40. On sait les rapports des Lares avec les Dioscures. Un chien vient caresser Pollux sur le célèbre vase d'Execias du Musée Grégorien. *Museum etrusc. Gregor.*, II, tab. LIII.

(25) Plutarch., *l. cit.*

(26) *Descript. montis Pelii*, p. 29, ed. Hudson.

(27) Cf. l'*Élite des mon. céramogr.*, t. II, p. 331.

(28) Lydus, *de Mensibus*, III, 40, p. 50, ed. Schow.

(29) Serv. *ad* Virg., *Æn.*, VIII, 652; Ælian., *Hist. Anim.*, XII, 33; Plin., *H. N.*, XXIX, 4, 14.

(30) Plin., *l. cit.*

(31) Lydus, *l. cit.*

(32) Serv., *l. cit.*; Plin., *l. cit.*

(33) Paus., III, 14, 9; Plutarch., *Quæst. Rom.*, CXI et t. VII, p. 167.

(34) Phurnut., *de Nat. Deorum*, XXI.

(35) Clem. Alex., *Protrept.*, p. 25, ed. Potter; Suid., *v.* Καρικὸν θῦμα. Arnob., *adv. Gentes*, IV, 25.

(36) VII, 39.

tiens (37) on avait recours, pour purifier les armées ou pour les purifications publiques, à des sacrifices sanglants; mais la victime, au lieu d'être un homme, était un chien, que l'on coupait par la moitié, en divisant la tête aussi bien que le corps. On plaçait les membres ainsi coupés de chaque côté de la route, et l'armée ou le peuple défilait au milieu.

Au mont Etna, dit Élien (38), il y a un temple très-vénéré dédié à Héphestus, où il y a des chiens sacrés qui en sont les gardiens; ils vont au-devant des dévots, mais ils mordent, blessent et chassent les hommes qui se présentent avec de mauvaises intentions.

Enfin le chien était consacré à Esculape (39).

Il est bien singulier, après les nombreux exemples que je viens de citer, que Pausanias (40), en parlant des Spartiates et des Colophoniens, dit que, seuls d'entre les Grecs, ils sacrifiaient des chiens aux dieux. Plutarque (41), de son côté, déclare que le chien est un animal impur, que, pour ce motif, il n'est pas offert aux dieux du ciel, mais uniquement à la déesse chthonienne Hécate. Les chiens étaient éloignés de l'île de Délos (42), soit par le motif que nous venons de rappeler, soit parce qu'ils avaient mis en pièces Thasus, fils du prêtre d'Apollon (43); ils ne pouvaient pas approcher non plus du temple de la Vierge ou Parthénon à d'Athènes (44), ni du temple de Saturne à Rome (45).

Nous allons voir cependant que la composition reproduite sur la pl. I est un sujet qui trouve son explication dans une tradition particulière, que cette tradition donne au chien la qualité de victime expiatoire immolée à Apollon. Plutarque (46), dans un autre endroit, dit que les Grecs, en général, se servent, dans leurs sacrifices, du chien comme victime expiatoire. Les textes et les monuments confirment cette dernière donnée.

Apollon était le dieu expiateur, purificateur par excellence Καθάρσιος. La victime qui, chez les Grecs, était particulièrement choisie pour l'expiation d'un crime était un jeune porc, Χοιρίδιον (47).

Chez les anciens, il y avait toutes espèces de lustrations, de cérémonies qui avaient pour objet les expiations (Καθάρσια) : sacrifices humains, enfants immolés, opérations magiques, prostitutions dans les temples, offrandes de la chevelure, des vêtements, flagellations, blessures, mutilations volontaires, dévouement à la mort : toutes espèces de superstitions étaient mises en pratique. Les actes les plus atroces, les plus abominables, les plus révoltants étaient employés pour détourner la colère des dieux. Mais à une époque déjà ancienne, les sacrifices humains avaient été remplacés presque partout, en Grèce et en Italie, par l'immolation de certains animaux ou l'offrande des fruits de la terre, quoique ces sacrifices horribles aient continué d'être offerts jusqu'à l'établissement du christianisme.

Nous venons de voir que le chien jouait un certain rôle dans le nombre des victimes destinées aux expiations (48).

Dans l'Altis, à Olympie, on voyait, dit Pausanias (49), la statue du devin Éléen Thrasybule, de la famille des Iamides; il est représenté, continue le voyageur grec, avec un lézard qui lui grimpe sur l'épaule droite : à ses pieds est une victime : c'est un chien divisé par la moitié, et dont on voit le foie. Le Périégète ajoute : Il est certain que la divination au moyen des entrailles des chevreaux, des agneaux et des veaux est depuis bien longtemps en usage parmi les hommes. Les Cypriens consultent les entrailles des sangliers. Aucun peuple n'emploie à cet usage le chien. Il paraît donc que Thrasybule s'était créé un genre particulier de divination par le moyen des entrailles de ces animaux.

Il y avait à Argos une fête appelée la fête des brebis, ἀρνίς, ἀρνηίς, où l'on tuait les chiens, κυνοφόντις ἑορτή (50), et voici à quelle occasion cette fête avait été instituée :

« Psamathé, fille de Crotopus, eut un fils d'Apollon. » Comme elle craignait son père, elle fit exposer l'enfant, » auquel elle avait donné le nom de Linus. Un berger » l'ayant trouvé, l'éleva comme son propre fils; mais les » chiens du berger mirent l'enfant en pièces. Comme elle » en eut un grand chagrin, son père sut la chose : il la » condamna à mourir, croyant qu'elle s'était prostituée » et qu'elle avait inventé un conte en disant qu'Apollon » l'avait séduite. Apollon, irrité de la mort de son amante, » frappa les Argiens de la peste. Ayant été consulté pour » savoir de quelle manière on pourrait détourner le fléau, » il répondit qu'il fallait apaiser Psamathé et Linus. » Parmi les honneurs qu'on rendit à leur mémoire, on » envoya les femmes et les jeunes filles pleurer Linus. » Celles-ci, joignant à leurs supplications des larmes, » déploraient non-seulement le sort de Linus et de sa » mère, mais encore leurs propres infortunes. Et les lar- » mes versées sur Linus furent si abondantes, que dans la » suite des temps, les poëtes mirent dans toute espèce de

(37) T. Liv., XL, 6; Plutarch., *Quæst. Rom.*, CXI et t. VII, p. 167, ed. Reiske.

(38) *Hist. Anim.*, XI, 3. Cf. les chiens du temple d'Adranus. Ælian., *l. cit.*, XI, 20.

(39) Paus., II, 26, 6 et 27, 2.

(40) III, 14, 9.

(41) *Quæst. Rom.*, CXI et t. VII, p. 166, ed. Reiske.

(42) Plutarch., *l. cit.*, p. 165. Cf. Strab., X, p. 486.

(43) Hygin., *Fab.*, 247.

(44) Plutarch., *l. cit.*, et *Comp. Demetr. cum Ant.*, IV.

(45) Lydus, *de Mensibus*, fragm., p. 116, ed. Bekk.

(46) *Quæst. Rom.*, LVIII et t. VII, p. 131, ed. Reiske.

(47) Voyez ce que j'ai dit sur le porc comme victime expiatoire, dans les *Annales de l'Institut archéologique* (t. XIX, p. 126 et suiv.), à l'occasion d'un vase sur lequel est représentée l'expiation d'Oreste.

(48) J'aurais pu multiplier les citations à l'occasion du sacrifice du chien. Plusieurs monstres envoyés par les dieux pour punir les mortels sont désignés par le nom de chiens. Voyez les passages rassemblés dans l'*Élite des mon. céram.*, t. II, p. 332. Je ne parle pas ici des chiens d'Anubis, de Sérapis, d'Actéon, etc.

(49) VI, 2, 2.

(50) Athen., III, p. 99, E.

» lamentation la chanson de Linus. Le mois fut appelé » Ἀρνειὼς (*le mois des brebis*), parce que Linus avait été » élevé au milieu des brebis. Ils instituèrent un sacrifice » et une fête nommée *la fête des brebis* (Ἀρνὶς); en ce jour » ils tuent tous les chiens qu'ils peuvent rencontrer » (κτείνοντες ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ καὶ κυνῶν ὅσους ἂν εὕρωσι) (51). » Mais le mal ne cessa que quand Crotopus, d'après l'ordre » de l'oracle, eut quitté Argos pour aller fonder une ville » dans la Mégaride; il la nomma *Tripodiscium* et s'y » fixa (52). »

Tel est le récit de Conon. Pausanias (53) donne une version un peu différente de l'origine de la fête où l'on tuait les chiens et ne parle même pas de cette dernière circonstance. Voici comment s'exprime le Périégète grec :

« Il y a aussi chez les Mégariens le tombeau de Corœ- » bus. Je vais rapporter ici ce qu'en disent les poëtes, » d'accord en cela avec les Argiens. Ils disent donc que » pendant le règne de Crotopus à Argos, Psamathé, fille » de Crotopus, eut commerce avec Apollon et mit au » monde un enfant. Craignant la colère de son père, elle » exposa l'enfant, que trouvèrent et mirent en pièces les » chiens qui gardaient les troupeaux de Crotopus. Apollon » envoya dans la ville d'Argos Pœné (54). Ce monstre, dit- » on, enlevait des bras de leurs mères les petits enfants, » jusqu'au moment où Corœbus, par pitié pour les Ar- » giens, eut tué Pœné. Après ce meurtre, comme la colère » du dieu n'était pas apaisée et qu'une maladie pestilen- » tielle affligeait la ville, Corœbus se rendit à Delphes pour » donner satisfaction à Apollon du meurtre de Pœné. La » Pythie ne permit pas à Corœbus de retourner à Argos; » mais elle lui ordonna d'emporter du temple un des tré- » pieds, de s'arrêter à l'endroit où il lui échapperait des » mains, d'élever là un temple à Apollon et de s'y établir » lui-même. Quand il eut porté le trépied jusqu'au mont » Gérania, il tomba de ses mains sans qu'il y prît garde. » Ce fut en ce lieu qu'il fonda un bourg nommé *Tripo-* » *disques*. Le tombeau de Corœbus est sur l'Agora des » Mégariens; on y lit une inscription en vers élégiaques » qui rappelle les aventures de Psamathé et de Corœbus. » Corœbus est représenté sur le tombeau terrassant Pœné. » Ces statues sont, à ma connaissance, les plus ancien- » nes de marbre qui aient été faites chez les Grecs. »

Stace (55), dans des vers élégants, a développé les détails donnés par Conon et par Pausanias dans les deux récits que je viens de traduire. Le poëte parle de la rage des chiens, *dira canum rabies* (56), qui avaient mis en pièces le jeune Linus. Il est permis de croire de ce que dit Athénée (57), combiné avec les vers de Stace (58), que la fête dans laquelle on tuait les chiens avait lieu pendant les jours caniculaires. Or nous avons déjà fait observer que chez les Romains le sacrifice du chien avait lieu précisément pour détourner l'influence sidérale du chien Sirius, qui pouvait nuire gravement aux moissons.

Maintenant, si nous comparons les versions diverses fournies par les mythographes pour expliquer l'origine de la fête argienne, nous voyons qu'ils confondent dans leurs récits les personnages de *Crotopus* et de *Corœbus*. Dans la tradition rapportée par Conon il n'est pas question du jeune homme nommé *Corœbus* (59); il n'est pas dit un seul mot du monstre Pœné: les lamentations des femmes, l'immolation des chiens ne produisent aucun effet; la peste (λοιμὸς) dont Apollon a frappé les Argiens ne cesse que quand le roi Crotopus a abandonné sa patrie et son trône; c'est lui qui va fonder dans la Mégaride une ville nommée *Tripodiscium*. Or, pas un mot de l'origine du nom donné à cette nouvelle ville.

Dans la narration de Pausanias, il y a deux phases dans les maux dont Apollon a frappé les Argiens. D'abord c'est le monstre Pœné dont le jeune Corœbus délivre sa patrie. Mais à cause de ce meurtre, il est obligé de s'exiler; car la maladie pestilentielle (νόσος, λοιμώδης) continue de sévir. C'est Corœbus qui reçoit l'ordre d'emporter un des trépieds du temple de Delphes; c'est lui qui fonde le bourg nommé *Tripodisques* à l'endroit où le trépied lui échappe des mains.

J'avais besoin de faire ressortir les circonstances que je viens de rappeler pour établir la similitude qui existe entre les personnages de Crotopus et de Corœbus. Crotopus, si l'on en juge par le récit de Conon, fait des efforts pour conjurer le mal qui afflige sa patrie; mais c'est son exil seul qui peut mettre fin aux calamités publiques. Il se dévoue, après avoir offert des sacrifices expiatoires, lui qui avait expié Apollon lui-même du meurtre du dragon (60); il part, et par cette action il remporte la victoire et fait disparaître la maladie.

(51) M. Th. Panofka (*Arch. Zeitung*, 1845, S. 196) a cru reconnaître un sujet relatif à la fête argienne des brebis, dans une représentation tracée sur une pâte de verre de la collection Townley, au Musée Britannique. On voit, sur cette pâte, *Pan* portant sur son épaule un bâton auquel sont suspendus deux chiens. Je crois que ce sujet se rapporte plutôt à la fête des *Lupercalia*, dans laquelle les Romains immolaient des *chiens* en l'honneur de *Pan*. Plutarch., *Quæst. Rom.*, LVIII et t. VII, p. 131, ed. Reiske.

(52) Conon, *Narrat.*, XIX.

(53) I, 43, 7.

(54) Monstre semblable à une *Furie*, à une *Ker* ou à une *Harpyie*. C'est la personnification d'une maladie pestilentielle. Voyez les notes de Siebelis *ad* Paus., t. I, p. 153. Les chiens, selon une croyance populaire conservée par Élien (*Hist. Anim.*, VI, 16), ont le pressentiment des maladies pestilentielles.

(55) *Theb.*, I, 570 sqq. et *ibi* Lactant. Cf. *Theb.*, VI, 64 sqq.; Ælian., *Hist. Anim.*, XII, 34; Ovid., *Ibis*, 575 sqq. Voyez aussi l'*Élite des mon. céramogr.*, t. II, p. 35.

(56) *Theb.*, I, 589.

(57) III, p. 99, E. Ἀλλὰ μὴ βαΰζε, εἶπεν, ὦ ἑταῖρε, μηδὲ ἀγρίαινου τὴν κυνικὴν προβαλλόμενος λύσσαν, τῶν ὑπὸ κύνα οὐσῶν ἡμερῶν.

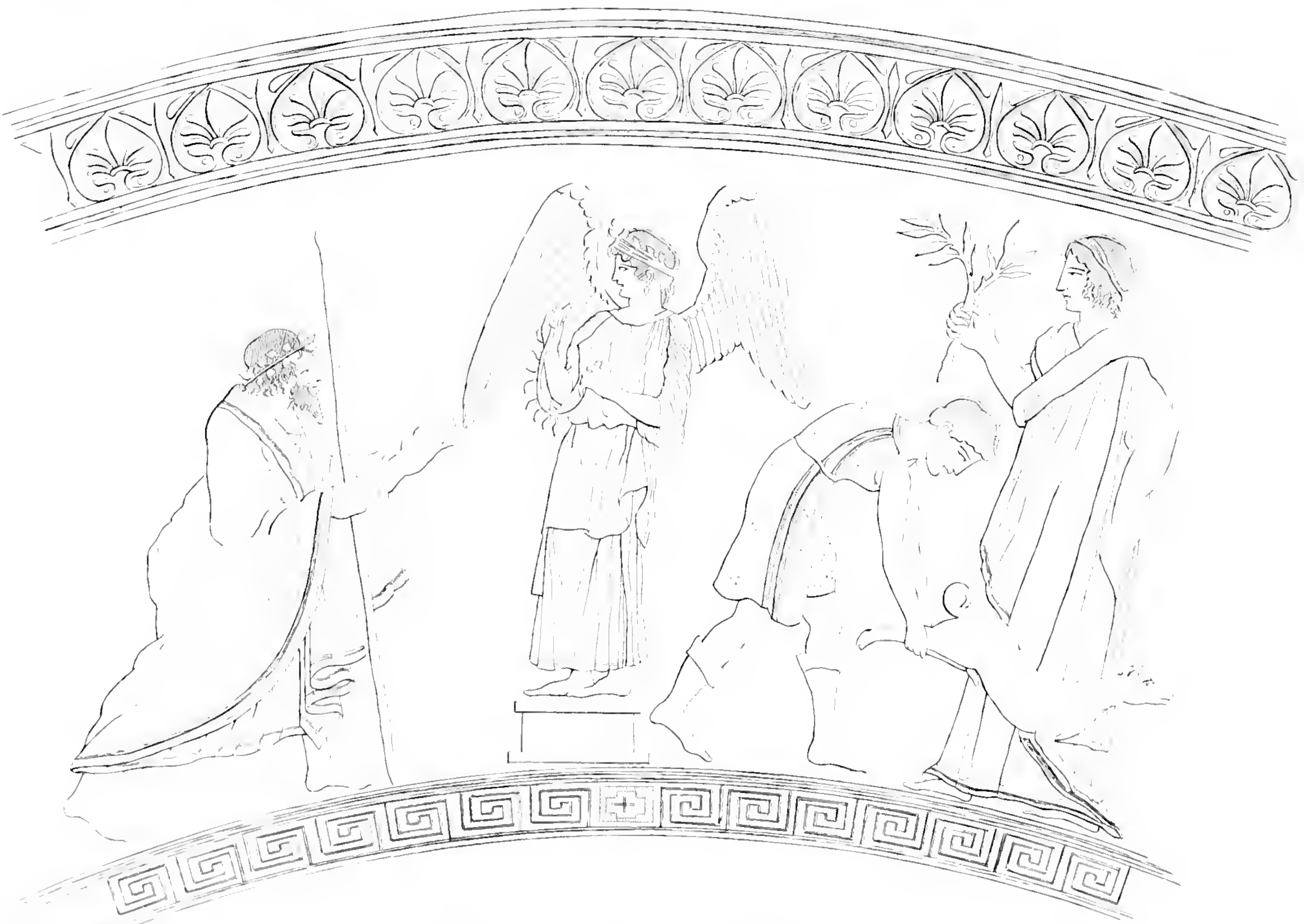
(58) *L. cit.*, 634-35.

......Quis ab æthere letus
Ignis, et in totum regnaret Seirius annum?

Cf. Meurs., *Græcia feriata*, *v.* Κυνοφόντις.

(59) Stat., *Theb.*, I, 613. *Juvenis.*

(60) Lactant. *ad* Stat., *Theb.*, I, 570. *Qui Apollinem Typhonis cæde pollutum expiavit.* Je propose de lire *Pythonis* au lieu de *Typhonis*. Dans d'autres récits on nomme *Carmanor* ou *Chrysothémis* comme ayant présidé à l'expiation d'Apollon. Schol. *ad* Pindar., *Argum. Pyth.*; Paus., II, 7, 7 et 30, 3; X, 7, 2.



Paris Imp. Pierron r. Dauphine, 41

Le sacrifice du Chien.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la peinture reproduite par la pl. I. Si le personnage qui va recevoir la couronne des mains de la Victoire était un éphèbe, sans nul doute le nom de *Corœbus* serait celui auquel on devrait donner la préférence. Mais c'est un homme d'un certain âge; il est armé du bâton de voyageur, qu'il ne faut pas confondre, dans ce cas, avec le bâton des pédotribes ou des vieillards. Si c'était un poëte qui, après avoir célébré dans ses vers la mort lamentable du jeune Linus, vient recevoir la couronne attribuée au vainqueur, il porterait pour attribut une lyre. Ces considérations me portent à donner au premier personnage de ce tableau le nom de *Crotopus*, vainqueur de la peste par son exil volontaire; il implore la pitié d'Apollon, prêt à satisfaire aux ordres de l'oracle, tout en recevant des mains de la Victoire le prix de son dévouement; il ordonne d'immoler au dieu irrité le chien qui a donné la mort à Linus. Quant à Apollon, le dieu de la peste et en même temps l'exterminateur des maladies produites par les exhalaisons mortelles, il montre par son geste que le sacrifice du chien comme victime expiatoire et la retraite du vieillard ont désarmé sa colère. A cet effet, il étend le rameau lustral au-dessus de l'éphèbe, qui saisit l'animal destiné au sacrifice.

Telle est l'explication que je crois pouvoir proposer pour l'intéressante peinture qui fait l'objet des précédentes recherches.

J. DE WITTE.

EXPLICATION DE QUELQUES MONNAIES

MAL DÉCRITES JUSQU'ICI ET FRAPPÉES A JÉRUSALEM PAR LES PROCURATEURS DE LA JUDÉE, SOUS LE RÈGNE DE TIBÈRE.

Depuis la publication de mon travail sur la suite des monnaies judaïques, j'ai eu la vive satisfaction d'acquérir trois petites monnaies de cuivre qui viennent combler, dans cette suite, tout autant de lacunes que j'avais dû y laisser ouvertes, faute de monuments à étudier. Ce qui est assez curieux, c'est que ces monnaies intéressantes ne me sont pas, comme toutes les autres, venues directement de Jérusalem, mais bien de Cadix, où des travaux de terrassement les ont fait découvrir. On voit qu'elles n'ont pas pris le chemin le plus court pour arriver en France. Recueillies à Cadix même par M. Gaillard, elles ont récemment paru à la vente de la collection de cet antiquaire si zélé et si intelligent, et je me félicite d'en être devenu le possesseur. Sans aucun doute, la Phénicienne Agadir avait de perpétuels rapports avec les cités maritimes de la mère patrie, et quelques-uns des nombreux voyageurs qui, au siècle d'Auguste, passaient perpétuellement de l'Asie à l'Afrique et de l'Afrique à l'Europe, auront rapporté dans leur bourse, sans même y prendre garde, ces monnaies, d'une valeur minime, et qui ne méritaient pas qu'on leur fît l'honneur de les présenter au change, avant de quitter le pays où elles avaient cours. Au reste, ces monnaies des procurateurs de Judée ne sont pas les seules pièces frappées à Jérusalem qui aient été exhumées du sol de Cadix. M. Gaillard y a également trouvé et il mentionne dans son catalogue une monnaie de cuivre de Jean Hyrcan, purement hébraïque, et quelques petites pièces au vase et au pampre, de la guerre des Juifs. Quelle que soit la cause qui ait fait arriver ces monnaies à Cadix, elles n'en sont pas moins frappées à Jérusalem, et sans plus ample préambule, je passe à leur description.

La première de ces monnaies a déjà été décrite incorrectement par moi (*Rech.*, p. 140) de la manière suivante :

« Il existe des monnaies de l'année première du règne » de Tibère; les voici :

» IOYΛIA. Branche de vigne, avec une grappe de raisin.

» ℞. L. A. (l'an I) Diota.

» Je ne connais cette monnaie que par la description » qu'en donne Eckhel et que reproduit Cavedoni (p. 63). » La pièce porte le nom de Julie, mère de Tibère. Je » regarde cette monnaie comme ayant été frappée par » l'ordre de Valerius Gratus. »

J'ai de plus (Pl. VIII, fig. 6) donné, d'après un très-médiocre exemplaire trouvé à Jérusalem et faisant partie de la collection de M. Ed. Delessert, un dessin tout à fait incomplet de cette monnaie.

En voici donc la description correcte :

IOYΛIA. au-dessus d'une branche de vigne, avec pampre et grappe de raisin.

℞. Diota. A droite et à gauche dans le champ L. Δ. l'an IV. (au lieu de L. A. l'an I.) Æ. 3. Ma collection.

L'an IV de Tibère correspond à l'an XVIII de l'ère chrétienne, et dans cette année Valerius Gratus était procurateur de Judée.

Il était plus que probable que ce magistrat n'avait pas frappé exclusivement, en l'an IV, des monnaies au nom de la mère de Tibère; on devait donc tout naturellement s'attendre à retrouver des pièces nominales de Tibère, émises dans la même année, avec des types analogues.

Ces pièces sont incontestablement celles que j'ai décrites (p. 141) ainsi qu'il suit :

« KAICAP. au-dessus d'une élégante Diota : à droite, » dans le champ A, reste de la date L. A.

» ℞. Branche de vigne avec un pampre. Æ. 3. Pl. VIII. 5.

» Cabinet impérial des médailles. Cavedoni cite une » pièce analogue, qu'il lit à tort L. A. (année XXX).

» Valerius Gratus n'aura pas cru pouvoir mieux faire, » pour flatter ses maîtres, que d'ordonner l'émission si» multanée des monnaies offrant le nom de Tibère et celui » de sa mère Julie. »

La description que l'on vient de lire est non-seulement incorrecte quant à la date, mais encore incomplète quant à la légende. Voici donc comment elle doit être rectifiée :

ΚΑΙCΑΡ. au-dessus d'un élégant Diota avec couvercle; dans le champ L. Δ. (l'an IV).

℞. ΤΙΒΕΡ.... au-dessus d'une branche de vigne, avec pampre et grappe de raisin. Æ. 3. Ma collection.

J'ai publié, sous la date de l'année III de Tibère, une très-jolie monnaie de Julie, dont voici la description :

« ΙΟΥΛΙΑ en deux lignes dans une couronne.

» ℞. Un triple lis; à droite et à gauche la date L. Γ. » (l'an III, XVII de l'ère chrétienne). Æ. 4. Pl. VIII. 8.

» Ma collection: deux exemplaires provenant de Jérusalem. »

De même que pour l'année IV du règne de Tibère, il était fort probable que l'émission monétaire ordonnée par le procurateur Valerius Gratus, dans l'année III, avait comporté des monnaies de l'empereur et de sa mère. Mais jusqu'ici la pièce de Tibère avait échappé à toutes mes recherches; aujourd'hui, plus heureux, je puis décrire ce curieux monument. Voici quels en sont les types.

ΚΑΙCΑΡ en deux lignes dans une couronne.

℞. Deux cornes d'abondance en sautoir, et au milieu desquelles s'élève un caducée. A droite et à gauche, dans le champ, la date L. Γ. Æ. 4. Ma collection, trouvée à Cadix.

On voit que les types de cette monnaie, sans être identiques avec ceux de la pièce de Julie, offrent du moins exactement la même disposition générale. Reste à savoir maintenant si cette rare monnaie n'est pas, comme je suis disposé à le croire, semblable à celle que Cavedoni a publiée d'après un exemplaire du Musée ducal de Parme, et décrite ainsi (p. 64) :

ΚΑΙ CΑΡ. Scritto in due linee entro una laurea: il tutto in un cerchio di piccoli globetti.

℞. ΤΙΒ. Due cornucopie fra le quali L. B. (anno II): il tutto entro un cerchio di globettini. Br. 3.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux d'avoir pu, à tout le moins, rectifier les descriptions de monnaies déjà publiées, mais avec des incorrections telles, que ces monnaies pouvaient, en quelque sorte, passer pour inédites.

F. DE SAULCY.

NOTE SUR UN BAS-RELIEF GREC DU LOUVRE.



Parmi les marbres rapportés d'Athènes et donnés au Musée par M. le vice-amiral Massieu de Clerval, on remarque un fragment de bas-relief, de bon style, soigneusement préservé de toute restauration, et qui sollicite l'attention par la singularité du sujet qu'il représente.

On y voit un cavalier enveloppé dans une chlamyde et portant une *causia* sur l'épaule: il est suivi par un personnage imberbe coiffé d'un casque ou d'un πῖλος, vêtu d'une courte tunique, et à demi entouré par les plis d'une chlamyde dont les extrémités volent en arrière. Ce dernier, dans sa course rapide, suit le cheval dont il a saisi la queue de la main droite, tandis que de la gauche, tendue en avant, il semble se retenir à quelque objet que le corps de l'animal cache complétement.

La tête du cavalier et toute la partie antérieure du cheval manquent entièrement ainsi que la partie droite du bas-relief, dont cependant on devine assez exactement les dimensions primitives: en tenant compte des proportions relatives de hauteur et de largeur qui distinguent les bas-reliefs, qui sont, comme celui-ci, encadrés par deux pilastres d'ordre dorique soutenant une architrave.

Cette composition rappelle à l'esprit ce passage d'Appien qui, curieux en lui-même, acquiert un nouvel intérêt par suite de la découverte de notre bas-relief.

« On dit que Lysimaque, alors qu'il était un des gardes d'Alexandre, *suivant à la course le roi* [qui était à cheval], étant très-fatigué, *se saisit de la queue du cheval* que le roi montait et continuait de courir : Λυσίμαχον δὲ, πυνθάνομαι, τῶν ὑπασπιστῶν ὄντα τῶν Ἀλεξάνδρου, παρατροχάσαι ποτὲ ἐπιπλεῖστον αὐτῷ, καὶ καμόντα, τῆς οὐρᾶς τοῦ βασιλέως ἵππου λαβόμενον, ἔτι συντρέχειν. L'extrémité de la lance du roi, ajoute

Appien, frappa une veine du front de Lysimaque et le sang s'échappa de la blessure avec force. Alexandre alors, n'ayant pas d'autre appareil (lien) banda la blessure avec son diadème royal, qui fut ensanglanté. Aristandros, devin d'Alexandre, lorsqu'on emportait Lysimaque blessé, prédit qu'il régnerait, mais laborieusement : Βασιλεύσει μὲν οὗτος ὁ ἀνὴρ, βασιλεύσει δ' ἐπιπόνως (1). »

Tous les doutes qu'aura pu faire naître ce récit d'Appien touchant la manière bizarre dont Lysimaque fatigué s'aidait dans sa course, doivent s'évanouir devant notre bas-relief; non pas que le bas-relief représente cet événement historique; mais, au contraire, parce qu'il lui est bien probablement complétement étranger, et qu'il nous montre, non pas qu'un artiste a reproduit en marbre une légende plus ou moins authentique relative à deux rois célèbres, mais que l'usage de courir près d'un cavalier en tenant la queue de son cheval existait dans toute la Grèce, aussi bien dans l'Attique qu'en Macédoine.

Il y a un siècle, il est certain que l'interprétation historique de notre marbre eût prévalu, et aujourd'hui encore elle pourrait séduire après un examen trop léger de la question; mais il faut être bien imbu de cette idée que chez les anciens toute œuvre d'art avait un but d'utilité; il faut encore rechercher si le monument qui nous occupe n'a pas d'analogue plus complet.

Or il existe dans la collection des comtes Giusti, à Vérone, un bas-relief grec, publié par M. Orti de Manara (2), et représentant un cavalier barbu que suit en courant et en se tenant à la queue du cheval un jeune homme, tête nue, portant sur son épaule gauche un bâton auquel pendent deux lièvres. Un très-grand serpent et deux chiens de chasse accompagnent le cheval, devant lequel se tient debout un personnage barbu, enveloppé dans un manteau, tourné vers le cavalier, et faisant de la main droite le geste de l'invocation.

Le style du dessin, l'attitude des personnages, les dimensions du marbre (3), l'encadrement architectural offrent tant d'analogie dans les deux monuments, qu'on est autorisé à croire qu'ils ont été exécutés par le même artiste et avec la même intention. On doit donc penser que lorsque le bas-relief du Louvre était complet, on y voyait aussi figurer un personnage dans l'attitude de l'invocation.

M. Orti de Manara considère le bas-relief Giusti comme *la tombe d'un chasseur*, et le serpent a pour lui un sens funéraire. Les morts passés dans le séjour divin recevaient, sans doute, les prières de leurs parents survivants : chez les Égyptiens c'était une coutume générale, et quelques monuments nous prouvent que les Grecs n'y sont pas restés étrangers. Toutefois, l'invocation fait supposer une certaine importance à celui qui en est l'objet; d'ailleurs le serpent est l'emblème des héros, au dire de Plutarque (4). C'est probablement quelque représentation du genre de celle que nous montre le bas-relief de Vérone, qui avait donné lieu de croire, du temps de Philostrate, qu'Ajax de Locres possédait un serpent privé, long de cinq coudées, qui le suivait comme un chien ou marchait devant lui sur les routes : Εἶναι δ' αὐτῷ καὶ χειροήθη δράκοντα πεντάπηχυν τὸ μέγεθος, ὃν ξυμπίνειν τε καὶ ξυνεῖναι τῷ Αἴαντι καὶ ὁδῶν ἡγεῖσθαι καὶ ξυνομαρτεῖν οἷον κύνα (5). On voit aussi sur une médaille de Trapezus de Pont un long serpent qui paraît accompagner un dieu à cheval (6). Il faut encore remarquer que la forme du marbre, oblongue et plus large que haute, indique en général un ἀνάθημα plutôt qu'une stèle de tombe. Malheureusement, dans les anciennes collections, on a bien souvent scié les marbres antiques, de façon à ce qu'on ne puisse plus maintenant deviner que bien difficilement leur usage primitif. On conçoit que dans l'état de mutilation où se trouve le bas-relief du Louvre, nous évitions de présenter des conjectures sur le personnage principal qui y était représenté. Du moins il nous a semblé intéressant de rapprocher de cette composition, qui appartient à la belle époque de l'art, le passage d'Appien rapporté plus haut, et qui paraît avoir échappé à l'attention de M. Orti de Manara.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

NOTE

SUR LA POSITION DE LA VILLE D'HYRGALLEA EN PHRYGIE, ET SUR UN PASSAGE OBSCUR DE PLINE.

L'abbé Belley, dans un mémoire (1) sur deux monnaies d'Hyrgallea, a fait remarquer que les auteurs anciens n'ont pas parlé de cette ville, et que la fabrique et le type de ses médailles ont seuls pu la faire placer en Phrygie. Le savant académicien croyait cependant retrouver Hyrgallea dans le mot Ἀυρακλεια, nom d'une ville phrygienne citée par Hiéroclès, et mentionnée dans les actes des conciles et les notices ecclésiastiques, avec les variantes Ἀδροκλων, Ἀυροκλων. Le but de cette note est de montrer que la ville d'Hyrgallea est mentionnée par un géographe ancien; de plus, au moyen d'une inscription, nous pourrons déterminer sa position exacte, qui est effectivement en Phrygie, dans la vallée du Méandre.

Sur les médailles on trouve la légende ΥΡΓΑΛΛΕΩΝ.

---

(1) *De rebus Syriac.*, LXIV.

(2) *Gli antichi monumenti greci e romani che si conservano nel giardino de' conti Giusti in Verona*. Verona, 1835, in-4, p. 26 et pl. VI.

(3) Le bas-relief de Vérone a de hauteur 0m,37 et de longueur 0m,55. Celui de Paris, un peu plus grand, mesure en hauteur 0m,45; la longueur du fragment, à sa partie inférieure, est de 0m,50. En ajoutant le quart qui manque on obtient 0m,62.

(4) *Cleomen.*, c. 39.

(5) Philost., *Heroic.*, IX, 1.

(6) Streber, *Numism. nonnulla græca*, tab. II, n° 16.

(1) *Mém. Acad. Inscr.*, tom. t. XXXV.

quelquefois ΥΡΓΑΛΕΩΝ; mais les plus anciennes portent la première de ces deux formes, et c'est celle-là que l'on doit adopter.

Dans Pline (2) on lit, à propos du cours du Méandre, le passage suivant : « Amnis Mæander..... Apamenam primum pervagatur regionem, mox Eumeneticam, ac dein *Bargyleticos* campos, postremo Cariam placidus, etc. » Toutes les éditions, y compris la dernière et la plus correcte, celle de Sillig, donnent la leçon *Bargyleticos;* cependant de nombreux manuscrits, et des meilleurs, ont les variantes *Yrgaleticos*, *Hyrgaleticos*, *Hircaleticos*, *Hirgaseticos* (3). L'attention des éditeurs de Pline ne s'est pas arrêtée à ces variantes, parce que le nom d'Hyrgallea, paraissant seulement sur quelques rares médailles, leur était inconnu, tandis que celui de Bargylia leur était familier ; en effet, cette ville du littoral de la Carie est souvent mentionnée dans l'antiquité. Mais ils auraient dû se rappeler que Bargylia est une ville maritime, située fort loin du cours du Méandre, et qu'il serait singulier qu'elle eût donné son nom à des plaines de la Phrygie ou de la Lydie. Il faut donc replacer dans le texte la véritable leçon *Hyrgaleticos*, et le passage de Pline, loin d'offrir de l'obscurité, nous fournira le moyen de fixer exactement la position d'Hyrgallea.

Après avoir baigné les ruines d'Apamée à *Dineir*, le Méandre traverse une suite de plaines, qui répondent aux *Campi Eumenetici* et *Hyrgaletici* de Pline; la portion qui s'étend au sud-ouest d'Eumenia porte maintenant le nom de *Baklan Ova*. C'est au village de *Dêmirdji-Koï*, situé dans cette plaine et près de la rive gauche du Méandre, que le voyageur anglais Hamilton a copié une inscription mutilée, de l'époque romaine impériale, qui nous paraît déterminer la position d'Hyrgallea. Voici le commencement de ce document, qui est inséré au *Corpus Inscr. Græc.*, sous le n° 3902 *u* :

ΗΒΟ...
.ΔΙΟΔΗΜΟ.
....ΛΕΩΝΤ.Ν....

Le savant éditeur du *Corpus* a proposé, quoique avec hésitation, la restauration suivante : ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Τραλλέων ; et il rappelle à ce sujet qu'il y avait en Lydie une seconde ville de Tralles, citée dans Hiéroclès et les notices, et différente de la célèbre Tralles de Carie. Toutefois, il ne s'est pas dissimulé que l'ethnique de Tralles de Carie est, à cette époque, constamment Τραλλιανος; on ne pourrait même citer qu'un exemple de l'ethnique Τραλλεὺς, et il est fourni par une inscription (4) contemporaine du satrape Idriée, et par conséquent antérieure de quatre siècles au monument qui nous occupe. Quant à la seconde ville de Tralles, son ethnique était également Τραλλιανος, et on en trouvera la preuve dans une inscription d'Iasos en Carie (5), où on lit la désignation complète, Τραλλιανος Τραλλεων τῶν ἐπ' ἐκεινα του Ταύρου. Il ne peut donc être question ici de Tralles; et le passage de Pline prouve qu'il faut lire ΥΡΓΑΛΛΕΩΝ ou ΥΡΓΑΛΕΩΝ, et que la ville d'Hyrgallea était située à *Dêmirdji-Koï* ou dans les environs.

La conjecture de l'abbé Belley au sujet d'Αυρακλεια est dénuée de fondement : en effet cette ville, ou plutôt ce dème, est placé par Hiéroclès dans la Phrygie Salutaire, province qui comprend la portion de l'ancienne Phrygie à l'est et au nord d'Eumenia, et dont la limite est assez éloignée de *Dêmirdji-Koï*, et même du Méandre.

Le lecteur me pardonnera si je l'entretiens de faits aussi insignifiants : mais l'édifice de l'antiquité est encore si loin d'être solidement reconstruit, qu'il n'est pas sans importance d'en poser avec soin même les moindres pierres.

W. H. Waddington.

(2) Pline, *Hist. nat.*, lib. V, 29, sect. 31.
(3) Sillig, *Apparat. Crit. ad locum*.
(4) *Corpus*, n° 2919.
(5) Le Bas, *Inscript.*, n° 287.

Une nouvelle salle, consacrée aux antiquités de l'Asie Mineure, vient d'être ouverte au Musée du Louvre. On y trouve : La frise du temple de Diane Leucophryène, rapportée de Magnésie par M. C. Texier, le vase de Pergame, deux inscriptions de Magnésie, et des fragments d'architecture du même lieu : puis douze inscriptions grecques d'Olymos, huit de Mylasa et une de Caryanda, recueillies en Carie par M. Ph. Le Bas ; deux marbres de Cyzique, donnés par M. Waddington, et enfin trois inscriptions grecques et un petit autel, trouvés en Cilicie par M. Victor Langlois.

On vient de placer dans la salle des antiquités civiles de la Galerie égyptienne du Louvre une très-belle statue de grammate, trouvée par M. Mariette dans un des tombeaux voisins de l'allée de Sphinx qui conduit au Sérapéum de Memphis. Cette figure, assise à l'orientale, est colorée en rouge : ses yeux sont formés d'une enveloppe de bronze dans laquelle sont incrustées des parties de quartz blanc opaque et de cristal de roche. La statue est malheureusement dépourvue d'inscription : mais elle a été trouvée dans un tombeau non violé, orné lui-même de légendes qui remontent d'une manière indubitable à l'époque des pyramides.

Le Musée vient encore de recevoir deux cercueils royaux portant les noms de deux rois Entef (XI[e] dynastie), dont ils ont autrefois contenu les momies.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C[e], 26, rue Racine.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 2. FÉVRIER 1855.

SOMMAIRE. — *Mémoire sur l'Agora d'Athènes, première partie.* — *Inscription chrétienne du musée de Cologne.* — *Notice sur le* Khesbet *des Chaldéens.* — *Observations sur une épigramme grecque.* — *Caractères gravés au revers du disque de Théodose.* — *Médailles de Philippi.*

DE LA MANIÈRE DE LIRE PAUSANIAS,

A PROPOS DU VÉRITABLE EMPLACEMENT DE L'AGORA D'ATHÈNES.

—

Une lecture récemment faite devant l'Académie m'a suggéré la pensée d'écrire ce mémoire. En écoutant l'auteur proposer un bouleversement à peu près complet des idées qu'on s'est faites jusqu'à présent sur la topographie antique d'Athènes, j'ai cherché les motifs qui avaient pu le porter à dévier de la ligne généralement suivie par les savants de notre âge, et j'ai reconnu l'influence exercée sur son esprit par une manière de lire Pausanias, qui ne me paraît pas la meilleure. Comme je retrouve la trace de cette erreur dans plusieurs des travaux récents relatifs aux contrées que Pausanias a décrites, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de faire voir à quel point se trompent les personnes qui considèrent la *Description de la Grèce* comme un simple *itinéraire à l'usage des voyageurs*, et qui cherchent dans le texte de cet ouvrage l'enchaînement, la suite et le soin de tout dire qu'on aurait droit d'attendre de la part d'un simple périégète.

Les savants sont partagés sur la question de savoir si le Pausanias, auteur de la *Description de la Grèce*, est le même qu'un sophiste du même nom, sur lequel Philostrate a donné quelques renseignements biographiques. Celui des éditeurs qui a le plus contribué à établir et à expliquer le texte de Pausanias, Siebelis, se montre positivement contraire à cette assimilation : mais malgré le poids de son opinion, je ne pense pas qu'on doive s'y soumettre. Pausanias, le sophiste, était né en Cappadoce et avait eu pour maître le célèbre Hérode Atticus; Siebelis s'étonne que notre Pausanias, si c'est le même personnage, n'ait parlé ni de sa patrie ni de son maître. Ces motifs, joints au silence de Philostrate et de Suidas sur le livre qui nous est parvenu, lui font croire qu'une autre plume a dû tracer la *Description de la Grèce*. Mais les preuves qu'il donne sont purement négatives, et de tous les genres d'arguments, c'est celui qui doit inspirer le moins de confiance.

Suidas n'a pas cité la *Description de la Grèce*, parce qu'il n'en trouvait pas la mention dans Philostrate, et celui-ci n'avait envisagé dans Pausanias que l'orateur. Il parle de la pesanteur de son débit, il lui reproche les fautes d'accent qu'il commettait en déclamant. Mais comme il attribue ce dernier inconvénient à l'origine du sophiste, on doit en conclure que celui-ci avait intérêt à dissimuler sa naissance au sein d'un peuple dont l'organisation naturelle ne passait pas chez les anciens pour fine et délicate. Quant à rappeler les leçons qu'il avait reçues de son maître, il eût fallu qu'il conservât à son égard des sentiments de reconnaissance, et nous sommes plutôt porté à croire que sa disposition était différente. Nous ne pouvons du moins interpréter autrement que dans un sens satirique la réflexion que Pausanias fait à propos du stade construit aux frais d'Hérode Atticus, « qu'on éprouvait plus d'étonnement à le voir, que de plaisir à en entendre parler » τὸ δ' ἀκοῦσαι μὲν οὐχ ὁμοίως ἐπαγωγόν, θαῦμα δ' ἰδοῦσι (I, 19, 7) (1). S'il est vrai ; comme je le pense avec Chandler, que Pausanias fasse ici allusion à la manière dont Hérode s'était assuré les moyens d'étaler une libéralité aussi fastueuse, c'est-à-dire en frustrant les créanciers de son père, ainsi que le rapporte Philostrate, il y a dans cette remarque une intention qui indique peu de bienveillance, et l'on s'étonnerait de la rencontrer dans la bouche d'un disciple qui se serait fait gloire de son maître.

Quoi qu'il en soit de cette dernière remarque, ce que Philostrate (*Vit. Sophist.*, II, 13) observe d'ailleurs dans la diction du sophiste Pausanias, ce qu'il dit de son mélange de force et d'obscurité, et de son habileté à reproduire les formes anciennes, se trouve entièrement justifié quand on l'applique à la *Description de la Grèce*. Puisque l'auteur de ce livre avait vécu, comme il l'atteste lui-même, sous Hadrien, sous Antonin le Pieux et sous Marc-Aurèle, et puisque nous trouvons précisément à leur époque un sophiste du même nom, qui avait professé dans Athènes et s'était fait une juste célébrité, il faudrait des preuves autrement positives pour nous empêcher d'admettre que ce Pausanias ait écrit le livre dans lequel nous recueillons des renseignements si précieux.

Il y a plus : on peut démontrer, l'ouvrage à la main, qu'un sophiste comme ceux qui dominèrent dans la littérature grecque au siècle des Antonins, peut seul avoir composé la *Description de la Grèce*. On n'est pas généralement porté à étudier cet ouvrage au point de vue littéraire. C'est un répertoire si vaste de notions qui ne se trouvent pas ailleurs, qu'on puise avidement à la source, sans s'inquiéter de quelle nature elle peut être, et d'ailleurs la brièveté des énonciations, de même que la multiplicité des détails, met de sérieux obstacles à une appréciation d'ensemble. La *Description de la Grèce* n'en est pas moins un livre très-artificieusement élaboré, composé dans un système qu'on ne peut apprécier aujourd'hui, sans restituer, au

(1) Il est difficile de croire que Pausanias, malgré son affectation habituelle, ait voulu exprimer d'une manière aussi contournée l'idée simple et vulgaire : *Il faut le voir pour le croire.* Siebelis s'arrête à cette explication ; mais l'adjectif ἐπαγωγὸς, avec sa signification précise d'*attrait* et de *charme*, ne s'y prête guère.

moins par la pensée, les modèles dont l'auteur poursuivait l'imitation.

Parmi ces modèles, on n'a cité qu'Hérodote, parce que seul il est parvenu jusqu'à nous : mais peut-être la ressemblance qu'on remarque, malgré la différence des dialectes, entre la manière d'Hérodote et celle de Pausanias, n'a-t-elle d'autre origine que l'analogie qui devait exister entre Hérodote lui-même et les Logographes ses prédécesseurs. L'Attique avait eu les siens, qui avaient fourni des matériaux et des *couleurs* aux auteurs d'*Atthides*, de l'époque des successeurs d'Alexandre où la littérature grecque était déjà artificielle. A côté de ces écrivains dont le style affectait la naïveté antique, on avait les descriptions encore plus simples des Exégètes de profession, et ceux-ci avaient donné naissance aux Périégètes. Nous avons un assez grand nombre de fragments du plus célèbre de ces derniers, et beaucoup d'indications sur ses écrits. Polémon (c'était son nom) vivait du temps de Ptolémée Épiphane, et il s'était principalement occupé de l'Attique : il avait décrit en quatre livres l'*Acropole* d'Athènes et les monuments de tout genre qu'on y voyait rassemblés. Un autre de ses ouvrages faisait l'itinéraire de la *Voie sacrée* qui conduisait d'Athènes à Éleusis, un troisième traitait des tableaux rassemblés dans la *Pinacothèque* voisine des Propylées. Je ne mentionne ici que les écrits de Polémon sur l'Attique, de même que je m'occupe uniquement du premier livre de Pausanias. Un jugement à porter sur toute la *Description de la Grèce* me mènerait trop loin, et je pense d'ailleurs que, si l'on parvient à comprendre dans quel système Pausanias avait écrit le commencement de son ouvrage, il sera facile de faire au reste l'application des mêmes remarques.

On voit, par le témoignage même de Pausanias, qu'il avait consacré un grand nombre d'années à tracer et à polir sa composition. Le premier livre, c'est-à-dire la *Description de l'Attique*, fut écrit sous Hadrien. On connaît le goût passionné de cet empereur pour les arts et les antiquités de la Grèce, et ce n'est pas trop s'avancer, je pense, que de reconnaître, chez Pausanias, une intention très-marquée de plaire au souverain qui avait entrepris de rendre son ancien éclat à la ville de Périclès et de Phidias. On dut alors, dans cette renaissance hellénique faite sous les auspices de la puissance romaine, rechercher les écrits qui pouvaient servir à l'explication des monuments d'Athènes, et une compilation dans laquelle on aurait rassemblé ces matériaux épars, tout en les soumettant à une discussion critique, aurait présenté dès lors autant d'intérêt que d'utilité. Mais cette rigueur de méthode était à peu près inconnue des anciens, plus rare encore du temps des sophistes, que dans les siècles d'une littérature originale. Soit que l'expérience manquât à Pausanias lorsqu'il commença sa *Description*, soit que le nombre des ouvrages qui se rapportaient à l'Attique et dont plusieurs devaient jouir d'une grande notoriété lui eût causé de l'embarras, ce premier livre se distingue par des omissions considérables, et l'on y remarque surtout l'intention de relever des erreurs antérieurement commises et de remplir les lacunes des précédents écrits, tout en réunissant par le moyen d'un fil les détails multipliés qu'une telle composition comporte.

Je conviens que la plupart du temps, le procédé de l'auteur consiste à supposer un voyageur qui, partant d'un point donné, visiterait successivement les principaux monuments d'une même contrée. Il semble certain que les autres périégètes avaient employé la même forme, et c'est évidemment celle que Pausanias préfère dans la description même de la ville d'Athènes. Mais sans sortir des *Attiques*, nous avons la preuve que l'auteur ne s'était pas borné à l'emploi de sa méthode habituelle. Au chapitre XXXI, lorsqu'il commence la description des objets mémorables qui se trouvaient dans la campagne, la forme du voyage disparaît, et c'est un géographe qui succède au périégète. MM. Charles et Théodore Müller, qui ont rassemblé tout ce qu'on peut savoir sur les Atthides et sur leurs auteurs, pensent que ces écrivains préféraient l'ordre des temps à celui des lieux : mais la méthode topographique devait être souvent la seule qu'on pût appliquer à la multitude des détails qui faisaient l'objet de leurs recherches. Aussi de même que la description d'Athènes me semble porter l'empreinte de l'imitation des périégètes, de même je crois reconnaître dans la description des *Dèmes* une disposition imitée de quelque Atthide, notamment de la plus célèbre, celle de Philochore.

Venant après des écrivains si divers, et dans un siècle d'imitation littéraire, Pausanias pouvait difficilement donner une couleur uniforme à ses écrits. Aussi voit-on, dans son livre, se heurter, pour ainsi dire, l'affectation de la crédulité des anciens temps avec tout le scepticisme de la critique. Parfois il semble se moquer finement des généalogies impossibles et de la chronologie fabuleuse des rois d'Athènes ; ailleurs il explique la mythologie par la méthode d'Evhémère : souvent aussi nous l'entendons parler comme le plus scrupuleux des initiés : mais quand il s'agit d'un écrivain de l'antiquité païenne, on se sent toujours dans l'impuissance de décider si sa superstition est sincère ou simulée, et Pausanias est peut-être celui de tous qui, sous ce rapport, nous laisse dans le plus grand embarras. Disons seulement que s'il évite souvent de juger, il tient toujours du moins à rapporter les faits avec une scrupuleuse exactitude.

Il est donc impossible, quand on se sert de Pausanias, de négliger l'art qui a présidé à la composition de son livre. Lorsqu'on suit avec soin sa description, on arrive à reconnaître qu'il se sert de deux sortes de suppositions ; d'une part, l'exégète est censé lui montrer les monuments et les lieux, avec son ignorance générale et sa crédulité sur les points qui intéressent la vanité locale, avec le goût des remarques minutieuses, la disposition au merveilleux, la tendance à introduire des récits épisodiques : d'autre part, le voyageur produit lui-même ses réflexions, apporte

ses objections, provoque par ses questions les commentaires et les anecdotes les plus disparates; ou bien s'il rencontre sur les lieux un homme plus instruit, s'il observe avec un ami qui partage ou combat ses propres idées, il reproduit toute la variété, tout le décousu d'une conversation alimentée par les lieux eux-mêmes, par les monuments qui les décorent, par les souvenirs qu'ils rappellent. Et tout cela, au lieu de prendre des développements excessifs, se condense dans une composition d'un tissu excessivement serré, où se montre le goût de la concision poussée jusqu'à la sécheresse et à l'obscurité, ce qui n'était certainement pas sans exemple parmi les productions que l'auteur se proposait d'imiter.

Appliquons maintenant ces remarques à la topographie d'Athènes, et tâchons d'abord de comprendre sur quoi, pour cette partie de son ouvrage, repose principalement la fiction de l'auteur. C'est celle d'un étranger, pénétré du désir de voir une ville aussi célèbre, et qui arrive de l'Asie ou des îles. D'abord, il aperçoit le cap Sunium et son temple, on lui montre l'emplacement des mines célèbres de Laurium; il range rapidement la côte, poussé par un vent favorable, et débarque au Pirée. La visite de ce port, malgré les objets qu'il renferme, ne l'occupe pas longtemps, tant son impatience est grande d'arriver au but de son voyage. Mais les suites d'un débarquement prennent encore un temps assez considérable, et le *touriste* en profite pour parcourir Phalère et Munychie, et même pour faire dans la plaine une excursion qui lui permettra d'éprouver la justesse de son coup d'œil et sa connaissance de l'histoire des arts. Puis, délivré des embarras de l'arrivée, il s'avance par la route ordinaire qui conduit du Pirée dans Athènes, et, se donnant à peine le temps de jeter un coup d'œil sur les tombeaux de Ménandre et d'Euripide, laissant là beaucoup de morts sans nom ou qu'il croit tels, il entre enfin dans la ville, et ne tarde pas à pénétrer dans le quartier le plus bruyant, où se pressent et se confondent les marchés, les portiques ornés des chefs-d'œuvre de la peinture, les temples et les tribunaux.

Mais il n'a pu toucher cette ville, sans éprouver ce que Cicéron exprime si bien : ***Quamquam id quidem infinitum est in hac urbe; quacumque enim ingredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus*** (2). Ce qui touche Pausanias, admirateur et courtisan d'Hadrien, c'est encore moins le souvenir de la république, que le caractère de cité universelle, de capitale du monde de la philosophie, de la littérature et des arts qui appartient à Athènes, et auquel les souverains les plus puissants ont rendu hommage. Ainsi les rois illustres qui appartenaient à la civilisation grecque ont laissé des monuments de leur munificence, et donné l'exemple de ces hommages intelligents à la grandeur athénienne, mais Hadrien les éclipse tous. Les écrivains qui ont consacré leur plume aux souvenirs de l'Attique n'avaient sans doute que très-peu parlé des rois grecs, et c'est encore une des raisons pour lesquelles notre auteur multiplie les récits épisodiques qui se rapportent à ces princes.

De cette manière, recueillant avec avidité tout ce qu'on en raconte, il voit s'écouler plusieurs heures avant d'avoir épuisé les monuments qui entourent et décorent la place irrégulière où le peuple athénien passe sa vie. Il devrait alors se diriger vers l'Acropole. Mais après avoir célébré les rois, pourrait-il négliger celui dont la magnificence a tellement surpassé la leur? Cet empressement, cette préférence sont un trait de flatterie dont il doit espérer qu'on lui tiendra compte. Aussi, suivant avec plus de rapidité la rue qui longe le nord de l'Acropole, il quitte la ville de Thésée et entre dans la cité d'Hadrien. Là, on le renseigne sur tout ce qui se trouve d'intéressant à quelque distance, le Cynosarge, le Lycée, le temple de Vénus aux Jardins, le stade d'Hérode, et le bourg d'Agræ où l'art dramatique prit naissance, et sous cette dernière impression la rue des Trépieds le ramène au théâtre de Bacchus. Dès lors, il n'a plus qu'à suivre le midi de l'Acropole, comme il en a côtoyé les escarpements septentrionaux, pour arriver enfin au pied du grand escalier des Propylées. Il monte à la citadelle, et après avoir recueilli la fleur de ce qu'elle renferme de précieux, il demande, pour ainsi dire, grâce des émotions enivrantes de cette journée, aux sévères divinités de l'Aréopage, jalouses du bonheur des hommes. Le lendemain, il n'aura plus qu'une visite à faire à l'Académie, pour que sa première curiosité soit satisfaite, et dès lors il pourra compléter sa connaissance de la ville, recueillir les renseignements sur les Dèmes et sur les îles, et visiter même les lieux les plus célèbres, jusqu'au moment où, par la Voie Sacrée, il ira rendre aux Grandes Déesses l'hommage qui leur est dû comme aux plus augustes personnifications de la puissance divine, avant de quitter l'Attique pour passer dans la Mégaride.

La description d'Athènes par Pausanias, que l'on a toujours trouvée, sans se rendre compte du motif, si rapide et si incomplète, ne renferme donc en réalité que le récit d'une première journée de surprise et d'admiration. Ce que nous savons d'ailleurs de l'inégale distribution des monuments dans Athènes, rendait plus facile l'exécution d'un pareil plan. Tout ce qu'il y avait de plus important se concentrait dans le Céramique et l'Acropole. La route de l'Académie, bordée de tombeaux historiques dans toute sa longueur, faisait partie du Céramique extérieur. Au sud-est, le quartier des Théâtres se joignait, par l'Odéon, au bourg d'Agræ, aux promenades de l'Ilissus et au Stade; de ce côté se trouvait aussi la ville d'Hadrien. Le reste de la vaste enceinte dont on suivait encore les traces du temps de Fauvel, rempli, pour la plus grande partie, par les habitations privées, n'offrait en comparaison rien de digne de l'admiration d'un étranger. C'est ainsi que toute l'importance de l'histoire et des monuments de Londres se concentre dans la ligne courbe qui se déroule sur la rive gauche de la Tamise depuis Westminster jusqu'à la Tour.

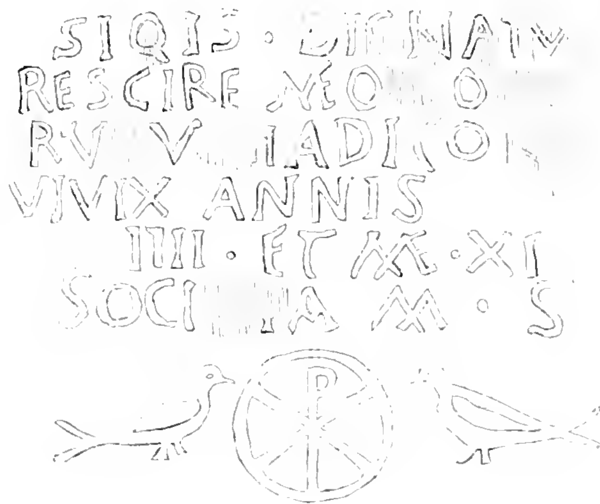
(2) *De finibus*, V, 2.

Avec une voiture, on peut voir Londres en un jour. Tout le reste, dans son immensité, n'est qu'un amas d'habitations, de places et de rues qui se répètent avec une désespérante monotonie.

CH. LENORMANT.

La suite à la prochaine livraison.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE DU MUSÉE DE COLOGNE.



L'épitaphe chrétienne dont je donne le fac-simile appartient au musée lapidaire de Cologne. M. Lersch, qui a le premier publié ce petit monument, propose la transcription suivante :

SI Q[V]IS DIGNATV[R]
RESCIRE MEO NO[MEN]
RV..V..MA DICO
(*ri*) VIX[I] ANNIS
IIII ET ME[NSIBVS] XI
SOCI[VI]A M[ATER] S[EPELIVIT?] (1)

Si, en substituant DICO R[ ] à DICO et [QVI VIXI] ou VIX[IT] à VIXI, je crois pouvoir accepter la restitution du savant allemand, pour les cinq premières lignes de notre texte (2), il n'en est pas ainsi de la formule finale, qui me paraît contenir une mention d'une haute importance et de nature à éclairer l'histoire de l'Église de Cologne, à savoir celle d'un ensevelissement près de la sépulture des saints Martyrs. SOCI[AT]A M[ARTYRIBV]S (3).

Cherchons d'abord dans les ressources de la philologie la preuve de l'existence de cette formule. Trois textes épigraphiques, dont deux appartiennent à la Gaule, m'aideront à démontrer le fait que j'avance.

L'épitaphe de FOEDVLA, femme chrétienne que baptisa saint Martin de Tours, nous fournit le mot SOCIATA employé dans le sens de ma leçon :

.... SANCTIS QVAE SOCIATA IACET (4).

Celle d'VRSINIANVS, de Trèves, contient la même expression :

.... QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRI[S] (5).

Expression que nous retrouvons encore à Ratisbonne avec la formule exacte de l'inscription de Cologne :

IN $\frac{\text{P}}{\text{A}|\omega}$ BM[SARMANNINE QVIESCENTI IN PACE MART[Y]RIBVS SOCIATAE (6).

Nous lisons de même dans Saint-Maxime, de Turin, qui a vécu au Ve siècle :

« ...Et in corpore nos viventes custodiunt (Martyres) et » de corpore recedentes excipiunt, hic, ne peccatorum » nos labes assumat, ibi, ne inferni horror invadat. Nam » ideo hoc a majoribus provisum est *ut sanctorum ossibus* » *nostra corpora sociemus*, ut dum illos tartarus metuit » nos pœna non tangat, dum illis Christus illuminat, nobis » tenebrarum caligo diffugiat (7). »

---

(1) *Centralmuseum Rheinlændischen Inschriften*, fasc. 1, n° 99. Voir encore, sur cette inscription, la note de M. Duntzer dans le *Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1, p. 92; M. Steiner, *Cod. Inscr. Rom. Danubii et Rheni*, n° 1145, et *Sammlung und Erklærung altchristlicher Inschriften im Rheimgebiete*, p. 33.

(2) Une inscription païenne rapportée par Marini, *Iscrizioni Albane*, p. 109, présente un début analogue.

(3) On trouve dans les inscriptions grecques et latines, et chez les grammairiens anciens qui ont recueilli les *Notæ Romanorum*, des abréviations conçues dans le même système que celle de M[ARTYRIBV]S, c'est-à-dire donnant la première et la dernière lettre du mot abrégé. Marini (*Fr. Arv.*, p. 375 et suiv.) en a résumé plusieurs exemples, du nombre desquels il faut retrancher les sigles ΜΣ, μαρτυρες, dans le sens de *témoins*, qui nous eût fourni ici un analogue. (Cf. Bœckh, *C. I. G.*, n° 1757.) On sait que, sur les monuments antiques, l'abréviation habituelle du nom de N.-S. est $\overline{\text{IC}}$. $\overline{\text{XC}}$. (Ducange, *Cpol. Chr.*, lib. I, p. 79; Fea, *Miscell.*, p. 282; Mai, *Collect. Vatic.*, t. V, p. 8, n° 2; etc., etc.)

(4) Delorme, *Description du musée de Vienne*, p. 271.

(5) Cette inscription n'a pas encore été publiée d'une manière exacte. On en trouvera une copie dans le *Centralmuseum* de Lersch, fasc. III, n° 51.

(6) Hefner, *Das Ræmische Bayern*, p. 246. C'est à tort, selon moi, que l'éditeur de ce titulus propose d'y lire MAR*itis* TRIBVS SOCIATAE. La monogamie était trop en honneur chez les anciens, et en particulier parmi les Fidèles, pour que l'épitaphe d'une femme chrétienne pût porter une semblable mention.

(7) Homilia LXXXI, in Natali Sanctorum Taurinorum Martyrum, Octavii, Adventicii et Solutoris. S. Maximi Ep. Taurin. *Opp.*, p 262, 263, Romæ, 1784, in-folio.

La formule qui nous occupe existait probablement encore au début d'une inscription incomplète découverte à Cimitile : + HIC LEO VIR SCS SOCIAT... (Mommsen, *Inscript. Regni Neapol.*, n° 2082.) Un fragment de l'épitaphe de Cynegius, dont parle saint Augustin (*De curâ gerendâ pro mortuis*, c. I, éd. des Bénédictins, t. VI, p. 379), a été retrouvé au même lieu. On y lit que le corps a été placé dans l'église de Saint-Félix : .....NC FELICIS HABET DOMVS ALMA BEATI, et, plus bas, que Cynegius sera réuni à ce saint patron devant le tribunal de Dieu (sans doute comme il l'a été dans la tombe) : là encore figure l'expression *sociari* : .....HIC SOCIABITVR ANTE TRIB[VNAL]. (Mommsen, *Op. cit.*, n° 2075.) Le mot SOCIANDE, dans ce vers d'un titulus composé par Sidoine Apollinaire (*Epist.*, VII, 17) : ABRAHAM SANCTIS MERITO SOCIANDE PATRONIS, me paraît aussi indiquer que le défunt avait été enseveli auprès des Martyrs.

L'idée générale de la réunion dans une seule sépulture est exprimée de même sur plusieurs épitaphes : OLIM PRESBYTERI GABINI FILIA FELIX| HIC SVSANNA IACET IN PACE PATRI SOCIATA (Mai, *Collect. Vatic.*, t. V, p. 150, n° 2); SPREVISTI PATRIIS CORPVS SOCIARE SEPVLCRIS (Gruter, MLV, 6); IVNGITVR HIC TVMVLO FRATRIS GERMANVS ET ALMO DVLCIA CONSOCIANS TRADIDIT OSSA LOCO (Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. I, p. 518); PARVO SOCIATVS CORPORE NATO (*Giornale de' Letterati*, Roma, 1756-1757, p. 116).

J'aurai à rechercher plus tard, en traitant des inscriptions de Trèves (8), comment et par quel pieux sentiment les tombes des Martyrs sont devenues dès les premiers siècles, comme le dit saint Maxime, des centres de sépultures chrétiennes; je me bornerai donc à examiner ici la mention SOCI[AT]A M[ARTYRIBV]S au point de son importance pour l'histoire de l'Église locale.

Quels étaient, à Cologne, les saints assez illustres pour que l'expression générique de *Martyres* suffit à les désigner dans cette langue vulgaire que représentent si exactement les inscriptions des premiers Fidèles? Grégoire de Tours et Hélinand vont nous l'apprendre. Nous lisons dans le *De Gloriâ Martyrum :* « Est apud Agrippinensem urbem » basilica in quâ dicuntur quinquaginta viri ex illâ legione » sacrâ Thebæorum pro Christi nomine martyrium con- » summasse. Et quia admirabili opere ex musivo quodam » modo deaurata resplendit, *Sanctos aureos* ipsam basili- » cam incolæ vocitare voluerunt (9). » Hélinand constate encore qu'à Cologne le lieu appelé anciennement *ad Martyres*, par une expression semblable à celle que présente notre titulus, est celui où ont souffert les illustres compagnons de saint Géréon, les soldats de la Légion Thébéenne (10). Il paraît donc certain que, sur un monument de la même localité, les mots SOCI[AT]A M[ARTYRIBV]S désignent les mêmes Martyrs.

L'histoire écrite du détachement de la sainte Légion qui fut massacré à Cologne ne commence qu'à Grégoire de Tours (11). Notre inscription, que la forme de son caractère permet d'attribuer au ve siècle, devient donc la pièce la plus ancienne qui confirme la tradition. C'est, selon moi, un important témoin du désir éprouvé par nos pères d'obtenir pour eux et pour les leurs une sépulture auprès des restes de ces saints patrons, partant, de la vénération dont ils étaient l'objet dès les premiers siècles de l'Église.

J'ai eu le regret de ne pouvoir recueillir à Cologne aucun renseignement sur le lieu où a été trouvée cette inscription qui figurerait plus dignement, à mon avis, dans le Trésor de Saint-Géréon que dans le petit musée de la ville. La formule SOCI[AT]A M[ARTYRIBV]S autorise à penser que, suivant l'usage, de nombreuses sépultures chrétiennes ont dû être agglomérées sur le même point (12).

Il serait donc intéressant de rechercher le lieu d'invention de notre titulus, lieu qui ne peut manquer de fournir d'autres tombes dont les inscriptions jetteraient sans doute un nouveau jour sur l'histoire des Martyrs de Cologne.

EDMOND LE BLANT.

NOTICE SUR LE KHESBET DES CHALDÉENS.

Quoiqu'il ne s'agisse pas précisément ici des œuvres d'art de la Chaldée antique, mais bien d'une substance colorante fournie par cette contrée, matière dont l'usage s'est répandu au loin, je crois néanmoins que cette note pourra offrir quelque intérêt aux archéologues, parce qu'elle démontre, une fois de plus, la solidarité qui existe entre l'archéologie asiatique et celle de l'Égypte, et nous enseigne comment les restes de la littérature de l'un de ces pays peuvent éclaircir le mystère qui voile encore celle de l'autre.

MM. Birch et de Rougé avaient reconnu parmi les matières que les Chaldéens offrent, dans les monuments égyptiens, aux monarques de Thèbes, une substance appelée *khesbet* (1). Ils l'expliquèrent par *émail bleu*. M. de Rougé fit un pas de plus; il distingua même les différences que le commerce égyptien avait établies entre les diverses qualités de cette substance. Ainsi les monuments de l'Égypte mentionnent parmi les objets envoyés en tribut au roi Thoutmès III (XVIIIe dynastie), par le chef de Singara de Mésopotamie :

1° Le *khesbet* vrai;
2° Le *khesbet* artificiel;
3° Le bon *khesbet* de Babel.

Quand les fragments de briques que nous avons recueillis sur les ruines du château de Nabuchodonosor arriveront à Paris, les savants spéciaux statueront sur la nature du magnifique émail bleu, dont 3,000 ans n'ont pu détruire l'éclat. Cet émail de Babylone diffère essentiellement, pour la couleur, de celui qui se voit en Égypte et qui, avec le temps, devient quelquefois vert et même jaune (2). Quant au *khesbet* vrai, je n'hésite pas un instant à y voir, avec M. de Rougé, le vrai *lapis lazuli*, très-commun dans ces contrées, et surtout estimé quand on y aperçoit quelques parcelles d'or. Le *khesbet* artificiel, au contraire, doit être la matière friable qui se trouve si souvent à Khorsabad; elle ressemble au cyanure de fer, comme le pense le savant que j'ai l'honneur de citer, quoique le cyanure de fer (bleu de Prusse) ait une couleur un peu plus foncée (3).

Le nom de *khesbet* semble révéler une origine sémitique, et

---

(8) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle*, t. I, n° 293.

(9) *De gloria martyrum*, lib. I, cap. 62.

(10) Monstratur autem usque in hodie in loco, ubi S. Gereon trucidatus est, sanguinis ipsius spectaculum, et ipse locus *Ad Martyres* ab incolis acceptum servat vocabulum. (*Passio S. Gereonis et Sociorum*, auctore Helinando. Bolland., *Acta SS*, t. V., octobr., p. 38, B.

(11) *Loc. cit.* Cf. Usuard, *Martyrologium*, ad X Kal. oct. et Id. Oct.; Regino, *Chronic.*, lib. I; Helinand., *loc. cit.*; Ruinart, *Acta Sinc.*, éd. de 1713, p. 173, etc. On peut consulter sur l'histoire de la Légion Thébéenne l'excellent travail du savant curé de Saint-Paulin de Trèves, M Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus bei Trier*, p. 12 et suiv., 331 et suiv.

(12) Outre les exemples de ce fait que fournissent les Catacombes, nous remarquerons qu'à Lyon de nombreuses sépultures ont été découvertes auprès de celle du tribun FLAVIVS FLORI..., POSITVS AD SANCTOS, comme nous l'apprend son épitaphe, c'est-à-dire enseveli à côté des Martyrs lyonnais. (*Hist. de l'Acad. des inscriptions*, 1re série, t. XVIII, p. 212-217.) Les actes de saint Saturnin, de Toulouse, témoignent encore de cette pieuse coutume : « Procedente dehinc tempore cum multorum ad « basiliculam illam fideliter a sæculo recedentium pro solatio propter corpus « Martyris quiescentis deferrentur exsequiæ et locus omnis tumulatorum « corporum multitudine fuisset impletus..., etc. » (Ruinart, *Acta Sincera*, p. 132, éd. de 1713.) Cf. saint Augustin, *De curâ gerendâ pro mortuis*, et les textes épigraphiques.

(1) *Observations on the statistical tablet of Karnac*, p. 36 sqq. — *Notice de la galerie égyptienne du Louvre*, deuxième édition, C, n° 51.

(2) Au contraire, M. Place a trouvé à Khorsabad divers objets enduits d'une couverte d'un bleu clair ou jaunâtre, tout à fait semblable à celle qui décore tant de monumens égyptiens.

(3) Je soumettrai encore une interprétation au jugement de M. de Rougé : le *khesbet vrai* ne pourrait-il pas être la matière première, tandis que le *khesbet artificiel* indiquerait la matière fabriquée ?

indique ainsi la provenance asiatique de la matière elle-même. J'ai été assez heureux pour retrouver la mention de cette substance dans les documents cunéiformes de Ninive, où elle porte le nom de *khisbi* (חצב).

L'inscription des taureaux de Khorsabad parle des huit portes de la ville dont M. Place a retrouvé les emplacements. Chaque porte était consacrée à une divinité, dont le nom est accompagné d'une espèce de titre. La déesse *Bilit-Taouth* (Mylitta) est désignée par ces mots, qui se lisent sans contradiction :

Mudisat hisbi sikri, avec la transcription sémitique,

מְדִשַׁת חִצַב זִכְרִ
qui triture le hisbe.....

Le mot *sikri* est encore obscur; il peut signifier, d'après les analogies linguistiques, *acier* ou *fête de commémoration*, ou bien *menton*, et je ne puis encore me décider à opter entre ces trois significations, parce que toutes les trois sont également justifiées par la philologie, et donnent toutes un sens en rapport ou avec la chimie ou avec les mœurs de l'Orient.

Mais le sens des deux premiers mots est incontestable, et c'est l'essentiel pour nous. Le *hisb*, et nous le prouverons tout à l'heure, c'est la matière bleue de Ninive. D'abord, encore aujourd'hui, le mot arabe *khadbah* veut dire *teinture des cheveux, des ongles*, etc., et s'emploie pour désigner une substance colorante quelconque. Actuellement le *henna* rouge a empiété sur le bleu, bien souvent employé jadis. M. de Longpérier m'a rappelé que la figure de femme d'un sarcophage, découvert près de Tripoli de Phénicie (1), a les cheveux peints en bleu. Les femmes arabes, encore aujourd'hui, se teignent de cette couleur le pourtour des yeux et sont couvertes de tatouages bleus.

Une courte inscription cunéiforme, recueillie par M. Place, contient les mots *maavi hisbi u tahdi*. Le dernier mot se trouve également expliqué par les hiéroglyphes, et je dois son interprétation à MM. de Rougé et Lenormant. Il porte avec lui son certificat d'origine sémitique : et les Égyptiens l'empruntèrent à l'Asie avec la substance qu'il désigne : il veut dire plomb.

Le blanc encaustique des Chaldéens c'est de la céruse (carbonate de plomb). Le mot *maavi* veut dire *courbure* (בִּיִר), *arche*, et le sens de la phrase précitée n'est autre que *arche de bleu et de blanc*. On se rappellera que M. Place a découvert des voûtes en terre qui, à l'entrée, étaient décorées d'émail blanc et bleu : c'est de cette ornementation que provenaient les nombreux débris de briques vernissées trouvés à l'entrée des chambres par M. Botta.

Ainsi la lecture des hiéroglyphes nous aura conduit à interpréter deux passages intéressants de l'épigraphie assyrienne, et à tirer de leur traduction quelques conclusions sur les relations intimes qui existèrent entre l'Asie et l'Afrique, aux époques les plus reculées.

J. OPPERT.

OBSERVATIONS SUR UNE ÉPIGRAMME GRECQUE.

—

L'*Anthologie Palatine* (VII, 19) nous a conservé une épigramme sur la mort du poëte Alcman. Cette petite pièce, attribuée à Léonidas de Tarente, est ainsi conçue :

Τὸν χαρίεντ' Ἀλκμᾶνα, τὸν ὑμνητῆρ' ὑμεναίων
Κύκνον, τὸν Μουσῶν ἄξια μελψάμενον,
Τύμβος ἔχει, Σπάρτας μεγάλαν χάριν, εἶθ' ὅγε λύσθος
Ἄχθος ἀποῤῥίψας οἴχεται εἰς Ἀΐδην.

Citons d'abord pour mémoire une correction inutile, proposée par Scaliger, μεγάλαν ἔριν pour μεγάλαν χάριν, et au quatrième vers la variante οἴχεαι pour οἴχεται. Mais là n'est pas la véritable difficulté, celle qui a exercé vainement la sagacité des critiques les plus habiles; elle réside au troisième vers, dans le mot λύσθος, au lieu duquel on lit λοῖσθος dans Suidas, et Λύδος dans Planude. Ce mot a donné lieu à une foule de conjectures plus ou moins ingénieuses et plus ou moins vraisemblables.

On sait que le poëte Alcman est né en Lydie, et qu'il fut amené esclave à Sparte. Grâce à son génie, il fut affranchi par son maître, et obtint le droit de cité. Aussi presque tous les savants qui se sont occupés de cette épigramme, ont vu dans le mot λύσθος une indication de la patrie du poëte. De là diverses corrections; ainsi, Wyttenbach lit Λυδῶν, et Jacobs Λύδος; M. Meineke propose εἶθ' ὅγε Λυδῶν λοῖσθος ἀποβρίξας οἴχεται, se référant au proverbe Ἔσχατος Μυσῶν, et disant que le verbe ἀποβρίξαι, en parlant des morts, s'emploie tout aussi bien que ἀποκοιμηθῆναι. D'autres, tels que M. Welcker (*Fragm. Alcm.*, p. 4), s'accordant sur la valeur de l'expression ἄχθος ἀποῤῥίψας, la regardent comme une allusion à l'état de servitude par lequel le poëte a passé. C'est d'après cette donnée que M. Piccolos (*Supplément à l'Anthol. gr.*, Paris, 1853, in-8°, p. 24), a été amené à corriger λύσθος en λάσθης, qu'il considère comme la vraie leçon. Il change aussi εἶθ' en ἔνθ', et lit : Σπάρτας μεγάλαν χάριν, ἔνθ' ὅγε λάσθης ‖ ἄχθος ἀποῤῥίψας. M. Piccolos avait fait une autre conjecture, ἔνθ' ἀγέλαστον, par allusion à la triste fin du poëte Alcman, qui est mort de la maladie pédiculaire dans un âge avancé. Il aurait même préféré cette leçon comme plus naturelle, si λάσθης n'avait pas l'avantage d'être plus rapproché du manuscrit. « En effet, ajoute-il, ἀγέλαστον ἄχθος ἀποῤῥίψας peut fort bien s'entendre de la vie d'un vieillard pour qui l'existence n'est qu'un *triste et cruel fardeau*. »

Je m'étonne que tant de critiques habiles soient allés chercher si loin l'explication du mot λύσθος, lorsqu'ils avaient sous la main la véritable leçon que l'on retrouve dans la variante, λοῖσθος, conservée par Suidas. Au lieu de voir dans ce mot une allusion, soit à la patrie du poëte, soit à son état de servitude, il ne faut la considérer que comme l'expression d'une pensée philosophique très-répandue dans l'antiquité, qui ne représentait jamais la mort que d'une manière allégorique. Il était réservé au christianisme seul de la regarder en face sans trembler et de lui opposer sa morale douce et consolante. Léonidas de Tarente, tel est du moins notre avis, a voulu dire tout simplement que le poëte Alcman était mort à Sparte. Dans le mot λοῖσθος il n'y a qu'une lettre à changer et, en adoptant la correction ἔνθ', au lieu de εἶθ', proposée par M. Piccolos, il faut lire : ἔνθ' ὅγε λοῖσθον ἄχθος ἀποῤῥίψας, après s'être débarrassé de son *dernier fardeau*, de sa dépouille mortelle. C'est presque toujours dans cette série d'idées que le mot λοῖσθος, écrit plus souvent λοίσθιος, est employé par les poëtes. C'est ainsi que Sophocle (*Œd. Col.*, 583), pour indiquer le terme de la vie, se sert de l'expression τὰ λοίσθια τοῦ βίου. Dans un passage de Lycophron, tiré de sa tragédie des *Pélopides* et conservée par Stobée (119, 13), on lit : Ὅταν δ' ἐφέρπῃ κῶμα λοίσθιον βίου, *mais lorsque s'avance le der-*

(1) *Notice des monuments assyriens, babyloniens, perses, phéniciens, etc., du Louvre*, troisième édition, 1851, p. 135, n° 579.

nier flot de la vie. Citons le λοίσθιος ἔρχεται ὥρη de Nonnus (*Jo.*, v, 107). Le passage suivant d'Euripide (*Hippol.*, v, 56), surtout mérite d'être rapproché de notre épigramme : Οὐ γὰρ οἶδ' ἀνεῳγμένας πύλας Ἅιδου φάος τε λοίσθιον βλέπων τόδε. C'est encore dans des phrases où l'idée de mort domine que l'adverbe λοίσθιον se trouve employé. Ainsi dans Sophocle (*Aj.* 468), Εἶτα λοίσθιον θάνω et dans Euripide (*Herc. Fur.*, 23) : Τὸ λοίσθιον δὲ Ταινάρου διὰ στόμα βέβηκ' ἐς Ἅιδου. Cette expression, spécialement consacrée à la poésie, a été même adoptée par quelques prosateurs qui ont dit τὰ λοίσθια πνεῖν, pour *rendre le dernier soupir.* Voyez entre autres Nicéphore Calliste, cité par le *Thesaurus*, v. Λοίσθιος, et l'*Histoire* de Ducas, p. 16, 15 et 77, 18 *ed. Bonn.* Quant à Platon, c'est à tort qu'il est cité par Henri Étienne comme s'étant servi de cette expression dans le Phédon. On ne trouve rien de pareil ni dans ce dialogue, ni dans ses œuvres, où ce mot n'est pas même employé une seule fois.

Ces exemples suffiront, du moins nous le pensons, pour justifier la correction λοῖσθον qui reproduit presque exactement une ancienne leçon, et qui donne un sens excellent et conforme aux idées de l'antiquité. Peut-être ne paraîtra-t-elle pas indigne d'être signalée à l'attention des futurs éditeurs de l'*Anthologie.*

E. Miller.

EXPLICATION

DES CARACTÈRES GRAVÉS AU REVERS DU DISQUE REPRÉSENTANT THÉODOSE ET SES FILS,

Conservé à l'Académie de Madrid.

Au revers du grand disque d'argent d'Almendralejo, publié par M. Delgado, en 1849 (1), se trouve gravé au pointillé, contre l'anneau, une inscription dont le sens a échappé au docte antiquaire. M. Mérimée renonce également à l'expliquer dans le compte-rendu qu'il a donné du Mémoire espagnol, dans la *Revue archéologique*, et personne n'a encore tenté, que je sache, de découvrir l'énigme. Pourtant il ne semble pas impossible de la déchiffrer. On lit : HOC ⸆N MET. A en juger par l'endroit où cette inscription est placée et par le procédé choisi pour la graver, il est clair qu'elle ne tient pas à la scène dont l'endroit du disque est orné et qu'elle a été ajoutée après que l'œuvre d'art eut été terminée. Rien donc n'empêche de lui donner une interprétation tout à fait indépendante du grand bas-relief. Cela posé, de toutes les manières d'estimer la valeur des lettres employées dans cette inscription, la plus sûre, à mon avis, est de considérer les trois lettres surmontées d'une ligne horizontale comme des chiffres. Nul n'ignore que la ligne dont je parle a servi, en règle générale, à distinguer des autres les lettres numériques. Bien que l'on ne puisse pas exclure d'abord le sens d'abréviation que cette même ligne sert aussi à exprimer, il ne paraît pas, à la réflexion, que ce sens soit admissible dans le cas présent, puisque la ligne manque sur les trois premières lettres, qui sont évidemment le commencement de la phrase.

Toutes ces raisons mûrement posées, j'incline à croire que l'inscription a pour but d'indiquer le poids du métal précieux envoyé en Espagne. Je ne vois pas que rien puisse contrarier cette supposition, qui rend, au contraire, assez bien raison de tout. Car HOC pourrait parfaitement être le commencement de ποσότης, *quantitas*, *summa*. Il n'est pas improbable que la sigle suivante, ⸆, n'ait pas été bien lue et ne soit pas autre chose que ΛΙ, λιτρῶν; expression d'ailleurs si usitée et que l'on rendait précisément dans l'usage ordinaire par la sigle ⸆, ainsi que le prouvent assez les monuments et les manuscrits les plus connus. Après ΛΙ vient MЄΓ ou un Θ mal complété aura pu se prendre pour un Є. Or les lettres numériques MΘ forment précisement le nombre de livres correspondant à peu près au poids actuel du monument. En effet, les 15 kilogrammes 33 grammes, correspondant à peu près aux 533 onces espagnoles, donnent 49 livres et 4 grammes, en supposant 325 grammes par livre. Les poids byzantins varient beaucoup comme on peut le voir dans la curieuse série de poids, que j'ai publiée, dans les *Annales de numismatique*, de M. Fiorelli (1re ann., p. 207). Les trois poids indiqués dans cette collection par ⸆Α, donnent 325 gramm. 50, 327 et 330 : ce sont les poids les mieux conservés. Les calculs de Cagnassi, adoptés par Borghesi lui-même, ne s'éloignent pas de ces chiffres, en donnant à l'ancienne livre romaine 324, 180.

Quant à la dernière sigle T, je détache la ligne horizontale tout en la laissant à sa place au-dessus de la verticale. Bien entendu que c'est en lui attribuant la signification de *sextule*, qui lui revient de droit. La sextule est précisément écrite de la sorte sur d'autres poids du musée Kircher, où le sens est assez déterminé par la pesanteur même. Il équivaut à deux sextules où le poids est à peu près de 12 grammes. Parfois la ligne horizontale fait défaut, et alors la valeur est suppléée par les sigles Ι, ≤ et Ι', les poids dont il s'agit étant l'un de 12, l'autre de 18 grammes environ.

P. Raffaele Garrucci.

(1) *Memoria histórico-crítica sobre el gran disco de Theodosio encontrado en Almendralejo leida a la real Academia de la Historia por su anticuario* Don Ant. Delgado. Madrid, 1849, in-4. — Le disque est reproduit sommairement dans l'ouvrage de M. J. Arneth, intitulé : *Die antiken gold-und-silber Monumente des K. K. Munz und-Antiken Cabinettes in Wien.* Wien, 1850, F°. Beilage III, p. 67 et 73.

MÉDAILLES DE PHILIPPI.

Un recueil littéraire d'Athènes, peu connu en France, *la Pandore*, auquel nous avons souvent puisé des renseignements utiles, vient de publier, dans sa dernière livraison, l'article suivant accompagné d'une excellente planche.

L'auteur de l'article que nous traduisons, M. Paul Lampros, fait le commerce des médailles, et est lui-même un numismatiste d'un certain mérite.

Le cabinet des médailles que nous avons visité, pour vérifier le doute qu'émet M. Lampros, ne possède pas de monnaies de Philippi en or; il s'en trouve une pourtant dans la collection de M. le duc de Luynes.

Disons encore que le travail de M. Lampros a obtenu les suffrages des nombreux savants à qui nous avons communiqué *la Pandore*, et en particulier de M. Longpérier et de M. de Witte.

M. Vréto.

Sur six médailles inédites de Philippi.

1° Face : tête d'Hercule imberbe avec la peau de lion, tournée à droite.

Revers : ΦΙΛΙΠΠΩΝ. Trépied. Dans le champ, tête de cheval à droite. Or. Poids : 161 grains 1/4.

2° Face : Même tête.

Revers : ΦΙΛΙΠΠΩΝ. Trépied. Dans le champ, tête de cheval à gauche. Or. Poids : 161 grains 1/2.

3° Face : Même tête.

Revers : ΦΙΛΙΠΠΩΝ Trépied. Dans le champ, tête de lion à droite. Or. Poids : 161 grains 3/4.

4° Face : Même tête.

Revers : ΦΙΛΙΠΠΩΝ. Trépied. Dans le champ, tête de cerf à droite. Or. Poids : 162 grains.

5° Face : Même tête.

Revers : ΦΙΛΙΠΠΩΝ. Trépied. Dans le champ, tête de cerf à gauche. Or. Poids : 162 grains 1/4.

6° Face : Même tête.

Revers : ΦΙΛΙΠΠΩΝ. Trépied. Dans le champ, grappe de raisin. Or. Poids : 161 grains 3/4.

La ville de Philippi, située près du mont Pangée, était auparavant nommée *Crenides* à cause des sources qui l'entourent. La première année de la CV° olympiade, trois cent soixante ans avant Jésus-Christ, lorsque Philippe, fils d'Amyntas, vainquit son frère Argée qui revenait d'Ægée à Méthone, cette ville fut peuplée par des Thasiens. (Diod. sic., bibl. XVI. 3.) Plus tard, dans la troisième année de la même olympiade, après avoir pris d'assaut Amphipolis et soumis Pydna et Potidée, Philippe, passant à Crénides, augmenta le nombre de ses habitants, la fortifia et changea son nom en celui de Philippi.

Selon Appien (l. IV), cette ville se serait d'abord nommée *Crénides*, puis *Datos*, et enfin Philippi. Mais il paraît résulter de Strabon et d'Étienne de Byzance que *Crenides* et *Datos* ou *Daton* étaient deux villes différentes.

A l'époque romaine cette ville devint fameuse par la bataille livrée dans la plaine de Philippi (quarante-deux ans avant Jésus-Christ), bataille où Cassius et Brutus furent défaits et où la république romaine expira. C'est probablement entre cette bataille et celle d'Actium que Philippi devint colonie romaine, mais on ne sait pas précisément en quelle année.

Nous apprenons, par les Actes des apôtres, que l'apôtre saint Paul, venant de la Troade, se dirigea par la Samothrace vers Néapolis, et de là vint à Philippi où il séjourna quelques jours et fit beaucoup de miracles (Actes, XVI. 12). Nous apprenons en outre qu'à cette époque Philippi était le chef-lieu d'une des divisions de la Macédoine, très-certainement de la première. Lorsqu'elle était divisée en quatre parties, c'était Amphipolis qui avait été désigné par Paul-Émile pour être le chef-lieu (Tite-Live, l. XLV, ch. XXIX) de cette partie. Une des épîtres de l'apôtre saint Paul, écrite de Rome, est adressée aux Philippiens ou habitants de Philippi.

Anne Comnène (l. XIV, p. 355, éd. Ven.), parlant de Philippopolis, est tombée dans une grave erreur en confondant cette ville avec celle de Philippi, et de plus elle prend Philippe, fils d'Amyntas, fondateur de ces deux villes, pour Philippe l'empereur des Romains.

Dans la contrée de Philippi existait un grand nombre de mines d'or qui, faute d'excavations suffisantes, avaient peu d'importance; mais Philippe les ayant fait exploiter les rendit si riches qu'il en tirait un revenu de plus de mille talents par année. C'est avec l'or de ces mines qu'il frappa les monnaies qui furent nommées philippiques (Diod. XVI. 8), certainement aussi les médailles de Philippi décrites plus haut. Ces médailles, qui datent des bons temps de l'art, sont d'une beauté remarquable.

Une seule monnaie de Philippi était connue jusqu'à présent, et elle faisait autrefois partie de la collection de la reine Christine de Suède. Elle a été publiée par Eckhel (*Num. vet anecd.*, p. 67, tab. V, n° 15, et *Doctr. num.*, t. II, p. 75. Elle est décrite par Mionnet (t. I, p. 135, n° 272) et évaluée par lui à 600 francs. Cousinery (*Voyage de la Macédoine*, t. II, p. 39) mentionne de nouveau cette médaille et parle de son extrême rareté, ce qui confirme que jusqu'à l'époque où il écrivait (en 1831) elle était unique. Il est probable que depuis on en a trouvé quelque autre, mais je l'ignore.

La médaille publiée par Eckhel a dans le champ une tête de cheval comme celle que je donne sous le n° 1, mais elle diffère de toutes celles que je publie par la forme du trépied qui dans celle-là est simple, tandis que dans celles-ci il a beaucoup d'ornements, et l'extrémité des pieds est terminée en forme de pattes de lion.

Ces rares et précieuses médailles m'ont été envoyées de Chalcis par un négociant qui y réside. Le trésor qui a fourni aux amateurs de la numismatique ces importantes acquisitions a été trouvé (selon ce que me mande la personne qui me les envoie) dans les fondations d'une maison, près d'Érétrie. Ce trésor était composé de médailles de Philippi, de statères de Philippe et de dariques. Parmi les médailles provenant de cette fouille qui sont parvenues dans mes mains, trente-six étaient des dariques, deux étaient de Philippe et dix de Philippi. On remarquera que c'étaient les dariques qui étaient les plus nombreuses; mais comme elles étaient très-communes, je n'en ai pas fait l'acquisition.

Quant aux médailles de Philippi, il y en avait trois du n° 1, trois du n° 4 et une de chacun des autres numéros.

P. Lampros.

Corcyre

Feu M. Hope possédait une statue de bronze d'Apollon, haute d'environ un mètre, et tout à fait analogue à celle qui se voit au Musée de Naples (*Mus. Borbonico*, vol. II, tav. 23). Cette statue était accompagnée d'un cartel de bronze taillé en queue d'aronde à ses deux extrémités, et portant l'inscription que voici :

MATRIS
C DVNATIVS GRATVS
PRAEFECTVS PAGI IVNI
D S D

Les témoignages relatifs à la provenance de ce monument ne sont pas concordants, et nous ne savons s'il a été découvert en France, comme on l'a dit, ou en Italie. Si l'inscription a été autrefois fixée sur la base de la figure, ainsi que l'aspect du bronze le fait croire, elle est doublement intéressante, puisqu'elle contient une mention géographique, et qu'elle offrirait un nouvel exemple de la dédicace de la statue d'un dieu à d'autres divinités.

A. de L.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 3. MARS 1855.

SOMMAIRE. — *Mémoire sur l'Agora d'Athènes, suite.* — *Restitution d'une inscription grecque de Clazomène, relative à Tibère.* — *Antiquités orientales ; explication de la planche II.*

DE LA MANIÈRE DE LIRE PAUSANIAS,

A PROPOS DU VÉRITABLE EMPLACEMENT DE L'AGORA D'ATHÈNES.

—

Deuxième article. — Suite.

Lorsque, après une lecture attentive, on a compris le plan de Pausanias, et reconnu les directions principales de la route qu'il suppose avoir suivie, mentionnant d'une manière purement épisodique les monuments qui ne peuvent rentrer dans cet itinéraire, il faut se rendre un compte exact de la configuration du terrain ainsi que des limites qui en résultent nécessairement, et déterminer en même temps les points dont la tradition ou la critique ont fixé la position d'une manière indubitable, afin d'éviter des hypothèses inadmissibles, et de réduire les difficultés de cette topographie à des détails d'une importance médiocre.

L'expérience fournit, à cet égard, deux conclusions sur lesquelles on ne saurait, ce me semble, trop fortement insister : la première, c'est que ce serait peine perdue de chercher à ébranler la confiance des gens raisonnables dans la certitude de certaines attributions. Pour le quartier de l'Agora, nous avons le Pnyx, le temple de Thésée et la colline de l'Aréopage qui forment un triangle à l'aide duquel on peut mesurer géométriquement le reste du terrain, assignant dès lors à chacun des autres monuments sa situation vraisemblable.

La seconde conclusion, c'est qu'en vain aussi l'on possédera une notion assurée sur l'emplacement des principaux édifices et l'étendue du quartier qui les renfermait ; l'accumulation et l'irrégularité des autres monuments devait être telle, qu'après leur disparition totale, il sera à tout jamais impossible de leur assigner une place reconnaissable. Nous avons fait nous-même à Paris des expériences de ce genre. La transformation de la ville a fait disparaître des quartiers entiers, où nous avons vu des rues, des églises, des palais, des théâtres. Aujourd'hui le terrain est nivelé, et nous n'y reconnaissons plus aucun emplacement distinct ; nous allons jusqu'à ne plus comprendre la possibilité de l'accumulation de tant d'édifices dans un espace aussi étroit.

Cependant, pour arriver à quelque chose de précis, et ne laisser dans l'incertitude qu'un nombre de détails aussi restreint que possible, examinons nos ressources, et tâchons de savoir si les documents dont nous disposons ne nous fournissent pas quelque indication qui nous aide à sortir d'embarras. Nous apprenons, par le témoignage de Tite-Live qu'en dedans comme en dehors de la porte appelée *Dipylum*, la plus grande et la plus ouverte d'Athènes, une rue large et parfaitement droite conduisait dans l'*Agora*, de manière que de cette place on pouvait apercevoir l'entrée de la ville : « Porta ea (*Dipylum*) velut » in ore urbis posita, major aliquanto patentiorque quam » cæteræ est, et intra eam extraque latæ sunt viæ, ut » et oppidani dirigere aciem a foro ad portam possint. » XXXI, 24. » L'énonciation de cette dernière circonstance exclut formellement toute hypothèse qui placerait l'Agora soit au nord, soit au midi de l'Acropole. Il faut nécessairement que cette place, ou du moins sa superficie presque entière, ait occupé une partie des terrains qui s'étendent à l'ouest, ou, si l'on veut, au nord-ouest des Propylées. Quelle qu'ait été sa situation précise, on ne peut lui assigner qu'une forme irrégulière : car nous trouvons dans cette direction un certain nombre de collines, celles des Nymphes, du Pnyx, de l'Aréopage, sans parler de l'éminence sur laquelle s'élève le temple de Thésée. Mais quelle était, dans l'intervalle que ces inégalités laissaient libre, la distribution probable des monuments dont ont parlé Pausanias et les autres écrivains de l'antiquité ? c'est ce que nous allons voir.

Il me semble que l'auteur de la *Description de la Grèce* nous indique lui-même la direction qu'il a suivie lorsqu'il est entré dans la ville, et le point par lequel il a pénétré dans l'*Agora*. Il remarque que la rue qui le conduisit de la porte du Pirée au Céramique n'avait d'un côté que des portiques, et que les temples et les autres édifices de quelque importance étaient tous de l'autre côté : στοαὶ δέ εἰσιν ἀπὸ [τῶν πυλῶν ἐς τὸ Κεραμεικόν... ἡ δὲ ἑτέρα τῶν στοῶν ἔχει μὲν ἱερὰ θεῶν..... I, 2. 4. Cela ne peut s'entendre que d'une rue qui aurait pris à revers la colline des Nymphes du côté du Nord, et s'accorde d'ailleurs avec ce que nous savons, par le témoignage formel de Platon, que la route en venant du Pirée, laissait les Longs Murs sur la droite. C'est encore aujourd'hui la direction que l'on prend pour entrer dans Athènes, après avoir quitté la mer, et cette direction est déterminée par la nature du terrain.

En s'avançant par cette rue, le voyageur se trouvait bientôt au point d'intersection de l'autre rue, qui de la porte Dipyle plongeait dans l'Agora, et comme à la fin des portiques qui côtoyaient la colline des Nymphes, Pausanias indique du même côté, c'est-à-dire sur la droite, la Στοὰ Βασίλειος qui certainement aboutissait dans le Marché, on ne peut se tromper en admettant qu'à ce point, peu éloigné de l'extrémité nord-ouest de la colline de l'Aréopage, on était en plein dans le Céramique intérieur, dénomination qui chez les anciens se confondait avec celle de l'Agora.

Or, il est impossible que le *Buleuterium* et le *Tholus* se soient trouvés à une distance considérable du portique de l'Archonte-Roi et du portique Eleutherius, et comme ces deux derniers édifices, contigus l'un à l'autre, étaient à la droite du voyageur qui entrait dans l'Agora par la route du Pirée, il faut de toute nécessité chercher l'emplacement du *Tholus* et du *Buleuterium* à peu de distance des deux portiques vers le sud. Que le *Tholus* ait été un édifice construit, et non une salle creusée dans le roc, c'est ce qu'indiquent avec certitude les auteurs qui en ont parlé. « Il avait, dit l'un d'eux, une toiture circulaire, bâtie en » pierre et non en bois, comme celle des autres édifices : » ὀροφὴν εἶχε περιφερῆ, οἰκοδομητὴν, οὐχὶ ξυλινὴν, ὡς τὰ ἄλλα » οἰκοδομήματα. » (Bekk. *Anecd. Gr.*, t. I. p. 264). Il est impossible de s'expliquer d'une manière plus formelle, et je m'étonne qu'on ait pu après cela imaginer que le *Tholus* avait été taillé dans le roc (1).

Les statues des Éponymes étaient placées plus haut que le Tholus, et c'est aussi avec raison que les précédents topographes, tels que le colonel Leake, ont cru que les Éponymes devaient occuper la déclivité occidentale de l'espèce de crête qui, vers le sud de l'Aréopage, sépare le sol de l'ancienne Agora de la rue qui s'étendait, à peu près dans la direction du temple de Thésée, entre les Propylées et l'Aréopage. Or, dans le voisinage des Éponymes, se trouvait le temple de Mars, et ce temple devait appartenir, au moins par une extrémité, à la colline qui portait le nom du même dieu.

Nous avons donc certainement une place, probablement la Vieille Agora, qui s'étendait entre le portique Royal, le Pnyx et la colline de l'Aréopage, et nous retrouvons encore une Agora plus au nord, dont une extrémité nous est indiquée par le portique d'ordre dorique grec, qui subsiste encore au sein de la ville moderne, et sur le sommet duquel s'élevait, dans l'antiquité, la statue de Lucius César, petit-fils d'Auguste. Si l'on supposait, comme on l'a fait jusqu'ici, que ce portique servait d'accès à une Agora qui se serait étendue dans la direction de l'Orient, il faudrait admettre une solution de continuité entre l'ancienne et la nouvelle *Agora*. Mais si nous supposons au contraire que le portique d'Auguste servait d'entrée à la Nouvelle Place, pour le voyageur qui arrivait par l'Orient, il ne devait y avoir entre les deux marchés d'autre obstacle que la colline de l'Aréopage se projetant dans la direction du nord-ouest, et recevant peut-être, de ce côté, ainsi que l'a pensé le colonel Leake, le nom de Κολωνὸς Ἀγοραῖος. C'était là que se plaçaient, pour se faire louer, les ouvriers sans ouvrage; *Méthon* avait établi, au même endroit, un cadran solaire, et rien ne convenait mieux que cette double destination à un emplacement qui devait dominer l'Ancienne et la Nouvelle Agora. A vrai dire, il n'y en avait qu'une seule : mais elle était séparée en deux parties par l'espèce de cap que formait le Κολωνὸς Ἀγοραῖος. La partie méridionale de la place avait été d'abord la plus fréquentée et c'était pour cela qu'on l'appelait la *Vieille Agora*. Le nom de *Nouvelle Agora* appartenait spécialement à la portion plus spacieuse qui s'étendait entre le portique Royal, le nord de l'Aréopage, le *Pylon Asticus* et le Pœcile, la porte d'Auguste, le gymnase de Ptolémée et le temple de Thésée. Pour retourner de ce dernier point au carrefour des deux rues du Pirée et de l'Académie, on redescendait dans l'avenue des Hermès, qui longeait, dans un parcours probablement irrégulier, le côté nord de la Nouvelle Agora à partir du Pœcile et de la porte d'Auguste.

Si Pausanias avait parlé de ce dernier édifice, il aurait épargné de grands embarras aux modernes; mais, à Athènes, il ne reconnaissait, pour ainsi dire, pas de Romains avant Hadrien, auquel il était résolu de sacrifier tous ses devanciers. C'est ainsi qu'il a omis dans l'Acropole le temple de Rome et d'Auguste, à la montée des Propylées la statue colossale d'Agrippa, et dans la ville le théâtre qu'avait construit le gendre d'Auguste; faut-il s'étonner qu'il ait agi de même à l'égard du portique au dedans duquel était la statue de Julie, tandis que celle du fils de Julie et d'Agrippa s'élevait au-dessus?

Pour démontrer que nous ne commettons pas d'erreur essentielle en plantant ces jalons, le témoignage de Xénophon combiné avec ceux de Philostrate et d'Himérius va venir à notre secours. Ces derniers ont décrit, à une époque très-postérieure, la marche que suivait le vaisseau consacré à Minerve dans la procession des Panathénées. Il est extrêmement probable qu'à travers les siècles cette cérémonie n'avait pas varié d'une manière essentielle, et qu'une tradition constante l'avait défendue de toute altération grave. Le vaisseau partait de la porte Dipyle, suivait la rue de l'Académie ou du Céramique intérieur, traversait l'Agora dans la direction de l'Eleusinium, faisait le tour de ce dernier édifice, et remontant ensuite par le Pélasgique, revenait au temple d'Apollon Pythien. Il y avait un *Pythium* dans la partie orientale de la ville, mais on s'accorde à reconnaître que ce dernier édifice était trop éloigné, pour que la procession du vaisseau pût arriver jusque-là, et dès lors on est obligé de croire que le *Pythium* dont parle Philostrate ne différait pas du temple d'*Apollon Patroüs* ou *Pythien*, situé à peu de distance du portique Royal, par conséquent dans le voisinage de l'Agora.

Mais où l'Eleusinium était-il situé?

On a cité souvent un élégant passage de Xénophon (*Hipparch.*, III), sur le rôle que la cavalerie athénienne devait jouer dans les cérémonies publiques, sans se rappeler toujours que la principale de ces cérémonies était certainement la pompe des Panathénées. Xénophon conseille au commandant de la cavalerie, lorsqu'il aura conduit sa troupe dans l'Agora, de lui faire faire au pas le tour de la place, en saluant les temples et les statues des Dieux. Puis quand on sera revenu au point de départ,

(1) Voy. la dissertation particulière sur le Tholus qui forme le *premier appendice* de ce mémoire.

c'est-à-dire au commencement de l'avenue des Hermès qui correspondait au carrefour des rues venant du Pirée et de l'Académie, de prendre un temps de galop dans la direction de l'Eleusinium.

La pompe des Panathénées se divisait nécessairement en deux parties; tandis que l'une montait à l'Acropole, l'autre devait rester au bas du grand escalier. C'était le cas pour le vaisseau et surtout si, comme je crois, on avait pris l'habitude de suivre les recommandations de Xénophon, pour la cavalerie (2). Je suppose que cette troupe, après avoir accompagné le vaisseau dans sa marche depuis la porte Dipyle, faisait le tour de l'Agora, tandis que la machine équipée en navire se dirigeait plus lentement vers l'Eleusinium. Le temps de galop recommandé par Xénophon avait pour objet de rejoindre le cortége à l'Eleusinium; de là on se dirigeait ensemble vers le Pélasgique, situé au pied de l'Acropole vers le nord-ouest, c'est-à-dire qu'on défilait au-dessus de la Vieille Agora, et au bas du grand escalier. Puis, tandis que le reste de la procession montait aux Propylées, le vaisseau allait remiser derrière la colline de l'Aréopage, et la cavalerie se débandait à la hauteur du temple d'Apollon Patroüs, de l'autre côté de la place.

Il suit de là que l'Eleusinium devait être situé à l'une des extrémités de l'ancienne Agora. Pausanias, qui ne dit qu'un mot de cet édifice à propos du temple de Déméter et de Coré, bâti dans le voisinage de l'Ilissus, s'arrête aussitôt, à ce qu'il dit, sous la menace d'un songe. Le colonel Leake, qui s'est aperçu, en publiant la seconde édition de sa *Topographie d'Athènes*, qu'il fallait distinguer l'Eleusinium du temple de Déméter et de Coré, place le premier de ces édifices dans une grotte qu'on voit à l'est de l'Acropole. Mais le vaisseau des Panathénées faisait le tour de l'Eleusinium : donc ce devait être une enceinte isolée, et d'ailleurs nous sommes forcés, par les observations précédentes, de ne pas nous éloigner de l'Ancienne Agora. Pausanias, qui a passé brusquement du Tholus aux Éponymes, n'a rien dit du Pnyx, qui dominait certainement l'extrémité sud-ouest du marché. Or, si nous nous plaçons au carrefour des Hermès, la seule direction dans laquelle on puisse prendre avec avantage un temps de course, conduit au Pnyx, ou plutôt à l'intervalle qui sépare cette colline des dernières pentes de l'Acropole vers le sud-ouest. Par conséquent l'Eleusinium devait être placé à l'est du Pnyx, sur un des côtés de l'Ancienne Agora.

Sauf la dernière opinion que je viens de proposer, on ne trouvera pas beaucoup de choses absolument neuves dans ce que j'ai dit, et le seul mérite auquel je pourrais prétendre, si j'étais approuvé, serait celui d'avoir mieux combiné des résultats déjà obtenus par la science. Je n'en ai pas moins, si je ne me trompe, établi sur des fondements très-vraisemblables la partie la plus importante et la plus difficile de la topographie d'Athènes, et pour le faire, je n'ai rencontré aucun embarras sérieux dans le texte de Pausanias, compris comme il convient de l'entendre, c'est-à-dire dans le sens et dans l'esprit de la composition. Déjà, même sous ce rapport, la voie était ouverte par le colonel Leake. J'ai déjà mentionné la rectification importante que ce savant a faite, de la confusion qu'il avait établie d'abord entre l'Eleusinium et le temple de Déméter et de Coré, voisin de l'Ilissus. Sans doute, il s'est une seconde fois trompé, en transportant le premier de ces édifices à une grande distance de son emplacement véritable; mais il lui reste l'avantage d'avoir compris le système qui permettait à Pausanias de parler d'un monument éloigné à propos de celui qu'il avait sous les yeux, et par conséquent d'intercaler dans son itinéraire les parenthèses qui jettent le trouble dans l'esprit de quelques lecteurs.

Et pourtant on a des preuves multipliées de ces intercalations épisodiques. Pour n'en citer qu'un exemple évident, lorsque l'auteur a décrit l'Aréopage, il mentionne à cette occasion les autres tribunaux d'Athènes. Ces tribunaux devaient être dispersés dans toute l'étendue de la ville, ce qui n'a pas empêché Pausanias d'en donner une liste continue, sans indication d'emplacement. Si je fais remarquer qu'il en est de même pour l'endroit où il est question de l'ancien Odéon, je n'ai pas le mérite de l'initiative. Le colonel Leake s'était aperçu déjà que Pausanias parlait de cet édifice à propos des rois Attale et Ptolémée Philadelphe que la reconnaissance des Athéniens avaient placés à la suite des dix anciens Héros Éponymes. On retrouvait dans l'Odéon une seconde statue de Ptolémée Philadelphe, avec celles de Soter Ier et de Philométor. Il n'en fallait pas davantage pour que de la place de l'Agora où se trouvaient les statues des Éponymes et les monuments immédiatement voisins jusqu'aux figures d'Harmodius et d'Aristogiton, la pensée de Pausanias se transportât à l'Odéon bâti à peu de distance de l'Ilissus. Après les rois d'Égypte, l'Odéon montrait les statues de Philippe et d'Alexandre, puis celle de Lysimaque, et Lysimaque à son tour réveillait le souvenir de Pyrrhus, auquel les Athéniens avaient aussi élevé une statue, mentionnée par l'auteur, sans indication du lieu où elle se trouvait.

Une fois que Pausanias a parlé de l'Odéon, il ne lui en coûte pas davantage d'achever ce qui concerne le quartier où s'élevait cet édifice, en énumérant ce qu'on y voyait de plus remarquable, notamment la fontaine *Enneacrunos;* cette considération de voisinage peut suffire, sans parler des raisons mystérieuses qui, dans la pensée d'un homme aussi instruit des choses de la religion que l'était Pausanias, rapprochaient l'Odéon de la fontaine, raisons que je crois deviner, mais sur lesquelles je n'ai pas le temps de m'expliquer ici.

On parvient de même à se rendre un compte très-satisfaisant d'autres solutions de continuité qu'on rencontre dans la description de Pausanias, et qui, quoique moins fortes, ont sérieusement embarrassé quelques savants de notre époque. En admettant même que tout ce qui con-

(2) Voyez le *second appendice* de ce mémoire.

cerne l'Odéon et le quartier du voisinage ait été intercalé dans l'itinéraire de Pausanias, on a de la peine à s'expliquer comment, de l'emplacement des statues d'Harmodius et d'Aristogiton où l'auteur nous a laissés pour parler de l'Odéon, on revient à l'angle du Portique Royal : ὑπὲρ δὲ τὸ Κεραμεικὸν καὶ Στοὰν τὴν καλουμένην τὴν Βασίλειον ναός ἐστιν Ἡφαίστου, « au delà du Céramique et du Portique Royal est le temple d'Héphestus. » Dans quel rapport ce temple se trouvait-il avec l'emplacement des Tyrannicides où Pausanias nous avait quittés, et le Portique Royal à côté duquel il vient nous reprendre?

Nous avons un motif très-vraisemblable pour croire que le Portique Royal était à peu près en face des Tyrannicides. La statue de Démosthène touchait à celle des Éponymes, et le temple de Mars, au delà duquel se trouvaient Harmodius et Aristogiton, était auprès de la statue de Démosthène. L'image de Pindare est désignée comme l'une de celles qui entouraient le temple de Mars. Or, cette image de Pindare différait-elle de la statue de bronze du même poëte qu'Eschine a décrite dans une de ses lettres, et qu'il plaçait devant le Portique Royal, πρὸ τῆς Βασιλείου Στοᾶς? Je ne le pense pas (3), car la différence d'emplacement répond précisément à l'intervalle que nous trouvons chez Pausanias entre les Tyrannicides et le Portique Royal. Que l'on traduise πρὸ τῆς Βασιλείου Στοᾶς *en face du Portique Royal*, et la difficulté est résolue. L'angle sud-est du Portique Royal et les piédestaux d'Harmodius et d'Aristogiton devaient se rapprocher dans l'étranglement de l'Agora produit par le Κολωνὸς Ἀγοραῖος. Lorsque le voyageur arrivait à cette dernière pointe, il voyait devant lui, un peu vers la gauche, le Portique Royal, et en se tournant vers la droite, il arrivait au temple de Vulcain.

C'est de la même manière que se concilie la place assignée par Pausanias au temple de la Mère des Dieux, avec ce qu'Arrien rapporte relativement à la situation du même monument. En suivant la description de Pausanias, il semble impossible de séparer le *Metroüm* du temple d'Apollon Patroüs et du *Buleuterium*, c'est-à-dire des deux édifices entre lesquels notre périégète le mentionne. Or, Arrien dit que les statues d'Harmodius et d'Aristogiton étaient à peu près en face du Métroüm (4). Si l'on se rappelle que le temple d'Apollon Patroüs venait immédiatement après le Portique Éleuthérius, il devient facile de concilier ce renseignement avec celui que Pausanias a donné, en plaçant le Métroüm un peu vers le sud à peu de distance du second portique attenant au Portique Royal. Cette expression καταντικρὺ a quelque chose de vague qui se prête à la supposition de lignes de rencontre diverses, selon le point de vue auquel se place le spectateur. Il est clair qu'ici la ligne à tirer de la statue de Pindare au Portique Royal se croise avec celle qu'il faut étendre des statues d'Harmodius et d'Aristogiton au Métroüm, sans pour cela que ces deux énonciations aient rien de contradictoire.

On se rend compte encore plus facilement de la lacune qu'on a remarquée entre le temple de Thésée et celui des Dioscures. Après être monté au premier de ces édifices, le voyageur n'avait plus rien à voir dans l'Agora dont il avait parcouru toute l'étendue. Aussi, reprend-il sa marche par le travers de la place dans la direction du nord-ouest au sud-est, et par le chemin qu'il suit au nord de l'Acropole, le premier monument qu'il rencontre en sortant de l'Agora est le temple des Dioscures.

Il est donc nécessaire, j'en suis convaincu, de bannir la chimère d'un développement de l'Agora au midi de l'Acropole. Thucydide, dont le témoignage a été invoqué, ne nous paraît nullement favorable à cette hypothèse. Il établit, il est vrai, comme un fait, que lorsque l'Acropole était la *ville*, ἡ πόλις, les dépendances de cette cité dans la plaine étaient plutôt dans la direction du midi, τὸ ὑπ' αὐτὴν πρὸς νότον μάλιστα τετραμμένον ; mais il ne dit pas un mot de l'Agora qui en aurait bien valu la peine, et les monuments qu'il cite, à l'exception du temple de Bacchus aux Marais, vers l'angle sud-est, et de celui de la Terre, à l'angle sud-ouest, appartiennent tous à l'autre ville primitive, distincte du Céramique, et qui couvrait l'espace du côté du levant depuis l'Acropole jusqu'à l'Ilissus. On communiquait de cette Athènes consacrée surtout à la religion et aux spectacles, avec l'Athènes du commerce et des affaires (moins étendue elle-même dans la direction du nord qu'elle ne le fut plus tard) : on communiquait, dis-je, par une rue qui suivait le pied méridional de l'Acropole, et qu'à une époque plus récente, un roi de Pergame, Eumène, mit, par des portiques, à l'abri des ardeurs du soleil. Mais sauf cette communication, la population n'avait jamais dû s'accumuler dans cet espace peu salubre, privé de tous les vents qui rafraîchissent l'air, et dont l'usage semble indiqué par le surnom du temple de Bacchus qui s'élevait dans le voisinage. De même que le titre de *Vénus* ἐν κήποις montre qu'il y avait de la place pour le développement des jardins dans le quartier où s'élevait le temple dédié sous cette invocation, de même *Bacchus aux Marais* indique une partie de la ville où des eaux stagnantes avaient dû longtemps séjourner, et que plus tard la facilité de l'irrigation, jointe à l'absence des maisons, rendit propice à la culture que nous appelons aussi culture *maraîchère*.

L'auteur du présent mémoire, pendant son séjour à Athènes, s'était vivement préoccupé des difficultés de la topographie de cette ville, et il n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'un savant, qui cependant vivait sur les lieux, M. L. Ross, avait inutilement multiplié les difficultés, en proposant de renoncer à la dénomination adoptée pour un des points fixes les plus précieux, le temple de Thésée. Depuis cette témérité regrettable, les conjectures n'ont

(3) C'est à peu près de même que la statue de Solon, désignée par Pausanias comme placée au devant du Pœcile, πρὸ τῆς στοᾶς, est indiquée par Démosthènes et Élien comme s'élevant dans l'Agora.

(4) Arrian., III, 16, 7. Καὶ νῦν κεῖνται ἐν Κεραμεικῷ αἱ εἰκόνες ᾗ ἄνιμεν ἐς πόλιν, καταντικρὺ μάλιστα τοῦ Μητρῴου, οὐ μακρὰν τῶν Εὐδανέμων τοῦ Βωμοῦ.

cessé de bouleverser le terrain, et aujourd'hui on semble prêt à tomber dans la confusion décrite par Platon (*Cratyle*, p. 439 C.), et où les premiers venus, saisis par le vertige, entraînent après cela les autres à partager les mêmes illusions : οὗτοι αὐτοί τε ὥσπερ εἴς τινα δίνην ἐμπεσόντες, κυκῶνται καὶ ἡμᾶς ἐφελκόμενοι προσεμβάλλουσι. C'est un état fâcheux dont il importe de sortir, et l'un des meilleurs moyens d'en venir à bout, c'est de chasser de son imagination toute assimilation d'Athènes aux villes régulières des temps modernes, de renoncer à y chercher, sauf un très-petit nombre d'exceptions, ces grands partis pour lesquels on montre aujourd'hui tant de passion, et de se souvenir qu'à l'époque où la ville de Périclès regorgeait des chefs-d'œuvre de l'art, Dicéarque engageait les voyageurs à ne pas se monter la tête, et à bien se figurer d'avance qu'Athènes, avec de nobles souvenirs et d'admirables monuments, avait des rues tortueuses et étroites, garnies de maisons sans apparence : ... κακῶς ἐρρυμοτομημένη διὰ τὴν ἀρχαιότητα · αἱ μὲν πολλαὶ τῶν οἰκιῶν εὐτελεῖς, ὀλίγαι δὲ χρήσιμοι. « La » ville est mal percée à cause de son antiquité : la plupart » des maisons sont très-simples et il y en a peu de com- » modes. » En nous peignant à nous-mêmes les choses telles qu'elles devaient être dans la réalité, nous n'avons pas de difficulté à penser que la partie la plus historique de la cité devait être aussi la plus entassée et la plus confuse.

Ch. Lenormant.

RESTITUTION

D'UNE INSCRIPTION GRECQUE DE CLAZOMÈNE.

—

Au N.-E. de la ville de Vourla, sur le penchant d'une colline, du haut de laquelle la vue domine l'île qu'occupait autrefois Clazomène, se trouve une fontaine à laquelle un sarcophage antique sert de vasque. Sur la face extérieure de ce sarcophage on lit l'inscription suivante :

ΙΑΝΙΚΩΙΚΑΙ
ΣΑΡΙ
ΕΙΝΑΝΕΙΚΟΜΑΧΟΣ
ΤΗΣΑΣΚΑΙΤΟΝΑ.
ΔΙΩΝΚΑΙΙ.... ΜΑΣΑΝΙΕΡΩΣΕΝ

Cette inscription n'est pas inédite. M. Bœckh l'a publiée dans le *Corpus inscr. gr.*, sous le n° 3130, d'après une copie que lui avait envoyée M. Prokesch. Voici le texte de cette première édition :

ΙΑΝΙΚΩΙΙ
ΕΙΝΑΝΕΙΚΟΜΑΧΩΣ
ΤΙΙΣΑΣΚΑΙΓΟΜΑ
ΙΟΝΚΑΙ. ΜΑΣΑΙΙΙΕΡΩΣΕΝ

M. Bailie lui a également donné place dans son second *Fasciculus inscr. gr.*, p. 102, n° cxxxii, et sa copie ne diffère guère de la mienne qu'en ce qu'il lit, ligne 2, ΔΡΙ au lieu d'ΑΡΙ, leçon que Borrell lui avait fait cependant connaître, et ligne 5, ΚΑΙΙ au lieu de ΚΑΙΙ.

M. Bœckh a bien vu que cette inscription ne se rapportait pas au sarcophage sur lequel elle se trouve gravée et qu'elle contenait une dédicace à quelque empereur portant le surnom de Germanicus (1) ; mais il s'est arrêté là, le texte qu'il avait à sa disposition ne lui permettant pas d'aller plus loin. Essayons de le faire. Il résulte, suivant moi, de ma copie, dont je garantis l'exactitude, qu'à l'époque où l'inscription qu'elle reproduit fut gravée, la pierre où se lit cette inscription était, non pas un sarcophage, mais le dé d'un piédestal oblong, qui, à en juger par le vide restant à gauche, devait porter trois statues, du nombre desquelles était celle de Germanicus, fils de Néro Claudius Drusus, fils de Livie et de Tiberius Claudius Néro, son premier mari, et par conséquent neveu de Tibère, de Germanicus que Tibère, par l'ordre d'Auguste, avait adopté. Il y a tout lieu de croire que les deux autres étaient celle du père adoptif de ce prince, de Tibère lui-même, auquel la place d'honneur, le centre, avait été réservée, et la troisième, celle de Drusus, fils de Tibère et de Vipsania Agrippina, lequel, comme ayant le pas sur le fils adoptif, était à la droite de Tibère. L'inscription, dans l'origine, devait donc être ainsi conçue :

[ΔΡΟΥΣΩΙΚΑΙ ΤΙΒΕΡΙΩΙΚΑΙΣΑΡΙ ΓΕΡΜ]ΑΝΙΚΩΙΚΑΙ
[ΣΑΡΙ [ΘΕΟΥ ΥΙΩΙΣΕΒΑΣΤΩΙ ΣΑΡΙ
[..ΚΛΑΥΔΙΟΣ.......ΥΙΟΣΚΥΡ]ΕΙΝΑΝΕΙΚΟΜΑΧΟΣ
[ΚΑΘΩΣΥΠΕΣΧΕΤΟΑΓΩΝΟΘΕ]ΤΗΣΑΣΚΑΙΤΟΝΑ[Ν]
[ΔΡΙΑΝΤΑΕΚΤΩΝΙ]ΔΙΩΝΚΑΙ[ΤΑΣΤΕΙ]ΜΑΣΑΝΙΕΡΩΣΕΝ

[Δρούσῳ Καί- Τιβερίῳ Καίσαρι θεοῦ Γερμ]ανίκῳ Καί-
[σαρι Σεβαστοῦ υἱῷ Σεβαστῷ] σαρι

[.. Κλαύδιος, τοῦ δεῖνα υἱὸς, Κυρ]είνᾳ Νεικόμαχος,
[καθὼς ὑπέσχετο ἀγωνοθε]τήσας, καὶ τὸν ἀ[ν-]
[δριάντα ἐκ τῶν ἰ]δίων καὶ [τὰς τει]μὰς ἀνιέρωσεν

On m'objectera peut-être que si le piédestal portait trois statues, il est surprenant que l'inscription n'en mentionne qu'une seule. La seule solution possible de cette difficulté c'est que vraisemblablement les trois images étaient réunies en un groupe formé d'un seul bloc ; peut-être Tibère s'appuyait-il sur ses deux fils. D'ailleurs, le pluriel reparait dans τὰς τειμὰς, qui doit se rapporter ici à la triple dédicace, bien que d'ordinaire il désigne bien plus particulièrement l'érection de la statue (2). S'il ne s'était agi que d'une seule personne, le rédacteur de l'inscription eût écrit τὴν τειμὴν (3).

Notre monument se place donc entre l'an 14 de Jésus-Christ, où Tibère succéda à Auguste, et l'an 19, où mourut Germanicus. Clazomène avait eu peut-être à se louer de Tibère, qui s'était toujours montré très-bienveillant pour les villes de l'Asie-Mineure. Suétone nous apprend (4) qu'il avait (sans doute avant son adoption par Auguste) défendu les Tralliens devant son père adoptif, et intercédé auprès du sénat pour Laodicée et Thyatire, qui avaient essuyé un tremblement de terre. On sait de plus qu'en l'an 17 un pareil désastre avait frappé douze villes de l'Asie-Mineure (5), qui plus tard élevèrent à Puteoli un monument à Tibère, en reconnaissance des mesures qu'il avait prises pour soulager leurs misères (6). Peut-être aussi Ger-

---

(1) Dubito an non ad sarcophagum hæc pertineant ; videntur potius aliquam continuisse dedicationem. Vs. 1 quidem putes latere Γερμανικῷ Imperatoris epitheton. »

(2) Voy. Franz. *Elem. epig. gr.*, p. 330.

(3) Id. ib. p. 329, note .

(4) Suétone, *Tib.* ch. 8.

(5) Tacite *Ann.*, liv. II, ch. 47 ; Pline, liv. II, ch. 86 (84) ; Strabon, liv. XII, ch. 8 ; Dion Cassius, liv. LVII, ch. 17.

(6) Voy. *Inscriptiones regni Neapolitani*, ed. Th. Mommsen, n° 2486.

manicus, quand il aborda à Colophon (7), en se dirigeant vers l'Orient, avait-il, préoccupé comme il l'était de soulager les maux des provinces (8), accordé à Clazomène et à Nicomachos en particulier, quelque faveur qui lui avait donné des droits à une reconnaissance, dont le monument qui nous occupe était le témoignage. Mais comme la jalousie de Tibère pour ce jeune prince était bien connue, surtout à cette époque, on l'associa lui et son fils Drusus aux honneurs rendus à Germanicus.

C'était du reste un usage assez commun dans l'antiquité et surtout à l'époque impériale, que de réunir sur une même base les statues des différents membres d'une même famille et surtout de la famille impériale. Pour les temps antérieurs à l'époque romaine, on en voit un exemple remarquable sur l'acropole d'Athènes. En avant du péribole du Parthénon et à l'ouest de ce temple, sur la terrasse où M. Beulé (9) place avec beaucoup de probabilité l'enceinte du temple de Minerve Ergané, se trouvent aujourd'hui cinq dés en marbre, de dimensions à peu près égales et d'un travail absolument semblable, dont quatre seulement existaient à cette place lors de mon voyage, en 1843 et 1844, et dont la cinquième a été retrouvée depuis (10). Toutes appartenaient à une longue base, que j'avais présumée se composer de cinq assises, comme on peut le voir par la restitution que j'en ai publiée en 1847 (11), et sur laquelle s'élevaient les statues de toute une famille athénienne, ouvrage des statuaires Sthénis et Léocharès. Sur la première à gauche on lit :

[Λ]υσίππη Ἀλκιβιάδου
[Χω]λλείδου θυγατήρ,
[Π]ανδαίτου γυνή.

La seconde, restée vide, était sans doute réservée. On y distingue seulement, près de l'arête de droite, deux Π superposés, qui formaient le commencement des lignes deux et trois de l'une des deux inscriptions gravées sur la troisième, et dont l'autre se terminait sur la quatrième, ce que n'indique pas M. Beulé qui, le premier, a fait connaître cette quatrième assise. Ces deux inscriptions sont ainsi conçues (12) :

Μύρων	Πασικλ(ῆς)
(Π)ασικλέους	Μύρων(ος)
(Π)οτάμιος.	Ποτάμι(ος).

On lit sur la quatrième (13) :

Τιμοστράτη Πανδαίτο(υ)
Προσπαλτίου θυγατή(ρ),
Πασικλέους γυνή.

Enfin, sur la cinquième :

Ἀριστομάχη Πασικλ[έους]
Ποταμίου θυγατ[ήρ],
Ἐχεκλέους [γυ]ν[ή] (14).

Sur la longueur des cinq assises vient, en une seule ligne et d'un caractère plus fort, la dédicace du monument :

[Π]ανδαίτης Πασικλέους Ποτάμιος Πασικλῆς Μύρωνος
Ποτάμιος ἀνέθηκ[αν] (15),

comme je l'avais conjecturé dans ma restitution.

Après cette ligne on lit, en caractères beaucoup plus petits que tout le reste, sur le dé qui portait la statue de Lysippé :

[Σθέν]νις ἐπόησεν,

ainsi que sur la partie du troisième qui portait les images de Myron (16), mais cette fois sans lacune. Au-dessous de celle où l'on voyait l'image de Pasiclès on lit :

Λεωχάρης ἐπόησεν,

comme aussi sur la quatrième assise où, d'après la copie de M. Beulé, on ne distingue plus que la première lettre du second mot.

M. Beulé (17) conjecture, sans preuves, il est vrai, mais non sans quelque vraisemblance, que toutes ces statues furent du nombre des ouvrages de Sthennis et de Léocharès que les Romains emportèrent dans leur patrie et dont ils décorèrent le Capitole et le temple de la Concorde. Mais, au premier aperçu, on ne se persuade pas sans quelque peine que le Sthennis de cette base est bien celui dont parle Pline. D'après le témoignage de cet auteur, Léocharès se place vers l'olympiade CII (372—369 avant Jésus-Christ), et Sthennis vient douze olympiades plus tard (324—321), ce qui prouve que le second était d'environ quarante-huit ans plus jeune que le premier et ne permet pas d'admettre, sans quelque hésitation, qu'ils étaient contemporains. Toutefois il n'est pas impossible de prouver que le Sthennis de notre monument pourrait bien être celui dont Pline fait mention et même qu'il était peut-être le fils ou au moins l'élève de Léocharès. Pour y parvenir, examinons quels pouvaient être les liens de parenté entre les différents personnages qui figuraient sur la base dont le temps nous a conservé les éléments principaux. Nous pourrons par là nous rendre compte de l'ordre dans lequel les statues ont été consacrées et de l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre la consécration de la première et celle de la dernière.

Des différentes inscriptions qui sont gravées sur la base on peut déduire l'arbre généalogique suivant, où se trouve constamment observé l'usage d'après lequel le petit-fils portait toujours le nom de son grand-père paternel ou maternel.

(7) Tacite, *Ann.*, liv. II, ch. 54.

(8) « Pariterque provincias internis certaminibus aut magistratuum injuriis fessas refovebat. » Tacite, *Ann.*, liv. II, ch. 54.

(9) *L'Acropole d'Athènes*, ch. XII, t. 1, p. 300 et suiv.

(10) Beulé, *ouv. cit.*, t. 1, p. 316, n° 4.

(11) *Voyage archéologique*, etc. INSCRIPTIONS, t. 1, p. 7, nos 18-51 et pl. 8.

(12) Je donne entre parenthèse les lettres qui ne se lisent pas sur l'assise 3, mais qu'on lit sur l'assise 2 et qu'on doit lire sur la quatrième, bien que M. Beulé ne les donne pas.

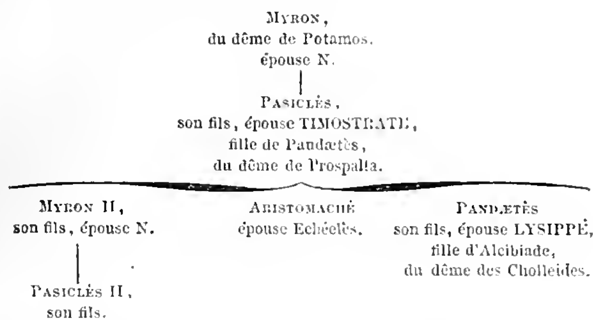
(13) M. Beulé donne cette inscription comme entièrement gravée sur le quatrième dé tandis que mon estampagne du cinquième prouve évidemment que la dernière lettre des lignes 1 et 2 était reportée sur cette dernière assise.

(14) Le mot γυνή ne parait pas sur mon estampage. M. Beulé parait en avoir distingué le Ν.

(15) Et non pas ἀνέθηκεν, comme M. Beulé a restitué ce mot. Les consécrateurs étant au nombre de deux : le duel conviendrait même mieux que le pluriel ; mais la place libre ne serait pas suffisante pour le recevoir.

(16) M. Beulé lit [Σθέ]νις, sur la première assise, et Σθένις sur la troisième ; mais mon estampage de la troisième offre le mot gravé avec deux Ν. C'est ainsi qu'a lu M. Schœll, *Archæologische Mittheilungen aus Griechenland*, p. 127, et M. Raoul Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 407 et suiv. Il faut convenir cependant que Σθένις est plus conforme aux lois de l'étymologie, mais il faut écrire Σθέννις puisque c'est ainsi que signait l'artiste.

(17) *Ouvr. cit.*, t. 1, p. 319.



De tous ces personnages le premier, Myron, l'auteur de la race, n'avait pas de statue; peut-être lui en avait-on déjà élevé une dans le dème de Potamos. Pasiclès, comme le personnage le plus important après lui, occupait le centre du monument, ayant à sa gauche son épouse Timostraté, après laquelle vient leur fille Aristomaché, probablement le second de leurs enfants. A la droite de Pasiclès on voyait Myron II, son fils aîné, puis venait une place vide réservée pour son second fils, Pandætès, qui vivait encore quand le monument fut élevé, puisque la consécration en est faite par lui et par son neveu Pasiclès II.

D'après l'ordre de la nature, le membre de cette famille qui mourut le premier dut être Pasiclès I. Ce fut ensuite le tour de sa femme, Timostraté. Après eux Myron II, leur fils aîné, leur fille Aristomaché, et Lysippé, femme de Pandætès leur plus jeune fils, subirent la loi commune. Léocharès, chargé des trois premières statues, n'était sans doute plus quand moururent Myron II et Lysippé, dont Sthennis dut recevoir la mission de reproduire les images, soit comme fils, soit comme élève de Léocharès, et plutôt comme fils, car on était sculpteur de père en fils dans cette famille, ainsi que le prouve une base de l'époque romaine, trouvée également sur l'Acropole et dont la statue était l'ouvrage d'un autre Léocharès, sans doute arrière petit-fils du premier (18). Tous ces décès successifs d'une double génération peuvent avoir eu lieu dans un espace de cinquante à soixante ans, ce qui s'accorderait parfaitement avec les données de Pline.

Il y a plus, on pourrait s'expliquer comment le monument resta incomplet. Si Sthennis florissait dans l'olympiade CXIV, c'est-à-dire vers l'époque de la mort d'Alexandre, il ne serait pas impossible que Pandætès, fils de Pasiclès, et Pasiclès II, son neveu, restés peut-être les derniers de la famille, aient trouvé la mort dans la guerre Lamiaque, et que, la race étant éteinte, le monument soit demeuré inachevé.

Ce qu'il a de certain, c'est que les cinq statues qui peut-être avaient été emportées par Sylla, n'existaient plus à Athènes du temps d'Auguste. En effet, à cette époque, la base fut retournée ou changea de face, et on y plaça les statues d'Auguste et des différents membres de sa famille. On lit, en effet, derrière l'assise 3 qui formait le centre du monument :

Ὁ δῆμος
Σεβαστὸν Καίσαρα;

derrière l'assise 5 : Ὁ δῆμ[ος]
Δροῦσ[ον];

derrière l'assise 2 : Ὁ δῆμος
Γερμανικὸν Καίσαρα.

(18) Voy. Raoul Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 313.

Il est probable que l'assise 4 portait dans l'origine :

[Ὁ δῆμος]
[Τιβέριον Καίσαρα];

et l'assise 1 : [Ὁ δῆμος]
[Ἀγρίππαν Καίσαρα].

C'est-à-dire Agrippa Postumus, fils posthume de M. Agrippa, qu'Auguste avait adopté en même temps que Tibère, en apprenant la mort de Caïus (19).

D'où il résulterait que ce monument avait subi la transformation que nous avons mentionnée plus haut, entre l'an 4 de notre ère et l'an 7, où Agrippa, par les intrigues de Livie, qui exagéra ses vices dans l'intérêt de Tibère, fut exclu de la famille impériale et relégué d'abord à Sorrentum et ensuite dans l'île de Planasia (20). La base en question portait donc, au milieu la statue d'Auguste; à la droite d'Auguste, celle de Tibère, à la droite de Tibère celle de Drusus le jeune, fils de Tibère, qui ne porte pas encore le nom de César; à la gauche d'Auguste, celle de Germanicus, et à la gauche de Germanicus, celle d'Agrippa Postumus.

Quoi qu'il en soit des noms gravés dans le principe sur le revers des assises 1 et 4, il est certain que plus tard ils furent effacés et firent place à des inscriptions beaucoup plus longues en l'honneur de Trajan (21) et d'Hadrien (22). Ces dernières sont donc deux véritables palimpsestes.

Après cet exemple si remarquable d'une même base portant les statues des différents membres d'une famille impériale, il est je crois superflu d'en produire d'autres encore (23).

Revenons à l'inscription de Clazomène. Je n'insisterai pas sur la restitution que M. Bailie a fait subir à ce monument, où il voit une dédicace à Hadrien : elle ne saurait soutenir la critique. J'ajouterai seulement que des deux restitutions proposées par M. Bœckh pour le commencement de la ligne 3 [Κυρ]εῖνᾳ ou [Παλατ]εῖνᾳ, j'ai cru devoir préférer la première, parce que c'est à cette tribu qu'appartenait la *gens Claudia* dont Tibère, Drusus et Germanicus étaient membres et dans laquelle je suppose que Nicomachos était entré, en obtenant, grâce à eux, le droit de cité romaine. Ce classement de la *gens Claudia* dans la tribu *Quirina* est prouvé, indépendamment des passages que cite Pitiscus (24), par l'inscription n° 3132 du *Corpus*, trouvée sur l'emplacement présumé des *Chytrii Clazomeniorum*, non loin de Clazomène, et dont j'ai pris sur les lieux une nouvelle copie que je reproduis, n° 132 du t. III des *Inscrip-*

(19) Velleius Paterculus, liv. II, ch. 102, 103. Suétone, *Aug.*, ch. 65.

(20) Suétone, ibid. Dion Cassius, liv. LIV, § 29.

(21) *Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure*. INSCR., t. 1, pl. 1, fig. 2, assise A.

(22) Beulé, *ouvr. cit.*, t. 1, p. 320, n° 13. Il n'en donne malheureusement que le préambule.

(23) Je me bornerai à signaler les nos 153 et 154 du t. 3 des Inscriptions recueillies dans mon voyage qui, comme je le prouverai plus tard, appartenaient à l'architrave d'un monument surmonté des statues de Marc Aurèle et de ses huit enfants; le n° 2972 du *Corpus inscr. gr.* gravé sur le fragment d'une base qui devait porter, au centre, la statue de Septime Sévère, à droite celle de Caracalla et à gauche celle de Julia Domna : et enfin le n° 3193 du même recueil gravé sur une base destinée à recevoir trois images, celle d'une prêtresse anonyme de la mère des Dieux, adorée sur le Sipyle, celle de Flavius Paternianus, père de son époux, et celle de ce dernier, T. Flavius Onesimus Paternianus. Le recueil de Gruter offre aussi des exemples de cet usage, voy. p. CCXXXVI, 9; CCXLIV, 2; CCXLVII, 6.

(24) *Ant. rom. Lex.* t. 2, p. 999, col. 1.

tions que j'ai recueillies dans mon voyage, et par un assez grand nombre d'inscriptions latines (25).

La restitution de la ligne 4, *καθὼς ὑπέσχετο*, n'est pas sans autorité (26); elle répond à la formule latine *ut promiserat* (27). On sait que les candidats aux fonctions municipales s'engageaient, s'ils étaient élus, à élever des monuments, à donner des jeux, etc. (28); c'est vraisemblablement en exécution d'une promesse de ce genre que Nicomachos avait élevé sur une base commune la statue du successeur d'Auguste et de ses deux fils.

Mais plus tard, beaucoup plus tard sans doute, quand les statues eurent subi les ravages du temps, le dé du piédestal séparé de sa base fut sans doute creusé pour servir de sépulture à quelque obscur habitant de Clazomène, et dans la transformation qu'il subit, une partie de la dédicace disparut. Plus tard, beaucoup plus tard, quand ce tombeau eut été fouillé par les barbares et abandonné, on l'appropria à un usage plus modeste encore et l'on fit du piédestal où s'élevait autrefois le maître du monde et ses fils, la vasque d'une fontaine où soir et matin les troupeaux du voisinage viennent se désaltérer.

Triste destin..... *des choses d'ici-bas!*] PH. LE BAS.

(25) Voy. entre autres Gruter, LVI, 2, CCCLXXXVIII, 5; CCCLXXXIX, 6; DLXXXI, 9; DCXXII, 3; DCLXXVI, 4, 10; DCCCXLVI, 10; MLXXXIX, 9.

(26) Voy. *Inscript. recueillies par la Comm. de Morée*, t. 1, pl. 45, liv. 5 et 6.

(27) Ibid. l. 2. — *Statuam quam promiserat* dans une inscription de l'Algérie, publiée par M. Léon Renier, p. 182 de ses *Mélanges épigraphiques*.

(28) Voy. Léon Renier, *Archiv. des Missions scientif.*, t. 3, p. 315 et suiv.

ANTIQUITÉS ORIENTALES.

(Explication de la planche II.)

La collection des antiquités assyriennes du Louvre s'est enrichie de divers objets recueillis en Égypte par Clot-Bey, et, notamment, de plusieurs peignes d'un bois très-dur, qui paraît être de l'ébène. Chacune des faces de ces peignes est décorée d'un petit bas-relief représentant un lion, un taureau, un lion ailé à tête humaine rappelant le premier des quatre animaux symboliques que Daniel vit en songe « dans l'année première du règne de Baltasar, roi des Chaldéens (1). » Enfin, sur celui dont nous publions aujourd'hui le dessin (voy. *pl.* II, *fig.* 1 et 2) on remarque, d'un côté une vache allaitant son veau, vers laquelle s'avance un personnage vêtu d'une courte tunique, portant un vase sphérique; de l'autre côté on voit un lion attaquant une antilope.

La vache allaitant son veau se trouve figurée près d'un temple dans un bas-relief découvert à Khorsabad (2); un ivoire trouvé dans l'édifice de Némrôd représente le même animal retournant sa tête (3). Ce même sujet se retrouve encore sur deux des coupes assyriennes d'argent doré découvertes à Agylla (4). La vache allaitant son veau a été aussi sculptée sur la *tombe aux harpies*, découverte à Xanthus, en Lycie (5), et gravée sur les monnaies du satrape Bagæus ou Boges (6); ce type a pénétré en Illyrie et se voit sur les monnaies d'Apollonia, de Dyrrachium et des Enchelii.

Il avait été porté à Dyrrachium par les Corcyréens qui colonisèrent cette ville, car le type de la vache allaitant son veau existe sur des monnaies frappées dans l'île de Corcyre, monnaies dont le style est aussi ancien que celui des pièces d'argent qui offrent le nom de Bagæus écrit en phénicien (*pl.* II, n° 4). Le revers des monnaies de ce satrape présente deux états du même symbole; l'un (connu sur les sceaux de terre de Khorsabad), le roi vêtu de long, perçant de son épée un lion qui se dresse devant lui; l'autre, presque grec en raison de la nudité du dieu, Hercule tenant suspendu par la queue un lion qu'il frappe de sa massue, sujet tout à fait analogue à celui qui décorait les grands portails de Khorsabad. Bien qu'associé à des représentations religieuses, le type de la vache allaitant un veau n'a, sur aucun des monuments que nous avons cités, le caractère précis que lui donne la présence de l'homme qui lui fait une offrande. Il ne faut pas oublier toutefois que ce caractère religieux est on ne peut plus nettement exprimé dans les représentations égyptiennes d'une déesse qui nous paraît empruntée à l'Asie, à une époque extrêmement ancienne. La déesse Hathor, identifiée avec Noub, la déesse d'or, la χρυσῆ Ἀφροδίτη d'Homère, suivant l'ingénieuse remarque de Champollion, est peinte sous la forme d'une vache accompagnée de son veau (7). Une belle monnaie d'argent de Carystus d'Eubée nous montre aussi une vache qui retourne la tête en allaitant son veau, et c'était bien probablement une figure semblable, qu'au dire de Pausanias (X, 16, 6), les habitants de Carystus dédièrent à l'Apollon de Delphes, après la défaite des Perses : ἀπὸ ἔργου τοῦ Μηδικοῦ. Peut-être cette représentation était-elle un trophée choisi parmi les dépouilles des Asiatiques. La présence d'une composition religieuse sur un peigne aurait lieu d'étonner si l'on ne tenait compte de cette habitude de symbolisme qui présidait à la décoration des ustensiles chez les anciens. On voit d'ailleurs, par un passage d'Apulée, que dans les pompes sacrées, des femmes portaient des peignes d'ivoire : *Mulieres candido splendentes amicimine..... pectines eburneos ferentes, gestu brachiorum, flexuque digitorum, ornatum atque oppexum crinium regalium fingerent* (8).

La déesse *Hathor*, dont les Égyptiens ont orthographié le nom de façon à lui donner la signification de *demeure d'Horus*, nous paraît être la divinité éponyme de l'Atourie ou Assyrie; *He Tohr* signifie également *la vache* et *la colombe*. Hathor était assimilée à Vénus, déesse à laquelle on sait que la colombe était consacrée en Syrie et en Cypre. Les représentations de Vénus Uranie, vêtue d'une robe semée d'étoiles et tenant une colombe, sont bien connues (9), mais nous croyons qu'on ne verra pas sans intérêt le dessin que nous publions (voy. *pl.* II, n° 3), d'après une statuette de pierre du Louvre, rapportée de Chypre, avec beaucoup d'autres, par M. de Saulcy. Cette figure de travail phénicien, malheureusement fort mutilée, tient, au lieu de la colombe, un jeune taureau, son synonyme, ou plutôt son homophone. Des monnaies frappées en Cypre, à Salamine, suivant M. le duc de Luynes (10), représentent ce même taureau sur une face, et sur l'autre une colombe volant (voy. *pl.* II, n° 5). Elles portent en outre ce symbole qui ressemble à la croix ansée et qui sert encore aujourd'hui à désigner la planète de Vénus. On comprend mieux maintenant pourquoi il convenait de sacrifier une génisse à Vénus Uranie, au dire de Lucien : Θῦσαι... δεήσει... τῇ οὐρανίᾳ δὲ... δάμαλιν (11).

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) Daniel, VII, 4.

(2) Botta, *Monum. de Ninive*, pl. 141.

(3) Layard, *The Monum. of Nineveh*, pl. 91, n° 32.

(4) Grifi, *Monumenti di Cere antica*, pl. IX et pl. X, n° 1.

(5) Ch. Fellows, *Account of discov. made in Lycia*, 1841, pl. 21.

(6) Duc de Luynes, *Num. des Satrapies*, pl. V, n°s 2 et 3, p. 40.

(7) Voy. le mémoire sur *Noub, la déesse d'or des Égyptiens*, inséré par M. Th. Devéria dans le t. XXII des *Mém. de la Soc. des ant. de France*, et les planches annexées, où l'on voit la *déesse Vache* recevant des offrandes. On doit reconnaître, à ce qu'il nous semble, une réminiscence de ces représentations égyptiennes dans le bas-relief romain du Vatican. Visconti, *Mus. Pio-Clem.*, t. V, pl. XXXIII.

(8) Metamorph., XI.

(9) Gerhard, *Ueber Venusidole*, Berlin, 1845. Tafel. I, n°s 1 et 2, taf. II, n° 3, taf. III, n° 4. Voir dans divers musées les figures de bronze trouvées dans le lac de la Falterona. On remarquera que les Etrusques nomment leur Vénus *Touran*.

(10) *Numismatique et inscript. cypriotes*, 1852.

(11) *Dial. meretric.*, VII, 1.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par F. THUNOT et Cᵉ, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 4. AVRIL 1855.

SOMMAIRE. — *La villa d'Horace.* — *Monnaies des Séleucides, frappées dans les villes de la Phénicie.* — *Stèle de Quarta et de Diogène.* — *Inscriptions recueillies à Palmyre.* — *Restitution d'une épigramme d'Asclépiade.* — *Note supplémentaire sur le khesbet des Chaldéens.* — *Antiquités recueillies par M. Peretié.*

LA VILLA D'HORACE.

L'intérêt qui s'attache à l'un des plus grands poëtes de l'antiquité a fait rechercher avec soin, dès la renaissance des lettres, l'emplacement de la villa d'Horace, de cette villa qu'il a chantée et dont il se plaisait à décrire le site pittoresque au milieu des montagnes de la Sabine. Pics élevés, vallée profonde, source voisine de l'habitation, torrent impétueux emportant quelquefois dans ses crues rapides l'espoir du laboureur, chaque accident de terrain est retracé dans ses vers avec cet accent de vérité, cette propriété d'expressions qui n'appartiennent qu'aux poëtes vraiment dignes de ce nom. Cependant, on a cherché longtemps. Trompé par la consonnance d'un nom de lieu, Flavio Biondo, dans la première moitié du XVe siècle, prit *Vaccone* près de *Poggio Mirteto*, à quinze milles de Rieti, pour l'emplacement du temple de la déesse Vacuna, près duquel se trouvait la maison du poëte (1) :

> Hæc tibi dictabam fanum post putre Vacunæ.
> (*Ep.*, l. I, 10, v. 49.)

conjecture qui entraîna un grand nombre d'antiquaires commentant Biondo, le corrigeant dans quelques détails, le blâmant pour s'approprier son travail et adoptant ses erreurs.

Cluvier fut le premier, vers le commencement du XVIIe siècle, qui reconnut, dans le bourg moderne de Vicovaro, l'antique Varia (2) où se rendaient les colons cultivant les champs d'Horace :

> Quinque bonos solitum Variam dimittere patres.
> (*Ep.*, l. I, 11, v. 3.)

Mais il ne tira aucun profit de sa découverte, persuadé qu'il fallait placer au pied de *Monte Libretti*, près de Cures, la résidence du poëte et le fleuve, le temple, la fontaine qui en étaient voisins. Holstenius, l'ami de Cluvier, son compagnon de voyage et son habile annotateur, fit faire à la question un pas de plus. Il détermina le nom du torrent moderne de *Licenza*, qui se jette dans l'Anio à deux milles de Vicovaro, et retrouva dans ce cours d'eau la Digentia :

> Me quoties reficit gelidus Digentia rivus
> Quem Mandela bibit...
> (*Ep.*, l. I, 18, v. 104.)

Puis dans *Rocca Giovane*, petit village placé sur le sommet d'un pic aigu à quatre milles de Licenza, le *Fanum putre Vacunæ*, ce temple de Vacuna, qui déjà tombait en ruines au temps d'Horace, et qui fut réparé sous Vespasien, ainsi que le prouve l'inscription suivante existant encore dans le village où je l'ai copiée :

> imp. CAESAR.VESPASIANVS
> pONTIFEX.MAXIMVS.TRIB.
> potestATIS.CENSOR.AEDEM.VICTORIAE
> vetustATE.DILAPSAM.SVA.IMPENSA
> RESTITVIT

Or nous savons, par un passage d'Acron, le scoliaste d'Horace, que d'après Varron, *Vacuna* était chez les Sabins la même déesse que les Romains honoraient sous le nom de la Victoire (3). J'ajouterai qu'il est naturel que Vespasien, né à Rieti, dans la Sabine, ait voulu rétablir le temple d'une divinité qu'il avait adorée dans son enfance, et à laquelle il se croyait sans doute redevable de l'empire, bien que devenu le maître du monde romain il ait appelé cette divinité, dans l'inscription qu'il lui consacra, du nom qu'elle portait à Rome.

Fabretti, dans sa seconde dissertation, *De aquis et aquæductibus veteris Romæ*, Revilla dans sa topographie du diocèse de Tivoli, Ameti dans sa carte du Latium et de la Sabine, adoptèrent l'opinion de Holstenius, tandis que le P. Kircher, Piazza, Volpi indiquaient chacun un lieu différent placé au gré de leur caprice ou de leurs préventions. Ce fut seulement au milieu du XVIIIe siècle que la découverte d'une inscription près du village de *Bardella*, à trois kilomètres de Vicovaro, prouva enfin, par le nom de *Mandela* qui y figure, toute la valeur des conjectures de Holstenius. Cette inscription, jusqu'à présent mal reproduite, et par conséquent mal comprise, indiquait cependant, d'une manière certaine, que le village appelé maintenant Cantalupo in Bardella, fief des marquis *del Gallo*, s'élevait sur les ruines de Mandela. Voici cette inscription, telle que je l'ai relevée dans le palais baronial des comtes Bolognetti, à Vicovaro :

(1) *Himelæ autem sinistrorsum est propinquum villæ nunc oppidum Vacunna appellatum, cujus meminit Horatius. Transmisso Calentino castellum est in colle* Poggium mirtetum *cui torrentulus adjacet* Rivus Solis *dictus, videturque is esse quem Horatius describit.* — *Ital. illustr.*, lib. I, *de Umbria.*

(2) Varia *Tabulæ Itinerariæ quin sit idem oppidum quod vulgò nunc in dextra Anienis ripa vocatur* Vicovaro *dubium esse nullum potest*, Cluv., *Ital. ant.*, p. 783.

(3) *Vacuna dea Sabinorum, Romanis* Victoria *juxta Varronem*, dit Fea dans son commentaire sur Horace ; *hoc ipsum templum sub romano Victoriæ nomine restitutum fuisse utpote jam putre ævo Horatii a Vespasiano constat ex inscriptione prope vicum nunc* Rocca Giovane *reperta.* En commentant le passage d'Acron, qui donne diverses définitions théogoniques sur la nature de la déesse *Vacuna*, Holstenius ajoute : *Quidam Dianam, nonnulli Venerem, alii Victoriam esse dixerunt. Hujus ædem vetustate collapsam Vespasianus restituit in pago qui nunc* Rocca Giovane, *quod ego putre Vacunæ templum Horatio dictum existimo.* (Adnot. in Cluv., p. 107.)

VALMAXIMAMATER
DOMNIPREDIAVAL♡
DVLCISSIMAFILIA
QVEVIXITANNISXXX
VIMENIIDXIIINPRE
DIISSVISMASSEMAN
DELANESEPRETORVM
HERCVLESQVESQNPACE (1)

Bientôt deux antiquaires, guidés par la précieuse indication que leur fournissait le nom de *Mandela*, crurent retrouver dans quelques ruines romaines, situées sur la rive droite de la *Digentia*, à quatre milles environ du village de *Bardella*, en remontant la vallée et à un kilomètre du petit village de *Licenza*, le site précis de la villa donnée par Horace à Mécène. La dissertation publiée à Rome par l'abbé Domenico de Sanctis (1761 et 1768), les trois volumes de l'abbé Capmartin de Chaupy (Rome, 1769), contiennent à la fois et toutes les preuves qu'ils avaient rassemblées à l'appui de leurs conjectures, et les arguments de la vive polémique qui éclata entre eux à l'occasion de la priorité que chacun s'attribuait dans la découverte. Quelle que soit, à ce propos, l'opinion des archéologues modernes, ils adoptèrent en général la décision, identique dans ses résultats, des deux antiquaires français et romain; de telle sorte que Féa, Nibby, Gell, sans procéder à une nouvelle enquête, crurent devoir confirmer le jugement porté par de Sanctis et Chaupy sur l'emplacement de la villa d'Horace.

Cependant, je me rendis sur les lieux l'année dernière, et désirant faire dresser de la vallée de la Digentia une carte exacte et détaillée, je pris pour compagnon de voyage M. Pietro Rosa, architecte habile et instruit, auquel l'Institut archéologique de Rome doit le tracé de la via Appia, publié dans les derniers volumes de ses *Annales*, et auquel on devra bientôt une précieuse carte à grande échelle du Latium et des voies antiques qui le sillonnaient. Arrivés en remontant la vallée au point où le torrent baigne le pied de la montagne, sur la pente de laquelle s'élève Licenza, on nous montra sur la rive opposée au village le lieu où quelques ruines ont reçu, des deux antiquaires que nous avons cités, le nom de la *villa d'Horace*. Nous fîmes fouiller pour mettre à nu quelques pavés de mosaïque, composés de cubes blancs et noirs, dont les encadrements appartiennent évidemment, par l'ornementation, à une époque postérieure au commencement de l'empire et ne peuvent rappeler le siècle d'Auguste. Il en est de même de l'appareil de construction qu'on retrouve dans quelques massifs de murailles à demi renversées et en partie recouvertes de végétation. Si la maison d'Horace avait existé sur cet emplacement, elle avait disparu pour faire place à un édifice qui datait de la décadence de l'empire. Dès lors il convenait d'examiner les caractères extérieurs, les reliefs du terrain, et de nous assurer s'ils convenaient aux nombreux passages où le poëte a parlé de sa retraite favorite. Or plusieurs de ces passages sont en contradiction avec l'aspect du lieu. Il est situé à quelques mètres à peine au-dessus du torrent, et par conséquent dans le fond de la vallée. Horace, au contraire, parle du site de sa maison comme d'un lieu élevé :

> Vester, Camœnæ, vester in arduos
> Tollor Sabinos.
> (Lib. III, ode 3.)
>
> Ergo ubi me in montes et in arcem ex urbe removi.
> (*Sat.*, l. II, 6.)

Le temple de Vacuna, ce temple d'où le poëte datait son épître à Aristius Fuscus, devait être, pour quiconque cherchait à préciser l'emplacement de la vallée, l'un des points de repère les plus importants, puisqu'elle s'élevait derrière cet édifice pour quiconque venait de Rome : *Hæc tibi dictabam fanum post putre Vacunæ*. Or ce caractère manque également aux ruines indiquées par Chaupy, d'où l'on ne peut apercevoir Rocca Giovane, cachée par la montagne et éloignée de plus de trois milles.

Enfin, cette fontaine si voisine de l'habitation :

> ....Et tecto vicinus jugis aquæ fons.
> (*Sat.*, l. II, 6.)

on avait cru la retrouver dans un affluent de la *Digentia*. Nous avons remonté cet affluent jusque dans les anfractuosités de la montagne, où loin de jaillir d'une source unique, il est formé par le rassemblement des filets d'eau qui coulent de l'escarpement. Il y avait donc toute espèce de motif pour chercher ailleurs, sinon les ruines de la maison d'Horace que dix-neuf siècles ont pu faire disparaître de la surface du sol, du moins le site précis où elle avait existé.

Resté dans la contrée pour les travaux dont il s'était chargé à ma demande, M. Rosa y a fait de longues études et a exploré tous les alentours. L'examen simul-

(1) La forme des caractères et la formule chrétienne qui termine l'inscription indiquent qu'elle ne remonte pas plus haut que le IVe siècle. La séparation tout arbitraire qu'on avait mise, en la reproduisant, entre les mots qui la composent (voyez Nibby, *Anal. della carta dei dintorni di Roma*, t. I, p. 295), n'a permis d'attacher aucun sens aux deux dernières lignes. On a lu : MASSE. MANDELANE. SEPRETORVM, et ce dernier mot est devenu incompréhensible ou a été expliqué d'une manière que la critique épigraphique ne peut admettre : les uns prétendant que les SEPRETORES étaient je ne sais quels adorateurs d'Hercule, les autres voulant que chaque lettre de SEPRETORVM fût considérée comme sigle et qu'on lût SE*pulchrum* R*estituit* ET OR*navit* V*alerius* M*aximus*. Or, selon moi, la division qui n'existe pas dans l'original doit se faire ainsi : MASSE.MANDELANESE.PRETORVM.HERCULES. L'inscription de Tivoli qui se conserve encore à la maison commune : HERCVLI . TIBVRT . VICT . ET.CETERIS.DIS.PRAETORii.TIBVRTium., ainsi que la lettre écrite au docteur Viola par le comte Borghesi à propos de cette même inscription, pourront jeter quelque lumière sur la question, si l'on observe que *Mandela* dépendait du territoire de Tibur.

tané du terrain, des plans levés pour le cadastre et des pièces d'archives l'avait amené tout d'abord à reconnaître la voie antique qui se détachait de la *Via Valeria* pour se rendre de Tibur au temple de *Vacuna*, maintenant *Rocca Giovane*. Là, et suivant cette même route au delà du temple, il est bientôt parvenu, en s'élevant toujours, à une colline nommée dans le pays *Colle del Poetello*, à la suite de laquelle il a observé un terrassement artificiel régulier, maintenant en culture, et qui, toutefois, a évidemment servi d'aire à un édifice. Des briques rompues par le choc de la charrue et mêlées à la terre du champ, sont les seuls débris de construction antique restés sur le terrain; mais la forme du terrassement, son aplanissement, la régularité de ses angles, indiquent le travail de l'homme et présentent la disposition des villas romaines, dont les pentes des monts Albains offrent aux environs de Tusculum, d'Albano, de Lanuvium un si grand nombre d'exemples. Nous ne sommes plus là dans le fond de la vallée, mais sur un plateau élevé : *in arcem ex urbe remori*, et toutefois, ce plateau est parfaitement abrité à l'orient par le *monte della Costa*, au midi par le *Monte del Corgnaletto*, dont les cimes se rapprochent :

Continui montes nisi dissocientur opaca
Valle.....

défendant le plateau contre l'ardeur du soleil ou les pluies qu'apporte le vent d'est dans cette partie du littoral de la Méditerranée :

Velox amœnum sæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus et igneam
Defendit æstatem capellis
Usque meis pluviosque ventos.
(*Od.*, l. I, 17.)

Que le *Corgnaletto* soit précisément le Lucrétile, nous en trouvons la preuve dans un passage d'Anastase le bibliothécaire. Rendant compte, dans la vie du pape saint Sylvestre, des dotations faites par l'empereur Constantin à l'église de Saint-Pierre et Saint-Marcelin sur la *via Labicana*, Anastase cite un fonds de terre dans la Sabine, appelé *Ad duas casas*, et placé sous le mont Lucrétile : «*Possessio in territorio Sabinensi quæ cognominatur ad duas casas sub monte Lucretio* (5).» Cluvier avait déjà reconnu que le *mons Lucretius*, de l'auteur du *Liber Pontificalis*, ne pouvait être que le Lucrétile chanté par Horace : *Haud dubie mons Lucretius idem est qui Lucretius dicitur ab Horatio;* mais trompé par quelque rapport de nom, il croyait reconnaître le mont Lucretius à monte Libretti, près de Cures, où, ainsi que nous l'avons déjà dit, il plaçait la villa d'Horace. Cependant, dans les pièces d'archives annexées au registre du cadastre dressé pour la vallée de Digenzia, il est fait mention du *Fundus ad duas casas*, sur le sol duquel s'élève maintenant une petite église construite vers le XVIe siècle, et devenue, par une transformation de nom qui constate son origine, *la Chiesa della madonna delle case*. C'est donc bien véritablement la cime du Lucrétile qui domine et abrite ce terrassement artificiel, sur lequel nous croyons que s'élevait la villa du poëte. Si les soins de la culture pendant un grand nombre de siècles ont adouci les traits du tableau, si le noyer, le châtaigner, le figuier ont remplacé le chêne et l'yeuse, *quercus et ilex*, si les moissons et la vigne croissent où croissaient la prunelle et le cornouiller :

..... Rubicunda benigni
Corna vepres et pruna ferunt.
(*Ep.*, l. I, 16.)

c'est que le travail de l'homme peut changer l'aspect du sol et en exiger des produits plus utiles à son bien-être. Mais les reliefs du terrain, les grands traits de géographie physique ne changent pas, et ils sont encore dans la petite vallée de la Digenzia ce qu'ils étaient au siècle d'Auguste. Nous devions donc retrouver auprès de la villa d'Horace cette limpide fontaine dont il a célébré l'abondance et les bienfaisantes qualités en homme qui n'avait à offrir à ses hôtes que le vin âpre de la Sabine, et encore dans de petites coupes :

Vile potabis modicis sabinum
Cantharis.
(L. I, ode 20.)

En effet, à quelques minutes du terrassement artificiel que nous croyons avoir servi d'aire à la maison d'Horace, tout auprès de l'église de la *Madonna delle case*, au pied d'un roc, on voit une source dont l'eau fraîche et pure sort du rocher assez abondante pour former de suite un ruisseau qui va se jeter dans la Digenzia, offrant cette circonstance remarquable que la *Digenzia*, aujourd'hui la *Licenza*, ne porte ce dernier nom qu'à partir du point où elle reçoit cet affluent : jusque-là on l'appelle simplement *Il rivo* :

Fons etiam, rivo dare nomen idoneus,

a dit Horace dans son épître à Quinctius (6). J'ajouterai que cette fontaine, aimée du poëte, porte dans le pays le nom de *Fonte dell' Oratini*, et que nous avons parlé tout à l'heure du *Colle del Poetello*. Je ne veux pas donner à ces rapprochements de noms une valeur trop grande : c'est à tort que Flavio Biondo croyait trouver à *Vaccone*, non loin de Rieti, le temple de la déesse *Vacuna*; c'est à tort aussi qu'on a voulu placer une villa d'Horace à Præneste, parce qu'il s'y trouve une propriété appelée *la tenuta di Campo-Orazio*. Cependant on sait avec quelle ténacité certains noms se conservent à travers les âges, et si *Vaccone*, par exemple, ne nous indique pas le temple chanté par Horace, n'y aurait-il pas lieu de croire qu'il indique les bois de Vacuna, près de *Reate*, aujourd'hui Rieti; bois dont parle Pline en faisant la description de la quatrième région de l'Italie.

La fontaine de l'*Oratini*, voisine de la maison du poëte, doit-elle être identifiée à la fontaine *Bandusie*?

(5) Voy. Anast. dans Muratori, *Script. rerum Italic.*, t. III, p. 110.

(6) *Ep.*, l. I, 16.

il y a de fortes raisons d'en douter. Ce nom de *Bandusia*, Horace ne l'a écrit qu'une fois; c'est dans la treizième ode du livre III. Or rien n'indique, dans cette ode charmante, que la fontaine Bandusie, à laquelle il s'adresse, soit située près de sa maison de campagne. Peut-être est-ce un souvenir de *Venusia*, sa patrie; on pourrait en trouver une preuve dans le bullaire romain. Une bulle du pape Pascal II, datée de l'an 1103, parle non-seulement d'un bourg *Bandusium*, placé près de Venouse, mais encore d'une église de Saint-Gervais et Saint-Protais, qui s'élève dans le même lieu, sur les bords de la fontaine de Bandusie : *Beatæ Mariæ Cœnobium et omnia quæ ad illud pertinent... Videlicet ecclesiam S. Salvatoris cum aliis ecclesiis de Castello Bandusii... Item ecclesiam SS. MM. Gervasi et Protasi in Bandusino fonte apud Venusiam* (7). On peut supposer, il est vrai, que par souvenir de sa patrie, Horace avait appelé ces eaux limpides qui donnaient tant de charmes à son habitation, du nom de la fontaine à laquelle il avait souvent rafraîchi ses lèvres pendant les jeux de son enfance; mais ce n'est qu'une conjecture, puisque, partout où il a parlé de la fontaine voisine de son toit, *tecto vicinus aquæ fons*, il ne lui a pas donné de nom.

Quoi qu'il en soit, si aucun des rapprochements que nous avons pu faire entre les documents fournis par Horace et l'aspect des lieux, n'est parfaitement concluant par lui-même pour déterminer l'emplacement de la villa du poëte, il me paraît résulter de cet ensemble de témoignages une forte présomption. Distance à partir du temple de *Vacuna*, abri des montagnes, position élevée, identité de Lucrétile avec le *Corgnaletto*, voisinage d'une source dont l'abondance et la fraîcheur se rencontrent rarement dans ce massif de l'Apennin, noms conservant à travers les siècles le souvenir d'Horace, tout me semble réunir sur ce point de la vallée de la Digentia les chances les plus favorables pour y reconnaître l'emplacement de cette maison modeste, seule possession du poëte qui s'y trouvait si heureux :

> Satis beatus unicis sabinis.
>
> (L. II, ode 13.)

NOEL DES VERGERS.

(7) Pascal II, an 1103. *Bullar. Rom.*, t. II, p. 123. Chaupy, le premier, découvrit ce texte, et en conclut que la fontaine Bandusie devait se trouver, à six milles de Venosa, dans le bourg de *Palazzo*, où existait autrefois l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais, mentionnée par la bulle. (*Découverte de la maison de campagne d'Horace*, t. III, p. 537.) Dans un mémoire sur la topographie des anciennes villes de la Basilicate composé en 1833, M. Lombardi assure que des fouilles récentes ont fait retrouver la fontaine de Bandusie à un demi-mille à l'est de Palazzo, au lieu nommé *Boschetto di Paglione*. (*Saggio sulla Topografia delle antiche città comprese nell' odierna Basilicata*. Mém. de l'Inst. de corresp. archéol., 1833, t. I, nº 6.) M. le baron Walckenaer a adopté cette position dans le travail si complet qu'il a consacré à Horace. (*Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, t. II, p. 26.) Quant au nom de *Fonte dell' Oratini*, M. l'abbé Chaupy en avait eu quelque connaissance, bien qu'il l'ait altéré et l'ait appelé fontaine de *Ratini*. Mais, dominé par un système d'idées préconçues, il l'avait déplacé en l'attribuant à l'affluent de la Digentia, dont nous avons parlé plus haut, et qui, loin de sortir d'une source unique méritant le nom de fontaine, se compose des filets d'eau descendant des escarpements de la montagne.

NOTE SUR QUELQUES MONNAIES DES SÉLEUCIDES

FRAPPÉES DANS LES VILLES DE LA PHÉNICIE.

La série numismatique des Séleucides offre une classe particulière de monnaies frappées dans les principales villes de la côte phénicienne, et dont les types présentent une analogie complète avec ceux qui se rencontrent constamment sur les monnaies frappées par les Lagides dans toute l'étendue de leur empire. Un très-intéressant mémoire a été publié par M. François Lenormant sur les monnaies émises par les Ptolémées, afin de subvenir aux exigences du commerce, et ce mémoire nous a fait connaître une ample série de villes monétaires, dont les noms abrégés se rencontrent sur les tétradrachmes de Ptolémée Soter et de ses successeurs immédiats. Le type de l'aigle des Lagides s'y montre sans exception, et les principales villes de la Phénicie ont fourni un contingent assez riche à cet intéressant catalogue; en retrouvant ce même type sur des tétradrachmes et des didrachmes des Séleucides frappés dans les mêmes localités, il était assez naturel de se demander ce qui avait pu en motiver l'adoption. M. François Lenormant a très-nettement résolu ce petit problème numismatique, en faisant voir que de tous les rois séleucides ou soi-disant de cette noble race, Alexandre Bala était le premier qui l'eût adopté, lorsque voulant usurper les États des descendants légitimes de Séleucus Nicator, il prétendit appuyer ses droits d'hérédité sur une alliance avec la fille du puissant roi d'Égypte, Ptolémée Philométor. A peine fiancé à Cléopâtre, Alexandre Bala, probablement pour flatter l'amour-propre de son beau-père, s'empressa d'adopter le type monétaire de celui-ci, comme l'eût fait un véritable feudataire. Mais rappelons les faits généraux de cette tentative d'usurpation.

Pendant que Démétrius Soter, dans les dernières années de son règne, attirait sur lui la haine et le mépris des Syriens, Alexandre Bala, que les auteurs profanes déclarent n'avoir été qu'un fils supposé d'Antiochus IV Épiphane, tandis que le livre des Machabées (l. X. 1), auquel nous devons ajouter foi, l'appelle positivement fils d'Antiochus, quitta Rhodes et partit pour Rome, avec l'assentiment de la nation syrienne, afin de revendiquer auprès du sénat la couronne de son père. Démétrius Soter se hâta de son côté, et envoya en même temps à Rome son jeune fils Démétrius, afin de contrecarrer les projets d'Alexandre, qui se présentait d'ailleurs sous la protection de Ptolémée Philométor, d'Attale, roi de Pergame, et d'Ariarathe, roi de Cappadoce. Il était accompagné en outre de l'orateur Héraclide qui devait soutenir ses droits devant le sénat. Le départ d'Alexandre eut lieu en l'année 159 de l'ère des Séleucides (154 avant Jésus-Christ); dès l'année suivante un sénatus-consulte accordait à Alexandre le droit de tenter la conquête des États de son père qui avait été l'ami des Romains, et lui promettait même des secours. Aussitôt Alexandre Bala se hâta de

PLAN TOPOGRAPHIQUE
de la Vallée de la Digenzia
et de la
VILLA D'HORACE,
Dressé par M.r Pietro ROSA
Architecte.

Echelles
1000 2000 3000 Metres
Stades 10 2 Milles romains
1 à 40 000

VARIA
Ruisseau des Fontanelle
Vicovaro
Ruisseau appelé le Rio
S.ta Maria
de Ponte Mattuo
ANIO FL.
Nord
Ruisseau
de la Montagne
Roncy
M.t Pogliellosa
M.t de Casa Morale
Mont Marcone
MONS LUCRETILIS
Monts Martinelli
Cosimato
DIGENZIA RIVUS
Ancien Tombeau
FANUM VACUNAE
Rocca Giovane
Colline de Belli
Ruines Romaines
Coraguetta
Fontaine de l'Oratine
Ruines rom.nes
Torrent de Licenza
MANDELA
Cantalupo in Bardella
Collines de Cantalupo
Ruines Romaines
DIGENZIA
Licenza
Civitella
DIRECTION DE L'AQUEDUC DE L'AQUA CLAUDIA
Mola
Reservoir
Ruines d'un Temple

quitter Rome; il vint débarquer à Ptolémaïs, où la population se déclara en sa faveur, et il prit dès ce moment le titre de roi (160 de l'ère des Séleucides, 153 avant Jésus-Christ). Démétrius se met immédiatement en mesure de résister et réunit des troupes, en même temps qu'il offre à Jonathan Machabée une alliance offensive et défensive. Alexandre Bala fait les mêmes offres au prince des Juifs, et c'est de sa part qu'elles sont acceptées. Mais dans un premier combat Alexandre est battu par l'armée de Démétrius, ainsi que nous l'apprend Justin (161 des Séleucides, 152 avant Jésus-Christ). Bientôt, aidé par les troupes de Ptolémée, d'Attale et d'Ariarathe, le prétendant tente de nouveau la fortune des armes, et plus heureux cette fois, il met en fuite l'armée de Démétrius qui périt bravement l'épée à la main (162 des Séleucides, 151 avant Jésus-Christ). Ce fut dans cette même année, suivant le livre des Machabées, que fut célébré le mariage d'Alexandre Bala et de Cléopâtre. Très-probablement, avant la bataille dans laquelle intervinrent les auxiliaires égyptiens, le mariage du futur roi de Syrie avec la fille du roi d'Égypte avait été convenu; ce qui est bien certain, c'est que dès l'année 161 des Séleucides, Alexandre Bala frappa des monnaies à son effigie, mais avec les types du système égyptien. Tous les numismatistes connaissent en effet le rare tétradrachme à l'aigle, frappé à Sidon avec la date AΞP, 161, et qui faisait partie de la collection Pembroke. Notons en passant qu'il existe des monnaies de Démétrius Soter avec la date BΞP de l'année suivante.

Est-ce comme futur gendre, est-ce simplement comme allié du roi d'Égypte qu'Alexandre adopta le type égyptien? Il n'est guère possible de le décider; mais à coup sûr l'une de ces deux raisons a pu seule déterminer le choix d'un type monétaire que les rois de Syrie avaient jusque-là rejeté. Voyons maintenant combien de temps et sous quel règne ce type fut en usage.

Il se rencontre sur les monnaies d'Alexandre Bala, tétradrachmes et didrachmes, à Tyr de l'année ΓΞP (163) à ZΞP (167), et à Sidon, de l'année AΞP (161) à ϛΞP (166); mais ce qui est très-curieux, c'est que dans l'année EΞP (165) Alexandre renonça à frapper à Sidon des monnaies au type égyptien et y substitua momentanément l'effigie de Jupiter Nicéphore assis (Mionnet, pièce de la collection Cadalvène). Il est assez difficile de se rendre compte de ce fait numismatique sans admettre l'existence, à cette date, d'une rupture entre Ptolémée Philométor et son gendre. Ce qui est certain, c'est que peu de temps après (167, 146 avant Jésus-Christ), Ptolémée envahit la Phénicie avec une puissante armée, sous le prétexte de venir au secours de son gendre, mais avec le dessein bien arrêté de s'emparer de ses États. Déjà dès l'année précédente (165, 148 avant Jésus-Christ), Démétrius, fils de Démétrius Soter, avisé de la haine qu'Alexandre avait attirée sur son nom, avait attaqué la Cilicie à la tête d'une armée, et nécessité la présence à Antioche d'Alexandre Bala, qui ne s'était éloigné qu'à regret de la Phénicie, théâtre de sa dépravation. Alexandre, à l'annonce de cette agression, avait-il demandé à son beau-père des secours que celui-ci lui refusa? La chose est fort possible, probable même, mais l'histoire ne nous l'apprend pas, et la monnaie dont je viens de parler nous le laisse seulement soupçonner. En 167, Alexandre Bala perdit la couronne avec la vie, après avoir subi tous les affronts les plus cruels. Ainsi Ptolémée Philométor prit un instant sur sa tête la double couronne de la Syrie et de l'Égypte, et c'est à cet événement qu'il faut attribuer l'existence du magnifique tétradrachme à l'aigle, mais sans date, frappé à Ptolémaïs avec la légende nominale ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΘΕΟΥ ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟΣ. En même temps ce prince reprenait à Alexandre Bala Cléopâtre sa fille, dont il offrait la main au nouveau prétendant Démétrius II. Les dates numismatiques sont d'accord avec l'histoire, puisque nous connaissons des monnaies d'Alexandre frappées à Sidon dans l'année ZΞP (167), tandis que le même atelier monétaire nous fournit déjà à la même date des monnaies de Démétrius II. Nous trouvons de ce jeune roi des pièces au type égyptien à Tyr de ZΞP (167) à ΓOP (173) (la date AOP restant encore à trouver); à Sidon, de ZΞP (167) à BOP (172), et à Joppé en ZΞP et HΞP (167 et 168).

Je n'ai pas à m'occuper ici des monnaies d'Antiochus VI Dionysus, fils d'Alexandre Bala, ni de son tuteur Tryphon, qui assassina son pupille afin d'usurper la couronne; ces monnaies ne sont pas, et pour cause, munies du type égyptien; je me bornerai à dire que nous connaissons des monnaies d'Antiochus VI, des années HΞP à OP (168 à 170) frappées à Tripoli, et probablement au nord de la Syrie (1). Frœlich était dans l'incertitude sur la véritable date de l'avénement de cet enfant-roi, date qu'il laissait flotter entre la fin de l'année 168 ou le commencement de l'année 169. Une monnaie de Dionysus, portant la date HΞP, tranche définitivement la question (drachme de ma collection). Tryphon a frappé de rares monnaies, généralement sans date, et avec les différents monétaires de Tripoli, d'Ascalon et de Dora. Je n'ai à m'occuper ici que d'un rarissime tétradrachme de ce prince, frappé à Ptolémaïs avec le type égyptien, et la date LΓ, année III. C'est en 170 qu'Antiochus VI fut assassiné par son tuteur, qui n'osa pas prendre immédiatement le titre de roi. Il paraîtrait que Tryphon n'a compté sa troisième année de règne qu'en 172, si nous nous en rapportons au dire de Josèphe; dès lors sa troisième année tomberait en 175: mais c'est en 175 que Tryphon a péri à Apamée, après avoir réussi, dans l'année précédente, à s'enfuir par mer de Dora, où il était étroitement bloqué, pour gagner d'abord Orthosia et ensuite Apamée. Il n'est donc guère possible que Tryphon ait pu frapper cette belle monnaie à Ptolémaïs après le

(1) *Annal. Reg. et rer. Syriæ*, 1750, p. 72, et proleg. part. III, cap. V, p. 47.

commencement de l'année 174, dans laquelle Antiochus VII vint lui faire la guerre; c'est donc au commencement de 174 au plus tard que Tryphon a compté la troisième année de son règne, ce qui mettrait la première en 171. Ceci semble parfaitement d'accord avec l'histoire, puisque nous savons, par le témoignage de Diodore de Sicile, qu'en 171, des ambassadeurs, envoyés à Rome par l'usurpateur, ne purent obtenir pour lui qu'il fût reconnu comme roi : le sénat rejeta sa demande, et peut-être fut-ce cet acte qui décida Tryphon à se passer de l'assentiment qu'il avait sollicité vainement, et à s'attribuer le surnom d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ. Quoi qu'il en soit, c'est très-probablement vers le commencement de 174 que notre tétradrachme fut frappé à Ptolémaïs, avec le type égyptien et une date qui constatait un rejet de l'ère des Séleucides. Pourquoi l'un et l'autre de ces deux caractères? la chose n'est pas très-facile à deviner. Quant à la date, il est vraisemblable que celui qui avait trempé ses mains dans le sang du rejeton des Séleucides, afin d'usurper son trône, avait voulu créer pour son compte une dynastie nouvelle, à l'avénement de laquelle s'appliquerait une ère nouvelle aussi : quant à la présence du type égyptien, je ne vois aucun fait qui puisse en rendre compte, si ce n'est le désir de continuer un type monétaire reçu avec faveur par la population. J'avoue toutefois que cette explication ne me satisfait guère, et que j'aimerais mieux supposer l'existence de quelque tentative faite par Tryphon auprès de Cléopâtre, afin d'obtenir d'elle qu'elle renonçât en sa faveur à son époux, prisonnier chez les Parthes, et qui d'ailleurs s'était montré assez peu soucieux de sa femme, puisqu'il en avait épousé une autre, dès son entrée en captivité. Peut-être donc Tryphon osa-t-il solliciter une union que Cléopâtre rejeta, en appelant Antiochus VII sur son trône et dans son lit. Comme ceci se passa en 173, s'il était possible d'admettre l'explication que je ne hasarde qu'en désespoir de cause, il faudrait du même coup admettre que Tryphon compta réellement son règne à partir de la mort d'Antiochus Dyonisus.

Revenons aux princes de la dynastie de Séleucus. Démétrius II venait de voir naître de sa femme Cléopâtre Antiochus VIII Grypus (fin de l'année 171 des Séleucides, 141 avant Jésus-Christ), lorsqu'il se décida à entreprendre une campagne contre Arsace VI, surnommé Mithradate. D'abord il eut quelque succès, mais peu après le sort des armes tourna contre lui : il fut vaincu et fait prisonnier (172, 141 avant Jésus-Christ). Mithradate le traita en roi, et l'envoya en Hyrcanie, après lui avoir donné sa propre fille pour femme. C'est là du moins ce que raconte Justin, tandis qu'Appien prétend que Démétrius vécut tranquillement à la cour d'Arsace Phraate, frère et successeur d'Arsace Mithradate, après avoir épousé Rhodogune, sœur du monarque. Cléopâtre, ainsi séparée d'un mari qui l'oubliait, et se voyant d'ailleurs en butte aux entreprises de Tryphon, résolut de se mettre à l'abri en proposant à Antiochus VII, frère de son mari Démétrius, de l'épouser et de partager le trône avec elle. Ce prince était à Rhode, lorsque ces offres lui furent faites. Il s'empressa de les accepter et d'assurer ses desseins en sollicitant l'alliance de Simon, prince des Juifs. Son mariage et son accession au trône de Syrie eurent lieu en 174 (139 avant Jésus-Christ), et il prit le surnom d'Évergète. Les monnaies de ce prince, émises en Phénicie, furent naturellement empreintes du type égyptien, et nous en connaisons de Tyr des années ΔΟΡ (174) à ΗΡ (180) (la date ΕΟΡ (175) n'ayant pas encore été retrouvée). De Sidon nous en connaissons des années ΔΟΡ (174) à ΗΡ (180). Les pièces de l'année ΗΟΡ (178) manquent encore, et il est bon de remarquer que les tétradrachmes tyriens de cette même année, ne présentent pas le type égyptien de l'aigle, mais bien celui de Pallas Nicéphore, qui est le type le plus vulgaire des tétradrachmes d'Antiochus VII Evergète. D'un autre côté Duane (2) a publié un Démétrius II de Sidon, portant la date ΗΡ que nous retrouvons avec certitude sur les monnaies de Tyr. De plus une pièce de cuivre, de Sidon, offrant l'effigie d'Antiochus VII, porte la date ΑΗΡ (181) et des pièces indubitables de Tyr, avec les dates ΒΗΡ (182) et ΓΗΡ (183), appartiennent aussi à Antiochus VII. Il existe aussi des tétradrachmes du roi Antiochus VII, frappés à Tyr, sans date et avec les dates ΗΟΡ et ΒΗΡ, offrant le type de la Pallas debout. Enfin je mentionnerai des tétradrachmes d'Antiochus VII, au type de la Minerve, et frappés à Dora et à Gaza avec les monogrammes faciles à reconnaître [illegible] et [illegible]. Dans cette même année on a recommencé à frapper à Tyr des monnaies de Démétrius II, qui ont continué à être émises jusqu'en l'année ΖΗΡ (187). Seulement dans l'année ΕΗΡ nous rencontrons à Tyr des monnaies à l'aigle et un tétradrachme avec le type de Jupiter Nicéphore assis, type que nous trouvons aussi à Sidon avec la même date ΕΗΡ. Cet atelier de Sidon nous offre, de Démétrius II, une pièce de cuivre (collection Combe) et des monnaies d'argent à l'aigle des années ΓΗΡ, ΔΗΡ et ΕΗΡ (183 à 185).

L'atelier de Ptolémaïs nous fournit dans l'année ΕΗΡ un beau tétradrachme de Démétrius II, dont la tête porte une forte barbe, tandis que toutes les autres pièces phéniciennes de ce prince, frappées en Phénicie, le représentent constamment imberbe, notamment à Tyr et à Sidon, et précisément dans la même année. Ajoutons que toutes les autres pièces d'argent émises hors de la Phénicie par Démétrius II, depuis son retour de captivité, offrent constamment une effigie remarquable par une ample barbe. Je ne me charge pas d'expliquer cette singulière anomalie et encore moins celle que présente l'existence d'un tétradrachme à l'effigie barbue frappé à Sidon dans l'année ΕΗΡ.

(2) *Coins of the Seleucidæ kings of Syria*, London, 1803, in-4, p. 95.

Voyons maintenant comment les dates historiques se combinent avec les dates monétaires.

Dans l'année 179 (134 avant Jésus-Christ) eut lieu de la part de Démétrius II une première tentative d'évasion; deux ans après, en 181, le roi captif essaya encore de recouvrer sa liberté, mais sans plus de succès. En cette année Antiochus VII s'apprêtait à attaquer le roi des Parthes, et en 182 (131 avant Jésus-Christ) il gagna sur eux trois batailles successives. En 183 Arsace Phraate, pour entraver les projets d'Antiochus VII, rendit la liberté à son frère Démétrius II, devenu son rival: il marcha lui-même à la tête d'une armée puissante et Antiochus vaincu périt dans une bataille. Après cette victoire, dit-on, Arsace envoya des cavaliers à la poursuite de Démétrius dont la liberté ne lui était plus utile, mais le prince syrien parvint à se soustraire à leurs recherches et à rentrer dans ses États. Il est loin d'être certain du reste qu'Antiochus VII ait péri dans la guerre contre les Parthes, et l'on doit même croire que Démétrius II, en remontant sur son trône, partagea en quelque sorte l'autorité royale avec Antiochus, ou que du moins il lui laissa quelques provinces orientales, dans lesquelles ce prince alla passer les derniers temps de sa vie. Quoi qu'il en soit Frœlich, à l'aide, des dates monétaires, a constaté que le roi Antiochus VII a vécu environ trois ans encore, après la bataille dans laquelle certains auteurs prétendent qu'il perdit la vie; quant à Démétrius II, il mourut assassiné à Tyr en 187 de l'ère des Séleucides (126 avant Jésus-Chrit).

Résumons: Démétrius II ne recouvra sa liberté qu'en 183 (ΓΠΡ), que deviennent alors les pièces de Démétrius II de l'année ΗΡ (Duane) et de l'année ΒΗΡ (Combe) (3)?

Je suppose que pour la première la date est incomplète, mais que la seconde peut réellement exister; en ce cas la captivité de Démétrius II aurait véritablement cessé en 182 de l'ère des Séleucides.

La monnaie la plus récente que nous ayons de Démétrius II, est celle qu'il a frappée à Tyr à la date ΖΗΡ de l'année même dans laquelle il mourut dans cette ville, qui fut sa dernière possession. Il venait, lorsqu'il s'y réfugia, d'être chassé de Ptolémaïs par sa femme Cléopâtre qui ne voulut pas l'admettre en sa présence. Nous avons vu que Cléopâtre avait, pendant la captivité de Démétrius, épousé son beau-frère Antiochus Évergète: cette princesse dans l'année ϚΗΡ (186) fit frapper à Sidon des monnaies de cuivre, à l'effigie d'Antiochus VII auquel elle restait fidèle; mais dès l'année suivante ΖΗΡ (187), année pendant laquelle Démétrius régnait encore à Tyr, Cléopâtre frappait de beaux tétradrachmes au type égyptien à Sidon, avec son effigie accolée à celle de son jeune fils Antiochus VIII. Il est donc très-probable que la mort d'Antiochus Évergète eut lieu de 186 à 187. C'est effectivement vers la fin de l'an 186 que le second livre des Machabées (1-10 et suivants), à propos d'un Antiochus qui ne peut-être qu'Évergète, raconte que ce prince étant en Perse, et voulant dépouiller de ses trésors un temple de Nanea (Anahid, Tanit, Diane), fut, avec ses acolytes, lapidé par les prêtres de la déesse, dans l'enceinte sacrée qu'il prétendait violer.

La monnaie d'Antiochus VII, frappée à Sidon en 186, s'explique donc à merveille. Cléopâtre savait que son troisième mari n'était pas mort, et elle ne se considérait encore que comme femme du roi. L'année suivante elle était veuve, et l'on comprend qu'elle se soit attribué le premier rang, pendant que son fils Antiochus VIII était encore enfant.

En 185 de l'ère des Séleucides (128 avant Jésus-Christ), les populations d'Antioche, d'Apamée et d'autres villes de Syrie, en haine de Démétrius dont l'orgueil était intolérable, abandonnèrent son parti et firent supplier Ptolémée Physcon de leur donner un autre roi de la race des Séleucides. Le roi d'Égypte leur envoya Alexandre Zebina, qui était fils d'un marchand et qui se prétendit fils d'Antiochus IV ou d'Alexandre Bala. Frœlich a publié des monnaies de ce prince portant les dates ΔΗΡ, ΕΗΡ, ϚΗΡ et ΖΗΡ; et de la présence de la première de ces dates, il résulte que la venue d'Alexandre Zebina en Syrie eut lieu dans l'année des Séleucides 184 et non 185, comme Frœlich le dit dans son texte historique. Dès l'année 189, cet usurpateur vit sa fortune décliner rapidement, et il mourut de mort violente, mais on ne sait trop ni où ni comment, au commencement de l'année 191 des Séleucides.

Pendant le règne éphémère d'Alexandre Zebina, et dès l'année ΖΗΡ (187). Cléopâtre, veuve d'Antiochus Évergète, mit la couronne sur la tête de son fils Antiochus VIII Epiphane, surnommé Grypus à cause de son nez aquilin. Cette princesse était maîtresse de Sidon en cette année ΖΗΡ, puisque nous connaissons des tétradrachmes aux deux effigies royales accolées et au type de l'aigle, frappés cette année dans cet atelier monétaire et à Sycaminon, la moderne Khaïfa, au pied du Carmel. De l'année ΗΗΡ nous avons un tétradrachme semblable de Sycaminon: de ΘΗΡ un tétradrachme de Ptolémaïs; de l'année ϘΡ on ne connaît que des pièces de cuivre; de l'année ΑϘΡ (191) un tétradrachme de Sidon, et enfin de l'année ΒϘΡ (192) un tétradrachme de Sycaminon. Je citerai encore un tétradrachme aux effigies accolées, sans date, frappé à Sycaminon, et offrant le type de Jupiter Nicéphore assis.

Dans l'année. ΓϘΡ (193), Antiochus VIII Grypus commença à paraître seul sur les monnaies au type égyptien frappées dans quelques villes de Phénicie. Je dis *quelques villes*, parce qu'à partir de ce moment les ateliers monétaires de Tyr et de Sidon paraissent n'avoir plus émis d'espèces de cette classe. Je sais bien que Mionnet attribuait à Sidon plusieurs pièces d'Antiochus VIII, offrant le monogramme M; mais j'avoue que cette classification ne me séduit pas; pourquoi, en effet, ce monogramme, s'il appartenait réellement à Sidon, se présenterait-il toujours placé de façon à lire forcément un M au

(3) *Vet. pop. et reg. numi.*, p. 208, n° 8.

lieu d'un Σ? D'ailleurs, la seconde lettre qui se montre dans ce monogramme est un Υ; on pourrait donc être tenté de lire ΣΥ pour Sycaminon plutôt que ΣΙ pour Sidon, si nous n'avions reconnu le véritable monogramme de Sycamnion, lequel est ainsi formé ⚹. Ce serait donc bien plutôt ΜΥ ou ΥΜ qu'il faudrait lire, et avec ces deux leçons, je ne connais aucune localité dont le nom puisse se retrouver sous le monogramme en question; d'ailleurs, je dois faire observer que bon nombre de pièces frappées à Tyr par Démétrius II présentent ce même monogramme associé avec celui de la ville de Tyr elle-même. Les pièces d'Antiochus VIII au type égyptien, et présentant le monogramme indéterminé Μ, sont des années ΓϞΡ, ϚϞΡ et ΖϞΡ (193, 197 et 199).

Un tétradrachme du même type et de l'année ΖϞΡ offre le monogramme Δ de Dyospolis, l'ancienne Lydda. Sur un autre se trouve le monogramme ΑΡ et la date ΗϞΡ. Faut-il y voir le nom d'Aradus? Je le crois. Sur un autre je trouve le monogramme ΑΝ d'Anthedon et la date ΛΑΣ (201). Enfin, un dernier tétradrachme inédit, de ma collection, frappé à Ascalon, offre la même date ΛΑΣ avec la légende ΑΣ ΙΕΡ Α ⚹ (Ἀσκαλωνος ἱερας ἀσυλου). Il ne nous reste plus à mentionner qu'un beau tétradrachme sans date frappé à Sidon par Antiochus VIII, et offrant l'image en pied du mois Dius.

Voyons maintenant si toutes les dates monétaires dont nous venons de constater l'existence, s'accordent avec les documents historiques.

Nous avons dit plus haut que la reine Cléopâtre commença à frapper des monnaies à son nom et à celui de son fils Antiochus VIII, dans l'année 187 des Séleucides (126 avant Jésus-Christ). Antiochus VIII était le plus jeune des fils que Cléopâtre avait eus de Démétrius II. L'aîné, Séleucus V, que sa mère voulait dépouiller de la couronne au profit d'Antiochus, parvint à se faire proclamer roi (187). Mais suivant Frœlich (4), il ne régna pas une année entière, et il périt victime de la haine, sinon de la propre main de sa mère, en 188. Celle-ci partagea sur-le-champ la couronne avec son fils Antiochus VIII. Ces dates ne peuvent être exactes, puisqu'il existe des pièces indubitables de l'année ΖΠΡ (187) frappées au nom de Cléopâtre et d'Antiochus, avec la tête seule de ce jeune prince. Probablement ce sont les premières monnaies frappées après la mort de Séleucus V. Ce qui est sûr, c'est que, presque aussitôt après, Cléopâtre tint à faire paraître son effigie sur les monnaies du royaume, puisque nous avons des monnaies de ce genre de l'année ΖΠΡ frappées à Sidon. C'est donc bien à l'année 187 (126 avant Jésus-Christ) qu'il faut reporter la première apparition des monnaies de Cléopâtre et d'Antiochus VIII son fils. Nous avons, d'un autre côté, des monnaies de Démétrius II de la même date ΖΠΡ. Il est donc bien clair que le règne de Séleucus V n'a pu être que de très-courte durée. Tite-Live, effectivement (Épit., l. 60), nous apprend que ce prince n'a pas régné une année entière. Quelles sont les monnaies qui lui reviennent de droit? Il me serait bien difficile de le dire, bien qu'il soit fort probable qu'on les retrouvera quelque jour.

Après la ruine de son rival Alexandre Zebina, Antiochus VIII, qui supportait assez difficilement l'ambition effrénée de sa mère, commença à lui montrer moins de déférence et de tendresse. Cette princesse, qui voulait être reine à tout prix, alla jusqu'à préparer un breuvage empoisonné pour se débarrasser de son fils. Mais celui-ci, averti à temps de ce qui se tramait contre lui, fit constater, en présence de sa mère, l'existence du poison, et il la força à le boire elle-même. A propos de cet événement, Frœlich s'exprime ainsi : «Ea mors non nisi post autumnum hujus anni accidit, testibus numis cum nota anni 191.» (5) Nous sommes en mesure aujourd'hui, grâce à la présence du tétradrachme de Sycomnion de l'année ΒϞΡ, de faire descendre cet événement à un an plus tard, c'est-à-dire en 192. Une fois seul maître du trône, Antiochus VIII régna paisiblement pendant huit années, suivant le témoignage de Justin, et ce ne fut qu'au bout de cette période de temps qu'il eut à résister aux attaques de son frère, Antiochus IX, le Cyzicenien, fils d'Antiochus VII Évergète et de Cléopâtre. Ce fut en 198 que ce dernier prince épousa Cléopâtre la Jeune, sœur de Ptolémée Lathyre, et se présenta en Syrie avec l'appui de l'Égypte. Bientôt il se fut rendu maître d'une grande partie du pays et d'Antioche même (199). L'année suivante, les deux frères se trouvèrent en présence. Antiochus VIII fut vainqueur, et reprit Antioche, où il laissa Tryphæna, sa femme, propre sœur de la Cléopâtre qu'avait épousée Antiochus IX, faire assassiner celle-ci, après l'avoir arrachée à l'asile qu'elle avait cherché dans un temple (200). Une année ne s'était pas écoulée (201) qu'Antiochus IX ressaisit la victoire, détrôna son frère, et fit mettre à mort Tryphæna, la meurtrière de sa femme. Antiochus VIII, dépouillé de la couronne, se réfugia à Aspendus, en Pamphylie.

En 202, Antiochus VIII parvint à se créer une armée; il s'empara de la Syrie, tandis qu'Antiochus IX restait maître de la Cœlésyrie. Dans cette même année, les deux frères firent la paix, se partagèrent l'Empire, et se flattèrent de vivre tranquillement désormais; mais il n'en fut rien. Leurs querelles devaient miner la dynastie des Séleucides, et, toute autorité royale s'éteignant, l'on vit, par exemple (208), surgir en Phénicie une espèce d'état indépendant composé des villes de la Tour de Straton et de Dora, dont un chef nommé Zoïle était parvenu à s'emparer. De son côté, Alexandre Ianméas, roi des Juifs, profita des dissensions qui déchiraient la famille royale, pour assiéger Ptolémaïs. Ni Antiochus VIII, ni Antiochus IX, ne purent venir au secours des places as-

(4) *Annal. Reg. Syr.*, p. 88 *ad calc.* et 91.

(5) *Annal. Reg. Syr.*, p. 91.

siégées, et les habitants de Ptolémaïs implorèrent l'assistance de Ptolomée Lathyre. Dès l'année 205, beaucoup de villes de Syrie, profitant de la faiblesse des deux frères rivaux, cherchèrent le moyen de secouer l'autorité royale, en demandant et obtenant de l'un ou de l'autre, soit de gré, soit de force, les priviléges de l'autonomie. Aussi trouve-t-on des monnaies réellement autonomes de Tyr et d'Antioche, de l'année ϚΣ (206). La guerre civile allait toujours s'aggravant, et Cléopâtre, reine d'Égypte, soutenait le parti d'Antiochus VIII, tandis que Ptolémée Lathyre combattait pour Antiochus IX (213). Dans l'année 216 (97 avant Jésus-Christ), Antiochus VIII périt assassiné par les ordres de son favori Héracléon; il était alors âgé de quarante-cinq ans, et avait porté pendant vingt-huit ans le titre de roi. En mourant, il laissa cinq fils, qui devaient se disputer les lambeaux de la royauté. Ce furent Séleucus VI, puis Antiochus XI et Philippe, qui naquirent jumeaux, puis Démétrius III et Antiochus XII. Séleucus VI, qui succéda à son père, déclara sur-le-champ la guerre à son oncle Antiochus IX. Il le vainquit, et Antiochus, pour ne pas tomber entre les mains de son neveu, se donna la mort. Séleucus VI s'empara alors de presque tous les états d'Antiochus IX, et rentra triomphant à Antioche. Antiochus IX ne laissait qu'un fils, Antiochus X Eusebès, qui chercha à défendre son héritage contre son cousin Séleucus VI.

Les seules monnaies à moi connues d'Antiochus IX, et qui soient munies du type égyptien, sont une pièce de Sidon de l'an Σ (200), une que je crois de Ptolémaïs, de l'an L.ϚΣ (206), et enfin des tétradrachmes de Sycaminon de l'année LAΣ (201).

A partir d'Antiochus IX, les rois de Syrie, de la dynastie de Séleucus, ne frappèrent plus de monnaies phéniciennes au type égyptien.

Je crois l'espèce de catalogue que je viens de donner aussi complet que possible, et j'espère n'avoir négligé aucun des faits qui pouvaient jeter quelque intérêt sur cette aride nomenclature. F. de Saulcy.

REMARQUES SUR UNE STÈLE GRECQUE DU MUSÉE DE LEYDE.

La stèle funéraire, dont nous reproduisons ici le dessin, n'offre au premier coup d'œil rien de remarquable que son extrême simplicité. M. Janssen, conservateur du musée royal des antiques de Leyde, qui a publié ce monument, nous apprend qu'il est de marbre pentélique, qu'il a appartenu au bourgmestre d'Amsterdam, N. Witsen, avant de passer dans la collection de Papenbroek (1). Le bas-relief représente une femme voilée assise, devant laquelle se tiennent debout une jeune fille et un jeune garçon, auxquels s'adressent les adieux funèbres inscrits sur le marbre: Κοάρτα Βακχίου χαῖρε, Διογένη



Βακχίου χαῖρε. Il paraît probable, sans toutefois qu'on puisse l'affirmer, que la femme assise est l'épouse de Bacchius, la mère de Quarta et de Diogène (2). L'absence d'une indication plus précise tient sans doute à ce que l'auteur du monument ne s'est préoccupé que des deux noms chers à une mère accablée par la douleur et s'oubliant elle-même.

Le nom de Quarta, transcrit Κοάρτα (de même que nous trouvons ΚΟΙΝΤΟΣ pour Quintus dans quelques inscriptions), montre, aussi bien que le costume des trois personnages, que la stèle a été sculptée à l'époque de la domination romaine, vraisemblablement au siècle des Antonins.

Jusqu'ici on n'a fait aucune observation au sujet de la forme insolite des deux X du nom de Βακχίος. Le trait vertical qui traverse ce caractère en fait un monogramme; et, autorisé du reste par l'aspect général du monument, nous considérons ce monogramme comme un signe de christianisme. Les lettre I, X sont les initiales de Ἰησοῦς Χριστός (3); et il n'y a rien d'extraordinaire à ce que des chrétiens, à une époque où ils étaient obligés à garder une grande réserve, aient adopté une

(1) *Grieksche en romeinsche Grafreliefs uit het Museum van Oudheden te Leyden*, 1851, f°, p. 10, n° 9. — La stèle avait été figurée assez inexactement dans l'ouvrage d'Oudendorp : *Legati Papenbroekiani brevis descriptio*, p. 7, n° 4; tab. 1, n° 2, et c'est sur la foi de Dorville que les auteurs du *Corpus inscript. græc.* (n° 3342) ont pensé que le monument provenait de Smyrne. M. Janssen ne parle pas de cette origine : « Deze grafsteen, dit-il seulement, is zeer, » waarschijnlijk uit Griekenland afkomstig. »

(2) M. Janssen dit à ce sujet : « Meer onzeker is het, of de zittende vrouw » hunne moeder moet verbeelden; beide opschriften zouden intusschen in » den mond eener moeder zer gepas zijn. »

(3) V. Letronne, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XVI, p. 219. On trouve des monogrammes de cette forme simple dans Gruter, MLX, 1; dans Ciampini, *Vet. monim.*, tab. LXVI, 1, et LXVII, 1, t. II, pl. XIX. — Aringhi, *Rom. subt.* Paris, 1656, p. 306, 331.— Monnaies d'or d'Anthemius et d'Anastase.

combinaison de lettres qui leur permettait de faire une profession de foi sans exposer à la destruction la stèle d'un tombeau. C'est ainsi que les premiers chrétiens de la Haute Égypte se sont servis de la croix ansée en lui donnant une valeur détournée, puisqu'ils l'assimilaient au monogramme du Sauveur. Une inscription chrétienne du cimetière de Pretextatus, à Rome, est ainsi conçue : ΕΥ✳ΥΧΙ CΕΚΟΥΝΔΑ ΟΥΔΕΙC ΑΘΑΝΑΤΟC ΡΗΤΙΤΑΝΑ (4) ; là c'est le Ψ qui a servi à former le monogramme. Nous rappellerons encore la monnaie si connue de Mæonia de Lydie, frappée sous Trajan Dèce, au revers de laquelle le titre de l'archonte Apphianus a été gravé de façon à former un monogramme chrétien (5). Un *onicolo*, donné par M. de Lescalopier au musée du Vatican, présente le mot Ι☧ΘΥC, et nous connaissons d'autres exemples du monogramme introduit au milieu d'un mot : IVS☧TVS ASELLVS IN PACE (6), ou encore : DEFVNCT☧VS (7), et dans une inscription d'Égypte : ΚΑΘΟ☥ΛΙΚΗ + ΕΚΚΛΗ☥CΙΑ (8).

On n'objectera pas contre l'origine chrétienne que nous assignons à la stèle de Leyde la présence du mot ΧΑΙΡΕ, puisque cette formule se lit sur d'autres monuments chrétiens (9), ni le sens païen du nom de Diogène, car les anciens ne répudiaient pas leur nom lorsqu'ils se convertissaient ; ou, lorsqu'ils étaient chrétiens eux-mêmes, ne craignaient pas de donner à leurs enfants des noms rappelant les divinités du polythéisme. Sans parler de saint Apollon, de saint Mercure, de saint Hermès, de sainte Lucine, de saint Télesphore, on connaît par les inscriptions un nombre considérable de chrétiens nommés Jovius, Dionysius, Posidonius, Afrodisius, Apollonius, Ammonius, Nemesis, Demetria, Athenodorus, Herculius, Veneria, Artemidorus, Bacchilus, etc. Diogene et Diogenia se trouvent aussi plus d'une fois.

L'absence de tout symbole, de fleurs, de couronne sur le tympan de la stèle s'accorde bien avec ce que Tertullien rapporte des chrétiens qui refusaient de décorer de branches de laurier la porte de leur maison (10) ; et il n'est pas jusqu'à l'attitude grave et chaste des deux enfants de Bacchius qui ne rappelle les personnages figurés sur les verres dorés des catacombes romaines.

En somme, la stèle de Leyde nous paraît être un monument *discret* du christianisme, exécuté à une époque où il pouvait être dangereux de se montrer plus explicite ; et c'est ici le lieu, en mentionnant le titre du *Mémoire sur l'impératrice Salonine*, dans lequel M. J. de Witte a fait voir le sens chrétien de la formule IN PACE, qui se lit sur les deniers de l'épouse de Gallien, de dire combien nous attachons d'importance à cette opinion du savant antiquaire.

Adrien de Longpérier.

(4) Buonarruoti, *Vasi ant. di vetro*, p. 168.

(5) V. Joh. Tristan, *Comm. hist.*, t. II, p. 595. — Le *Catal. des méd. de M. d'Ennery*, 1788, p. 433, nº 2430, contient cette note : « Le monogramme du Christ, dont la place a été ménagée dans le milieu précis de la partie supérieure de ce médaillon,... mérite considération. » Eckhel, publiant six ans plus tard la description des monnaies de la Lydie, se tait sur ce sujet. — Jacques Basnage (1706) s'était fait un argument de cette monnaie de Dèce contre la signification chrétienne du monogramme XP, et Domin. Giorgi, en lui répondant (*De monogr. Christi Domini*, 1738, p. 43), prouve bien, par la manière dont il lit la légende, qu'il n'avait jamais vu la monnaie. Le monogramme est connu sur des monuments du temps d'Adrien, d'Antonin et de Dioclétien. V. Bosio, Arringhi, Buonarruoti.

(6) Muratori, *Nov. thes. insc.*, 1832, 4.

(7) Fabretti, *Inscript.*, p. 563, nº 102. Voy. des exemples du monogr. placé au courant des inscriptions : Murat., 1873, 5. — 1895, 4. — 1908, 2. — 1912, 10. — Buonarruoti, *Vetr. ant.*, p. xiii.

(8) Letronne, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XVI, p. 256.

(9) Muratori, 1883, 2. — 1885, 4.

(10) *Apologetic.*, cap. 35.

NOTE

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS RECUEILLIES À PALMYRE.

De toutes les ruines qui jonchent le sol de la Syrie, les plus riches en inscriptions sont les ruines de Palmyre. Toutes les colonnes qui forment ces longues avenues admirées des voyageurs, celles qui ornent les cours et les portiques des temples, portent, engagées dans leur fût, des consoles destinées à recevoir des statues honorifiques. Au-dessous, une inscription, généralement bilingue, indique le nom et les services du citoyen qui a mérité cette distinction. De même tous les tombeaux du Wadi-el-Kebour sont couverts d'inscriptions indiquant les noms et les filiations de tous les membres d'une même famille déposés dans le monument. Là est retracée en quelques lignes la vie intime d'une grande cité : on y retrouve les intérêts, les relations, les luttes, les amitiés, les haines, les fonctions publiques, les réputations de province, les gloires domestiques, tout ce qui agite les hommes et remplit leur existence. Tantôt c'est un général heureux qui reçoit les félicitations de ses concitoyens, un magistrat récompensé pour les soins donnés à la chose publique, à l'entretien des fontaines, ou à l'ordre des marchés, un soldat de la légion Parthique qui rend hommage à son chef, un client fier des succès de son patron, les marchands empressés autour du guerrier qui a protégé contre les Arabes du désert les caravanes de Vologésias, et qui, de retour dans sa patrie, reçoit l'expression de la reconnaissance publique ; tantôt c'est un préfet du prétoire dont le nom est martelé à cause de ses crimes, un sénateur qui élève pour sa famille un tombeau qu'il croit éternel.

On conçoit l'intérêt archéologique qui s'attache aux inscriptions de Palmyre. L'histoire de cette ville, une des plus anciennes du monde, son organisation intérieure, ses rapports avec les Romains et les populations du centre de l'Asie, l'origine de sa splendeur, la religion et la langue de ses habitants, sont autant de points qu'elles peuvent éclaircir. Plus de cent inscriptions en langue palmyrénienne sont encore inédites, et attendent qu'un nouveau voyageur ait la patience de les copier. Quant à moi, par une fatale négligence, je n'avais pas emporté la liste des inscriptions connues, et j'ai perdu un temps précieux à relever celles qui ont été très-exactement rapportées par Wood, traduites par Barthélemy et Swinton. Quelque peu nombreux que soient, par suite de cet oubli, les documents nouveaux que j'ai rapportés, je n'hésite pourtant pas à les publier, à cause de l'intérêt involontaire qui s'attache à tout ce qui porte le nom de Palmyre.

L'inscription suivante, qui est bilingue, se lit sur une pierre tumulaire qui a été employée par les Arabes comme linteau de la porte moderne du village de Tedmour :

ΤΟ ΜΝΗΜΙΟΝ ΤΟΥ ΤΑΦΕΩΝΟΣ ΕΚΤΙΣΕΝ
ΕΞ ΙΔΙΩΝ ΣΕΠΤΙΜΙΟΣ ΟΔΑΙΝΑΤΟΣ Ο
ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΣ ΣΥΝΚΛΗ. . . . . ΑΙΡΑΝΟΥ
ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ ΤΟΥ ΝΑΣΩΡΟΥ ΑΥΤΩ ΤΕ
ΚΑΙ ΥΙΟΙΣ ΑΥΤΟΥ ΚΑΙ ΥΙΩΝΟΙΣ ΕΙΣ ΤΟ
ΠΑΝΤΕΛΕΣ ΑΙΩΝΙΟΝ ΤΕΙΜΗΝ. . . . .

Le texte grec a déjà été publié par Wood (*Marm. Palmyr.*, n° XXVI), Muratori, Eckhel, et d'après eux par Boeckh (*Corp. Insc.*, vol. III, n° 4507). Le texte palmyrénien a été donné dans la relation du voyage de Bernard et Smith au XVIIe siècle (*Philos. Transact.*, vol. XIX), mais les lettres étaient tellement défigurées, qu'il n'a pu être traduit. Je dois pourtant ajouter que, quoique imparfaitement figurée, la copie est très-complète, et qu'elle m'a servi à restaurer les lettres 11, 12 et 13 qui manquaient dans la mienne. Voici la transcription en caractères hébraïques, et la traduction latine que je propose :

קברא דנה בנא אדינת סקלטיקא בר אירן והבלת נציר לה ולבניה ולבנאבניהי לעלביא (1).

Sepulcrum hoc erexit Odenath senator, filius Airani Vaballathi Nassori, sibi et filiis suis et nepotibus suis in æternum.

On voit qu'elle est bien conforme comme sens à l'inscription grecque dont voici la transcription :

Τὸ μνημ(ε)ῖον τοῦ ταφεῶνος ἔκτισεν ἐξ ἰδίων Σεπτίμιος Ὀδαίναθος ὁ λαμπρότατος συνκλητικός Αἱράνου Οὐαβαλλάθου τοῦ Νασώρου αὐτῷ τε καὶ υἱοῖς αὐτοῦ καὶ υἱωνοῖς εἰς τὸ παντελὲς αἰώνιον τειμήν...

Nous savons par les travaux de Barthélemy et de Swinton que la langue palmyrénienne est un dialecte syrochaldéen, se rapprochant de l'hébreu et mélangé de mots grecs. Ce nouveau texte en est une preuve.

On retrouve la *forme emphatique* dans les deux premiers mots, qui sont du chaldéen pur. Il en est de même du troisième, qui est la forme chaldaïque du verbe בְּנָה, *finxit, erexit*.

Les deux dernières lettres du nom d'Odenath, le *noun* et le *tau*, sont liées. Les ligatures sont fréquentes dans les inscriptions de Palmyre; on peut le constater en parcourant celles recueillies par Wood, principalement dans la Ve et la XIIIe, qui contiennent le nom d'*Odenath* et le mot *schénath*, année, terminés de même.

Le mot *sénateur* manquant dans la langue de Palmyre, a été remplacé par le mot grec συγκλητικός, écrit à l'orientale *Skltika* : ailleurs (Wood, V.) il est écrit *Sukltika*, d'après la forme grecque corrompue συνκλητικός. C'est ainsi que dans les autres inscriptions on trouve *Eptrpa* pour Ἐπίτρόπος, *Boula* ou *Dmos*, pour ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος, *Dknra* pour Δουκηναρίος, qui lui-même était la transcription grecque du mot latin *Ducenarius*, etc.

Le mot *Bar*, dans le sens de fils, appartient surtout au syriaque. A Palmyre, il est indistinctement employé avec le mot hébraïque *Ben*, comme on peut le vérifier dans la présente inscription. C'est une particularité de ce dialecte, car les autres adoptent l'un ou l'autre des deux mots, et s'en servent rarement simultanément.

Les trois noms propres qui suivent, sans l'interposition d'un signe quelconque de filiation, semblent avoir appartenu au même personnage, ce qui ne s'accorde pas avec le τοῦ Νασσώρου du texte grec. De quel côté est l'erreur? Je serais plus disposé à l'attribuer au grec, langue officielle, qu'au palmyrénien, langue populaire de la ville. On pourrait alors rapprocher le mot Natsour de la racine נצר, *Natsar*, qui signifie *défendre*, *sauver*, quelquefois *briller*, et le considérer comme une épithète correspondante au λαμπρότατος de l'inscription grecque, et dont le sens aura échappé au scribe grec. Celui-ci, ne pouvant comprendre, se sera borné à transcrire le son, en faisant précéder le mot ainsi formé de l'article τοῦ, comme il convient à un surnom ou à un nom propre. La présence de cet article ne suffit donc pas pour prouver l'existence d'un Nassorus, ancêtre d'Odenath, et autoriser l'introduction d'un autre τοῦ entre Αἱράνου et Οὐαβαλλάθου. Ce second article n'existe pas sur le monument, et on a basé sur sa restitution une filiation imaginaire qui est détruite par la connaissance du texte palmyrénien (2).

La première lettre du nom Airan est douteuse, et ne se rencontre dans aucun alphabet. Elle présente quelque analogie avec une ancienne forme du *tau*, dans une des inscriptions de Rome. Il est à remarquer que dans la Ve inscription de Wood,

ΑΙΡΑΝΗΝ ΟΔΑΙΝΑΘΟΥ

est rendu par :

ce que Swinton a traduit : אירן בר אדינת, quoique la première lettre eût aussi une grande analogie avec le *tau* ordinaire palmyrénien. Je me suis conformé à cette lecture, d'après l'autorité du célèbre orientaliste, sûr, si je me trompe, de me tromper en illustre compagnie (3).

La fin de l'inscription est intéressante en ce qu'elle nous offre un exemple de construction grammaticale. On voit qu'elle est conforme aux règles chaldaïques. Le datif est rendu par la préposition לְ, et les suffixes possessifs de la troisième personne singulier sont avec un mot au singulier ה—, et avec un mot au pluriel יהי—.

(1) *Kobra denah bana Odenath sukletika bar Airan Ouabalath Natsour lah ou l-benoi ou l-benabenoi, l-olma.*

(2) Longin se plaignait de trouver avec peine dans la ville de Palmyre un homme qui sût copier le grec.

Natsour fait involontairement penser à la famille des *Nasr*, célébrée par les auteurs arabes : mais l'analogie de son n'est pas suffisante pour l'identification.

(3) Il pourrait se faire que cette lettre fut un *Ain* déformé, ce qui rendrait indubitable la lecture *Airan*.

Quant au mot que j'ai traduit par *Nepotes*, il offre trop d'analogie avec le mot hébraïque בניבנים (*benibenim*), *petits-fils*, *descendants*, pour qu'on puisse hésiter un instant à l'accepter.

Le dernier mot répond à l'expression hébraïque לְעֹלָם qui se rencontre souvent dans la Bible dans le sens de *in æternum*. Il est formé de la préposition ל et de la forme emphatique עָלְמָא. On le trouve plusieurs fois employé dans les inscriptions de Palmyre.

Le texte grec de cette inscription, publié seul jusqu'à présent, a donné lieu à de longues dissertations à l'effet d'identifier le sénateur S. Odénath avec le Sept. Odénath de l'histoire, celui qui fut associé à la dignité impériale, et épousa la célèbre Zénobie. Malheureusement les preuves annoncées par Saint-Martin n'ont jamais paru, et en présence des données insuffisantes fournies par les monuments et les auteurs, nous sommes obligés de rester sur la réserve. Le nom de *Septimius* paraît avoir été porté par tous les membres de la famille d'Odénath, comme un hommage rendu aux bienfaits de Septime Sévère : c'est la seule considération qui nous permette de rattacher l'auteur de notre inscription à l'illustre roi de Palmyre.

On a peine à s'expliquer le silence des monuments sur Odénath et Zénobie, les deux seuls noms que l'histoire ait conservés, tandis qu'ils célèbrent en termes pompeux une foule de personnages dont les noms n'éveillent aucun souvenir. Serait-ce que les riches négociants de Tadmor étaient moins sensibles à la gloire des armes qu'aux services rendus à leurs opérations commerciales? On serait tenté de le croire en voyant plus de six inscriptions en l'honneur de Septimius Vorodès, le représentant de l'empereur, Ἐπίτροπος Σεβάστου, qui gardait la capitale, et veillait à la sûreté des caravanes, et pas une en l'honneur de son maître qui, pendant ce temps, courait de l'Euphrate à la mer Noire, de Ctésiphon à Antioche, battant les Perses et les Scythes, tenant tête aux Romains, et arrachant au faible Gallien la confirmation de son titre d'Auguste. Ou bien les colonnes qui portaient l'histoire de ses triomphes sont-elles tombées sous les coups des soldats d'Aurélien? faut-il compter les victoires par les lacunes qui interrompent la longue colonnade, par les débris enfouis sous le sable? C'est ce que des fouilles seules pourraient décider. En attendant, j'aime mieux, à l'honneur des habitants de Palmyre, m'arrêter à cette dernière opinion, d'autant plus que j'ai eu le bonheur de découvrir une inscription en l'honneur de la reine Zénobie, qui avait échappé au marteau du vainqueur.

En voici le texte accompagné d'une transcription :

ϹЄΠΤΙΜΙΑΝΖΗΝΟΒΙΑΝΤΗΝΛΑΜ
ΠΡΟΤΑΤΗΝЄΥϹЄΒΗΒΑϹΙΛΙϹϹΑΝ
ЄΠΤΙΜΙΟΙΖΑΒΔΑϹΟΜЄΓΑϹϹΤΡΑ
ΤΗΛΑΤΗϹΚΑΙΖΑΒΒΑΙΟϹΟЄΝΘΑΔЄ
ϹΤΡΑΤΗΛΑΤΗϹΟΙΚΡΑΤΙϹΤΟΙΤΗΝ
ΔЄϹΠΟΙΝΑΝЄΤΟΥϹΒΠΦΜΗΝЄΙΛϽΩ

Σεπτιμίαν Ζηνοβίαν τὴν λαμ-
προτάτην εὐσεβῆ βασίλισσαν
Σεπτίμιοι Ζαβδᾶς ὁ μεγὰς στρα-
τηλάτης καὶ Ζαββαῖος ὁ ἐνθάδε
στρατηλάτης, οἱ Κράτιστοι τὴν
δέσποιναν. Ἔτους ΒΠΦ, μηνεὶ Λοῷ.

A Septimia Zénobia, la très-illustre et pieuse reine, les Septimiens, Zabdas le grand général et Zabbaios le général (qui commande) en ces lieux. Puissants, à leur souveraine. La 582e année, au mois de Lous.

La date, comme la plupart de celles qui se trouvent sur les monuments syriens, appartient à l'ère des Séleucides, qui commence en septembre ou octobre 312 avant Jésus-Christ. La 582e année de cette ère commence donc en l'automne 269 après Jésus-Christ, et le mois Lous correspond au mois d'août 270. L'empereur Aurélien reçut la pourpre au mois de mai de la même année. L'inscription est donc contemporaine des médailles frappées à Alexandrie qui portent d'un côté l'effigie d'Aurélien avec l'indication de l'an 1er, et de l'autre celle de Vaballath avec l'an 4me. Ainsi elle a été gravée dans la 4me année du règne de Zénobie, sous le nom de son fils Vaballath.

On s'étonne de ne pas voir ce prince mentionné dans l'inscription, tandis qu'il figure seul sur les médailles. Cette omission prouve que l'autorité du fils d'Odénath était purement nominale, et que le pouvoir réel était entre les mains de Zénobie et de ses *puissants* lieutenants. Si l'effigie du jeune prince se trouve sur les monnaies frappées à Alexandrie et en Syrie, il faut l'attribuer au désir qu'avait sans doute la reine de Palmyre de ne pas éveiller la susceptibilité romaine, en plaçant la figure d'une femme sur les monnaies impériales. Aurélien, dès son avénement au trône, avait promis aux soldats mécontents le châtiment de l'usurpatrice; aussi, selon toute probabilité, ne voulut-elle pas exciter la colère d'un empereur qui s'annonçait par des victoires, en affichant sa souveraineté sur des monuments qui avaient cours dans tout l'empire. A Palmyre, au contraire, dans son désert dont les bruits ne pouvaient arriver jusqu'à Rome, elle pouvait sans crainte dépouiller tout artifice, et figurer seule dans les inscriptions publiques, comme dans l'exercice de la puissance. Du reste, l'hommage officiel qu'elle rendait à la suprématie romaine ne fut pas de longue durée, et dès la seconde année du règne d'Aurélien, nous la voyons effacer d'abord l'effigie de l'empereur sur les médailles de Vaballath, puis enfin, quittant tout ménagement, battre monnaie en son propre nom (4).

(4) Les monnaies de bronze à double effigie sont des années 4 et 5 du règne de Vaballath, 1 et 2 du règne d'Aurélien : elles ont donc été frappées dans la deuxième moitié de l'année 270 ap. J.-C., et dans l'année 271. Les monnaies de Vaballath seul et de Zénobie seule sont *invariablement* de l'année 5, et selon toute apparence, de la seconde moitié de cette année, c'est-à-dire du commencement de 272. Il n'existe pas de médailles de Zénobie antérieures à cette époque, si ce n'est une seule pièce décrite dans le *Musée Tiepolo*, mais

C'est qu'alors la rupture était inévitable. L'empereur, vainqueur des Goths, se préparait à soumettre l'Orient, comme il avait sauvé l'Occident; il ne restait plus à Zénobie qu'à faire appel à son courage et à l'habileté de ses généraux.

Les deux généraux Zabdas et Zabbæus, auteurs de notre inscription, appartenaient à cette famille Septimia qui tenait le premier rang à Palmyre; ils étaient donc parents de Zénobie par son mari Odénath. Ils sont mentionnés dans les auteurs anciens qui ont raconté l'histoire de ces temps, mais avec une confusion qui résulte de la ressemblance des noms et de l'incertitude des textes. Suivant Trebellius Pollion, l'Égypte fut envahie sous le règne de l'empereur Claude II, par Sabba et Timogène; suivant Zozime, au contraire, ce fut Zabdas qui conduisit les Palmyréniens à cette conquête. D'après Vopiscus, à la bataille d'Émesse, qui décida du sort de Palmyre, Zénobie avait pour lieutenant son parent Zaba. « *Pugnatum est contra Zenobiam et Zabam socium ejus apud Emessam.* » (Vopisc. *Div. Aurelianus.*) D'autres éditions portent *sociam ejus*, ce qui a fait considérer Zaba ou Zebba comme une femme, parente de Zénobie, compagne de ses périls et de sa gloire.

Les auteurs arabes ont adopté cette erreur et l'ont compliquée encore de toutes les légendes et de tous les écarts d'imagination sous lesquels ils travestissent toutes les grandes figures historiques au point de les rendre méconnaissables. Suivant eux, l'héroïne de cette époque, qui commandait sur l'Euphrate et régnait à Tadmor, s'appelait Zebba, et avait pour sœur Zaynab, femme non moins courageuse qu'elle, et qui l'aidait à défendre ses villes contre les tribus du désert (5). Je ne me hasarderai pas à suivre leurs récits et à démêler la part de l'histoire et celle de la fiction dans les merveilleuses aventures qu'ils prêtent à ces deux personnages; mais il me semble évident qu'il y a eu confusion dans leurs souvenirs, que, des parents Zabba et Zénobie, ils ont fait les sœurs Zebba et Zaynab, et qu'ils ont attribué au lieutenant le sexe et la gloire de la souveraine. L'épithète de ὁ ἐνθάδε στρατηλάτης, prise par Zabba dans l'inscription, semble confirmer encore cette opinion. En effet, il paraît démontrer que les fonctions de ce général étaient de commander dans la capitale et de la protéger, tandis que Zabdas, le généralissime, ὁ μέγας στρατηλάτης, portait ses armes au dehors, et défendait les conquêtes lointaines de Zénobie. Ces fonctions devaient le mettre en contact journalier avec les Arabes qui, alors comme aujourd'hui, nomades et pillards, menace permanente pour la sûreté de Palmyre et de ses caravanes, nécessitaient de la part du gouverneur de la ville une surveillance incessante. De là, sans doute, ces luttes obscures, ces combats inconnus, ces gloires ignorées qui tiennent une si grande place dans les historiens arabes, et qui s'augmentaient de toutes les rivalités de tribus, de toutes les passions domestiques du désert. Zabba fut probablement mêlé à toutes ses querelles, personnellement, mais pour le compte de Zénobie, et à son nom, le plus connu sans doute des Arabes, s'est attachée la gloire de la reine avec tout le prestige qui accompagne l'histoire des femmes guerrières.

Je pense donc qu'on peut tirer de l'étude de cette inscription les conclusions suivantes :

Ce fut Zabdas qui conquit l'Égypte au nom de Zénobie, sous le règne de l'empereur Claude.

Zaba ou Zabba était un homme, parent de Zénobie comme le précédent, chargé de la protection de la capitale, et pour cette raison, ce fut lui qui vint s'opposer à l'entrée des troupes romaines dans les États qui lui étaient confiés, et fut battu par Aurélien dans les plaines d'Émesse.

Zénobie, qui affectait les vertus viriles et n'avait aucune des faiblesses de son sexe, aimait à s'entourer de guerriers, à faire de ses généraux les compagnons de ses périls et de ses fêtes : « *Bibit sæpè cum ducibus*, dit Trébellius Pollion, *quamvis esset aliàs sobria.* » Zabdas et Zabba *les puissants* οἱ κράτιστοι, faisaient sans doute partie de cette cour militaire, qui resta fidèle à sa souveraine ἡ δέσποινα, jusque dans les revers, et à laquelle Aurélien s'adressait, lorsque écrivant à la reine assiégée il commençait sa lettre hautaine par ces mots : « *Zenobiæ, et cæteris quos societas tenet bellica.* »

Sous l'inscription grecque, sur la même colonne, se trouve une inscription palmyrénienne qui est évidemment la traduction de la précédente. Je n'ai malheureusement pas pu la relever, et je la signale aux voyageurs futurs, car elle ne peut manquer d'être très-intéressante. Si, comme toutes celles qui l'entourent, elle est prodigue de détails généalogiques, elle lèvera le voile qui couvre encore la naissance et l'origine de Zénobie. Il est probable aussi qu'elle nous donnera son véritable nom, son nom sémitique. Jusqu'à présent nous sommes réduits aux conjectures. Zenobia (Ζηνὸς βία) veut dire *force de Jupiter*, ou bien *vie de Jupiter*, si on le considère comme le féminin de Zenobios (Ζηνὸς βίος). Ce dernier nom se rencontre très-fréquemment dans les inscriptions de Palmyre et des environs; il était appliqué par les scribes grecs à la transcription des noms sémitiques dont la signification se rapprochait de la sienne. Ainsi, dans la IXe inscription de Wood, on le trouve porté par un magistrat nommé *Zabdila*, nom qui se trouve dans la Bible, sous la forme de *Zabdiel*, et qui signifie *don de Dieu*. La traduction exacte eût été Zénodore.

dont l'authenticité est trop contestée pour qu'elle suffise à détruire nos hypothèses. — En admettant ces dernières comme vraies, on placera avec nous vers le commencement de 272 la rupture de Zénobie et d'Aurélien. Ce qui met la destruction de Palmyre dans le commencement de l'année suivante. — Voy. *Revue numismatique*, 1846, Mém. de M. Ch. Lenormant sur les méd. de la famille d'Odenat.

(5) Voy. Caussin de Perceval, *Essai sur l'hist. des Arabes*, t. II.

Un fragment d'inscription que j'ai retrouvé dans les ruines d'un tombeau à l'entrée du Ouadi-el-Kebour, m'a mis, je crois, sur la trace de la véritable forme du nom de Zénobie. Voici ce fragment :

ΑΑΙΛΑΜΕΙϹΚΑΙΖΗΝΟΒΙΟϹΟΑΙΡΑΝΟΥΜΟΚΙΜΟΥΤΟΥΑΙΡΑΝΟΥ
ΕΤΟΥϹ Υ

Ἀαιλάμεις καὶ Ζηνόβιος ὁ Αἰράνου Μοκίμου τοῦ Αἰράνου
.... ἔτους ΞΥ. (460) (6).

On voit que le mot Zénobios est employé comme synonyme de Aailamis. En retranchant la terminaison grecque de ce nom. il reste un groupe dans lequel on retrouve les éléments de la phrase hébraïque חיי אלהים, qui signifie *vie de Dieu*, et correspond par conséquent à Ζηνὸς βίος. Il se pourrait encore que le nom grec dût se lire Alilamis : car sur une pierre fruste il est facile de confondre un Α et un Λ. Dans ce cas, il faudrait y reconnaître les deux mots איל אלהים, *force de Dieu*, qui répondraient très-bien à Ζηνὸς βία. et considérer Zénobios comme une forme masculine dérivée de Zenobia.

Si l'on trouve ces rapprochements hasardés à cause de la rareté des noms hébraïques dans cette partie de la Syrie, on pourra avoir recours au dialecte chaldaïque, celui qui ressemble le plus à la langue palmyrénienne, et l'on obtiendra les groupes suivants :

חיי עלם, *vie éternelle*, et חיא עלם, *vivant éternellement*,

ou bien :

אלה עלם, *Dieu éternel*, et חיל עלם, *force éternelle* (7).

Si ces transcriptions ne s'accordent pas aussi littéralement que les précédentes avec le sens de Zénobios et de Zénobia, elles ont pourtant plus de vraisemblance, à cause de leur forme chaldaïque et de leur plus grande analogie de son avec le mot grec Ἀαιλάμεις ou Ἀλιλάμεις.

En attendant que la connaissance des textes palmyréniens vienne nous tirer d'incertitude, nous sommes conduits à conclure que le nom de Zénobie était Aailam, ou Alilam, ou quelque chose d'approchant. Espérons que d'heureux et patients voyageurs, en relevant les inscriptions inédites, jetteront un nouveau jour sur ces intéressantes questions d'histoire et d'archéologie.

M. de Vogüé.

(6) Ce même Zénobios ou Aailamis se trouve dans d'autres inscriptions. Une fois, sur un autel près de la fontaine Ephca (Boeckh., *corp. inscr.*, 4502), comme père de Bolanus, le curateur des eaux; une autre fois sur la grande colonne monumentale isolée, au nord des ruines, et qui fut élevée en son honneur et en celui de son père Eranes (Boeckh., *corp. insc.*, 4479). Remarquons en passant que la date de cette dernière inscription étant 450, c'est-à-dire antérieure de dix ans à celle du tombeau, ce fut de son vivant que ce magistrat reçut une distinction aussi solennelle que l'érection d'une colonne de pierre de douze à quinze mètres d'élévation.

(7) Pour justifier ces expressions, je citerai plusieurs passages de la Bible où on les rencontre employés avec la forme et la prononciation hébraïques :

חַיֵּי עוֹלָם, *vita æterna* (Dan., 12, 1), חֵי הָעוֹלָם, *in æternum vivens* (Dan., 12, 7), אֵל עוֹלָם *Deus æternus* (Gén., 21, 33).

RESTITUTION D'UNE ÉPIGRAMME D'ASCLÉPIADE.

Dans son *Supplément à l'Anthologie*, page 7, M. Piccolos a publié de nouveau et discuté une épigramme d'Asclépiade remplie de difficultés qui sont restées insolubles malgré les efforts des philologues les plus habiles, tels que MM. Jacobs, Meineke, Geel et Hecker. La correction de ce petit poëme a fait cependant un très-grand pas, grâces aux améliorations incontestables introduites par M. Piccolos; mais il s'en faut que le dernier mot de la critique ait été dit, et il reste encore des erreurs évidentes. Voici cette épigramme telle qu'elle est donnée dans l'*Anthologie Palatine*, V, 167 :

Ὑετὸς ἦν καὶ νὺξ καὶ * τρίτον ἄλγος ἔρωτι,
 Οἶνος, καὶ Βορέης ψυχρὸς, ἐγὼ δὲ μόνος·
Ἀλλ' ὁ καλὸς μόσχος πλέον ἴσχυεν· καὶ οὐ γὰρ οὕτως
 Ἤλυθες οὐδὲ θύρην πρὸς μίαν ἡσυχάσας.
* Τῇδε τοσοῦτ' ἐβόησα βεβρεγμένος· ἄχρι τίνος Ζεῦ;
 Ζεῦ φίλε σίγησον· καὐτὸς ἐρᾶν ἔμαθες.

Laissons de côté, pour un moment, les deux premiers vers, qui font surtout l'objet de cet article, et signalons les conjectures qui nous paraissent devoir être adoptées. La principale, celle qui jette une grande lumière sur le sens général de cette épigramme, est due à la sagacité de M. Piccolos, qui propose une transposition des plus heureuses. Il s'agirait de mettre la fin du cinquième vers et le suivant, ἄχρι τίνος — ἔμαθες, à la place de καὶ οὐ γὰρ — ἡσυχάσας. Ensuite il change καὶ οὐ en αἰ οὐ, et ἤλυθες en ἤλυες, corrections qui me semblent évidentes. Nous n'en dirons pas autant de καὶ δὴ τρίτον, que ce savant propose au lieu de καὶ τὸ τρίτον, de Brunck, et des expressions ὁ καλὸς μόσχος, qu'il prend comme désignant l'objet d'une passion naturelle, d'où τῇ δὲ au cinquième vers. Nous adoptons plutôt l'idée de M. Meineke, qui fait de Μόσχος le nom du jeune homme visité par Asclépiade. Dès lors l'épigramme devrait se trouver dans le XIIe livre, et non dans le Ve, consacré à l'amour naturel. C'est ce qui explique τῇ δὲ, au lieu de τῷ δὲ. M. Piccolos ne dit rien du mot σίγησον, qui aurait besoin d'une explication : puis, après avoir ainsi modifié cette épigramme, il ajoute : « Ainsi disposée, elle n'offre plus aucune difficulté; la liaison des idées est parfaite, le sens clair et facile, et le style excellent. »

Nous ne sommes pas si faciles à contenter, et nous ne comprenons pas comment M. Piccolos peut admettre les deux premiers vers, qui ont tant embarrassé les éditeurs précédents, et qui, selon nous, renferment deux difficultés provenant évidemment d'une corruption du texte. La première gît dans les mots καὶ τὸ τρίτον, annonçant un troisième objet, *le vin*, qui doit être suivi d'un quatrième, *Borée* : « *Sed inauditum est* τὸ τρίτον, *quarto accedente*, » comme dit M. Hecker. La seconde difficulté consiste dans le mot οἶνος, qui figure très-mal ici comme un obstacle à l'amour, notion tout à fait contraire aux idées des anciens (1), et les explications données par MM. Jacobs et Hecker pour justifier οἶνος sont tout à fait inadmissibles. Aussi M. Geel (Bibl. cr. nov. III, p. 95), con-

(1) Asclépiade lui-même commence une épigramme par les mots Οἶνος ἔρωτος ἔλεγχος.

vaincu que ce mot était corrompu et qu'il cachait une épithète se rapportant à ἄλγος, a-t-il proposé καὶ τὸ τρίτον ἄλγος ἔρωτι Αἰνότατον, Βορέης ψ., *frigus autem infestissimum esse voluptati.*

Tel est l'état de la question, et on comprend que le texte ne peut pas rester ainsi en présence de pareilles difficultés. Examinons-le donc à un autre point de vue. Dans le mot οἶνος on retrouve les éléments paléographiques de l'épithète δεινὸς, qui convient si bien au vent du Nord, à Borée (2); seulement δεινὸς καὶ Βορέης ψυχρός devenait une construction impossible. On trouve, il est vrai, de nombreux exemples du substantif placé entre deux adjectifs, mais la conjonction καὶ précède toujours immédiatement le second, et il faudrait δεινὸς Β. καὶ ψ., ce qui détruit le mètre. D'un autre côté, j'étais étonné que le mot Βορέης n'eût pas d'autre verbe que ἦν, du vers précédent, et cette tournure ἦν Βορέης me paraissait bien faible et peu compatible avec l'idée que réveille une bise glaciale. C'est ainsi que j'ai été conduit à retrouver ἄη dans le mot καὶ, et à lire καὶ, τὸ τρίτον ἄλγος ἔρωτι, Δεινὸς (ou plutôt Δεινὸν) ἄη Βορέης ψυχρός, *une bise glaciale soufflait avec violence.* L'expression homérique (3) ἄη pour ἔπνει convient parfaitement à la circonstance et donne une grande élégance à la phrase. Elle a de plus l'avantage de reproduire à peu près la leçon du manuscrit ΟΙΝΟϹΚΑΙ pour ΔΕΙΝΟΝΑΗ, le Δ ayant disparu, et de justifier le σίγησον du quatrième vers, dont M. Hecker cherchait l'explication dans un rapprochement fait avec une épigramme de Callimaque (Anth. Pal. XII, 230). C'est un jeune garçon qu'Asclépiade va voir malgré le mauvais temps. En marchant, il s'adresse à Jupiter, le directeur suprême de tout ce qui se passe dans l'atmosphère. « Combien laisseras-tu durer un pareil temps, ô Jupiter! Tais-toi, c'est-à-dire cesse de siffler ainsi, etc., etc. » Le mot σίγησον vient pour ainsi dire en aide à δεινὸν ἄη du second verbe. Ensuite il s'adresse à Moschus, et il faut lire τῷ δὲ, car le manuscrit porte non pas τῇδε simplement, mais τῇδε * *cum signo corruptelæ*, selon la remarque de M. Meineke. A la fin, le participe ἡσυχάσας, donné aussi par le manuscrit, doit être rétabli à la place de ἡσύχασας, « ne trouvant pas même de repos à aucune porte. » En résumé, voici comment je lirais l'épigramme entière :

Ὑετὸς ἦν καὶ νὺξ καὶ, τὸ τρίτον ἄλγος ἔρωτι,
Δεινὸν ἄη Βορέης ψυχρός· ἐγὼ δὲ μόνος.
Ἀλλ' ὁ καλὸς Μόσχος πλέον ἴσχυεν· «Ἄχρι τίνος, Ζεῦ;
« Ζεῦ φίλε, σίγησον· καὐτὸς ἐρᾶν ἔμαθες. »
Τῷ δὲ τοσοῦτ' ἐδόησα βεβρεγμένος· « Αἲ οὐ γὰρ οὕτως
« Ἤλυες οὐδὲ θύρην πρὸς μίαν ἡσυχάσας. »

E. Miller.

(2) Hom., *Il.*, O, 626 : δεινὸς ἀήτης. — Eurip., *Iph. Taur.*, 1395 : δεινὸς ἄνεμος.

(3) Hom., *Od.*, M, 325 : ἄη νότος. — Hesych. : Ἄη, ἔπνει, ἐφύσα. On connait aussi l'expression métaphorique δεινὰ φυσᾶν.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE
SUR LE KHESBET DES CHALDÉENS.

—

Dans la première notice que j'ai donnée sur l'émail bleu de Babylone, j'ai entrepris d'expliquer un passage de l'inscription des taureaux de Khorsabad, ayant trait à cette substance intéressante. Des trois mots que ce passage contient, je n'en ai expliqué que deux, et j'ai dû laisser à des études ultérieures le soin de combler la lacune de l'interprétation. Dans ces recherches ardues, le travail le plus assidu ne mène pas toujours directement à la découverte de la vérité, et surtout les choses les plus simples, qui devraient être les plus faciles, sont bien souvent les plus difficiles à trouver. Aussi doit-on s'estimer très-heureux quand de nouvelles études confirment les faits avancés d'abord, et cette bonne fortune me fait rédiger cette note supplémentaire.

Le passage cité est : *Taouth, mudissat hisbi šikri*, que j'ai traduit par : « Taouth, qui triture le khesbet du *šikri*. » Ce dernier mot, non interprété alors, s'explique par un mot des dialectes araméens, où la racine כבר signifie « *farder* ; » le fard se dit כבריתא. Donc les mots : מְדִשַּׁת חִצְב שִׁכְר, veulent dire simplement : « Qui triture le khesbet du fard. »

On aurait lieu d'être étonné de ce que cette déesse, qui figure comme mère des dieux, est caractérisée par un surnom qui conviendrait plutôt à une des divinités érotiques, soit Vénus Uranie (Mylitta, *reine des grands dieux*, *Bilit ilui rabi*, בעלת אלהי רבי), soit Nana, déesse de l'amour. Toutes les deux figurent dans le même passage, mais elles ont d'autres attributs.

L'explication me parait simple. Cette déesse, תהות, est la personnification de l'abime primordial; elle figure dans l'inscription de Sargon, comme dans d'autres, à côté du démiurge dont elle est l'épouse. Suivant la cosmogonie babylonienne, le dieu (1) coupa en deux cette femme, dont il forma et le ciel et la terre. Le *khesbet* ne me semble à cette place que le représentant de tous les minéraux que la terre renferme dans son sein; il est choisi, parce qu'il est un des produits principaux de ce pays qui se donne pour la contrée la plus ancienne. Pour signaler la puissance mystérieuse de la déesse mère, on ne pouvait trouver mieux que de faire allusion au *lapis lazuli*, dans lequel on croyait apercevoir de l'or trituré, ou au cyanure et au phosphate de fer dont le peuple ninivite reconnaissait l'élément métallique.

Il me reste à aller au-devant d'une objection. Comment les Égyptiens ont-ils pu nommer une matière *khesbet*, tandis que le nom indigène qu'ils adoptèrent, était *ḥisb* (ou *khisb*)? Cette différence ne pourrait-elle pas soulever un doute sur l'identité des deux expressions? C'est à cette question que je répondrai maintenant.

A côté du mot *ḥisb*, existait aussi la forme *ḥasbat*, et c'est d'elle que provient la dénomination africaine. Plusieurs inscriptions, les revers des plaques de Khorsabad et les barils de terre cuite contiennent la phrase suivante :

Mat mat dannusina kima ḥasbat medakkiku,

ce que je transcris par :

מָתִי דַּנְשָׁן כְּמָא חַצְבַת מְדַקִּק

(Le roi qui) broya les pays (et) leurs chefs comme du khesbet.

Il est à remarquer que le verbe n'est plus le même que dans la phrase où la déesse se trouve mentionnée; là le rédacteur de l'inscription paraît faire allusion à la composition naturelle de la matière première, tandis qu'il est question ici d'une préparation mécanique de la matière travaillée pour l'usage journalier.

Peut-être même les deux formes de *ḥisb* et *ḥasbat* indiquent-elles cette différence de signification.

Le roi Tiglathpileser II, emploie la même formule dans un passage mémorable d'une inscription de Kalah Nimrod, où il parle de la soumission de Bit-Silani, la maison de l'homme de Silo. Bit-Silani n'est autre chose que la partie nord du royaume d'Israël, ainsi nommée de la capitale d'Éphraïm qui fut, pendant quelque temps, le siége du saint tabernacle et dont le *nomen gentile* Chiloni se trouve dans la Bible. (*Voy.* IV Rois, 15, v. 29).

Voici la transcription du texte assyrien :

מַת בִּית־שִׁלָאנִי אַן סִחְרְתִשׁ כְּמָא חַצְבַת מְדַקִּק
עַר עִירִדְבִּן עַר שַׁרְתִשַׁן רַבָּא (2)

(1) Le dieu démiurge est nommé *Bil abu ilui rabi*, *banu*, בעל אבי אלהי רבי בני participe de *banu*, créer) ou *Bil nimiku patiku* בעל נמבק פתך, le maitre, le mystérieux créateur.

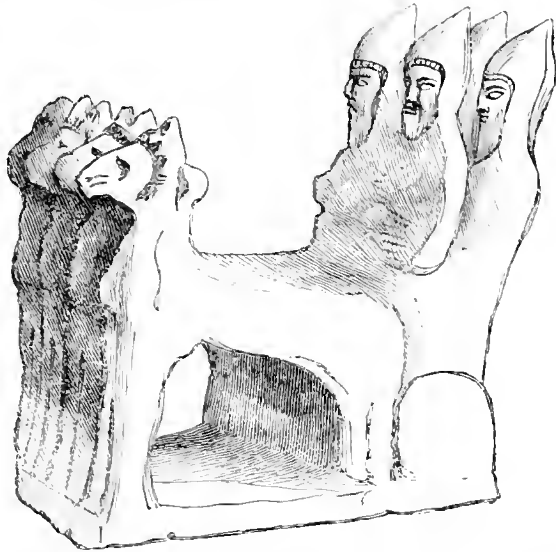
(2) A. H. Layard, *Inscriptions in the cuneiform character from assyrian monuments*, 1851, p. 17, ligne 8.

« Quant au pays de Bit-Silani, pour le punir [*de sa révolte » contre Pekah roi d'Israël* (749-729) *son suzerain*] (3), j'ai » broyé comme du khesbet la ville d'Aroër-Rabban (*cf. Jos.*, » 13, 25), la grande cité de *leur* domination. »

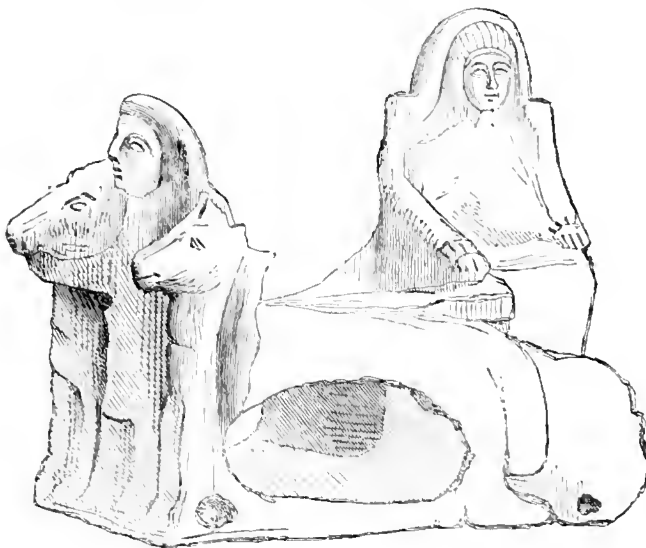
De semblables services d'ami préparèrent la destruction complète du royaume d'Israël réalisée par Salmanassar III et Sargon, qui le supplanta. Celui-ci ne trouva plus à Samarie de pays à broyer comme du khesbet, mais seulement vingt-sept mille hommes qu'il transféra en Assyrie, et dont les descendants professent aujourd'hui la foi nestorienne.

J. Oppert.

M. Peretié, chancelier du consulat de France à Beyrouth, a envoyé à Paris une collection d'antiquités recueillies en Syrie et en Asie Mineure. La vente de ces antiquités a eu lieu les 15 et 16 janvier 1855. On remarquait parmi les objets en terre cuite deux quadriges peints de diverses couleurs et montés chacun par quatre guerriers asiatiques. L'un de ces quadriges,



qui rappellent ceux que nous montrent les grandes dariques d'argent (V. *Athenæum français*, 1855, p. 140), a été acheté par M. Lenormant pour le Cabinet des médailles, ainsi qu'un autre monument en terre cuite qui représente un char traîné



(3) Telle est du moins la cause que nous assignons à cet événement.

par deux chevaux retenus par un écuyer placé au milieu; sur ce char est assise de côté une figure de femme. On remarquait encore dans cette collection, entre divers objets d'ivoire ou d'os, une petite figure d'Hercule d'un travail assez soigné et une statuette de déesse phénicienne, peut-être *Athor*, à oreilles de vache, et tenant des fleurs de lotus. Ce dernier objet a été acheté pour le Cabinet des médailles.

On y voyait aussi une série d'objets de plomb, minces et disposés de façon à ce qu'on pût les ranger debout, véritables jouets d'enfants représentant des vaisseaux, des chameaux, des dauphins, des chars, des divinités. On pourrait croire, d'après l'ingénieuse conjecture de M. de Longpérier, que cet ensemble composait un *Jeu de la guerre de Troie*.

Un poids en plomb portant l'inscription :

ΑΙΤΡΑΣ
Δ

a été acquis pour le Cabinet des médailles.

Il y avait quantité de verres de diverses couleurs et de formes variées.

Parmi les figurines de bronze, la plus remarquable est celle qui a été achetée par M. le vicomte Hippolyte de Janzé. Elle représente la ville d'Antioche tourrelée assise sur un rocher et tenant à la main des épis, ainsi qu'on la voit sur les médailles. Les statuettes de Vénus étaient en général inférieures à celles que M. Peretié a envoyées précédemment; mais deux d'entre elles méritent d'être citées; elles sont placées sur les marches d'un bain.

Parmi les bijoux d'or et les pierres gravées, il faut citer un lion couché taillé en ronde bosse dans une cornaline; sous la base un lion courant gravé en creux. Cette pierre a été achetée par le Cabinet des médailles, ainsi qu'une petite bague d'or qui offre sur le chaton une ancre en relief. Cette bague paraît de travail assez récent, et le symbole qui s'y trouve représenté pourrait être cette ancre si souvent figurée sur les monuments chrétiens. Le Cabinet des médailles a également acheté : 1° un cachet phénicien en émeraude enchâssé dans de l'or et muni d'un grand anneau en argent; 2° une tête de Méduse de face, camée sur calcédoine blanche, monté en or; 3° deux bagues de travail phénicien avec gravures sur le chaton, montrant, l'une une vache qui allaite son veau, l'autre un lion qui dévore un cerf; 4° des feuilles bractéates en or avec l'effigie de *Caracalla* et celle de *Julia Mamæa*; 5° une bague formée de nattes terminées par une tête de serpent et enrichie d'un grenat.

Nous mentionnerons aussi un grand nombre de boucles d'oreilles et d'autres objets de parure, ainsi qu'une bague d'or très-épaisse, ornée d'une intaille sur jaspe gris; la pierre est enchâssée dans le chaton et entièrement recouverte d'une feuille d'or qui ne laisse voir que la gravure, représentant un cheval près d'une colonne.

M. le comte Melchior de Vogüé a acheté un charmant *lécythus* à fond blanc sur lequel est peint l'Amour, qui cueille des fleurs, et quelques pierres gravées, au nombre desquelles on remarque un scarabée de jaspe vert, monté en argent, sur lequel est gravée une divinité phénicienne à tête d'épervier, et un second scarabée de cornaline montrant *Adonis* debout, tenant un javelot et caressant un chien.

Quelques médailles figuraient dans cette vente; la plus précieuse, un tétradrachme de Tryphon, roi de Syrie, a été acquise par M. de Saulcy.

J. W.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE
DE
L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 5. MAI 1855.

LE THOLUS D'ATHÈNES.

—

La plus ancienne désignation d'une partie d'édifice portant le nom de θόλος se trouve dans l'*Odyssée*, XXII, 442 :

Μεσσηγύς τε θολου καὶ ἀμύμονος ἕρκεος αὐλῆς.

Le scoliaste dit que c'était l'endroit où l'on déposait les vases et les ustensiles de ménage dont on avait journellement besoin : εἰς ὃ τὰ καθ' ἑκάστην ἡμέραν εἰς χρῆσιν πίπτοντα ἀπετίθετο, οἷον κρητῆρας καὶ ἐκπώματα, καὶ τὰ ὅμοια. Hesychius attribue de même ce nom au lieu qui servait à renfermer les vases de la table : τόπος ἐν ᾧ τὰ συμποτικὰ σκεύη ἀπόκειται.

Nous verrons plus bas ce qu'il est permis de conjecturer sur la forme des *tholi* dont parle Homère.

Quand nous arrivons aux temps historiques de la Grèce, le premier monument que nous rencontrions parmi ceux auxquels le nom de *tholus* fut attribué est sans contredit celui d'Athènes. On ne sait pas la date de la construction de cet édifice, mais la ville primitive ayant été détruite par les Perses, si, comme je le démontrerai, le *tholus* était un bâtiment, et non une salle creusée dans le roc, on doit être convaincu qu'il ne fut bâti qu'après le retour des Athéniens dans leur cité. Les grammairiens de l'antiquité cherchaient l'étymologie du nom de θόλος dans le verbe θεῖν, *courir*.... κυκλοτεροῦς... ἀπὸ τοῦ περιθεῖν. Mais cette explication semble bien forcée, et je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux comparer θόλος avec le mot θολὸς, qui n'en diffère que par la position de l'accent. θολὸς, proprement τὸ μέλαν τῆς σηπίας, *l'encre de la sèche*, voulait dire non-seulement le *trouble*, mais l'*obscurité*. Hesych. : θολοῦσα, σκοτοῦσα· θολῶσαι, σκοτεῖσαι, etc... Or on prétendait que le θόλος avait été ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec un *pétase* ou une *ombrelle*, θολία. L'ombrelle se nommait aussi σκιὰς, et il y avait des édifices (de forme ronde comme le θόλος) qui portaient le nom de σκιὰς, dont la dérivation de σκιὰ ne peut faire l'objet d'un doute. Harpocration assure même que le θόλος d'Athènes était quelquefois désigné sous le nom de Σκιάς. Ouvrez le *Dictionnaire d'Architecture* de Q. de Quincy, et vous y verrez qu'un θόλος était ce que les modernes appellent une *coupole*, en italien *cupola*, qu'on dérive de l'adjectif *cupo*, qui veut dire *sombre*, de même que σκιὰ désigne l'*ombre*, et θολὸς l'*obscurité*. Le θόλος était donc comme un *chapeau* ou une *ombrelle* mis au-dessus d'une salle ronde, et par extension on donnait le nom de θόλος à la salle ainsi recouverte. Le *Tholus* d'Athènes était de forme circulaire, tous les témoignages s'accordent sur ce point, et l'on ne peut douter qu'il n'ait tiré son nom de la couverture également circulaire qui le surmontait. Mais quelle était la forme de cette couverture? Était-ce une calotte hémisphérique comme les *coupoles* des modernes? C'est ce qu'il s'agit maintenant d'examiner.

A propos du vers de l'*Énéide*, IX, 408 :

Suspendire tholo aut sacra ad fastigia fixi,

Servius distingue trois sortes de *tholus*. Le premier, selon lui, aurait consisté en un espèce de *petit bouclier placé au milieu du toit à l'endroit où les chevrons se réunissent : veluti scutum breve, quod in medio tecto est, in quo trabes coeunt.* Il s'agit ici évidemment de la toiture en bois d'un édifice circulaire; le commentateur ajoute que c'était là qu'on suspendait les offrandes : *ad quod dona suspendi consueverunt.* Le second genre de *tholus* était un édifice dans le genre des temples de Vesta et du Panthéon : *alii* THOLUM *ædium sacrarum dicunt genus, fabricæ, Vestæ et Pantheon.* Le troisième genre désignait *une toiture sans parois, soutenue seulement sur des colonnes, alii tectum sine parietibus columnis subnixum.*

Personne, hors Servius, n'a entendu parler des *tholi* de la première catégorie, et l'on serait tenté de croire qu'il s'agit plutôt ici d'une explication inventée pour rendre compte de l'expression de Virgile que d'un objet qui ait réellement existé. On conçoit, il est vrai, que, dans la toiture en bois d'un édifice circulaire, on ait placé à l'endroit où convergent les chevrons une espèce d'anneau servant à réunir leurs extrémités, et même que cet anneau ait été le rebord d'une pièce convexe destinée à recouvrir le centre de l'édifice. Il devait y avoir une pièce du même genre au sommet du monument élevé par Philippe à Olympie, en mémoire de la bataille de Chéronée. Pausanias rapporte (V. 20, 5) que le faite du *Philippeum* était orné d'une grenade de bronze qui servait à retenir les chevrons; ἐπὶ κορυφῇ δέ ἐστι τοῦ Φιλιππείου μήκων χαλκῆ σύνδεσμος ταῖς δοκοῖς. Cette grenade n'aurait pu lier entre eux les chevrons par leur pointe, si elle n'avait formé comme l'*umbo* d'un bouclier posé sur l'édifice. Mais il reste toujours à savoir si, comme le prétend Servius, ce bouclier s'appelait θόλος, ce qui, si nous en jugeons par les autres renseignements relatifs à cette expression, ne peut se comprendre qu'en admettant une comparaison de forme entre un objet plus grand et un beaucoup plus petit, comme il arriva pour certaines coupes nommées par Cratinus (ap. *Athen.* XI, 511, D.) βαλανειόμφαλοι à cause de leur ressemblance avec les coupoles, θόλοι, dont les thermes étaient surmontés, et surtout comme on le fit pour certaines boites, κισταί, qu'on appelait θολίαι parce qu'elles avaient un couvercle en forme de θόλος (*Poll.* X, 138); nos musées en renferment d'antiques auxquelles cette description va parfaitement. Mais laissons de côté ces exceptions, et revenons aux véritables θόλοι.

A l'aide du texte plus précis de Vitruve, il est facile de faire cesser la confusion que Servius établit entre le *tholus* en tant que partie de l'édifice, et le *tholus* désignant un édifice distinct. On voit en effet, par le chapitre VIII, que Schneider a judicieusement séparé du chapitre VII, livre IV, *de Architectura*, que, parmi les temples de forme ronde, *ædes rotundæ*, il y en avait sans *cella*, soutenues seulement par des colonnes,

et d'autres dont la *cella* était entourée d'un rang de colonnes. On nommait les premiers *monoptères* et les seconds *périptères*. Vitruve ne dit rien de la toiture des *monoptères*, mais il donne expressément à celle des *périptères* le nom de *tholus*. On peut donc reconnaître dans le troisième genre de *tholus* dont parle *Servius*, un édifice monoptère sur les colonnes duquel repose une *coupole*, ce dont on a des exemples, au moins dans les peintures antiques; or, comme le grammairien assimile les *tholi*, dont il parle en second lieu, aux *temples de Vesta*, on reconnaîtra sans peine dans ces *tholi* les *ædes rotundæ* périptères, surmontées d'un *tholus* ou *coupole*, dont il est question dans Vitruve et aussi dans Ovide à propos des temples de *Vesta*. Si la coupole d'un temple de *Vesta* (1) se nommait chez les Latins *tholus*, c'est que cette manière de construire avait eu son modèle dans la Grèce. Or nous trouvons sous ce nom chez les Grecs (sauf la mention très-fugitive d'un *Tholus* de Byzance), trois édifices seulement désignés par les anciens sous le nom de *tholus*, celui d'Athènes, celui de Delphes et celui d'Épidaure. Le *Tholus* de Delphes n'est mentionné que par Vitruve (VII, *Præf.*) parmi les monuments sur lesquels on avait composé des ouvrages spéciaux; on n'en sait pas davantage, et il peut paraître étrange qu'un édifice élevé dans un lieu si apparent n'ait pas été remarqué par Pausanias, et qu'aucun des autres écrivains de l'antiquité n'en ait parlé. Mais en tous cas, il est difficile que ce *Tholus* de Delphes, s'il a existé, ait été construit avant celui d'Athènes. Les livres d'architecture portaient généralement sur des productions de l'art arrivé à sa plus haute perfection; c'étaient les architectes eux-mêmes, ou les élèves des architectes, auteurs des édifices, qui en publiaient la description. On ne peut donc, comme l'a fait Otfried Müller, soupçonner que le *Tholus* de Delphes fût un *trésor* semblable aux monuments primitifs auxquels les anciens avaient attribué ce dernier nom, et ce ne serait qu'une conjecture téméraire qui pourrait en placer l'exécution avant celle du *Tholus* d'Athènes.

Quant au *Tholus* de l'Hiéron d'Épidaure, le seul qui pourrait disputer d'antiquité avec le *Tholus* attique, Polyclète en fut l'architecte, et comme ce grand artiste ne fleurit qu'après Phidias, comme il paraît avoir suivi le grand mouvement athénien, en le réglant et le perfectionnant, si haut qu'on le fasse remonter, nous ne pouvons considérer l'édifice circulaire élevé par lui en cet endroit comme le modèle sur lequel se serait formé l'auteur inconnu du *Tholus* d'Athènes.

Au reste, plus heureux pour le *Tholus* d'Épidaure que pour celui d'Athènes, nous avons au moins la trace du premier de ces édifices. Je l'avais remarqué parmi les ruines de l'*Hiéron*, et M. Blouet (*Exp. de Morée, Archit.*, t. II, p. 164, pl. 77) l'a relevé sur le plan qu'il a donné de ces ruines, en exprimant l'opinion que c'était en effet une partie de la circonférence du *Tholus* de Polyclète dont on retrouvait les vestiges. Or, si l'on examine les assises que l'on voit encore à fleur de sol, on y trouve l'indication de deux cercles concentriques, ce qui porte à croire que ce *Tholus* était un édifice périptère comme les temples de Vesta. S'il en est ainsi, puisque déjà nous avons vu que le θόλος était proprement une coupole, n'est-on pas conduit à admettre que le *Tholus* d'Épidaure avait une couverture du même genre?

Que si nous remontons du *Tholus* d'Épidaure à celui d'Athènes, il nous devient bien difficile de douter que le plus ancien de ces édifices n'ait servi de modèle au plus récent; non qu'il faille absolument en conclure que le *Tholus* d'Athènes était aussi périptère. Servius nous a dit qu'on appelait *tholus* la calotte hémisphérique des temples de Vesta qui étaient périptères, et celle du Panthéon de Rome qui ne l'est pas. Dion dit expressément (53, 27) que le Panthéon était θολοειδὲς, en forme de *tholus*, et ici il faut entendre, non simplement la *coupole*, mais *l'édifice entier surmonté d'une coupole*. De même que nous trouvons l'indication de θόλοι ou coupoles portées sur des colonnes, des tombeaux romains nous montrent en petit ce que nous voyons dans le monument d'Agrippa, c'est-à-dire la coupole posée sur les murs d'une *cella* sans entourage de colonnes. Puisque le *Tholus* d'Athènes a complétement disparu, nous ne pouvons savoir si cet édifice était du genre de ces tombeaux et du Panthéon de Rome, ou de celui des temples de Vesta et du *Tholus* de Polyclète. Mais le trait essentiel domine : c'est un *tholus*, par conséquent une calotte hémisphérique, qui a donné son nom à l'édifice; donc le *Tholus* d'Athènes était surmonté d'une *coupole*; donc les édifices grecs postérieurs n'ont été appelés *tholi* que parce qu'ils reproduisaient ce trait caractéristique du *Tholus* athénien.

Ce *Tholus* a péri; mais n'existe-t-il pas une trace suffisante de l'existence dans Athènes, à une époque voisine du siècle de Périclès, d'un édifice recouvert d'une coupole? On sait que le piédestal qui servait de support au trépied victorieux dans le monument de Lysicrate, est l'imitation d'un temple rond monoptère : or la surface extérieure de la toiture de ce temple offre la représentation d'une calotte hémisphérique revêtue de tuiles imbriquées. Le monument de Lysicrate fut dédié l'an 336 avant Jésus-Chrit, l'année même de l'avénement d'Alexandre. Croit-on que l'architecte de cet édifice aurait imaginé une telle disposition, s'il n'avait eu dans Athènes même un ou plusieurs monuments pour lui servir de modèle? Toutefois, les anciens ne mentionnent parmi les édifices d'Athènes qu'un seul bâtiment circulaire, et c'est le *Tholus*. De ces observations, il est, je pense, permis de conclure que l'auteur du monument de Lysicrate avait dû s'inspirer de l'édifice des Prytanes.

Il est vrai que tous ces rapprochements crouleraient, s'il était prouvé que le *Tholus*, au lieu d'être un édifice apparent à l'extérieur, élevé au-dessus du sol, était au contraire

(1) La ressemblance du Tholus d'Athènes avec les temples de Vesta est fondée d'ailleurs sur l'identité religieuse de ces édifices dans la Grèce et en Italie. Le *Tholus* était un véritable temple d'Hestia. On y entretenait un feu perpétuel. Les prytanes y sacrifiaient tous les jours avant de prendre leurs repas dans cette enceinte sacrée. Si le nom de *Tholus* avait prévalu pour désigner cet édifice, c'est qu'on avait voulu distinguer le nouveau *Prytanée* de l'ancien, qui existait au nord de l'Acropole, et qui dut succéder lui-même, vers une époque reculée, au Prytanée originaire, dont la place était dans l'Acropole elle-même. M. Wachsmuth (*Hell. Alt.* III, § 49) a suivi très-ingénieusement les rapports de l'institution religieuse et politique des prytanes avec le progrès de la démocratie athénienne, et il a établi d'une manière tout à fait vraisemblable que le feu du Prytanée fut transporté dans l'Agora, auprès du Buleuterium, par suite de la prépondérance de l'élément populaire dans la constitution de la république. Si l'on adopte ce point de vue, on en pourra induire assez exactement l'époque à laquelle le Tholus fut bâti : c'est sans doute lorsque Périclès assura le triomphe de la démocratie; et cette explication place la construction du Tholus au moment solennel où les arts de l'Attique atteignirent leur plus sublime développement. Je suis convaincu qu'il s'est établi une certaine confusion relativement aux deux derniers Prytanées. J'ai lieu de croire, par exemple, que les *Axones* des lois de Solon furent transportées dans le Tholus, et non dans le second Prytanée. Toutes les fois qu'il est question du Prytanée ἐν ἀγόρᾳ, il faut entendre le *Tholus*.

creusé dans le roc. Pour démontrer l'inconsistance de cette dernière opinion, je laisse d'abord de côté les inductions que j'ai déjà tirées des édifices construits plus tard, relativement à la forme, non-seulement externe, mais intérieure du toit qui devait recouvrir le *Tholus* d'Athènes. J'ai dit qu'il résultait du témoignage des anciens que le *Tholus* était un édifice construit, et non excavé, et j'ai cité en preuve le texte du *Lexicon Rhetoricum* publié par Bekker. Je reproduis ce texte dans toute son étendue, afin de pouvoir répondre aux objections qu'il pourrait soulever. Voici comment s'exprime l'auteur inconnu du Lexique, écrit, comme on sait, pour l'intelligence des orateurs attiques : θόλος· τόπος τις ἐν τοῖς ἀρχείοις, κληθεὶς διὰ τὸν τρόπον τῆς κατασκευῆς· ἦν γὰρ θολοειδής· καὶ ὀροφὴν εἶχε περιφερῆ, οἰκοδομητὴν, οὐχὶ ξυλίνην ὡς τὰ ἄλλα οἰκοδομήματα. Ce texte est identiquement répété dans l'*Etymologicum Magnum*, à la différence qu'ici l'on a écrit λιθοειδής, qui n'a aucun sens, au lieu de θολοειδής qui ne s'explique pas beaucoup mieux, mais que d'après les autres gloses relatives au *Tholus* d'Athènes, on peut remplacer d'une manière vraisemblable par στρογγυλοειδής ou κυκλοειδής. Photius abrége un peu le *Lexicon Rhetoricum* : θόλος, τόπος ἐν τοῖς ἀρχείοις θολοειδής, ὀροφὴν ἔχων ἐξ οἰκοδομῆς, ἀλλ'οὐχὶ ξυλίνην : mais on voit qu'il a en vue le texte que nous avons transcrit. Si le *Lexicon Rhetoricum* est comparativement récent, la glose qu'il a copiée doit remonter à une époque assez reculée : car elle reproduit une observation faite dans un temps où l'exécution d'une couverture en pierre ou en maçonnerie était une chose rare, peut-être unique chez les Grecs; sans cela, que signifierait cette observation que la couverture du *Tholus* n'était pas en bois comme dans les autres édifices. οὐχὶ ξυλινὴν, ὡς τὰ ἄλλα οἰκοδομήματα? Il faut au moins que la remarque ait été faite avant l'exécution de la *Tour des Vents*, qui montre dans sa couverture l'imitation en marbre d'une charpente en bois revêtue de briques. Or la *Tour des Vents* fut élevée par Andronicus Cyrrhestès 35 ans avant Jésus-Christ, et quand on remonte au delà de cette époque, c'est encore une assez belle date pour un témoignage littéraire.

Mais, dans le *Tholus*, il y avait plus que l'imitation en pierre d'une toiture en bois : on y remarquait ὀροφὴν περιφερῆ sur un édifice στρογγυλοειδής, et l'on ne saurait plus clairement désigner une *coupole* placée au-dessus d'un bâtiment *circulaire*.

Mais est-il vrai que l'article du *Lexicon Rhetoricum* s'applique au *Tholus* d'Athènes? Ordinairement, les lexicographes désignent autrement ce dernier édifice, par exemple : θόλος, οἶκος περιφερής, ἐν ᾧ οἱ Πρυτανεῖς συνεστιῶντο : c'est Ruhnken qui le premier, je crois, en commentant cette rédaction du *Lexicon Platonicum* de Timée, en a rapproché le texte du *Lexicon Rhetoricum*. L'autorité de Ruhnken s'est vue confirmée par celle des éditeurs anglais du *Thesaurus* d'Henri Estienne, qui, avec le consentement des derniers éditeurs du même ouvrage, ont rapporté sans hésitation au *Tholus* d'Athènes l'article du *Lexicon Rhetoricum*; et enfin, dans la seconde édition de sa *Topographie d'Athènes*, le colonel Leake, continuant de faire usage du même texte, a expliqué l'expression obscure τόπος τις ἐν τοῖς ἀρχειόις, en faisant remarquer que ce nom d'ἀρχεῖα convenait à la réunion dans la même partie de la cité du temple d'Apollon Patroüs, du Metroüm, du Buleuterium et du *Tholus*, édifices qui tous avaient la destination d'offices publics et de lieux destinés à recueillir les actes, *were all public offices and places of registration*. Le colonel Leake prend en effet ici le mot d'ἀρχεῖα dans le sens large qu'indique la glose de Suidas : Ἀρχεῖα, ἔνθα αἱ δημόσιαι χάρται ἀπόκεινται. (Cf. *Corp. I. G.*, t. III, p. 787, n° 3782 : ταύτης τῆς ἐπιγραφῆς τὸ ἀντίγραφον εἰς τὰ ἀρχεῖα τὰ ἐν Σμυρνῇ ἀπετέθη), χαρτοφυλάκια, ἢ τὰ χωρία τῶν κριτῶν, et l'on ne peut nier que si le Metroüm était un dépôt public d'archives, le Buleuterium et le *Tholus* étaient en même temps des lieux où siégaient les juges, τὰ χωρία τῶν κριτῶν; d'où je conclus, avec l'éminent topographe, que le nom d'ἀρχεῖα a dû être donné à l'ensemble des édifices dont le *Tholus* faisait partie, et que la diversité des acceptions dans lesquelles on a pris le mot d'ἀρχεῖα a dû provenir de celle des destinations que comportait cet ensemble. D'ailleurs, il y avait une raison grammaticale qui devait décider un philologue aussi exercé que Ruhnken a rapporter au *Tholus* d'Athènes l'article du *Lexicon Rhetoricum* : cet article se termine par l'observation suivante : Λέγεται δὲ θηλυκῶς ἡ θόλος. Sextus Empiricus, p. 248, note l'ambiguïté du genre propre au mot θόλος, et Ruhnken remarque à ce sujet que, quand il était question du *Tholus* d'Athènes, on employait le féminin de préférence : *Usitatius tamen est ἡ θόλος, imprimis cum locus, ubi Prytanes epulabantur, significatur*. On n'a pas manqué d'introduire cette observation dans le *Thesaurus* anglais, et les nouveaux éditeurs ont conservé cette addition empruntée à Ruhnken.

Si l'on se rappelle ensuite combien tous les rapprochements que j'ai faits portent à conclure que le *Tholus* était surmonté d'une coupole, si l'on compare avec la glose de Timée que j'ai rapportée plus haut : θόλος, οἶκος περιφερής, ἐν ᾧ οἱ Πρυτανεῖς συνεστιῶντο, celle d'Hésychius : θόλος, στρογγυλοειδὴς οἶκος, δι' ὀστράκων εἰλημμένος (Voss. εἰλημένος), où je crois reconnaître l'indication des tuiles imbriquées qui revêtent l'extérieur du monument de Lysicrate, imité très-probablement du *Tholus*, on n'hésitera plus, j'espère, à penser que des critiques aussi autorisés à divers titres que Ruhnken, les éditeurs anglais d'Henri Estienne, le colonel Leake et les auteurs du nouveau *Thesaurus*, n'ont pas eu tort de rapporter au *Tholus* d'Athènes l'article du *Lexicon Rhetoricum*, et ce faisceau de lumière servira à justifier ce que j'ai dit de l'impossibilité que le *Tholus* ait été creusé dans le roc.

Mais si le *Tholus* était surmonté d'une coupole dont il avait tiré son nom, de quelle nature était la construction de cette coupole? Était-elle en brique, en maçonnerie ou en pierre de taille? Nous avons à peu près la preuve que les Grecs, à l'époque de leur indépendance, n'employaient pas dans leurs édifices publics le procédé du blocage; la brique, contrairement à ce qui se passait en Italie, ne fit chez eux son apparition qu'assez tard, et tous les voyageurs savent qu'en Grèce on distingue habituellement, à la première vue, les constructions helléniques de celles des temps romains, par l'emploi de la pierre de taille. Pausanias, en parlant du *Philippeum* d'Olympie, a soin de remarquer que les murailles de cet édifice circulaire étaient de brique, τοῦτο τὸ οἴκημα... πεποίηται..... ὀπτῆς πλίνθου : ce qui prouve que c'était une chose rare parmi les monuments grecs, et probablement nouvelle, quand les architectes de Philippe l'introduisirent à Olympie; et néanmoins la couverture du *Philippeum*, ainsi qu'on l'a vu plus haut, était en bois. Je serais porté à considérer comme un usage de l'Italie, et surtout comme une invention des Romains, ces coupoles en brique et en béton dont le Panthéon offre le modèle le plus grandiose. Les Romains étaient plus ingénieurs qu'architectes, et c'est dans leur expérience des

travaux d'utilité publique qu'ils puisèrent cette prédilection pour les arcs et les voûtes de brique et de béton qu'ils introduisirent à profusion dans leurs monuments.

Si la coupole du *Tholus* n'était ni en blocage ni en brique, elle était donc en pierre de taille, et je n'éprouve, pour mon compte, aucune hésitation à chercher en Grèce, et particulièrement à Athènes, l'origine de ces coupoles de pierre qui présentent un des problèmes les plus difficiles et les plus intéressants de l'art de bâtir. Tel n'est pas, il est vrai, l'avis d'un savant architecte, M. Canina (*Archit. ant.*), qui refuse aux Grecs la connaissance de la taille des pierres en forme de pyramide tronquée, nécessaire pour l'exécution des coupoles. Mais sans parler du *Tholus* d'Athènes, il suffit d'avoir vu le théâtre d'Épidaure pour savoir que Polyclète, son auteur, avait poussé la coupe des pierres au dernier degré de perfection, et l'on aurait peine à comprendre comment le même artiste, élevant un *tholus* à peu de distance de son théâtre, aurait employé pour sa coupole d'autres procédés que ceux qui lui étaient familiers, et qui d'ailleurs s'accordaient si bien avec le goût de sa nation. La partie supérieure du monument de Lysicrate, que nous supposons imitée du *Tholus* d'Athènes, donne l'idée, quoi qu'en dise M. Canina, d'une vraie coupole, non d'un simple toit; et d'ailleurs la belle proportion indiquée par Vitruve, celle d'un demi-diamètre du plan intérieur de l'édifice pour la hauteur du *tholus*, proportion qu'on retrouve, avec une interprétation large, comme il convient au texte de Vitruve, dans le Panthéon et dans les temples de Vesta, semble indiquer l'établissement originaire d'un réseau fortement et habilement lié, tel qu'on peut l'obtenir avec la pierre de taille, tandis que l'usage des matériaux plus légers, comme la brique, la pierre ponce, les vases de terre cuite, etc....., pousse à la surélévation des coupoles, ainsi que le prouvent surabondamment les monuments des bas temps et du moyen âge.

Qu'on me permette, au sujet du *Tholus* d'Athènes, de développer une conjecture que m'a suggérée la mention faite par Vitruve d'un monument d'ailleurs aussi inconnu que le *Tholus* de Delphes. Ce *Tholus*, si l'on s'en rapporte au texte de Vitruve, ne devait pas être un édifice indifférent : c'était sans doute un chef-d'œuvre d'architecture, puisqu'on l'avait jugé digne d'une description spéciale. Cependant, je l'ai déjà dit, Vitruve est le seul qui en ait parlé; Pausanias et tous les autres témoins de l'antiquité sont muets. D'un autre côté, rien ne nous garantit l'intégrité du texte de Vitruve, et au contraire, dans le chapitre même où il est fait mention du *Tholus* de Delphes, les éditeurs ont dû suppléer des mots, afin de rendre le latin intelligible. Examinons s'il n'y a pas ici quelque nouvelle lacune à découvrir, quelque correction à proposer. Voici ce que dit Vitruve : *Item de æde Minervæ dorica, quæ est Athenis in arce, Ictinus et Carpion; Theodorus Phocæus de Tholo, qui est Delphis.* Sur le commencement de cette citation point de difficulté. *Item de æde Minervæ..... Ictinus.* Il était tout simple qu'Ictinus décrivît le temple qu'il avait élevé. La mention de *Carpion* indique-t-elle, ou un autre ouvrage sur le Parthénon, ou la collaboration d'un élève qui aurait secondé Ictinus dans son travail littéraire? Mais ne serait-il pas plus vraisemblable, puisque nous avons trois auteurs, Ictinus, Carpion et Théodore de Phocée, d'admettre que Vitruve a dû parler de trois ouvrages relatifs à trois monuments distincts? Dans cette hypothèse, Carpion aurait décrit le *Tholus*, probablement celui d'Athènes, et Théodore de Phocée, ou plutôt encore Théodore de *Phocide* (car il suffit pour cela d'écrire *Phoceus* au lieu de *Phocæus*, et puisqu'il s'agit dans tous les cas d'un monument de Delphes, la présence d'un homme de la Phocide semble plus naturelle), Théodore aurait choisi pour sujet de son livre un des édifices de Delphes, sans doute le plus illustre, c'est-à-dire le temple d'Apollon.

Ce temple avait été rebâti une dernière fois sous la direction de Spintharus, après l'incendie qui consuma, l'an Ier de la 58e olympiade, 548 ans avant Jésus-Christ, celui que l'on compte comme le quatrième en date. Les critiques placent généralement la reconstruction du temple de Delphes par les Amphictyons immédiatement après l'époque de l'incendie. Mais il faut que cette reconstruction ait duré bien longtemps, ou qu'un intervalle prodigieusement long se soit écoulé entre l'élévation du temple et l'exécution de la sculpture des frontons, puisqu'un élève de Calamis, Praxias, que l'on place à l'Olympiade XC, 130 ans après l'incendie du temple bâti par Agamède et Trophonius, mourut avant d'avoir terminé cette entreprise. Il faut donc placer l'achèvement du temple de Delphes au moins dans l'âge de Périclès, c'est-à-dire à l'époque où l'on commença à publier des ouvrages d'architecture.

Je suppose donc que Théodore le Phocidien avait décrit l'œuvre de Spintharus, et je propose de corriger et de compléter ainsi le texte de Vitruve : *Item de æde Minervæ dorica, quæ est Athenis in arce, Ictinus; et Carpion de Tholo; Theodorus Phoceus de templo Apollinis quod est Delphis.* Si cette correction, que je présente comme une simple conjecture, venait à se confirmer à l'aide de nouveaux arguments, non-seulement nous pourrions corroborer l'idée que nous nous faisons déjà de l'importance architectonique du *Tholus* d'Athènes, et de la nouveauté de sa construction, puisqu'on aurait jugé à propos d'en faire le sujet d'un ouvrage; mais encore nous concevrions l'espérance de découvrir le nom de l'artiste qui l'avait élevé; Carpion, qui nous est d'ailleurs complétement inconnu, ayant bien pu de même qu'Ictinus, Hermogène, et sans doute la plupart de ceux dont parle Vitruve dans cette préface, composer un ouvrage sur l'édifice construit sous sa direction.

Quoi qu'il en soit, je ne puis terminer ces recherches sans parler de l'extension donnée quelquefois au mot de θόλος en dehors des limites que je lui ai assignées. La plus notable de ces exceptions que j'aie rencontrée se trouve dans un chapitre (CIV) du Pseudo-Aristote, *De mirabilibus auscultationibus.* C'est le seul des témoignages de l'antiquité où il soit donné une description approximative des monuments de la Sardaigne, connus aujourd'hui sous le nom de *Nuraghes.* Ἐν τῇ Σαρδοῖ τῇ νήσῳ κατασκευάσματά φασιν εἶναι, εἰς τὸν ἑλληνικὸν τρόπον διακείμενα τῶν ἀρχαίων, ἄλλα τε πολλὰ καὶ καλὰ [περιέχοντα] καὶ θόλους περισσοῖς τοῖς ῥυθμοῖς κατεξεσμένους, ce que je traduis ainsi : « Dans l'île de Sardaigne, on dit qu'il existe des édifices » construits à la manière des plus anciens monuments de la » Grèce, et qui, entre autres particularités remarquables, » renferment des espèces de coupoles dont l'évidement inté» rieur offre des proportions exagérées. » Il suffit de voir la coupe d'un des édifices appelés *Nuraghes* pour reconnaître l'exactitude de cette description, et pour justifier l'interprétation que je viens de donner du texte du Pseudo-Aristote. Les *Nuraghes* renferment en effet des chambres intérieures formées d'une voûte conique qui descend jusqu'au sol, et dont

la coupe et la disposition rappellent en partie celles du Trésor d'Atrée à Mycènes. Si nous avions à décrire nous-même un pareil édifice, le mot qui se présenterait le plus naturellement à notre esprit serait celui de *coupole*, bien que nous sachions la différence qui existe entre une voûte conique et une calotte hémisphérique en pierre de taille, non-seulement sous le rapport de la forme, mais encore quant à la coupe et à la disposition des pierres. Le mot de θόλος ne se trouve donc employé ici qu'abusivement, de même qu'il nous arriverait de le faire en nous servant du mot de *coupole*, et il n'en résulte pas, dans l'une comme dans l'autre langue, la moindre modification du sens propre qui appartient à ces deux synonymes. C'est ce qu'Hesychius semble avoir dit, avec une précision telle qu'on croirait la glose que je vais rapporter écrite, sinon pour le texte des Θαυμάσια ἀκούσματα, du moins pour l'ouvrage auquel le compilateur, caché sous le nom d'Aristote, avait emprunté ces précieux renseignements. Θόλος, κυρίως μὲν, καμάρα· καταχρηστικῶς δὲ, οἶκος εἰς ὀξὺ ἀπολήγουσαν ἔχων τὴν στέγην κατεσκευασμένος, ce que je traduis : « *Tholus*, à proprement parler, une voûte d'un certain genre (καμάρας εἶδος), et par catachrèse, un édifice dont le toit finit en pointe. » Ce qui, appliqué aux Nuraghes, est parfaitement exact, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur de l'édifice, la forme conique de la voûte se reproduisant au dehors.

L'opinion que nous avons émise sur l'étymologie du mot θόλος permet de croire que du temps d'Homère on a pu appliquer à une salle sans fenêtres, et par conséquent obscure, un nom qui plus tard est devenu celui de l'*umbraculum* d'un édifice circulaire. Ce que le scoliaste dit du *tholus* homérique qu'il était de forme ronde, κυκλοτεροῦς οἰκήματος, peut être le résultat d'une confusion avec les coupoles et les édifices à coupole des âges plus récents. La civilisation décrite par Homère offrait des différences profondes avec celle qui se développa dans la Grèce après le retour des Héraclides; et toutes les fois que les critiques ont voulu expliquer Homère par des usages et des acceptions de mots plus récents, on sait dans quelles erreurs sont tombés même les plus habiles; c'est ce que prouvent les discussions soulevées à l'occasion des noms des vases grecs. L'architecture homérique ne s'explique pas plus que le reste par l'art et les monuments de la Grèce renouvelée.

Cependant si l'on insistait sur la filiation du mot θόλος, si l'on remarquait que la définition donnée par le scoliaste du *tholus* de l'Odyssée, lorsqu'il le décrit comme une salle destinée à recevoir les vases propres aux festins, a quelque chance d'être exacte; si l'on exagérait même la portée de cette notion jusqu'à croire que les *Trésors* de Minyas, d'Hyriéus et d'Atrée devaient être en grand des salles destinées à renfermer les meubles précieux comme celles dont parle Homère, on en arriverait à conclure que dans l'origine les *tholi* étaient ces voûtes coniques dont la pente descend jusqu'au niveau du sol et qui forment les trésors de Mycènes et d'Orchomène. Plus tard, cette voûte se serait perfectionnée, et quand on l'eût élevée sur des murailles perpendiculaires, le nom de l'édifice entier serait devenu celui de la partie supérieure de la construction. Mais en supposant même que j'admette cette explication, qui ne paraît pas suffisamment fondée, je demande la permission de faire remarquer que si, entre les prétendus *tholi* des *Pélopides* et des *Minyens*, dont l'origine asiatique ne peut d'ailleurs être mise en doute, et les *tholi* que nous traduisons par *coupoles*, il existe une certaine analogie de forme, le principe même de la construction offre des différences capitales et dont il faut tenir compte. Le prétendu *tholus* des temps primitifs n'était qu'une pyramide allongée composée de lits horizontaux de pierres de taille, et dans l'intérieur de laquelle on pratiquait un évidement correspondant au galbe de la pyramide elle-même. Si on l'élevait à l'extérieur, comme on peut le voir par l'exemple des Nuraghes, on était obligé de la poser sur un sol ferme ou sur un soubassement épais, afin que tout le poids de l'édifice portât à peu près perpendiculairement sur la base. Si on l'établissait à l'intérieur du sol, tout ce que la construction pouvait faire, quand elle était exécutée habilement, c'était de soutenir la poussée concentrique des terrains environnants. S'agissait-il au contraire d'une coupole, on devait la calculer assez artistement pour que le poids dont elle surcharge obliquement les murailles ne les fît pas pousser au vide, ce qui exige une combinaison savante dans la proportion et la taille des pierres comme dans la disposition des lits. Lorsqu'une fois ce problème fut résolu (et j'ai prouvé, je crois, autant qu'il est possible de le faire, que la solution en fut obtenue pour la première fois dans la construction du *Tholus* d'Athènes), ce fut le moins qu'une expression propre s'attachât désormais à cette espèce d'édifice, et que dès lors on ne nommât plus *tholi* que des coupoles ou des salles surmontées de coupoles.

Cette belle invention passa de la Grèce en Italie. Les Romains l'appliquèrent à leurs temples ronds, en introduisant dans la construction même des *tholi* des procédés moins dispendieux, plus faciles et qui résultaient de la nature des matériaux dont ils faisaient habituellement usage. Mais la forme hémisphérique n'en resta pas moins consacrée, de même que l'expression qui la désignait chez les Grecs. La tradition de cette forme et du mot qui l'exprime se continue dans les temps de décadence. Les thermes et les portiques nous en montrent des exemples. Le christianisme l'appliqua aux baptistères et aux églises rondes. Les musulmans s'en emparèrent à leur tour, et l'on ne peut aujourd'hui pénétrer dans une mosquée ou dans un bain de l'Orient, sans rencontrer des coupoles qui remontent par une filiation non interrompue jusqu'au *Tholus* dont le monument de Lysicrate nous a transmis une image incomplète. Enfin le génie des architectes modernes s'empara de l'idée des anciens pour en faire une application d'une audace extraordinaire, et l'on finit par élever au milieu des airs, sur des supports hardis jusqu'à la témérité, des hémisphères en pierre de taille comme ceux dont le génie grec sut le premier découvrir le secret.

Un fleuve si majestueux et si fécond valait bien la peine que l'on fît un effort pour remonter jusqu'à sa source.

Ch. Lenormant.

RENSEIGNEMENTS

SUR LES SOIXANTE-QUATRE APIS TROUVÉS DANS LES SOUTERRAINS DU SÉRAPÉUM.

J'estime que les fouilles du Sérapéum de Memphis ont amené la découverte d'environ sept mille monuments.

Mais tous ces monuments ne sont pas relatifs au même objet, c'est-à-dire au culte du Dieu adoré dans le Sérapéum. Bâti dans une nécropole plus ancienne que lui-même, le

Sérapéum renfermait dans son enceinte de vieux tombeaux que la piété des Égyptiens avait respectés. Presque tous ses murs étaient, en outre, formés de pierres empruntées à des édifices déjà démolis. Il y avait donc, à côté des monuments officiels du culte, d'autres monuments qui, sans appartenir directement à Sérapis, ne devaient pas moins être recueillis et portés à l'inventaire général des fouilles. De là le chiffre élevé auquel cet inventaire a atteint ; — mais de là, en même temps, la nécessité de faire deux parts, et de n'admettre dans le catalogue particulier du Sérapéum que les objets qui sont spécialement propres à Sérapis.

En somme, le déblaiement du Sérapéum a donc bien eu pour résultat la découverte des sept mille monuments déjà mentionnés. Mais la monographie de Sérapis ne peut compter que sur trois mille articles environ, chiffre déjà très-respectable si l'on songe qu'il est peu de questions de l'antiquité qui nous soient jamais arrivées sous l'escorte d'un pareil nombre de documents originaux.

Maintenant on voit, je l'espère, où je veux en venir. Le problème aurait, par la pauvreté même des matériaux, moins de chances d'être résolu, que peut-être prendrais-je, dès aujourd'hui, le parti d'en aborder la solution. Mais précisément à cause de la multiplicité des renseignements à coordonner et à mettre en œuvre, la tâche devient aussi délicate que difficile, et exige, pour être menée à bonne fin, tout un livre et des recherches dont la persévérance peut seule assurer le succès. Ce n'est donc pas un traité sur Sérapis qu'il faut demander au petit écrit dont je trace les premières lignes. S'il m'est permis un jour de rendre un compte détaillé des opérations dont le Sérapéum a été le théâtre, j'essaierai de montrer et de définir le Sérapis que le classement et l'interprétation des textes trouvés dans le temple du dieu nous ont révélé. On verra alors ce que fut réellement Sérapis ; on verra comment Sérapis est un dieu d'origine égyptienne, aussi ancien qu'Apis puisqu'il n'est après tout qu'Apis mort ; on verra comment le Sérapis des Grecs n'est qu'un autre dieu amalgamé de grec et d'égyptien, et comment les deux divinités ont vécu à Memphis dans deux Sérapéum distincts, en présence l'une de l'autre et sans jamais se confondre. D'un autre côté Apis sera étudié sous tous les points de vue qui pourront nous faire connaître ce dieu célèbre. La place qu'il occupe dans la mythologie égyptienne, ses points de contact avec d'autres divinités des religions étrangères à l'Égypte seront indiqués. Bref les difficultés seront toutes abordées, sinon vaincues, et j'espère que nos trois mille monuments nous aideront à renverser sans retour les plus sérieux des obstacles qui, jusqu'ici, s'étaient opposés à l'intelligence complète du caractère et des attributs du fameux taureau de Memphis et de la mystérieuse divinité de Sinope. Mais aujourd'hui de telles discussions ne seraient-elles pas prématurées, alors que, j'ose le dire, personne n'est encore suffisamment préparé à les soutenir ? L'inutilité de toute tentative de ce genre est évidente, et, pour ma part, je ne me fais aucun scrupule d'avouer que, malgré de longues heures consacrées déjà à l'étude des textes si variés que le Sérapéum nous a rendus, je ne me regarde pas encore comme maître du terrain. Je répète donc que ce n'est pas un traité sur Sérapis qu'il faut chercher dans les quelques pages qui vont suivre. Je désire, au contraire, mettant de parti pris tous les grands problèmes à l'écart, ne montrer de nos richesses que le petit côté qui touche aux questions les plus actuelles de l'égyptologie. Je désire introduire le lecteur dans la tombe d'Apis, y compter les taureaux que nous pourrons y rencontrer, enregistrer nos rois nouveaux, supputer nos dates nouvelles, et chemin faisant, recueillir celles des observations que, dans l'état actuel de nos études, nous croirons le plus à notre portée. Voilà tout simplement ce que je désirerais faire, et il y a loin de ce modeste but aux développements que nécessiterait le parcours du vaste cercle d'obscurités et de complications dont Sérapis est le centre.

Ces explications terminées, je vais, sans plus de préambule, entrer dans les détails que je demande la permission de transmettre, à titre de renseignements, aux personnes que ces études peuvent intéresser.

§ 1er.

Si toutes les momies d'Apis qui ont été autrefois introduites dans les souterrains du Sérapéum nous étaient parvenues intactes, on conçoit que le classement chronologique des taureaux n'aurait pas offert de difficultés. Mais il est malheureusement loin d'en être ainsi. Quatre sépultures seulement ont été trouvées vierges, et j'ai rencontré dans le reste de la tombe un désordre tel qu'à première vue je désespérai d'y jamais rien reconnaître. Les Apis ne se sont donc pas mis à leur rang en quelque sorte tout seuls. Il a fallu, au contraire, recueillant avec un soin minutieux les indices que le temps avait respectés, s'inspirer de la vue des lieux, reconnaître les modes divers de construction, interroger les inscriptions qui étaient encore en place, rapprocher de celles-ci les monuments de même style trouvés sur le sol, compter les chambres et les sarcophages, et de tout ceci reconstituer la tombe comme elle avait existé au temps de sa splendeur.

Or c'est précisément ce travail de reconstruction qui nous a rendu les soixante-quatre Apis dont l'existence a été jusqu'ici constatée. On voit donc que je ne donne pas le classement des Apis, tel que je l'ai établi, comme définitif et absolu ; on voit aussi que je ne donne pas le nombre des Apis aujourd'hui connus comme celui des momies qui, sous les Égyptiens, ont peuplé la tombe du dieu, puisque d'une part le classement de ces animaux est soumis à diverses causes d'erreur qui ont dû avoir leur influence, et que d'autre part il est possible que quelques-uns des Apis aient totalement disparu, ou bien encore m'aient totalement échappé.

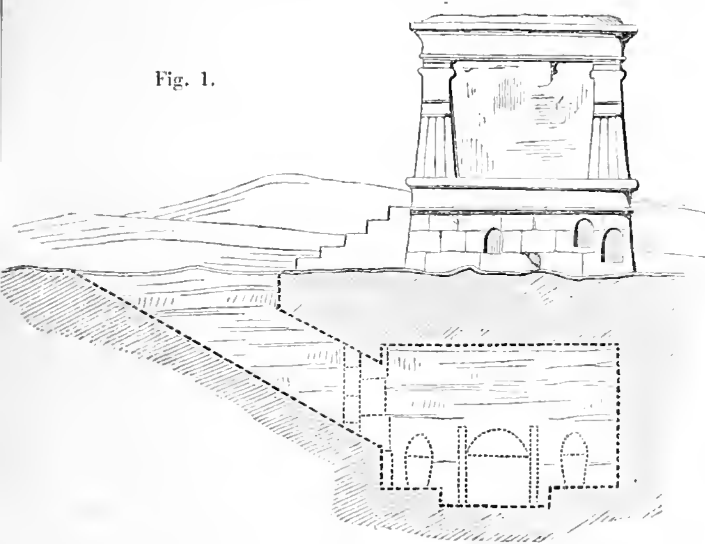
Quoi qu'il en soit, je n'ai donc pas trouvé, dans le travail d'arrangement des Apis et des monuments qui leur appartiennent, les facilités que nous aurions eues si la tombe nous eût offert chaque momie à sa place, et c'est ce que je désirais bien faire savoir, afin qu'on ne pense pas que le classement des Apis est le produit de l'observation toute matérielle des momies dans l'ordre où elles se seraient présentées, et qu'on ne s'étonne pas non plus si, malgré moi, je laisse dans les ténèbres quelques points obscurs sur lesquels chacun s'attend peut-être tout naturellement à voir jaillir la lumière.

Mais comme on pourrait, tombant dans l'excès contraire, arguer de la mutilation de nos matériaux pour attaquer la solidité de l'édifice, et prétendre que rien n'a pu sortir du désordre réel dans lequel la tombe a été trouvée, je tiens à expliquer — en premier lieu ce qu'était la tombe avant que les vengeances religieuses y aient introduit la dévastation, — en

second lieu ce qu'elle était quand, le 12 novembre 1851, j'y pénétrai pour la première fois. Par cette comparaison, on aura, je pense, la mesure exacte du degré de confiance qu'on peut accorder à nos résultats.

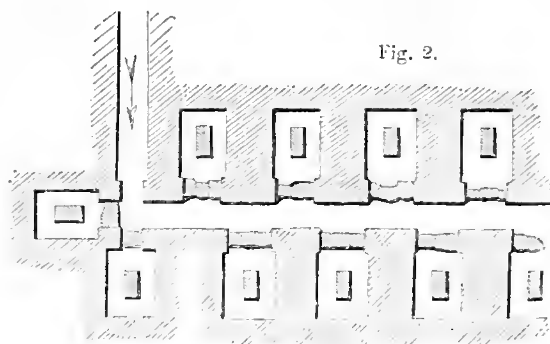
On sait que le Sérapéum est situé, non pas à Memphis, mais dans la nécropole de Memphis, et que ce temple a été bâti tout entier pour la tombe d'Apis. Le Sérapéum n'est donc, selon la définition de Plutarque et de saint Clément d'Alexandrie, que le monument sépulcral d'Apis, ou plutôt le Sérapéum est le temple d'Apis mort, qu'il faut par conséquent distinguer du temple d'Apis vivant qu'a décrit Hérodote et que Psammétichus embellit de colosses d'Osiris. Apis avait donc, à proprement parler, deux temples, l'un qu'il habitait sous le nom d'Apis pendant sa vie, l'autre où il reposait après sa mort sous le nom d'Osorapis.

Comme toutes les tombes égyptiennes au-dessus du Delta, la tombe d'Apis est creusée à même du roc vif. Sous Aménophis III, dont le règne vit mourir le premier Apis que je connaisse, cette tombe n'est pas encore un souterrain commun qui donne asile à un certain nombre de taureaux morts. Elle se compose tout simplement, à la surface du sol, d'un édicule orné de bas-reliefs, sur le modèle de celui que représente la figure ci-jointe, et, sous cet édicule, d'une chambre


Fig. 1.

carrée, à plafond plat, à laquelle on arrive par un chemin en pente pris dans le rocher; la porte regarde le soleil levant. Le taureau de Memphis venait-il à mourir, on l'apportait au Sérapéum, on l'introduisait dans un cercueil en bois taillé sur le modèle de celui qui avait dû contenir l'Osiris dont Plutarque rapporte le mythe, puis les principaux personnages de la ville déposaient près du cercueil quelques statuettes ornées de leurs titres et de leur nom, et la tombe, ainsi organisée, était pour toujours fermée aux regards des hommes. Tel a été le mode employé sous Aménophis III pour la sépulture d'Apis, et ce mode a été mis en usage par les successeurs de ce pharaon jusqu'à l'an 30 de Ramsès II, époque à laquelle un autre système prévalut.

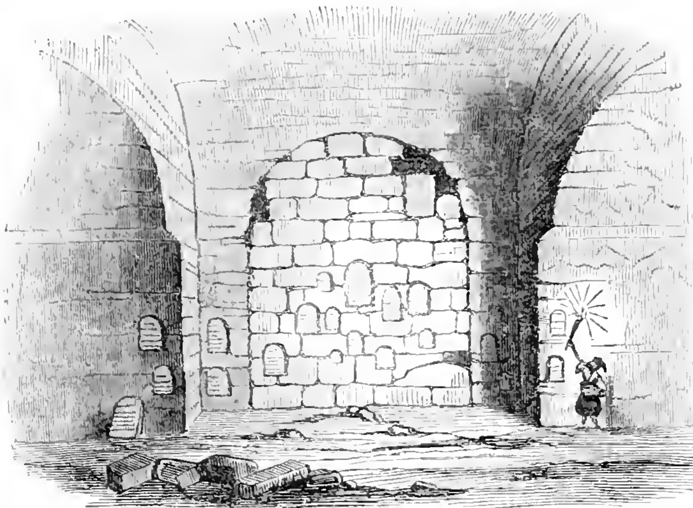
Après l'an 30 de Ramsès II, a été commencé en effet un grand souterrain formé d'une galerie d'une centaine de mètres de longueur, de chaque côté de laquelle ont été successivement percées d'Apis en Apis quatorze chambres assez grossières : c'est le commencement de ce souterrain que représente notre figure 2. Quand l'Apis régnant mourait, l'ensevelissement


Fig. 2.

se pratiquait selon la méthode antique, c'est-à-dire que la momie reposait dans un cercueil dont le couvercle était taillé en forme de croissant, et que le sol du caveau sépulcral était jonché de statuettes représentant les personnages qui avaient été admis à l'honneur de voir leur image orner la tombe du dieu. Mais ici, le mur destiné à clore la sépulture ne pouvait plus être, comme sous Aménophis III, bâti en travers du chemin en pente qui conduit au dehors. Il était élevé au contraire en avant de la chambre et sur l'alignement des parois de la galerie, en sorte que le visiteur qui venait dans le souterrain rendre ses devoirs à la momie sacrée ne pouvait que la supposer derrière le mur qui la dérobait à sa vue. Il y a donc une certaine différence entre le système d'inhumation usité à partir de la seconde moitié du règne de Ramsès II, et le système qui fut en vigueur jusqu'à cette même époque. Mais cette différence, tout entière dans l'apprêt en quelque sorte matériel de la tombe, ne fut pas la seule. Autrefois en effet, quand un personnage, ou les membres de sa famille, voulaient consacrer par une stèle le souvenir d'une visite pieuse faite au Sérapéum, la stèle était déposée, en dehors de la tombe, dans l'un des murs de la chapelle que les rois avaient coutume de bâtir, à la surface du sol, et au-dessus même du caveau où la momie du taureau mort sous leur règne était conservée; voyez plus haut fig. 1. Mais à l'époque où nous en sommes, les stèles ont pénétré jusque dans le souterrain, et je ne crains pas d'affirmer qu'elles y ont pénétré par centaines. Qu'on ne croie pas cependant qu'une seule d'entre elles ait jamais été déposée dans la chambre sépulcrale proprement dite. Je ne sais pas quelle différence il y a, quant au but religieux, entre une statuette et une stèle, toutes deux couvertes des mêmes noms; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, tandis que les statuettes étaient reçues dans le caveau et jusque dans l'intérieur de la momie sacrée elle-même, les stèles étaient littéralement reléguées à la porte. Les stèles ont donc bien, comme je viens de le dire, pénétré dans le souterrain : elles n'ont cependant jamais fait partie de ce qu'on pourrait appeler le mobilier funéraire d'un Apis. On les encastrait, soit dans le mur qui fermait la chambre, soit dans les parties immédiatement voisines du rocher, comme on peut le voir par la petite vue ci-jointe (fig. 3), et c'est dans cet état qu'elles se conservaient comme un témoignage de la piété des adorateurs d'Apis et de la vénération que ce dieu avait inspirée à ses contemporains.

Cette seconde partie de la tombe d'Apis, commencée après l'an 30 de Ramsès II, servit jusqu'à l'an 20 de Psammétichus I. Vers ce temps un effroyable éboulement eut lieu; quatre

Fig. 3.



chambres tout entières virent leur plafond s'effondrer, et le souterrain, creusé d'ailleurs dans un rocher très-friable, fut abandonné. Peut-être n'est-il pas défendu de faire ici un rapprochement entre l'arrivée des Grecs auxquels nous savons que Psammétichus ouvrit les portes jusque-là fermées de l'Égypte, et la splendeur dont se revêt tout à coup la nouvelle galerie inaugurée l'an 53 du règne de ce prince. Effectivement, jusque-là les chambres funéraires n'avaient été que médiocrement soignées, et il est telle chambre, sous Ramsès II, qui ne fait pas beaucoup d'honneur à la ferveur de ce roi pour le taureau qui personnifie Osiris. Mais, dans la nouvelle tombe, l'aspect change complétement. Les chambres ont maintenant jusqu'à vingt-cinq et trente pieds de hauteur; les plafonds, taillés en voûte, sont revêtus de pierres blanches appareillées avec art; les parois elles-mêmes ont ce coûteux ornement de dalles prises aux carrières de la chaîne Arabique d'où les plus belles des Pyramides ont été tirées. Quant aux sarcophages, ce sont des monolithes du plus fin granit devant la grandeur desquels on reste véritablement étonné. Ils ont de douze à quatorze pieds de haut, de quinze à seize pieds de long, et le plus petit d'entre eux ne pèse pas moins de soixante-cinq mille kilogrammes. Bref cette partie de la tombe est de beaucoup la plus belle, la plus ornée, celle qui témoigne le plus de la faveur dont a joui Apis, à partir du règne si florissant de Psammétichus. Maintenant les Grecs ont-ils passé par là? Avaient-ils déjà, dès leur arrivée en Égypte, reconnu la ressemblance qui existe entre leur Bacchus (on connaît le Bacchus à tête de taureau d'Argos), et Apis mort, qui n'est qu'Osiris? Avaient-ils remarqué que, sur le front d'Apis, brillait un triangle qui, pour des yeux grecs, a dû bien vite être le delta initial du nom propre Διόνυσος? Puis, prompts comme toujours à satisfaire par tous les moyens leur amour-propre national, avaient-ils immédiatement vu que, par une coïncidence bizarre, le mot *Osor-Api* signifie en égyptien *Apis mort*, mais qu'en grec ΣΟΡ[ὸς] ΑΠΙ[δος], signifie *le tombeau d'Apis?* En un mot, les ancêtres de Ptolémée Soter, devinant ou préparant le Sérapis d'Alexandrie, ne sont ils pas ceux-là même dont l'influence se fait sentir à l'entrée de la nouvelle et magnifique tombe d'Osorapis? Quant à moi, je ne l'affirmerais pas, mais je n'oserais pas non plus le nier d'une manière absolue. Quoi qu'il en soit, l'aspect des souterrains dans lesquels nous nous trouvons maintenant est tout différent de celui des caveaux plus anciens que nous avons vus jusqu'ici. Mais le principe est encore le même. L'Apis une fois dans son cercueil de bois et le cercueil dans son enveloppe de granit, la chambre était, comme autrefois, irrévocablement close. Les stèles venaient à leur tour, qui couvraient, dans la galerie, les parties du mur et du rocher les plus proches de la momie, et tout était dit jusqu'au nouvel Apis qui devait venir habiter la chambre suivante. En définitive, à part un plus grand soin de la dignité du dieu, les Égyptiens ont donc, depuis Aménophis jusqu'aux derniers Apis, persisté dans leur mode d'ensevelissement, et rien n'indique que, pendant toute cette période qui embrasse dix-sept ou dix-huit siècles, le culte d'Osorapis, même sous les Ptolémées, ait subi la moindre modification. — Pour tout dire cependant, je dois ajouter que, à partir de Nectanébo I (l'ancien Amyrtée), certaines circonstances feraient soupçonner que, peut-être, il s'est opéré un changement, sinon dans le culte du dieu, au moins dans les habitudes de la tombe. Jusqu'alors, en effet, il paraît que, conformément à l'indication de Pausanias, la tombe n'était ouverte que pendant les soixante-dix jours qui suivaient la mort, en sorte que pas une de nos stèles antérieures au règne du prince que je viens de nommer ne porte une date qui ne soit pas celle de l'un des soixante-dix jours en question. Mais à l'avénement de la XXX[e] dynastie, les choses semblent avoir changé. Déjà Cambyse, trop à l'écart dans la tombe fondée par Psammétichus, avait dû se contenter, pour l'Apis mort sans doute un peu avant l'expédition d'Éthiopie, du vestibule situé après la porte d'entrée de la tombe, et Darius I, également gêné pour l'Apis mort l'an 4 de son règne, avait été obligé, en l'an 34, d'alonger la galerie et d'y percer de nouvelles chambres. Les agrandissements ne purent cependant pas encore suffire, et c'est à la mort de l'Apis de Nectanébo I que fut commencée une autre galerie qui, faisant un détour, allait rejoindre la première à son extrémité. Or, à partir de ce temps, les stèles ne furent plus admises dans l'intérieur de la tombe. L'entrée de la nouvelle galerie, les portes extérieures et les parois des divers chemins qui conduisaient à ces portes leur furent réservées; mais pas une d'entre elles ne put aller, comme sous l'ancien régime, se placer près du taureau dont elle était destinée à rappeler le souvenir. Est-ce là une modification dans le culte d'Apis? Est-ce une simple mesure de police nécessitée par la vaste extension que prenaient les souterrains? On décidera.

Voilà donc, en définitive, quelles sont les parties qui composent le monument fameux consacré à la sépulture des Apis, et j'espère que les détails dans lesquels je viens d'entrer ont dû convaincre le lecteur que si ce monument nous était arrivé intact, nous n'aurions eu qu'à enregistrer les Apis dans l'ordre même de leurs cellules pour en posséder immédiatement et sans difficulté l'ordre chronologique.

Malheureusement on sait déjà que ce n'est pas dans ces conditions que la tombe s'est présentée. Ravagée à l'époque où on lisait encore les hiéroglyphes, puisque le nom d'Apis  est quelquefois martelé, elle a été en outre dévastée par ces mêmes Arabes qui, sous le calife Mâmoun, forçaient les Pyramides et violaient tous les tombeaux. Les

momies, de plus en plus maltraitées, ont été alors pour la plupart anéanties; les stèles ont été en grand nombre jetées par terre, et des pierres ont été amoncelées, en signe de mépris, sur ces beaux sarcophages dans lesquels le taureau si vénéré de Memphis semblait devoir reposer pour l'éternité. J'avais donc raison de dire qu'en pénétrant pour la première fois dans la tombe, le 12 novembre 1851, j'y rencontrai un désordre tel qu'à première vue je désespérai d'en jamais rien obtenir. Mais maintenant que nous savons mieux comment la tombe était primitivement disposée, on voit qu'en réunissant tous les indices, en recueillant avec soin les renseignements fournis par les objets laissés à leur place antique, on peut encore espérer reconstituer la série des Apis. D'ailleurs la tombe n'a pas été tellement bouleversée que, par exemple, toutes les stèles aient été arrachées et que les monuments d'un souterrain aient été transportés dans un autre. Il y a donc déjà, selon les lieux où ils ont été trouvés, quatre ou cinq grandes catégories à établir entre nos objets. Ainsi ceux qui étaient enfouis dans les décombres des chapelles votives de la XVIIIe dynastie et du commencement de la XIXe, ne sont certainement ni antérieurs à Aménophis III, ni postérieurs à l'an 30 de Ramsès II; de même, ceux qui ont été recueillis dans les souterrains terminés l'an 20 de Psammétichus ne peuvent se placer qu'entre la XIXe dynastie et la XXVIe. Quant aux grands souterrains, les deux seules places où l'on ait permis d'encastrer des stèles établissent déjà entre celles-ci deux subdivisions principales qui nous forcent à ranger les unes depuis Psammétichus jusqu'à Nectanébo, et les autres depuis Nectanébo jusqu'aux derniers Ptolémées. En présence des données de toute sorte qui peuvent résulter des circonstances dans lesquelles ces monuments ont été découverts, le classement n'est par conséquent pas aussi difficile qu'on pourrait le croire, et on doit s'apercevoir maintenant que si, d'un côté, nos matériaux nous arrivent dans un état regrettable de délabrement, il n'est pas impossible d'un autre côté d'en former un édifice dont les amis de l'antiquité pourront encore admirer la grandeur.

Voilà pourquoi, tout bien considéré, je me décide à donner la nomenclature, aussi abrégée que possible, des soixante-quatre Apis qui vont suivre, les seuls, — non pas qui aient existé, puisque le culte d'Apis était debout sous la Ve dynastie et que les vieux Apis de ce temps ont dû avoir aussi leur Sérapéum qui n'est pas du tout le nôtre, — mais les seuls que j'aie réussi à retrouver de tous ceux qui, depuis la fondation de la tombe sous Aménophis III jusqu'à sa destruction sous Théodose, sont successivement venus se reposer dans les souterrains de notre temple.

Je termine ce paragraphe par un dernier mot. J'ai dit tout à l'heure que, sur les sept mille numéros qui ont formé l'inventaire général des fouilles du Sérapéum, Sérapis entrait pour un total de trois mille objets environ. Or quand on saura que les principaux et les plus nombreux de ces objets proviennent de cette même tombe d'Apis dont je viens de donner la description, on aura une idée suffisamment exacte du caractère essentiel qui distingue la collection réunie au Louvre. Cette collection n'est donc pas ce que, en mettant la main à l'œuvre au milieu des sables encore vierges du temple, je pensais moi-même la voir. Jusqu'alors, en effet, Sérapis était regardé comme un dieu plutôt grec qu'égyptien. Origène l'appelle le transfuge de Sinope, et quand on le voit aborder, sous Ptolémée Soter, à Alexandrie, s'y installer dans l'un des plus beaux temples qui aient été bâtis en Égypte, et de là prendre son essor pour aller en quelque sorte s'abattre sur toutes les parties du monde connu, on peut bien oublier l'origine égyptienne du dieu et s'attendre à rencontrer dans les ruines de l'un de ses temples autre chose que des stèles hiéroglyphiques de Sésostris et de Psammetichus, à côté d'un bœuf mort. D'autre part, même en quittant la voie de la tradition classique, trop prompte peut-être à reconnaître dans le dieu cosmopolite d'Alexandrie l'une de ses propres créations, et en interrogeant les papyrus qui, trouvés autrefois à Memphis, sont les témoins naïfs de l'état du culte à l'époque où ils ont été écrits, on reconnaît également que ce ne sont pas des souvenirs d'un ordre de choses tout pharaonique qu'il faut demander à ces ruines où une chapelle d'Astarté s'élevait à côté d'une chapelle d'Anubis, et où les malades venaient chercher dans des songes le remède aux maux dont ils souffraient. En ce sens, la nature de la collection exposée au Louvre avait donc besoin d'être expliquée. Les monuments grecs qui auraient dû, comme tout le faisait présager, en former le fonds principal, y sont au contraire aussi rares que les monuments de l'antiquité pharaonique y sont nombreux, et loin d'y trouver une réunion de documents propres au Sérapis que nous connaissons le mieux parce que c'est celui avec lequel nos études premières nous ont le plus familiarisé, nous n'y voyons qu'une suite d'objets d'un caractère purement funéraire, d'un style purement égyptien, au milieu desquels apparaîtront une seule écriture et une seule langue, celle des hiéroglyphes, en même temps qu'un seul dieu et qu'un seul culte, celui d'Apis mort. Telle est, en résumé, la collection du Sérapéum comme nous l'ont faite les travaux poursuivis pendant quatre années au milieu des ruines de ce temple. — Maintenant de ce caractère si tranché résulte-t-il que les papyrus nous ont trompés, et qu'en nous décrivant tout le vaste ensemble de fonctionnaires, de marchands, de militaires, de reclus et de recluses que nous voyons s'agiter dans l'enceinte du Sérapéum de Memphis, ils ont fait allusion à un autre dieu que le Sérapis mixte dont le temple principal était à Alexandrie? Je ne le pense pas. J'ai déjà dit qu'il y avait à Memphis, sous les Lagides, deux Sérapis et deux Sérapéum, et c'est là qu'est la solution de la difficulté. En effet, la fameuse allée de sphinx de Strabon n'est qu'une route qui, à chaque extrémité, avait un Sérapéum. D'un côté étaient le παστοφόριον, et l'Anubidium, et le temple d'Astarté, et celui d'Esculape, en un mot le Sérapéum grec; celui-là n'a été fouillé qu'à la surface. Mais de l'autre côté se trouvait la tombe d'Apis, c'est-à-dire le Sérapéum égyptien; or ce Sérapéum a été fouillé dans toutes ses parties, et comme il a été prouvé non-seulement que, pendant toute sa durée, le dieu antique des Égyptiens avait maintenu sa nationalité, mais encore que la langue grecque avait été positivement bannie de l'enceinte, on voit tout de suite pourquoi notre collection semble en contradiction avec ce que nous croyons savoir de Sérapis, et pourquoi, en définitive, elle est riche surtout en monuments funéraires où le style égyptien et les idées égyptiennes dominent au point qu'on chercherait en vain, dans les mille proscynèmes de la tombe d'Apis, une seule lettre grecque. Les papyrus ne nous ont donc pas égarés à leur suite; seulement ils nous parlent d'un temple d'où les monuments que nous possédons ne viennent pas : là est toute la question.

En résumé, les explications que je viens de donner ont déjà eu pour résultat de nous montrer :

1° Que le Sérapéum n'est que le mausolée d'Apis, et qu'ainsi le dieu principal du Sérapéum, c'est-à-dire Sérapis, n'est qu'Apis mort;

2° Qu'il y eut à Memphis deux Sérapéum, l'un fondé par Aménophis III, et dans lequel le culte du dieu des anciens Pharaons se conserva intact jusque sous les empereurs romains; l'autre inauguré peu de temps après l'avénement de la dynastie grecque à Memphis et où le Sérapis d'Alexandrie, résultat d'une bifurcation opérée sous Soter I, était plus spécialement adoré;

3° Que le déblaiement du seul de ces deux temples qui ait été exploré a produit sept mille monuments, parmi lesquels la monographie de Sérapis ne peut réclamer que les trois mille objets qui, par leur origine, sont relatifs à ce dieu;

4° Que ces trois mille objets proviennent presque tous de la tombe d'Apis proprement dite, et qu'ainsi la collection du Louvre a un caractère funéraire et égyptien, tout différent de celui que semblerait devoir prendre une collection sortie tout entière des ruines d'un temple de Sérapis;

5° Enfin, que cette tombe a été violée et saccagée, mais que cependant les divisions principales du monument et la nature des objets qui y ont été recueillis ont permis de reconstituer à peu près l'ancien état des lieux, et de constater d'une manière plus ou moins certaine l'existence d'un minimum de soixante-quatre Apis.

Le lecteur est maintenant, je crois, mieux disposé à accepter le catalogue chronologique de ces animaux divins. J'y arrive sans plus tarder. Aug. Mariette.

(La suite au numéro prochain.)

NOTE

SUR LA CAMPAGNE DE MANLIUS CONTRE LES GALLO-GRECS, ET SUR QUELQUES POINTS DE LA GÉOGRAPHIE DE L'ASIE MINEURE.

—

Le récit de la campagne de Manlius contre les Gallo-Grecs, conservé en entier dans Tite-Live (lib. xxxviii, 12-15), et en partie dans les fragments de Polybe (lib. xxii), est d'un grand intérêt pour la géographie de l'Asie Mineure. Il y est fait mention de villes et de rivières, dont on trouve peu ou point de traces dans les ouvrages des géographes anciens, et de plus les distances sont généralement indiquées avec assez de précision. Malheureusement les noms ont été souvent défigurés dans les manuscrits, surtout lorsqu'ils étaient peu connus ou mentionnés seulement dans le récit de cette guerre; les inscriptions et les médailles peuvent seules remédier à cette plaie de la géographie ancienne. Nous allons passer rapidement en revue les passages du texte de Tite-Live que les monuments et les recherches des voyageurs ont éclaircis, et nous ajouterons notre contribution à celles de nos prédécesseurs.

Le consul romain, parti d'Éphèse, traversa le Méandre près de Magnésie et remonta la rive gauche de ce fleuve jusqu'à Antioche. On voit encore les ruines de cette ville à *Jénidjé*, près de l'endroit où la petite rivière de *Kara-sou* se jette dans le Méandre. Pline rapporte (V. xxix, sect. 29) qu'Antioche était bâtie au confluent du Méandre et de l'Orsinus, mais le véritable nom de cette petite rivière est Corsymus, ainsi que le prouvent les médailles d'Aphrodisias (Mion., *Carie*, n° 126). En effet, Aphrodisias, dont les belles ruines se voient au village de *Gheira*, était bâtie précisément près de la source de la rivière de *Kara-sou*, et une portion de ce cours d'eau traversait son territoire (*Voy.* la carte de Kiepert); ainsi le ΚΟΡCΥΜΟC des médailles d'Aphrodisias est évidemment l'Orsinus du texte de Pline.

En partant d'Antioche, Manlius quitta la vallée du Méandre et se dirigea brusquement vers le midi; la première étape fut un endroit appelé à tort Gordiutichos dans les éditions de Tite-Live. Les manuscrits portent *Cordurthicos*, *Corduiticos*, etc., et ce nom est constamment suivi par les mots «*quos vocant*,» ce qui prouve que le nom n'est pas celui d'une ville, mais bien un ethnique. Gronovius a proposé la correction «Gordiutichos *quod* vocant,» que les éditeurs ont acceptée trop légèrement; car Γορδιούτειχος est une ville du nord de la Phrygie (*Voy.* Steph. Byz., *in voce*), probablement la même que Gordium. La leçon des manuscrits indique plutôt une ville dont le nom serait Cordium, ou quelque chose de semblable, et l'ethnique Cordiutici; et on remarquera que ce nom se rapproche de celui de la rivière voisine, Corsymus.

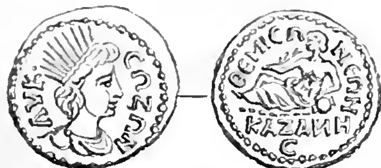
L'armée romaine arriva ensuite à Tabæ, dont l'emplacement est marqué par la ville turque de *Davas*, et après trois jours de marche, elle campa sur les bords d'une rivière appelée *Chaus*, dans les éditions de Tite-Live, mais dont le véritable nom est *Cazanès*, comme nous le prouverons plus loin. Le jour suivant l'armée romaine emporta d'assaut la ville d'Ériza, dont les ruines de *Dérékoi* (*Voy.* carte de Kiepert) paraissent marquer la position. Manlius remonta alors la vallée de l'Indus, rivière qui coulait à peu de distance de la grande ville de Cibyra. La position de Cibyra, l'un des points les plus importants pour la géographie de l'Asie Mineure, a été déterminée par MM. Spratt et Forbes, qui découvrirent, près du village de *Khorzoum*, des ruines très-considérables et des inscriptions nombreuses contenant le nom de la ville de Cibyra (*Voy.* Spratt et Forbes, *Travels in Lycia*).

L'itinéraire présumé de l'armée romaine, depuis Cibyra jusqu'à Termessus, a été examiné avec soin par les mêmes voyageurs; mais le lac marécageux de Caralia, *Caralitis palus*, est le seul point qu'ils aient pu reconnaître avec certitude. Les ruines de Termessus, découvertes également par eux, sont situées à une journée de marche au nord-ouest d'Adalia, près d'un endroit nommé *Evdir-Khan*. Les points intermédiaires entre Termessus et Sagalassus ne sont encore connus que fort imparfaitement; toutefois le lac de *Kestel*, dont une partie est marécageuse, doit correspondre aux marais placés par Tite-Live dans les environs de Lysinia, ville dont le nom, écrit Lysinoë dans les éditions, a été établi par une médaille de la collection Fontana, avec la légende ΛΥCΙΝΙΕΩΝ (*Bullett. Instit. archeol.*, 1831, p. 15).

Les positions de Sagalassus et d'Apamée sont bien connues; mais entre cette dernière ville et Synnada il y a un assez grand intervalle qui n'a pas encore été exploré. La ville turque d'*Afioum-Kara-hissar* occupe l'emplacement de l'ancienne Synnada, et à partir de là les positions des villes traversées par l'armée romaine, jusqu'à la frontière de Galatie, sont encore à découvrir. Nous remarquerons seulement que le nom de Beudos Vetus, donné par quelques manuscrits à la première station après Synnada, est pleinement confirmé par une

médaille que nous avons publiée avec la légende ΒΕΥΔΗΝΩΝ. ΠΑΛΑΙΩΝ (*Rev. Num.*, 1853).

Nous avons dit plus haut que l'armée romaine, avant d'arriver à Ériza, traversa une rivière appelée *Chaus* dans le texte de Tite-Live. Les manuscrits portent, outre la leçon *ad Chaum amnem* ou *ad Cahum amnem*, les variantes suivantes : *ad Causamenem*, *ad Casuamnem*, *ad Casuamenem*, *ad Casum amnem* (Liv. XXXVIII, 14, éd. Drakenborck). Nous croyons que la véritable leçon est *Casanem amnem;* c'est ce qui résulte d'une médaille dont voici la description : ΛΥΚ. ϹΩΖΩΝ, tête radiée d'Apollon, à droite; *revers :* ΘΕΜΙϹΩΝΕΩΝ. ΚΑΖΑΝΗϹ., fleuve couché, tenant un roseau, et appuyé sur une urne; Æ. 5 (de ma collection).



Une médaille semblable, mais dont les légendes étaient incomplètes des deux côtés, a été publiée par Borrell (*Num. Chron.*, 1843); celle que nous donnons ici est d'une conservation parfaite. La légende qui entoure la tête d'Apollon doit se lire Λυκάβας Σώζων, ce qui équivaut à Ἥλιος σωτήρ; on sait que les Thémisoniens adoraient une triade composée d'Hercule, d'Hermès et d'Apollon, divinités à l'intervention desquelles ils attribuaient leur salut, lorsque leur territoire fut ravagé par les Galates (Paus., X, 32, 4); et c'est évidemment à ce culte que fait allusion la légende de notre médaille. Le revers de cette pièce intéressante nous apprend qu'une rivière nommée *Cazanès* coulait dans le territoire de Thémisonium, et nous allons voir que cette rivière doit être le *Karadjouk-Tchaï* de Kiepert et le *Chaus* des éditions de Tite-Live.

La position exacte de Thémisonium n'a pas encore été déterminée; on a cru que les ruines de *Téfénu*, entre Ériza et Olbasa, en marquaient l'emplacement (*Voy.* carte de Kiepert et *Corpus Insc.*, n° 4366, *w*); mais cette position, quoique peu éloignée de la vérité, ne nous paraît pas répondre aux indications assez nombreuses que l'on trouve à ce sujet dans les géographes anciens. Dans le *Synecdemus* d'Hiéroclès, Thémisonium est une ville de la préfecture de Phrygie Pacatiane, province qui ne s'étend pas assez loin vers le midi pour comprendre *Téfénu* dans ses limites. Thémisonium est nommée dans la liste d'Hiéroclès après Colosses et Cérétapa; dans Strabon (XII, p. 576), cette ville est également indiquée comme peu éloignée de Colosses et de Laodicée. Pausanias (X, 32, 4) en précise encore mieux la position en l'appelant Θεμισώνιον τὸ ὑπὲρ Λαοδικείας; enfin, dans la table de Peutinger, Thémisonium est la première ville sur la route de Laodicée à Perge.

De toutes ces indications, il résulte que Thémisonium était peu éloignée de Laodicée, et située dans la région montagneuse qui s'étend au sud-est de *Dénisli*. En examinant la carte, on verra que le *Karadjouk-Tchaï* prend sa source dans ces montagnes et, coulant du nord au midi, va se jeter dans l'Indus ou rivière de Cibyra. Kiepert a déjà identifié le *Karadjouk-Tchaï* avec le Chaus ou Casanes de Tite-Live; notre médaille prouve que Thémisonium était située près de cette rivière et dans les environs de la petite ville turque de *Kadjahissar*. Cette portion de la Phrygie est encore à peu près inconnue, et c'est là que les voyageurs devront chercher les ruines, non-seulement de Thémisonium, mais aussi de Sanaüs et de quelques autres villes.

Il nous reste à signaler une erreur numismatique qui a contribué à confirmer la fausse leçon *Chaus*. Mionnet a publié, d'après Pellerin (Mion., *Carie*, n° 248), une médaille d'Ériza, avec les légendes ΚΑΟϹ et ΕΡΙ; et Pellerin a rapproché le mot ΚΑΟϹ du Chaus de Tite-Live. Il nous suffira de dire que cette médaille, conservée au cabinet de la Bibliothèque, est très-fruste, et qu'il est impossible d'y voir les légendes que Pellerin y a lues; c'est tout au plus si l'on peut y distinguer deux ou trois caractères douteux du côté de la tête; j'ajouterai qu'on n'a pas encore trouvé de médailles certaines d'Ériza.

W. H. Waddington.

CORRECTION D'UNE ÉPIGRAMME.

On lit dans l'*Anthologie* de Planude l'épigramme suivante attribuée à Erycius :

Ὡς βαρὺ τοῦτο, Πρίηπε, καὶ εὖ τετυλωμένον ὅπλον
  πᾶν ἀπὸ βουβώνων ἀθρόον ἐκκέχυκας·
εἰς γάμον οὐκ ἀνέτοιμον· ἔχει δέ σε δίψα γυναικῶν,
  ὦ 'γαθὲ, καὶ σπαργᾷς θυμὸν ἅπαντα ΠΌΡΟΙΣ.
Ἀλλὰ καταπρήϋνε τὸν ἐξωδηκότα φαλλὸν
  τόνδε, καὶ ἀνθηρῇ κρύψον ὑπὸ χλαμύδι·
οὐ γὰρ ἐρημαῖον ναίεις ὄρος, ἀλλὰ παρ' Ἕλλης
  ᾐόνα, τὴν ἱερὴν Λάμψακον ἀμφιπολεῖς.

Le mot πόροις du 4e vers est évidemment corrompu. L'illustre Jacobs proposait ῥυθμὸν ἅπαντα παρεὶς, correction que M. Piccolos (*Supplément à l'Anthologie*, p. 82) adopte en partie, mais en modifiant les mots précédents : θυμὸν ἄκοντι παρεὶς, *abandonnant ton âme entière à....., te livrant tout entier à.....* Je crois que la véritable leçon est πόθοις et qu'il faut lire σπαργᾷς θυμὸν ἅπαντα πόθοις, *ton cœur est tout gonflé de désirs*.

Le poëte me semble jouer sur le mot θυμὸς, dont le sens varie suivant la place de l'accent, et le rapprochement de ce mot avec les deux premiers vers de l'épigramme rend sensible la transparence du double sens que j'y attache. D'un autre côté, Κύπρις ou Vénus était la mère des Πόθοι : l'idée de cette personnification mythologique se retrouve dans les expressions σπαργᾷς πόθοις. On sait en effet que le verbe σπαργᾶν se dit souvent de ceux *qui pruriunt libidine venerea*, et c'est dans ce sens qu'Hippocrate emploie σπαργᾷ, mot que Galien explique par ὀργᾷ. Rien de plus naturel alors que de voir ce verbe accompagné du mot πόθοις. C'est ainsi que Théophylacte Simocatta (*Epist.* 18) dit, en parlant des palmiers, ὀργῶσι καὶ φοίνικες ἔρωτι φυσικῷ. Le mot ΠΟΘΟΙϹ a de plus l'avantage de reproduire presque exactement la leçon du manuscrit ΠΟΡΟΙϹ et est très-bien amené par le vers précédent ἔχει δέ σε δίψα γυναικῶν. Aristophane (*Ran.* 56) se sert aussi de l'expression πόθος γυναικός. Cette correction est en outre justifiée par l'état dans lequel se trouve le personnage en question, état trop peu modeste que lui reproche le poëte en lui rappelant qu'il ne se trouve point sur une montagne déserte, mais bien dans la ville de Lampsaque qui lui rendait un culte particulier. E. Miller.

Dans l'ingénieuse restitution d'une inscription de Clazomène, insérée dans le troisième numéro du *Bulletin archéo-*

logique, M. Le Bas rétablit de la manière suivante les lignes 4 et 5 :

Καθὼς ὑπέσχετο ἀγωνοθέ]τήσας καὶ τὸν ἀ]ν-
δριάντα ἐκ τῶν ἰ]δίων καὶ [τὰς τει]μὰς ἀνιέρωσεν.

L'habile épigraphiste ne s'est pas dissimulé que *si le piédestal portait trois statues, il est surprenant que l'inscription n'en mentionne qu'une seule. La seule solution possible de cette difficulté*, ajoute l'auteur, *c'est que vraisemblablement les trois images étaient réunies en un groupe formé d'un seul bloc.* Je crois que même dans la circonstance assez rare à cette époque (et qui aurait mérité d'être mentionnée dans la dédicace), de trois statues d'un seul bloc, ἐξ ἑνὸς λίθου, on aurait dit : τοὺς ἀνδρίαντας plutôt que τὸν ἀνδρίαντα; mais au lieu de καὶ[τὰς τει]μὰς ἀνιέρωσεν, qui présente bien aussi quelques difficultés, ne pourrait-on pas lire : καὶ [τὰς προτο]μὰς ἀνιέρωσεν? Nicomaque aurait donc consacré *la statue* de l'empereur et *les bustes* des deux Césars, proportionnant ainsi l'importance des monuments à la dignité de ceux auxquels ils étaient dédiés. Quant à l'emploi de προτομή dans le sens de buste, indépendamment de l'autorité de Suidas, βασιλικαὶ προτομαί, les inscriptions pourraient en fournir des exemples, que M. Le Bas, auquel je soumets cette conjecture, connaît mieux que moi.

W. B. DE P.

La collection de M. Raoul-Rochette, qui vient d'être vendue aux enchères les lundi 30 avril et mardi 1er mai, contenait les inscriptions suivantes:

ΔΟΣΑΝΤΟΝΚΟΛΟΝΕΚΓ⁝ΝΔΟΗΚ Ι ΝΕ
ΥΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕΗΟΙ///ΗΤΑΜΙΔΙΗΟΙ
ΣΤΑΜΙΑΣΙΝΗΟΙΣΕΥΟ ΑΣΑ//ΑΦΚΥΣΤ
ΙΑΚΑΧΡΥΣΑΙΙΣΤΑΟ\ΟΝΤ//ΥΤΟΙΝΧ
ΡΑΝΤΕΡΙΟΝΑΡΛΥΡΟ.ΙΑΣΤ//ΟΜΟΝ

ΓΕΣΚΑΜΠΤΡΕΥΣΕΛΡ//ΛΜΑΤ//ΥΕΦΙΑΚ
ΤΟΝΗΙΕΡΟΝΧΡΕΜΑΤ///ΤΕ////ΕΝΑΙΑ
ΙΟΣΑΝΛ ΥΣ ΣΕΛΡΑ

ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ ΑΓΑΘΟΚΛΕΙΟΥΣ
ΣΙΔΩΝΙΟΣ

Sur le fronton d'une stèle de marbre blanc représentant un homme barbu assis à gauche sur un ocladias, les pieds sur une épipodion, posant la main droite sur l'épaule d'un jeune homme debout, vêtu d'un manteau et qui donne une grappe de raisin à un chien. Devant ce groupe, une haute amphore cannelée, ornée d'oves et de triglyphes, les anses décorées de bandelettes, posée sur une base, de l'autre côté de laquelle se tient un jeune homme entièrement nu, soutenant de la main gauche une strigile et un alabastron sphérique.

ΕΦΥΤΕΥΘΗ
ΜΙΝΟΥ
ΚΙΑ.ΕΤΩΝ
Κ Γ

C.PVBLEIVS.C.L.A.AL...
Ͻ.L.PARTHANIO.C.Ͻ....
C.PVBLEIVS.C.L.PHILC...

[D] M
....TIANI.DECVR.OST
....OR.FVNCT.SAL.L.L
....LIC.MAIORIS
...S.ISIDIS.OST
....ARABILISSIMO

.....MTRADITA
....ONA
....PVDORE
....LVELLAS
....ACVLTAS
...ϽMENQVE

IMP. CAES
...O.SEVERO.PIO.PERTIN...
...ONT.MAX.TRIB.POT.VIII...
...ATONICVS.CANTNO...
... ET.DEDICAV

On nous écrit de Naples que l'Académie Ercolanese va prochainement faire paraître la gravure du vase peint, trouvé à Canosa, qui représente Darius et qui enrichit actuellement le Museo Borbonico. Ce vase, qui est d'une très-grande dimension, paraît avoir été décoré de sujets empruntés aux *Perses* d'Eschyle. On y voit le monarque perse indiqué par son nom ΔΑΡΕΙΟΣ, assis sur son trône et revêtu de son costume oriental; puis les Perses ΠΕΡΣΑΙ, et la Grèce personnifiée ⊢ΕΛΛΑΣ, ainsi que l'Asie ΑΣΙΑ. La Grèce est protégée par ses dieux, en particulier par Minerve. Ce magnifique monument, qui porte un très-grand nombre de figures, doit être ajouté à la liste des vases ornés de sujets historiques.

— M. Samuel Birch vient, de son côté, de publier la gravure et l'explication d'une très-belle hydrie appartenant au British Museum, sur laquelle est peinte une aventure de Persée. Le héros arrive à la cour de Céphée. De jeunes Éthiopiens paraissent occupés à creuser un trou dans lequel un d'eux a le bras plongé; plus loin un personnage de haute taille, en costume oriental, appuyé sur deux jeunes esclaves, vers lequel trois autres Éthiopiens apportent un trône, un épipodion, un bandeau royal, un miroir, un vase à parfum. Cette composition est très-remarquable.

— M. Eduard Gerhard, dans un mémoire rédigé pour la fête anniversaire de Winckelmann, nous fait connaître un vase trouvé à Cære, sur lequel est peinte Danaé ΔΑΝΑΕ, recevant la pluie d'or, et le roi d'Argos Acrisius ΑΚΡΙΣΙΟΣ, ordonnant que sa fille et son petit-fils Persée soient exposés sur les flots. Une sorte de caisse dans laquelle vont être placés les condamnés, rappelle tout à fait la forme de l'*area* qui porte Noé et sa femme, au revers des médaillons frappés à Apamée de Phrygie.

A. DE L.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Ce, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE
DE
L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 6. JUIN 1855.

RENSEIGNEMENTS

SUR LES SOIXANTE-QUATRE APIS TROUVÉS DANS LES SOUTERRAINS DU SÉRAPÉUM.

Deuxième article (suite). — Voyez n° 5, p. 45.

—

§ 2.

XVIIIe DYNASTIE. — CINQ APIS.

APIS I (1), mort sous Aménophis III.
APIS II (2), mort sous Amentouonkh.
APIS III (3), mort sous Horus.
APIS IV (4), mort sous Horus.
APIS V (5), mort sous Rathothis.

APIS I. L'époque de la mort du premier des Apis de la XVIIIe dynastie est constatée par les inscriptions de la chapelle élevée au-dessus du caveau funéraire. On y voit Aménophis III, accompagné de son fils [hiéroglyphes] SouTeN Si SâM TeTMeS (1), *le royal fils, le sam, Toutmès*, faisant l'offrande de l'encens au taureau de Memphis, à côté duquel on lit la légende :

TăT	HaPi	A^eNKH	HeSIRI	NeVPe	TouM (2)
Discours	d'Apis	le vivant	Osiris,	seigneur du ciel;	il est Toum

. . . . .w	A^ePew	Tâw	âNKH	T'A	SeNV	eN KHeWTe.K
ses cornes (étant)	sur lui;	il donne	la vie	saine	et forte	à ta face

T'eTeN
pour toujours.

Une autre légende avait été gravée sur le pourtour intérieur de la frise. Le temps l'avait partout rendue méconnaissable. Je n'ai pu en tirer que la fin d'une inscription dédicatoire ainsi conçue :

	MeN	RâNeK	(eRNe)	HâH	T'eTeN
. . . . .(que)	subsiste	ton nom	dans	l'éternité	à toujours.

Je n'arrête l'attention du lecteur sur cette courte phrase, qui renferme un souhait, que pour mettre en regard ce passage du traité de Plutarque (3) : « D'autres prétendent que » *Manéros* n'est point un nom d'homme, mais *une espèce de* » *formule* usitée dans les festins et dans les fêtes, par laquelle » *on souhaitait* que ces divertissements fussent heureux ; car » c'est là ce qu'exprime le *Manéros*.... » Ce mot est probablement bilingue. Plutarque a transcrit par Μανέρως le MeNRaNeK (ou MeNRaNou à la 3e pers.) des inscriptions. Cette formule, sous la forme MeN eRNe HâH, est si ordinaire sur tous les monuments, qu'elle a pu être employée comme refrain de la *chanson* citée à la fois par Hérodote, Pausanias et Plutarque (4).

Quant au caveau souterrain, je n'y ai plus rencontré le nom d'Aménophis, mais seulement celui de son fils Toutmès : celui-ci mourut probablement, comme Scha-em-Djom, avant son père, puisqu'Aménophis III eut pour successeurs deux autres de ses fils, Amentouonkh et Horus, qui ont certainement régné à l'exclusion de leur frère.

APIS II. J'ai trouvé dans la tombe de cet Apis les quatre beaux canopes qui sont au Louvre (5), et quelques pendeloques dont l'une portait en cette forme (fig. 1) le cartouche-prénom du roi Amentouonkh. J'y ai aussi recueilli quelques fragments du cercueil. Il était en bois, et ses côtés étaient taillés en forme de panneaux rectangulaires. Cet ornement si particulier, dont aucun cercueil d'Apis, depuis Amentouonkh jusqu'aux derniers Ptolémées, ne fut exempt, s'est présenté avec tant de persistance que son emploi me semble avoir été obligatoire. Peut-être le cercueil d'Apis devait-il être construit sur la forme traditionnelle du coffre dans lequel Osiris fut enfermé.

Fig. 1.



APIS III. Le troisième Apis de la XVIIIe dynastie mourut sous le roi Horus. Il fut inhumé dans une tombe creusée exactement sur le plan des deux précédentes. Seulement des peintures sur stuc en ornaient les parois.

Ces peintures représentent Apis debout. Devant son image, plusieurs fois répétée, est une table d'offrandes. Derrière lui marchent les quatre génies des morts, suivis tantôt de Nephthys et d'Anubis, tantôt d'Isis et de Tap-hérou. Les légendes qui accompagnent ces représentations ne sont autre chose que les noms et titres ordinaires des différentes divinités qui viennent d'être nommées. Le nom du roi a été trouvé parmi les décombres de la chapelle supérieure.

Apis est partout ici revêtu de ses marques sacrées. Élien (6) en compte vingt-neuf (peut-être vingt-huit, le nombre des années qu'Osiris a vécu, et la moyenne des jours d'un mois

(1) A l'exemple de M. H. Brugsch (*Gramm. démotique*), je me sers du très-bon mode de transcription proposé par M. de Rougé (*Inscr. d'Ahmès*).

(2) C'est-à-dire un *Toum cornu, une forme de Toum avec des cornes.* Le génie de l'écriture hiéroglyphique prête à ce titre d'Apis une double signification curieuse à étudier. Le mot [hiéroglyphe] n'est pas seulement en effet le nom du dieu *Toum;* il est aussi employé pour exprimer les idées *obscurcir, cacher, nier*, etc. Aux yeux des Égyptiens, ce titre d'Apis pouvait donc avoir deux sens, et la phrase devait ainsi se traduire *deux fois* en cette manière : *Apis, cachant ses cornes et sa tête*, devient *Toum ayant des cornes sur lui.*

(3) *De Iside et Osiride*, XVIII.

(4) Hérod. (II, 79) et Pausan. (IX, 29). Cf. Brugsch (*Die Adonisklage und das Linoslied*), où le savant auteur compare au mot *Manéros* une autre formule répétée à la fin de chaque stance d'un hymne à Osiris.

(5) S. 1151, 1152, 1153, 1154.

(6) *De Animal.*, XI, 10.

lunaire). « Ce jeune bœuf, dit Hérodote (7), se connait à de » certaines marques. Son poil est noir; il porte sur le front » une marque blanche et triangulaire, sur le dos la figure » d'un aigle et sur la langue celle d'un escarbot, et les poils » de sa queue sont doubles. » Plutarque (8) ajoute : « Apis a » plusieurs traits de ressemblance avec la forme de la lune par le » mélange des marques claires et obscures qu'il a sur le corps. » — « Sa marque distinctive, dit encore Pline (9), est une tache » blanche, en forme de croissant, sur le côté droit; sous la » langue est un nœud qu'ils nomment scarabée. » D'autres auteurs, parmi lesquels se trouvent Strabon (10), Ammien Marcellin (11), Solin (12) et Porphyre (13), signalent également l'existence de ces taches, dont ce dernier fait des empreintes du soleil et de la lune. — Ces descriptions, rapprochées des nombreuses figures d'Apis que nous possédons, sont exactes dans leur ensemble, et nous prouvent que les Grecs n'ont pas été mal informés, en ce qui concerne les signes par lesquels il semblait aux Égyptiens qu'Apis trahissait son origine céleste. Il faut même croire que plusieurs de ces signes, connus autrefois des Grecs, se déroberont pour toujours à nous, malgré nos ressources nouvelles, parce qu'ils tiennent à la nature même de l'animal, et que l'artiste égyptien, si expert qu'il ait été, n'a jamais pu avoir l'idée de les rendre. — Je pense, pour ma part, qu'on pourrait partager les marques auxquelles Apis se reconnaissait, en trois espèces : — celles qui se distinguent à la couleur de la robe; — celles qui sont formées par les *épis;* — celles qui, comme l'escarbot sous la langue, tenaient à certaines qualités physiques. Les premières se reconnaitront sur la reproduction ci-jointe (fig. 5) de l'Apis d'Horus. Il a le triangle blanc sur le front; sur le poitrail paraît l'une des deux cornes du croissant lunaire; un autre croissant se dessine sur le flanc, et enfin les poils de la queue sont *doubles*, c'est-à-dire qu'ils sont alternativement blancs ou noirs. Les secondes, que les peintures ne nous donnent jamais, se trouvent sur les Apis en bronze. Comme on le voit ici fig. 6), l'Apis a encore le triangle sur le front; sur le dos est étalée la housse qui lui sert d'ornement; mais d'un côté se

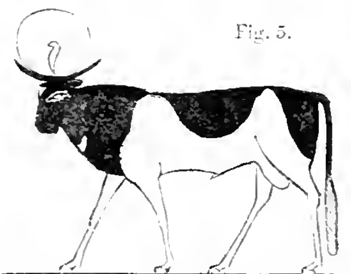


Fig. 5.

Marques de l'Apis d'après la couleur de la robe.

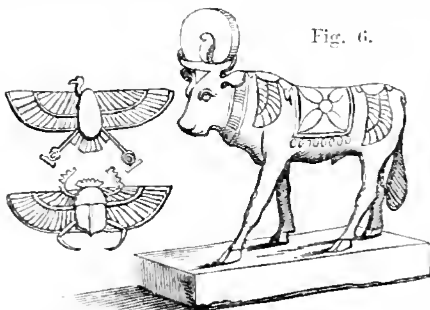


Fig. 6.

Marques d'Apis d'après les épis.

distingue un vautour, les ailes étendues, et de l'autre un scarabée ailé, symbole de la résurrection. Ce n'est pas du tout que je prétende qu'autrefois les Apis aient jamais porté sur le dos le dessin régulier et exact soit d'un vautour, soit d'un scarabée. Il est probable que les Égyptiens des anciens temps attachaient aux *épis* les propriétés heureuses ou néfastes que les Arabes leur attribuent aujourd'hui, et que, de même que ceux-ci voient sur le poitrail ou la cuisse de leurs chevaux certaines combinaisons d'épis qui leur paraissent former une *lance*, une *tente*, ou tout autre objet matériel, de même les Égyptiens des Pharaons devaient distinguer sur le dos d'Apis les contours d'un *aigle* ou d'un *scarabée*. Le scarabée, le vautour et toutes celles des autres marques qui tenaient à la présence et à la disposition relative des *épis* n'existaient donc pas réellement. Les prêtres initiés aux mystères d'Apis les connaissaient sans doute seuls et savaient y voir les symboles exigés de l'animal divin, à peu près comme les astronomes reconnaissent, dans certaines dispositions d'étoiles, les linéaments d'un dragon, d'une lyre ou d'une ourse. Quant à la troisième espèce de marques, on conçoit, par la définition seule qui en a été donnée, que je ne puisse rien en dire.

Le soin que les Égyptiens ont pris de distinguer, sur les représentations d'Apis, les symboles extérieurs de l'animal, est encore plus sensible en présence des tables d'offrandes dont chacune des parois de notre chambre d'Horus est ornée. Hérodote (14) a déjà noté un point remarquable, à savoir que les bœufs mondes étaient réservés à Apis, et qu'ainsi on immolait à ce dieu des animaux de sa propre espèce. Cet usage religieux est confirmé par les peintures d'Horus. Sur les tables, en effet, sont représentées en nature les victuailles dont on les chargeait, au milieu des oies et des membres de bœufs qui formaient la partie essentielle de ces offrandes funèbres. Mais autant on voit que les prêtres ont mis d'attention à indiquer sur les figures du taureau divin les signes caractéristiques de la divinité, autant ils ont tenu à ce que le bœuf, dont les membres sont exposés sur l'autel, fût marqué des couleurs qui lui sont propres. Ici nous n'avons plus ni triangle ni double croissant. Des quatre espèces de veaux consacrés aux dieux, les HeT, *blancs*, les KeM, *noirs*, les TeSCHeR, *rouges*, et les AeV, *tachetés*, ceux-ci paraissent, contrairement à l'opinion d'Hérodote, avoir été réservés aux autels d'Apis, ce que prouvent les taches irrégulières intentionnellement exprimées sur la tête et les cuisses de la victime. Une autre remarque à faire, c'est qu'Hérodote (15) s'est également trompé sur l'usage qu'après le sacrifice on faisait de la tête des bœufs immolés à Apis. La présence de cette tête, partout où les bas-reliefs du Sérapéum nous ont donné une table d'offrandes, prouve au contraire que, loin de la charger d'imprécations, à la manière des Hébreux (16), les Égyptiens la conservaient et en faisaient le principal trophée de leurs sacrifices sanglants. Les offrandes de fleurs et de fruits sont si rares qu'il est difficile de ne pas penser qu'Apis partageait les préférences de l'Éternel, auquel les premiers-nés du troupeau d'Abel furent plus agréables que les fruits du verger de Caïn.

(7) III, 23.
(8) *De Is. et Osir.*, XXXVII.
(9) VIII, 46.
(10) Lib. XVII, c. I, § 14.
(11) Lib. XXII, p. 245.
(12) *In Polyhistore*, c. XXXII.
(13) *Apud Eus. Pr. evang.*, III, 13.
(14) II, 38.
(15) II, 39.
(16) Voy., sur le bouc émissaire, *Lévit.*, XVI.

Du reste, la chambre qui nous fournit ces observations avait été anciennement bouleversée avec tant de persistance, que je n'y ai absolument trouvé qu'un couvercle de canope à tête humaine. Mais le hasard nous réservait, à côté même de cette chambre, une découverte importante à laquelle j'arrive avec le second Apis que le règne d'Horus vit mourir.

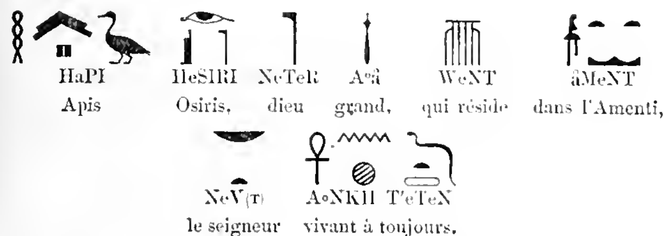
Apis IV. Il est évident que quand, au fond d'un caveau creusé tout entier à même du rocher, on rencontre un mur, ce mur ne peut être qu'une cloison élevée entre la chambre que l'on connaît déjà et une autre chambre contiguë.

Mais comme nous venons de voir que la chambre d'Horus avait été enduite de stuc, on conçoit que, tant que ce stuc restait intact, on ne pouvait savoir si les quatre parois étaient le rocher lui-même, ou bien si, en un point de l'une d'entre elles, les pierres d'un mur ne se cachaient pas derrière ce même stuc.

Il était donc essentiel, pendant l'exploration de la chambre, d'en sonder attentivement toutes les parties, ce que n'avaient pas fait les premiers fouilleurs. Effectivement, après avoir successivement constaté la présence du roc aux côtés est, sud et ouest, je m'aperçus qu'au côté nord je n'avais plus, sous le stuc, le rocher naturel, mais bien une cloison construite en pierres du Mokattam.

Une seconde chambre existait par conséquent à côté de celle d'Horus, et après avoir fait desceller une des pierres de la porte d'entrée, je ne tardai pas moi-même à m'y introduire.

C'était un souterrain beaucoup plus petit que la chambre peinte que je venais de quitter. Au centre s'élevait une construction en pierres blanches, qui renfermait un cercueil rectangulaire, sans peinture, et orné sur chaque face de panneaux allongés au milieu desquels apparaissait plusieurs fois la légende :



Quatre grands canopes (17) avaient été placés, par groupes de deux, à droite et à gauche de cette construction. Le tout reposait sur une couche de sable pur.

Cette fois je n'avais donc plus affaire aux chambres dévastées d'Aménophis, d'Amentouonkh et d'Horus, et quoique tout l'ensemble que j'avais sous les yeux n'accusât pas un grand luxe de funérailles, je ne devais cependant avoir aucun doute sur l'origine de la sépulture, qui était bien celle d'un Apis, dans l'état même où l'avaient laissée, trois mille six cents ans auparavant, les ouvriers chargés de l'arrangement matériel de cette tombe.

Ici je demande à poser immédiatement les termes du problème dont cette découverte et celle de quelques autres chambres également inviolées nous permettront par la suite de trouver peut-être la solution. Quel était le mode d'ensevelissement d'Apis?

Il n'est personne qui ne sache que les procédés d'embaumement en usage chez les Égyptiens avaient acquis un degré remarquable de perfection, et que souvent, par ces procédés, on a réussi à conserver aux cadavres l'apparence de la vie, au point que les cheveux et le poil des morts se sont retrouvés avec leur couleur antique, et que, quelquefois même, les chairs de certaines parties grasses ont prouvé qu'après un grand nombre de siècles elles n'avaient pas encore complétement perdu leur élasticité.

Appliqués aux Apis, ces mêmes procédés auraient dû, par conséquent, avoir pour résultat de faire de la momie d'un Apis un véritable taureau, emmaillotté dans des bandelettes. Peut-être, pour plus de solidité, l'animal pouvait-il être agenouillé à la manière des sphinx; mais sous les bandelettes devait se trouver la peau, encore couverte de ses poils; sous la peau les chairs plus ou moins desséchées; sous les chairs les ossements toujours intacts, et dans l'intérieur du cadavre, les aromates et le bitume odorant mêlé d'amulettes et de figurines qu'on a l'habitude d'y rencontrer.

Voilà la théorie ou plutôt l'embaumement d'Apis tel qu'on peut, par avance, se le figurer. Mais est-ce un Apis de cette sorte que nous livra le cercueil vierge de notre nouvelle chambre d'Horus? Aucunement.

Quand, en effet, je levai le couvercle, je crus que la tombe était vide. Mais en prêtant un peu plus d'attention, je distinguai bientôt, au fond du cercueil, une tête de taureau, et sous cette tête une masse noirâtre qui lui servait comme de support.

J'examinai d'abord la tête. Elle n'adhérait à rien et avait été posée sur la masse. La peau avait complétement disparu, et tous mes efforts pour retrouver les traces des bandelettes furent inutiles.

J'examinai ensuite le support. Il était de forme ovale, assez régulier, et mesurait un mètre environ de longueur, trente centimètres de largeur, et autant à peu près d'épaisseur. Quant à sa nature, je reconnus qu'il était formé d'un amas confus de bitume et de gros ossements de bœuf brisés, le tout amoncelé sans ordre sous une enveloppe de mousseline.

Tel était l'Apis inviolé d'Horus. Pas une amulette, pas une statuette ne fut trouvée. La sépulture, comme je l'ai dit, était aussi pauvre que possible, et en même temps s'éloignait, de plus loin même que je ne l'aurais soupçonné, du mode d'ensevelissement si généralement adopté dans toute l'Égypte.

Je n'en dirai pas plus ici. Le problème est maintenant, je l'espère, bien clairement posé. J'aurai occasion d'y revenir.

La seconde chambre d'Horus est représentée au Louvre par les quatre canopes que j'y ai recueillis. Il paraît que l'Apis mourut subitement, car trois seulement d'entre ces canopes avaient leur couvercle. Nous avons placé, sur le quatrième canope sans tête, le couvercle unique trouvé dans la chambre peinte. On peut voir par là que les deux Apis de nos chambres contiguës sont tellement du même temps que les quatre têtes humaines, sorties toutes les quatre du ciseau du même artiste, ne se distinguent pas entre elles.

Apis V. La chambre où a été déposé l'Apis nouveau en présence duquel nous nous trouvons est encore une de celles qui ont été taillées sur le modèle uniforme de la première série des hypogées du Sérapéum.

Pendant qu'on y travaillait, j'y découvris trois stèles (18) qui,

(17) Ils sont au Louvre et portent les numéros S. 1160, 1161, 1162 et 1163.

(18) S. 1168, 1169, 1170.

au premier abord, me semblèrent donner, d'une manière incontestable, la date de la chambre et le nom du roi qui en avait ordonné le percement.



Fig. 7.

Sur l'une de ces stèles (19) était gravé un proscynème, en tête duquel un roi, nommé par son cartouche ainsi figuré (fig. 7), est introduit par le dieu Horus en présence d'Osiris.

Or on conçoit qu'au milieu du désordre inévitable des fouilles, et n'ayant entre les mains qu'un monument que je n'avais pas le temps de débarrasser du sable durci dont il était couvert, j'aie pu assimiler ce cartouche à celui du fameux roi que nous connaissons sous le nom d'*Akhenaten*, et y voir avec d'autant plus de facilité le nom propre que, par une exception dont le cartouche de la reine épouse d'Akhenaten a donné d'autres exemples (20), le mot aurait pu se renverser, et, seul de tout le groupe, s'écrire en cette forme dans le système rétrograde.

L'Apis fut donc classé comme appartenant à Akhenaten, et la stèle, de son côté, fut expédiée à Paris comme provenant du règne de ce même roi.

Maintenant on va comprendre, par quelques explications, comment un plus mûr examen de la pierre nous force à abandonner cette identification, et comment, au lieu d'Akhenaten, le roi qu'Horus présente à Osiris est un monarque nouveau dont l'arrivée, loin de servir à débrouiller la chronologie de la fin de la XVIII[e] dynastie, sert au contraire à la rendre encore plus obscure.

On sait en effet que la fin de la XVIII[e] dynastie, telle que nous la donne la table d'Abydos, est remplie par le règne de trois rois dont des monuments d'une incontestable authenticité établissent la filiation. Ces trois rois sont Toutmès IV, Aménophis III son fils (21), et Horus, fils du précédent (22). C'est aussi littéralement que possible, la suite des rois de Manéthon qui, dans les listes de l'Africain, d'Eusèbe, de Josèphe, et même dans celles du Syncelle et de Théophile, offre à son tour, comme rois correspondants à cette série de la table d'Abydos, Τούθμωσις, Ἀμένωφις et Ὧρος.

Mais l'étude plus approfondie des monuments de cette époque a révélé un fait auquel on était loin de s'attendre : c'est qu'entre Aménophis et Horus interviennent au moins trois règnes. Tandis, en effet, qu'à Soleb (23) notre roi Akhenaten s'est représenté adressant ses hommages à Aménophis III (24), qui par conséquent l'a précédé sur le trône, nous trouvons dans les matériaux du pylône de Karnac, élevé par Horus, des pierres plus anciennes que ce même pylône et portant le cartouche d'Akhenaten (25). Akhenaten est donc postérieur à Aménophis III, et antérieur à Horus. Même observation pour un autre roi nommé Amentouonkh. Selon l'inscription des lions du mont Barkal (26), Amentouonkh est fils d'Aménophis III; il n'a donc pu régner avant lui. Mais à Karnac des bas-reliefs ont prouvé qu'en une occasion au moins (27) le roi Horus avait fait graver son cartouche en surcharge sur celui de son frère Amentouonkh. Celui-ci a donc, comme Akhenaten, succédé à Aménophis III, mais précédé Horus. Enfin un troisième roi, celui que Champollion appelait *Skhaï*, et auquel M. de Rougé a rendu son vrai nom de *Aï*, vient se ranger à côté des deux premiers, puisque ses cartouches ont été trouvés parmi les matériaux du grand pylône de Karnac (28) (ce qui le place avant Horus), et que la présence du nom propre d'Ammon (29), non martelé au milieu de quelques légendes rédigées sous son règne, prouve qu'il succéda à Akhenaten. Les monuments nous forcent donc bien à placer entre Horus et Aménophis trois règnes tout entiers, et ce résultat est, comme je l'ai dit, d'autant plus singulier que les deux plus sérieuses autorités que nous possédions sur la chronologie de cette époque, Manéthon et la table d'Abydos, sont d'accord pour présenter comme successifs les règnes des deux rois qui viennent d'être nommés.

Or la question est de savoir maintenant — en premier lieu si le roi dont la figure 7 donne le cartouche est le même que l'Akhenaten dont nous venons de voir la place; — et en second lieu, quel pourrait être, dans le cas où ce roi ne serait pas Akhenaten, le roi nouveau qui vient se joindre aux trois que nous connaissons déjà et compliquer ainsi la fin de la XVIII[e] dynastie.

Sur le premier point, je pense qu'effectivement le nom n'est pas celui d'Akhenaten; mais je m'empresse d'ajouter que ce résultat, tout positif qu'il me paraisse, doit cependant, en bonne critique, être accueilli avec une certaine réserve, et je vais montrer pourquoi. L'individu qui fit le proscynème en tête duquel il a, par flatterie, introduit la personne du roi, s'appelait *Maï*, et avait le titre de *Bek-en-Amen*, c'est-à-dire *serviteur d'Ammon*. Mais Akhenaten fut le persécuteur d'Ammon. Sous son règne s'introduisit en Égypte le schisme fameux qui, au culte du dieu principal de Thèbes, substitua l'adoration du disque solaire dont les rayons divergents sont terminés par des mains humaines. Akhenaten qui, avec la persistance opiniâtre d'un fanatique religieux, fit

(19) S. 1168. Elle est exposée dans l'une des armoires de la salle Historique. Les deux autres sont à leur rang chronologique dans la salle d'Apis.

(20) Lepsius, *Denkm.*, Abth. III, Bl. 91, 93, 97, etc.

(21) *Denkm.*, III, 78, 80. El-kab. Wilkinson, *Mat. hier.*, pl. IX, 13. Rosellini, *Mon. stor.*, I, 236.

(22) Sur un fragment de Thèbes (*Denkm.*, III, 119), Horus fait une dédicace à Toutmès III, qu'il appelle *le père du père du père de son père*. Cf. Champollion, *Lettres au duc de Blacas*, I, 49.

(23) *Denkm.*, III, 110.

(24) C'est au génie d'Aménophis III, sous son nom de *Ra-neb-ma* (prénom du roi), qu'Akhenaten adresse ses hommages. Aménophis III avait déjà fait sculpter, dans le même temple, des représentations tout à fait semblables pour le style et la composition. (Conf. *Denkm.*, III, 110, et 84 *c*, 85 *a*.)

(25) N. L'Hôte, *Lettres*, p. 93. Prisse, *Mon. ég.*, XL, 3. *Trans. of the R. S. of lit.*, 1847, vol. I. Cf. Birch, *On a remarkable object*... p. 11.

(26) Lepsius, *Ausw.*, Taf. XIII. De Rougé, *Revue archéol.*, t. IV, p. 120. Leemans, *id.*, p. 534.

(27) *Denkm.*, III, 119, *b*.

(28) Lenormant, *Cercueil de Mycérinus*, p. 24; N. L'Hôte, *Lettres*, p. 96.

(29) *Denkm.*, III, 114, *b*, *g*. Prisse, *Mon. ég.*, XVII.

marteler, partout où il put l'atteindre, le nom d'Ammon, aurait-il permis qu'un de ses sujets servît ce dieu si exécré? Ce n'est pas probable. D'un autre côté, l'Akhenaten de la stèle du Sérapéum ne se présente pas sous les traits bien connus de ce roi. Je ne sais pas si Akhenaten fut, malgré sa femme et ses sept filles (30), un eunuque qui poursuivit dans Ammon le dieu de la génération. Ce qu'il y a de certain, c'est que les nombreux portraits que nous avons d'Akhenaten nous engageraient presque à reconnaître dans tout l'ensemble de sa personne ce type particulier et étrange que la mutilation imprime sur la face, les pectoraux et l'abdomen de ces malheureuses victimes de la barbarie orientale. Or l'iconographie du roi de la stèle du Sérapéum n'est pas différente de celle de tous les autres rois de l'Égypte. Il semblerait donc, d'après cette double constatation, que ce roi n'est pas celui que nos listes enregistrent sous le nom d'Akhenaten. Je répète cependant que le doute, en cette occasion, ne doit pas être admis sans contrôle, et que, de même que certains motifs nous forceraient à ne pas lire dans le cartouche de la figure 7 le nom du roi qui abolit le culte d'Ammon, de même aussi certaines autres raisons pourraient nous engager à l'y reconnaître. Le règne d'Akhenaten peut en effet se partager en trois périodes : — celle où il s'appelait Aménophis IV (31), et où, par les titres seuls que le roi s'attribue (32), l'hérésie du disque peut déjà se prévoir; — celle où il s'appelle Akhenaten, mais où ses représentations ne sont pas encore des portraits, et où, inaugurant son règne à la manière de Cambyse, c'est-à-dire par des concessions aux lois et aux usages du pays, il rend hommage à la fois au dieu Ammon et à son prédécesseur Aménophis III (33); — enfin celle où ce monarque, se mettant à la tête du mouvement religieux, se montre sur les monuments avec les traits repoussants de son visage, et poursuit avec acharnement le nom proscrit du dieu vaincu. La stèle du Sérapéum appartiendrait-elle à la seconde de ces trois époques? La critique, en ce débat, a des arguments tout prêts et également solides dans les deux camps, soit qu'on prétende lire dans le cartouche la légende de l'Akhenaten qui, sur le pylône de Soleb, adresse une prière à Ammon, soit qu'on cherche à soutenir le contraire. Tout ceci n'est donc plus, en définitive, qu'une question d'appréciation, qui dépend en quelque sorte du coup d'œil, ou plutôt de la manière de voir la stèle et d'y démêler, au milieu des accidents de la pierre, les véritables éléments du cartouche. Pour moi, j'hésite à mettre le nom d'Akhenaten à côté de celui d'Ammon; j'hésite également à voir au-dessous de la légende de ce roi un personnage qui n'a pas les formes efféminées auxquelles les bas-reliefs d'El-Amarna nous ont habitués; j'hésite enfin à écrire qu'on n'a jamais trouvé, et même qui, bien que très-régulier, n'a pas encore été rencontré à la place du cartouche ordinaire. En un mot, s'il est permis de hasarder une opinion, je dirai que, tout disposé que je suis à ne pas m'étonner de voir les autres émettre un avis contraire, j'ai cependant beaucoup de peine à identifier le cartouche de notre figure 7 avec le second nom d'Aménophis IV, et qu'au contraire je me sens très-porté à y reconnaître celui d'un roi nouveau.

Ceci admis, quel est ce roi nouveau? Peut-être doit-on lire c'est-à-dire *le roi de la haute et de la basse Égypte, le fils du soleil, Téti*, l'introduction dans le cartouche du titre royal *le fils du soleil* ne formant pas une exception assez rare pour qu'on puisse la regarder comme impossible.

Téti serait donc, en définitive, le roi dont l'image a été gravée en tête de la stèle du Sérapéum, et si déjà la comparaison des listes et des monuments a permis d'identifier les deux Ἀχενχέρης (34) que Manéthon, en leur qualité d'usurpa-

(30) Nous avons, de notre temps même, quelques exemples de ces alliances. Dans ce cas, les infortunés que la civilisation musulmane admet dans son sein à de si révoltantes conditions, épousent des veuves, leurs compatriotes ou leurs alliées, aux enfants desquelles ils transmettent les bénéfices des charges élevées que, malgré leur mutilation, il leur est permis de remplir. Il est probable que si Akhenaten éprouva réellement le malheur dont ses traits semblent révéler l'évidence, ce fut pendant les guerres d'Aménophis III au milieu des peuplades du Sud. L'usage de mutiler les prisonniers et les blessés est, parmi ces peuplades, aussi ancien que le monde.

(31) *Denkm.*, III, 91, 110.

(32) On trouve dans le protocole royal les titres suivants (*Denkm.*, III, 110) :

SouTeN KHeV	NeTeR HeN A°Pe	eN	HeR...	Kä		
Le roi,	le premier prophète	d'	Horus,	qui est élevé		
eM A°KH....	eM RäNew	eM	MouRA°	eNTi eM	A°TeN	
dans la montagne solaire	en son nom	de	Moura (midi)	qui est dans	le disque.	

Le caractère est celui qui entre dans la composition du nom propre HeR eM....., transcrit par les Grecs Ἄρμαχις. (Cf. Letronne, *Inscr. gr. de l'Ég.*, grand Sphinx de Gyseh, t. II, p. 460, 470.)

(33) *Denkm.*, III, 110. Soleb.

(31) Akhenaten eut pour successeur un roi qui maintint, comme lui, l'adoration du disque rayonnant. Ce roi, dont nous n'avons qu'un bas-relief (*Denkm.*, III, 99), paraît avoir fait une courte apparition sur le trône. Il se nommait , *le Roi* RA° A°NKH KHePeRou, *le fils du Soleil* sA°ä KA°RA° SeR KHePeRou. Il suffit que la lecture du caractère par A°ä soit établie pour que l'identification du *s.Aa-ka-ra* et du second Achenchérès de Manéthon se présente à son tour avec un certain degré de certitude. Déjà M. Birch (*Eg. place.*, t. I, p. 556) a transcrit par A°ä ce même signe dans le nom du roi Néphérités NA°IW A°ä RouT, et dans celui du serpent Apophis. Mais cette transcription attendrait encore, je pense, des preuves décisives si les deux variantes et

teurs, a rejetés à la fin de la XVIII[e] dynastie, rien n'empêche que Téti ne soit celui-là même qu'à côté de ces deux Achenchérès l'Africain introduit sous le nom de Ῥαθῶς et Josèphe sous celui de Ῥαθωτὶς (35).

Il reste une dernière difficulté à vider. Du moment où Horus est le fils d'Aménophis, et où, après la mort de son père, il aurait encore, d'après Manéthon, régné trente-six années, l'introduction d'un quatrième ou d'un cinquième roi au milieu de ceux qui sont déjà venus se placer entre les règnes de ces deux Pharaons, ne formerait-elle pas une opposition capable de nous forcer à rejeter de nos listes ce nouvel usurpateur? J'espère que l'on comprendra les motifs qui m'engagent à ne pas entrer dans les détails de cette question, si semblable à celles qui nous ont déjà trop absorbés (36). Je me bornerai donc à faire observer que cette difficulté est précisément celle contre laquelle j'ai déjà mis le lecteur en garde, et qu'effectivement l'arrivée du roi Téti ne peut que compliquer un problème que mille questions de détail, trop longues à présenter ici, rendent déjà très-difficile à résoudre. — Maintenant les deux Achenchérès et Aï occupent-ils les seize ou dix-sept ans de lacune que les monuments placent entre l'an 11 et l'an 27 d'Aménophis III? en d'autres termes, ce dernier prince, peu de temps après cette même cérémonie où nous le voyons, *dans la barque du disque trois fois gracieux* (37), accomplir une cérémonie religieuse, se serait-il vu déposséder de son royaume par Akhenaten? Celui-ci aurait-il, après ses douze ans de règne, cédé la place à un autre prince de sa race qui passa rapidement sur le trône et eut pour successeur le roi Aï dont les quatre ans expireraient justement à l'an 27, c'est-à-dire à l'époque où nous voyons les dates d'Aménophis III reparaître? Ces conjectures serviraient-elles à expliquer comment les derniers monuments d'Aménophis III ne sont pas martelés, comment les cartouches du roi ont été remis partout où Akhenaten les avait fait effacer, et comment le tombeau de ce même Aménophis, une fois bouleversé, a été recommencé et orné de légendes royales que nous retrouvons intactes? Bref, les deux Achenchérès et Aï sont-ils des usurpateurs qu'Aménophis III, une fois vaincu par eux, renversa à son tour, et Horus, à la mort de son père, n'aurait-il eu pour compétiteur que son propre frère Amentouonkh? C'est là l'énigme de la XVIII[e] dynastie, et les monuments ne nous en ont pas encore livré le mot.

En attendant, le doute où nous sommes sur la vraie place de Rathothis est toujours debout. Nous ne savons s'il fut un successeur d'Amentouonkh et d'Horus, ou un quatrième adversaire d'Aménophis III. Ce qui est certain, c'est qu'il appartient à la XVIII[e] dynastie, à la fin de laquelle je le place par approximation.

Le roi Téti n'a pas seulement, du reste, donné au Louvre la stèle dont l'interprétation a fait le sujet des remarques précédentes. Nous avons aussi de lui les grands canopes (38) dont la fine gravure attire l'attention, et dont les quatre têtes humaines ont avec celles du roi Horus une ressemblance de style qu'il n'est pas inutile de faire remarquer.

Aug. Mariette.

(*La suite au numéro prochain.*)

du cartouche de Néphéritès (Stèles du Sérapéum) n'établissaient que *la pique*, ainsi exprimée sur la première, n'était remplacée dans la deuxième par le terme que M. Brugsch (*Gramm. démot.*) a déjà lu Aου. C'est ce qui résulte également de plusieurs transcriptions grecques du papyrus gnostique de Leyde où a pour correspondant la voyelle Ω. Voyez, entre autres, ΑΥΩΑΤΟΝΕ et ΙΑΩΑΩ dans Brugsch, *Gramm. démot.*, p. 80 et 173.

(35) Le nom propre a été porté, en souvenir de ce roi, par des individus appartenant à des familles de la XVIII[e] dynastie, dont d'autres membres s'appelaient *Amenhotep*, *Taia*, *Nofré-t-eit*, etc. (voy. surtout les deux stèles du Louvre, c. 82, c. 63 et c. 72, où une femme s'appelle *Teti*). Il y a peu de familles royales qui ait plus que la XVIII[e] dynastie, fourni des noms propres aux simples particuliers, et j'ajouterai que sans les nombreux individus qui, à l'exemple du roi, se sont appelés *Ai*, la lecture du cartouche du pharaon de ce nom ne serait pas aujourd'hui si certaine. Peut-être le cartouche de la fig. 7 doit-il être transcrit .

(36) On pardonnera, en faveur de la nouveauté, la longueur des développements auxquels nous sommes ici entraînés. Je me hâte de rassurer sur ce point les lecteurs du *Bulletin*, en les prévenant que les deux tiers au moins de nos Apis n'obtiendront qu'une mention de quelques mots.

(37) . Scarabée du Vatican (Rosell., *Mon. stor.*, XLIV), daté de l'an 11 d'Aménophis III. Voy. Hincks, *Trans. Roy. Ir. Acad.*, t. XXXI. 1[re] part., p. 7; Birch., *On a rem. object.*, p. 5.

NOUVELLE EXPLICATION D'UN CAMÉE DU CABINET DES MÉDAILLES.



M. A. Chabouillet, conservateur adjoint du cabinet des médailles et antiques, vient de mettre sous presse une *Notice des objets exposés dans la salle publique* de ce cabinet. Cette publication, sans avoir un caractère officiel, n'est pas cependant étrangère à l'administration du cabinet, et je me suis fait un devoir de fournir à M. Chabouillet tous les éclaircissements propres à perfectionner son travail. Consulté par lui sur le camée célèbre que Millin a publié dans les *Monuments inédits*

(38) S. 1164, 1165, 1166, 1167.

(t. I, pl. XXII), et décrit comme offrant le buste d'Ulysse, je l'ai engagé à changer cette attribution, acceptée par moi-même, il y a peu d'années, dans la description des planches de la *Nouvelle Galerie mythologique* (p. 146), et comme la notice de mon collègue ne comporte pas de longs développements, j'ai cru qu'il serait à propos de faire connaître moi-même les motifs qui me portent à désigner par un nom tout différent le personnage dans lequel mon prédécesseur au cabinet des médailles avait vu le fils de Laërte.

En voyant cette image gravée en relief sur une magnifique cornaline d'un rouge brun qui se rapproche du ton de la sardoine, image que je reproduis ici d'après un nouveau dessin de M. Muret, on doit se sentir aujourd'hui peu disposé à admettre l'explication proposée par Millin. C'est uniquement par une interprétation forcée que cet antiquaire a pu attribuer à Ulysse l'égide de Minerve, et la coiffure singulière du personnage gravé sur la cornaline ne saurait se confondre avec le bonnet des marins qui est l'attribut caractéristique du roi d'Ithaque. Mais la coiffure sur laquelle Millin semble bien s'être mépris n'est plus, comme de son temps, une particularité isolée. On la retrouve identiquement (sauf la richesse de l'ornementation propre au camée) sur les monnaies des rois grecs de l'Inde, *Antimachus* et *Antialcidès*, dont l'existence nous a été révélée par les découvertes faites, il y a peu d'années, dans l'empire des Saïks. Le tétradrachme d'*Antimachus* a passé à Saint-Pétersbourg et nous ne le connaissons que par des dessins; mais nous avons à Paris une drachme attique d'*Antialcidès* ainsi que des pièces du même prince au poids de la demi-darique, et c'est la première de ces monnaies (autrefois du cabinet de M. Révil, et depuis 1845 à la bibliothèque impériale) dont nous reproduisons ici la face principale, afin qu'on puisse facilement se convaincre de l'analogie qui existe entre la coiffure d'*Antialcidès* et celle du personnage appelé Ulysse par Millin.



En même temps, je donne le droit d'une demi-darique de *Ménandre*, autre prince des mêmes contrées que les précédents, cette dernière pièce offrant, non point la même coiffure que notre camée, mais une égide, un diadème, une lance, un geste tout à fait identiques à ce que montre le personnage auquel il s'agit aujourd'hui de rendre son véritable nom.



Que la coiffure d'*Antimachus* et d'*Antialcidès* tire son origine des usages de l'Inde, c'est ce qui n'est nullement probable. On se convaincra du contraire en comparant le casque propre à *Eucratide*, roi de Bactriane, avec la coiffure que Philippe V, roi de Macédoine, porte sur les deniers de la famille *Marcia*. Il est vrai que d'un côté le casque d'Eucratide est surmonté d'un *lophos*, tandis que celui de *Philippe V*, dépourvu d'aigrette, a ce qui manque à la coiffure d'Eucratide, la jugulaire et la pièce qui descend sur la nuque; mais les cornes de chèvre que Philippe porte au sommet de son front se retrouvent sur le côté du casque d'Eucratide (1); de même la calotte du roi de Macédoine sur laquelle sont figurés des cheveux (ce qui n'a pas médiocrement embarrassé les antiquaires, avant qu'on ne connût la nature des casques décorés de la même manière (2)), cette calotte singulière se retrouve sur une demi-darique de Ménandre (3) où la tête de ce prince est surmontée d'un casque participant à la fois de celui d'Eucratide et de celui de Philippe V. De ces rapprochements il faut conclure que les princes macédoniens de la Bactriane et de l'Inde aimaient à se montrer sur leurs monnaies avec le costume de leur patrie, et si l'on doit attribuer une telle origine à la coiffure d'Eucratide, de Philoxène et de Ménandre, je ne vois pas ce qui pourrait nous empêcher d'expliquer de la même manière celle d'*Antimachus* et d'*Antialcidès*.

Il est vrai qu'on devrait, pour épuiser la question qui nous occupe, chercher ici à déterminer quelle est celle de ces coiffures qui représente le mieux la *causia* macédonienne. Mais de crainte de m'engager, sur ce point difficile, dans une trop longue dissertation, je me contenterai d'exprimer ici l'opinion que la moins simple des deux coiffures, celles que présentent les monnaies d'Eucratide, de Philoxène et de Ménandre, de même que le denier de la famille Marcia, offrent une combinaison du casque ordinaire des Grecs avec la *causia* des Macédoniens, tandis que les pièces d'Antimachus et d'Antialcidès, jointes à notre camée, reproduisent la forme pure et sans mélange de la coiffure nationale.

D'après ce qui vient d'être dit, le personnage figuré sur notre camée ne peut être qu'un prince grec, soit un roi de la Bactriane ou de l'Inde, soit un roi de Macédoine. La première de ces deux hypothèses a dès l'abord contre elle une raison qui me semble péremptoire. Tous les princes grecs de l'extrême Orient, à l'exemple d'Alexandre et des premiers Séleucides, ont le menton rasé, tandis que l'usage de la barbe distingue les deux derniers rois de la Macédoine, *Philippe V* et son fils *Persée*. Quant au choix à faire entre ces deux princes, cette élimination finale ne me paraît pas difficile. Le portrait (car c'en est un) gravé sur notre camée n'offre aucune ressemblance avec celui de Philippe. Tout au contraire, je prends le beau tétradrachme de Persée gravé par Zoïle, je mets à côté le précieux statère d'or du même prince, légué à la bibliothèque impériale par Allier de Hauteroche, et la tête représentée sur notre camée, en me montrant plus de roideur que sur le tétradrachme de Zoïle, plus de souplesse que sur le statère, m'offre un type intermédiaire entre les deux portraits, dont la dissemblance frappe tous les yeux. C'est donc pour moi un fait acquis, un fait indubitable que le monument sur lequel Millin a vu le portrait idéal d'Ulysse offre l'effigie du dernier roi de Macédoine.

En terminant, je me contenterai de relever les petites différences qui existent entre la coiffure de notre *Persée* et la *causia* qui recouvre les têtes d'*Antimachus* et d'*Antialcidès*. Le diadème est disposé exactement de la même manière sous la *causia* dans les portraits d'*Antialcidès* et de *Persée*. Je ne distingue pas aussi clairement cet attribut du pouvoir suprême dans les dessins qu'on a donnés du tétradrachme d'*Antimachus*; mais en revanche, cette dernière effigie nous montre sur le côté de la *causia*, la corne de chèvre que nous avons distinguée à la même place, en examinant les casques d'*Eucratide*, de *Philoxène* et de *Ménandre*, et c'est un point de ressemblance

(1) Cette particularité se voit très-clairement sur la darique de Philoxène.

(2) Voy., au sujet de cette question, un article de M. le duc de Luynes (*Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 73, *Monum.*, pl. III B, n° 1), sur le beau casque de sa collection, autrefois publié par Caylus, *Recueil d'ant.*, t. III, pl. 33, n° 2.

(3) Gravée dans Mionnet, *Suppl.*, t. VIII, pl. XXIII, n° 1.

de plus entre ces casques et la pure *causia*. Le diadème de Persée est richement brodé de feuilles de lierre; sa *causia* est décorée sur le bord d'un rang de flots avec un fleuron sur le milieu; au sommet, on remarque un anneau d'où pend une double bandelette. Ces accessoires ne changent rien à l'idée générale qu'on doit se faire de ce genre de coiffure, qui n'était sans doute pas de feutre, comme on l'a cru jusqu'à présent (4), mais de métal.

Il en est de même du bas-relief gravé sur le corps même de la coiffure. Ce bas-relief représente un centaure poursuivant de ses flèches un Lapithe renversé qui se défend à coups de pierre. Ce sujet, qui n'a nul rapport avec l'histoire d'Ulysse, doit moins surprendre dans la parure guerrière d'un roi grec, surtout si l'on se rappelle à quel point les artistes athéniens avaient multiplié les scènes du même genre sur les monuments de la cité qui servait de régulateur à toutes les productions de l'art des Hellènes. Peut-être même n'est-ce pas sans intention que l'auteur de notre camée a choisi, dans la vaste galerie créée par le génie de Phidias et de ses imitateurs, un épisode où l'avantage semble assuré au *Centaure* sur le *Lapithe*. On sait que les Centaures avaient la Thessalie pour séjour, et l'on se rappelle que, pendant les trois années 171, 170 et 169 avant Jésus-Christ, Persée tint les armées romaines en échec dans cette contrée qu'il avait reconquise sur la république fondée par Flamininus. Les Centaures n'étaient pas toujours, dans l'idée des Grecs, des êtres sauvages et livrés à une brutalité indomptable; ils jouaient un rôle élevé dans les traditions héroïques, et tous les talents, unis à une profonde sagesse, se montraient réunis, au dire des poëtes, dans le personnage de Chiron. La victoire du Centaure sur le Lapithe a donc pu, dans la pensée de l'artiste, faire allusion au triomphe sur les Romains que de premiers et grands avantages faisaient augurer en faveur du dernier roi de Macédoine.

Si cette observation était admise, elle servirait à fixer l'époque de l'*exécution* du beau camée dont nous venons de déterminer le sujet : il faudrait en placer l'exécution entre les années 171 et 169 avant Jésus-Christ. A cette époque Persée avait au moins quarante-cinq ans; et la tête gravée sur notre camée n'est point celle d'un jeune homme. On doit renoncer à l'attribuer à l'habile graveur de monnaies Zoïle : car cet artiste avait conçu la tête de Persée d'une manière différente. Au reste, l'effigie du fils de Philippe dut occuper l'activité des artistes grecs, hors de la Macédoine, dans les villes et chez les rois qui considéraient alors Persée comme le dernier rempart de l'indépendance hellénique contre l'envahissement de Rome. Le travail un peu roide de notre camée présente de l'analogie avec celui des tétradrachmes de Prusias II, dit *le Chasseur*, roi de Bithynie, le cousin germain, le beau-frère, l'ami et l'allié du roi de Macédoine.

Ch. Lenormant.

Les environs de la ville de Cyzique, où Peyssonnel avait en 1749 découvert de précieux marbres, décrits par Caylus avec les explications de l'abbé Belley (*Rec. d'Ant.*, t. II, p. 169 et suiv.), offrent encore aux recherches des antiquaires d'intéressants monuments, et M. W. H. Waddington en a rapporté plusieurs stèles qui sont venues enrichir la collection du Louvre.

Les marbres donnés au Musée par M. Waddington appartiennent à cette école grecque de l'Asie Mineure dont les œuvres rivalisent avec celles de l'Attique; malheureusement, ils ont été fort mutilés par le temps et les hommes; mais ils présentent des détails très-utiles à étudier. Nous en donnerons ici une description sommaire.

1°. Grande stèle $1^m,25$ de longueur, sur $1^m,04$ de hauteur. Homme vêtu d'un manteau qui laisse la poitrine et le bras droit à découvert, couché sur un lit, le coude gauche appuyé sur deux coussins. De la main droite il tient une patère dans laquelle vient boire un serpent qui s'enroule autour de l'un des pieds d'une table chargée de mets, placée devant le lit. Au pied du lit, est assise une femme vêtue d'une tunique talaire, tenant de la main gauche un flabellum en forme de feuille de lotus. Derrière elle, une jeune fille qui porte une grande ciste en forme de temple circulaire; au chevet, un jeune enfant puisant dans un grand cratère, et tenant de la main gauche un gâteau; près de lui, s'avance un cheval dont on ne voit que la partie antérieure. Cette composition est encadrée par deux pilastres doriques soutenant une architrave; sur la plinthe on lit :

ΑΤΤΑΛΕ
ΑΣΚΛΗΠΙΟΔΩΡΟΥ
ΧΑΙΡΕ

Dans la partie supérieure du fond, on remarque dix petits trous carrés avec scellement de plomb qui donnent lieu de penser qu'on avait attaché là des ornements. Les têtes des deux personnages principaux ont été enlevées à l'outil, probablement pour être remplacées par de nouveaux portraits.

2°. Stèle : longueur $0^m,88$, hauteur $0^m,52$. Deux hommes couchés sur un lit; devant eux, une table longue, chargée de mets : au pied du lit, une femme assise, vêtue d'une tunique talaire et d'un péplus (les têtes de ces trois personnages sont brisées). Derrière le chevet du lit, un arbre autour duquel s'enroule un grand serpent; devant, une table qui supporte divers vases, entre autres un grand cratère sur lequel est posé un rhyton; près de cette table, un enfant appuyé sur une amphore, et plus loin, un jeune homme, tourné vers un cheval dont on ne voit que la partie antérieure. La scène est encadrée par deux pilastres soutenant une architrave.

3°. Fragment de stèle : longueur $0^m,42$, hauteur $0^m,59$. Homme assis sur un lit, le coude gauche reposant sur un coussin, devant lui, une table chargée de mets; près du chevet, un petit trépied supportant un vase, et à terre, un calathus. Sur la plinthe on lit :

ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΤΟΥ
ΜΗΝΟΦΑΝΟΥ

4°. Fragment de stèle : largeur $0^m,20$, hauteur $0^m,40$. Femme debout, de face, voilée par un pan de son péplus, vêtue d'une tunique talaire; près d'elle un jeune homme marchant (la tête est brisée), devant lequel passe la jambe d'un cheval au galop (le reste brisé). Sur la plinthe

. . . . . ϽΟΣ ΗΡΩΣ

5°. Fragment de stèle : largeur $0^m,45$, hauteur $0^m,47$. Homme debout, vêtu d'une longue tunique et d'un tribon (toute la partie supérieure manque), sacrifiant sur un autel carré devant lequel est un bélier; près de l'autel, deux très-jeunes filles se tiennent debout. Sur la plinthe

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΔΕΙΑΠΤΙΑΝΟΣ
ΚΑΤΑΕΠΙΤΑΓΗ *sic*.

6°. Fragment, sculpté en relief très-bas : hauteur $0^m,46$, largeur $0^m,44$. Jeune homme, vêtu d'une courte tunique, retenant par la laisse un grand chien qui court devant lui; au-dessus, en grands caractères ΔΩΣΟΥΣΙΙ . . . .

A. de L.

(4) Smith, *Dict. of ant.*, v. *causia*.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 7. JUILLET 1855.

SOMMAIRE. — *Papyrus grec contenant des fragments du XVIIIe chant de l'Iliade. — Miroir étrusque; les filles de Pélias; explication de la pl. IV. — Renseignements sur les Apis du Sérapéum de Memphis (suite).*

TRANSCRIPTION D'UN PAPYRUS

CONTENANT DES FRAGMENTS DU XVIIIe CHANT DE L'ILIADE.

M. Louis Batissier, vice-consul de France à Suez, qui depuis qu'il réside en Égypte, enrichit, chaque année, le Musée du Louvre de quelques curieux monuments recueillis par lui, vient de m'apporter encore, entre autres choses intéressantes, des fragments d'un papyrus grec acheté à un des Arabes qui fouillent la vallée des tombeaux à Thèbes. Ces fragments, fort irrégulièrement déchirés par les bords, étaient en outre tout repliés, et percés en divers endroits. Après les avoir étendus pour les examiner, je fus agréablement surpris en reconnaissant tout d'abord plusieurs phrases qui se rapportaient bien évidemment à la description du bouclier d'Achille, un des passages de l'Iliade les plus familiers aux antiquaires. Le premier grand fragment contient en effet les derniers mots de vingt-cinq vers (475 à 499) du XVIIIe chant, et à côté, dans une seconde colonne, le commencement de dix-huit autres vers (518 à 535); cette dernière partie du texte s'est accrue d'un petit fragment que j'ai replacé à l'angle droit supérieur du papyrus. Le troisième fragment, un peu moins haut que le premier, ne comprend qu'une seule colonne, de laquelle il subsiste dix-huit vers (544 à 561) tous mutilés au commencement, et quelques-uns ayant perdu un certain nombre de lettres du dernier mot. Malgré cet état de dégradation, je me suis empressé de transcrire ce texte, et de le livrer à l'examen des philologues qui en tireront certainement parti. Le Louvre possédait déjà quelques petits fragments du XIIIe chant de l'Iliade écrits sur papyrus. Ces fragments, trouvés dans l'île d'Éléphantine et rapportés par Drovetti, avaient parus à Letronne « fort curieux sous les rapports prosodique et paléographique » (1), et les nôtres dont l'écriture semble un peu plus ancienne, offrent près de soixante accents et signes de ponctuation. Grâce à la belle collection de caractères grecs de tous les temps qu'ont fait graver MM. Didot, je reproduis ici le papyrus donné au Louvre par M. Batissier, non pas précisément en *fac-simile*, mais d'une manière très-approchée et autant que le permet la régularité de la typographie.

Premier fragment.

ΕΙΤΑ
ΤΟΔΕΧΕΙΡΙ
ΙΟΠΥΡΆΓΡΗΝ
ΒΑΡΌΝΤΕ
ΑΛΛΕΦΑΕΙΝΗΝ
ΤΕΛΑΜΩΝΑ
ΥΤΑΡΕΝΑΥΤΩΙ
-ϹϹΙΝ
ΔΕΘΆΛΑϹϹΑΝ
ΛΉΘΟΥϹΑΝ
ϹΤΕΦΑΝΩΤΑΙ
ΟϹΩΡΊΩΝΟϹ
ϹΙΝΚΑΛΈΟΥϹΙΝ
ΔΟΚΕΎΕΙ
ΝΟΙΟ
ΛΝΘΡΩΠΩΝ
ΛΠΊΝΑΙΤΕ
ΛΑΜΠΟΜΕΝΑΩΙ
ϹΟΡΩΡΕΙ
ϽΙϹΙΝ
ΝΑΙΚΕϹ
ΝΕΚΑϹΤΗ
ΝΙΚΟϹ
ΗϹ
499 Ο Ͻ

Deuxième fragment.

518 ΚΑΛὨΚ ΙΜ
ΑΜΦΙϹΑΡΙΖΗΛΩ ΟΙΔΥΙΙϹ
ΟΙΔΌΤΕΔΉΡΊΚΑΙ ΝΟΘΙϹΦ
ΕΝΠΟΤΑΜΩΙΟΘΙ ΔΜΟϹΈΗ
ἘΝΘΆΡΑΤΟἹΓΙΖΟΝ ΙΑΥΜΈΙ
ΤΟΙϹΙΔΕΠΕΙΘ'ΑΠΑ ΥΘΕΔΎϹ
ΔΕΓΜΕΝΟΙΟΠΠΟ ΛΗΛΑΪΔ
ΟΙΔΕΤΑΧΑΠΡΟΓΕΝϹ ΝΤΟΔΎϹ
ΤΕΡΠΟΜΕΝΟΙϹΎΡΙΓΞΙ·ΔΟΛΟΝ
ΟΙΜΕΝΤΑΠΡΟΪΔΟΝΤΕϹΕΠΕΔΡ
ΤΑΜΝΟΝΤΑΜΦΙΒΟΩ͂ ΛΑΓΕΛΛ
ΑΡΓΕΝΝΩ͂ΝΟΪΩΝΚΤΕΙΝΟΝ
ΟΙΔΩϹΟΥΝΕΠΎΘΟΝΤΟΙ ΟΛ
ΙΡΆΩΝΠΡΟΠΆΡΟΙΘΕΚΑΘΗ
ΒΑΝΤΕϹΑΕΡϹΙΠΌΔΩΝΜΕΤΕ
ϹΤΗ ἈΜΕΝΟΙΔΕΜΆΧΟΝΤΟ
ΒΑΛ ΛΛΛΗΛΟΥϹΧΑΛΚ
ΛΔΟΙΜ

(1) *Fragments inédits d'anciens poetes grecs*, etc. 1838, in-8°, publ. à la suite de l'Aristophane de la collect. Didot, p. 9. Les numéros de ces vers, que Letronne se proposait de publier, ne sont pas exactement indiqués. Les fragments conservés au Louvre se rapportent aux vers 6 à 14, 26 à 47, 143 à 171. Ces vers sont très mutilés.

Troisième fragment.

ΕC— Ε ΙΚΟΙΑΤΟΤΕΛCΟΝΑΡΟΥΡΗC
Ε ΕΙ— Ν ΠΑCΜΕΛΙΗΔΕΟCΟΙΝ Υ
ΙΑΝΗΡ CΤΡΕΨΑCΚΟΝΑΝΟΓΜΟΥC
ΟΙΝ ΗCΤΕΛCΟΝΙΚΕCΘΑΙ
ΘΕΝΑΡΗΡΟΜΕΝΗΔΕΕΩ
ΕΡ ΟΥCΑΤΟΔΗΠΕΡΙΘΑΥΜΕΤΕΤΥΚΤΟ
Ι ΕΜΕΝΟCΒΑCΙΛΗΪΟΝ·ΕΝΘΑΔΕΡΙΘΟ
ΑCΔΡΕΠΑΝΑCΕΝΧΕΡCΙΝΕΧΟΝΤΕC
ΑΛΛΑΜΕΤΟΓΜΟΝΕΠΗΤΡΙΜΑΠΙΠΤΟΝ
ΛΟΔΕΤΗΡΕCΕΝΕΛΛΕΔΑΝΟΙCΙΔΕΟΝΤΟ
ΜΑΛΛΟΔΕΤΗΡΕCΕΦΕCΤΑCΑΝΑΥΤΑΡΟΠΙC
ΙΓΜΕΥΟΝΤΕCΕΝΑΓΚΑΛΙΔΕCCΙΦΕΡΟΝΤΕ
ΑΡΕΧΟΝ·ΒΑCΙΛΕΥCΔΕΝΤΟΙCΙCΙΩΠΗ
ΕΧΩΝΕΙCΤΗΚΕΙΕΠΟΓΜΟΥΓΗΘΟCΥΝΟCΚ
ΑΠΑΝΕΥΘΕΝΥΠΟΔΡΥΪΔΑΙΤΑΠΕΝΟΝΤΟ
ΗCΜΕΓΑΝΑΜΦΕΠΟΝ·ΑΙΔΕΓΥΝΑ
ΥΚ᾽ΑΛΦΙΤΑΠΟΛΛ᾽ΕΠΑΛΥΝ
ΕΓ ΘΟΥCΑΝΑΛΩΗ

[καὶ χρυσὸν τιμῆντα καὶ ἄργυρον· αὐτὰρ ἐπ]ειτα
[θῆχεν ἐν ἀκμοθέτῳ μέγαν ἄκμονα· γέν]το δὲ χειρὶ
[ῥαιστῆρα κρατερήν, ἑτέρηφι δὲ γέν]το πυράγρην.
[Ποίει δὲ πρώτιστα σάκος μέγα τε στι]βαρόν τε,
[πάντοσε δαιδάλλων, περὶ δ' ἄντυγα β]άλλε φαεινήν,
[τρίπλακα, μαρμαρέην, ἐκ δ' ἀργύρεον] τελαμῶνα.
[Πέντε δ' ἄρ' αὐτοῦ ἔσαν σάκεος πτύχες· α]ὐτὰρ ἐν αὐτῷ
[ποίει δαίδαλα πολλὰ ἰδυίῃσι πραπίδ]εσσιν.
[Ἐν μὲν γαῖαν ἔτευξ', ἐν δ' οὐρανόν, ἐν] δὲ θάλασσαν,
[Ἠλιόν τ' ἀκάμαντα, Σελήνην τε π]λήθουσαν,
[ἐν δὲ τὰ τείρεα πάντα, τάτ' οὐρανὸς ἐ]στεφάνωται,
[Πληϊάδας θ', Ὑάδας τε, τό τε σθέν]ος Ὠρίωνος,
[Ἄρκτον θ', ἣν καὶ ἄμαξαν ἐπίκλη]σιν καλέουσιν,
[ἥτ' αὐτοῦ στρέφεται, καί τ' Ὠρίωνα] δοκεύει,
[οἴη δ' ἄμμορός ἐστι λοετρῶν Ὠκεα]νοῖο.
[Ἐν δὲ δύω ποίησε πόλεις μερόπων] ἀνθρώπων
[καλάς· ἐν τῇ μέν ῥα γάμοι τ' ἔσαν εἰλ]απίναι τε·
[νύμφας δ'ἐκ θαλάμων, δαΐδων ὕπο] λαμπομενάων,
[ἠγίνεον ἀνὰ ἄστυ· πολὺς δ' ὑμέναιο]ς ὀρώρει·
[κοῦροι δ' ὀρχηστῆρες ἐδίνεον, ἐν δ' ἄρα τ]οῖσιν
[αὐλοὶ φόρμιγγές τε βοὴν ἔχον· αἱ δὲ γυ]ναῖκες
[ἱστάμεναι θαύμαζον ἐπὶ προθύροισι]ν ἑκάστη.
[Λαοὶ δ'εἰν ἀγορῇ ἔσαν ἀθρόοι· ἔνθα δὲ] νῖκος
[ὠρώρει· δύο δ' ἄνδρες ἐνείκεον εἵνεκα ποιν]ῆς
[ἀνδρὸς ἀποφθιμένου. ὁ μὲν εὔχετο πάντ' ἀποδ]οῦ[ναι],
. . . .
καλὼ κ[α]ὶ μ[εγάλω σὺν τεύχεσιν, ὥστε θεώ περ,]
ἀμφὶς ἀριζήλω·[λα]οὶ δ' ὑπο[λίζονες ἦσαν.]
Οἱ δ' ὅτε δή ῥ' ἵκα[νο]ν, ὅθι σφ[ίσιν εἶκε λοχῆσαι,]
ἐν ποταμῷ, ὅθι [τ' ἀρ]δμὸς ἔη[ν πάντεσσι βοτοῖσιν.]
ἔνθ' ἄρα τοίγ' ἵζον[τ', ε]ἰλυμέν[οι αἴθοπι χαλκῷ.]
Τοῖσι δ' ἔπειθ' ἀπά[νε]υθε δύω[σκοποὶ εἵατο λαῶν,]
δέγμενοι ὁππό[τε] μῆλα ἰδ[οίατο καὶ ἕλικας βοῦς.]
Οἱ δὲ τάχα προγένοντο, δύω [δ' ἅμ' ἕποντο νομῆες,]
τερπόμενοι σύριγξι· δόλον [δ' οὔτι προνόησαν.]
Οἱ μὲν τὰ προϊδόντες ἐπέδρ[αμον, ὦκα δ' ἔπειτα]
τάμνοντ' ἀμφὶ βοῶν ἀγέλ[ας καὶ πώεα καλὰ]
ἀργεννῶν οἰῶν· κτεῖνον [δ' ἐπὶ μηλοβοτῆρας.]
Οἱ δ' ὡς οὖν ἐπύθοντο πολ[ὺν κέλαδον παρὰ βουσὶν,]
ἱράων προπάροιθε παθή[μενοι, αὐτικ' ἐφ' ἵππων]
βάντες ἀερσιπόδων μετε[κίαθον, αἶψα δ' ἵκοντο.]
Στη[σ]άμενοι δ' ἐμάχοντο [μάχην ποταμοῖο παρ' ὄχθας],
βάλ[λον δ' ἀ]λλήλους χαλκ[ήρεσιν ἐγχείῃσιν.]
[Ἐν δ' Ἔρις, ἐν δὲ Κ]υδοιμ[ὸς ὁμίλεον, ἐν δ' ὀλοὴ Κὴρ,]
. . . .
[Οἱ δ' ὁπότ]ε στ[ρέψαντ]ε[ς] ἱκοίατο τέλσον ἀρούρης,
[τοῖσι δ᾽] ἔ[π]ειτ' [ἐ]ν [χερσὶ δέ]πας μελιηδέος οἴ[ν]ου
[δόσκε]ν ἀνὴρ [ἐπιών· τοὶ δὲ] στρέψασκον ἀν' ὄγμους,
[ἱέμεν]οι ν[ειοῖο βαθεί]ης τέλσον ἱκέσθαι.
[Ἡ δὲ μελαίνετ' ὄπισ]θεν, ἀρηρομένῃ δὲ ἐῴ[κει,]
[χρυσείη π]ερ [ἐ]οῦσα· το δὴ πέρι θαῦμ' ἐτέτυκτο.
Ἐν δ' ἐτίθε]ι [τ]έμενος βασιλήϊον. ἔνθα δ' ἔριθο[ι]
ἤμων, ὀξεί]ας δρεπάνας ἐν χερσὶν ἔχοντες.
[Δράγματα δ'] ἄλλα μετ' ὄγμον ἐπήτριμα πῖπτον [ἔραζε],
[ἄλλα δ' ἀμαλ]λοδετῆρες ἐν ἐλλεδανοῖσι δέοντο.
[Τρεῖς δ' ἄρ' ἀ]μαλλοδετῆρες ἐφέστασαν· αὐτὰρ ὄπισ[θεν]
[παῖδες δρ]αγμεύοντες, ἐν ἀγκαλίδεσσι φέροντε[ς],
[ἀσπερχὲς π]άρεχον· βασιλεὺς δ' ἐν τοῖσι σιωπῇ
[σκῆπτρον] ἔχων εἱστήκει ἐπ' ὄγμου γηθόσυνος κ[ῆρ].
[Κήρυκες δ'] ἀπάνευθεν ὑπὸ δρυῒ δαῖτα πένοντο,
[βοῦν δ' ἱερεύσαντ]ες μέγαν ἄμφεπον· αἱ δὲ γυνα[ῖκες,]
[δεῖπνον ἐρίθοισιν, λε]ύκ' ἄλφιτα πολλ' ἐπάλυν[ον].
[Ἐν δ' ἐτίθει σταφυλῇσι μ]έγ[α βρί]θουσαν ἀλωή[ν],

Dans ce texte, on relèvera les mots suivants :

Vers 497. Νῖκος pour νεῖκος par iotacisme.
Le papyrus de Drovetti nous montre au vers 34 (XIII[e] livre) Ποσειδάων, et au vers 43 dans la même colonne Ποσιδάων.
523. Ἔπειθ'.

Vers 531. Ἰράων, au lieu de εἰράων; ionisme.

549. Θαῦμ' ἐτέτυκτο.

550. Τέμενος *βασιλήϊον*, au lieu de τέμενος *βαθυλήϊον* qui se trouve dans la plupart des éditions. Le manuscrit de Saint-Marc de Venise, publié par Villoison, est en ce point d'accord avec notre papyrus.

556. Σιωπῇ sans iota adscrit. M. Churchill Babington a remarqué de fréquents exemples de la même particularité dans le papyrus contenant les discours d'Hypéride qu'il a publié.

557. Εἱστήκει, variante indiquée dans le scholiaste de Villoison.

560. Πολλ' ἐπάλυνον et non πολλὰ πάλυνον; cette variante est aussi indiquée dans les scholies du manuscrit de Saint-Marc.

Il est important de remarquer que cette rédaction n'est ni celle de Zénodote, ni celle d'Aristarque. On en jugera en rapprochant du texte du papyrus les scholies suivantes recueillies par Villoison dans le manuscrit de Saint-Marc de Venise.

Vers 483. Ἐν μεν γαιαν ἐτευξ') ὁτι *Ζηνόδοτος ἠθετηκεν ἀπο τουτου του στιχου τα λοιπα, ἀρκεσθεις τη κεφαλαιωδει προεκθεσει.*

485. Ἐστεφανωται) *Ζηνόδοτος, οὐρανον ἐστηρικται· Ἀρισταρχος, οὐρανον ἐστεφανωκε.*

549. Θαυμα τετυκτο) οὑτως Ἀρίσταρχος, τετυκτο, Ἰακως.

557. Ἑστηκει) ἔξω του ι, ἑστηκει, αἱ Ἀρισταρχου· ἀλλοι, εἱστηκει.

L'écriture du papyrus que je décris est exactement la même que celle des manuscrits d'Hypéride achetés en Égypte par MM. Harris et Arden (2). La ressemblance est si complète que l'on est autorisé à croire que ces ouvrages sont de la même main. Or, le savant M. Babington s'exprime ainsi en parlant du papyrus d'Hypéride : « M. Sharpe et M. Sauppe étaient disposés à le rapporter à l'époque des Ptolémées, et depuis rien n'est venu à ma connaissance qui tende à affaiblir cette opinion; il est au moins certain que c'est un des plus anciens spécimens (one of the very earliest specimens) de la paléographie grecque que le papyrus ait transmis aux temps modernes (3). » J'ajoute que malgré une certaine régularité que l'on doit trouver dans les livres, et qui ne saurait exister dans les lettres ou les requêtes, on observe encore beaucoup de rapports entre l'écriture de notre papyrus homérique et celle du papyrus contenant une *Récompense promise à qui découvrira deux esclaves fugitifs*, pièce à laquelle Letronne donne pour date l'an 145 avant l'ère chrétienne. Comme, d'un autre côté, notre papyrus offre des accents, on peut croire qu'il nous a conservé la rédaction d'Aristophane de Byzance, moins hardi dans sa révision que Zénodote, ainsi que l'a remarqué Villoison qui avait rencontré plusieurs fois dans les scholies du manuscrit de Saint-Marc cette indication : Ἀριστοφάνης ἠθέτει· Ζηνόδοτος δὲ οὐδὲ ἔγραφεν.

(2) *Fragments of an oration against Demosthenes respecting the money of Harpalus*, published by A. C. Harris, of Alexandria. London, 1848, in-4. — *The Orations of Hyperides for Lycophron and for Euxenippus now first printed in fac simile with a short account of the discovery of the original manuscript at western Thebes in upper Egypt in 1847 by Joseph Arden*; the text edited with notes and illustrations by the Rev. Churchill Babington. Cambridge, 1853, in-4.

(3) *Op. suprà laud.*, p. XI-XII.

Les fragments donnés au Louvre par M. Batissier appartenaient, sans aucun doute, à un *volumen* contenant le XVIIIe chant tout entier. Si l'on veut se faire une idée des dimensions primitives du manuscrit, voici comment on devra procéder. Dans le premier grand fragment, le vers 475 de la première colonne, se trouve sur la même ligne que le vers 518 de la deuxième colonne, et le vers 493 sur la ligne du vers 535. Mais la longueur inférieure de cette seconde colonne, qui s'arrête maintenant au vers 535, est déterminée par le fait que le vers 544, par lequel commence le troisième fragment, est un haut de page avec sa marge. La seconde colonne devait donc se terminer par le vers 543, c'est-à-dire compter huit lignes de plus qu'elle n'en présente aujourd'hui. La première colonne, qui dans l'état actuel a six lignes de plus que la seconde, ne peut être augmentée que de deux lignes, et finissait par le vers 501. C'est, par conséquent, à la partie supérieure de la seconde colonne qu'étaient certainement tracés les 16 vers qui nous manquent pour lier les deux passages. Cette seconde colonne comprenait donc en tout : 16 + 18 + 8 vers, c'est-à-dire 42 vers. Le manuscrit était, on le voit, à peu près réglé en hauteur comme le papyrus d'Herculanum contenant le traité de Philodème sur la musique (4), ouvrage écrit en colonnes de 42 à 46 lignes.

Le XVIIIe chant de l'Iliade, se composant de 617 vers, devait former dix-sept colonnes, en comptant les titres; et comme chaque colonne avec sa marge donne une largeur de 13 à 14 centimètres, on voit que le rouleau de papyrus avait une longueur totale de $2^m,20$ à $2^m,40$.

Quoique peu considérables, nos fragments de l'Iliade sont précieux à plus d'un titre, précieux surtout quand on considère quelle grande conformité il existe entre le manuscrit de Saint-Marc de Venise écrit au Xe siècle de notre ère, et le papyrus égyptien qui est de mille ans plus ancien.

Adrien de Longpérier.

MIROIR ÉTRUSQUE.

LES FILLES DE PÉLIAS.

Explication de la pl. IV.

—

Apollodore (1), Pausanias (2), Diodore de Sicile (3), Hygin (4) et Ovide (5) ont raconté l'histoire de Pélias et de ses filles. Pélias était le fils de Neptune et de Tyro, la femme de Cretheus; Æson, le père de Jason, passait pour être le fils de Cretheus et de la même Tyro (6).

Quand Jason fut parti pour l'expédition des Argonautes, Pélias, dans le but de s'emparer du trône, fit périr Æson. Son royaume était Iolcos dans la Thessalie.

Les mythographes ne sont pas d'accord sur le nombre des filles de Pélias. Il avait un fils nommé *Acaste* (7). Pausa-

(4) *Herculanensium voluminum quæ supersunt*, t. I. Naples, 1793.

(1) I, 9, 27.

(2) VIII, 11, 2.

(3) IV, 50, sqq.

(4) *Fab.*, 24.

(5) *Métam.*, VII, 297, sqq.

(6) Homer., *Odyss.*, Λ, 234, 258 ; Apollod., I, 9, 8 et 11; Hygin., *Fab.*, 157.

(7) Apollod., I, 9, 10; Diodor. Sicul., IV, 53.

nias (8), après avoir dit qu'aucun poëte, à sa connaissance, n'avait indiqué les noms des filles de Pélias, ajoute que dans un tableau de Micon, cet artiste avait inscrit les noms d'*Astéropée* et d'*Antinoé* au-dessous des figures des filles du roi d'Iolcos. Diodore de Sicile (9) nomme trois filles de Pélias, *Alceste*, *Amphinomé* et *Évadné*. Apollodore (10) donne les noms de quatre sœurs, *Pisidice*, *Pélopie*, *Hippothoé*, *Alceste*. Hygin (11) ajoute le nom d'une cinquième, *Méduse*.

Voici le récit d'Apollodore (12), avec lequel s'accordent les autres écrivains anciens :

« Pélias ne croyant point que les Argonautes reviendraient, » avait voulu faire périr Æson; celui-ci ayant obtenu la per- » mission de se faire mourir lui-même, offrit un sacrifice et » termina ses jours avec courage, en buvant du sang de tau- » reau. La mère de Jason, après avoir fait des imprécations » contre Pélias, se pendit, laissant un fils encore enfant, » nommé Promachus, que Pélias fit périr aussi. Jason étant » de retour lui donna la toison, et attendit une occasion favo- » rable pour se venger. Il s'embarqua d'abord pour se rendre » à l'Isthme avec les principaux Argonautes, et y consacra son » vaisseau à Neptune. Il pria ensuite Médée de chercher quel- » que moyen de le venger de Pélias : pour y parvenir elle alla » dans le palais de Pélias et engagea ses filles à le couper par » morceaux et à le faire cuire, leur promettant de le faire ra- » jeunir par ses remèdes (διὰ φαρμάκων); et pour les persuader, » elle fit cette expérience sur un bélier qu'elle fit redevenir » agneau. Elles suivirent ses conseils et firent périr ainsi leur » père. »

Tel est le récit d'Apollodore.

L'histoire des filles de Pélias avait fourni des sujets de tragédie à Sophocle et à Euripide. La pièce de Sophocle portait le titre de *Pelias* ou des *Chercheuses de racines* ῥιζοτόμοι (13). La tragédie d'Euripide était intitulée les *Péliades* (14).

Plusieurs vases peints montrent les incantations au moyen desquelles Médée ressuscita le bélier qu'elle avait coupé par morceaux et fait bouillir dans une chaudière. Ordinairement, ce trait se passe en présence de Pélias et de ses filles. Jusqu'ici, à ma connaissance du moins, aucun miroir étrusque n'avait encore reproduit une scène de cette espèce. La curieuse composition gravée pl. IV est tracée sur un miroir de bronze de la collection de M. le commandant Oppermann, qui a bien voulu me permettre d'en publier un dessin dans le *Bulletin archéologique*. On y voit cinq personnages. A gauche est le vieux roi *Pélias* assis sur un trône, les pieds posés sur un *hypopodium;* une longue barbe descend sur sa poitrine; un sceptre est dans sa main gauche, tandis que son bras droit repose sur le dossier du trône. Un éphèbe, la tête ceinte d'une couronne de myrte, s'appuie sur l'épaule du vieillard. Cet éphèbe est nu, n'ayant pour tout vêtement qu'une chlamyde jetée négligemment sur le corps. Deux jeunes filles sont placées en face de ce groupe. Le costume dans lequel se présentent ces jeunes filles n'offre aucune particularité; toutes deux sont vêtues de tuniques talaires que recouvre un ample péplus. La première, celle qui est la plus rapprochée du vieillard, a la tête ceinte d'une couronne de myrte; elle vient prendre la main du vieux roi, comme pour l'engager à se lever de son trône. La seconde, qui porte un diadème sur la tête, est debout auprès d'un grand lébès duquel on voit sortir, non le bélier, mais un éphèbe entièrement nu. Le lébès est posé sur un trépied (τριποῦς λέβης); rien n'indique le feu qu'on devrait apercevoir au-dessous du lébès. Il est évident qu'une des jeunes filles veut attirer l'attention du vieillard sur le jeune homme qui sort de la chaudière; l'étonnement, la stupéfaction, la frayeur paraissent se renouveler dans les traits de *Pélias*.

A la naissance du manche, au-dessous de cette composition, on voit un chien couché qui relève la tête. Une élégante bordure de myrte sert d'encadrement à la scène gravée sur le disque métallique.

Un beau bas-relief de travail grec, conservé à Rome dans la cour du palais de l'ancienne Académie de France, montre Médée se tenant debout devant le lébès préparé par les deux filles de Pélias (15).

Sur les vases peints, comme je l'ai déjà fait observer, paraît constamment le bélier ressuscité.

Une hydrie à figures rouges du Musée Britannique (16) montre *Médée* [M]EΔEIA (*rétrograde*) et *Jason* IAΣON, placés de chaque côté du trépied posé sur les flammes; le bélier, la tête tournée vers Médée, s'élance du lébès. Médée porte un petit vase destiné sans aucun doute à contenir le suc des plantes employées dans les incantations. Ce qui est remarquable, c'est que Jason a une barbe et des cheveux blancs; il tient un bâton en forme de béquille, tel qu'on en voit aux mains des vieillards.

Ce sujet se reproduit sur plusieurs vases à figures noires. La plupart du temps, on y voit *Pélias* et ses filles comme dans une peinture tracée sur une amphore publiée par M. le professeur Ed. Gerhard (17) et décrite par moi dans mon *Catalogue des vases du prince de Canino*, sous le n° 124 (18). Je copie ici la description que j'ai donnée de la face principale, la seule qui se rattache à la fable des filles de Pélias :

« Au milieu de ce tableau, on voit un trépied posé sur le feu » et portant un grand lébès d'où s'élance le bélier vu à mi- » corps. Médée, coiffée du *calathus* ou de la tiare orientale (19), » et vêtue d'une tunique talaire et d'un péplus, est à gauche » du trépied et lève la main comme pour commander au bé- » lier de sortir du lébès. *Pélias*, assis sur un ocladias à côté de » Médée, est représenté comme un vieillard à cheveux blancs, » enveloppé dans son manteau et muni d'un bâton noueux. A » droite, devant le bélier qui sort du lébès, sont les deux filles

(8) VIII, 11, 2

(9) IV, 53.

(10) I, 9, 10. Cf. Tzetz. *ad* Lycophr. *Cassandr.*, 175.

(11) *Fab.* 24. Le nom d'*Isidoce* est corrompu; c'est *Pisidice* qu'il faut lire dans le texte d'Hygin.

(12) I, 9, 27.

(13) Macrob., *Saturn.*, V, 19. Cf. Welcker, *Die griechische Tragödien*, I, p. 340, folg.

(14) *Vit. Euripid* Cf. Welker, *loc. cit.*, II, p. 625.

(15) Bœttiger, *Amalthea*, 1, p. 161, folg. Taf. IV ; *Beischreibung der Stadt Rom.*, III, 3, p. 184.

(16) *Catalogue of the greek and etruscan vases in the British Museum*, n° 717. Ce vase, décrit dans le *Catalogue du prince de Canino* sous le n° 1693, a été publié par M. Samuël Birch dans le *Classical Museum*, n° X, p. 417.

(17) *Vasenbilder*, Taf. CLVII, 1 und 2, Bd. III, p. 28 folg.

(18) On connait plusieurs autres vases qui représentent ce mythe, les uns à figures noires, les autres à figures rouges. Voyez Gerhard, *Rapp. volc.*, 390, 433; *Vasenbilder*, Taf. CLVII, 1, 2, 3, 4; Otto Jahn, *Beschreibung der Vasensammlung Kœnig Ludwigs in der Pinakothek zu Munchen*, n° 343.

(19) M. Gerhard (*Vasenbilder*, Bd. III, p. 29) préfère voir ici le *calathus*.

» de Pélias, *Astéropée* et *Antinoé*, qui témoignent par leurs » gestes la surprise qu'elles éprouvent à la vue des prodiges » de Médée. Toutes deux sont vêtues de tuniques bro- » dées (20). »

Une coupe du Musée Grégorien, à Rome (21), montre avec plus de détails le même sujet. A l'extérieur on voit le vieux *Pélias* assis et *Médée* debout devant lui. Peut-être est-ce une des filles de Pélias, celle qui est chargée de lui faire la proposition de se soumettre aux opérations magiques de Médée. A l'extérieur, on voit d'un côté *Médée* entraînant le bélier par les cornes et trois jeunes filles, deux portant des coffrets, la troisième tenant à la main une phiale. Au revers paraît le vieillard mené par une de ses filles vers le lébès auprès duquel une seconde l'attend, l'épée à la main; une troisième jeune fille, selon M. Gerhard, *Médée*, dans une pose méditative et triste, est debout derrière le trône de Pélias. C'est peut-être *Alceste*, la seule des filles du roi qui, selon Diodore de Sicile (22), avait refusé de prendre part au meurtre de son père.

Je ne décrirai pas ici les autres peintures qui ont trait à la résurrection du bélier; elles offrent en général peu de variantes et ne peuvent jeter aucun jour sur la composition que nous mettons sous les yeux du lecteur (23).

Maintenant pourquoi sur le miroir est-ce un *éphèbe* et non un *bélier* qui sort du lébès? On pourrait croire que cette différence dans la manière de représenter les opérations magiques de Médée tient au génie des Étrusques qui, dans les monuments figurés, ne reculaient pas devant les scènes sanglantes et même hideuses, tandis que chez les Grecs, les artistes, enthousiastes du beau, étaient toujours portés vers l'euphémisme. Mais il existe des peintures de style grec tracées sur des vases qui montrent un éphèbe ou un enfant sortant d'un lébès posé sur le feu (24). On a voulu reconnaître dans ces sortes de sujets *Démophon* soumis à l'action des flammes par Cérès (25). Peut-être ces sujets doivent-ils être expliqués d'une autre manière; peut-être a-t-on voulu figurer les opérations magiques de Médée. Cependant la mythologie offre bien d'autres exemples de résurrections, sans qu'on soit obligé de reconnaître partout l'influence des prodiges attribués à Médée.

Quoi qu'il en soit, quelques mythographes (26) racontent que Pélias n'avait pas fait périr le père de Jason; qu'au contraire, au retour des Agonautes, Médée avait opéré par ses incantations le rajeunissement du vieillard. Dans ce cas Médée, pour mieux persuader Pélias de l'efficacité de ses remèdes, aurait commencé par faire subir à Æson le traitement au moyen duquel elle espérait faire périr le roi d'Iolcos. L'éphèbe dans le lébès pourrait être *Jason* lui-même, vu que d'après Phérécyde (27), Médée avait rajeuni son amant en le faisant bouillir dans un lébès. Le vase publié par M. Samuel Birch, et sur lequel *Jason* paraît avec des cheveux blancs et une barbe de la même couleur fait connaître qu'au fond le rajeunissement d'*Æson* et celui de *Jason* ne sont autre chose que des formes diverses d'un seul et même mythe. Sur le vase du Musée Britannique, Médée rend la vie et la jeunesse au bélier, pour engager Jason à se soumettre au traitement qu'elle lui a préparé. Remarquons en passant l'analogie des deux noms Αἴσων, Ἰάσων; rappelons-nous que le bélier est un animal générateur (28), que cet animal est employé dans les sacrifices pour détourner les maladies pestilentielles (29). On pourrait ajouter aussi que la fille du dieu de la médecine, Esculape, s'appelle *Jaso* (30), que Minerve à Cyzique était honorée sous l'épithète d'Ἰασονία (31). Mais toutes ces observations m'entraîneraient loin du sujet figuré sur le miroir de M. le commandant Oppermann.

Maintenant, quant au jeune homme appuyé sur l'épaule de Pélias, c'est, à mon avis, plutôt *Acaste* que *Jason* qu'il conviendra de reconnaître ici. J'hésite quant aux noms à donner aux deux jeunes filles. Faut-il y reconnaître les deux filles de Pélias, ou bien celle qui se distingue par le diadème, et qui se trouve près du lébès, ne serait-ce pas plutôt *Médée* elle-même? Je préférerais pourtant ne voir ici que les deux filles de Pélias qui souvent, sur les vases peints, ont des parures de tête fort riches.

Quant au chien qui figure au-dessous de cette scène, je rappellerai que Médée passait pour être la fille d'Hécate (32). Or, le chien est particulièrement consacré à cette déesse (33). Sur les médailles frappées à Tarse, à l'époque de l'empire romain, on voit Hécate tenant deux chiens par les pattes (34). Enfin, Ovide (35) met dans la bouche de Médée au moment de rendre la jeunesse à Æson, cette invocation à Hécate :

> *Tuque triceps Hecate, quæ cœptis conscia nostris*
> *Adjutrixque venis.....*

Il résulte des observations qui précèdent qu'on doit reconnaître, sur le miroir de M. le commandant Oppermann, *Pélias* entouré de ses filles et accompagné de son fils *Acaste*, présent aux opérations merveilleuses sur lesquelles l'enchanteresse Médée vient de rendre la vigueur et la jeunesse au vieil Æson.

J. DE WITTE.

---

(20) L'amphore sur laquelle est tracée cette peinture est conservée au Musée britannique, *Catal.* n° 540. Au revers est peint le combat d'Hercule contre le triple Géryon.

(21) *Museum etruscum Gregorianum*, II, tab. LXXXII, 1; Gerhard, *Arch. Zeitung*. IV, April 1846, n° 40, p. 249, folg., und Taf. XL.

(22) IV, 52.

(23) Voyez sur le mythe des filles de Pélias une dissertation de Bœttiger, *Vasengemalde*, II, p. 164 folg. Cf. K.-O. Müller, *Orchom.*, p. 268.

(24) Gerhard, *Ant. Bildwerke*. Taf. LII; *Élite des Monum. ceramogr.*, III, pl. XLV; Gerhard, *Vasenbilder*, Taf. LXIX, LXX.

(25) Gerhard, *Vasenbilder*, Bd. I, p. 196.

(26) *Argum. Medeæ Euripid.* Cf. Schol. *ad* Aristophan. *Eq.* 1318. Lactant. *Arg.*, *Fab.*, VII, 2. *Æson ex sene in juvenem*. Ce mythe a été développé et amplifié par Ovide, *Métam.*, VII, 159 sqq.

(27) *Arg.*, *l. cit.*; Schol. *ad* Aristophan., *l. cit.*

(28) Voyez un curieux passage de Clément d'Alexandrie, *Protrept*, p. 13. éd. Potter.

(29) Paus., IX, 22, 2.

(30) Paus., I, 34, 2; Hesych., v. Ἰασώ.

(31) Apoll. Rhod., *Argon.*, I, 960.

(32) Diodor. Sicul., IV, 45 et 50.

(33) Voy. le *Bulletin* du mois de janvier, p. 1.

(34) Mionnet, V, p. 653, n° 595; VII. *Suppl.*, p. 287, n° 531.

(35) *Métam.*, VII, 194-95.

RENSEIGNEMENTS

SUR LES SOIXANTE-QUATRE APIS TROUVÉS DANS LES SOUTERRAINS DU SÉRAPÉUM.

Troisième article (suite). — Voyez pag. 45 et 53.

—

§ 3.

XIXe DYNASTIE. — NEUF APIS.

Apis I (6), mort sous Séti Ier.
Apis II (7), mort l'an 16 de Ramsès II.
Apis III (8), mort l'an 26 de Ramsès II.
Apis IV (9), mort l'an 30 de Ramsès II.
Apis V (10), mort sous Ramsès II.
Apis VI (11), mort sous Ramsès II.
Apis VII (12), mort sous Ramsès II.
Apis VIII (13), mort sous Ramsès II.
Apis IX (14), mort sous Ramsès II.

Apis I. La bannière de Séti I était gravée sur un fragment de bas-relief découvert au milieu des ruines de la chapelle supérieure. Le caveau souterrain avait été violé et les monuments dispersés. Ce caveau avait pour annexe une cellule latérale, de mêmes dimensions que celles d'Horus (Apis IV de la XVIIIe dynastie), et inviolée comme celle-ci. Mais au lieu d'un tombeau d'Apis, j'y ai rencontré quatorze vases très-grands, amoncelés sans ordre apparent au milieu du souterrain.

J'ai cru, avant d'ouvrir ces vases, qu'ils contenaient les quatorze parties réservées d'un Apis, dont le corps, à l'exemple de celui d'Osiris, avait été coupé en quatorze morceaux. Mais à l'inspection des matières qui y étaient contenues, j'ai reconnu que les quatorze vases de Séti I rentraient dans la catégorie des nombreux monuments de cette sorte qui ont été retrouvés dans les autres parties du Sérapéum, et qu'ils n'avaient jamais servi qu'à conserver de l'eau consacrée par la présence des cendres ou des ossements provenant des victimes immolées. Ce point intéressant d'archéologie égyptienne sera examiné plus tard. Le sacrifice de la *vache rousse* est évidemment une pratique empruntée par Moyse aux usages religieux de l'Égypte.

Apis II et III. Ces deux Apis ont été ensevelis, à dix ans d'intervalle, dans une chambre commune. La découverte de cette chambre a été l'un des plus importants résultats des fouilles du Sérapéum. J'en ai consigné les détails sur les lieux mêmes, dans le procès-verbal que je demande à reproduire ici, et auquel j'ajoute, au bas des pages, les notes explicatives qui me paraissent nécessaires :

« Le 15 mars 1852, étant entré dans la chambre n° 2 des Petits Souterrains (39), je m'aperçus que la paroi Est de cette chambre, heurtée avec une masse de fer, rendait un son creux, et j'en conclus qu'il devait y avoir de l'autre côté de cette paroi une chambre encore inconnue. Le même jour, je mis une escouade d'ouvriers à l'ouvrage au point extérieur où je supposais que la porte de la chambre pouvait se trouver, et le 19 mars suivant je découvris tous les symptômes ordinaires qui annoncent une porte, laquelle en effet ne tarda pas à paraître.

» On y arrivait, comme pour toutes les tombes isolées trouvées jusqu'alors, par un chemin incliné à ciel ouvert et taillé dans le roc. Une grande niche pratiquée dans la paroi Sud du chemin avait servi de caveau funéraire à un Apis (40). Elle avait été violée, et je n'y ai recueilli qu'un canope en albâtre, gravé au nom du prince Scha-em-Djom. Quant à la porte, elle était complétement murée, et je devais en conclure que, si les fouilleurs d'autrefois n'avaient pas pénétré dans la chambre par une autre issue, cette chambre devait être parfaitement vierge.

» Mais la surveillance dont j'étais l'objet me fit remettre à la nuit l'ouverture de la porte. Au moment venu je m'y rendis en effet, et ayant fait desceller une des pierres, je reconnus immédiatement, à l'odeur qui s'échappa du trou nouvellement ouvert, que la chambre n'avait pas été touchée. J'y descendis, et je constatai que je me trouvais dans un souterrain assez vaste, régulièrement taillé dans le roc. Devant moi se trouvait un grand sarcophage en bois, de forme rectangulaire, peint en noir, et accompagné de quatre très-grands canopes en albâtre oriental, tous les quatre à têtes humaines. A ma droite s'élevait un sarcophage de même dimension, à côté duquel était appliquée, contre le mur, une statue en bois doré, de grandeur naturelle, représentant Osiris debout. Pas de canopes.

» Des niches étaient ménagées dans les murs. Celle de la paroi Est contenait deux statues en grès de Scha-em-Djom, peintes en rouge et en bleu (41); dans les deux niches de la paroi Sud étaient déposés deux chacals en terre crue accroupis sur un autel en forme de pylône, chacun de ces autels renfermant dans des trous ménagés par-dessous, quatre figurines en porcelaine émaillée, écrites au nom du personnage que Champollion a nommé Poëris (42). Quant aux niches des parois Ouest et Nord, j'y recueillis plusieurs tablettes en terre crue avec légendes gravées à la pointe, un *tat* en porcelaine, et quelques paillettes d'or. Les murs étaient, du reste, eux-mêmes couverts de peintures très-effacées tracées sur le rocher. Celles de la paroi Sud étaient seules un peu visibles, et on y distinguait deux tableaux où le roi Ramsès II et son fils Scha-em-Djom, sont deux fois représentés faisant des libations funèbres devant deux Apis, de forme humaine, montés, comme Osiris, sur la coudée du Phtah, et armés, comme le premier de ces dieux, du fouet et du crochet (43).

(39) Les Petits souterrains, auxquels nous n'arriverons qu'avec l'un des Apis suivants, avaient été découverts le 12 novembre 1851.

(40) C'est l'Apis IV, mort l'an 30 de Ramsès II.

(41) Louvre, Salle historique, S. 1200, 1201. Je lis le nom du prince

 *Scha-em-Djom*, faute d'une lecture plus certaine pour le caractère final de ce nom propre.

(42) M. de Rougé a, le premier, noté une variante qui substitue au nom propre *Poëris*, certain d'ailleurs, en d'autres cas, la lecture *Pesar*. Pesar fut l'un des personnages dont la piété envers notre Apis se manifesta par les plus beaux monuments, et c'est sur un de ces monuments qu'on a une fois écrit son nom PeSâR. Le type hiéroglyphique du *chef* se rapproche ainsi du sémitique שׂר, *prince*, et de la terminaison des noms propres assyriens *Salmanasar*, etc. (Cf. de Rougé, *Ahmès*, p. 33.)

(43) L'un de ces Apis a des titres que je ne sais pas traduire. La figure

» Sur le sol étaient répandues une grande quantité de feuilles d'or, et je constatai que, dans des trous taillés dans le roc, existaient une centaine de statuettes funéraires en pierre dure, en pierre calcaire et en terre cuite émaillée (44).

» Du reste, la partie inférieure des deux sarcophages et le soubassement des murs dans tout le pourtour de la chambre étaient entièrement recouverts de feuilles d'or.

» Ayant ainsi constaté l'état général des lieux, je pris mes dispositions pour procéder à l'ouverture des deux sarcophages. Je choisis pour la première exploration le sarcophage situé à droite de la porte d'entrée.

» La chute d'une partie du plafond en avait défoncé le couvercle et abattu l'un des côtés. Je reconnus sur les trois côtés qui restaient des inscriptions en lettres blanches, au nom de Scha-em-Djom et d'Apis. Je fis déplacer le tout avec soin et je donnai l'ordre qu'on me portât le lendemain ces débris au jour, afin que j'en pusse copier les inscriptions.

» Ce premier sarcophage enlevé, j'en reconnus un second, puis un troisième, ces deux derniers en bois uni et soigneusement ajusté, mais sans peinture et sans légendes. Quand la troisième de ces enveloppes successives eut été écartée, je vis paraître une grande boîte de momie, le visage doré, sans uræus, et orné sur la poitrine d'une légende coupée à angle droit par quatre légendes plus petites. Ces quatre légendes ne contenaient que les noms des quatre génies de l'enfer égyptien. Quant à la plus longue, on y lisait : « Voici Osiris Apis, » celui qui réside dans l'Amenti, le dieu grand, le Seigneur » éternel, le dominateur à toujours. »

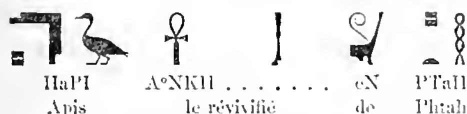
» J'acquis donc ainsi la certitude que j'avais devant moi une momie d'Apis, et en conséquence je redoublai d'attention. Je pris le couvercle de ce cercueil par les pieds, un autre le prit par la tête, et nous le soulevâmes. Mais, à mon grand étonnement, je reconnus que cette partie supérieure n'était qu'une moitié de cercueil, et que ce couvercle posait directement sur le sol. Seulement, comme le monument était considérable, on avait ménagé par-dessous et dans l'épaisseur du bois une cavité qui avait environ sept pouces de profondeur, un peu plus de quatre pieds de longueur et deux pieds environ de largeur ; de telle sorte qu'en soulevant le couvercle je ne trouvai sur le rocher qu'un monceau tout noir, qui avait conservé la forme et les dimensions de la cavité dans laquelle il avait été logé.

» Mon premier soin fut de chercher une tête de taureau; mais je n'en trouvai pas. Une matière bitumineuse, très-odorante et qui tombait en poussière sous la moindre pression de la main, enveloppait une quantité de petits ossements déjà brisés à l'époque de l'ensevelissement du taureau. Au milieu de ces ossements, répandus dans la masse sans ordre et au hasard, je recueillis : 1° quinze statuettes funéraires, à tête de bœuf, avec légendes au nom d'Apis mort; 2° une dizaine d'objets en or gravés au nom de Scha-em-Djom et de divers autres personnages occupant de hautes fonctions à Memphis (45); 3° plusieurs statuettes en stéaschiste verdâtre représentant le prince lui-même (46); 4° d'autres statuettes de même matière représentant d'autres princes de la famille royale; 5° enfin des amulettes en cornaline, en quartz rouge et en serpentine, finement gravées. Dans la masse avaient été déposées une grande quantité de paillettes d'or.

» Ayant ainsi reconnu la disposition du premier des deux sarcophages, je portai mon attention sur la statue en bois doré d'Osiris. Je reconnus qu'elle se composait de deux parties qui se rajustaient longitudinalement, et qu'entre elles deux une petite cavité intérieure contenait du baume enfermé dans une mousseline très-fine.

» Je procédai ensuite à l'examen du second sarcophage. Il était sans inscription, et les enveloppes extérieures se présen-

de l'autre est accompagnée de la légende transcrite le plus ordinairement à côté du dieu :



Ce titre singulier ne sera bien compris que quand l'étude générale et complète des stèles du Sérapéum nous aura fait connaître le rôle définitif d'Apis dans le Panthéon égyptien. Jusque-là nous devons nous en tenir à la tradition grecque, qui s'est peu trompée sur Apis, et qui, d'une voix unanime, nous représente le taureau de Memphis comme une incarnation d'Osiris, comme une image vivante et fidèle de ce grand juge de l'enfer égyptien. Le *révivifié de Ph tah* ne serait pas ainsi une qualification d'Apis en rapport avec ses attributs essentiels ; je le regarderais plutôt comme le titre funéraire du dieu, titre d'ailleurs fréquemment appliqué aux morts, puisqu'on trouve l'expression , *le justifié*, mise en parallèle constant avec notre , *le révivifié*. En écrivant *le révivifié de Phtah*, les Égyptiens n'avaient donc pas d'autre intention que celle qui les engageait à faire suivre le nom propre de tous leurs défunts d'appellations funéraires comme celles-ci : *le justifié*, *le révivifié*, ou bien encore *le justifié dans l'Amenti*, *le justifié* ou *le révivifié dans la maison de Phtah*. — Quant à la présence du temple d'Apis auprès de celui de Phtah et aux cérémonies d'intronisation que nous verrons se pratiquer dans ce même temple, il faut y voir une preuve de plus de l'identité d'Apis et de son prototype Osiris. Apis n'est en effet rapproché de Phtah que parce que Phtah, sous le nom de *Phtah-Sokar-Osiris*, joue son rôle dans le mystère d'Osiris. Le *Socharis* des Grecs n'est pas plus un dieu que *Termouthis* n'est une déesse ; dans l'un et l'autre cas, les Grecs ont transcrit un titre par un nom propre, et du moment où l'on trouve *Phtah le Sokar d'Osiris*, il faut admettre que nous n'avons dans cette appellation que le nom ordinaire du dieu éponyme de Memphis, suivi de la mention de l'une de ses fonctions. Phtah a donc un rôle, quel qu'il soit, à remplir auprès d'Osiris, et c'est ce rôle qui, en rapprochant de lui ce dernier dieu, force par là même Apis à prendre à côté du Vulcain égyptien la place que nous lui voyons occuper. En définitive, je ne nie donc pas la nécessité de mettre Apis à côté de Phtah ; mais je crois que le titre *le révivifié de Phtah* n'a son origine que dans le caractère de Phtah par rapport à Osiris et l'identité de celui-ci avec Apis. Que dans une classification des dieux égyptiens on mette par conséquent Apis à la suite de Phtah ; mais qu'en même temps on leur adjoigne Osiris. Du reste, ces idées ont besoin d'être élucidées. Le temps et l'étude nous mèneront seuls à un résultat satisfaisant.

(44) J'en ai compté depuis 247. Elles sont toutes gravées au nom des principaux personnages de Memphis. Les femmes y sont admises en assez grand nombre. L'étude de ces monuments fournira des détails précieux sur l'aristocratie de Memphis, quinze siècles avant Jésus-Christ. Il est à remarquer que tous ces personnages, bien que vivants, prennent le titre de *justifiés*, appliqué aux morts. Ils s'assimilaient ainsi au dieu dont ils célébraient les funérailles.

(45) Ces objets précieux, bien supérieurs sous le rapport de l'antiquité et de l'art au trésor découvert par Ferlini dans l'une des pyramides de Méroé, sont tous aujourd'hui réunis au Louvre.

(46) Scha-em-Djom a multiplié ses images dans cette tombe, qui paraît avoir été spécialement érigée par lui. Les variantes des titres que prend le le prince seront curieuses à étudier. Sa généalogie est, du reste, celle qu'on retrouve sur d'autres monuments. Ici Isis-Nofré, l'épouse de Ramsès II, est appelée *la grande chanteuse principale, celle qui est avec Neith dans Saïs, la royale épouse*, etc. Sur une autre statuette on lit la légende : *Le royal fils, le Sam, Scha-em-Djom ; il donne d'illuminer ce qui est caché (?) ; son nom fait paraître Sothis là où est Sahou* (Orion). On voit par ces échantillons choisis au hasard de quelle variété de documents nos connaissances sur l'antiquité égyptienne vont avoir à profiter.

tèrent dans les mêmes conditions que celles du premier monument. Le cercueil, en forme de momie, offrait les mêmes légendes, et quand je le soulevai, je reconnus qu'il posait à plat sur le rocher, et qu'ici encore le cercueil n'avait que son couvercle.

» Les mêmes observations se présentèrent quand je découvris la toile qui enveloppait la masse bitumineuse de l'intérieur. Pas de tête de bœuf, pas de gros ossements; au contraire, une profusion plus grande encore de petits os brisés. Mais au lieu des bijoux, des statuettes et des amulettes de l'autre sarcophage, je ne découvris qu'un naos en or, à émaux cloisonnés (47), et portant en dessous de la frise le cartouche-prénom de Ramsès II; il était accompagné de six statuettes funéraires à tête de taureau.

» Ces opérations terminées, je fis ouvrir les canopes qui ne contenaient que de l'or noyé dans du bitume, et comme la nuit avançait, je remis au lendemain à réunir et à cataloguer les nombreuses statuettes de toute matière dont le sol était jonché. »

Tel est le procès-verbal, rédigé sur les lieux mêmes, de la découverte des tombes consacrées à la sépulture des deux Apis morts l'an 16 et l'an 26 du règne de Ramsès II. Les détails consignés dans ce procès-verbal, rapprochés de ceux auxquels a déjà donné lieu l'examen de la tombe inviolée du quatrième Apis de la XVIII[e] dynastie, nous prouvent que, selon toute vraisemblance, Apis n'était pas embaumé selon le mode ordinaire, que ses ossements étaient brisés pour être divisés, et que sa tombe est plutôt un monument commémoratif du dieu ou une sorte de cénotaphe, qu'un lieu destiné à préserver son cadavre des atteintes du temps, ou de celles de la main des hommes.

Apis IV. C'est l'Apis dont il a été question plus haut. Treize stèles ont été trouvées près de sa tombe. L'un de ces monuments mérite surtout l'attention à cause de la mention qui y est faite de la mort des trois Apis dont nous nous occupons (48). Ces trois Apis sont représentés au principal registre de la stèle. Le premier, comme je l'ai déjà dit, mourut l'an 16 du règne de Ramsès; le second, l'an 26, et le troisième, l'an 30 et le 21 d'Épiphi. La formule est un peu différente de celles que nous rencontrons à d'autres époques. On lit :

L'an ... du roi Ramsès — jour de — la venue — de la Sainteté — d'Apis — dans

la contrée de Khébi — pour — s'établir — dans l'adytum — auprès — d'Anubis, etc.

Sur une autre stèle, de la même main que la précédente, commence en ces termes une invocation au dieu défunt : *Action de faire le proscynème dans la chambre d'or* (le tombeau). *Que ta purification soit la purification d'Horus; que ta purification soit la purification de Sev; que ta purification soit la purification de Thoth; que ta purification soit la purification de* (effacé), *ô basilicogrammate... Piaï!*

AUG. MARIETTE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(47) Si je n'avais tenu à laisser à ce procès-verbal sa rédaction primitive, j'aurais modifié ce terme, que l'on sait n'être pas exact. Les bijoux du Sérapéum n'offrent pas en effet d'émaux cloisonnés; les cloisons sont, au contraire, remplies tantôt d'un simple mastic, tantôt de plaquettes de verre de nuances variées.

(48) S. 1157.

M. A. Espina, agent consulaire de France à Sfax (régence de Tunis), a trouvé à El-Djem, l'antique Thysdrus, une inscription chrétienne ainsi conçue :

☩
A ω
ROGATVS
FIDELISBI
XIT IN PA
CE ANNOS
IIII MNS II
DPSTS PRI
DIE KALEN
DAS APRIL
INDVII

Les caractères de cette inscription indiquent le VI[e] siècle; les S ont à peu près la forme de l'X. On remarque le mot *depositus* écrit sans voyelles.

La collection des bronzes antiques du Louvre, qui s'est considérablement accrue depuis quelques années, vient de recevoir plusieurs figures remarquables. L'une, une Vénus de 17 centimètres de hauteur, d'un travail extrêmement fin, est recouverte de la plus belle patine. La déesse, entièrement nue, touche de la main droite sa chevelure et tourne ses regards vers sa main gauche, qui est élevée en avant. Malheureusement on ignore la provenance de cette précieuse statuette.

Une autre figure de 13 centimètres de hauteur, fixée sur sa base antique de forme circulaire, représente Omphale. La reine de Lydie, debout, vêtue d'une tunique talaire que recouvre un péplus, a le front orné d'une stéphané. La dépouille du lion posée sur sa tête, se noue sur la poitrine et couvre le dos, tandis que l'une de ses extrémités est rejetée sur le bras gauche. Ce petit monument a été trouvé en France, à Pierre (département de Saône-et-Loire). On sait à quel point sont rares les figures d'Omphale; le musée du Louvre possédait déjà un buste de marbre de cette épouse d'Hercule; mais la figurine de bronze représente Omphale en pied et n'a pas, comme le marbre, subi les atteintes des restaurateurs; elle est d'un bon travail, dans un excellent état de conservation, et son style se rapporte à l'époque des premiers Antonins.

La troisième figurine, qui a 23 centimètres de hauteur, se recommande à la fois par son aspect très-antique, par sa belle patine et par sa provenance peu commune; car elle a été trouvée en Espagne, par des ouvriers qui travaillaient aux fortifications de la *Puerta de la Tierra*, à Cadix. Elle représente un guerrier nu, la tête couverte d'un casque ovoïde, les pieds chaussés de bottines; le bras droit est levé à la hauteur de la tête; le gauche est ramené vers la poitrine; les armes manquent. On a jusqu'à présent trouvé peu de bronzes en Espagne; cependant il existait, il y a quelques années, dans les collections de Grenade, plusieurs figurines trouvées dans le pays, faites de ce métal rouge qui a servi à frapper tant de monnaies celtibériennes, et représentant une divinité féminine, très-analogue à l'Astarté, ou Vénus Uranie des Étrusques.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et C[e], rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 8. AOUT 1855.

SOMMAIRE. — *Inscription phénicienne sur une pierre à libation du Sérapéum de Memphis. — Monnaie inédite d'Hérode le Grand. — De l'Influence des vœux populaires dans les élections municipales, sous les empereurs romains.*

INSCRIPTION PHÉNICIENNE

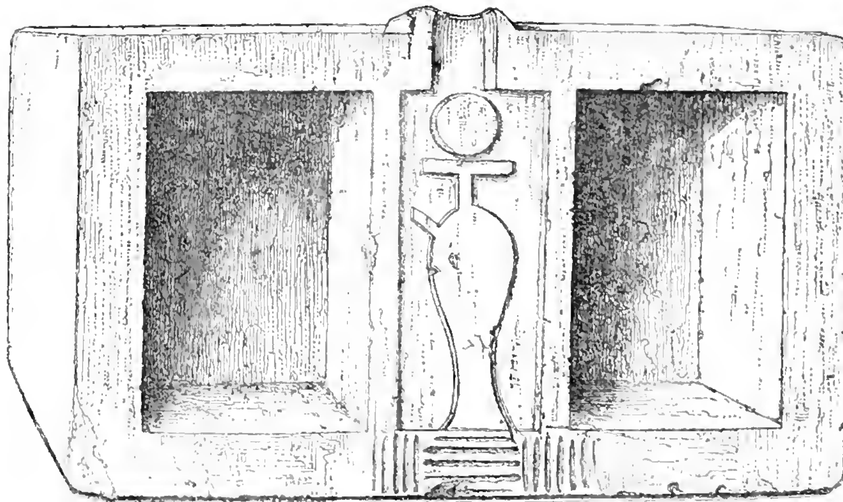
SUR UNE PIERRE A LIBATION DU SÉRAPÉUM DE MEMPHIS.

—

Dans un mémoire accueilli avec une juste faveur par l'Académie des inscriptions, M. Mariette a décrit ses fouilles autour du tombeau d'Apis. Il expose comment, après avoir suivi d'abord une avenue de sphinx, il s'était engagé dans une autre avenue formant angle droit avec la première et bordée de groupes ou de figurines appartenant à l'art grec, puis, sur la droite, d'une statue d'Apis et d'un petit temple grec. Un peu plus loin, et marchant toujours dans l'axe de cette avenue, M. Mariette rencontra le mur d'enceinte ou plutôt la barrière en pierre, d'une médiocre hauteur, composée de piliers espacés, unis par une architrave sans ornements, et qui servait de limites au vaste terrain quadrilatéral entourant le tombeau d'Apis. Sur l'architrave de cette barrière de pierre étaient posées, sans ordre, environ cinq cents pierres carrées d'une médiocre épaisseur, les unes en calcaire du Mokattam, les autres en granit ordinaire, d'autres encore en granit d'un noir verdâtre appelé communément basalte vert, et qui toutes avaient la forme de tables d'autels à offrandes et à libations. Elles sont privées de leurs pieds, leur surface est plus ou moins creusée, plus ou moins ornée d'objets d'offrandes sculptés en bas-relief; mais on y voit constamment représenté le vase à libations si souvent figuré dans la main des dieux, des rois et des prêtres sur les monuments égyptiens de toutes les époques. Quelques-unes de ces pierres, creusées à différentes profondeurs, ont deux cuvettes carrées ou en forme de cartouche, et autour on lit des inscriptions portant des prières au nom des vivants ou des défunts pour lesquels les offrandes ont été présentées. Les bas-reliefs et les peintures nous montrent ces tables chargées d'objets divers, huile, gâteaux, beurre, fruits, légumes, oies, quartiers de victimes, et surmontées de fleurs; souvent on voit le bord de la table garni de branches plantées verticalement, et l'adorateur du dieu, tenant d'une main le *batillus* sur lequel brûle l'encens, verse de l'autre une libation sur ses offrandes entassées (1).

L'enceinte carrée de pierres dont l'architrave était chargée de ces monuments religieux a dû être construite, selon M. Mariette, par le roi que l'on a appelé Amyrtée et dans lequel cet antiquaire a depuis reconnu Nectanébo Ier (XXXe dynastie); mais la disposition confuse des pierres à libations au dehors du monument d'Apis fait supposer qu'elles ne sont plus dans leur place primitive.

Forcé de choisir parmi tant de restes intéressants du culte égyptien, M. Mariette porta son attention sur quelques-uns



d'entre eux qui sont maintenant au musée du Louvre, et particulièrement sur une table à libations très-simple, grossièrement taillée dans une pierre calcaire commune, mais qui portait sur le côté une inscription phénicienne. Les deux cuvettes carrées y sont très-profondes. La cloison assez large qui les sépare est ornée sur sa face horizontale d'un vase à libation de la forme ordinaire et sculpté en bas-relief. Aucune prière ne règne sur le bord, aucun signe hiéroglyphique n'y a été gravé. La hauteur est de 0m,295, la longueur de 0m,586-0m,580, la largeur de 0m,325-0m,320, et la profondeur des cuves carrées de 0m,14.

Sur le côté antérieur à peine épannelé on voit un encadrement irrégulier commençant au bord gauche, se dirigeant à

(1) Wilkinson, *M. and C. of the A. Eg.*, 2e série, t. II, p. 271. A la page suivante on voit un autel de pierre très-bas et enchâssé dans une pierre cubique, devant lequel un prêtre est agenouillé tandis qu'un autre y fait une libation.

droite et renfermant l'inscription dont il suit les contours en embrassant dans son trait creux la quatrième ligne composée seulement de sept caractères, puis remontant pour regagner le bas de la troisième ligne et s'arrêter au bord de gauche au-dessous du point d'où il était parti. Une rainure ou canal à la circonférence supérieure se termine par un bec en forme de gouttière par où s'écoulait sans doute le vin que l'on avait versé sur les oblations.



On y lit :

חֲתַנִי לְקָרֵב תְּבָנִת לְאַפִּס
רוּחַ־פְּד עֲבַד־אוֹר וְטֹבְבֹר
בַּר־תֹּכֵה וְעֹבֵד קֳדָם אַפִּס
חַי־רוּחַ־פְּד

Ignem tulimus admovendo imaginem Apidi : Rouach-Pda servus-Hori, et Tobbor filius Tokeh et ministrans coram Apide Chai-Rouach-Pda.

Cette inscription présente peu de difficultés pour assigner la valeur des lettres qui la composent ; leur configuration est généralement régulière ; cependant quatre d'entre elles affectent des formes peu communes, et il semble nécessaire de les bien déterminer pour éviter les erreurs d'interprétation auxquelles on pourrait s'exposer.

A la fin de la première et de la troisième lignes dans le mot *Apis*, on remarquera deux lettres dont la valeur doit être fixée. Le nom Apis est composé de trois lettres; la première est un *aleph* parfaitement clair comme tous ceux que contient cette inscription. La seconde est un ך dont la structure est à peu près celle du *caph* final de l'hébreu actuel. Cette lettre, nous devons le reconnaître, ne s'est jamais encore rencontrée sous la forme rectangulaire dans aucun monument d'épigraphie sémitique publié jusqu'à présent. Son crochet est toujours plus ou moins incliné et, selon les alphabets du temps et des pays divers, le ך est tantôt semi-lunaire, tantôt vertical avec un crochet retombant, tantôt, comme sur les monuments palmyréniens, presque semblable à notre *t* cursif majuscule, mais rétrograde. Toutefois sa valeur est ici garantie par la place qu'elle occupe dans le nom d'Apis deux fois répété et dans le nom de Phtah reproduit aussi deux fois.

A la seconde et à la quatrième ligne, dans le nom Phtah écrit *Pda*, le *phé* porte à son extrémité une branche courte et retombante, qui le rend tout semblable au ח archaïque et rétrograde des Grecs, forme que nous trouvons conservée par eux, dans le sens direct, jusque sur les médailles de Pyrrhus, roi d'Épire, et d'Hicétas II à Syracuse.

Gesenius pensait que la forme la plus ancienne du ך sémitique devait être celle que présente notre inscription. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« At nativa et primaria forma, quam verò in monumentis » hodiè superstitibus frustrà quæras nescio an fuerit ך ut in » scripturà Græcorum retrogradà apud Etruscos et veteres » Hebræos, ex quà demùm orta est forma vulgaris et ro- » tunda.

. . . .

» Primam et nativam figuram eam esse quæ apud ve- » teres Hebræos apud Græcos in scripturà retrogradà et apud » Etruscos usitata est ך jàm suprà diximus. Indè orta figura » in summo rotunda ut apud veteres Romanos, apud Phœ- » nices et in monumento Carpentoractensi. »

(Gesen., *Script. ling. phœn. mon.*, p. 41 et 42.)

Gesenius place même un ך pareil à celui de notre inscription dans son tableau des anciens caractères hébraïques; mais c'est une simple conjecture : car, comme Bayer l'avait justement observé, cette lettre manque sur les monnaies des Hébreux et M. de Saulcy n'en a pas lui-même rencontré parmi les nouvelles légendes des médailles juives qu'il a réunies.

La troisième lettre qui termine le nom d'Apis est parfaitement semblable au *sigma* rétrograde des Grecs. Dans les alphabets phéniciens elle a la valeur du *Tsade*, particulièrement pour les Hébreux dont les monnaies la reproduisent souvent dans les mots *Tsion*, *Hatsé-Schekel*, etc. Une grande darique peu commune dans les collections et portant, d'un côté, le roi dans son char avec la légende 𐤉𐤓𐤑𐤌. *Misri*, a, de l'autre, une galère sur des flots surmontée de la légende 𐤑𐤍. צנ. ou 𐤍𐤑. נצ. initiales du nom de Nisibe, qu'on lit tout entier écrit de même, avec la forme de *sigma*, sur une autre pièce frappée par les rois de Perse et dont voici la description :

𐤍𐤑𐤍. remparts de ville défendus par quatre tours; en

avant, une galère ; à l'exergue, deux lions adossés et s'élançant l'un à droite, l'autre à gauche ; autour, cercle de perles.

℟. 𐤑𐤏. Roi debout à droite, la main gauche levée et tenant un poignard très-court de sa main droite abaissée ; devant lui, un lion debout, rugissant, la patte gauche antérieure étendue en avant, la droite levée. Æ. fab. archaïque ; 6 gr. ^{m} 70. Mus. britannique.

Ces légendes sont en caractères visiblement chaldaïques puisqu'ils sont pareils à ceux que les Hébreux rapportèrent de la captivité et gravèrent sur les monnaies des Asmonéens. Si le signe alphabétique semblable au *sigma* rétrograde peut, sur les médailles, s'échanger dans le nom de Nisibe avec le *Zaïn*, il faut en conclure que cette lettre exprimait un son intermédiaire entre le *Tsade* et le *Zaïn*, quelque chose comme le *Samech* dont il reproduit d'ailleurs une des formes, sauf la haste qui serait supprimée. L'inscription araméenne du monument égyptien conservé à Carpentras nous montre deux fois dans le nom d'Osiris un *Samech* dont la haste se confond presque avec la ligne brisée qui caractérise le ס, *Samech*.

La troisième valeur à fixer est celle du *Waw* que l'on rencontre cinq fois dans l'inscription ; il y remplit deux fois l'office de la conjonction *et*, une fois celle de la formative du pluriel dans le verbe חתה, חתנו et il se trouve deux fois dans le mot הוה entrant dans la composition de noms hybrides. Ces faits tout seuls pourraient déjà garantir la signification du *Waw* au signe composé d'une verticale avec une petite barre horizontale au milieu à gauche, figuré comme l'esprit rude sur les médailles et sur les tables de bronze d'Héraclée en Lucanie. Mais on doit ici prévenir une objection que cette forme insolite pourrait soulever. Sauf une légère différence dans la hauteur du crochet, la configuration de cette lettre, telle que nous la décrivons, appartient ordinairement au *Caph* phénicien ; mais ici nous avons une petite lettre perpendiculaire, au lieu que le *Caph* est toujours grand et le plus souvent incliné en arrière, excepté dans les écritures numide et palmyrénienne. De plus, notre *Waw* ne diffère de ceux des inscriptions de Marseille et des médailles puniques de Motya en Sicile que par la forme droite de son appendice qui, sur ces autres monuments, se recourbe de bas en haut et s'attache presque toujours au sommet du jambage vertical. On sait, d'ailleurs, que le *Waw* est une des lettres qui ont le plus varié de forme chez les anciens et l'on peut s'en convaincre en comparant celui qu'on observe sur les médailles phéniciennes de Cilicie à la fin des noms propres 𐤅, sur les monnaies et inscriptions puniques 𐤅, sur celles des Hébreux 𐤅, 𐤅, sur les inscriptions de Palmyre 𐡅. Nous n'ajouterons plus qu'une raison, péremptoire selon nous, pour établir que notre signe alphabétique est un *Waw* : c'est qu'en le prenant pour tel tout le contexte est intelligible, et il cesse de l'être si l'on y voit un *Caph* ou toute autre lettre.

On se demande naturellement comment pouvait être figuré le *Caph* dans l'alphabet de cette inscription, puisque sa forme raccourcie et redressée était assignée au *Waw*. Notre texte contient la réponse. Il nous offre un exemple du *Caph* dont le nom propre תכה à la troisième ligne. Ce *Caph* est de forme palmyrénienne, c'est-à-dire incliné en avant, ayant un petit crochet à gauche en haut et un crochet plus long et plus arrondi à gauche en bas. Il se rapproche beaucoup, à cet égard, du *Caph* palmyrénien et numide.

Il serait inutile d'étudier isolément les autres lettres qui ne présentent aucune particularité assez insolite pour être remarquée. Ceux qui connaissent les différentes variantes de l'alphabet phénicien selon les lieux, les temps et les mains qui ont tracé les inscriptions, savent que, fidèles, en général, à un principe commun, ces lettres ont subi certaines modifications qui ne sont pas plus grandes que celles de l'alphabet grec si variable depuis les temps archaïques jusqu'à celui des empereurs romains.

L'inscription que nous avons entrepris d'expliquer est assez courte pour qu'il soit permis d'en essayer l'analyse grammaticale. On la trouvera, nous l'espérons, conforme aux principes les plus réguliers de la langue hébraïque ; un seul chaldaïsme s'y rencontre, et encore appartient-il au chaldaïque de la Bible.

חָתְנוּ, forme complète חָתִינוּ. Première personne du pluriel au prétérit de חתה, verbe quiescent dont la signification est *accensio, accendit, fovit ignem*, selon Calasio ; et, selon Genesius, *cepit, prehendit, corripuit*, s'appliquant presque toujours au feu et aux tisons enflammés (1). Son dérivé מַחְתָּה, *batillus* ou *thuribulum*, prouve l'exactitude du sens attribué à ce verbe. Ainsi, le mot חָתְנוּ signifie : nous avons allumé, porté ou pris le feu. C'est en effet le rôle assigné aux rois et aux prêtres chargés des libations en Égypte. Sur les monuments de sculpture ou de peinture, on les voit souvent portant d'une main le *batillus* où brûlait l'encens et de l'autre versant la libation sur l'autel des offrandes.

לְקָרֵב, *ad appropinquandum*. קָרַב a pour sens principal celui d'approcher des autels ou de la divinité pour présenter une offrande. Dans la conjugaison *Piel*, il signifie *appropinquare fecit, admovit*, et c'est ici le sens de l'infinitif קָרֵב, (Gesen. *Thes.* sub verb.). L'Exode, le Lévitique et les Nombres reproduisent perpétuellement le verbe קָרַב, surtout en *hiphil*, avec cette valeur de faire approcher l'oblation, appliquée aux victimes, au sel, au feu, aux vases d'argent, aux libations de vin et aux holocaustes.

C'est dans le même sens que nous trouvons le verbe קרב, employé dans l'inscription palmyrénienne gravée sur un autel érigé à Rome du temps de Tibère et conservé au Capitole. Elle est ainsi conçue :

עלתא זה למלכבל ולאלהי תדמר
קרב טבריס קלודיס פלכס
ותדמריא לאלהיהן שלם

Holocaustum hoc Malachbelo et Diis Palmyræ appropinquavit (sc. obtulit) Tiberius Claudius Felix et Palmyreni Diis nostris. Pax.

L'action d'approcher de l'autel pour y présenter une offrande s'appelait קִרְבָה. L'oblation ou le sacrifice, sanglant ou non, se nommait קָרְבָן, et l'oblation ou l'offrande קֶרֶב. Le

(1) הֲיַחְתֶּה אִישׁ אֵשׁ בְּחֵיקוֹ

Numquid accipiet vir ignem in sinu suo. *Prov.*, 6, 27.

כִּי גֶחָלִים אַתָּה חֹתֶה עַל רֹאשׁוֹ

Quia prunas tu capiens (i. e. imponens) super caput ejus. (*Prov.*, 25, 22.)

רֹעוּ עַמִּים וָחֹתּוּ

Congregamini populi et accendimini. (*Is.*, 8, 9 *bis*.)

חֶרֶשׂ לַחְתּוֹת אֵשׁ מִיָּקוּד

Testa ad capiendum ignem de incendio. (*Is.*, 30, 14.)

verbe קרב se construit avec son régime indirect au moyen de la préposition אל et לְ. Nous verrons qu'il se conforme à cette règle sur notre inscription, comme sur celle de Tibérius Claudius Félix.

תבנת forme complète תַּבְנִית. Ici, comme dans le mot חַתִּינוּ, manque le *Iod* quiescent que les Hébreux écrivent, mais que les Phéniciens supprimaient le plus souvent, comme l'observe si justement Gesenius, *Script. ling. Phœn. Mon. Palæogr.* c. III, paragr. 40.

Le sens du mot תבנית est celui de forme, figure ou ressemblance, objet fabriqué pour exprimer un être vivant ou imaginaire. Moïse assigne avec détail la valeur de ce mot dans l'important passage que nous citons ici :

16. פן תשחתון ועשיתם לכם פסל תמונת כל־סמל תבנית
זכר או נקבה : 17. תבנית כל־בהמה אשר בארץ תבנית
כל־צפור כנף אשר־בשמים בתחת לארץ : 19. ופן־תשא
עיניך השמימה וראית את־השמש ואת־הירח ואת הכוכבים
כל צבא השמים ונדחת להם ועבדתם אשר חלק יהוה
אלהיך אתם לכל העמים תחת כל־השמים :

16. De peur que vous ne vous corrompiez et que vous ne fassiez une sculpture (*Phesel*), la ressemblance de quelque idole, la figure (*Thabenith*) d'un mâle ou d'une femelle.

17. La figure (*Thabenith*) d'aucune bête qui soit sur la terre, la figure (*Thabenith*) d'aucun oiseau ailé qui vole vers le ciel :

18. La figure (*Thabenith*) d'aucun reptile sur le sol, la figure (*Thabenith*) d'aucun poisson qui soit dans l'eau audessous de la terre ;

19. Et de peur que tu n'élèves tes yeux vers le ciel et que voyant le soleil, la lune et les étoiles, toute cette armée du ciel, tu ne sois poussé à te prosterner devant eux et à les servir, eux que l'Éternel, ton Dieu, a donnés en partage à tous les peuples sous le ciel. (*Deuteron.*, c. IV, v. 16-19.)

« פסל *Phesel*, sculpté.

» תְּמוּנַת כָּל סָמֶל, selon le *Biour* (explication rabbini-» que), le premier (*Themonath*) signifie l'image que laisse » dans notre mémoire une figure que nous avons vue, et » *Samel*, c'est un dessin, une figure quelconque, même qui » n'existe pas dans la nature, un monstre tel qu'un cheval » ailé, un chien à trois têtes ;...

» תבנית *Thabenith*, de בנה bâtir ; un modèle, un simulacre » tel qu'on en voyait beaucoup en Égypte. » (Cahen, *la Bibl.*, comm. ad loc.)

C'est ainsi que Moïse interdisait aux Hébreux toute reproduction des images, idoles et statues qu'ils avaient vues et probablement adorées en Égypte.

La sage prescription du grand législateur fut bien souvent oubliée par son peuple : à l'époque de la captivité, les Juifs restés à Jérusalem, se croyant abandonnés de Dieu, étaient retombés dans leur idolâtrie et le prophète Ézéchiel, transporté en songe à Jérusalem, y voit les abominations qui le frappent d'horreur. Alors, rappelant les préceptes formels de Moïse violés par l'impiété des Juifs, il dit :

10. ואבוא ואראה והנה כל תבנית רמש ובהמה שקץ וכל
גלולי בית ישראל מחקה על הקיר סביב סביב : 11. ושבעים
איש מזקני בית ישראל ויאזניהו בן שפן עמד בתוכם עמדים
לפניהם ואיש מקטרתו בידו ועתר ענן הקטרת עלה : 12.
ויאמר אלי הראית בן אדם אשר זקני בית ישראל עשים איש
בחדרי משכיתו כי אמרים אין יהוה ראה אתנו עזב יהוה
את־הארץ :

10. J'entrai et je vis, et voici toute image (*Thabenith*) de reptiles, de bêtes abhorrées et toute idole de la maison d'Israël gravées sur le mur autour.

11. Et soixante-dix hommes des anciens de la maison d'Israël et Jaazaniahou, fils de Schaphan, debout parmi eux, se tenaient devant elles, chacun son encensoir à la main et un épais nuage d'encens s'élevait.

12. Et il me dit : As-tu vu, fils de l'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans l'obscurité, chacun dans sa chambre aux images ? Car ils disent : Jéhovah ne nous voit pas, Jéhovah a abandonné le pays. *Ezech.*, cap. VIII, 10-12.

16. ויבא אתי אל חצר בית־יהוה הפנימית והנה פתח היכל
יהוה בין האלם ובין המזבח כעשרים וחמשה איש אחריהם
אל־היכל יהוה ופניהם קדמה והמה משתחויהם קדמה לשמש :

16. Il me fit entrer dans la cour intérieure de la maison de Jéhovah, et voici qu'à l'entrée du temple de Jéhovah, entre la galerie et l'autel, environ vingt-cinq hommes, le dos contre le temple de Jéhovah et la face à l'orient s'inclinèrent vers l'orient devant le soleil. *Ezech.*, *ibid.*, v. 16.

Le parallélisme de ces trois passages ressort de leur rapprochement et l'on ne peut douter qu'en employant le même ordre de pensées et les mêmes termes que Moïse, le prophète n'ait voulu mettre en évidence la désobéissance des Juifs à la loi divine rédigée d'une manière si formelle et si détaillée. Il est donc évident que l'expression *Thabenith* s'applique particulièrement à des images fabriquées comme celles des Égyptiens, et pouvait, sur notre inscription, désigner une figure quelconque que l'on présentait à l'Apis vivant. On voit souvent, sur les monuments, les rois et les prêtres ou prêtresses présenter aux Dieux l'image de la Déesse de la vérité et quelquefois une petite statue agenouillée portant sur sa tête le coffre des offrandes (Champoll. *Mon. de l'Ég. et de la Nub.*, t. III, pl. 288, nos 2 et 3), ou bien le groupe en ronde-bosse du soleil gardien de la vérité (Id., *ibid.*, n° 1), ou encore la figure de la vache Athor à tête de femme, celle d'un Cynocéphale assis, le collier de Phtah-sokari, une couronne de feuillages accompagnée de deux basilics portant les deux coiffures royales représentant la haute et la basse Égypte et différentes autres offrandes emblématiques. (Wilkinson, *The ancient Egypt.*, 2e sér., t. II, p. 372.)

Ici, peut-être, la figure présentée à Apis était-elle sa propre statue, comme celles de moyenne dimension que M. Mariette a trouvées près du Sérapéum et qui pouvaient facilement être portées par quelques hommes. Cette cérémonie devait s'accomplir dans la grande enceinte hypèthre bâtie par Psammétichus. Une autre enceinte existait à Memphis ; c'était là que se promenait le taureau sacré vivant. Tout autour régnait un péristyle, et les murs étaient couverts de sculptures ; des colosses de douze coudées s'adossaient aux pilastres.

Cette *aula*, comme l'appelaient les Grecs, était située en face des Propylées méridionaux bâtis par Psammétichus devant le temple de Phtah, peut-être le plus ancien et certaine-

ment l'un des plus vénérés de toute l'Égypte (Herod., lib. II, c. 153). Strabon confirme ce que dit Hérodote sur la contiguïté du temple de Vulcain-Phtah avec le temple d'Apis. (Lib. XVII, c. 31.)

לאבס la préposition ל construit au régime indirect, le nom d'Apis avec le verbe קרב. Elle montre que c'est bien à Apis que l'image a été présentée. Quant à l'orthographe sémitique du nom d'Apis répété à la fin de ces deux premières lignes, elle mérite que l'on s'y arrête un instant. Par quelques inscriptions phéniciennes, nous connaissons comment les Phéniciens écrivaient les noms de plusieurs divinités égyptiennes. Nous trouvons ici les noms d'Apis, d'Horus et de Phtah : la belle inscription de Citium, celle dont l'original existe au Musée d'Oxford, porte le nom d'*Ebed-Osir* écrit עבדאסר; sur le monument bilingue de Malte nous trouvons le nom d'Osiris écrit de même et répété quatre fois, deux dans le nom עבדאסר, le serviteur d'Osiris, traduit en grec ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ, et deux fois dans le nom אסרשמר qu'il faut probablement lire אֹסִרשֹׁמֵר, cultor Osiridis ou Osiris custos, traduit en grec ΣΑΡΑΠΙΩΝ, nom qui, à la faveur du double sens, indiquerait, ce semble, qu'Osiris mort, ou Sérapis, était spécialement le gardien des morts, et s'appelait en phénicien : אֹסִר שֹׁמֵר. Sur l'inscription araméenne de la stèle funéraire érigée à la prêtresse Thébé et conservée à Carpentras, le nom d'Osiris est écrit de même, sauf l'addition des deux lettres quiescentes י et י, dont la première suit immédiatement l'*aleph* et l'autre termine le nom *Osiri*, אוסרי. Cette forme tient au dialecte employé dans l'inscription et au temps où elle fut écrite, mais la construction des consonnes radicales n'en est nullement altérée. C'est la présence du *Samech* dans le nom d'Osiris sur ces trois monuments qui porte à considérer ici la lettre ⵣ comme un Samech et, d'ailleurs, nous avons montré que sur les médailles le *Tsade* se permute avec le *Zaïn* et avec le *Samech* de la forme que nous proposons ici de lui reconnaître. En tout cas, une lettre sifflante très-douce est plus convenable pour donner une faible désinence au nom d'Apis écrit en égyptien ϩⲁⲡⲓ. On voit, par cet exemple, que les Phéniciens, comme les Grecs, ajoutaient quelquefois aux noms propres étrangers une lettre ayant la valeur du sigma et dont l'emploi était probablement euphonique.

רוח פַּךְ, *Rouach-Pda*. Ici nous rencontrons un nom hybride qui signifie spiritus Phtæ. A la quatrième ligne paraît le nom d'un autre adorateur d'Apis חַי רוח פַּךְ vivit, ou vita, spiritus Phtæ. L'examen de ces deux noms suggère des observations qui ne sont pas sans intérêt.

Parmi les trois adorateurs d'Apis, nous en trouvons un seul dont le nom soit purement phénicien; il se nomme *Tobbor*, Bonitas puritatis. Les deux autres, comme *Ebed-Osir* et *Osir-Schomer* sur l'inscription bilingue de Malte, ont emprunté une partie de leurs noms à une divinité égyptienne. *Rouach-Pda* se compose du mot phénicien *Rouach* qui signifie spiritus dans toutes les acceptions du mot latin. Ici, il exprime particulièrement le souffle de vie ou le souffle inspirateur de la Divinité. Ainsi, par exemple, on trouve dans Isaïe : « L'esprit » de Dieu רוּחַ יְהוָה reposa sur lui (le Messie); un esprit רוּחַ » de sagesse et d'intelligence; un esprit רוּחַ de conseil et » de force; un esprit רוּחַ de connaissance et de crainte de » Dieu. » (Is. c. 40. v, 2.) Par le souffle de ses lèvres בְרוּחַ שְׂפָתָיו il (le Messie) tuera les méchants (Is. c. 40. v. 4.) L'esprit de Dieu revêtit Gédéon : וְרוּחַ יְהוָה לָבְשָׁה אֶת גִּדְעוֹן (*Judic.* VI. 34.), l'esprit de Dieu vient sur Jephté (*Judic.* c. XI. 29.), il agite Samson (*Judic.* c. XIII. v. 25 et XIV. v. 6.), il s'empare de Saul à peine sacré par Samuel (I. S. c. X. v. 10 et 16.), l'inspire pour faire la guerre aux Ammonites (I. S. c. XI. v. 6.), et le quitte dès qu'il a offensé le Seigneur. Alors un mauvais esprit (envoyé) de Dieu le trouble et l'effraye : וְרוּחַ יְהוָה סָרָה מֵעִם שָׁאוּל וּבִעֲתַתּוּ רוּחַ רָעָה מֵאֵת יְהוָה *Et spiritus Jehovæ recessit ex-cum Saüle et subito invasit eum spiritus malus* (missus) *a Jehova*. (I. S. c. XVI. v. 14.) L'Écriture nous montre encore ailleurs des esprits chargés par lui-même de messages funestes : il envoie un mauvais esprit רוּחַ רָעָה entre Abimélech et les habitants de Sichem. (*Jud.* IX. 23.) Lorsque Josaphat, roi de Juda, et Achab roi d'Israël, voulurent aller ensemble combattre les Syriens, les faux prophètes encourageaient Achab et lui promettaient la victoire; mais, au contraire, Michée, prophète du vrai Dieu, parut devant les deux rois et leur dit : « J'ai vu Jéhovah assis sur son trône et » tout le reste de l'armée des cieux se tenant près de lui à sa » droite et à sa gauche. Jéhovah dit : Qui persuadera Achab » pour qu'il monte et tombe à Ramoth de Guilâd? — L'un » disait d'une manière, l'autre de l'autre. »

« Un esprit sortit et se plaça devant Jéhovah וַיֵּצֵא הָרוּחַ » וַיַּעֲמֹד לִפְנֵי יְהוָה et dit : Moi je le persuaderai. Jéhovah » dit : Par quel moyen? Il dit : Je sortirai et je serai un esprit » de mensonge רוּחַ שֶׁקֶר dans la bouche de tous ses Pro- » phètes. Et (Dieu) dit : Tu persuaderas et tu le pourras. » Sors et fais ainsi. » (*Reg.* I. c. XXII. v. 19 et suiv. Cf. *Paralip.* lib. II. c. XVIII. v. 18-21.)

Le mot *Rouach* exprime également le souffle de la vie. Ainsi, lorsque la création commença, l'Écriture nous montre l'esprit de Dieu רוּחַ אֱלֹהִים planant sur les eaux (*Genes.* I. 2.); Samson, après avoir vaincu les Philistins et près de périr de soif, invoque le secours de Dieu : une fontaine abondante jaillit de la mâchoire d'âne qui lui a servi de massue et le souffle lui revient וַתָּשָׁב רוּחוֹ (*Jud.* XV. 19). De même David, ayant mis ses ennemis en déroute, prend un Égyptien qui tombait en défaillance dans sa fuite; il lui fait donner à manger et à boire et le souffle lui revient : וַתָּשָׁב רוּחוֹ (Sam. I. c. XXX. v. 12).

L'esprit de Dieu inspire même les artistes : « Regarde, j'ai » appelé par son nom Betsaael, fils d'Ouri, fils de Chour de la » tribu de Juda. Je l'ai rempli de l'esprit de Dieu רוּחַ אֱלֹהִים » en intelligence, en science, pour toutes sortes d'ouvrages. » (*Exod.* c. XXXI. v. 2. 3.).

L'Écriture nous fait voir que les nations idolâtres croyaient que les dieux avaient des esprits qu'ils communiquaient aux devins et aux Mages. Nabuchodonosor troublé par un songe, ayant en vain consulté les scribes sacrés, les mages, les chaldéens et les devins, fait appeler Daniel nommé Belteschaçar selon le nom de son Dieu assyrien, et lui dit : Belteschaçar, chef des scribes sacrés, de qui je sais que l'esprit des dieux saints est en toi רוּחַ אֱלָהִין קַדִּישִׁין בָּךְ et qu'aucun mystère n'est caché devant toi, dis-moi les visions du songe que j'ai vues, avec l'explication. Le roi se sert trois fois de la même formule : l'esprit des Dieux saints est en toi (*Dan.* c. IV. v. 6 et 15.). Et quand Balthasar, consterné de

voir l'inscription tracée par la main divine, ne peut obtenir aucune explication de ses devins, la reine lui dit : « Il est un homme dans ton royaume qui a en soi l'esprit des Dieux saints רוּחַ אֱלָהִין קַדִּישִׁין et durant les jours de ton père la lucidité, l'intelligence et la sagesse furent trouvées en lui, et le roi Nabuchodonosor, ton père, l'a établi chef des magiciens, des astrologues, des chaldéens et des devins (*Dan.* v. 11.).

Duc de Luynes.

(La suite au prochain numéro.)

MONNAIE INÉDITE D'HÉRODE LE GRAND.

Chaque jour la suite monétaire judaïque s'enrichit de quelque monument nouveau, et je ne doute pas que des recherches attentives, entreprises à Jérusalem, ne parviennent en peu d'années à augmenter considérablement le catalogue des monnaies qui constituent cette suite intéressante. Six mois à peine se sont écoulés depuis la publication du livre dans lequel j'ai rassemblé tout ce que je connaissais jusqu'alors de monnaies autonomes et impériales émises dans la capitale de la Judée, et déjà depuis il m'a été permis de décrire, dans ce *Bulletin* même, quelques types inédits ou mal connus encore; il ne s'agissait alors que de monnaies frappées au nom des césars par les procurateurs impériaux; plus heureux cette fois, je puis faire connaître aux numismatistes une monnaie complétement inédite, du moins je le crois, de la dynastie hérodienne. Cette curieuse pièce m'est arrivée récemment de Jérusalem, perdue dans un amas de médailles sans aucune espèce de valeur. En voici la description :

H..... ΒΑΣΙΛΕ. Dans le champ, un × au centre d'un cordon façonné en forme de couronne, et fort semblable à un Ω dont les deux traits rectilignes s'abaisseraient obliquement.

℟. Un bassin-trépied entre deux palmes. Cuivre. Poids 3^{gr},1. Le flanc a été évidemment ébarbé à la cisaille, comme celui de la plupart des petites monnaies hébraïques de cuivre frappées à Jérusalem, à toutes les époques autres que celle de la révolte de Barcocébas.

Avant de chercher à expliquer le sens de la sigle placée dans le champ à l'avers et au milieu de la couronne, je dois rappeler ici la description de deux belles pièces d'Hérode le Grand, qui me paraissent appartenir, avec celle que je viens de mentionner, à un véritable système monétaire que le chef de la dynastie iduméenne aurait inauguré, dès qu'il se fût rendu maître de Jérusalem, par le siége qui mit fin au règne et à la vie d'Antigone, le dernier des princes Asmonéens.

ΗΡΩΔΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ; dans le champ, un bassin-trépied; à gauche LΓ (Année III, du règne d'Hérode, 37 ans av. J.-C.); à droite le monogramme ⳨.

℟. Casque avec jugulaires, surmonté d'une étoile, de chaque côté une palme.

Cuivre; poids 8^{gr},6. Cabinets impériaux de Paris et de Vienne; cabinet du docteur John Lee; ma collection.

ΗΡΩΔΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Autour d'un casque semblable à celui de la monnaie précédente.

℟. Bouclier à large *umbo* orné et bordé d'un feston.

Cuivre de conservation médiocre; poids 4^{gr},8. Cabinet impérial de Paris.

Akerman décrit une monnaie semblable à celle-ci, mais offrant dans le champ, à droite et à gauche du casque, les deux lettres ЄΙ, si toutefois ces deux lettres ont été bien lues (1).

En rédigeant dans mes recherches sur la numismatique judaïque l'article relatif à la première de ces deux monnaies, je m'exprimais ainsi, à propos du monogramme ⳨, que Cavedoni a pris pour la croix ansée (2) : « J'ignore ce que peut représenter le monogramme composé des deux lettres Τ et Ρ. Serait-ce la valeur monétaire de la pièce, qui alors aurait été un trias (τριὰς)? » Aujourd'hui je n'hésite plus à adopter une interprétation bien voisine, qui me paraît mise hors de doute par la présence de la sigle ×, inscrite au centre de la pièce nouvelle qui fait le sujet de cet article : cette sigle, en effet, ne peut être que l'initiale du mot *χαλκός*; je présume donc que les deux lettres ЄΙ, de la pièce au bouclier doivent se lire ΔΙ, pour *Δίχαλκος*, et le monogramme ⳨, Τρίχαλκος.

Si nous comparons maintenant les poids des trois monnaies en question, nous trouvons les chiffres 8^{gr},6, 4^{gr},8 et 3^{gr},1, qui, j'en conviens, ne sont guère d'accord avec la valeur nominale des trois espèces; mais il ne faut pas trop s'en étonner; car les poids relatifs des monnaies de cuivre sont presque toujours fort éloignés des poids rigoureux que l'on devrait s'attendre à constater par des pesées directes.

F. de Saulcy.

DE L'INFLUENCE DES VOEUX POPULAIRES

DANS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES, SOUS LES EMPEREURS ROMAINS.

Depuis quelques années on s'est occupé des inscriptions tracées par les anciens, soit avec le charbon, soit avec la pointe du stylet sur les murailles de leurs maisons ou de leurs édifices publics. On a relevé avec soin tous les monuments paléographiques de ce genre découverts à Pompéi. On a rappelé les passages différents où les auteurs anciens ont fait allusion à cet usage. Plaute, Cicéron, Lucien, Pline parlent d'éloges ou de satires qu'on crayonnait ainsi, usage qui s'est conservé un peu partout et surtout en Italie, où les élans de l'admiration populaire se lisent aux abords des théâtres et partout où l'on croit trouver une place convenable pour ces espèces de manifestations publiques. Mais il y a encore une autre espèce d'inscriptions que nous ont révélée les *Graffiti* de Pompéi : ce sont les recommandations faites par le peuple en faveur de tel ou tel candidat, véritables réclames électorales où les futurs édiles, questeurs ou duumvirs étaient désignés aux membres de la curie, qui, depuis le règne de Tibère, paraissent avoir eu seuls, du moins en Italie, le droit de les nommer. La fragilité de ces inscriptions d'un jour, qu'elles fussent gravées au trait ou dessinées avec le charbon ou le minium, ne nous a permis d'en reconnaître l'existence que dans un bien petit nombre de localités, et entre autres dans cette ville de Pompéi, qui nous a été si miraculeusement conservée sous les cendres du Vésuve. Mais on peut prouver l'usage général de cette intervention du peuple dans les élections municipales par quelques monuments épigraphiques

(1) *The New Testament of our Lord and Saviour Jesus-Christ*, with notes and numismatic illustrations, 1844, p. 3, nº 6.

(2) *Numismatica biblica o sia dichiarazione delle monete ant. memorate nelle Sante Scritture*, Modena, 1850, p. 50 : « Croce ansata, o cosa simile. »

dont le sens n'avait pas été déterminé avant qu'on eût eu connaissance des graphites de Pompéi.

Lors de mon dernier retour en France je me suis arrêté à Forlimpopoli, l'ancien Forum Popilii, petite ville de la Romagne où je savais qu'existait, encastrée dans les murs de la vieille forteresse, une inscription que Vecchiazzi, le seul qui l'ait publiée en écrivant l'histoire de cette bourgade, n'avait su comment expliquer (1). La voici telle que je l'ai relevée avec tout le soin possible :

ITA.CANDIDATVS FIAT.HONO
RATVS.TVVS.ET.ITA.GRATUM.EDAT
MVNVS.TVVS.MVNERARIVS.ET.TV
FELIX.SCRIPTOR.SI.HIC.NON.SCRIPSER[IS]

« Que ton candidat parvienne aux honneurs et qu'il te donne en récompense un beau combat de gladiateurs. Sois heureux dans les vœux que tu formes, pourvu que tu ne viennes pas les former ici. »

Il est facile de reconnaître dans cette inscription le désir de protéger un édifice contre l'habitude qu'on avait d'y inscrire, à l'approche des élections municipales, le nom des candidats dont on désirait la nomination. Or quels étaient les monuments qu'on désirait le plus, dans l'antiquité, garantir de l'indiscrète manifestation des vœux populaires? Ce devait être les tombeaux qui s'élevaient le long des routes comme pour rappeler sans cesse aux voyageurs quel est le but où nous tendons dans notre pèlerinage sur cette terre : *Sic monumenta quæ in sepulchris*, dit Varron, *et ideo secundum viam quò prætereuntes admoneant et se fuisse et illos esse mortales.* (L. L., lib. VI.) Faire d'un monument sépulcral, dont la vue devait réveiller de graves pensées, l'organe des caprices ou de l'engouement de la foule pour tel ou tel candidat, c'était une espèce de profanation : et cependant, par cela même que les tombeaux étaient disposés le long des routes qui venaient aboutir à la ville, on conçoit qu'au grand jour des élections on pouvait être tenté d'y inscrire les vœux dont chaque décurion devait avoir ainsi connaissance en se rendant à la curie. En effet, j'ai voulu rechercher les inscriptions qui présentent un sens analogue à celle de Forlimpopoli et qui peuvent se trouver éparses dans les recueils épigraphiques publiés ou manuscrits. J'ai trouvé que plusieurs d'entre elles appartiennent évidemment à des tombeaux. M. Mommsen a reproduit, dans ses *Inscriptiones regni Neapolitani*, un fragment d'inscription funéraire existant encore dans la grande ruine romaine appelée la Villa de Cicéron à Mola di Gaëte. Elle se termine ainsi :

PARCE.OPVS.HOC.SCRIPTOR.TITVLI.QVOD.LVCTIBVS.VRGE[ar] (2)
SIC.TVA.PRAETORES.SAEPE.MANVS.REFERAT

M. Henzen s'est servi de ce fragment dans le mémoire où il a prouvé que la haute magistrature des municipes, au lieu d'être composée de duumvirs ou de quatuorvirs, l'était quelquefois de préteurs. (*Ann. dell' Inst. arch.*, t. XVIII, p. 264.)

Une autre inscription, appartenant à la même catégorie, a été trouvée par M. Mommsen dans un des manuscrits épigraphiques dont la Vaticane est si riche :

INSCRIPTOR.ROGO.TE.VT.TRANSEAS.HOC.MONVMENTVM
AS...AN.QVOIVS CANDIDATI.NOMEN.IN HOC
MONVMENTO.INSCRIPTVM.FVERIT.REPVLSAM.FERAT.NEQVE.HONOREM
VLLVM.CERAT

« Je prie l'afficheur de laisser ce tombeau intact. Que le candidat dont le nom y sera inscrit soit repoussé dans les élections et qu'il ne parvienne pas aux honneurs (3). »

Ici la prière est accompagnée de menaces. Quelquefois même l'inscription est conçue de manière à ce que le passant prononce une imprécation contre lui-même en la lisant s'il n'obéit pas à l'injonction qui lui est faite. Telle est celle que nous trouvons dans Gruter, 905, 9, et qui a été donnée aussi par Muratori, 1650, 17, et par Orelli, 4840 :

M CAMVRIVS.P.F.ROM
HORANUS
H M H.N.S
SEO.SI.HOC.MONVMENTO
VLLIVS CANDIDATI
NOMEN.INSCRIPSERO
NE VALEAM

« Si j'inscris jamais le nom d'un candidat sur ce monument, malheur à moi ! »

Il faut reconnaître toutefois que le plus souvent on cherchait à prendre les poseurs d'affiches par la douceur. Telle est l'inscription publiée par Bertoli dans les *Antichità d' Aquileia;* par Muratori, p. 1772, 2, et par Orelli, n° 4751. Elle porte :

ITA.VALEAS.SCRIPTOR.HOC.MONVMENTVM.PRAETERI.

Telle est surtout celle qui a été trouvée il y a peu de temps par M. le marquis Eroli dans les environs de Narni :

ITA.CANDIDATVS.QVOD.PETIT.FIAT TVVS
ET.ITA.PERENNES.SCRIPTOR.OPVS.HOC.PRAETERI
HOC.SI.IMPETRO.AT.FELIX VIVAS.BENE VALE.

« Que ton candidat obtienne tout ce qu'il désire et longue vie à toi-même ; mais épargne ce monument. Si tu défères à ce vœu, je te souhaite santé et bonheur. »

Gudius a également inséré dans son recueil, p. 61, n° 3, un fragment d'inscription que je n'hésite pas à rapporter au même genre de monuments épigraphiques :

SCRIPTOR.ITA.TE.TVA.VOTA.SEQVANTVR

bien que, cette fois, nous ne puissions déterminer, ainsi qu'il arrive pour l'inscription que j'ai relevée à Forlimpopoli et pour celle de Narni, si la prière de ne pas afficher était destinée à protéger un tombeau ou tout autre édifice.

Il ne faudrait pas conclure en effet du petit nombre de for-

(1) Le sens de cette inscription avait été reconnu par M. François Rocchi, professeur d'archéologie à l'université de Bologne et savant épigraphiste, lorsqu'il rassembla, il y a quelques années, les inscriptions latines de la Romagne qui auraient dû prendre place dans le *Corpus inscriptionum latinarum universale* que la France devait alors publier.

(2) Properce a dit :

« Desine, Paulle, meum lacrymis urgere sepulchrum.

Carm. XI, lib. IV.

(3) Je dois la communication de cette inscription et de celle de Narni, que je donne plus bas, à l'obligeance de M. Henzen. Elles prendront place toutes deux dans le troisième volume de la collection épigraphique d'Orelli, dont M. Henzen achève en ce moment la publication vivement désirée par tous les épigraphistes, et y seront inscrites sous les numéros 6975 et 6977.

mules semblables que j'ai pu rassembler jusqu'à présent, et dont la plus grande partie était évidemment gravée sur des tombeaux, que ces pieux édifices étaient seuls exposés aux injures de la réclame. Ils ont été protégés avec une plus grande sollicitude par le respect religieux des anciens pour leurs morts ; mais Pline nous apprend qu'auprès des sources du Clitumne toutes les villas portaient, sur leurs murs ou leurs colonnes, des éloges inscrits par le premier venu en l'honneur de la fontaine ou du dieu : *Leges multa multorum omnibus columnis, omnibus parietibus inscripta quibus fons ille deusque celebratur* (4) ; et Cicéron rappelle qu'en Sicile des vers satiriques contre la maitresse de Verrès étaient inscrits jusque sur les murs du prétoire, au-dessus de la tête du préteur : *De qua muliere versus plurimi supra tribunal et supra prætoris caput scribebantur.* (Contre Verrès, l. III, § 33.) Probablement on n'attachait pas la même importance à ce qui pouvait nuire à l'ornementation d'un édifice public ou privé qu'à ce qui semblait violer la sainteté du tombeau.

Quoi qu'il en soit, les inscriptions semblables à celle de Forlimpopoli et dont on trouvera peut-être encore d'autres exemples, me paraissent offrir de nouveaux et curieux documents sur la persistance de l'action populaire dans le choix des magistrats municipaux alors que la vie politique s'éteignait au cœur de l'empire, et qu'une partie de l'importance que Rome venait de perdre avait été, du consentement même des empereurs, reportée dans les municipes. Les questions relatives à l'organisation municipale dans les différentes provinces de l'empire romain sont importantes et complexes. Qu'Auguste ait réduit les comices au rôle peu flatteur de complaisants approbateurs de ses choix, puis, que Tibère ait supprimé ces assemblées d'abord quand il s'agissait de l'élection des magistrats, et plus tard pour la sanction même des lois, c'est ce que les textes historiques nous apprennent. Si les fantaisies archéologiques de Claude ramenèrent un moment quelque simulacre de vote populaire, ce caprice impérial dura ce que dure un caprice, et la volonté des césars redevint bientôt à Rome la loi souveraine. Mais jusqu'à quel point les provinces avaient-elles conservé une action directe dans l'élection de leurs magistrats ? c'est ce que nous ne pourrons probablement décider qu'après un examen attentif de tous les documents fournis par une même localité. Le code Théodosien nous apprend qu'en Afrique le peuple prenait part à la nomination des duumvirs : *Quamvis populi quoque suffragiis nominatio in Africa ex consuetudine celebretur* (l. XII, titre v, loi 1re) ; et à l'appui de ce passage quelques inscriptions de l'Afrique dues aux recherches de M. Léon Rénier nous montrent les habitants d'un même municipe divisés en plusieurs curies. Les tables de bronze de Salpensa et de Malaga nous offriront aussi sur ce point de biens précieux renseignements dans les paragraphes LI et suivants, si nous devons accepter ce texte comme antique sans arrière-pensée. Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater qu'en Italie, l'action indirecte du peuple dans les élections municipales, la pression qu'il y exerçait par la manifestation de ses préférences ressortent de l'habitude où il était d'inscrire sur les murs ces réclames électorales dont chacun cherchait à garantir, par des prières ou des menaces, les monuments de son culte ou de ses affections.

NOEL DES VERGERS.

(4) L. VIII, l. 8, à Romanus.

La collection des antiquités grecques de l'Asie Mineure, nouvellement formée au Louvre, s'est augmentée d'un monument fort intéressant. M. le vicomte Hippolyte de Janzé a donné au musée un disque de marbre blanc, en forme de petit bouclier, très-convexe, sur lequel on lit :

ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣ
ΑΡΙΣΤΑΙΝΕΤΟΥ
ΣΤΡΑΤΑΓΗΣΑΣ
ΕΚΠΑΝΤΩΝ
ΚΑΙΤΙΜΑΘΕΙΣ
ΥΠΟΚΑΜΙΡΕΩΝ
ΘΕΟΙΣ

Ἀλεξίμαχος Ἀρισταινέτου, στραταγήσας ἐκ πάντων, καὶ τιμαθεὶς ὑπὸ Καμιρέων, θεοῖς. Nous avons donc là un bouclier votif consacré aux dieux par Aleximaque, fils d'Aristænète.

On conserve dans la bibliothèque publique de Cambridge un bouclier du même genre, que M. Bœckh croit avoir été trouvé à Cnide, en Carie (*corp. inscript. græc.*, n° 2654) et qui est aussi consacré aux dieux, θεοῖς, par un magistrat qui avait à se glorifier d'avoir reçu cinq couronnes d'or. Un autre bouclier de marbre bien connu des antiquaires, est celui qui se voit au Musée britannique et qui porte les noms des éphèbes d'Athènes placés sous le commandement du *cosmetes* Alcamène (*Anc. marbles in the brit. Mus.*, 1815, 4°, 2e part., pl. XXXVI).

Un Rhodien, dont le comte de Vidua a retrouvé le monument, aussi dédié aux dieux, θεοῖς, s'intitule στραταγήσας καὶ τριηραρχήσας ἀφράκτου, καὶ ἁγησάμενος ἐπὶ τᾶς χώρας κατὰ πόλεμον, καὶ ἀστυνομήσας (Vidua, *Inscript. ant.*, tab. XXXVII, n° 3. Bœckh, *Corp. inscr.*, 2524) ; un Cypriote est à la fois στρατηγὸς καὶ ναύαρχος καὶ ἀρχιερεὺς κατὰ τὴν νῆσον (Vidua, *Inscr. ant.* tab. XXXII, 2 ; Bœckh, *Corp. inscr.*, 2622). Nous ne savons si Aleximaque avait des charges militaires, religieuses ou civiles ; sa formule rappelle celle des Romains : *Omnibus honoribus apud suos functus*, et celle des Gymnases : παῖδας ἐκ πάντων στάδιον, παῖδας ἐκ πάντων δίαυλον, que M. Bœckh assimile à ὁ κατὰ πάντων ou διὰ πάντων (*Corp. inscr.*, nos 232, 425) *qui adversus omnes cum successu decertavit.*

Ce qui rend surtout cette inscription précieuse, et ce qui fait que je l'ai placée parmi les monuments de l'Asie Mineure, quoiqu'on ignorât son origine, c'est qu'on y trouve le nom des habitants de Camirus, une des plus célèbres villes de Rhodes, déjà mentionnée dans l'Iliade (II, 656) :

Οἳ Ῥόδον ἀμφενέμοντο διὰ τρίχα κοσμηθέντες,
Λίνδον, Ἰηλυσόν τε καὶ ἀργινόεντα Κάμειρον.

La monnaie de Camirus, dont le type est une feuille de figuier (Καμειραία ἰσχάς ; Babrius), est ordinairement sans légende. Cependant Sestini a publié une belle pièce d'argent de travail antique, au revers de laquelle on lit ΚΑΜΙΡΕΩΝ (*Lett. num. cont.*, t. VII, pl. II, n° 26). Dans l'inscription comme sur la monnaie, l'orthographe est la même, tandis que dans Homère (Iliad., II, 656), Hérodote (I, 144), Thucydide (VIII, 45), Strabon (XIV, p. 653) on trouve Κάμειρος et Καμειρεύς avec la diphthongue. La rare monnaie d'argent décrite par Sestini et l'inscription du Louvre sont, je le pense, les seuls monuments antiques conservant le nom de Camirus. On sait que M. le duc de Luynes a retrouvé deux monnaies d'argent de Lindus et d'Ialysus (*Ann. dell' Inst. arch.*, 1841, p. 145-148).

A. DE L.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Ce, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 9. SEPTEMBRE 1855.

INSCRIPTION PHÉNICIENNE

SUR UNE PIERRE A LIBATION DU SÉRAPÉUM DE MEMPHIS.

(Suite.)

—

Je reprends l'examen des mots et des noms propres inscrits sur le monument reproduit plus haut, page 70.

פְּדְ, nous ne connaissions pas encore cette forme phénicienne du nom de Phtah, qui se trouve ici exprimée d'une manière peut-être inattendue. En effet, une inscription phénicienne copiée par M. Ampère à Ibsamboul où elle est gravée sur l'un des colosses de ce monument célèbre (cf. Guigniaut *Rev. de Philolog. et d'hist.* t. I. p. 500) porte, dans sa partie intelligible, עבד־פתח, comme l'a reconnu M. de Saulcy, et les mots qui suivent paraissent être בן יתר־אשמן (1); ce qui semble bien prouver que les deux précédents sont un nom composé de : *Ebed*, serviteur, et *Phtah*, le dieu égyptien, mais écrit dans un dialecte très-âpre avec les lettres ת et ח rendant d'ailleurs exactement le mot égyptien ııɾƨ. Comment, sur notre inscription, le nom Phtah est-il si différent? Il ne faut pas en être plus surpris que de voir, sur l'inscription de Malte et sur celle de Carpentras, le nom d'Osiris écrit *Osir* et *Ousiri;* le dialecte des Phéniciens adorateurs d'Apis était plus adouci que celui du serviteur de Phtah; les premiers ont remplacé le *thau* par le *daleth*, lettre de même nature et ayant le même son atténué, et le *cheth* par le *hé*, avec lequel il se permute lui-même le plus souvent. Le *hé* étant quiescent n'est pas écrit, mais seulement prononcé.

Le nom de Phtah entrant ici dans la composition de deux noms hybrides, nous rappelle des passages importants d'Hérodote. Cet historien nous apprend que dans un des quartiers de Memphis, sur la rive gauche du Nil et près du temple d'Apis, était le temple de Phtah (Vulcain), bâti par Ménès (lib. II. c. 99); que Mœris en construisit les propylées au septentrion (ibid. c. 101); que Sésostris employa ses prisonniers de guerre à transporter des pierres immenses jusqu'auprès de ce temple (ibid. c. 108), devant lequel il érigea deux colosses de 30 coudées de haut, qui étaient sa statue et celle de la reine, et quatre autres colosses de 20 coudées représentant ses fils (ibid. c. 110); que Rhampsinite construisit les propylées du même temple à l'occident et érigea devant, deux colosses appelés l'été et l'hiver (ibid. c. 121); que le roi Asychis construisit les propylées à l'orient, remarquables par leur beauté et la richesse de leurs ornements (ibid. c. 136); que Psammétichus éleva les propylées au midi et, dans le voisinage, l'*aula* consacrée à Apis (ibid. c. 153.); enfin, qu'Amasis fit apporter à Memphis et fit placer devant le temple de Phtah (Vulcain) un colosse de 75 pieds de long et, sur la même base, deux statues de 20 pieds de hauteur, le tout en pierre, c'est-à-dire en granit d'Éthiopie. A l'époque où Hérodote visitait l'Égypte, le colosse était renversé, probablement par l'ordre de Cambyse (lib. II. c. 185.).

L'image de Phtah dans ce temple était étrange et fut l'objet des sarcasmes impies du roi de Perse. Le Dieu était représenté comme un Pygmée et ressemblait aux Patæques dont les Phéniciens ornaient la proue de leurs vaisseaux (lib. III. c. 37). Ces figures monstrueuses que l'on aperçoit au revers des médailles phéniciennes d'Aradus et sur celles des rois de Perse, portant les unes et les autres une galère, sont probablement les mêmes qui paraissent sur les monnaies de bronze d'Ébusus frappées par les Carthaginois (2). Le nom de Patæques rappelle visiblement celui de Phtah (3). Le Phtah Pygmée de Memphis était le même que les inscriptions hiéroglyphiques nomment Phtah Sokari. Un temple des Cabires à Memphis renfermait des images semblables aux Patæques. Cambyse les insulta et les fit brûler. On disait ces Cabires fils de Phtah (Herodot. lib. III. c. 37). Autour de l'édifice sacré habitaient des Phéniciens de Tyr, probablement soldats mercenaires du roi d'Égypte, dans le quartier appelé Castra Tyriorum, Τυρίων στρατόπεδον (lib. II. c. 112). Dans le temple de Protée, au sud et tout près de celui de Phtah, était celui de Vénus étrangère qu'Hérodote, attaché aux traditions grecques, croit avoir été consacré à Hélène, fille de Tyndare (lib. II. c. 112). Strabon parle de ce temple de Vénus grecque et ajoute : Quelques-uns disent qu'il est consacré à la lune, Séléné (lib. XVII. c. 31). C'était déjà se rapprocher de la vérité, mais les papyrus grecs trouvés en Égypte et conservés au Musée du Louvre donnent sur cette dernière question une solution décisive. On y voit (Pap. n° 37) une pétition adressée au roi Lagide par un certain Ptolémée, reclus grec, habitant le Sérapéum de Memphis, et se plaignant des mauvais traitements dont il avait été l'objet de la part des pastophores et d'autres Égyptiens ou Grecs qui pénétrèrent dans le petit temple d'Astarté pour l'en arracher, comme ils l'avaient fait une autre fois dans une émeute. De ce document si curieux, M. Brunet de Presle conclut avec toute raison que le temple de Vénus étrangère était identique avec l'*Astarteium* et se trouvait naturellement dans le quartier habité par les Tyriens. (*Mém. prés. à l'acad. des Inscrip.* 1re sér., t. II, p. 16, 24 et 28.)

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que les manuscrits phéniciens sur papyrus de la collection de feu M. le duc de Blacas et provenant de Sakkara, confirment le séjour prolongé d'une colonie phénicienne à Memphis, et je rappellerai aussi que, dans l'inscription de Citium relevée par Pococke et relative à la construction du temple d'Astarté

(1) Le *mem* et le *nun* à la fin du nom se confondent en un monogramme. יתר אשמן, *Ither Asmum* (abundantia Asmuni). Cf. יִתְרְעָם, abundantia populi, nom propre masculin. (II, S., c. III, v. 3. *Paralip.*, lib. I, c. III, v. 3.)

(2) Phtah Sokari tient quelquefois un serpent de chaque main, comme le Patæque de ces médaillons en tient un de la main gauche.

(3) Cf. Bunsen, *Ægyptens stelle*, etc., t. I. p. 451.

dans l'île de Cypre, les Phéniciens habitant l'Égypte כלבי בחם figurent parmi les premiers associés à cette œuvre religieuse (*Essai sur la numismatique des Satrapies*, etc., p. 113).

Dès les époques les plus reculées, les habitants de la Judée et de la Phénicie avaient toujours été disposés à s'établir en Égypte : outre les émigrations des patriarches et le séjour des Hébreux qui dura plusieurs siècles dans la terre de Gessen, l'Égypte servait d'asile aux Juifs que les proscriptions chassaient de leur pays. Ainsi, Jéroboam persécuté par Salomon se retira en Égypte auprès de Sesac et y resta jusqu'à la mort de son ennemi (*Reg.* I. c. XI. v. 40, et c. XII. v. 2).

Nous voyons encore Isaïe prédire qu'il y aura en Égypte cinq villes parlant *la langue de Chanaan* et *jurant par le Jehovah Sabaoth*, le Dieu des armées; l'une d'elles devait s'appeler la Cité du Soleil. « Dans ce jour-là, ajoute le Prophète, » il y aura un autel du Seigneur au milieu de la terre d'Égypte » et une stèle érigée à Jéhovah près de sa limite. » (Is. c. XIX. v. 18 et 19.)

Selon Don Calmet, quelques-uns prétendent que ce fut dans le temps de la guerre de Sennachérib et du règne de Psammétichus. « On voit, dit cet auteur, par l'histoire sacrée et par » les prophètes, qu'il y avait alors un grand nombre d'Israé» lites en Égypte. Aristée (l'historien des Septante) dit que » Psammétichus se servit des Juifs dans les guerres qu'il fit » aux Éthiopiens. » (D. Calmet, *Comm. sur Jérém.* c. XLII. v. 43).

Jérémie nomme les établissements des Juifs en Égypte pendant la captivité, ce sont : *Migdol*, *Tachpanches* ou Taphnis, *Noph* ou Memphis et la terre de *Pathros*. Il reproche amèrement leur idolâtrie à ses concitoyens qui l'avaient entraîné dans leur fuite devant Nabuzardan, gouverneur de la Judée pour le roi chaldéen (c. XLIV, v. 1, 2, 4, 5).

N'est-il pas vraisemblable, d'après ces passages, qu'avant la captivité et pendant sa durée, les Juifs parlant la langue de Chanaan, invoquant le nom du dieu des armées, réunis à Memphis et s'y livrant à l'idolâtrie, devaient faire partie de ces mercenaires nommés Tyriens et mis en garnison dans le camp fortifié qui portait leur nom?

Ptolémée Soter amena beaucoup de Juifs en Égypte; il leur confia la garde de ses forteresses, et on en comptait trente mille dans ses armées (Josep., *Contr. Apion.* lib. II).

Enfin, sous Ptolémée Philométor, Onias s'appuyant sur la prophétie d'Isaïe, que nous avons citée plus haut, écrivit au roi et à sa femme Cléopâtre pour leur demander, comme prix de ses services, un temple abandonné près de Léontopolis dans la préfecture d'Héliopolis, dans la citadelle de Bubastis-agrestis, afin de le rebâtir sur la mesure de celui de Jérusalem et d'y réunir les Juifs d'Égypte pour y prier Dieu de bénir le roi, sa femme et leurs enfants. Cette grâce fut accordée par le roi, qui ne voulait pas s'opposer à l'accomplissement de la prophétie. Onias bâtit un petit temple très-pauvre et y établit des Lévites (Joseph. *A. J.*, lib. XIII, c. 1, 2, 3).

C'est donc véritablement à la présence continue des Tyriens et des Juifs mercenaires parlant la langue de Chanaan que l'on doit attribuer l'existence d'un *Astarteion* à Memphis et la découverte en Égypte de manuscrits phéniciens sur papyrus. L'un d'eux, conservé au musée de Turin, est rédigé en forme de prière adressée à Jéhovah, et Gesenius (*Script. ling. phœn. mon.*, p. 233) le regarde comme écrit par un Juif dans le dialecte chaldaïque, ce qui indique une époque postérieure à la captivité. D'autres papyrus appartenant à la collection de feu M. le duc de Blacas et trouvés près de Sakkara, sont des fragments historiques relatifs à un chef militaire syrien ou phénicien, nommé Bar-Hanès, chargé par le roi d'Égypte d'exterminer un peuple rebelle, et probablement aussi son entretien avec le roi au sujet des travaux publics imposés aux prisonniers et accompagnés de grandes rigueurs (Lanci, *La sacra scrittura illustrata*, p. 18 et sqq. — Gesen. *Script. ling. phœn. mon.*, p. 236 et sqq.). Un troisième fragment phénicien, provenant de la collection Drovetti et conservé au Louvre, est intitulé בנפקתה ביה באבי, et contient un compte de dépenses dans le mois de Paophi. Il parait se rapporter à l'administration d'une propriété rurale. Tous ces manuscrits dans le dialecte araméen offrent une identité presque absolue d'écriture avec la stèle égypto-phénicienne du musée de Carpentras, dont le mauvais travail atteste le temps des dernières dynasties.

Si les colonies des Phéniciens et des Juifs en Égypte étaient particulièrement militaires, on ne saurait douter cependant que le génie mercantile des deux nations n'y eût associé des tribus entières de commerçants et d'artisans qui remplissaient, à côté des troupes, un rôle pacifique et lucratif. Des familles établies autour du camp des Tyriens et se perpétuant sur le sol de l'Égypte, pouvaient s'y naturaliser en partie et, après avoir adopté les mœurs du pays, en accepter la religion. C'est à cette situation mixte que nos Phéniciens, adorateurs d'Apis, devaient leurs noms hybrides et, par ce motif, on ne sera pas surpris de leur voir remplir un rôle dans les cérémonies en honneur des dieux de l'Égypte. D'ailleurs, la religion phénicienne ne répugnait pas à ce partage, et le peu de monuments phéniciens ou carthaginois qui nous sont connus nous révèlent des symboles, des costumes et des personnages mythologiques, empruntés d'un côté à l'Égypte, de l'autre aux peuples avec lesquels les races phéniciennes étaient en contact. Il n'y avait certainement pas plus de répugnance en Phénicie qu'en Judée pour les dieux, les institutions, les arts et les mœurs de l'Égypte. En revanche, les Égyptiens admettaient volontiers, à ce qu'il semble, les Phéniciens au culte de leurs dieux et à inscrire leurs noms dans les temples.

רוח פך *Romach-Pda* est intitulé serviteur d'Horus עבד אר; et ce titre qui rappelle celui d'*Ebed-Osir* des inscriptions de Malte et de Citium, reproduit la forme phénicienne du nom d'Orus que nous trouvions déjà sur une pierre gravée du cabinet de Berlin, où le double personnage d'Horus et des symboles empruntés à l'Égypte sont accompagnés de symboles phéniciens et de la légende בן־אר (Gesenius, *Script. ling. Phœn. mon.*, p. 224 et pl. 31, n° 70). Cet auteur lit sans l'expliquer בנאך. La légende est cependant très-claire; les deux mots sont séparés.

Il n'est pas inutile de remarquer ici la correspondance exacte que présente notre inscription dans l'orthographe du nom d'Apis et de celui d'Horus. Le premier s'écrit, en égyptien, ϩⲁⲡⲓ; le second ϩⲱⲣ. Dans tous les deux la consonne ϩ a été supprimée, comme elle a aussi disparu à la fin du nom Phtah ⲡⲧⲁϩ; et de l'*aleph* qui figure à volonté toutes les voyelles, comme le nom d'Horus אר et celui d'Apis אבם. L'inscription d'Ibsamboul montre que les Phéniciens employaient le *cheth* pour exprimer le *Hori*, quand il leur convenait de l'écrire.

טֹבְּבֹר, *Tobbor*, bonitas puritatis, est le nom du second Phénicien qui figure sur notre inscription. Ce nom est composé, comme טָבְאֵל, *Tabeel*, forme syrissante, de טוֹבְאֵל, *Tobêl*, bonitas Dei (Gesen., *Lexic.* sub verb.), et טוֹבִיָּה, *Tobia*, bonus Jehova. La première syllabe indique la bonté; la seconde exprime la pureté. C'est à ce titre que *Bor* signifie encore les substances alcalines employées pour nettoyer les étoffes et pour servir de flux purificateur aux métaux dans leur fusion (Job, IX, 30. — Isaïe, I, 25). *Tobbor* est le seul des trois Phéniciens dont le nom soit entièrement sémitique. Il est aussi le seul qui ait mentionné sa filiation au premier degré.

תֹּכֵה, *Tokeh*, forme complète תוכה, était le nom du père de Tobbor : il signifie innixus ou procumbens. Il est dérivé du verbe quiescent תָּכָה, inusité en *kal* chez les Hébreux, mais employé dans la conjugation *Pual* (*Deut.* XXXIII, v. 3). Ici *Tokeh* est le participe au mode *Phaal*. On voit dans ce nom deux lettres de l'alphabet phénicien que n'offre pas le reste de l'inscription ; ce sont le כ et le ה. Le *caph* a la forme palmyrénienne; on pourrait douter de sa valeur si cette inscription ne contenait pas dix-sept lettres de l'alphabet et si, parmi celles qui manquent, les ג, ז, צ, ש pouvaient se prêter à la configuration de la lettre que nous donnons pour un *caph*. Nous verrons plus loin que l'*iod*, toujours une petite lettre, figurait aussi dans cette inscription et qu'un éclat de pierre ou un écrasement d'une très-petite surface l'a fait disparaître.

וְעֹבֵד קֳדָם אפּס חירוחפּדּ et ministrans coram Apide *Chai-rouach-Pda*. Ici le mot עבד ne signifie pas le serviteur comme dans *Ebed-Osir*, *Ebed-hadad* et *Ebed-Hor*. La syntaxe de la phrase montre que *Chai-rouach-Pda* était servant, עֹבֵד, devant Apis. C'est donc le participe עוֹבֵד, ministrans, qu'il faut lire avec le *waw* quiescent supprimé, et il faut traduire : « Celui qui servait devant Apis Chai-rouach-Pda. » On sait que des prêtres étaient attachés au service d'Apis ; ce dieu vivant sous la figure du taureau sacré avait son gardien que les Grecs appelaient Βουκόλος; les manuscrits grecs sur papyrus, analysés par M. Brunet de Presle, font mention de ce pasteur d'Osorapi, Βουκόλος τοῦ Ὀσοραπι, qui était, en même temps, gardien de l'autre taureau sacré Osor Mnevis. Ce prêtre fut chargé de faire des libations devant Osor-Api, pendant que les deux prêtresses jumelles, dont c'étaient les fonctions spéciales, négligeaient de remplir ce devoir religieux (*Mém. prés. à l'Ac. des inscr. par des sav. étr.*, 1re sér., t. II, p. 15). Sans affirmer que Chai-rouach-Pda eût été investi des attributions de pasteur d'Apis, il est certain qu'il comptait parmi les ministres de ce dieu. Ses compagnons, Phéniciens comme lui, n'auraient pas accompli un des rites du culte s'ils n'eussent été, à quelque degré, ministres dans le temple. En portant le feu dans une cérémonie du culte d'Apis, ils avaient sans doute, selon l'usage, versé la libation sur l'autel consacré par leur piété. Un papyrus grec du Musée britannique parle, en effet, expressément des pierres à libations, λιθινὰ σπονδεῖα, sur lesquelles on versait le vin tous les jours en honneur d'Esculape Sérapis dans le Sérapéum, et les deux prêtresses jumelles, chargées habituellement de ce ministère dans le temple de Sérapis, étaient de véritables choéphores auxquelles des hommes pouvaient être temporairement substitués (Cf. Brunet de Presle, *Mém. prés. à l'Ac. des inscr. par des sav. étr.*, sér. 1re, t. II, p. 11, 14 et 15).

עֹבֵד קֳדָם אפּס signifie, comme nous l'avons dit, servant devant Apis. En effet, si la préposition קֶדֶם exprime en hébreu, *avant*, *auparavant*, *autrefois*, elle a, dans le chaldaïque de la Bible, un sens plus étendu, et קֳדָם ou קֳדָם se traduit, devant, *coram*, en présence de, aussi bien qu'en hébreu לִפְנֵי, *ante facies*. C'est le seul chaldaïsme que présente notre inscription, et il est souvent employé dans le livre de Daniel, ce qui indique déjà une antiquité assez reculée (Cf. Gesen. *Lexic.* sub verb.). Nous lisons, par exemple, dans Daniel :

עֲנוֹ כַשְׂדָּיֵא קֳדָם מַלְכָּא

Responderunt Chaldæi ante regem. Dan. II, 10.

וְרַחֲמִין לְמִבְעֵא מִן־קֳדָם אֱלָהּ שְׁמַיָּא

Et orarent misericordiam à facie Dei cœli. Ibid. v, 18.

Le texte de la Genèse chaldaïque porte de même :

וְצַלִּי אַבְרָהָם קֳדָם יְיָ

Et precatus est Abraham coram Jehovah. Gen. c. XX, v. 17.

Enfin l'inscription araméenne de la stèle de Carpentras répète deux fois le mot קדם dans la même acception. On y lit : *O integra coram Osiride*, תבית־קדם אוסרי; *Benedicta esto coram Osiride*, בריכה הוי בין קדם אוסרי (Gesen. *Script. ling. phœn. mon.*, p. 228). La formule chaldaïque קדם étant reconnue pour représenter celle de לִפְנֵי employée par les Hébreux, le membre de phrase עבד קדם אפס peut se rapprocher de ce passage de l'Écriture (Sam. lib. II., c. XVI, v. 19) :

לְמִי אֲנִי אֶעֱבֹד הֲלוֹא לִפְנֵי בְנוֹ כַּאֲשֶׁר עָבַדְתִּי לִפְנֵי אָבִיךָ כֵּן אֶהְיֶה לְפָנֶיךָ׃

littéralement : *cui ego sum serviturus? Nonne ad facies filii ejus? Quemadmodum servivi ad facies patris tui, sic ero ad facies tuas.*

חירוח פּדּ ; le nom de ce troisième personnage se compose régulièrement du mot חַי, *vita* ou *vivit*, et du nom *Rouach-Pda* que nous avons déjà analysé. *Chai-rouach-Pda* signifie Vita-spiritus-Phtæ, ou vivit-spiritus-Phtæ, ou encore vita-(est) spiritus-Phtæ, comme dans le passage suivant de Job :

זְכֹר כִּי רוּחַ חַיָּי

Memento quia spiritus vita mea. C. VII, v. 7.

Le nom de Chai-rouach-Pda se compose comme : חִיאֵל, *vivit Deus* (I. *Reg.*, 16, 34), et חִירָם, *vitæ celsitudo* (II. Sam. 5, 11). L'*iod* manque après le *cheth* ; cette lettre ne pouvait être supprimée parce qu'elle est radicale ; mais, si elle est absente, c'est qu'un accident a mutilé la pierre dans cet endroit ; car il reste entre le *cheth* et le *resch* une grande lacune et la pierre conserve l'empreinte d'un coup qui a porté précisément sur l'*iod*, et l'a supprimé de manière à ne pas en laisser de trace. Cette lettre est une des plus petites de l'alphabet phénicien, et il n'est donc pas surprenant qu'un coup léger l'ait éclatée ou écrasée. Toutefois il est à regretter que, figurant une seule fois dans l'inscription, elle n'ait pas été conservée pour nous faire connaître si sa forme était phénicienne ⩘ ou palmyrénienne Ↄ.

Après cet examen détaillé du texte de notre inscription, il nous reste à chercher s'il est possible d'en fixer la date.

M. Mariette qui, par ses précieuses découvertes au Sérapéum, a pu, mieux que personne, se faire une idée exacte de l'âge relatif des différents monuments exhumés dans ses fouilles, pense que notre pierre à libation, grossière et négligée dans sa matière et son travail, ne peut appartenir qu'à une des dernières dynasties, probablement au règne de Nectanebo II. D'un autre côté, la forme des lettres phéniciennes de cette inscription, rapprochée de ce que nous connaissons de textes phéniciens originaux, laisse le champ ouvert à la conjecture; mais des confrontations attentives parviendront, peut-être, à nous tirer d'incertitude.

Quand on examine les monuments d'épigraphie phénicienne, on y remarque quelquefois une calligraphie des plus élégantes et des plus soignées. Je citerai pour exemples particuliers la belle inscription de Citium conservée au musée d'Oxford, où les mots sont séparés et où la plupart des lettres sont ornées d'*apices* (Gesen., *Script. ling. phœn. mon.*, pl. 11), et les deux stèles bilingues funéraires richement décorées de palmettes du plus beau temps de l'art, trouvées à Athènes et conservées, l'une à Londres, l'autre au musée du Louvre (Gesen. *loc. supr.*, tab 9 et 10). La parfaite élégance de ces deux derniers monuments les rattache aux plus beaux temps de l'art hellénique; mais les voyelles longues employées dans leur texte grec, montrent qu'ils appartiennent plutôt au siècle d'Alcibiade qu'à celui de Périclès. Leur texte phénicien a été gravé sur un tracé qui ne pouvait appartenir à une main grecque. Il en est de même de la stèle funéraire d'Asepte, fille d'Aschmoun-Schillem sidonienne, également trouvée à Athènes (Cf. de Saulcy, *Ann. de l'inst. arch.*, t. XV, 1er cahier, 1843, — et Judas, *Lang. phen.* pl. IV et pag. 79). D'un autre côté, l'inscription phénicienne de Marseille, tout à fait conforme aux légendes des médailles de Syphax par la configuration de ses lettres, montre que, 200 ans avant notre ère, l'écriture phénicienne classique n'avait subi que de faibles altérations, et cependant, à la même époque, se formait celle des Numides, qui devait dégénérer plus tard en une épigraphie grossière comme la langue à laquelle elle appartenait. On en trouve la preuve dans les légendes des monnaies d'Ebusus avec le type du Pataeque, où l'on voit souvent la légende numide accompagnée de caractères isolés, tracés dans l'ancienne belle forme phénicienne. Ces monnaies qui portent toutes la date 50, n'ont pu être frappées que pendant le séjour d'une année que fit Magon dans la plus petite des Baléares où il fonda le port qui porte encore son nom. L'ère inconnue à laquelle se rattache cette curieuse série numismatique ne peut être que celle de la défaite de Régulus, arrivée juste cinquante ans avant que Magon ne se rendît maître d'Ebusus, 256 ans avant J.-C.

En Phénicie, nous voyons aussi la belle écriture ancienne devenir plus cursive et plus négligée sous les Séleucides; les monnaies bilingues de Démétrius II en sont la preuve.

On peut encore citer comme point de repère historique la médaille didrachme d'Abdémon, roi de Citium, qui fut mis à mort par Evagoras I vers 424 avant notre ère. Sa légende est composée de caractères phéniciens dans le style cilicien, mais plus inclinés; le ב et le ע sont ouverts; le ה est tout semblable à celui de notre inscription (*Rev. numism.*, t. XII, p. 309 et pl. XI).

En Égypte, la principale inscription phénicienne d'Ibsamboul appartient aussi à la belle époque; ses caractères écrasés paraissent même indiquer une haute antiquité, puisque depuis le temps d'Abdémon, l'écriture allongée se conserve jusqu'à la décadence.

Les manuscrits araméens sur papyrus que nous avons déjà cités et la stèle de Carpentras ne peuvent avoir de date positive; cependant le travail de la stèle ne doit pas les faire remonter à un temps antérieur aux derniers rois égyptiens.

En Cilicie, les monnaies de Pharnabaze, tout en conformant leurs légendes à l'écriture sémitique propre à cette province, ne s'écartent pas des principes de la calligraphie phénicienne; aussi sont-elles contemporaines de Xénophon et d'Alcibiade.

Les grosses dariques au char, pesant 28 grammes, et celles à l'hippocampe, pesant 13 grammes 30 centigrammes en moyenne, portent un encadrement circulaire orné d'un entrelacs, qui se rencontre sur les monnaies les plus anciennes de la confédération achéenne, en Italie, et particulièrement sur celles de Sybaris, ville détruite environ 500 ans avant notre ère. Cette similitude ne peut être attribuée au hasard si l'on se rappelle la rareté du numéraire en Italie à cette époque et les relations des Sybarites avec les Ioniens de Milet sujets des rois de Perse. C'est donc vers le temps des batailles de Marathon et de Salamine que ces dariques ont été frappées. Les dariques de 28 grammes, remarquables par leur belle fabrication archaïque et par les portraits bien caractérisés des rois qu'elles représentent, paraissent avoir été frappées en Phénicie, et l'acolyte du roi semble être un roi phénicien. (Voy. M. de Vogüé, *Athenæum français*, numéro du 17 février 1855, pag. 140.) Malheureusement la légende se borne à une seule lettre. Mais, sur les dariques d'un poids réduit à 25 ou 26 grammes et d'un travail très-négligé, on trouve quelques légendes très-courtes dont les caractères, comme nous l'avons dit plus haut, participent beaucoup de l'écriture chaldaïque employée sur les plus anciennes médailles des Juifs.

De tout ce qui précède, il résulte que dans le IIe siècle avant notre ère commença l'altération profonde de l'écriture phénicienne. Notre inscription, tracée sans doute au pinceau par l'un des trois adorateurs d'Apis, aura été reprise au burin par quelque ouvrier égyptien qui n'a pas manqué d'une certaine fidélité dans son travail. Si l'on examine la forme des lettres, on y trouve certains signes d'antiquité unis à ceux d'un temps moins reculé, ce qui indique toujours un moment de transition. Ainsi, par exemple, les ב, ד, ר et ע ne sont pas fermés, ce qui rappelle l'inscription de Citium du musée d'Oxford et la monnaie d'Abdémon. Le ף paraît même être d'une configuration très-archaïque : de plus, les mots ne sont pas coupés à la fin des lignes, ce qui est le signe assez habituel, mais non absolu, d'une bonne époque épigraphique. En revanche, la lettre ק est trop petite pour appartenir à l'ancien alphabet; le מ rappelle celui de certaines médailles puniques ou plutôt numides d'Espagne et de Mauritanie, sauf la haste qui n'est pas recourbée; le ב est presque palmyrénien et le ה est démesuré avec un seul grand appendice comme sur le didrachme d'Abdémon et sur les manuscrits araméens. La pureté du langage hébraïque de notre texte ne peut, d'ailleurs, être alléguée pour faire remonter très-haut le temps où vivaient les trois personnages auteurs de cette consécration, qui peuvent bien avoir été d'origine juive. Il ne semble pas douteux que les Juifs ne soient revenus de la captivité avec un langage singulièrement altéré par leur contact avec les Chal-

déens; l'idiome syriaque usité en Judée au temps de Jésus-Christ est attesté par toutes les phrases que nous en ont conservées les évangélistes. Mais n'est-il pas très-possible que des Juifs réfugiés du temps de Jérémie en Égypte y aient transmis à leurs familles leur langage original intact ou très-peu altéré, à peu près comme les Français du Canada ont conservé la langue du temps de Louis XIV?

Il semble donc que, sans faire remonter l'inscription du Sérapéum à une antiquité impossible, nous devons nous arrêter à l'idée qu'elle aura été gravée vers le temps que M. Mariette lui assigne. La défaite définitive du dernier Nectanebo et sa fuite en Éthiopie dissipèrent ses auxiliaires pour faire rentrer la basse Égypte sous la domination d'Artaxerxès Ochus, 340 ans avant notre ère. Le bœuf Apis fut tué par ordre du roi de Perse et son culte supprimé pour quelque temps jusqu'à ce que Bagoas, l'eunuque égyptien, eût vengé sur son maître l'outrage fait au culte de son pays. (Diod. lib. XVI., c. 51. — Aelian. V. *Hist.*, lib. VI. c. 8.)

Duc de Luynes.

FORTIFICATIONS DE SEMNEH EN NUBIE.

Explication de la pl. V.

On ne possède encore que des notions assez imparfaites sur les fortifications des anciens Égyptiens. Construites généralement en briques crues, elles ont subi l'action dévastatrice du temps et se sont changées pour la plupart en amas informes de terre noire qui marquent encore l'emplacement des enceintes antiques. C'est ainsi que l'on reconnaît l'existence d'épaisses murailles autour des temples de Karnac, de Denderah, d'Ombos, etc., et de la plupart des grands sanctuaires de l'Égypte. Mais ces constructions ne semblent pas avoir eu un caractère militaire; sans flanquements apparents, interrompues par de grandes portes monumentales de pierre, d'une défense difficile, elles semblent plutôt avoir joué le rôle d'enceintes sacrées que celui de fortifications régulières destinées à soutenir des siéges. Les plus complètes en ce genre sont celles qui entouraient les temples, actuellement détruits, d'Elethyas (El-Kab). Elles ont une apparence semi-militaire, et montrent encore sur chaque face de l'enceinte les rampes qui servaient à monter au sommet des murailles. Ce n'est pas d'ailleurs dans l'intérieur de l'Égypte qu'il faut chercher de puissantes forteresses; protégée par sa configuration même, l'Égypte n'avait à craindre que les ennemis du nord et ceux du midi, les Asiatiques et les Éthiopiens. C'est contre ces ennemis naturels qu'ont dû être construites les plus importantes places de guerre. Celles qui couvraient la frontière asiatique, et s'élevaient probablement à la limite du désert, ont disparu, ou du moins n'ont été décrites par aucun voyageur. Au sud, le temps en a épargné quelques-unes. On voit entre Assouan et Philé les débris de la muraille qui se joignait aux obstacles naturels pour défendre le passage des cataractes. A Ibrim et sur d'autres points du cours du Nil, entre les deux cataractes, se trouvent encore quelques restes des forteresses qui le protégeaient contre les incursions des peuplades africaines. Mais les plus importantes et les mieux conservées sont celles qui se voient à Semneh, sur les deux rives du fleuve. Elles ont déjà été signalées par plusieurs voyageurs, et notamment par M. le docteur Lepsius, qui les a visitées avec soin, et fait remonter leur construction au règne de Sesourtasen III, de la douzième dynastie (1).

Dans le deuxième volume de son grand ouvrage (2), il a donné le plan très-soigné des deux constructions et de la cataracte qui les sépare, mais sans texte explicatif. On ne trouvera pas, j'espère, sans intérêt que je vienne joindre aux observations du savant les notes et les dessins du voyageur.

Les quelques huttes de paille qui composent le village moderne de Semneh se trouvent à quinze lieues environ au sud de Wadi-Halfah, entre le vingt-deuxième et le vingt et unième degré de latitude. En cet endroit, une chaîne de roches granitiques, courant de l'ouest à l'est, coupe perpendiculairement la vallée du Nil. Les eaux du fleuve se sont frayé un passage à travers cet obstacle naturel et coulent avec fracas entre deux murailles de pierre, formant la seule véritable cataracte que j'ai rencontrée depuis Assouan. Aussi la navigation est-elle interrompue en cet endroit, si ce n'est au moment de la plus forte crue du Nil, où les barques se hasardent à franchir la barre à la faveur des hautes eaux. Cet emplacement était indiqué par la nature pour servir de barrière contre les invasions du sud, et, pour ainsi dire, de porte au territoire égyptien. Aussi les premiers Pharaons, qui reculèrent jusqu'en ces lieux les frontières de leur empire, songèrent-ils à s'y établir solidement. Deux forteresses furent élevées de manière à compléter avec la cataracte la défense du passage, et à commander entièrement la vallée du Nil. Ces deux constructions existent encore en partie, grâce au climat conservateur de ces régions, et il m'a été facile d'en lever le plan et d'en noter les dispositions principales. La plus considérable est celle de la rive gauche. Celle de la rive droite, bâtie sur des rochers presque inaccessibles, n'avait pas besoin d'être très-forte; mais l'autre facilement abordable du côté du sud, a été défendue avec le plus grand soin et la plus grande habileté. Aussi nous offre-t-elle un exemple très-complet de construction militaire à cette époque reculée, et à ce titre sa description pourra-t-elle offrir quelque intérêt.

Pour bien comprendre les différentes dispositions de la forteresse et l'usage de ses diverses parties, il importe de se rendre compte du terrain à défendre, de ses avantages ou de ses inconvénients. — C'est un plateau accessible de trois côtés : le côté oriental est très-abrupte et formé de rochers escarpés qui descendent jusqu'au fleuve et rendent l'approche très-difficile; le côté méridional est en pente douce, et les deux autres s'étendent horizontalement jusqu'aux collines profondément ravinées qui rattachent le plateau à la chaîne Libyque. En V (Pl. V) se trouve une coupure naturelle qui protége l'angle nord-est. Le système de défense est basé sur cette conformation du terrain : le côté oriental, suffisamment protégé par la pente de rochers qui empêchait l'approche des machines de guerre, est aussi le moins défendu, tandis que les autres nous présentent un système complet de fortification parfaitement approprié aux moyens d'attaque et de défense, à la configuration du sol et à l'ennemi à combattre. Nous l'étudierons comme une fortification moderne sous les deux points de vue du *relief* ou *profil* et du *tracé* ou *développement horizontal*.

La *coupe* ci-jointe (Pl. V, *fig.* 2 faite sur la ligne XY donne

(1) *Briefe aus Egypten*, page 259.
(2) *Auswahl*, etc.... B. II Band., Abth. I, Bl. 111 et 113.

une idée exacte du *relief* dans sa portion la plus soignée et aussi la mieux conservée. Le retranchement proprement dit se compose d'un mur de 15 à 25 mètres d'élévation suivant le terrain, de 4 mètres environ d'épaisseur à son sommet et de 8 à 9 mètres à sa base. Il est formé de briques crues, traversées perpendiculairement par des poutres de bois disposées horizontalement à des intervalles assez rapprochés. Ces poutres ont disparu par l'effet du temps, mais leur emplacement est bien reconnaissable aux vides laissés par la décomposition du bois et qui criblent toute la surface des murs de trous réguliers dont l'origine est incontestable : quelques fragments épargnés par les siècles, et qui semblent être du *palmier doum*, arbre très-commun dans le pays, ne laissent aucun doute à cet égard. La surface extérieure du mur est formée de deux plans inclinés l'un sur l'autre de 160 degrés environ. Cette disposition, conforme aux habitudes de construction égyptienne, s'explique par la fragilité des matériaux et la nécessité de donner une plus grande solidité à la base, plus exposée aux attaques. De plus, on voit en R (*fig.* 1) une série de petits contre-forts de 2 mètres d'épaisseur qui régnaient, je pense, sur toute la surface et soutenaient probablement au sommet du rempart des constructions surplombantes, sortes de machicoulis dont les bas-reliefs nous ont révélé l'existence (3). Intérieurement, dans tout le quadrilatère AEIK, la hauteur du mur est diminuée par un terrassement artificiel qui s'est encore exhaussé des débris de toutes les habitations qui remplissaient l'enceinte. En avant du mur se trouve un *fossé* de 30 à 40 mètres de largeur, mais dont la profondeur n'est plus appréciable. La *contrescarpe* et quelques portions de l'*escarpe* sont revêtues d'une couche de pierres sèches, solidement agencées, qui augmentent les difficultés de l'approche : de plus le couronnement du fossé est de même revêtu de pierres, et un *glacis* également de pierres règne tout autour de l'ouvrage, constituant ainsi une première ligne de défense dont la destruction était nécessaire pour permettre aux machines d'approcher du pied des murailles. En terrain horizontal comme sur les faces ouest et nord, ce glacis formait un parapet de pierre élevé de 2 mètres environ au-dessus de la plaine. Sur la face est, au contraire, il formait une terrasse presque verticale qui s'ajoutait à l'escarpement du roc, ainsi que sur la face sud, où la pente douce du terrain avait été habilement ménagée de manière à lui donner le plus d'escarpement possible. On se rendra facilement compte de cette disposition en jetant un coup d'œil sur la coupe qui accompagne ces lignes.

On sait quels étaient les moyens d'attaque des Égyptiens, et il est probable que les Éthiopiens les possédaient également. Les peintures de Beni-Hassan, les sculptures de Thèbes et d'Ipsamboul nous ont fourni d'amples renseignements sur ce point. Les projectiles à courte portée, tels que flèches, javelots, traits enflammés, boules incendiaires, leur servaient à écarter les défenseurs des murailles et à les déloger des ouvrages de bois qui, sans doute, garnissaient le sommet des remparts; puis quand l'escalade au moyen d'échelles n'avait pas réussi, ils attaquaient les fortifications elles-mêmes à l'aide de diverses machines. La plus importante d'entre elles est une sorte de bélier qui doit être l'origine du Τρύπανον des Grecs et de l'*Aries* des Romains. Son extrémité, loin d'être garnie d'une masse de métal dont le choc pouvait ébranler des constructions de pierre, mais aurait été d'un effet beaucoup moins grand sur d'épaisses murailles de terre, était formée d'une large pointe qui devait facilement entamer les briques crues et faire de profondes entailles dans des remparts de terre. Les hommes qui manœuvraient cette machine étaient à couvert sous un ouvrage de bois correspondant à la *vinea* des Romains et que l'assiégeant établissait au pied même des murailles en se couvrant par des *tortues*. Souvent le bélier et ses mantelets étaient portés sur des rouleaux et poussés sur des plans inclinés construits d'avance. Les sculptures de Kouyoundjik nous ont révélé ce procédé d'attaque. On voit dans les planches du grand ouvrage de M. Layard (4) le siége d'une ville dans lequel le bélier pointu est ainsi approché des murailles, tandis que des archers cachés par des palissades mobiles protégent la marche de la machine. Il est de toute probabilité que les différents peuples, tels que les Assyriens, les Égyptiens, les Éthiopiens qui étaient en guerre permanente les uns contre les autres, avaient les mêmes habitudes guerrières, et que l'on peut appliquer à l'un les renseignements fournis par les monuments de l'autre. D'ailleurs la disposition des fortifications de Semneh est une preuve de la puissance de l'attaque, car toutes ses combinaisons auraient été inutiles contre une armée dépourvue de machines de guerre, tandis qu'elles sont parfaitement conçues pour s'opposer à un siége régulier. La hauteur des murailles était une difficulté pour le tir des archers et l'escalade, leur épaisseur et les poutres de bois qui les traversaient s'opposaient au progrès du bélier, dont l'approche était considérablement entravée par le glacis, le fossé et la contrescarpe de pierre. Enfin l'étude du *tracé* nous révélera encore l'importance de l'attaque par le soin et l'habilité de la défense.

On sait que les qualités d'un tracé dépendent de la manière dont les différentes portions de l'enceinte se *flanquent* ou se défendent réciproquement. Cette science des flanquements qui constitue l'art de la fortification, et qui est soumise aux moyens d'attaque et de défense, paraît ne pas avoir été étrangère aux anciens Égyptiens, comme on peut le constater par l'inspection du plan ci-joint (Pl. V, *fig.* 1). Le côté oriental EF est, comme nous l'avons vu, à l'abri des attaques par la nature du terrain ; aussi il est défendu par un simple mur en ligne droite. Sur les autres faces, au contraire, l'enceinte présente un vaste angle rentrant, et les murailles sont hérissées d'une série d'ouvrages saillants qui flanquent les courtines intermédiaires. Ces ouvrages construits, comme les murs, en briques crues et poutres, ont une saillie de 15 mètres, leur épaisseur à la base est de 9 mètres, au sommet de 4 mètres. Ils sont disposés autour de l'enceinte, à des intervalles inégaux, suivant les besoins de la défense. Sur la face LN, la plus accessible, ils sont à 20 mètres de distance, ce qui est une petite portée de trait ; dans l'angle rentrant, ils sont beaucoup plus éloignés, et par une ingénieuse et nouvelle combinaison, un seul placé au sommet de l'angle Z sert à la fois à défendre les deux côtés. Auprès des portes ils sont plus rapprochés, les deux ouvrages F et G défendent la porte P, les ouvrages G et H, tout en défendant la porte Q, se flanquent réciproquement, et H concourt à la défense de la face QZ. Ces dispositions et toutes celles qu'il serait trop long de décrire ici, mais qu'on aperçoit

(3) Wilkinson, *Manners and cust. of the anc. Egypt.*, t. I, p. 360 et 362. — Cf. Botta, *Monum. de Ninive*, pl. 55, 61, 68, 70, 77, etc.

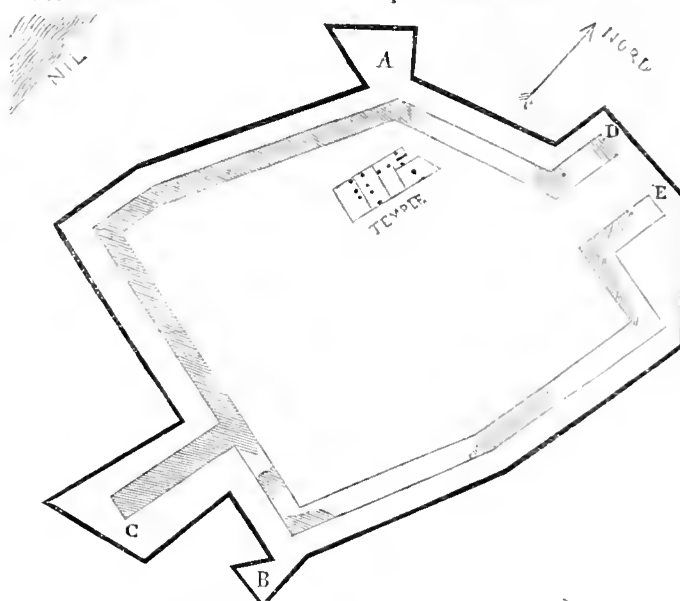
(4) *Monum. of Nineveh*, pl. 17, 19, 62. — Cf. Botta, *Monum. de Ninive*, pl. 77, 147.

par une simple inspection du plan, montrent que chez les anciens Égyptiens l'art de la fortification n'était pas resté en arrière du point auquel tous les autres arts étaient parvenus, et le système que ce peuple avait imaginé répondait parfaitement aux moyens d'attaque de l'assiégeant. En effet, les faces extérieures des saillants qui, dans les systèmes modernes, seraient des *points morts*, étaient à l'abri de toute tentative, car l'assiégeant de cette époque n'avait que deux moyens à sa disposition, l'escalade ou la destruction par le bélier. Or d'une part la surface *ab* était trop étroite pour qu'on pût y tenter une escalade efficace, et l'application des échelles était très-difficile à cause de l'inclinaison de la partie supérieure. D'autre part, l'action du bélier sur cette masse de maçonnerie dans le sens de sa plus grande épaisseur devait être presque nulle; l'assiégeant n'avait aucun intérêt à s'en servir, car la destruction partielle d'une tour n'avançait pas ses affaires en raison du temps et des sacrifices qu'elle avait exigés, et la brèche qu'il y avait pratiquée ne lui était d'aucune utilité pour pénétrer dans le corps de la place. Ainsi ces ouvrages flanquants ou *tours* étaient d'une excellente défense, et l'assiégeant avait avantage à ne pas les attaquer, mais à se couvrir d'elles le mieux possible par ses approches et à porter immédiatement ses coups contre les courtines. C'est pourquoi les Égyptiens les ont accumulées autour du rectangle AKZD et surtout aux angles saillants *m* et *n*, ce qui serait une faute contre les règles modernes, mais ce qui alors les rendait inattaquables.

Nous avons vu que le système général de défense était complété par un fossé et un glacis de pierre. Le contour extérieur du fossé ne suit pas tout le détail de l'enceinte, mais il épouse la forme du mur proprement dit en se tenant à 20 mètres environ des principaux saillants. Du reste, le fossé s'arrête aux deux extrémités de la face orientale où il est rendu inutile par l'escarpement du terrain. Quant aux glacis, il règne tout autour de l'enceinte. En W il est interrompu par un chemin tournant qui monte du ravin V et vient aboutir à la porte. A l'est du chemin il se continue horizontalement malgré la déclivité du terrain, et vient rencontrer en S le prolongement du glacis oriental de manière à former une terrasse de pierre très-élevée qui domine le ravin, et protége l'entrée de la forteresse. En O un passage voûté qui traverse le glacis permettait de communiquer avec la rivière et de faire des sorties à la faveur des rochers.

Malgré l'habileté de ses combinaisons, le fort Semneh fut pris : une large brèche se voit encore entre les deux tours C et D. La destruction du mur en ce seul endroit, celle du glacis, l'aplanissement du terrain semblent faire reconnaître la main des hommes et non celle du temps. Nul emplacement n'était mieux choisi pour une attaque venant du sud, et il est probable que la forteresse égyptienne tomba sous les coups d'un conquérant éthiopien qui la démantela avec soin. Peut-être faut-il attribuer sa destruction aux Sabaco ou à Tirhaka, car depuis leur règne la domination égyptienne ne fut plus rétablie dans ces contrées.

Le fort de la rive droite (5) est beaucoup moins considérable que celui de la rive gauche, mais il est évidemment du même temps, et si je puis m'exprimer ainsi, de la même main. Il se compose d'une enceinte de murs semblables à ceux de l'autre fort, et dont le contour forme un carré irrégulier de 60 mètres environ de côté. Les flanquements sont moins multi-



pliés à cause de la position qui rendait impossible l'approche des machines de guerre; pourtant on remarque deux contre-forts saillants au N.-E. du côté des collines, et un au S.-O. très-prononcé qui domine le fleuve. A 4 mètres en avant du mur, on retrouve comme sur l'autre rive un glacis en pierres sèches d'une hauteur très-variable à cause des nombreuses anfractuosités des rochers, et d'une pente presque verticale à cause de l'escarpement du terrain. Le contour de ce soubassement ou glacis suit la forme des contre-forts, de plus, aux angles nord et sud il présente deux saillies qui rappellent grossièrement les bastions des fortifications modernes et qui concouraient à la défense de la place.

Quel est l'âge de ces monuments? Il est difficile de le déterminer d'une manière absolue à cause de l'absence complète de preuves : j'ai cherché en vain sur les briques de terre l'empreinte d'un cartouche royal qui pût, comme pour les monuments de Thèbes, indiquer le nom du fondateur; nous sommes donc réduits aux monuments environnants, et avec leur aide il est possible de fixer une limite inférieure. Ces monuments sont de deux sortes, les temples et les inscriptions gravées sur les rochers. — Chaque fort renferme dans son enceinte les ruines de nombreuses habitations en briques crues et d'un temple en pierre. Ces deux temples bien conservés ont été très-exactement relevés par le docteur Lepsius (6). Ils sont assez irréguliers et ont été évidemment détruits et reconstruits plusieurs fois. Ainsi celui de la rive droite, le plus grand des deux, a été commencé par Thoutmès II, continué par Thoutmès III, par Aménophis II et Aménophis III : celui de la rive gauche est presque entièrement de Thoutmès III. Aucune construction ne paraît postérieure à la XVIIIe dynastie : il doit en être de même des fortifications qui les protégent, et on peut le certifier en se tenant dans des limites très-raisonnables, ce qui déjà leur assure une antiquité très-reculée. Mais il est probable qu'elles sont encore plus anciennes, et qu'il faut les attribuer au règne d'Osortasen ou Sesourtasen III; en effet, ce prince est adoré dans les temples comme une divinité locale, et son image est jointe à celle du dieu Tétoun; de plus les rochers qui avoi-

(5) Nommé par Lepsius *Kummeh*.

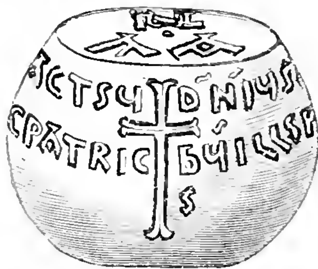
(6) Vol. II. 1re part., pl. 113.

sinent la cataracte sont couverts d'inscriptions (7) qui toutes sont du temps de Sésourtasen III et de ses plus proches successeurs, et l'une d'elles, traduite par M. de Rougé, indique que là était la limite de l'Empire à cette époque. Cette circonstance, qui prouve une habitation constante et une grande affluence en ces lieux au temps de la XII[e] dynastie, combat en faveur de l'opinion du D[r] Lepsius, de sorte qu'en adoptant cette date pour la construction des forts de Semneh, il s'ensuivrait que ces fortifications seraient probablement les plus anciennes du monde, ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt que leur étude a pu nous offrir.

M. DE VOGÜÉ.

POIDS FABRIQUÉ SOUS JUSTINIEN I[ER].

Parmi les poids de bronze qui existent dans la collection des antiques du Louvre, il en est un qui se recommande à la fois par sa belle conservation et par les inscriptions incrustées en argent qui le décorent. La figure que nous donnons ici fournira une exacte idée de la forme de ce poids, de ses




dimensions et de la nature des caractères qui s'y lisent. A la partie supérieure on voit, incrusté en argent, le monogramme de Justinien : ΙΟΥϹΤΙΝΙΑΝΟΥ et au-dessous, Λ . Α : indice d'une λίτρα ou *livre*. Sur la zone sphérique, est figurée une croix longue qui marque le commencement de l'inscription :

DNIЧSTINIANOPERPAЧ EXA FACTSЧ
ЬЧILLSPhOCAPRAEFPRAETEXCONSACPATRIC
S

Domino nostro Justiniano perpetuo Augusto, exagium factum sub viro illustri **Phoca**, *præfecto prætorio, exconsule ac patricio, senatore.*

7 Ces inscriptions ont été très-fidèlement copiées par le docteur Lepsius, qui en a publié la plus grande partie dans son grand ouvrage (vol. IV, part. 2, pl. 137, 139, 151). Elles offrent un grand intérêt comme tout ce qui se rapporte à cette époque reculée. Les plus curieuses sont celles qui sont rassemblées sur la planche 139, et qui, d'après le savant docteur, indiquent la hauteur du Nil à des époques déterminées du règne d'Amenemhé III. Ce qui confirme cette interprétation, c'est que dans la plupart de ces inscriptions le caractère initial ⊂⊃ du mot PTO, qu'on a traduit *Repère*, est à cheval sur le trait horizontal qui surmonte la première ligne d'hiéroglyphes, d'où il me semble permis de conclure que ce trait lui-même indique la hauteur de l'eau. Il résulterait de ces témoignages gravés sur le rocher, que le Nil, à cette époque, atteignait une hauteur d'une dizaine de mètres supérieure au niveau actuel des grandes eaux. Ce phénomène s'explique par l'abaissement des cataractes, par suite du frottement des eaux pendant tant de siècles et probablement aussi par suite de travaux humains. Il nous apprend, en outre, que la Nubie était inondée autrefois sur une beaucoup plus grande étendue, et pouvait nourrir par conséquent ses nombreux habitants, tandis qu'aujourd'hui, abandonnée par les eaux fertilisantes du Nil, elle est déserte, dépeuplée, et n'a plus que des ruines pour attester son ancienne splendeur.

Cet *exagium*, pesé avec le plus grand soin par M. Saigey, l'auteur bien connu du Traité de Métrologie, a donné 323 gr. 51 cent. On peut admettre facilement que par suite du frottement à la partie inférieure, et de la chute de quelques parcelles d'argent dans les incrustations, il a perdu 49 centig. Nous aurions donc là une livre de 324 gram. C'est au règne de Justinien I[er] et non à celui de Justinien II *rhinotmète* (685-695) qu'il faut classer cette *livre*, et il est possible même de préciser davantage et de déterminer à quelle période du long règne de Justinien I[er] elle appartient. Cela résulte de la présence du nom de Phocas avec la qualité de préfet du prétoire. Ce personnage parait être le même qui était patrice sous Justin I[er], et qui, en 526, fut chargé d'une mission à Antioche par cet empereur : συναπέστειλε [Ἰουστῖνος] δὲ καὶ Φωκᾶν τὸν πατρίκιον καὶ Ἀστέριον ἄνδρας σοφούς (Joh. Malala ; *chronogr.*, lib. XVII, Ed. Bonn., p. 422). Lors de la sédition qui eut lieu à Constantinople en 532, pendant laquelle Hypatius fut proclamé empereur, Jean le Cappadocien était préfet du prétoire d'Orient (une des quatre divisions établies par Constantin) ; Justinien le remplaça par le *patrice Phocas* dont Procope parle en termes qui conviennent bien au sage fonctionnaire cité par Malala : καὶ Φωκᾶν μὲν, ἄνδρα πατρίκιον, ἔπαρχον τῆς αὐλῆς (præfectum prætorio) κατεστήσατο, ξυνετώτατον τε καὶ τοῦ δικαίου ἐπιμελεῖσθαι ἱκανῶς πεφυκότα (*De bell. Pers.*, lib. I, cap. XXIV). Le P. Banduri pense que sous le troisième ou le quatrième consulat de Justinien, c'est-à-dire en 533 ou 534, Bassus avait succédé à Phocas (*Imp. orient.* t. II, p. 637), s'appuyant sur le passage de Procope Φωκᾶ τε,...... ἅτε τοῦ δικαίου ἐς τὸ ἀκρότατον ἐπιμελητοῦ γεγονότος,..... καὶ Βάσσου, ὃς δὴ ἐν χρόνῳ τῷ ὑστέρῳ τὴν ἀρχὴν ἔλαβεν (*Hist. arcan.*, cap. XXI) ; mais, ajoute Procope, Phocas et Bassus ne conservèrent leur dignité que pendant un petit nombre de mois. Il faut remarquer que Jean le Cappadocien, consul en 538, était encore jusqu'au mois d'août préfet du prétoire, pour la seconde fois pendant la troisième indiction, c'est-à-dire en l'an 540, ainsi que cela résulte du témoignage de Malala : Μηνὶ αὐγούστῳ ἀπεζώσθη Ἰωάννης ὁ ἐπίκλην Καππάδοξ, δὶς διανύσας τὴν ἐπάρχων ἀρχήν (*Chron.*, lib. XVIII, p. 480). Sa première nomination datait du consulat de Dèce (an 529) et la seconde de la dixième indiction, c'est-à-dire de 532 ; toujours suivant Malala (lib. XVIII, p. 465 et 477). Cette dernière mention ne parait pas s'accorder avec le texte de Procope, et il faut croire que dans le chronographe Syrien le nom de Jean devrait être remplacé par celui de Phocas, qui autrement se trouverait entièrement passé sous silence. Ce dernier, dans tous les cas, ne parait pas avoir conservé longtemps la charge importante dont l'empereur l'avait revêtu lors de la proclamation d'Hypatius, et il est probable que l'*exagium* a été fabriqué en 532 ou en 533.

Quant à la signification de la lettre S isolée qui termine la légende, ont peut se rappeler ces passages de Lampride, dans la vie d'Alexandre Sévère : *Præfectis prætorio* suis *senatoriam* addidit dignitatem, ut viri clarissimi et essent et dicerentur : quod antea vel raro fuerat, vel omnino non fuerat» ; et plus loin : « Alexander autem, idcirco *Senatores* esse voluit *Præfectos prætorii*, ne quis non senator de romano senatore judicaret (cap. XX).

AD. DE LONGPÉRIER.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et C[e], rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 10. OCTOBRE 1855.

SOMMAIRE. — *Renseignements sur les Apis du Sérapéum de Memphis* (suite). — *Note sur une Inscription latine du Musée du Louvre.*

RENSEIGNEMENTS

SUR LES SOIXANTE-QUATRE APIS TROUVÉS DANS LES SOUTERRAINS DU SÉRAPÉUM.

Quatrième article. — Voyez pag. 45, 53 et 66.

—

(Suite du § 3 et des Apis de la XIX[e] dynastie.)

APIS V, VI, VII, VIII, IX. Ces cinq taureaux, morts pendant la seconde moitié du règne de Ramsès II, c'est-à-dire en trente et quelques années, font intervenir, au milieu d'une discussion dont l'importance n'échappera tout à l'heure à personne, un argument sur la valeur duquel il est nécessaire de donner dès à présent quelques explications.

On trouve dans Pline (VIII, 46) la mention d'un fait qui, depuis longtemps (49), a mérité l'attention des savants : « *Non est fas*, dit cet auteur, *eum* (Apidem) *certos vitæ excedere annos, mersumque in sacerdotum fonte enecant.* » Ce même usage a été connu de Solin : « *Statum xvi spatium est, quod ut affuit, profundo sacri fontis immersus necatur, ne diem longius trahat, quam licebit.* » (Solin., c. 32.) On lit aussi dans Ammien Marcellin : « *Apis—quum post vivendi spatium præstitutum sacro fonte immersus è vitâ abierit, nec enim ultra eum trahere licet ætatem quam secreta librorum præscribit auctoritas mysticorum, alter cum publico quæritur luctu.* » (Amm. Marc., XXII, 14, 7.) Enfin, à ces témoignages déjà si explicites, on peut ajouter celui de Plutarque lui-même : Ποιεῖ δὲ τετράγωνον ἡ πεντὰς ἀφ' ἑαυτῆς, ὅσον τῶν γραμμάτων παρ' Αἰγυπτίοις τὸ πλῆθός ἐστι, καὶ ὅσον ἐνιαυτῶν ἔζη χρόνον ὁ Ἆπις. » (De Is., c. 56.) *Multiplié par lui-même, le nombre cinq produit un carré égal au nombre des lettres égyptiennes et à celui des années que vit Apis.* Ainsi, Apis ne pouvait vivre au delà d'un certain nombre d'années dont Plutarque fixe le chiffre à vingt-cinq, et une mort violente tranchait ses jours quand ils avaient atteint la limite qu'il leur était défendu de franchir.

Si maintenant nous interrogeons ces mêmes auteurs, non plus sur le genre de mort d'Apis, mais sur les caractères par lesquels ils ont distingué cette divinité, nous voyons Apis revêtir dans toutes les parties de son dogme des attributs qui, selon eux, le rapprochent, tantôt d'Osiris (50), tantôt de la Lune (51) à laquelle Apis est plus spécialement consacré, et dont nous avons déjà dit qu'il porte les marques sur le corps. Apis serait donc, selon les écrivains de l'antiquité grecque et romaine, une divinité luni-solaire, symbole d'Osiris, c'est-à-dire du soleil dans sa marche nocturne, comme Mnévis, à Héliopolis, aurait été le taureau solaire, symbole d'Hélios ou du soleil dans sa course brillante au-dessus de nos têtes. (Comp. Elien, *De nat. anim.* XI, 11 : Τοῦτον (le Mnévis) Αἰγύπτιοι ἡλίου φασὶν ἱερόν, ἐπεὶ τόν γε Ἆπιν ἀνάθημα εἶναι σελήνῃ λέγουσιν, et Suidas, *voc. Apis* : Τοῦτον (l'Apis) Αἰγύπτιοι σελήνῃ τιμῶσι, καὶ ἱερὸς ἦν ὅδε ὁ βοῦς τῆς σελήνης, ὥσπερ ὁ Μνεῦις τοῦ ἡλίου.)

Or, la question une fois posée en ces termes, il est difficile de ne pas remarquer que les vingt-cinq années de notre divinité luni-solaire sont précisément celles d'un cycle astronomique également luni-solaire, lequel, tous les vingt-cinq ans, ramenant en conjonction (ἀποκατάστασις) le soleil et la lune aux mêmes points du ciel et presque aux mêmes heures du jour, pourrait bien s'être en quelque sorte personnifié dans Apis, ce qui a l'avantage d'expliquer tout naturellement le motif de la mystérieuse mort dont on frappait le dieu. Telle est, en deux mots, l'origine de la fameuse période d'Apis, dans laquelle nous pouvons déjà, sans plus d'explications, démêler deux éléments distincts et indépendants l'un de l'autre : l'un, le cycle de vingt-cinq ans, cycle réel et bien connu des anciens, puisque Ptolémée s'en est servi dans ses tables manuelles pour le calcul de l'anomalie moyenne du soleil sur des intervalles de vingt-cinq années ; l'autre, l'application de ce cycle astronomique à Apis, c'est-à-dire la période d'Apis elle-même qui, comme on le voit, n'a d'autre fondement que la brève remarque de Plutarque.

Maintenant si le but auquel ces développements tendent n'a pas échappé au lecteur, on doit voir que la période d'Apis n'intervient en ce moment que parce que la découverte de la tombe du dieu doit nous fournir, ou jamais, la solution du problème et le dernier mot de cette question si controversée : y avait-il une période d'Apis? les Apis se succédaient-ils de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans? l'âge d'Apis était-il en même temps celui d'un cycle luni-solaire dont les Égyptiens se servaient, soit pour la supputation des temps, soit dans un but religieux? Il est impossible que le mot de l'énigme ne soit pas aujourd'hui entre nos mains : c'est à nos monuments qu'il faut le demander.

Nous voilà donc ramenés, après ce détour indispensable, aux cinq Apis qui font l'objet spécial de ce paragraphe et à l'argument que l'on est obligé de tirer de la mort de ces animaux, survenue en une période qui ne dépasse pas trente-six ans. Évidemment il n'y a pas là trace d'un cycle qui, personnifiant sa durée dans celle de la vie d'un taureau, ne ramenait tous les siècles que quatre Apis dans la tombe creusée sous le Sérapéum, et la même conclusion se tire des trois premiers Apis du même règne, lesquels sont morts en qua-

(49) Voy. dans Jablonski, *Panth. Ægypt.*, 2e partie, p. 197, la note des passages de Dodwell, Marsham et Vignole. Cf. Lepsius, *Einleitung*, p. 160.

(50) Ἐν δὲ Μέμφει τρέφεσθαι τὸν Ἆπιν, εἴδωλον ὄντα τῆς ἐκείνου (Ὀσίριδος) ψυχῆς. (Plut., *De Is. et Osir.*, c. XX.) Οἱ δὲ πλεῖστοι τῶν ἱερέων — φασι — ἐξηγούμενοι καὶ διδάσκοντες ἡμᾶς, ὡς εὔμορφον εἰκόνα χρὴ νομίζειν τῆς Ὀσίριδος ψυχῆς τὸν Ἆπιν. (*Ibid.*, XXIX.) — Τὸν Ἆπιν, εἰκόνα μὲν Ὀσίριδος... (*Ibid.*, XLIII.) — Τῆς δὲ τοῦ βοὸς τούτου τιμῆς αἰτίαν ἔνιοι φέρουσι λέγοντες ὅτι τελευτήσαντος Ὀσίριδος εἰς τοῦτον ἡ ψυχὴ αὐτοῦ μετέστη..... (Diod. Sic., I, 85.)

(51) *Inter animalia antiquis observationibus consecrata, Mnevis et Apis sunt notiora : Mnevis soli sacratur..... sequens Lunæ.* (Amm. Marc., l. XXII, p. 215.) Voy. Jablonski, *Panth.*, 2e part., p. 181, et Lepsius, *Einl.*, p. 160. Apis passait pour devoir la naissance à un rayon de la lune : Αἰγύπτιοι δὲ λέγουσι, σέλας ἐπὶ τὴν βοῦν ἐκ τοῦ οὐρανοῦ κατσχειν. καὶ ἐν τούτου τίκτειν τὸν Ἆπιν. *Herod.*, III, 28.) — Αἰγύπτιοι τον Ἆπιν λοχεύεσθαί φασιν ἐπαφῇ τῆς σελήνης. Plut., *Quæst.*, Sympos. VIII, 1.) — Τὸν δὲ Ἆπιν γενέσθαι λέγουσιν, ὅταν φῶς ἐρείσῃ γόνιμον ἀπὸ τῆς σελήνης καὶ καθάψηται βοὸς ὀργώσης...... Plut., *De Is. et Osir.*, XLIII. Voyez aussi Elien et Suidas, loc. cit., et Porphyre ap. Euseb., *Prep. Ev.*, III, 13.

torze années. La période d'Apis n'a donc pas existé, au moins dans les conditions qu'on lui avait attribuées jusqu'ici, et il paraîtrait, d'après les seules considérations qui viennent d'être développées, qu'il faut renoncer au cycle, ou plutôt à celui des attributs d'Apis qui nous engagerait à voir dans le taureau de Memphis un symbole vivant de ce cycle.

Mais comme, en matière si neuve, la critique a le droit de se montrer exigeante, je dirai que, malgré ce qui précède, les preuves de la non-existence de la période, telles qu'on vient de les voir, ne se présentent qu'accompagnées d'un certain doute. Il se pourrait en effet que, le même principe s'incarnant successivement dans les divers Apis, le cycle n'ait pas été nécessairement lié à la vie de tel Apis, et que, quand un de ces animaux mourait avant les vingt-cinq ans de rigueur (ce qui devait être un cas fréquent), les prêtres avaient le droit de reporter sur son successeur (52) les années du cycle par lesquelles le premier avait déjà passé. En ce cas, l'Apis mort l'an 30 de Ramsès II aurait véeu quatre ans parce que dans sa quatrième année s'accomplissait la fin d'un cycle commencé sous l'un des Apis précédents; de même l'un des derniers taureaux morts à la fin du règne de ce roi, c'est-à-dire en l'an 55, selon une inscription tracée sur le mur de la chambre sépulcrale, aurait vu sa mort coïncider avec la fin d'un cycle commencé vingt-cinq ans auparavant (30+25=55). Bref si, à la première vue, la tombe des taureaux de la XIXe dynastie nous porte à rejeter la période comme contredite par les monuments, on voit que, après un examen plus mûr, nous sommes forcés, sinon de faire un pas en arrière, au moins de nous avancer avec une plus grande circonspection. La question n'est donc pas vidée ; elle est encore une fois ajournée. Je ne dis pas que nous rencontrerons partout les doutes avec lesquels nous sommes obligés d'accueillir les preuves que nos cinq Apis semblent apporter avec eux; au contraire, quelques pas de plus, et ces doutes vont disparaître complétement. Mais jusque-là, nous n'avons pas encore mis la main, avec les seuls Apis de Ramsès II, sur le nœud du débat, et en attendant que de nouveaux monuments fournissent à la discussion des bases plus solides, il est peut-être plus sage de nous abstenir.

Trois de nos Apis ont été ensevelis dans les chambres n°s 2, 3 et 4 des Petits Souterrains. Les deux autres avaient été déposés dans un même caveau sur l'une des parois duquel était tracée la date de l'an 55 déjà mentionnée. L'un mourut alors que le prince Ménephtah, qui plus tard devait succéder à son père Ramsès II, avait remplacé Scha-em-Djom dans le gouvernement de Memphis, et par la position de la momie, je ne pense pas que ce soit à cet Apis que se rapporte la date écrite sur le mur. L'autre est mort par conséquent en l'an 55, et cette remarque a de l'intérêt si, comme il pourrait se faire, la momie dont j'ai recueilli les débris, au lieu d'être celle d'un Apis, était celle du prince Scha-em-Djom lui-même. Ce point nouveau mériterait de longues explications. Qu'on se figure une momie de forme humaine, détruite dans toute sa partie inférieure à partir de la poitrine. Un épais masque d'or, aujourd'hui au Louvre, couvrait le visage. Au cou étaient passées deux chaînes également en or à l'une desquelles trois amulettes étaient suspendues. Quant à l'intérieur, il ne présentait plus qu'une masse de bitume odorant, mêlée d'ossements sans forme au milieu desquels furent trouvés deux ou trois bijoux à cloisons d'or, emplies de plaquettes de verre. Enfin, auprès de ce singulier monument, je ramassai un gros scarabée en stéaschite grisâtre, une colonnette en feldspath vert et une vingtaine de statuettes funéraires de forme humaine. Voilà notre Apis, et on aura la mesure de l'embarras dans lequel cette découverte doit nous mettre quand on saura que, tandis que tous les monuments trouvés sur la momie ne portent rien autre chose que le titre et le nom de Scha-em-Djom, tous ceux au contraire trouvés dans les environs mentionnent le nom et les qualifications habituelles d'Osorapis. Est-ce là un Apis? est-ce là la momie de Scha-em-Djom qui, mort en l'an 55 du règne de son père, aura tenu à être enterré dans la plus belle des tombes qui ornaient le cimetière de la ville dont il était le gouverneur, à l'exemple des autres grands de l'Égypte qui se faisaient ensevelir à Abydos près de la tombe d'Osiris? J'hésite à prendre un parti, et je n'aborde pas même une discussion qui nous entraînerait bien loin des limites dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer.

52 M. de Longpérier me rappelle à ce sujet les *Suffecti consules* de Rome.

§ 4.

XXe DYNASTIE. — NEUF APIS.

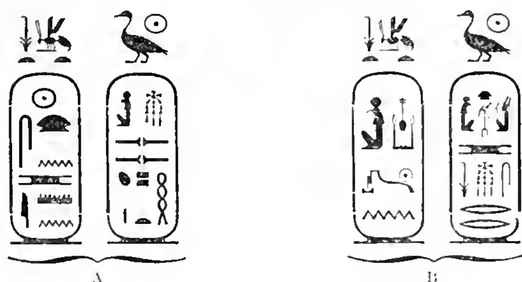
Apis I (15), mort l'an 26 de Ramsès III.
Apis II (16), mort sous le Ramsès V de M. Bunsen.
Apis III (17), mort sous Ramsès Si-Phtah.
Apis IV (18), mort sous le Ramsès VIII de M. Bunsen.
Apis V (19), mort sous le Ramsès XIV de Rosellini.
Apis VI (20), mort sous Ramsès XIV.
Apis VII (21), mort sous Ramsès XIV.
Apis VIII (22), mort sous Ramsès XIV.
Apis IX (23), mort sous Ramsès XIV.

Apis I, II, III, IV. Manéthon ne nous a conservé de la XXe dynastie que le nombre des rois qui la composèrent, et le chiffre de la durée totale de leur règne (12 rois, 135 ans selon l'Afric., 178, 172 selon Eus.). Nous en serions donc réduits sur cette famille royale aux conjectures auxquelles nous condamne habituellement le silence de Manéthon, si, par bonheur, nous ne trouvions un secours inespéré dans les monuments que cette époque nous a transmis.

Il s'en faut cependant que ces monuments, si nombreux qu'ils soient, ne nous laissent ni difficultés à vaincre, ni problèmes à résoudre. Leur étude nous amène bien en présence de quelques rois qui sont de ceux dont l'histoire aime à garder le souvenir. Ramsès III (Hyk Poun) est un des grands conquérants dont s'enorgueillit l'Égypte, et les murailles de Médineh-Tabou témoignent de ses nombreuses victoires. Un autre Ramsès, le cinquième de la série, s'illustra au moins par son tombeau. Ramsès VIII ne nous est pas non plus inconnu, et les fouilles de 1853, pratiquées sur l'emplacement de Memphis, ont mis au jour des architraves immenses, des colonnes monolithes de quarante pieds de hauteur qui attestent la puissance de ce même roi, et le ressort qu'avaient encore conservé les Ramsès V et X dont ces monuments portent les cartouches. L'époque de ces Ramsès ne fut donc pas tout à fait une époque de décadence, et la pompe des tombes privées atteste au contraire que, sous leur règne, la prospérité publique fut loin d'être à son déclin. Mais mille questions de détail embarrassent et compliquent ces données générales. Outre que le nom de Ramsès fut commun à tous les rois qui composent la XXe dynastie, il est probable que nous ne connaissons

même pas encore tous les Ramsès qui régnèrent à cette époque, et l'ordre chronologique est si peu établi parmi ceux qui nous sont connus, que le *Livre des Rois* de M. Lepsius nous promet des arrangements nouveaux tout différents de ceux qui nous sont fournis par l'ouvrage de M. Bunsen.

Ce serait donc un service que la tombe d'Apis nous rendrait si la découverte des caveaux de la XXe dynastie apportait au débat quelque argument nouveau et décisif. Malheureusement nous n'en sommes pas là. Je ne dis rien des Apis I et II qui moururent, l'un en l'an 26 de Ramsès III, l'autre sous Ramsès V, et qui ne nous ont laissé que de passagers souvenirs de leur existence. Mais avec Apis III surgissent des complications que rien ne devait faire prévoir. La tombe où cet Apis reposait fut en effet ornée par deux rois à la fois, ce que prouvent deux vases trouvés à leur place antique dans une niche inviolée, et placés l'un dans l'autre, de telle façon que le plus



A B

grand était revêtu de la légende d'un de ces deux rois (A), et que sur le plus petit étaient tracés les deux cartouches (B) de l'autre. Notre Apis serait-il mort à la fin du règne du premier, et aurait-il été enterré, soixante-dix jours après, au commencement du règne du second? ou bien les deux monarques exerçaient-ils ensemble le souverain pouvoir? Voilà déjà un premier problème. Mais le nom même de l'un de ces rois constitue un autre embarras. Ce nom (A) est-il celui d'un *Ramsès Si-Phtah* qui paraît ici pour la première fois? Quel est ce nouveau Ramsès? prend-il place avant ou après le Ramsès VIII (B) dont la légende orne le plus petit de ces deux vases? Nos incertitudes, comme on le voit, ne font qu'augmenter puisque, des deux rois qui semblent se présenter ensemble pour présider aux funérailles du même Apis, l'un est si inconnu que, jusqu'à la découverte de nos deux vases, nous n'avions jamais entendu parler de lui. L'obscurité qui environne la XXe dynastie n'est donc pas dissipée par la découverte des nouveaux monuments de cette famille royale. Ce qu'il y a de probable, c'est, en premier lieu, que Ramsès Si-Phtah précéda Ramsès VIII sur le trône, puisque ce dernier prince fit exécuter seul le caveau sépulcral de l'Apis suivant, et en second lieu, que Ramsès Si-Phtah associa au trône, avant sa mort, son successeur Ramsès VIII, supposition qu'autorisent suffisamment les divers exemples de cet usage déjà fournis par les monuments. Quant à la généalogie de ces princes, elle reste inconnue. Si Ramsès VIII est le petit-fils de Ramsès III (53), et s'il a succédé à son père Ramsès VI après la mort de ses oncles Ramsès IV, V et VII, nous devons croire, ou que Ramsès Si-Phtah est un fils de Ramsès VII, ou bien encore qu'il était le frère de Ramsès VIII et, dans tous les cas, petit-fils du conquérant qui occupe si glorieusement la tête de la XXe dynastie (54). Voilà les seuls résultats qu'on puisse présenter avec quelque vraisemblance, et je ne les crois pas de nature à augmenter beaucoup nos connaissances sur la dynastie dont les abréviateurs de Manéthon ont si mal à propos négligé de nous faire connaître les noms.

(53) Voyez le tableau généalogique publié par M. Bunsen (*Egypt's place*, t. II, p. 572).

Du reste il ne faudrait pas qu'on prît les quatre Apis dont j'ai trouvé les traces entre les règnes de Ramsès III et de Ramsès VIII pour l'état général de tous les taureaux qui, pendant cette période, ont régné à Memphis. Je donne ces quatre Apis pour les seuls que j'aie reconnus, et je ne doute pas que ces mêmes chambres construites par les Ramsès n'aient jadis reçu bien d'autres momies qui, dans les bouleversements successifs dont cette partie de la tombe a été l'objet, auront complétement disparu.

Apis V, VI, VII, VIII, IX. Nous continuons, dans ce paragraphe, la série de la même famille royale, mais cette fois avec des *desiderata* d'un autre genre. Je vais brièvement résumer la position de la question.

Si l'on étudie dans l'ouvrage de M. Bunsen (55) l'arrangement des rois de la XXe dynastie, on voit que la série ne se termine pas à notre Ramsès VIII, puisqu'au contraire après ce Pharaon se trouvent encore quatre autres Ramsès ses successeurs. Nous connaîtrions donc jusqu'à Ramsès XII inclusivement, et M. Bunsen n'est probablement pas bien sûr lui-même de ce chiffre, puisqu'il ajoute entre parenthèses un treizième Ramsès dont le nom propre, toutefois, lui est inconnu.

Mais il paraîtrait, par les planches de M. Lepsius (56), que l'ordre dynastique proposé par M. Bunsen est en quelques points contredit par les monuments, et qu'entre autres remaniements à faire aux listes, il faut reporter avant Ramsès VIII les Ramsès IX et XII; en sorte que la fin de la XXe dynastie, suivant l'auteur de la *Chronologie*, se composerait des trois rois que son savant compatriote a nommés Ramsès VIII, Ramsès X et Ramsès XI.

Or l'examen des bas-reliefs du grand édifice de Karnak et en particulier du temple de Khons, à Thèbes, nous transporte précisément au milieu de ces rois et nous montre que leur règne vit s'accomplir des événements qui, par leur enchaînement et le rang des personnages qui y prennent part, appartiennent au sujet que nous traitons en ce moment. Sous ces rois, en effet, se trama la conspiration sacerdotale qui amena la chute de la maison des Ramsès et la venue d'une dynastie nouvelle. Déjà, sous Ramsès VIII, une première tentative d'usurpation se reconnaît sur ces mêmes murailles où plusieurs grands prêtres d'Ammoura-sonther se sont représentés aux places où jusqu'alors nous n'avions l'habitude de rencontrer que des dieux et des rois (57). Sous Ramsès X, les symptômes d'envahissement deviennent de plus en plus manifestes. Nos grands-prêtres, à la vérité, sont morts ou ont disparu; mais leur succession, après un intervalle dont nous ne pouvons ici apprécier la durée, est recueillie par un autre personnage, nommé , *Her-Hor* et grand prêtre d'Ammon comme eux, lequel, prenant résolûment la tête de la conspiration, poursuit avec tant de succès l'œuvre com-

(54) Si-Phtah ne peut être fils de Ramsès III, puisqu'on ne le trouve pas parmi les fils de ce roi au tableau de Medinet-Tabou. Leps., *Denkm.*, III, 214.
(55) *Egypt's place*, t. II, p. 575.
(56) *Denkm.*, III, 220 à 223.
(57) *Denkm.*, III, 237.

mencée par ses prédécesseurs que nous le voyons monter successivement tous les échelons du pouvoir, et qu'après Ramsès XI il apparaît tout à coup sur les monuments la tête ornée de la double couronne royale (58). Ainsi la XXe dynastie s'éteignit sous une sorte de *dodécarchie* tout aussi réelle peut-être que celle qui précéda l'avénement de Psammétichus, et je rappelle ces circonstances pour mieux fixer l'attention sur une observation dont nous ferons tout à l'heure notre profit, à savoir que le roi [cartouche hiéroglyphique], *Amen-si Her-Hor* (XXIe dynastie) était déjà vivant sous Ramsès X, et que les tentatives d'usurpation des grands prêtres ont laissé sur les monuments des traces qui remontent jusqu'à Ramsès VIII.

Ceci expliqué, on comprendra la portée particulière des réflexions précédentes quand j'aurai dit que nos Apis V, VI, VII, VIII et IX, tous postérieurs à Ramsès VIII, moururent sous un Ramsès qui régna au moins trente-trois ans (59), et qui n'est cependant aucun des Ramsès sous lesquels nous venons de voir se développer l'usurpation des grands prêtres. Où se place ce Ramsès nouveau? Évidemment ses trente-trois ans de règne nous empêchent de le mettre à la fin de la dynastie et après Ramsès X, qui lui-même a régné pendant au moins dix-sept ans (60). D'un autre côté, la chambre qu'il fit creuser est certainement postérieure à celle de Ramsès VIII. En s'appuyant sur ces seules données, notre Ramsès, prenant sa place dans le vide plus ou moins large que nous avons déjà constaté entre Ramsès VIII et Ramsès X, serait donc à la fois le prédécesseur de l'un et le successeur de l'autre; et comme, dans les rares souvenirs que nous a légués son règne, nous n'apercevons aucune trace de l'influence exagérée des grands prêtres, nous devons croire que ce roi sut maîtriser les esprits et qu'il transmit à ses successeurs un trône que ceux-ci ne surent pas conserver intact.

Quant à son nom, il est, à de très-légères différences près, celui du grand conquérant de la XIXe dynastie, c'est-à-dire *Ramsès Meïamoun*. M. Bunsen, qui n'a pas compris ce monarque dans ses listes, paraît l'avoir confondu avec son homonyme; Rosellini, au contraire, en a fait un Ramsès XIV (61). On voit dans quel sens ces deux opinions doivent être modifiées. Quoi qu'il en soit, si l'ordre dynastique que nous devons assigner à Ramsès Meïamoun II n'est pas absolument certain, nous savons qu'il est postérieur à Ramsès VIII, et j'ajouterai, comme dernier renseignement fourni par la tombe d'Apis, que sous notre Ramsès vécut un personnage (peut-être un fils) nommé [hiéroglyphes], *Bek-en-Ptah* (62), et que ce personnage eut parmi ses titres celui de [hiéroglyphes], *deuxième prophète d'Enpé* (eN HeR, *Onouris?*) (63), titre également porté par un des princes de la maison du roi Her-Hor (64), ce qui constitue une nouvelle probabilité en faveur du classement que nous croyons pouvoir proposer.

En somme, les complications qui embarrassent l'étude de la XXe dynastie n'ont pas disparu, et c'est toujours à grand'peine que nous réussissons à démêler, à travers l'obscurité derrière laquelle cette famille se cache, les rares renseignements qui nous permettent de classer d'une manière plus ou moins certaine les douze ou quinze Ramsès dont nous connaissons aujourd'hui les noms. Mais la tombe d'Apis nous aura au moins, dans tout le cours de ce paragraphe, apporté les preuves de deux faits jusqu'ici contestés ou inconnus : savoir, en premier lieu, que Ramsès VIII eut pour prédécesseur un roi dont nous ne soupçonnions pas l'existence, et qui, attaché ou non à ce même Ramsès par les liens de la parenté, partagea probablement le trône avec son successeur; en second lieu, que Ramsès-Meïamoun II, connu déjà par la stèle de la Bibliothèque Impériale dont M. S. Birch a, le premier, donné une traduction (65), n'est pas le même que le grand Ramsès de la XIXe dynastie, puisque son règne se place plus ou moins loin après celui de Ramsès VIII. Voilà les données nouvelles dont la tombe d'Apis nous met en possession. Elles ne sont pas, je le répète, de nature à accroître beaucoup nos richesses. Il semble cependant qu'elles servent jusqu'à un certain point à compléter l'ensemble de la XXe dynastie et que nous sommes mieux qu'avant disposés à accepter, dans la forme suivante, le tableau de la fin de cette famille de rois :

NOMS sur les monuments.	DANS l'ouvrage de M. Bunsen.	DERNIÈRES dates connues.	RÉSUMÉ des événements principaux.
XXe DYNASTIE (FIN).			
A. S-scha-en-Ra, meri-Amen; RA-MESES, *si-Ptah.*	Ne figure pas.	?	Partage le trône avec son successeur.
B. Nofré-ka-Ra, sotep-en-Ra; RA-MESES, *scha-(en)-djom-Ma*, *merri-Amen.*	Ramsès VII.	3e année.	Plusieurs grands prêtres font sculpter leurs images sur les édifices publics.
C. Ra-seser-Ma, sotep-en-Ra; RA-MESES. *meri-Amen* (II).	Ne figure pas.	33e année.	Temps d'arrêt plus ou moins long pendant lequel les grands prêtres ne paraissent avoir commis aucun empiétement. Ici pourrait se ranger le Ramsès XII de M. Bunsen.
D. Ra-men-Ma, sotep-en-Ptah; RA-MESES, *scha-(en)-djom-Ma*, *merri-Amen*, *neter-hyk-Poun.*	Ramsès X	17e année.	Reprise des attentats sur le pouvoir royal; le grand prêtre *Her-Hor* paraît.
E. Ra-kheper-Ma, sotep-en-Ra; RA-MESES, *meri-Amen* (III).	Ramsès XI.	2e année.	Règne très-court qui n'a laissé de traces que dans un tombeau.
XXIe DYNASTIE.			
A. Neter-hon-ape-en-Amen; HER-HOR *si-Amen.*	Pehor.	?	Le grand prêtre *Her-Hor* monte sur le trône.

(58) *Denkm.*, III, 243.
(59) Prisse, *Mon. égypt.*, pl. XXIV.
(60) Champollion, *Lettres au duc de Blacas*. 2e lettre, p. 63, et pl. XI.
(61) *Mon. stor.*, t. II, p. 48, et t. IV, p. 135.
(62) C'est peut-être le même que le Bek-en-Phtah dont un assez grand nombre de statuettes ont été trouvées dans la tombe des Apis de Ramsès VIII. Les légendes, tracées au pinceau sur le stuc grossier dont étaient revêtues les parois de la chambre de Ramsès XIV, étaient trop mutilées pour que j'aie pu lire au complet les titres de ce personnage. Il avait la peau de panthère et la tresse, et se trouvait, en dessous du roi, dans la posture exacte de Scha-em-Djom par rapport à Ramsès II dans les caveaux creusés par ce dernier roi. Je serais assez porté à le croire effectivement fils de Ramsès XIV. Autrement il eût été, à l'exemple des *Amenhotep* et des *Ramsès-Nakht*, un des prêtres usurpateurs. Quoi qu'il en soit, ces données générales ont au moins l'avantage de nous faire pressentir que la place de Ramsès XIV ne peut pas être bien loin de l'époque dans laquelle nous sommes maintenant transportés.
(63) Depuis que ceci est écrit, M. de Rougé a publié une *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Louvre*, où ce nom propre est lu AN-HOUR (p. 107). Cette lecture, peu différente de eN-HeR, ne me paraît pas devoir atteindre l'identification proposée du dieu Enpé et de l'Onouris du songe de Nectanébo. M. de Rougé traduit *an-hour* par *amener le ciel.*
(64) *Denkm.*, III, 247.
(65) *Notes upon an Egyptian Inscription in the Bibliothèque Nationale of*

§ 5.

XXIe DYNASTIE. — TROIS APIS.

Apis I (24), inconnu.
Apis II (25), inconnu.
Apis III (26), inconnu.

Apis I, II et III. Pendant le travail de déblaiement de la chambre dans laquelle étaient enfermés les cinq Apis précédents, certains indices firent soupçonner qu'il existait une deuxième chambre en dessous de la première. Un puits vertical ayant été pratiqué à travers le sol, on ne tarda pas effectivement à constater un vide, et je m'y introduisis. La nouvelle chambre était pleine de sable jusqu'aux voûtes. Une bougie dans chaque main, je m'avançai en rampant, le dos au plafond et le ventre sur le sable. La chaleur était suffocante et l'air si raréfié que les bougies s'éteignirent. Il fallut retourner et renoncer pour ce jour-là à l'exploration de notre nouvelle conquête. Le lendemain, au moyen de nos machines ordinaires d'épuisement, je fis sortir le sable par le puits vertical. Mais bientôt nous nous aperçûmes que les murs destinés à soutenir les voûtes croulantes avaient été anciennement bâtis sur ce même sable, et il fallut cette fois renoncer totalement à l'entreprise. L'opération eut cependant pour résultat de nous prouver que le souterrain avait été habité par trois Apis, dont les tombeaux, construits avec la même négligence que ceux de la chambre supérieure, ont fourni les seules données sur lesquelles je m'appuie pour assigner à la construction de la chambre une date voisine de celle des Apis de Ramsès XIV. Du reste, la porte même du souterrain est restée inconnue, et peut-être qu'avec plus de frais et de persévérance, nous aurions obtenu des résultats qui nous eussent récompensés de nos efforts. Quoi qu'il en soit, je conjecture que nos trois nouveaux Apis sont de la XXIe dynastie.

La XXIe dynastie nous est connue par Manéthon qui la fait originaire de Tanis, et nous apprend qu'elle était composée des sept rois suivants :

I. Smendès, qui règne 26 ans.
II. Psousennès, qui règne 46 ans, ou 41 ans selon Eusèbe.
III. Nepherchères, qui règne 4 ans.
IV. Amenophthis, qui règne 9 ans.
V. Osochor, qui règne 6 ans.
VI. Psinachès, qui règne 9 ans.
VII. Psousennès, qui règne 14 ans, ou 35 ans selon Eusèbe.

C'est tout ce que j'aurais à dire de cette famille royale, si M. Bunsen, méconnaissant l'autorité des monuments, n'avait proposé (66) l'identification des trois derniers nommés de la liste précédente (Osochor, Psinachès et Psousennès) et des rois-prêtres dont nous avons précédemment esquissé l'histoire. Or nous en savons assez déjà sur l'époque à laquelle vivait le premier de ces rois (Her-Hor) pour qu'il ne soit pas besoin de faire remarquer que sa vraie place serait, non pas à la fin, mais au commencement de la XXIe dynastie, après le dernier Ramsès de la XXIe. L'identification, déjà très-difficile au point de vue philologique, devient donc impossible à ne consulter que les monuments de l'histoire. D'un autre côté, le grand prêtre *Pionkh*, admis dans le tableau de M. Bunsen comme le Psinachès de Manéthon, est un personnage qui n'a jamais régné, et dont nous ne trouvons le nom (jamais l'image) que dans la généalogie de son fils, le prêtre-roi *Pihem* (67). Il devient donc de plus en plus impossible de reconnaître dans l'Osochor, le Psinachès et le Psousennès de Manéthon les deux seuls rois *Her-Hor* et *Pihem* que l'étude des monuments introduise entre la fin de la XXe dynastie et l'avénement de la XXIIe. Au surplus il est bien probable que, les listes de Manéthon nous fussent-elles parvenues intactes, nous n'y aurions rencontré ni les noms de Her-Hor et de Pihem, ni ceux d'aucun des prêtres d'Ammon qui ont pu, comme eux, usurper temporairement le pouvoir à Thèbes. La XXIe dynastie, telle que nous la trouvons dans Eusèbe et dans l'Africain, me paraît, au contraire, la dynastie légitime et nationale, celle qui régnait à Tanis et sans doute à Memphis pendant que Her-Hor et ses successeurs occupaient Thèbes. C'est là la conjecture la plus vraisemblable, et on voit ainsi que nous aurions tort de rechercher dans la série des sept rois Tanites nommés plus haut aucun des noms royaux que l'interprétation des légendes gravées sur les murs du temple de Khons pourrait nous révéler. Malheureusement, la tombe d'Apis qui aurait dû, si je l'avais trouvée intacte, nous lever un coin du voile qui couvre ces mystères, est restée complétement muette, et c'est un malheur pour nous. Retrouverions-nous le roi Her-Hor à Memphis? des fouilles entreprises sur l'emplacement de cette ville auraient-elles pour résultat de nous mettre entre les mains des listes royales toujours identiques à celles que nous avons à Thèbes? C'est là un grave problème qui touche à bien des questions d'histoire et de chronologie, et qui, en particulier, pourrait nous aider à distinguer un peu mieux que nous ne le faisons la valeur vraie de ces fameuses listes de Manéthon, dont nous avons peut-être trop l'habitude de prendre la mesure avec des monuments trouvés à Thèbes. Mais, je le répète, la tombe d'Apis ne nous a rien dit sur ces questions, et son silence est des plus fâcheux. — Par bonheur nous touchons, avec la XXIIe dynastie, à une époque où les monuments vont commencer à en plus nous faire défaut, et où, au contraire, ils nous arriveront avec une abondance qui nous permettra, je l'espère, d'obtenir de leur interprétation plus d'un renseignement nouveau et intéressant.

§ 6.

XXIIe DYNASTIE. — SEPT APIS.

Apis I (27), mort l'an 23 d'Osorkon II.
Apis II (28), mort l'an 11 de Takellothis I.
Apis III (29), mort l'an 28 de Scheschonk III.
Apis IV (30), né l'an 28 de Scheschonk III ;
intronisé la même année le 1er de Paophi ;
mort à 26 ans, l'an 2 de Pikhi ;
enseveli la même année, le 1er de Méchir.
Apis V (31), mort l'an 4 de Scheschonk IV.
Apis VI (32), enseveli l'an 11 de Scheschonk IV, le 28 de Paophi.
Apis VII (33), né l'an 11 de Scheschonk IV ;
intronisé l'an 12, le 1 de Pharmouthi du même roi ;
mort l'an 37 ;
enseveli l'an 37, le 27 d'Hathyr.

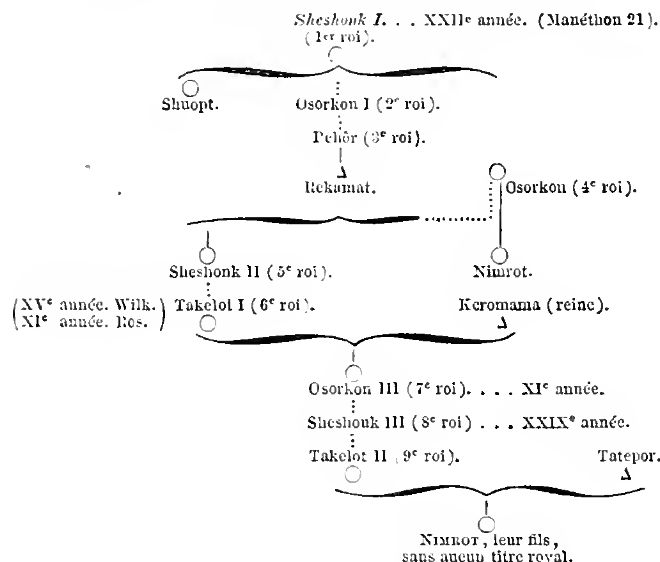
Je passerai sur toutes les tentatives qui ont été faites jusqu'à ces derniers temps pour reconstituer la XXIIe dynastie, et

Paris. (Trans. of the R. S. of Liter., vol. IV, nouv. série.) Cette traduction avait déjà paru, quand M. Lenormant, dans ses cours au collége de France (décembre 1851), en fournit une autre à ses auditeurs. Presqu'au même moment, à l'ouverture de l'Exposition, M. de Rougé en donna une troisième version, qui est jointe à l'impression en caractères mobiles de la stèle, exécutée par l'Imprimerie impériale.

(66) *Eg. place*, II, p. 576.

(67) *Denkm.*, II, p. 248, 249, 250, 251.

j'arriverai immédiatement au tableau généalogique par lequel M. Bunsen, s'aidant des dernières recherches de M. Lepsius, a résumé l'état de nos connaissances sur cette famille royale. Ce tableau est celui-ci (68), et je le reproduis parce que, après avoir montré, dans la première partie de cet examen, les bases sur lesquelles il repose, je compte, dans la seconde partie, faire voir au lecteur les modifications considérables que la tombe d'Apis nous force à y introduire. Le voici :



Comparé aux listes de Manéthon, ce tableau réunit en sa faveur toutes les probabilités. La série de l'Africain et celle que les monuments ont fournie à M. Bunsen marchent effectivement en parfait accord, de telle sorte que, nos diverses autorités se complétant l'une par l'autre, nous n'avons pour ainsi dire qu'à accepter le résumé synoptique de la dynastie dans la forme suivante qui lui a été donnée par M. Bunsen (69) :

Εἰκοστη δευτέρα δυναστεία βουβαστιτῶν βασιλέων Θ.

α'. ΣΕΣΩΓΧΙΣ	SHESHENK, SHESHEK, Sesak, chef de la dynastie.	24 ans.	XXIIe année.
β'. ΟΣΟΡΘΩΝ	OSORKEN, SERKENA, Serak, très-probablement fils du précédent.	15	
γ', δ', ε'. Ἄλλοι τρεῖς	PEHER, très-probablement fils du précédent. OSORKON II, fils du précédent. SHESHONK II, fils du précédent.	36	
ς'. ΤΑΚΕΛΩΘΙΣ	TAKELET I, très-probablement fils du précédent.	23	XVe année.
ζ', η', θ'. Ἄλλοι τρεῖς	OSORKON III, fils du précédent. SHESHONK III, très-probablement fils du précédent. TAKELOT II, très-probablement fils du précédent.	52	XIe année. XXIXe année.
		150 ans.	

Mais si ce résumé offre des garanties suffisantes d'exactitude quant à la succession des rois, il s'en faut que le tableau généalogique de M. Bunsen nous rende la totalité des renseignements qu'ont pu lui fournir les divers monuments dont, bien avant la découverte de Sérapéum, il a eu les copies entre les mains. Qu'on prenne en effet les généalogies tirées des textes publiés par M. Lepsius et celles qu'a produites M. Bunsen, s'appuyant expressément sur ces mêmes textes, et l'on trouvera des différences aussi importantes qu'inexplicables (70). Je ne veux pas refaire ici ce travail, qui prendra mieux sa place tout à l'heure au milieu des stèles bien plus complètes du Sérapéum. Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer dès à présent que notre confiance dans les résultats de M. Bunsen doit être un peu ébranlée quand, par exemple, nous le voyons donner pour femme à Osorkon II, gendre (71) et non pas fils du roi *Her-Sha-sev* (le Péhôr de M. Bunsen), une princesse *Rekamat* qui appartient à la XXIe dynastie, alors que M. Lepsius aurait parfaitement pu lui apprendre que cette femme se nommait, *Hes-en-Kheb* (72). D'un autre côté, des deux fils d'Osorkon II connus par M. Bunsen, l'un, Scheschonk II (le prince Scheschonk du papyrus Denon) ne put pas être, comme le veut le savant allemand, le père de Takellothis I, puisqu'après ce Scheschonk le sceptre passa dans une branche nouvelle de la famille ; l'autre, au contraire, le prince Nimrot, est celui-là même qui eut pour fille la reine *Keromama*, laquelle paraît avoir, pendant quelque temps, occupé seule le trône (73), avant que, par son mariage avec Takellothis Ier, elle ait donné naissance à Osorkon III. Le tableau de la XXIIe dynastie présenté par M. Bunsen n'est donc pas fidèlement le résumé de nos connaissances tel que pouvaient nous le fournir les monuments avant la découverte du Sérapéum, et nous devons penser que, dans le chapitre de M. Bunsen consacré à cette famille royale, tout n'est pas de M. Lepsius autant qu'il semblerait l'être.

Maintenant nous arrivons aux monuments de Sérapéum. En quoi ces monuments nous permettent-ils de rectifier les idées émises par M. Bunsen ? en quoi augmentent-ils la somme des renseignements que nous possédions déjà sur la famille des Bubastites ? C'est ce que nous allons voir.

AUG. MARIETTE.

(La suite au prochain numéro.)

(68) Voy. Bunsen, *Eg. place*, t. II, p. 592.
(69) *Ibid.*, p. 594.

(70) Je transcris les paroles de M. Bunsen : *Lepsius......* has established the whole dynasty and their names. *At present we merely give the pedigree* as adjusted by him, *and all the highest years of the reigns, and wait for his exposition, which may shortly be expected.* (*Eg. place*, t. II, p. 590.)
(71) Statue du Nil au *British Museum*, Leps., *Auswahl*, taf. XV.
(72) Voyez les inscriptions des canopes publiés par M. Lepsius, *Denkm.*, III, 255.
(73) C'est à cette reine que fut dédiée une des plus jolies statues de bronze que les musées égyptiens conservent et que nous possédons au Louvre. Cette statue représente la reine elle-même. Sur le devant se distinguent quelques lettres d'un texte où il est fait mention d'un prince Takelot et d'une invocation aux gens de Thèbes. Devant les pieds de la reine on lit une inscription qui, par la disposition et l'ensemble des phrases, rappelle d'une manière frappante la légende sculptée sur le beau vase d'albâtre d'Osorkon, usurpée par un membre de la famille Claudia. Kéromama a les deux cartouches et les titres honorifiques réservés aux seules personnes investies du pouvoir royal. Les deux cartouches, peu connus, sont ceux-ci :



M. Prisse (*Revue archéol.*, t. II, p. 750), et plus récemment M. Lepsius (*Denkm.*, III, 256), ont publié les noms et qualités d'une autre princesse qui paraît appartenir à la même famille. Nous avons au Louvre une statuette funéraire ornée du nom de cette princesse, à laquelle il est peut-être impossible d'assigner exactement un rang au milieu des souverains de la XXIIe dynastie.

NOTE

SUR UNE INSCRIPTION LATINE DU MUSÉE DU LOUVRE,

ET, A CE PROPOS, SUR LES NOMS DES AFFRANCHIS DES EMPEREURS.

En parcourant, vers la fin de 1854, avec quelques amateurs d'antiquité, les salles du musée du Louvre, comme je signalais à leur attention diverses inscriptions d'affranchis impériaux, dont la date approximative peut être déduite du nom même de la famille à laquelle ils avaient appartenu, je remarquai un petit autel de marbre portant sur sa face antérieure l'inscription que voici, en fort beaux caractères :

IOVI.CVSTODI
ET GENIO
THESAVRORVM
ARAM
C.IVLIVS.AVG.LIB.
SATYRVS
D D

où le nom impérial semble indiquer un monument du siècle d'Auguste. Mais en examinant de plus près cet autel, je découvris sur la face de droite, au-dessus de la représentation en bas-relief d'un *urceus*, une seconde inscription moins visible, et à cause de la place qu'elle occupe et parce qu'elle n'a pas été repeinte au minium comme le sont d'ordinaire les inscriptions antiques de nos musées. Ce n'était rien moins qu'une dédicace avec la date consulaire :

DEDIC.XIII.K.FEBR
M.CIVICA.BARBARO COS
M.METILIO.REGVLO

Ce second texte a échappé, non-seulement aux collecteurs d'inscriptions, comme M. Osann (1) et M. Orelli (2), qui travaillent le plus ordinairement d'après des livres, mais encore à des antiquaires comme Fabretti (3), Winckelmann (4), Visconti (5), M. de Clarac (6), qui tous avaient eu successivement sous les yeux le monument lui-même; il me frappa donc par sa nouveauté, et il m'embarrassa plus encore par le contraste de la date consulaire qui nous reporte à l'an 157 de l'ère chrétienne, et par conséquent à la famille des Ælius et des Aurelius, avec l'indice fourni par l'inscription de la face antérieure. D'ailleurs la similitude des caractères est parfaite entre les deux textes lapidaires; et la face gauche de l'autel offre le dessin, en faible relief, d'un vase à libations de forme élégante, ce qui complète l'ornementation du monument et semble exclure l'idée de deux ou de plusieurs dédicaces successives. Le catalogue manuscrit des inscriptions latines de F. Séguier m'indiquait encore, comme ayant mentionné ou cité l'autel de C. Julius Satyrus, l'auteur italien, César Ripa, dans son *Iconologie*. Mais un peu découragé par le premier résultat de mes recherches, je n'allai pas tout de suite jusqu'à ce vieux livre, dont je pouvais cependant trouver une édition à la bibliothèque de l'Institut et une autre à la Bibliothèque impériale. J'y aurais trouvé une reproduction complète, quoiqu'un peu inexacte, des deux textes de l'autel en question (7); mais il me restait toujours à expliquer comment la date que fournissent les consulats de Barbarus et de Régulus pouvait se concilier avec l'indice chronologique qu'offre la partie antérieure du monument. Pour résoudre ce problème je recourus donc à l'obligeance déjà éprouvée et à l'inépuisable érudition de M. le comte Borghesi. Mon espérance ne fut pas trompée, et je reçus bientôt de notre illustre correspondant la réponse suivante, que j'ai cru pouvoir reproduire ici en français, en y joignant seulement quelques courtes remarques.

« ..... Je pense qu'il n'y a pas lieu de soupçonner que la pierre qui contient cette dédicace au Génie des Trésors offre deux inscriptions distinctes l'une de l'autre; les deux inscriptions, au contraire, n'en ont jamais fait qu'une seule. La première mention que je connaisse de ce monument se trouve dans l'*Iconologie* de César Ripa (t. II, p. 273, éd. de Padoue, 1624; t. II, p. 241, éd. de Venise, 1669), qui le dit placé dans un jardin derrière le monastère de Sainte-Suzanne, et qui n'en omet pas la dédicace. Mais quoiqu'il avertisse que cette dédicace se trouve sur un côté de la base, cependant telle était la négligence qu'on mettait alors à reproduire la disposition des lignes conformément aux monuments originaux, que Ripa représente la dédicace comme faisant suite à l'inscription qui est sur la face antérieure.

» En 1699, Fabretti reproduit l'inscription de la face antérieure, l'ayant vue apparemment, puisqu'il la place *in hortis Negroniis*. Mais il n'aperçut sans doute pas la dédicace, dont il ne dit mot, ce qui l'a fait convaincre de négligence par le docteur David, auteur de l'*Index des Inscriptions de Fabretti*, qui se conserve dans la bibliothèque Ottobonienne, annexée à la Vaticane (n° 112, p. 504). C'est par David que j'ai eu le premier indice de ces consuls, et je n'ai pas hésité à les accepter, parce que la découverte faite par Marini (*Atti*, p. 654) des noms de *M. Civica Barbarus*, dans un autre monument (8), garantissait à mes yeux la réalité de ce collége de consuls. D'ailleurs personne ne s'imaginait de chercher des monuments lapidaires dans un livre comme celui de Ripa, et l'*Index* de David n'ayant pas été publié, la remarque faite par cet auteur est restée inutile, et l'exactitude bien connue de Fabretti a fait que Winckelmann et Visconti s'en sont remis à son autorité sans se donner la peine d'un nouvel examen. C'est ainsi qu'il est arrivé que Métilius, le collègue de Barbarus, demeura ignoré du public jusqu'en 1820, époque où Fea, dans ses *Nuovi frammenti*, n° 33, le retira de l'oubli, en se référant à l'autel antique dont nous parlons (9). Du reste, au-

(1) *Sylloge*, p. 378, n. 64.
(2) *Amplissima Collectio*, n. 1682.
(3) *Inscript. Antiquæ*, p. 77, n. 88, où l'éditeur ajoute : *Hortis Negronis in Pincio*.
(4) *Pierres gravées du B. de Stosch*, p. 83, où l'on voit qu'il tenait pour inédite la première même des deux inscriptions, la seule qu'il reproduisait : « Nous trouvons même Pluton appelé Jupiter; témoin l'inscription suivante, qui n'a pas été publiée. Je l'ai déterrée dans la vigne de M. le marquis Belloni à Rome : IOVI, etc. »
(5) *Catal. del museo Jenkins*, p. 73. D'autres pierres de cette collection ornent aujourd'hui notre musée du Louvre. *V.* Clarac, pl. XXXII, n. 611 et le *Catal. Jenkins*, p. 62, n. 19; pl. VII, n. 505 et le *Catal. Jenkins*, p. 19, n. 20, etc.
(6) *Inscr. grecques et romaines du musée royal du Louvre*, pl. XL, n. 569.

(7) Cesare Ripa, *Iconologia*, ed. Siena, 1613, in-4, p. 288, dans l'énumération des génies :

« Genio thesaurorum vedesi in quest' altra iscrittione non più stampata, che al presente sta in un orticello dietro il monasterio di Santa Susanna nel colle Quirinale. È una base, che dal canto destro ha il vaso detto urceo e dal sinistro la patera, sotto la quale è posto il consolato di M. Civica Barbaro, e non Barbato, comme scorettamente stampasi in tutti i fasti senza prenome e nome di tal consolato che fu del 158.

IOVI.CVSTODI.ET.GENIO.THESAVRORVM.C.IVL.AVG
LIB.SATYRVS D.D OEOIC.XIII.K.FEBR.M.CIVICA
BARBARO.M.METILIO.REGVLO.COS.

(8) C'est le fragment d'une grande dédicace, déjà publiée par Maffei et Donati, et qui offre les restes d'une date doublement marquée par les consuls et par l'année de Rome :

M.CIVICA.BARBAR O ET
R..GVLO.COS.ANNO.VRBIS.CONOITAE

Par une coïncidence singulière, cette date est peut-être celle de la célèbre mosaïque de Palestrine. Voir l'inscription bilingue du temple de Sérapis, à Préneste, dans le mémoire de Barthélemy (*Acad. des Inscript.*, t. XXX, d. 512), dans le Recueil d'Orelli, n. 1895, et dans le *Corpus Inscript. græc.*, n. 5998. [E. E.]

(9) Mais, en reproduisant ce texte, Fea ne tient pas compte de l'observation qu'il a pourtant recueillie dans Ripa, que les mots DEDIC, etc., se lisent sur un côté du monument, non sur la face antérieure. Au reste, Ripa lui-même se trompe en disant que les mots sont sur la face latérale *de gauche*; c'est sur celle *de droite* qu'il fallait dire. [E. E.]

tant que je me rappelle la topographie de Rome moderne, la diversité des places qu'on assigne à cette pierre provient de la diversité des possesseurs successifs du jardin où elle resta négligée jusqu'au temps où, par la dispersion du patrimoine des Belloni, elle vint aux mains de Jenkins. Je sais bien que dans ma jeunesse je fis des recherches pour la trouver, mais on me répondit que mes recherches étaient inutiles puisque les pierres de cet Anglais avaient passé les monts, hormis un petit nombre, que depuis, en effet, j'ai vues au Vatican. Il est donc naturel que l'autel en question se trouve aujourd'hui dans le palais du Louvre, et son rapprochement dans ce musée avec d'autres pierres de la collection Jenkins est une preuve de plus que le monument de Paris est identique avec celui que Ripa a le premier fait connaître. Cependant il m'a été fort agréable de pouvoir confirmer l'exactitude de la leçon par l'autorité de votre témoignage.

» Reste la difficulté de faire accorder les noms de l'affranchi impérial C. Julius Satyrus avec les dernières années d'Antonin le Pieux. C'est sans doute une règle généralement observée que les affranchis prennent le premier nom de leur patron; mais j'ai toujours pensé qu'il n'y a pas de règle si bien fondée en archéologie qui ne soit sujette à quelques exceptions. Le cas en question est moins insolite pour les affranchis des particuliers, et nous nous en étonnons moins après les exemples fournis par Cicéron (*ad Attic.*, IV, 15) des deux affranchis de Pomponius Atticus, dont l'un avait reçu le prénom de son maître et le nom de famille de l'oncle de son maître, Cécilius, tandis qu'à l'autre Atticus avait donné le prénom de son ami Cicéron, et son propre nom, Pomponius (10). Les exceptions sont plus rares pour les affranchis des empereurs; toutefois, même pour eux, il en existe quelques-unes.

» Dans ce nombre je ne compte pas ceux où, pour sauver la règle, il suffit de lire AVG*ustae* au lieu d'AVG*usti*. Par exemple :

» ANNIA . AVG . LIBERTA . NEMA (Muratori, 933, 14), que l'on peut attribuer à l'une des Faustine, l'aînée de ces deux princesses s'appelant Annia Faustina.

» C . POPPAEVS . AVG . L . HERMES (Mommsen, *Inscr. regni neapol.*, n° 2643), que l'on peut rapporter à la femme de Néron.

» Je me suis autrefois appuyé de l'exemple : L . VIBIVS . AVG . L . FLORVS (Mommsen, n° 7133), pour appuyer l'opinion que le père de Sabine, femme d'Hadrien, se nommait L. Vibius, de quoi je trouvais un grave indice dans les noms de sa petite-fille par adoption, Vibia Aurélia Sabina, fille de Marc-Aurèle (11).

» De même, de l'exemple suivant : L . POMPEIVS . AVG . L . FORTVNATVS (Grut., p. 630, 5), on peut conclure que le père de l'impératrice Pompeia Plotina se nommait L. Pompeius.

» Mais je ne vois pas comment on pourrait introduire dans la série impériale les patrons de

» M . CAESIVS . AVG . L . SOSTRATVS (Grut., 45, 8),
» L . CAECILIVS . EPICARVS . AVG . L . (Grut., 581, 8),
» C . PLOTIVS . AVG . L . GEMELLVS (Grut., 1114, 1),
» TINIVS . TROPHIMVS . AVG . LIB . (Murat., 1006, 1),

et d'autres qui certainement se présenteraient à celui qui s'occuperait d'en faire une recherche exacte.

» La même difficulté se présente pour

» IVLIVS . STRATON . AVGG . LIB . (Mommsen, n° 6917),

qui doit avoir été un contemporain de Julius Satyrus, car on ne peut le faire descendre jusqu'au temps des deux Philippes, puisque sur la même pierre se trouvent mentionnées des femmes qui toutes portent le nom d'AELIA.

» Il faut donc reconnaître, je crois, que la règle relative aux noms des affranchis impériaux est sujette à quelques rares exceptions; mais comment expliquer ces anomalies lorsque tant de raisons et peut-être de purs caprices ont pu la produire?... »

« San Marino, 12 mars 1855. »

La question des noms d'affranchis chez les Romains est, on le voit par ces exemples, pleine de difficultés, et elle mériterait d'être soumise, dans son ensemble, à un nouvel examen; c'est là un travail que je suis loin de vouloir entreprendre. Du moins, à l'appui de ces observations du docte antiquaire sur la nécessité d'admettre quelques exceptions aux règles les mieux établies en matière d'épigraphie, qu'il me soit permis d'ajouter ici un exemple nouveau. Je l'emprunte, sur l'indication de M. Noël des Vergers, à l'un des derniers mémoires publiés par le comte Borghesi (12).

Dans le mémoire intitulé : *Intorno a due iscrizioni di Ottavia figliuola di Cesare Augusto, recentemente scoperte in Roma,* mémoire adressé à Salvatore Betti, le comte Borghesi a prouvé qu'on avait tort d'attribuer à Octave toutes les inscriptions qui portent CAESAR AVGVSTVS sans qu'un autre nom puisse déterminer quel est l'empereur dont il s'agit.

Bien que dans le plus grand nombre de cas les empereurs romains soient désignés seulement par le titre d'Auguste, AVGVSTI Libertus, AVGVSTI Filia, etc., on trouve quelques exemples d'inscriptions dans lesquelles le titre de CAESARIS . AVGVSTI . Libertus ou Filia s'applique, non pas à l'empereur Auguste, mais à quelqu'un de ses successeurs.

Entre autres exemples, M. Borghesi cite celui de l'inscription de Muratori, p. 918, 4 :

VALERIA HILARIA
NVTRIX
OCTAVIAE CAESARIS AVGVSTI
HIC . REQVIESCIT . CVM
TI . CLAVDIO . FRVCTO . VIRO
SVO . CARISSIMO
TI . CLAVDIVS . PRIMVS . ET . TI . CLAVDIVS
BENEMERENTIBVS . FECERVNT

Muratori avait à tort voulu sous-entendre CAESARIS AVGVSTI *sororis*, et Orelli, n° 651, n'avait pas été plus heureux en y substituant *filiæ*. Un nom d'homme au génitif, lorsqu'il suit un nom de femme sans que rien le détermine autrement, ne peut être que le nom du mari. Il s'agit ici d'Octavie femme de Néron, issue du mariage de Claude avec Messaline. Dorénavant il faut donc reconnaître que les inscriptions où les mots de *César Auguste* n'ont pas de complément doivent être examinés avec soin avant de décider si ces deux appellations doivent être considérées comme un nom propre ou comme le titre de la puissance suprême.

E. EGGER.

(10) « De Eutychide gratum, qui, vetere pronomine, novo nomine, T. erit Cæcilius; ut ex me et ex te junctus Dionysius, M. Pomponius. Valde mehercule mihi gratum, si Eutychides tuam erga me benevolentiam cognoscet, et suam illam in meo dolore συμπάθειαν neque tum mihi obscuram neque post ingratam fuisse. » Cf. IV, 8 a. b.; 11 et 16; V, 9, qui montrent l'affection de Cicéron pour ces affranchis. M. le comte Borghesi pouvait ici renvoyer à sa mémorable dissertation *Della gente Arria Romana* (Milan, 1817), p. 39 et suivantes, où il a recueilli de nombreux exemples de la transmission, souvent irrégulière, des noms dans les familles d'affranchis. [E. E.]

(11) Dans le *Giornale Arcadico*, 1829, t. XLII, p. 185 et suiv. [E. E.]

(12) *Giornale Arcadico*, t. XLIX, p. 230-233.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cᵉ, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 11. NOVEMBRE 1855.

SOMMAIRE. — *Renseignements sur les Apis du Sérapéum de Memphis* (suite).

RENSEIGNEMENTS

SUR LES SOIXANTE-QUATRE APIS TROUVÉS DANS LES SOUTERRAINS DU SÉRAPÉUM.

Cinquième article. — Voyez pag. 45, 53, 66 et 85.

—

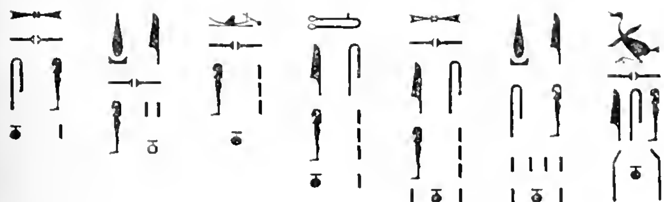
(Suite du § 6 et des Apis de la XXIIe dynastie.)

Je n'ai pas retrouvé les premiers Apis de la XXIIe dynastie. Les stèles qui auraient pu, à défaut des momies, nous en révéler l'existence, ont disparu à l'époque où le mauvais état du rocher obligea les Égyptiens à des travaux de consolidation qui nous ont privés de plus d'un monument précieux. Mais à partir d'Osorkon II jusqu'aux derniers Ptolémées, les Apis se suivent sans interruption notable, et on apprendra avec satisfaction, en ce qui regarde plus spécialement notre XXIIe dynastie, que le seul Sérapéum nous a rendu environ quatre-vingt-dix monuments de cette époque intéressante.

Or quelques-uns de ces monuments doivent attirer plus spécialement notre attention, soit parce qu'ils émanent directement de personnages de la famille royale du temps, soit parce qu'incidemment il y est question de ces mêmes personnages, de l'époque à laquelle ils vivaient et des liens de parenté qui les unissaient entre eux. Je demande la permission d'introduire au lecteur ces divers monuments qui jettent sur la dynastie des Scheschonk une lumière aussi nouvelle qu'inattendue. Je les ferai paraître à mesure que la nomenclature de nos Apis nous fournira l'occasion de les rencontrer.

APIS I. Il est mort l'an 23 d'Osorkon II, ce qui nous donne une date supérieure que nous n'avions pas jusqu'à présent. Ses funérailles furent célébrées par le roi Scheschonk II, alors qu'il n'était encore que prince royal et gouverneur de Memphis sous l'autorité de son père Osorkon II. Si nous nous en tenions aux seuls monuments étudiés avant la découverte du Sérapéum, il est évident que le prince Scheschonk aurait eu pour mère cette même Hès-en-Khev, épouse d'Osorkon II, et mère de la princesse , *T'es-bet-her* (74), dont le nom est gravé sur les beaux canopes de la collection de

(74) Ce nom propre est curieux à étudier. Le premier signe est un caractère syllabique qui a ordinairement la valeur T'eS. (Birch, *Egypt. place*, t. I, p. 569.) Une bonne preuve de cette lecture se trouve sur le sarcophage du nommé *Onkh Méri* au Louvre. On y a représenté sept éperviers à tête humaine, qui, suivant le livret (de Rougé, *Notice*, D. 7), sont *les dieux de la demeure des âmes*. Le nom générique est écrit T'eSeS, et il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'avant le nom propre spécial à chacun de ces animaux, l'appellation commune de T'eSeS a été répétée par le scribe avec toutes les variantes qu'il a pu réunir. C'est ainsi qu'on lit *le premier T'eses, le deuxième T'eses, le troisième T'eses*, etc., dans les formes suivantes :



d'où l'on a les valeurs égales = = = = = T'eS. Les Téses sont, du reste, mentionnés au ch. VII du Rituel.

La deuxième partie du nom propre de notre princesse, écrite ici , est distincte de la finale , ce qu'attestent les noms analogues , T'eS-RA°-HeR, etc., où tient lieu de . D'autres stèles du Sérapéum écrivent le même nom , et il résulterait de cette orthographe que est égal à . — Mais est l'un des noms de la déesse Pascht à tête de lionne, celui que, vraisemblablement, on retrouve dans *Petubastis* et dans le nom de *Bubastis*, en copte ⲠⲞⲨⲂⲀⲤⲦ, et en hébreu *Pibeset*. Il faudrait donc, comme M. Birch le propose, transcrire par BA°ST, et le nom de la princesse se lirait : *T'es-Bast-her*. J'avoue cependant que l'impossibilité de rencontrer écrit syllabiquement par l'S final constitue pour moi un doute, sinon sur la vraie prononciation de , au moins sur l'identité de ce groupe et de . Je crois plutôt que si les stèles du Sérapéum donnent et comme deux variantes du même nom propre, nous devons y voir, non pas une *homophonie* complète, mais une simple *synonymie*. Nous aurions alors égal à par le *sens*, et non par le *son*, et, tout en transcrivant BA°ST le premier de ces deux groupes, rien n'empêcherait de laisser au second sa valeur naturelle BeT(eT). Ce mot serait donc un autre nom de Pascht, celui que les Grecs ont écrit *Buto*, et le nom tout entier se lirait T'eS-BeT-(eT)-HeR quand il est orthographié , et T'eS-BA°ST-HeR quand il est orthographié . On trouverait . T'es-PA°KHT-HeR, que ce nom aurait la même signification. D'assez nombreux exemples de ces variantes par synonymie se rencontrent dans les noms propres gravés sur les stèles du Sérapéum.

Quant aux preuves de la lecture BA°ST pour , elles ressortent de la comparaison de ces trois variantes :



M. Champion au Caire (75). Mais une statue du Sérapéum, représentant notre prince Scheschonk, nous apprend qu'il fut le fils d'une reine *Kéromama*, inconnue jusqu'ici. Osorkon II eut donc deux femmes : l'une, Kéromama, qui, en l'an 23 du règne de son mari, avait déjà un fils assez âgé pour exercer les fonctions de la vice-royauté à Memphis; l'autre, Hes-en-Khev qui était sans aucun doute plus jeune que Kéromama, puisque sa fille T'es-bet-her épousa son propre neveu Takellothis, petit-fils de cette même Kéromama.

Apis II. Une grande dalle ornée des cartouches de Takellothis Ier, trouvée avec des stèles datées de l'an 14, m'a donné l'époque de la mort de cet Apis, sur lequel je ne puis fournir aucun autre renseignement.

Apis III. L'an 28 du règne de Scheschonk III fut l'année de la mort d'Apis III et celle de la naissance d'Apis IV. En cet an 28 nous nous trouvons en face de l'un des fils de la princesse T'es-bet-her, lequel à cette époque était , SaR A°A° eN MA°T'ou, *chef principal* des soldats nommés *Mat'ou*, et vint dans le Sérapéum faire une prière au dieu à l'occasion de la mort d'Apis. Ce petit-fils (par sa mère) d'Osorkon II se nommait , *Pétisis*, et il eut pour père un autre *chef des Mat'ou* nommé Takellothis, fils lui-même du prince Scheschonk déjà cité plus haut, ce qui fait que Pétisis avait à la fois Osorkon II pour aïeul et pour bisaïeul. La princesse T'es-bet-her avait donc épousé, comme je l'ai annoncé, son neveu, c'est-à-dire le fils de son frère Scheschonk. Quant à Pétisis, il s'allia à sa propre sœur , *Ta-ari*, et en eut, selon la stèle à laquelle nous devons ces renseignements (76), deux fils qui se nommèrent Takellothis et . *Pef-pa-Bast* (77).

Comme on le voit, ces résultats nous mettent, en l'an 28 de Scheschonk III, à deux générations seulement du règne d'Osorkon II, et il ne faut pas oublier que la longueur du temps que représentent ces deux générations peut être d'autant plus raccourcie que notre Pétisis, quoique assez âgé déjà en l'an 28 pour avoir des enfants revêtus de fonctions publiques, était assez jeune cependant pour que, 26 ans plus tard, il ait pu encore assister aux funérailles d'un autre Apis. Maintenant, à quoi ces deux générations correspondent-elles dans les listes royales? le calcul de la durée des règnes intermédiaires entre Osorkon II et Scheschonk III amène-t-il un parallélisme satisfaisant? La question a de l'intérêt, mais ne pourrait être vidée qu'autant que nous connaîtrions la longueur exacte de ces règnes intermédiaires. Or nous n'avons même pas une date du règne de Scheschonk II, et Takellothis Ier, aussi bien qu'Osorkon III, ne nous a donné que ce que j'appelais tout à l'heure des limites supérieures, au delà desquelles rien n'empêche que leur règne ait pu encore se prolonger longtemps. On ne peut donc asseoir un calcul définitif sur ces bases fragiles, et le plus sûr sans doute est de s'en tenir aux probabilités, terrain sur lequel le problème a plus de chances d'être résolu. Ici effectivement nous arrivons sans trop d'efforts à construire un ensemble qu'à coup sûr une critique exigeante a le droit de répudier, mais que nous pouvons cependant accepter dans les limites que le silence des monuments et de Manéthon nous impose. Mettant ensemble les 28 ans déjà écoulés de Scheschonk III, les 14 ans d'Osorkon III, les 15 ans de Takellothis Ier, et attribuant 12 années à Scheschonk II, c'est-à-dire la somme la plus élevée que les 23 ans de la stèle d'Osorkon II nous permettent de donner à ce Scheschonk sans dépasser les 36 ans des ἄλλοι τρεῖς de Manéthon, nous arrivons ainsi à un total de 66 ans pour la mesure probable du temps qui sépare la vingt-huitième année de Scheschonk III de la fin du règne d'Osorkon II. Ce chiffre, quelque peu certain qu'il soit, implique-t-il une contradiction? Je ne le pense pas. Après tout, le règne d'Osorkon II a sans doute été long, puisqu'un petit-fils de ce roi, le prêtre Osorkon, mourut avant lui dans un âge assez avancé, et comme, d'un autre côté, Hes-en-Khev ne fut que la seconde femme du roi, rien n'empêche que sa fille T'es-bet-her ait eu un fils qui vivait 66 ans et même 92 ans (66 + 26 = 92) après le jour où, sous Osorkon II, elle vint elle-même au monde. En somme, le parallélisme entre les listes royales et les renseignements que nous livrent les stèles du Sérapéum se soutient donc rigoureusement, et déjà l'on voit que nous sommes assez sûrs de nos résultats pour pouvoir présenter en toute confiance le tableau de la position relative des divers personnages qui composèrent la famille d'Osorkon II. On le trouvera plus bas.

Apis IV. Voici le texte et la traduction d'une stèle (78) qui, à l'avantage de nous donner un spécimen curieux des proscynèmes de la tombe d'Apis, joint celui de nous faire connaître divers faits dont, chemin faisant, nous pourrons faire ressortir la va-

---

(Mus. Charles X, salle funéraire.)

(Mus. Charles X, salle funéraire.)

que je n'eusse pas remarquées sans doute si déjà, en parcourant ensemble les nouvelles livraisons de l'ouvrage de M. Sharpe, M. Birch ne m'avait signalé la valeur S donnée au caractère , dans un nom propre que les inscriptions d'une statue du Musée britannique écrivent indifféremment , ou , ou , HeRBeS (Sharpe, nouvelle série, pl. 41), d'où effectivement est égal à . Cette lecture nouvelle de assure la prononciation de notre , en même temps qu'elle nous aide à distinguer la valeur exacte des deux groupes phonétiques fournis par les papyrus du Louvre.

(75) Ils viennent d'être publiés par M. Lepsius (*Denkm.*, III, 255).

(76) Louvre, salle d'Apis, S. 1898.

(77) Ce caractère , par l'analogie du nom de notre individu avec d'autres noms fréquemment employés à toutes les époques, paraît être une simple variante de . La lecture *Pa*, pour le second de ces deux caractères, proposée par Champollion, a été mise en doute. J'ai trouvé cependant sur une petite table à libation du Sérapéum les deux variantes et , d'où l'identité de et est évidente. C'est sur quelque lecture de ce genre que Champollion aura basé sa transcription.

(78) Louvre, salle d'Apis, S. 1904.

leur. Cette stèle est d'assez grandes dimensions et partagée en deux registres. Au premier registre, le même Pitisis est en adoration devant Apis et la déesse de l'Amenti. Cette fois son costume a changé; il a la peau de panthère, et sur sa coiffure une sorte d'ornement qu'on ne retrouve jamais ailleurs (79). Il est suivi de deux personnages dont l'un se nomme *Harsiesis;* le nom de l'autre a disparu. Quant au second registre, on y trouve une inscription en onze lignes, que voici :

. . . .	KHeR HeN eN	SouTeN(T) KHeV(T)	NeV TeTI	RA° T'eSeR MA° SoTeP eN A°MeN	TA° A°NKH sI RA°	NeV SCHA°ou
L'an 2, d'Hathyr le 1er,	sous la Sainteté du	Roi,	du Seigneur des deux contrées,	Soleil seigneur de justice, approuvé d'Ammon,	qui donne la vie, le fils du Soleil,	le seigneur des diadèmes,

A°MeN MeRI PIKHAI	TA°	A°NKH	TeT	T'A°M	RA° SCHA°	T'eTeN	HA°PI	WeNT	A°MeNT	NeTeR A°A°	MeRI	HeRou	Pou
l'aimé d'Ammon, Pikhaï (80),	qui donne	la vie,	la stabilité,	la pureté,	comme le soleil	à toujours;	d'Apis	qui réside dans	l'Amenti,	dieu grand	l'aimé;	jour	ce

SeT	NeTeR	eM	HoTeP eR	A°MeNT	NoWRe(T)	KeRS(T)ew	eM	NeTeR KHeR	eRTA°	HoTeP ew	eM	HA°T
a été remorqué	le dieu	pour	se réunir avec	l'Amenti	bon;	il fut enseveli	dans	l'enfer,	et fut donnée	sa réunion	dans	la maison

eN(T)	HâH	eM	HeS(T)ew	eN(T) T'eTeN	eS-Ke (81)	MeS(T)ouw	. . . .	eR HeRou	(eN) HeN
des	siècles	dans	son siége	de l'éternité.	Après	qu'il était né	l'an 28	dans les jours	de la Sainteté

(eN)	SouTeN(T) KHeV(T),	RA T'eSeR MA° SoTeP eN RA°	sI RA	A°MeN MeRI SCHeSCHeNK NeTeRHIK PouN	MA°TA°OU	A°OU seN	HeR (82)	HeH	NoWReou-ew
du	Roi,	soleil, seigneur de justice, approuvé du Soleil,	le fils du Soleil,	l'aimé d'Ammon, Scheschonk, le divin modérateur de Poun,	le proclamé juste,	ils ont été	à	chercher	ses beautés

eM	VOU	NeV eN	TA° MeH	KeM eNTouw eR (83)	HA°T SCHA°T A°VA°T (84)	eM KHeT
dans	endroit	chaque du	pays du Nord;	il fut trouvé à	Hat-schat-avot	après que,

A°VA°T 3	MouR SeN	A°N(T)ou	A°TeH (85)	A°A (86) NeVou	eR MeH	VeS
mois trois,	on avait traversé	les vallées	de la haute Égypte	et les îles toutes	de la basse Égypte.	Il fit



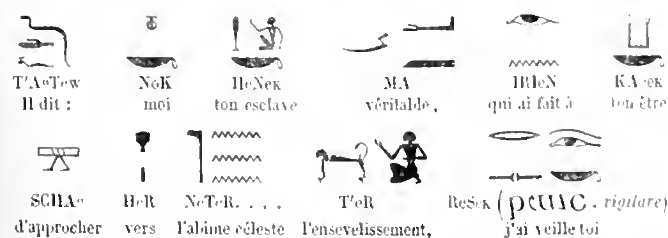
Une autre stèle, au nom d'un Ahmès, du temps de Darius, emploie les mêmes locutions : *Moi qui suis ton esclave, moi qui ai fait à toi-même l'enterrement* ( ), *qui t'ai gardé tous les jours, qui n'ai pas dormi pour célébrer tes cérémonies afin que tu t'établisses dans le cœur de tout le monde*, etc. Il ne s'agit pas ici d'une recherche d'Apis, comme sur la stèle de Pikhaï. Dans toutes les phrases que je viens de citer HeH A°KHou est employé dans un sens détourné; le sens propre est plutôt *quærere splendida*.

(79) C'est vraisemblablement l'insigne du grade de commandant supérieur des Maschouasch.

(80) ⲠⲒⲀϢⲈⲨ, *le chat*, l'animal sacré de Pascht, déesse éponyme de Bubastis.

(81) Copte ⲒⲤ, ⲒⲤϪⲈ *en, ecce*, ⲒⲤϪⲈⲚ, *post, postquam.*

(82) HeH A°KHou est une formule très-fréquente dans les textes de toutes les époques. Elle signifie *accomplir* ou *augmenter* (conf. ϩⲁϩ, *multitudo, multùm*) *les cérémonies*. Voyez, entre autres monuments, la grande stèle d'Ipsamboul, lignes 3, 15, 16 (*Denkm.*, III, 195), les stèles de Silsilis et d'Hamamat (*ibid.*, III, 175, 200, 218, 219), l'obélisque de Paris, l'inscription C.57 au Louvre. Une stèle du Sérapéum, dédiée à Apis par un fonctionnaire du temps d'Amasis, nommé *Out'a-hor-soun*, s'exprime ainsi :

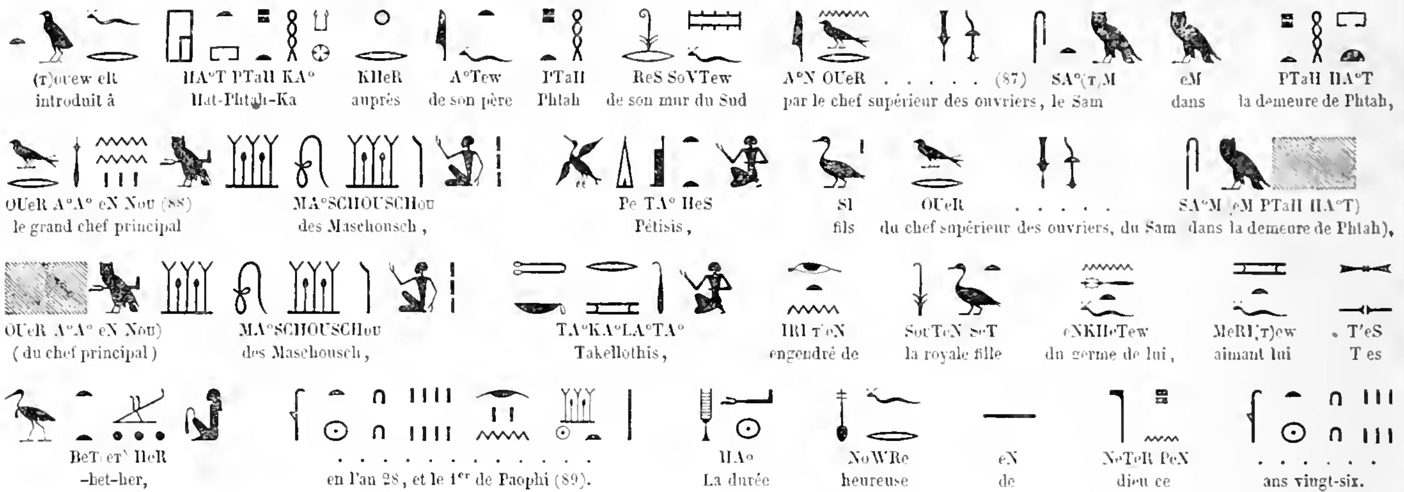


(83) Copte ϬⲒⲚ, ϪⲒⲚ, *invenire.*

(84) Ce nom de lieu m'est inconnu.

(85) Se rencontre quelquefois pour désigner la Haute-Égypte. L'un des noms de l'Égypte paraît avoir été Ἀετία (Ét. de Byzance, voc. Αἴγυπτος). Diodore de Sicile, qui l'a connu, l'applique au Nil (I, 19) et s'empresse de le tirer du grec Ἀετός, *l'aigle*, à cause de la rapidité du cours de ce fleuve; Étienne de Byzance le donne à l'Égypte et le fait venir ἀπὸ τινος Ἰνδοῦ Ἀετοῦ. Peut-être serait-il téméraire de comparer à l'*Aetia* des écrivains classiques la forme ATeH que les hiéroglyphes viennent de nous fournir.

(86) A°A (=I). Comparez l'hébreu אי, *insula*. C'est avec la valeur I qu'on trouve dans le nom de l'île de Philæ, , PILA°K.



C'est-à-dire, en quittant le mot à mot : « *L'an 2 et le 1er du » mois d'Hathyr, sous la sainteté du Roi, du seigneur des deux » contrées, du Soleil seigneur de justice approuvé d'Ammon, du » vivificateur, du fils du Soleil, du maître des diadèmes, de l'aimé » d'Ammon,* Pikhaï, *celui qui donne la vie, la stabilité et la pu- » reté comme le Soleil pour l'éternité, l'aimé d'Apis, le grand » dieu qui réside dans l'Amenti ; — en ce jour on a amené ce » dieu pour que, s'établissant dans le bon Amenti, il fût enseveli » dans l'enfer et qu'il obtînt sa réunion avec la maison des » siècles dans son siége de l'éternité. — Sa naissance ayant eu » lieu l'an 28, dans les jours de la sainteté du Roi, du Soleil » seigneur de justice, approuvé du Soleil, du fils du Soleil, de » l'aimé d'Ammon,* Scheschonk, *le divin modérateur de Poun, le » défunt, on a été cherchant ses beautés* (Apis lui-même) *dans » chaque endroit de l'Égypte inférieure, et il fut trouvé à » Hat-schat-avot, après que, pendant trois mois, on avait par- » couru les vallées de la Haute-Égypte et les îles de la Basse- » Égypte. — Il fut intronisé à Hat-Phtah-Ka* (le temple de » Vulcain, très-probablement le *Hat* des Πάταικοι d'Hérodote) » *auprès de son père Phtah,* (le chef) *de son Mur du Sud* » (quartier de Memphis), *par le chef supérieur des ouvriers, » le Sam du temple de Phtah, le chef principal des Maschouasch* » Pétisis, *fils* (de son père) *le chef supérieur des ouvriers, le » Sam, le chef principal des Maschouasch* Takellothis, *et* (de sa » mère) *la royale fille* (issue) *du germe de son père qu'elle » aime,* T'ès-bet-her, *en l'an 28 et le 1er de Paophi.—La durée » heureuse de ce dieu a été de vingt-six ans.* »

L'intérêt particulier de cette stèle saute aux yeux de chacun. Pikhaï est un roi inconnu qui paraît pour la première fois ici sur un monument égyptien, et l'empressement avec lequel nous devons l'accueillir est augmenté par la certitude que nous possédons de pouvoir sans effort ranger ce nouveau venu à son rang chronologique, puisque nous savons que l'an 2 de son règne est séparé par un intervalle de vingt-six ans de l'an 28 de Scheschonk III. Nos Apis aident donc à merveille à souder nos règnes les uns aux autres, et il n'est pas difficile de s'apercevoir que si Scheschonk III a régné une trentaine d'années, il y a place entre ce roi et Pikhaï pour un troisième monarque, qui sera le Takellothis II de M. Bunsen, lequel aura régné au plus pendant une période de vingt-deux ou vingt-trois ans. Conformément aux indications déjà fournies, les seules stèles de Sérapéum nous donnent par conséquent les moyens d'établir dans la XXIIe dynastie trois points fixes autour desquels les différents rois de cette famille viennent se grouper avec une certitude suffisante. Osorkon II, comme gendre du roi Her-scha-sev et aïeul de Pétisis; Scheschonk III comme occupant le trône à l'époque où les petits-fils d'Osorkon II exerçaient à Memphis des charges militaires; Pikhaï enfin comme régnant, à certain jour connu, après une année également connue de Scheschonk III, forment trois jalons immobiles, séparés, d'une part par les règnes de Scheschonk II, de Takellothis I et d'Osorkon III, et d'autre part par celui de Takellothis II.

Quant aux généalogies, nous n'y voyons rien qui modifie ce que nous avons appris plus haut. Notre stèle mentionne Pétisis, son père Takellothis et sa mère la royale fille T'es-bet-her. C'est ce que nous savions déjà, et nous ignorerions peut-être toujours à quel titre le nommé Harsiésis figure en tête de ce monument, si une autre stèle, de même date et de même style que la précédente (90), ne venait à notre secours. Ici nous descendons de deux générations. Harsiésis y est inscrit comme le fils de Pétisis, et le mari de deux femmes *Ta-ti-ta-neb....* et *Hapou-es....hès* dont il eut deux fils, un nouveau Takellothis, et Onkh-Pétisis. La généalogie des membres de la famille d'Osorkon II ne s'arrêtait donc pas à Pétisis, et se poursuit au contraire à travers de nouvelles séries dont notre tableau devra tout à l'heure tenir compte.

Deux courtes observations épuiseront ce que nous avions à dire sur la stèle datée de l'an 2 de Pikhaï.

La première est relative aux fonctions dont notre Pétisis est successivement revêtu aux deux époques où nous venons de le rencontrer, à vingt-six ans de distance, rendant ses devoirs à la majesté d'Apis. En l'an 28 de Scheschonk III, Pétisis partage avec son père Takellothis le titre de *grand chef des Mat'ou.* En l'an 2 de Pikhaï, notre Pétisis a changé non-seulement de

(87) Il y a quelque difficulté à traduire exactement ce titre, qui est pourtant assez commun sur les monuments provenant de Memphis. Je ne crois pas qu'il faille le confondre avec celui de , *chef des ouvriers.* Le premier semble avoir été réservé aux personnages d'un rang élevé.

(88) est le signe du génitif; pour *Gramm. égypt.*, Champ., p. 181, l'article pluriel.

(89) Se rapporte à l'intronisation du dieu.

(90) Louvre, salle d'Apis, S. 1905.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

AVEC LES RENSEIGNEMENTS N

(*Bull. archéol. de l'Athenæum français*, n° 11)

SCHESCHONK I (1er roi) (1).

le prince Shapout (3). **OSORKON I** (2e roi) (2).

HER-SCHA-SER (3e roi) (4).

la reine Hes-en-kheb (6). — **OSORKON II** (4e roi) (5). et — la reine Kéromama (7).

SCHESCHONK II (5e roi) (8). — général Nimrot (9).

(12) la princesse T'es-bast-her, épouse du commandant des Maschouasch Takellothis (11). — le prêtre Osorkon (10). — la reine **KÉROMAMA** (16), épouse de **TAKELI**

OSORKON III (7e roi) (18),

le commandant des Maschouasch Pétisis, époux de sa sœur Ta-ari (*an 28 de Scheschonk III*) (13). — le prince Nimrot, époux de Tent-ès-pah (19)

le prêtre Harsiésis (15). — le prêtre Pef-pa-bast (14). — le prêtre Takellothis (14).

(19) le prince Phtah-ouo-onkh-ef, époux de la princesse Ten

(15) Ta-ti-ta... neb... — et — Hapou... hès (15).

Takellothis (15). — Onkh-Pétisis (15) (*an 2 de Pikhai*).

le général et le prêtre Phtah-hon, époux de T'es-en-k

le général et le prêtre Her-pi-sen, époux de Pep-tet-t

le général et le prêtre Phtah-hon, époux de Iri-on-

le prêtre Her-pi-sen (19) (*an 37 de S*

(1) Le Schischak de la Bible; assiége et prend Jérusalem en l'an 5 de Roboam (Rois, III, ch. xiv, v. 25; Paralip., II, ch. xii, v. 2. Conf. l'inscription du pylône de Karnac; *Denkm.*, III, 252).

(2) Ne figure nulle part comme fils de Scheschonk I. Il lui succéda cependant; c'est lui qui, vingt-neuf ans après la prise de Jérusalem, combat Asa; la Bible l'appelle Serakh (Paral. II, ch. xiv).

(3) Fils de Scheschonk I (Voy. Lepsius, *Denkm.*, III, 253, 254, 255; Rosellini, *Mon. Stor.*, n° cxlix; Champollion, *Mon.*, pl. 279, n° 4).

(4) Ne figure nulle part comme fils d'Osorkon I. Beau-père d'Osorkon II; sa fille n'est pas nommée (Statue du Nil au Musée britannique, Lepsius, *Auswahl*, taf. xv, et Birch, *Gallery*, p. 25, pl. 13).

(5) Gendre de Her-scha-sev (statue du Nil); époux de Hes-en-Khev et père de T'es-bast-her (Canopes Champion, *Denkm.* III, 255); père du prince Nimrot, grand-père de la reine Kéromama, épouse de Takellothis I (grand bas-relief de Karnac, publié par Champollion, *Mon.*, pl. 279; Lepsius, *Denkm.*, III, 257; *Auswahl*, taf. xv; Rosell., *Mon. Stor.*, n. cxlix); père du prince Scheschonk (devenu Scheschonk II) et grand-père du prêtre Osorkon (papyrus Denon, *Voyage en Egypte*, pl. 137; Champollion, *Precis*, pl. xi, et statue naophore du Sérapéum); époux de Kéromama (statue naophore du Sérapéum).

(6) Épouse d'Osorkon II et mère de T'es-bast-her (canopes Champion).

(7) Épouse d'Osorkon II et mère du prince Scheschonk (statue naophore du

(8) C'est presque toujours comme prince royal que Scheschonk II parait sur les r
Il est vraisemblable qu'il fut très-longtemps prince royal, et très-peu de temps r
cas, le papyrus Denon, la statue du Nil, la statue naophore du Sérapéum, la st
nous le montrent avec les titres de *royal fils;* sur la statue du Nil, son nom est
cartouche, mais sans préfixes royaux. Il fut père du prêtre Osorkon (papyrus De
chef Takellothis (Sérapéum, 1898). Sa mère était Kéromama, épouse d'Osorko
naophore).

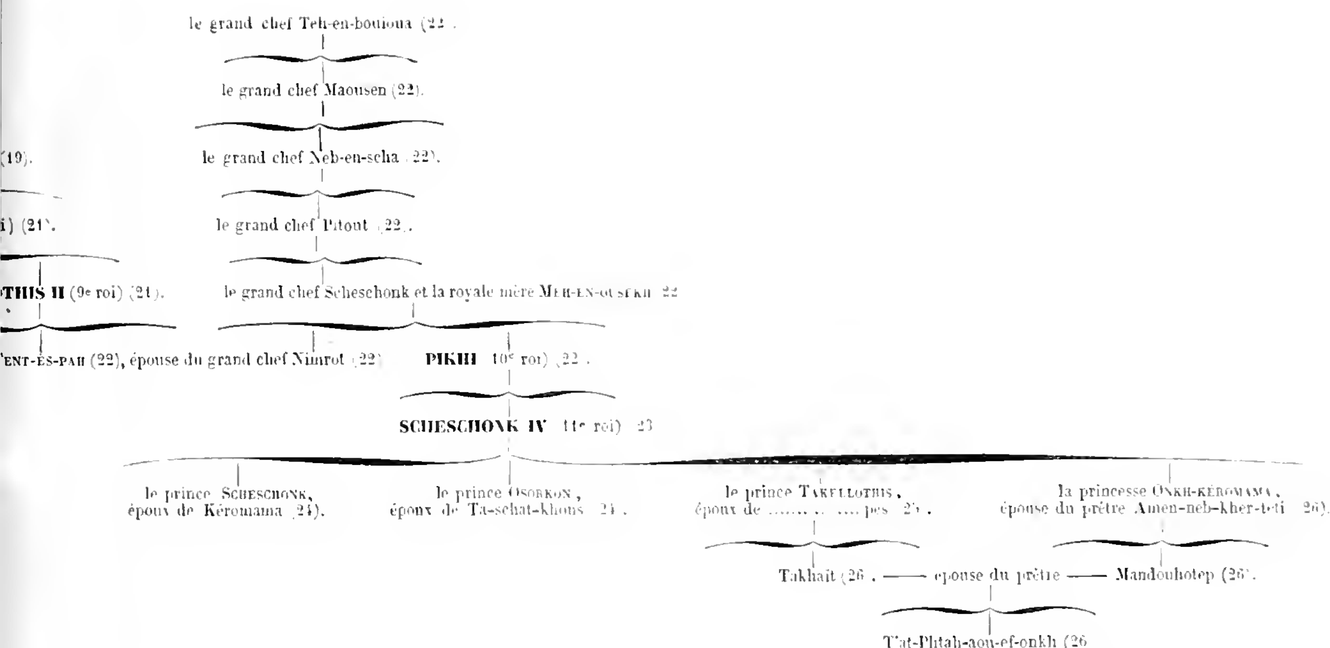
(9) Fils d'Osorkon II et père de la reine Kéromama, épouse de Takellothis I
de Karnac, Leps. *Denkm.*, III, 257; *Ausw.*, taf. xv; Rosell., M.S. cxlix).

(10) Fils du prince Scheschonk (papyrus Denon).

(11) Fils du prince Scheschonk, époux de la princesse T'es-bast-her, père de
stèle du Sérapéum 1898). Il pourrait aussi avoir épousé en secondes noces la r
mama, sa cousine germaine, et n'être ainsi que le roi Takellothis I, dont nous
généalogie. Les monuments ne rendent cependant pas cet arrangement probabl

(12) Fille de la reine Hes-en-khev (canopes Champion), épouse du chef Tak
mère de Pétisis (Sérapéum, stèles 1898 et 1904).

(13) Fils de Takellothis et de T'es-bast-her, époux de sa sœur Taari (Sérap., st
1904).



apéum, stèle 1898.
apéum, stèles 1904 et 1905.
onze du Louvre, statuettes de Berlin (*Denkm.*, III, 256); fille du général Nimrot de Karnac); épouse de Takellothis I (*ibid*, et *Denkm.*, III, 256).
oux de la reine Kéromama; il est peut-être le même que le chef Takellothis, eschonk II.
même que l'Osorkon, fils de Takellothis I, nommé, du vivant de son père, le gekon (bas-relief de Karnac).
apéum, stèle d'Harpisen (S. 1959).
mari de cette princesse a le titre de *royal fils*, quoiqu'il ne soit que le *petit-fils* III. Le père de la princesse elle-même n'est pas connu; il est probable cependant Scheschonk III.
cun monument n'indique le lien de parenté qui unissait ce roi à ses prédécesseurs. nent n'est ici que conjectural (voy. plus haut la discussion à laquelle donnent onuments du Sérapéum); l'enchaînement des textes assure la série des rois jusqu'i).
le d'Harpisen (S. 1959). Les stèles 1904 et 1905 mettent l'an 2 de Pikhi à 26 ans do Scheschonk III (voyez également plus haut la discussion de ces diverses Les noms des grands chefs paraissent presque tous être d'origine étrangère.

(23) Fils de Pikhaï (Sérapéum, stèle S. 1933).

(24) Stèle d'Harpisen (S. 1959).

(25) Stèle d'Harpisen. Il est peut-être le même que le prince Takelot, dont le nom est tracé sur une planche de cercueil du Musée de Turin (Champollion, *Blacas*, pl. XVI). Dans ce cas la femme de Scheschonk IV se serait nommée Ta-scha-poër (sans doute la reine Ta-tepor de M. Bunsen; voyez le tableau de ce savant). Rien n'indique non plus que le prince Takelot, père de Takhaït, soit précisément celui que la stèle d'Harpisen fait connaître comme un fils de Scheschonk IV (voyez à ce sujet la note qui suit).

(26) Toute cette généalogie est tirée d'une inscription gravée sur une statuette appartenant au docteur Lee et publiée par Sharpe (*Egypt., Inscript.*, 1re série, pl. 35). Les noms propres usités dans cette famille appartiennent sans contestation à la XXIIe dynastie, et le nom *Takhaït* (*la chatte*), qui n'est que le féminin de Pikhaï, place la femme qui le porte après ce même roi Pikhaï, c'est-à-dire sous Scheschonk IV. Il est ainsi très-vraisemblable que le père de cette femme est ce même prince Takellothis mentionné sur la stèle d'Harpisen. Ces diverses généalogies ne s'établissent pas, comme on le voit, sans difficultés, et des preuves plus positives seraient sans doute bien à désirer. Mais le lecteur doit se rappeler que nous sommes à vingt-huit siècles des familles dont nous reconstituons le tableau, et qu'à cette hauteur il est impossible d'obtenir une certitude que nous ne possédons pas toujours pour des événements bien plus rapprochés de nous.

costume, mais aussi de qualifications, et à ses titres de prêtre attaché au temple de Phtah, il joint celui de *commandant supérieur des Maschouasch*. Or les Maschouach et les Mat'ou ne nous sont pas inconnus. Ramsès III a célébré sur le pylône de Médineh-Tabou ses victoires sur les premiers; les seconds ont fourni au copte le mot ⲙⲁⲧⲟⲓ, qui a fini par être le terme générique de *soldat*, et à diverses époques on les rencontre avec la qualité de mercenaires au service de l'Égypte. (Cf. , *le chef des soldats des Mat'ou*, sur un fragment de statue du Sérapéum.) Ce sont deux peuples de l'Asie occidentale, identifiés depuis longtemps avec les *Mèdes* et les *Mosches* d'Hérodote (91), et on doit d'autant moins s'étonner de les retrouver en Égypte remplissant auprès des mêmes rois un service identique que ces peuples étaient de même race et se rangent au même verset du chap. X de la Genèse parmi les descendants de Japhet. Nous voilà donc retombés dans le bel article de M. Birch sur les ivoires trouvés à Nimroud (92), et les influences sémitiques dont ce savant a si habilement reconnu les traces au milieu des rois de la XXII[e] dynastie. Toute cette famille semble en effet avoir choisi ses noms, avec une persistance singulière, au delà des frontières de l'Égypte. Nimrot (, *Nemrod*) est un nom trop Assyrien pour que je m'y arrête. Osorchon est le *Sargon* des textes cunéiformes, et le סרגון d'Isaïe (93), bien que les Hébreux aient transcrit par סרך le nom de l'Osorchon qui, sous le règne d'Asa, porta la guerre en Judée (94). Le nom propre שושק (Sesonchis) n'a aucune racine dans la langue égyptienne (95), et le Takellothis des Grecs, écrit TâKâLâTâ, renferme tous les éléments du nom propre *Tiglath* (96), soit que celui-ci serve à désigner les rois *Tiglath-Pileser* et autres, soit qu'il exprime le nom du Tigre, écrit Διγλὰθ dans Josèphe (97). Le fils du vainqueur de Roboam, le prince SCHoυPoυT, porta lui-même un nom qu'il partagea avec le זבוד, *Zaboud*, favori de Salomon (98); *Ninus* est peut-être le type du nom propre NâNâ, que les stèles du Sérapéum nous prouvent avoir été celui d'un prêtre résidant à Memphis; et enfin, à tous ces noms si incontestablement étrangers, il nous sera permis d'ajouter celui de *Kéromama* que les Grecs, par une métathèse que n'excluent pas les règles de la philologie, ont adouci en *Sémiramis* (99). Comme on le voit, nous sommes avec la XXII[e] dynastie en pleine Asie occidentale. Les Sémiramis, les Nemrod, les Sargon, les Tiglath, peuplent les palais des Pharaons, et des mercenaires pris parmi les Mèdes et les Maschouasch forment une garde particulière dont le commandement était réservé aux membres de la famille royale. J'admets parfaitement que l'identité des *Mat'ou* et des Mèdes n'offre pas une certitude suffisante. Mais celle des *Maschouasch* et des peuples qu'a combattus Ramsès III est incontestable, et cela suffit pour que, dans ces soldats asiatiques qui, sous la XXII[e] dynastie, ont joué le rôle des *Suisses* en France, nous reconnaissions une trace de plus de l'alliance et des rapports de l'Égypte avec ses voisins des bords de l'Euphrate et du Tigre.

La seconde observation aura sans doute frappé d'elle-même le lecteur dans la traduction que j'ai donnée plus haut de la stèle de Pikhaï. Notre Apis IV est mort en effet à vingt-six ans, et cette courte mention a pour nous plus de valeur que tous les passages de Plutarque et que tous les renseignements sur la religion égyptienne fournis *à posteriori* par les Grecs. La période d'Apis résistera-t-elle à ce nouveau coup? J'en doute fortement, et je crois qu'on peut dès à présent la regarder comme anéantie. J'ai cependant de la peine à croire qu'il n'y ait pas au fond de tout cela quelque chose de vrai et que la mort violente imposée à Apis ait été une tradition créée tout d'une pièce par les écrivains de la Grèce et de Rome. Apis est un des dieux du panthéon égyptien que les Grecs ont le mieux connu; par sa parenté avec Sérapis, il était devenu presque l'un des leurs, et il me paraît difficile qu'en pareil cas ils aient inventé un fait dont chacun pouvait, de leur temps même, vérifier l'exactitude. On doit donc croire que tout, dans les écrits de Plutarque, de Pline, d'Ammien Marcellin et de Solin, n'est pas entièrement faux, et que peut-être les monuments du Sérapéum ne viennent contredire aujourd'hui les affirmations de ces auteurs que parce que l'érudition moderne, sur les traces du seul Plutarque, a fait fausse route en ne distinguant pas suffisamment le cycle de vingt-cinq ans, qui n'a rien de commun avec Apis, et le point du dogme qui forçait Apis à mourir une fois qu'il avait atteint un âge déterminé. Envisagée de cette manière, la question, ce me semble, est ramenée à son véritable point de vue. Je crois, quant à moi, que si les monuments ont incontestablement raison, les

(91) Hérod., III, 94. Cf. Ch. Lenormant, *Introduct. à l'histoire de l'Asie occidentale*, p. 290 et 405. Les Maschouasch qui, sous la XXII[e] dynastie, formaient une milice étrangère à la solde de l'Égypte, pourraient bien être les aïeux de ces Magouséens qui, plus tard, étaient répandus dans la Médie, l'Egypte, la Phrygie et la Gaule. (*Voyez* Bardesane, ap. Euseb., *Prep. Evang.*, VI, 10.)

(92) *Observations on two egyptian cartouches found at Nimroud.* (Trans. of the R. S. of Liter., vol. III, nouv. série.)

(93) XX, 1. *Voy.* Birch, *loc. cit.*, p. 15.

(94) Paralip., II, ch. XIV.

(95) Birch, *loc. cit.*, p. 15.

(96) *Ibid.*, p. 19.

(97) La forme hébraïque est דגלא, *Digla*, ou דקל (Birch, *loc. cit.*, p. 19), et trouve son correspondant exact dans le terme égyptien TâKâLâ (TâKâRâ, le grec ΤΙΓΡις), après lequel se rencontre habituellement , le *bassin d'eau*. Ce dernier caractère est il un phonétique encore inexpliqué? est-il un déterminatif placé après une racine étrangère qui détermine un fleuve, comme par exemple, après , SCHâLâMâ, le *Salam* de l'hébreu et de l'arabe? On décidera. La forme complète TâKâLâTâ est un nom d'homme, et je ne serais pas étonné d'apprendre que les Égyptiens y ont quelquefois conservé le *bassin d'eau* après les trois premières consonnes dans l'unique intention de carrer le groupe. La terminaison caractérise un grand nombre de noms propres étrangers. Du reste, *Takellothis* est un quadrilittère comme la plupart des noms assyriens. Il en est de même du Sésac de la Bible, dont le nom véritable a pu être SCHâSCHâNâKâ.

(98) Rois, III, ch. IV, v. 5.

(99) Le nom de Sémiramis avait frappé les Grecs par sa désinence, dans laquelle je ne doute pas qu'ils aient reconnu le sémitique המאם, HeMaM, ou המאמה, HeMaMah, une *colombe*. De là toute la tradition qui mêle des *colombes* à l'histoire de Sémiramis, soit que, comme dans Hesychius, l'étymologie du nom propre soit cherchée, soit que, comme dans Ctésias, Diodore et Élien, on se contente d'indiquer l'histoire merveilleuse des premières années de cette reine célèbre, qui fut nourrie, comme on le sait, par des colombes. Cette remarque donne du poids à la conjecture de Bochart (Chanaan, II, 12), et sa lecture ΣεΡιΜαΜις me paraît très-heureusement confirmée par la transcription égyptienne du nom, KeRoMaMa. On prétend qu'après sa mort, Sémiramis fut adorée sous la forme d'une colombe.

écrivains grecs n'ont pas autant de torts qu'on voudrait le croire, et qu'après tout, Apis étant Osiris sous sa forme charnelle et, comme Osiris, recevant son souffle de Phtah, rien ne nous défend de croire qu'Apis, l'image la plus parfaite d'Osiris, n'ait été condamné à mourir à l'âge même auquel Osiris serait mort, c'est-à-dire à vingt-huit ans (100). Pouvait-il en effet en être autrement? un Apis de vingt-neuf ou trente ans avait-il encore le droit d'être un Osiris? les funérailles d'Apis n'étaient-elles pas celles d'Osiris lui-même? en un mot Apis, dans sa vie et dans sa mort, n'est-il pas une personnification complète de la vie et de la mort du grand juge de l'enfer égyptien, et dès lors pourquoi vingt-cinq ans, et pourquoi pas vingt-huit? D'ailleurs ceux qui tiennent absolument à la période astronomique ont la ressource du cycle de vingt-huit ans, cycle solaire comme Osiris était un dieu solaire. On peut donc, sans offenser la science, penser que les Grecs n'ont pas été les inventeurs naïfs de la période qui a peut-être un peu trop mystifié les modernes, et qu'effectivement Apis a dû mourir quand la vieillesse le conduisait à un certain âge, non pas parce qu'il était le type vivant d'une période avec laquelle il n'avait absolument rien à faire, mais parce que c'était un point de ressemblance avec Osiris. Telle est, à mon sens, la solution du fameux problème de la période d'Apis, qui n'en est plus une. De cette façon, nos Apis vivent vingt et vingt-six ans; ils vivent ce qu'ils peuvent, sans qu'on songe à compléter par l'un le cycle commencé par l'autre, et le plus glorieux d'entre eux sans doute est celui qui, Osiris complet, prolonge sa vie jusqu'aux vingt-huit ans après lesquels, à l'exemple de la victime des embûches de Typhon, il termine son existence dans les eaux du Nil. — Mais je me hâte d'ajouter que cette solution n'est peut-être pas encore irrévocable, et que les partisans à tout prix de Plutarque peuvent se réfugier dans un dernier argument qui nous est fourni par le Sérapéum lui-même. Je produirai consciencieusement cet argument en son lieu et place, avec tous les points de doute dont il est accompagné et sous lesquels il succombe. En attendant je continue la série de nos taureaux divins.

Apis V, VI, VII. Ces taureaux moururent l'an 4, l'an 11 et l'an 37 d'un roi qu'une stèle (101) nomme [hiéroglyphes], *fils de Pikhaï*, et dont la légende est celle-ci :

[cartouches hiéroglyphiques]

C'est encore là un roi nouveau, et il est d'autant plus étonnant que les monuments ne nous aient jamais livré son cartouche que son règne fut très-long et ne paraît pas avoir été agité par beaucoup de troubles intérieurs, puisqu'à chaque mort d'Apis, le Sérapéum, comme aux plus beaux temps de la monarchie, fut orné d'une quantité considérable de proscynèmes. Ce roi d'ailleurs se nomma Scheschonk, et comme il succéda à Pikhaï, il devient le Scheschonk IV de la XXIIe dynastie. Je noterai en passant que son cartouche-prénom est aussi celui d'Aménophis II, et que peut-être plusieurs monuments connus par ce seul cartouche et attribués à Aménophis doivent être rendus à Scheschonk IV.

Le monument principal de ce temps est une jolie petite stèle (102), fruit de la dévotion à Apis d'un personnage qui vivait en l'an 37 du règne. Ce personnage s'est lui-même représenté en tête du monument. Au registre principal, quinze lignes horizontales contiennent, outre des renseignements généraux sur l'Apis mort à cette époque, toute une généalogie sur laquelle il est nécessaire que nous fixions un moment notre attention.

La traduction de la partie essentielle du monument donne la version suivante :

L'introduction de ce dieu (Apis) *auprès de son père Phtah* (eut lieu) *en l'an 12, le 4 de Pharmouthi, du roi* Ra-kheper-aa, *du fils du Soleil* Scheschonk, *le vivificateur; sa naissance* (eut lieu) *en l'an 11 de sa Sainteté; son coucher sur son siége dans la contrée de Toser* (eut lieu) *en l'an 37, le 27 d'Hathyr* (du règne) *de sa Sainteté. — Que lui* (Apis) *donne la vie et la santé au dévot son fils, l'aîné de Neith, le prophète... Her-pi-sen, fils* (de son père) *le chef, le directeur du pays du Nord, le supérieur des prophètes dans Bubastis* (103) ([hiéroglyphes]), *le chef des soldats, Phtah-hon et de* (sa mère) *la prêtresse d'Hathor dans Bubastis, sœur* (de son mari), *la dame de maison, Iri-ou-rou,* (lequel Phtah-hon) *est fils* (de son père personnage) *du même rang, Her-pi-sen, et de* (sa mère) *la supérieure des assistantes de Her-scha-ef* (Ἀρσαφῆς dans Plutarque, *De Is.*, XXXVII, [hiéroglyphes]), *roi des deux contrées, modérateur des deux pays, Pep-tet-titis;* (lequel Her-pi-sen) *est fils de* (son père personnage) *du même rang, Phtah-hon, et de* (sa mère) *du même rang T'es-en-Khemi;* (lequel Phtah-hon) *est fils de* (son père personnage) *de même rang, Phtah-ouo-onkh-ef et de* (sa mère) *la prêtresse d'Hathor dans Bubastis, la royale fille, la dame de maison Tent-es-Pah;* (lequel Phtah-ouo-onkh-ef) *est royal fils de* (son père personnage) *du même rang Nimrot, et de* (sa mère) *la supérieure des assistantes d'Arsaphès, roi des deux contrées et modérateur des deux pays, Tent-ès-Pah;* (lequel Nimrot) *est fils du seigneur des deux mondes* (le roi) *Osorkon, et* (de sa mère) *Mouth-ouo-onkh-ès.* — (Qu'Apis donne la vie et la santé) *au royal fils Takellothis et à la mère divine* (104)... *pès; au royal*

(100) Ἐτῶν δ' ἀριθμὸν οἱ μὲν βιῶσαι τὸν Ὄσιριν, οἱ δὲ βασιλεῦσαι λέγουσιν ὀκτὼ καὶ εἴκοσιν. *Les uns disent qu'Osiris a régné vingt-huit ans, d'autres qu'il n'a vécu que ce nombre d'années.* (Plutarque, *De Is. et Os.*, XLII.)

(101) Musée Charles X, salle historique, S. 1933.

(102) *Ibid.*, S. 1959.

(103) M. Brugsch ne m'en voudra pas de publier avant lui cette lecture nouvelle et curieuse du nom de la ville de Bubastis. Je la lui dois tout entière. Elle est pour moi une preuve de la bonne amitié de M. Brugsch, et un souvenir précieux des longues heures que nous avons passées ensemble sous la tente ou au milieu des sables du Sérapéum, interrogeant ce riche portefeuille de notes au fond duquel j'espère bien que la géographie pharaonique, promise par l'auteur de la *Grammaire Démotique* au monde savant, ne restera plus longtemps enfouie.

(104) *Royale mère* et *royale fille* sont des titres royaux; la *mère divine* est un titre sacerdotal qui appartient, avec ceux de [hiéroglyphes], [hiéroglyphes] et [hiéroglyphes], aux *Pallacides* d'Ammon.

fils Osorkon et à la mère divine Ta-sehat-Khons; au royal fils Scheschonk et à la mère divine Kéromama.— (Qu'Apis donne la vie et la santé) *au divin père, au grand chef Nimrot et à la mère divine Tent-ès-Pah*, (lequel Nimrot) *est fils de* (son père personnage) *du même rang Scheschonk et de la royale mère Meh-en-Ousekh;* (lequel Scheschonk) *est fils de* (son père personnage) *du même rang Pi-tout*, (lequel Pi-tout) *est fils de* (son père personnage) *du même rang En-ren-scha*, (lequel En-ren-scha) *est fils de* (son père personnage) *du même rang Ma-ou-san*, (lequel Ma-ou-san) *est fils de* (son père) *Teh-en-vouioua* (105).

J'aurai occasion de revenir sur les différentes manières par lesquelles les Égyptiens ont noté les événements de la vie d'Apis dont ils ont voulu conserver le souvenir, et je me bornerai en ce moment aux questions qui intéressent plus directement l'état de la famille royale.

La première des trois parties dont se compose le tableau des personnages qu'Harpisen a introduits dans son proscynème est d'une clarté qui ne laisse aucune prise au doute : Harpisen y remonte jusqu'à son sixième ancêtre, le roi Osorkon, et il n'y a rien là que de très-naturel. De même, à la seconde partie, le dédicateur du monument fait paraître trois princes qui ne peuvent appartenir qu'à la famille régnante et qui, par conséquent, sont fils de Scheschonk IV; ici encore le motif qui a guidé le rédacteur de notre stèle se devine facilement. Mais on comprend moins pourquoi, après les trois princes, la série des personnages continue par un Nimrot, époux d'une Tent-ès-Pah ornée d'un titre sacerdotal ordinairement réservé aux princesses, et fils d'un particulier qui est lui-même l'époux d'une *royale mère*, c'est-à-dire de la *mère d'un roi*. Ces difficultés ne peuvent être établies clairement que sur le vu du grand tableau généalogique résumé plus bas. On y verra que le meilleur arrangement possible est celui qui consisterait à faire de la *royale mère* Meh-en-Ousekh la mère du roi Pikhaï, et de la femme du grand chef Nimrot, la fille de Takellothis II. Je sais que si Meh-en-Ousekh avait été , *royale épouse*, au lieu de , *royale mère*, il eût été plus simple peut-être de regarder cette femme comme l'épouse (en premières ou en secondes noces) de Takellothis II qui serait ainsi devenu le père de son successeur Pikhaï. Mais Meh-en-Ousekh n'a pas ce titre, qu'elle n'eût pas manqué de prendre si elle en avait eu le droit. Il faut donc nous en tenir à l'arrangement que notre tableau reproduit, et que, je le répète, je donne seulement comme probable. La place de Meh-en-Ousekh explique la qualité de *mère de roi* qu'elle s'attribue. Le trône peut-être était réservé au gendre de Takellothis II, selon un usage suivi quelquefois dans la XXIIe dynastie. Mais un autre fils de la même Meh-en-Ousekh, Pikhaï, mit la couronne sur sa tête. Tel est, je pense, le parti le moins contestable que nous puissions prendre en présence du silence de notre stèle, et nous savons au moins maintenant pourquoi Harpisen rappelle le souvenir du grand chef Nimrot : c'est probablement parce que la femme de ce Nimrot était fille de Takellothis II, et qu'Harpisen aura tenu à montrer ainsi, l'an 37 de Scheschonk IV, le lien qui unissait sa propre généalogie à celle de la famille régnante. On trouvera du reste ci-joint le tableau qui contient le résumé de toutes ces observations, et de celles que j'ai déjà eu occasion de faire à propos des divers Apis de la XXIIe dynastie.

Ce tableau, rapproché de celui que j'ai extrait tout à l'heure de l'ouvrage de M. Bunsen, montre au lecteur le moins attentif toute la longueur du chemin que nous avons parcouru à la suite des monuments de la tombe d'Apis. La XXIIe dynastie nous est maintenant connue. Scheschonk Ier et Osorkon Ier, ceux-là même que les Hébreux ont nommés Shishaq et Zérach, portent leurs armes, à vingt-neuf ans de distance, jusqu'au cœur de la Judée, ce qui assure pour nous la place de ces deux rois en tête de la dynastie. La tombe d'Apis et quelques autres monuments publiés depuis longtemps se chargent du reste de la famille. L'Apis mort l'an 2 de Pikhaï place en effet Scheschonk III, Pikhaï et Scheschonk IV à leur rang respectif; et tandis que la généalogie de Pétisis, qui vivait l'an 28 de ce même Scheschonk III, nous prouve que son bisaïeul est l'Osorkon II, père de Scheschonk II et grand-oncle de Takellothis Ier, l'étude de la statue du Nil au Musée britannique nous force à mettre au sommet de l'échelle le roi Horscha-sev, qui devient ainsi l'ancêtre commun de cette lignée de rois. Je ne dis pas que tous les détails du tableau sont, de cette manière, arrêtés sans retour : mais les lignes principales me paraissent certaines et aussi définitives qu'elles peuvent l'être, ce qui est bien déjà quelque chose. Quant à la chronologie, elle conserve sans aucun doute le seul point à peu près immobile qu'à cette hauteur nous ayons encore réussi à placer, point que représente le synchronisme de Scheschonk Ier et du pillage de Jérusalem en l'an 5 de Roboam; mais les espaces intermédiaires n'ont reçu aucune lumière nouvelle. Bien au contraire, aux neuf règnes de Manéthon correspondent maintenant onze règnes tout entiers, et quarante années au moins doivent s'ajouter aux totaux partiels dont la somme forme l'ensemble de la durée de cette famille royale. La chronologie proprement dite n'a donc reçu aucun secours plus efficace que ceux dont nous disposions déjà; nous savons seulement qu'entre nos deux jalons voisins, c'est-à-dire la prise de Jérusalem par Sésac et la conquête de l'Égypte par Cambyse, il nous faut introduire quarante années de plus, quitte à les retrancher autre part de l'un des autres points de cette durée intermédiaire. Là est tout notre profit.

Il est tout aussi difficile de se prononcer sur le *sémiticisme* qui pénètre si profondément dans toutes les parties de la XXIIe dynastie. Comme j'en ai déjà fait la remarque, le royaume avait sans doute été partagé, sous la XXIe, entre les rois légitimes qui régnaient à Tanis, et les usurpateurs qui résidaient à Thèbes, et Scheschonk fut vraisemblablement celui d'entre ces derniers qui réussit à replacer l'Égypte tout entière sous un sceptre unique. Mais si, par là, nous devinons les motifs qui purent engager Scheschonk à déclarer la guerre à celui qui était à la fois le compétiteur de Jéroboam et le fils de Salomon, c'est-à-dire le propre neveu de l'un de ces rois Tanites qu'il avait lui-même détrônés, nous ne pouvons expliquer par les mêmes causes la persistance des descendants de ce prince à prendre des noms empruntés à des étrangers. Je sais que cet usage n'est pas tout à fait sans précédent dans l'histoire d'Égypte. Les rapports entre l'Égypte et l'Asie étaient, depuis longtemps, nombreux et multipliés. Le roi Piheu avait lui-

(105) Ces noms ne paraissent avoir aucune racine dans la langue égyptienne.

même fait un voyage en Mésopotamie (106), et quelques années avant, vers le temps où l'arche d'alliance, amenée de Silo, tombait entre les mains des Philistins, l'arche de Khons s'en allait paisiblement de Thèbes au pays de Bakhtan, dans la haute Mésopotamie, guérir une belle-sœur du roi Ramsès XIV qui était possédée d'un esprit malin. M. de Rougé, dans un travail lu à l'Académie des inscriptions et imprimé dans l'un de nos journaux quotidiens, a indiqué plusieurs autres points curieux et neufs de ces rapports entre l'Égypte et l'Asie occidentale (107), et il n'est plus dès lors étonnant que des noms étrangers se soient introduits en Égypte. Mais si des particuliers peuvent, pour des motifs dont il est facile d'apprécier l'importance, emprunter quelques noms à des nations avec lesquelles ils sont en relations d'affaires ou de famille, toute une famille de rois, si elle est elle-même égyptienne, ne peut, sans renier sa nationalité, s'appeler tout entière de noms assyriens, au point que Pikhaï est le seul de nos onze rois et d'autant de princes et de princesses dans lequel un habitant de Ninive n'aurait pas reconnu et salué l'un des siens. Le *sémiticisme* de la XXIIe dynastie est donc un fait à part, et, à raisonner logiquement, les Sémiramis, les Sargon, les Nemrod ne doivent pas être plus Égyptiens que les Darius, les Ptolémées et les Césars, qui plus tard inscrivirent comme eux leurs noms étrangers dans le cartouche des Pharaons. La XXIIe dynastie serait-elle pour cela, malgré Manéthon, une branche de la famille royale qui a donné à l'Euphrate les Sémiramis, les Nemrod et les Sargon de Ninive? Je n'ose pas le croire. Peut-être devons-nous voir là une simple alliance entre les deux cours; peut-être devons-nous y reconnaître une de ces révolutions intérieures qui, après les conquêtes de Ramsès III et l'établissement volontaire ou forcé des tribus sémitiques au milieu de l'Égypte, aura amené, dans la personne de Scheschonk Ier, quelque Assyrien ou quelque Maschouasch au pouvoir. Le *sémiticisme* de la XXIIe dynastie n'a peut-être pas d'autres causes. En tous cas, le fait est des plus étranges et valait la peine d'être rapporté.

Un dernier mot. On sait déjà, par le sommaire placé en tête de ce paragraphe, que notre Apis VII, né l'an 11 de Scheschonk IV, avait été enseveli l'an 37, le 27 d'Hathyr, et que, par conséquent, il était mort, soixante-dix jours auparavant, le 17 de Thoth. Nous avons donc, à peu près, la durée de la vie de ce taureau, et on va voir que, même en prenant cette durée au *minimum*, l'Apis avait déjà, le jour de sa mort, franchi sa vingt-cinquième année, ce qui nous fournirait un argument nouveau contre la période dont Apis aurait été le symbole.

Nous sommes malheureusement privés de la date de la naissance de cet Apis. Mais il n'a pas pu naître *plus tard* que le cinquième épagomène ou le dernier jour de l'an 11; et d'un autre côté, comme Apis VI est mort le 23 de Mésori de l'an 10, son successeur n'a pas pu naître *plus tôt* que le lendemain, c'est-à-dire le 24 de Mésori de la même année. Voilà donc la question enfermée entre deux limites qu'elle ne peut franchir. Il nous faut voir maintenant à quelle distance des vingt-cinq ans le calcul de chacun de ces deux limites nous transportera.

En supposant l'Apis né le lendemain de la mort de son prédécesseur, il aurait vécu :

En l'an 10.	»» ans 11 jours.
Du 1er Thoth de l'an 11 au 1er Thoth de l'an 37. .	26 — »»
En l'an 37.	»» — 17
En somme. . . .	26 ans 28 jours.

En le supposant, au contraire, né le dernier jour même de l'an 11 (ce qui eût été tout aussi extraordinaire que de le voir naître le lendemain de la mort de son prédécesseur), il aurait vécu :

Du 1er Thoth de l'an 12 au 1er Thoth de l'an 37. .	25 ans »» jours.
En l'an 37.	»» — 17 —
Total.	25 ans 17 jours.

La durée de la vie d'Apis aurait donc été, en *maximum*, de vingt-six ans et vingt-huit jours, et en *minimum* de vingt-cinq ans et dix-sept jours.

Or à quelque date que soit arrivée, entre ces deux limites, le jour exact de la naissance de notre Apis, on voit que, dans tous les cas, il était entré, le jour de sa mort, dans sa vingt-sixième année, et c'est ce que nous tenions à constater.

L'argument est donc positif. Nos Apis meurent à tous les âges, et il est évident que si chaque fin du cycle luni-solaire de vingt-cinq ans avait coïncidé avec une mort d'Apis, les monuments nous en auraient déjà bien fait savoir quelque chose. Au contraire, ils nous prouvent que nos Apis subissaient la loi commune à la volonté du destin, sans souci de la lune et de sa position dans le ciel par rapport au soleil. La période d'Apis me paraît définitivement enterrée. J'y reviendrai cependant encore une fois.

Aug. Mariette.

(106) Selon une inscription qui vient d'être publiée par M. Lepsius (*Denkm*, III, 249).

(107) Cet important travail vient de paraître dans la *Notice des Monuments égyptiens du Louvre*, récemment publiée par M. de Rougé. La chronologie égyptienne y est résumée au moyen des ressources nouvelles et inattendues que M. de Rougé a su trouver dans l'étude des monuments.

Parmi les monuments antiques découverts dans les fouilles qui ont été faites à Nizy-le-Comte (département de l'Aisne), on remarque une pierre en forme de parallélogramme de 88 centimètres de longueur sur 40 centimètres de hauteur, taillée en queue d'aronde à ses extrémités, et portant cette inscription, tracée en fort beaux caractères :

NVM · AVG · DEO · APO
LLINI · PAGO · VENNECTI
PROSCAENIVM · L · MA
GIVS SECVNDVS · DO
NO · DE SVO · DEDIT

Cette inscription est d'autant plus intéressante, que les textes ne nous fournissent aucun renseignement sur Laon et les peuples qui habitaient dans le voisinage de cette ville, avant l'époque des Mérovingiens.

A. de L.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

N° 12. DÉCEMBRE 1855.

LE ROI ABDISSAR.

Je dois à l'amitié de M. Victor Place, naguère consul de France à Mossoul, la possession d'une rare médaille que je crois encore inédite, sans néanmoins pouvoir l'affirmer; à tout risque, je m'empresse de la publier dans le *Bulletin archéologique*, avec la certitude que son apparition ne peut manquer d'intéresser vivement les amis des antiquités orientales. Il s'agit d'un roi arménien, nommé Abdissar, et qui n'est connu que par les rares pièces émises à son nom, et qui ont échappé au naufrage des siècles. Visconti, dans son *Iconographie des rois grecs*, a reproduit les types et la description de deux petites monnaies de cuivre qui reposent dans les cartons du cabinet impérial, et qui offrent, en légendes plus ou moins abrégées, les mots ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΒΔΙΣΣΑΡΟΥ. Au droit paraît la tête du monarque, ornée d'une tiare dont la forme est indéterminée, par ce que le coin n'a pas porté régulièrement sur le flan de la monnaie. Au revers est placé, sur l'une un buste de cheval, et sur l'autre un aigle tourné à droite. Ces deux médailles, dans l'ouvrage de Mionnet, comme dans le manuel d'Akerman, sont rangées parmi les pièces de la plus grande rareté.

Celle que je publie aujourd'hui a l'avantage d'être d'un module beaucoup plus grand, en outre du mérite d'être en excellent état de conservation. En voici la représentation fidèle :



Buste tourné à droite du roi Abdissar, coiffé d'une tiare qui a la plus entière analogie avec les mitres épiscopales du XIe et du XIIe siècles.

℞ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΒΔΙΣΣΑΡΟΥ. Aigle regardant à droite. Bronze.

Cette médaille a été recueillie à Mossoul même, par M. Victor Place, le courageux explorateur des ruines de la ville assyrienne de Khorsabad.

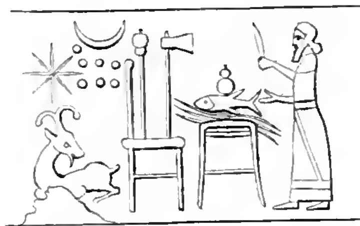
Je l'ai déjà dit, le nom du roi Abdissar n'est absolument connu que par les médailles. Ce nom, qui a une forme sémitique évidente, s'est retrouvé sur quelques rares monuments de l'art phénicien, et entre autres sur les fameux candélabres de Malte. La légende grecque de notre roi d'Arménie fixe d'une manière indubitable la prononciation du mot אסר qui entre en composition dans le nom עבדאסר, le serviteur d'Issar; faut-il voir dans ce nom une mauvaise transcription du nom du dieu égyptien Osiris? Je l'ignore; mais je regarde la chose comme très-possible.

Visconti a eu probablement raison de considérer l'élément Issar du nom de notre roi arménien comme identique avec celui qui existe dans les noms assyriens Salmanasar et Tiglat-Felasar. Mais l'examen étymologique de ces noms nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de dire que la forme Abd-Issar nous apprend d'une manière certaine que Issar était une divinité asiatique.

A quelle époque faut-il faire remonter le règne du roi Abdissar? Voilà une question fort difficile à résoudre. Nous devons dire néanmoins que Visconti, en comparant les médailles à lui connues d'Abdissar et du roi d'Arménie Xerxès, a conclu de l'analogie de fabrique, et avec toute apparence de raison, que celui-ci était le père du premier. Ce Xerxès a vécu vers la moitié du second siècle avant l'ère chrétienne, et le siége de sa royauté était à Arsamosata, ville de la Sophène. Si donc la supposition de Visconti est admise, c'est vers la même époque que nous devons faire remonter l'existence du roi arménien Abdissar.

F. DE SAULCY.

CYLINDRE ASSYRIEN. LE CULTE DE LA HACHE.



Le cylindre d'agate blanche dont le sujet se trouve ici déroulé, a été apporté de Constantinople par M. Cayol, qui a bien voulu m'en donner une empreinte. Nous y trouvons une composition extrêmement remarquable: un personnage sacerdotal tenant une palme, faisant une offrande à un dieu représenté sous la forme d'une hache posée sur un trône et accompagnée d'une hampe à tête sphérique, qui est peut-être une seconde divinité, ou qui sert d'épithète à la première. Derrière, et aussi haut que le permet la dimension du cylindre, on remarque la lune, le soleil et sept planètes; au-dessous, un ibex dont la partie inférieure a disparu avec un fragment de la pierre. Le trône à dossier sur lequel la hache est dressée est bien celui que les Assyriens donnent à leurs divinités; il suffit pour s'en convaincre de voir le bas-relief de Némrod publié par M. A. Layard (*Mon. of Nin.*, pl. 65). Dans ce bas-relief un des dieux portés sur les épaules des Assyriens tient une *hache* et un autre objet qui paraît être un foudre. Dans l'épître de Jérémie le dieu des Babyloniens est indiqué comme tenant une hache dans la main droite; sur notre cylindre, c'est la hache même qui est l'objet d'un culte, et il n'échappera à personne que cette manière de représenter la divinité est commune aux Assyriens et aux Égyptiens. Dans la langue de

ceux-ci le mot *nouter*, dieu, s'exprime toujours par le signe 𓊹 ; et le groupe 𓊹𓌉 aurait le sens de *dieu lumineux*, idée à laquelle semble se rattacher la présence des astres et des planètes, aussi bien que l'attitude de prostration de l'*ibex* ou de l'*oryx*, qui chez les Égyptiens est le symbole particulier de Typhon, le principe du mal. La masse à tête sphérique se trouve très-fréquemment dans la main des personnages assyriens qui accomplissent des rites religieux (V. Layard, *Mon. of Nin.*, pl. 25, 37, 38, etc., *A second ser. of mon. of Nin.*, pl. 51). Quant à la hache, elle se voit à la main du dieu assyrien de Tarse, non plus simple comme celle du bas-relief de Némrôd, mais sous la forme d'une bipenne (duc de Luynes, *Num. des Satrap.*, pl. VII, n° 8. — Raoul Rochette, *Mém. de l'Acad. des I.*, t. XVII, pl. IV, n°s 6, 7), c'est-à-dire telle que nous la montre la monnaie grecque de Ténédos. A propos du type de cette monnaie, M. Ch. Lenormant s'exprime ainsi (*Trés. de Num. Nouv. galerie myth.*, p. 8) : « La double hache est ici un *symbole de la divinité*, comme l'étaient ailleurs les lances, les flèches, les broches, les épées ; et en effet, nous trouvons dans Suidas qu'on adorait à Ténédos deux haches consacrées. » Dans cette île, la hache paraît avoir été le symbole de Tan. Chez les Scythes, Mars était adoré sous la forme d'une épée (Hérod., l. IV, 62), et la numismatique nous apprend encore que chez les peuples des rives du Danube qui imitèrent la monnaie macédonienne, la même arme était l'objet d'invocations (*Notice des monn. franç. de la coll. Rousseau*, p. 21). Pour ce qui est du poisson qui figure ici sur la table d'offrandes, nous le signalons à l'attention des antiquaires comme un détail intéressant à commenter.

ADR. DE LONGPÉRIER.

HERCULE ET OMPHALE.



Le curieux scarabée que je publie ici, et que je crois inédit, après avoir fait partie de la collection de M. Antoine Herry, à Anvers, se trouve aujourd'hui au Cabinet des médailles, à Paris. C'est un scarabée de cornaline et de travail étrusque. Les deux personnages qui sont gravés sur la partie plane du scarabée me paraissent représenter *Hercule* et *Omphale*.

Le mythe d'Hercule et d'Omphale, reine de Lydie, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en retracer ici les principaux traits (1).

On serait tenté peut-être de voir dans le sujet gravé sur la base de ce scarabée une scène de l'apothéose d'Hercule : le fils d'Alcmène couronné par la *Victoire Aptère* ou par *Hébé*; dans ce cas, on expliquerait les deux signes représentés dans le champ par deux astres. Il faut convenir pourtant que dans trois représentations de l'apothéose d'Hercule que nous montrent les vases peints (2), il n'y a aucun signe semblable.

Je pense donc que le sujet que l'artiste étrusque a voulu représenter doit être expliqué par Hercule et Omphale. Le héros est nu ; il pose un de ses pieds sur un rocher, ou plutôt sur un *omphalos;* de la main gauche il s'appuie sur sa massue. Sur son dos est pendu le carquois, près duquel, à ce qu'il semble, on voit deux javelots. Je ne crois pas qu'il faille reconnaître ici deux arcs, comme sur une charmante amphore de Nola de la collection de M. Louis Fould (3), où le héros thébain est représenté tenant la massue, un arc et deux flèches, tandis que le carquois et un second arc sont suspendus sur son dos. Ces deux arcs font souvenir d'un récit d'Hérodote (4), qui, parlant de l'origine des Scythes, dit qu'Hercule donna un de ses deux arcs au monstre Échidna, la mère mythique de la nation des Scythes.

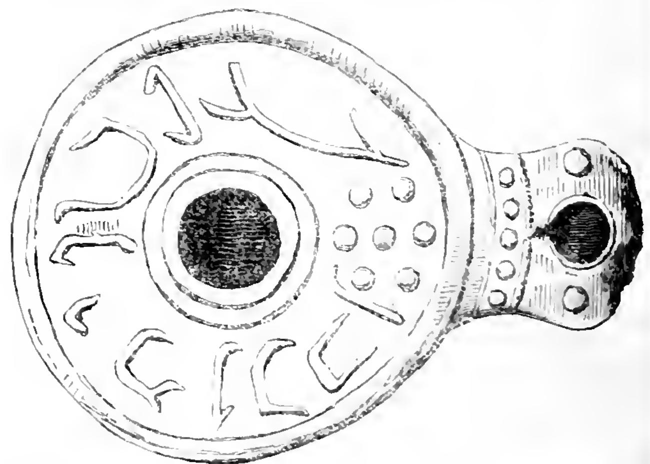
Je crois plutôt que les deux objets longs qu'on aperçoit derrière l'épaule d'Hercule sont deux quenouilles; du moins, ce qui paraît beaucoup plus certain, c'est que les deux signes figurés dans le champ de la pierre, et qu'on aurait pu facilement prendre pour deux astres, sont en réalité deux *fuseaux*. Hercule, près de la reine de Lydie, a toujours pour attributs la quenouille et les fuseaux, comme dans le groupe *Farnèse*, aujourd'hui au Musée de Naples (5).

La reine Omphale est représentée, sur notre scarabée, vêtue d'une tunique talaire, la *sandyx* lydienne (6), d'étoffe fine et à plis, et enrichie au bas d'un méandre. On dirait que la bandelette avec laquelle elle va couronner Hercule est la ceinture qui serrait sa tunique. Mais, quoique la fable d'Omphale donne quelque fondement à cette conjecture, je n'y attache pas une grande importance.

J. DE WITTE.

LAMPE PALMYRÉNIENNE.

J'ai rapporté de Palmyre une lampe en terre cuite, d'une exécution fort négligée, mais qui n'est pas dénuée d'intérêt à cause de l'inscription qui se lit sur la partie annulaire. On voit par le dessin ci-joint que ce petit objet reproduit grossièrement la forme des lampes romaines : la décoration, des plus simples, se compose de deux filets concentriques qui encadrent l'inscription, et de deux groupes de sept petits globes en relief; le premier forme une rosace ou couronne



(1) Voy. surtout Raoul Rochette, *Choix de peintures de Pompéi*, p. 239 et suiv.

(2) Millingen, *Vases grecs*, pl. XXXVI; Gerhard, *Ant. Bildwerke*, Taf. XXXI; *Monuments inédits de l'Inst. arch.*, t. IV, pl. XLI.

(3) Voyez mon *Catalogue des vases du prince de Canino*, n° 93.

(4) *Hist.*, IV, 9 et 10.

(5) Gerhard, *Ant. Bildwerke*, Taf. XXIX. Voyez aussi Welcker, *Zeitschrift fur Geschichte der alten Kunst*, S. 178 folg.

(6) J. Lydus, *de Magistr.*, III. 64.

qui indique le commencement et la fin de l'inscription ; le second est sur le bec de la lampe : cinq des petits globes sont rangés le long de sa base, tandis que les deux autres sont disposés de chaque côté de l'ouverture destinée à la mèche. L'inscription ne présente aucune difficulté : je la transcris, selon l'habitude, en caractères hébraïques.

עגלבול ו מלכבל, *Aglibol et Malach-Bel.*

Les lettres sont identiques, pour la forme, à celles de l'inscription bilingue du bas-relief palmyrénien du Musée Capitolin. Elles appartiennent au système d'écriture cursive et négligée qui s'appliquait aux objets usuels, aux monuments d'une exécution moins soignée, et était employée dans la Palmyrène simultanément avec la belle écriture monumentale dont j'ai donné un spécimen dans ce même recueil (n° 4, avril 1855). Les différences qui existent entre ces deux systèmes d'écriture, non-seulement sous le rapport calligraphique, mais dans la forme même des caractères, ne constituent pas des distinctions chronologiques, et ne sont d'aucun secours pour le classement des monuments ; c'est ce que prouvent les dates qui accompagnent les inscriptions palmyréniennes. En effet, le bas-relief du Musée Capitolin est de l'année 547 (ère des Séleucides); il est donc contemporain de la plupart des inscriptions recueillies par Wood et de celle qui été publiée dans ce bulletin. Néanmoins, nous sommes conduits par analogie à placer la fabrication de notre lampe vers le commencement du IIIe siècle de notre ère. — Le premier mot offre deux exemples de ligatures, la première entre l'*Aïn* et le *Gimel*, la seconde entre le *Beth* et le *Waw*. On sait que ces accouplements de lettres sont très-fréquents dans l'épigraphie palmyrénienne. — Le seul caractère dont la lecture soit douteuse est celui qui sépare les deux mots ; je l'ai traduit par un ו, ce qui est le sens le plus naturel, quoiqu'il ressemble plus à un *iod* qu'à un *waw*. On pourrait encore y reconnaître un *iod* paragogique emprunté, avec beaucoup d'autres formes, au dialecte syriaque, à moins qu'il ne soit un simple point, sorte de virgule destinée à séparer les noms, comme on en voit tant dans les inscriptions antiques, et notamment à Palmyre.

On sait qu'*Aglibol* et *Malachbel* sont les noms de deux divinités spécialement vénérées à Palmyre où on les qualifiait *Dieux de la patrie*, Θεοὶ πατρῷοι : elles sont connues par plusieurs inscriptions et par les deux monuments du Musée Capitolin. Ces derniers ont donné lieu à une foule de dissertations contradictoires depuis Spon et Grüter jusqu'à M. Lajard, qui a décidé la question en dernier ressort, et dont les savantes recherches ne laissent plus aucun doute sur l'interprétation de leurs bas-reliefs et la nature de ces deux divinités (1). Malachbel est une divinité solaire, et Aglibol une divinité lunaire. *Malach-bel* signifie *Bélus-Roi ;* c'est le Baal des Chaldéens, le Moloch des Assyriens et des Phéniciens, assimilé par les Grecs et les Romains à Zeus ou à Jupiter, malgré sa nature ignée qui le fit, par la suite, confondre entièrement avec le soleil. Ces observations résultent de la comparaison des deux monuments du Musée Capitolin. Sur l'autel votif on voit le buste radié de Malach-bel supporté par un aigle, symbole du dieu solaire asiatique, et l'inscription latine le qualifie *sol sanctissimus :* sur le bas-relief il est figuré sous les traits d'une femme et s'unit à la divinité lunaire Aglibol, en présence de Vénus-Beltis, représentée symboliquement par un cyprès pyramidal. Telle est l'explication que donne M. Lajard de ce monument, en faisant remarquer que, d'après ses précédentes recherches, il est évident que, chez plusieurs peuples de l'Orient, une prescription hiératique assez extraordinaire avait déclaré la lune un dieu mâle et le soleil une divinité femelle. Ce dieu *Lunus*, ou *Aglibol*, est représenté sur le même bas-relief avec le costume militaire des empereurs romains, et un grand croissant, qui entoure sa tête comme un nimbe, achève de le caractériser. J'ajouterai, comme dernière confirmation, que sur une petite tessère de terre cuite, également rapportée par nous de Palmyre (2), se trouve le buste du dieu Aglibol orné du même croissant, et accompagné d'une inscription qui ne laisse aucun doute sur son identification.

La figure de ce dieu a aussi été reconnue par M. de Longpérier (3) sur le revers d'un petit bronze de Zénobie qui se trouve au cabinet des médailles.

Ces différents exemples, et plusieurs autres, dans lesquels on voit toujours le dieu Aglibol à la première place, tendent à démontrer qu'il était particulièrement vénéré par les Palmyréniens. Dans l'inscription IX du recueil de Wood, il est cité seul, comme devant être reconnaissant des services rendus par S. Aurélius Zénobius à la chose publique; seulement, dans cette inscription, il est désigné sous le nom de *Iaribol :* cette dénomination ne peut s'appliquer qu'au même dieu, car il ne saurait exister deux divinités lunaires distinctes, et le mot *Iaribol*, dans le texte palmyrénien, ירחבול, veut dire littéralement *Dominus Lunus* (4). Quant au nom *Aglibol*, il est d'une interprétation beaucoup plus difficile, et j'hésite à l'aborder.

Le mot *agli*, seule portion obscure de ce composé, vient de la racine inusitée עגל, *volvit, rotavit :* elle a pour sœurs les racines גלל, איל, אול, חיל, etc..... qui ont une foule de dérivés dont le sens s'applique à toutes les transformations de l'idée de rotation, de révolution, de translation. Ainsi אַיִל, veut dire *bélier*, à cause de la forme de ses cornes : אַיָּל veut dire *cerf :* אֵיל signifie *chef, puissant.* De même nous voyons עֵגֶל signifier à la fois, *bœuf, chef*. Le mot *agli* me semble donc impliquer à la fois une idée de cornes et une idée de prééminence, idées d'ailleurs synonymes dans les langues hébraïques (5), et, sous ce double rapport, il peut s'appliquer à la lune, tant à cause de la forme cornue de son croissant, que de la préférence dont son culte paraît avoir été l'objet à Palmyre.

Il me reste à dire un mot des groupes de globules qui décorent notre lampe :

Ils sont l'emblème des sept planètes que comptaient les anciens, en y comprenant le soleil et la lune : « Très-fréquemment, » dit M. Lajard (6), « les cônes et les cylindres

(1) *Rech. sur le culte du cyprès pyramidal*, etc., 1854, p. 13 à 50.

(2) Cette tessère se trouve actuellement au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, auquel elle a été donnée par notre compagnon de voyage, M. Anisson Duperron.

(3) *Lettres du baron Marchant sur la Numism.*, nouv. édit. Paris, 1850, p. 436.

(4) Et non pas *Belus vincit*, יָרֵב בַּעַל, comme l'a traduit le docteur Movers (*Phön.*, I, 131), qui, malgré sa profonde érudition, s'est entièrement trompé sur la nature d'Aglibol et d'Iaribol. La présence du ח dans le texte palmyrénien s'oppose entièrement à sa traduction et justifie la nôtre : ירח, *Luna*, בעל, *dominus*.

(5) קֶרֶן signifie à la fois *cornu, potentia*.

(6) Ouv. cité, p. 229. Voir Lajard, *Recherc. sur Mithra*, pl. XXXVII, 5 ; pl. LIV, 5 ; pl. LIV, A, 11 ; pl. LXIX, 16, 25.

qui ont rapport aux mystères de la Vénus assyrienne, ou aux mystères de Mithra, représentent les sept planètes, sous la forme de sept petits globes, ou de cinq petits globes, placés auprès du croissant de la lune, et de l'astérisque du soleil. » On remarquera que la première description s'applique parfaitement aux deux groupes de la lampe : la seconde s'applique à la tessère dont j'ai parlé plus haut, et dont le revers présente cinq planètes sous forme de petits globes, groupés autour du croissant de la lune. — Nouvelle preuve de la connexion de la religion syrienne avec celles de l'Assyrie et de la Perse.

L'exécution grossière de la lampe n'autorise guère à la considérer comme ayant eu une destination religieuse, malgré les noms vénérés et les représentations sidérales qui la décorent ; mais, eût-elle été simplement consacrée aux usages domestiques, il ne serait pas étonnant de voir un instrument de lumière porter les noms du soleil et de la lune, et la figure des astres qui éclairent notre globe. M. DE VOGUÉ.

SUR DIVERSES MÉDAILLES
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

L'étude de la langue phénicienne, bien que longtemps peu encouragée, a fait, depuis quelques années, d'incontestables et de décisifs progrès. L'archéologie commence à en tirer de notables profits, auxquels l'*Athenæum* a contribué plus qu'aucun autre Recueil périodique. J'espère donc que les lecteurs accueilleront avec bienveillance le faible tribut que j'apporte par l'exposé succinct de résultats nouveaux auxquels, pour mon compte, je suis arrivé, en ce qui concerne un certain nombre de médailles à légendes puniques, appartenant à divers points de l'Afrique ancienne, depuis la Grande Syrte jusqu'à la côte océanique de la Mauritanie Tingitane.

1° TRIPOLITAINE.

Oéa; Macarée, Pallene; Zuchis, Zitha.

J'ai, depuis une dizaine d'années, attribué à *Oéa*, l'une des trois cités auxquelles est dû le nom de Province tripolitaine (1), des médailles en bronze, autonomes et impériales, qui avaient été jusque-là rapportées par Swinton, Pellerin et Mionnet à *Jol*, par Fabricy à *Nisoua*, par Lindberg à *Kissa*, par Gesenius à *Siga* (2). Je ne discuterai pas les leçons de ces auteurs ; il est aujourd'hui indubitable que la légende doit se lire ויעת, *Oéat*, prononcé *Oéa*, car le T final tombait souvent dans la prononciation.

Déjà cette transcription met, d'une manière très-plausible, sur la voie de mon attribution : la confirmation ressortira d'un ensemble de données qui se rattachent à cette première indication.

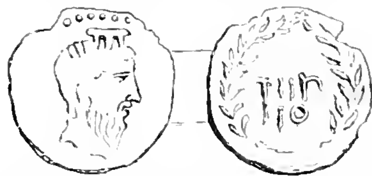
Le même nom se montre sur trois catégories de médailles ; sur l'une, il est seul ; sur chacune des autres, dont je vais m'occuper successivement, il est accompagné de deux groupes de caractères nettement séparés, différents d'une catégorie à l'autre.

Dans une catégorie, l'un des groupes est lu מעקר, MAQR, avec un *mem* de basse époque, par tous ceux qui s'en sont occupés ; l'autre a paru être à Lindberg לשלת, LSLT, à Gesenius בילת, BILT. L'ordre des trois mots varie ; c'est, en les représentant chacun par une lettre algébrique, tantôt A(=ויעת), B,C (3) ; tantôt B,C,A (4) ; une autre fois A,C,B, ou B,A,C, ou C,B,A (5).

Je ne m'arrêterai pas à l'interprétation de Lindberg (*De inscr. melit.*, p. 43), savoir : (A,B,C) *Kissa Domino* (Augusto) *potentissimo*, ou (B,C,A) *Domino potentissimo Kissæ*, ou enfin (B,A,C) *Domino Kissæ potentissimo*. Les leçons de ces variantes sont inadmissibles soit pour le sens (*Devastator*, i. e. *potentissimus*) en ce qui concerne מעקר, soit pour le déchiffrement, en ce qui regarde les deux autres groupes.

Gesenius considérait מעקר comme une modification orthographique de מלקר, MLQR, pour מלקרת, MLQRT, *Hercule*, et בילת comme un changement de même nature au lieu de בעלת, BÂLT, *ville*, puis, lisant à tort, ainsi que je l'ai dit, le troisième mot סיגת, SIGT, il disait : (A,B,C) *Siga, urbs Herculis* ; (B,C,A) *urbs Herculis Siga*. On ne peut trouver d'application pour l'exemplaire sur lequel les mots sont ainsi

(1) *Leptis Magna*, *Oea*, *Sabrata*. MM. Falbe et Lindberg, dans leur *Annonce d'un ouvr. sur les méd. de l'anc. Afrique*, mentionnent une médaille autonome punique de *Leptis Magna* ; je ne la connais point. Les attributions données par Mionnet, d'après Sestini, dans son *Suppl.*, t. IX, p. 198, nos 2 à 12, sont erronées. Quant à *Sabrata*, on en connaît depuis longtemps plusieurs médailles ; les unes autonomes, avec des légendes puniques ; les autres impériales, avec des légendes puniques et latines. (Voir Barthélemy, *Lettre au marquis Olivieri* ; Pellerin, *Rec.*, t. III, p. 149, pl. CXX, nos 9, 10, 11 ; *deuxième lettre*, p. 148-151, pl. II, no 1 ; Mionnet, VI, p. 592-610, pl. 30 ; Gesenius, *Monum.*, 322, pl. 43, XXIV ; de Saulcy, *Rev. archéol.*, 3e année, p. 571, etc.) Le nom de la ville se lit indubitablement TsaBRaTAN ou TsaBRaTaN. Un exemplaire présente une seconde partie de légende sur laquelle je reviendrai plus loin. On conserve au cabinet impérial un



bronze que je crois inédit et qui présente à l'avers Tête de Sérapis à droite dans un cercle de perles ; au revers, couronne de laurier dans l'intérieur de laquelle une légende en deux lignes transversales valant צברת־ען. — Diam. : 23 millim. — Le *beth* et le *resch* sont formés par deux petites barres verticales comme sur l'ex. G de Gesenius.

(2) *a.* Tête de femme casquée et tourrelée à droite ; légende, les deux premières lettres dans le champ à droite, les deux autres dans le champ à gauche. ℞. Trépied, arc et carquois. — Diam. : 20 millim. — Pellerin, *Mél.*, I, pl. 4 ; Mionnet, VI, p. 591.

b. Arc et carquois ; légende. ℞. Deux boucliers et deux hastes. — Mionnet, *ibid.*

c. Tête de Julie à droite. ℞. Tête de Pallas à gauche ; légende. — Mionnet, VI, 593.

d. Tête de Julie à droite ; devant, un paon ; derrière, un épi. ℞. Tête de Pallas avec l'égide d'où s'élancent en avant deux serpents ; légende. — 25 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 121, no 16.

e. TI.CAESAR AVGVSTVS. Tête de Tibère nue à gauche ; derrière, un rameau de laurier. Le tout dans un cercle de perles. ℞. Tête d'Apollon laurée à droite ; devant, une lyre ; derrière, la légende. Le tout au milieu d'une couronne de laurier. — 30 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 121, no 1 ; Mionnet, VI, 593, pl. 30, nos 9 et 11 ; Gesenius, *Monum.*, tab. 41, XXV, D.

(3) Tête d'Auguste nue à droite ; au bas du cou le lituus. ℞. Tête de femme tourrelée à droite ; chevelure pendante derrière le cou ; légende circulaire ; deux groupes devant la tête, l'autre derrière. — 30 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 120, no 13 ; Gesenius, *Monum.*, pl. 41, XXV, B.

(4) Mêmes types. Au revers la légende entière est à droite, du côté du profil de la face. — 30 millim. — Pell., *ibid.*, no 12 ; Mionnet, VI, p. 592, pl. 30, no 10 ; Gesen., *ibid.*, A.

(5) Casque africain dans un cercle formé de petites perles. ℞. Bouclier rond, composé de trois cercles, placé sur un sceptre ; à l'entour, la légende — 21 millim. — Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, p. 118, pl. VI.

rangés : (B,C,A) מעקר בילת ....., ou (C,A,B) מעקר .... בילת, ou (A,B,C) .... מעקר בילת. Aucune de ces constructions ne serait régulière. Gesenius, il est juste de le dire, ne connaissait pas l'exemplaire qui porte l'une ou l'autre de ces variantes, celui de Falbe.

Pour moi, מעקר est le nom punique de la ville de *Macarée*, très-voisine d'Oéa, Μακαραία du *Stadiasme maritime*.

Quant à l'autre groupe, j'avais d'abord adopté la transcription et le sens de Gesenius; je lisais donc : (B,A,C) *Urbes Macaræa Oæa*, ou (C,A,B) *Macaræa, Oæa, Urbes*.

Mais depuis, dans le III[e] volume des *Phönizier*, p. 489, M. Movers, en substituant ma leçon ויעת, *Oéa*, à celle de סיעת, *Siga*, qu'il avait suivie dans le I[er] vol., p. 417, a fait judicieusement observer que la dernière lettre de ce mot diffère constamment, par la présence d'un crochet à l'extrémité supérieure, du caractère terminal du groupe lu בילת par Gesenius; il repousse, par conséquent, l'identité de valeur et, à l'exemple d'ailleurs de Hamaker, il voit un *nun* dans la dernière figure; il lit donc et traduit ainsi : (B,C,A) בילן מעקר ויעת, *Bel noster Makar; oiat* : (A,B,C) ויעת בילן מעקר, *Oiat; Bel noster Makar*.

Je persiste à penser que מעקר est le nom de la ville de *Macarée;* mais j'accepte pour l'autre mot la terminaison *nun* au lieu de *tau*. Considérant alors qu'il n'est plus possible d'accommoder בילן avec le reste de la légende et que la première figure de ce groupe, consistant en une simple courbe demi-circulaire, peut être prise pour P ou P*h* aussi bien que pour B, je lis פילן, PALN, c'est à savoir le nom de la ville de *Pallene*, située un peu à l'ouest et sans doute, comme *Macarée*, alliée ou subordonnée à *Oéa*.

Les trois groupes expriment donc chacun un nom de ville, et les villes dont il s'agit se trouvent géographiquement rapprochées. Cette simple explication me semble lever toutes les difficultés.

Nous allons arriver à une solution semblable pour la dernière des catégories que j'ai annoncées.

Elle ne comprend qu'une pièce, celle que Gesenius a rangée parmi les *incertaines d'Afrique*, B, p. 326, tab. 44, XXVI (6), et de la légende de laquelle il a donné une très-fausse interprétation.

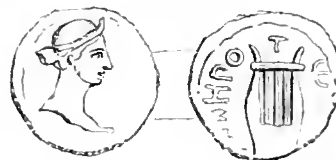
Des deux mots associés à ויעת, l'un se lit שיק, SO*u*Q, l'autre טטו, T*h*T*h*A.

Un autre exemplaire (7), coté A par Gesenius, *ibid.*, XXV, n'a que les deux derniers groupes, de même qu'à l'égard de la catégorie précédente, l'exemplaire C, même tab., XXV (8), ne présente que les groupes מעקר פילן.

M'attachant aux deux mots שיק טטו et m'appuyant sur quelques exemples de mutation de la gutturale en B (*Subura* pour *Sucura* à Rome et en Afrique même Ζερβοῦλη pour *Zerquilis*), j'avais d'abord pensé que la coalescence de ces mots avait formé *Subtutu*, nom d'une ville voisine d'*Oéa*. Mais cette leçon ne peut se plier à l'ordre des groupes sur l'exemplaire B de Gesenius שיק ויעת טטו. J'estime donc qu'ici, comme dans la série précédente, chaque groupe est un nom de ville. Or précisément à proximité de *Pallene* existaient deux villes dont les noms se rapportent parfaitement à cette indication, d'abord *Zuchis*, Ζοῦχις de Strabon, près d'un lac du même nom, puis *Zitha*, à l'extrémité de la pointe de terre qui forme la corne orientale de la petite Syrte.

Le premier point ne paraît susceptible d'aucune objection; déjà, sans nulle allusion aux médailles dont nous nous occupons, le comte Castiglioni (9) avait dit : « La ville de *Zuchis*, qui a donné le nom au lac de la *Zuca*, tirait le sien du mot Zouk, *marché* (שוק), à cause du commerce qu'elle faisait en teintures de poupre et en salaisons. » Gesenius, de son côté, s'exprime ainsi, *Monum.*, p. 430 : « *Zuchis*, opp. Syrt., שוק, Forum. » Quant à *Zitha*, qui est pour *Thitha*, il offre une mutation fort naturelle et dont les exemples ne sont pas rares; ainsi, en Afrique même, *Thilense*, *Zillense concilium* (10).

Ici, comme pour la catégorie précédente, la proximité des trois villes *Pallene*, *Zuchis* et *Zitha*, donne la plus grande vraisemblance à leur association sur des médailles qui ont entre elles une notable similitude de fabrique et de types. Pour les deux dernières en particulier, l'association est expressément justifiée par cette remarque de Mannert, *Géogr. anc. des Etats barbaresques*, trad. franç., p. 148 : « *Zouchis* échangea avec le temps son ancien nom contre celui de la pointe *Zitha*. Les itinéraires, du moins, ne connaissent pas l'ancien nom et le remplacent par l'expression *Municipium ponte Zitha.* »



Notre Cabinet impérial possède deux exemplaires d'un bronze inédit où le nom SO*u*Q se trouve seul, mais précédé de l'article ה et répété à droite et à gauche du champ. En voici la description : Tête de Vénus diadémée à droite. ℞. Lyre; dans le champ, à droite, partie de légende = ..הש, à gauche, partie de légende = ..שיק. — Diam. : 17 millim. — Sur l'autre exemplaire, qui a 18 millim., la légende est complète à gauche, savoir : השיק; à droite, il n'en reste que des traces illisibles. Les lettres se rapportent au type normal; mais les trois premières offrent des variantes très-remarquables. La présence de l'article au cas absolu est aussi une particularité digne d'attention; elle a pour but de convertir un nom appellatif en nom propre. La géographie ancienne de l'Afrique fournit d'autres exemples de noms de villes écrits tantôt avec l'article, tantôt sans article, ainsi *Azama* et *Zama* dans la Numidie. Cette particularité sur la pièce de *Zuchis* dont nous parlons, ainsi que la forme des lettres, annoncent une époque antérieure à celle des autres exemplaires. Quant à la répétition de la légende, on la trouve aussi sur une variété de monnaie d'*Ennes*, en Sicile (11).

(6) Tête d'Auguste nue à gauche ceinte d'une couronne de laurier. ℞. Lyre; autour, la légende. — Mionnet, VI, 612, tab. 30, n° 16.

(7) Mêmes types. — 30 millim. — Pell., III, pl. 121, n° 18.

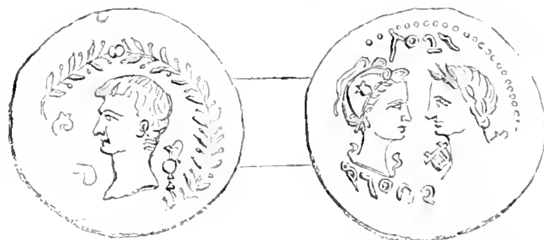
(8) Tête d'Auguste nue à droite; au bas du cou le lituus et la lettre C. ℞. Tête d'Apollon laurée; légende. — 26 millim. — Pell., *ibid.*, n° 14; Mionnet, pl. 30, n° 17.

(9) *Rech. sur les Berberes atlantiques*, p. 117.

(10) *Zellensis* seu potius *Telensis* in provincia proconsulari, ut docet Notitia num. 11. Nam Natalicus hujus (Donatiani episcopi plebis Zelensis) adversarius *Telensis* episcopus dicitur in Concilio Cabarsussitano. Litteræ Z et T sæpè commutantur. — Dupin, apud Optatum, *de Schismate Donatistarum*, p. 271, n. 260.

(11) J'attribue à cette ville les médailles, sur lesquelles on discute depuis si

Enfin la collection de France contient encore un bronze de 32 millim. de diam., ayant à l'avers une tête d'Auguste à gauche ; dans le champ, à droite, un præfericulum ; au pourtour, une couronne d'olivier : ℟. Bustes de Minerve et d'Apollon se regardant : dans le champ, en haut, au-dessus de l'intervalle des deux têtes, lég. = ויעת ; en bas, à droite, sous le buste d'Apollon, traces d'une lettre indiquant le *iod* final de מטי ; à gauche, sous le buste de Minerve, שעיק. Le



revers présente une combinaison de ceux des exempl. *d* et *e* cités à la note 2. Le groupe שעיק offre un exemple très-remarquable de l'intercalation d'un *aïn*, à titre de *mater lectionis*, particularité qui se présente souvent sur les inscriptions lapidaires de la Numidie. La position des trois groupes est une autre preuve de l'impossibilité de la leçon *subtutu*.

Nous avons vu plus haut la signification de שוק.

ויעת n'est pas un mot phénicien ; il me paraît d'origine égyptienne ou berbère, *Auêt*, *Aouêt*, *Aouot*, signifiant *séjour*, *demeure*, et il est remarquable qu'au dire du Békri les environs d'*Oéa* étaient, de son temps, habités par des Coptes (12).

מיעקר se rattache probablement, comme l'a pensé Gesenius, au nom de l'Hercule libyen, Μάκηρις, selon Pausanias, 10, 17.

פילן correspond au nom de ville hébreu פלון dérivé de פלה, *distinguer*, *séparer* ; il signifie donc *délimitation*, *limite*. On le retrouve, bien que quelquefois avec une prononciation un peu différente, en d'autres contrées ; ainsi *Phelline*, prise par Eumaque lors de l'invasion d'Agathocle ; *Pallene* ou *Pellene*, *Bullene*, *Bellene* dans la Mauritanie césarienne. Mais il est surtout remarquable dans les mots Philænorum aræ, *Autels des confins*, où il devint l'origine de la fable des deux frères carthaginois que l'on disait s'être dévoués au point de se laisser enterrer vifs pour porter le plus loin possible la limite orientale du territoire de leur patrie.

Enfin מטי, de טיט, *limon*, *vase*, signifie *limoneux*, épithète qui convenait très-bien à une plage marécageuse telle que celle dont il s'agit.

M. Movers a, ici aussi, adopté ma transcription שוק ויעת מטי. Mais il ne fait plus de ויעת le nom propre d'*Oéa* ; il regarde ce mot comme correspondant au nom appellatif de la langue berbère aït, *tribu* ; il considère שוק comme représentant שקל, *sicle*, et l'unique nom de lieu selon lui est מטי, savoir *Tite* ou *Tut*, ville de la Mauritanie Tingitane, mentionnée plusieurs fois par Marmol dans son *Afrique* (13). Le sens entier lui paraît donc, pour l'exemplaire B de Gesenius : *Sicle de la tribu de Tite*, et pour l'exemplaire A : *Sicle de Tite*. Je crois que les invraisemblances de cette interprétation sont trop saillantes pour qu'il soit nécessaire que je m'y appesantisse ; je me bornerai à faire observer que les médailles en question ont des rapports trop frappants avec celles des deux catégories précédentes, ainsi qu'avec les médailles de *Sabrata* portant aussi le type d'Auguste, pour qu'on en puisse séparer l'origine par une si grande distance ; ayant donc admis pour le mot ויעת des premières la valeur du nom propre de ville *Oéa*, M. Movers ne peut repousser cette acception pour celle de la dernière catégorie sur laquelle ce mot se représente.

A. Judas.

longtemps, qui ont pour légende אנן, ENN, et que l'on accorde généralement aujourd'hui à l'île de *Gaulos*, voisine de Malte. Je les rapportais précédemment à *Enna* ; mais deux ex. de Paruta, *Trapani*, 3 et 4, les rattachent à un *Drepanum* : non toutefois à la ville voisine d'*Eryx*, dont on ne saisirait pas la relation avec la légende punique, mais au promontoire *Drepanum* que Pline, liv. 3, c. 8, cite entre *Messane* et *Taurominium*, et auprès duquel se trouvaient Αἰ Ἔννεις, ville indiquée par Diodore, liv. 23, comme le point où les Carthaginois allèrent d'abord s'établir par terre dans leur marche contre *Messine*, entreprise de concert avec Hiéron II. Le rapport de ce nom de ville avec אנן prouve que la leçon de l'auteur sicilien est la bonne, et que celle de Polybe, liv. 1, qui, dans la relation du même fait, donne Σήνεις, est une faute de copie. Cluvier, *Sicil. antiq.*, p. 88, fait avec raison observer que ce promontoire est identique avec celui que Ptolémée place dans la même situation sous le nom d'*Argennum*. Or, ce dernier nom confirme ma remarque, car il est probablement pour *Agr-Ennum*, lui-même pour *Akr-Ennum*, comme *Agr-igentum* pour *Akr-Agas*, et il a le même sens que le phénicien. *Drepanon* = דרב אנן *Acumen-Ennum*. La preuve que *Drepanum* dans Pline n'est pas une erreur, c'est l'équivalence de ce mot grécisé avec l'ancien nom siculien de *Messane*, Zancle, *Falx*, *curvitas*. Enfin l'alliance avec Hiéron II, qui existait alors, explique l'analogie de plusieurs des médailles dont nous parlons avec celles de Philistis.

(12) Traduction de M. Ét. Quatremère, p. 18.

(13) Traduct. franç., t. I, p. 10, 67 ; t. II, p. 91.

CYBÈLE ET ATYS.

Explication de la pl. VI.

Le monument dont nous reproduisons un calque a successivement appartenu à M. le vicomte Beugnot et à M. Raoul-Rochette : il se trouve aujourd'hui au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. C'est une plaque hexagone de marbre *palombino* gravée en creux ou chanlevée de façon que le contour des figures et un certain nombre de détails restent en relief. Ce monument a été décrit par notre savant collaborateur M. J. de Witte (*Catal. de la coll. d'ant. de M. Beugnot*, 1840, n° 292), mais il n'a jamais été figuré. On voit, à gauche, Cybèle assise sur un trône, couronnée de tours et voilée ; un nimbe entoure sa tête et elle tient un tympanum orné d'une rosace ; à la partie supérieure du trône, on remarque un médaillon qui pourrait représenter la tête du soleil entourée de rayons, et de chaque côté une rangée de *flots*. Près de la déesse on voit un lion, et derrière le trône une jeune fille dont la tête est nimbée, agitant des crotales. M. de Witte a proposé de donner à cette jeune fille le nom d'Ia, en s'appuyant sur un passage d'Arnobe (*Adv. gentes*, V, 7 et 16), tout en faisant observer qu'on peut la considérer comme une des prêtresses de la mère des dieux que Lactance nomme *Melissæ* (*Div. Instit.*, I, 22). Au fond de la scène s'élève un pin aux branches duquel sont suspendues des crotales, et deux flûtes.

A la gauche de l'arbre, un corybante exécute une danse armée, dans une attitude semblable à celle des Curètes représentés sur un autel du Musée Capitolin. A droite, un second corybante paraît soutenir Atys, qui, assis sur le rocher Agdus, et tenant une syrinx, semble avoir perdu ses forces après sa

mutilation. Comme complément de cette scène, un bélier soutient un *mouton*, et une étoffe posée sur le premier plan cache, suivant l'ingénieuse opinion de M. de Witte, les traces de l'émasculation. Ajoutons que le flambeau renversé semble donner un sens négatif à l'autel allumé, si analogue à celui qui se voit, accompagné de la legende DIS CONIVGALIBVS, sur un précieux *aureus* de Crispina. L'œnochoé et la coupe font peut-être allusion à ce repas mystique auquel, suivant Clément d'Alexandrie (*Protrep.*, p. 13), les initiés disaient avoir pris part.

Le style de cette composition, assez analogue à celui des grands disques d'argent du cabinet des médailles de Paris et de l'académie de Madrid, annonce une époque très-basse, et permet de chercher dans ce monument toutes les complications d'idées qu'enfantait le polythéisme à son déclin. La surface du marbre a été fort usée et donne lieu de supposer que nous avons là un fragment du carrelage très-soigné de quelque sanctuaire de la mère des dieux. Les beaux marbres découpés par Beccafumi qui pavent la cathédrale de Sienne nous montrent qu'à certaines époques on n'a pas craint de livrer aux pas de la foule des ouvrages précieusement exécutés.

A. DE LONGPÉRIER.

OBSERVATIONS

SUR LES FRAGMENTS DES SATIRES DE VARRON.

—

Une des pertes les plus regrettables que nous ayons faites dans la littérature latine, est celle des *Satires Ménippées* de Varron. Ces merveilleuses créations, dont le *Satiricon* mutilé de Pétrone est un faible reflet, touchaient aux plus hauts intérêts de l'humanité : à la religion, la philosophie, la poésie, l'art, les mœurs et les lois, et elles charmaient en même temps par une inépuisable originalité de conception. Les fragments mêmes, tout minimes qu'ils sont, conservent une saveur qui attire, et nous ne pouvons nous empêcher d'y revenir de temps en temps. De là sont nées des observations assez nombreuses; et nous en ajouterons ici quelques-unes que nous soumettons au jugement des critiques.

Le septième fragment de la seconde satire, intitulé *Agathon*, se lit ainsi :

Nunnam cælatus in manu dextra scyphus
Cælo dolitus artem ostentat Mentoris ?

Cette leçon est deux fois attestée par Nonius Marcellus : premièrement dans le chapitre *De differentiis verborum*, p. 436, où il enseigne la différence entre *celare* (*tegere*) et *cælare* (*insculpere*), et ensuite dans le chapitre *De honestis et nove veterum dictis*, p. 99 : « *Dolitum*, quod *dolatum* usu dicitur, » quod est percæsum, vel abrasum, vel effossum. » Ce sont cependant justement les deux mots sur lesquels le témoignage du grammairien est le plus explicite qui ne peuvent pas avoir été écrits par Varron. *Dolare* s'emploie toujours en parlant d'un travail plus ou moins grossièrement exécuté au moyen de la doloire : *Materiem, robora, perticam dolare; Priapus ex fragili dolatus ulmo*, etc. Comment, alors, croire qu'en parlant d'une ciselure en or ou en argent de Mentor, célébré par toute l'antiquité comme un des plus grands artistes dans ce genre, Varron se soit servi du terme de *dolatus?* Rappelons parmi tant d'éloges donnés à Mentor seulement un fait rapporté par Pline (liv. XXXIII, ch. 11, v. 53) : *L. Crassus orator duos scyphos Mentoris artificis manu cælatos sestertiis C habuit : confessus tamen est, nunquam se his uti* PROPTER VERECUNDIAM *ausum*.

A cette invraisemblance du fond se joint une égale invraisemblance de la forme grammaticale du mot *dolitus :* car tous les dérivés de *dolare* conservent l'*a*, et il n'existe nulle part de trace d'une ancienne flexion en *ire*.

Nous croyons donc que Nonius, ou le grammairien qu'il copie, a trouvé dans le manuscrit des satires de Varron un P mal fait qu'il a pris pour un D, et que Varron a écrit *cælo politus*. Plus tard Martial s'est servi de la même locution en énumérant les présents que l'avocat Sabellus avait reçus de ses clients à la fête des Saturnales (liv. IV, ep. 46, v. 14) :

Et crasso figuli polita cælo
Septenaria synthesis Sagunti.

Il ne peut donc pas y avoir de doute que Varron ait donné au *scyphus* de Mentor la qualité de *cælo politus*, et non pas *dolatus*. Mais le mot du premier vers, tel que le donne Nonius, ne peut pas non plus être conservé :

Nunnam *celatus* in manu dextra scyphus
Cælo politus artem ostentat Mentoris ?

Le passage de Pline qui vient d'être cité rend vraisemblable le changement en *celatus* et la pensée que voici : « Votre luxe effréné veut des vases précieux, les chefs-d'œuvre des grands artistes. Est-ce qu'une coupe supérieurement ciselée fait voir l'art de Mentor quand vous vous en servez dans la *propinatio*, la couvrant de votre main droite dans laquelle vous la tenez pour l'offrir? » S'il y a là quelque chose qui semblerait forcé, il ne faut pas oublier que nous n'avons plus ce qui précédait immédiatement dans Varron, et que la double citation sans variante de Nonius ne permet guère d'autre changement.

Le fragment quatre de la même satire est défiguré par une faute de ponctuation : il faut porter le point d'interrogation de la fin du second vers à la fin du quatrième. Au fragment cinq, M. Œhler a remplacé par deux vers détestables la bonne prose que voici : *Quid multa? factus sum vespertilio; neque in muribus plane, neque in volucribus sum.*

Mais au fragment huit, le même éditeur a eu une heureuse idée. Le texte de Nonius porte : *Varro Agathone Duloreste qui merita hominem et servum facit.* M. Œhler réfute Næke, qui y voyait un fragment du Douloreste de Pacuvius, et substitue Δουλοπρεπῶς : jusqu'ici il a raison, mais il s'égare tout à fait pour le reste. Avec plus d'expérience de la métrique, il aurait vu qu'il manque deux syllabes au vers, et il l'aurait rétabli de suite en mettant le comparatif δουλοπρεπέστερον, dont les éléments se reconnaissent dans *duloreste*. C'est un octonaire trochaïque catalectique :

Δουλοπρεπέστερον qui meritat, hominem se servum facit.

Meritat est une correction de Tannegui Lefèvre; *hominem se* (pour *et*) a été proposé par Næke, et rejeté à tort par M. Œhler; la même correction se trouve déjà indiquée dans les papiers de Passerat, qui connaissait si bien les anciens poëtes latins.

F. DUBNER.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

TABLE DES MATIÈRES.

PLANCHES.

VIGNETTES.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

IIe ANNÉE. N° 1. JANVIER 1856.

SOMMAIRE. — *Figurine de bronze représentant Cycnus.* — *Inscription latine du musée de Wiesbaden.* — *Vase juif antique.* — *Médailles de l'Afrique septentrionale avec des légendes puniques (suite).*

FIGURINE DE BRONZE REPRÉSENTANT CYCNUS.



Le poëme attribué à Hésiode et connu sous le titre de *Bouclier d'Hercule* a pour sujet le combat d'Hercule et de Cycnus. Toutes les péripéties de la lutte sont décrites dans ces vers avec le luxe de style et les développements que permet la poésie. Le mythe du combat d'Hercule et de Cycnus, tel que les plus anciennes données le font connaître, était des plus simples. Dans ses nombreuses pérégrinations, le héros, fils de Jupiter et d'Alcmène, avait rencontré un brigand qui faisait l'effroi de la contrée; il l'avait provoqué à un combat singulier et l'avait tué.

Les mythographes donnent pour père à cet antagoniste d'Hercule, Neptune (1) ou Apollon (2), ou bien Mars (3). Mais comme il arrive toujours dans les récits mythologiques, si des généalogies différentes semblent établir des distinctions entre des héros du même nom, au fond les circonstances de ces récits tendent sans cesse à confondre ces héros dans un seul et même personnage. Il en est ainsi de Cycnus, comme de tous les personnages héroïques. Cycnus (κύκνος, *cygne*), n'est qu'une forme héroïque d'Apollon, un héros solaire qui a pour symbole le cygne; cet oiseau, à cause de l'éclat de sa blancheur, était consacré au dieu du jour. Aussi les mythographes ne manquent-ils pas de dire qu'un cygne protégea Cycnus enfant, quand des pêcheurs le trouvèrent abandonné au bord de la mer (4), ou bien Cycnus, après sa mort, est changé en cygne (5).

L'antagonisme d'Apollon et d'Hercule se révèle dans les traditions mythologiques et se retrouve sur les monuments de l'art ancien. Aussi M. Éd. Gerhard (6) a-t-il rapproché le combat d'Hercule et de Cycnus de la dispute du trépied, scène que les artistes de l'antiquité ont souvent reproduite. J'ajouterai que dans son voyage vers les contrées du couchant, Hercule, d'après le témoignage d'Apollodore (7), avait tendu son arc contre l'astre du jour dont les rayons l'incommodaient. On peut voir une curieuse représentation de cette fable singulière sur un lécythus publié par le baron de Stackelberg (8). Dans une des nombreuses représentations du combat d'Hercule et de Cycnus que les vases peints nous ont conservées, le bouclier de Cycnus porte pour épisème un trépied peint en blanc (9). D'après Hésiode (10), c'était dans le bois sacré qui entourait le temple d'Apollon à Pagasæ en Thessalie, qu'Hercule en était venu aux mains avec Cycnus.

La plupart des auteurs placent cette lutte en Thessalie, à Iton, sur les bords du fleuve Pénée (11).

Stésichore avait aussi fait un poëme sur Cycnus: il le représentait comme un brigand (κακόξενος) qui attendait les voyageurs sur leur passage, les dépouillait, et leur coupait la tête; des têtes des malheureux qu'il avait fait périr, il voulait construire un temple à Apollon (12).

J'ai déjà dit que le combat d'Hercule et de Cycnus a été souvent figuré sur les vases peints (13). L'antagoniste d'Hercule est constamment représenté sous la forme d'un guerrier grec armé de pied en cap. Je ne décrirai ici qu'une seule de ces peintures, la plus complète, la plus riche que l'on connaisse jusqu'à ce jour, tant à cause du nombre des personnages qui y figurent qu'à cause des inscriptions tracées dans le champ. Cette composition, signée du nom de *Colchos*, ΧΟΛΧΟΣ ΜΕΠΟΙΕΣΕΝ, est tracée sur une œnochoé à figures noires qui appartient à M. Gerhard. Le savant archéologue de Berlin a publié ce curieux vase dans son choix de vases peints (14).

Au centre, paraît Jupiter armé du foudre; à ses pieds est étendu *Cycnus*, ΚΥΚΤΟΣ (*sic*) mort et revêtu de ses armes; sur son bouclier blanc, qui recouvre sa poitrine, est figuré un oiseau noir. Autour du corps de Cycnus, combattent à coups de lance *Hercule*, ΗΕΡΑΚΛΕΣ et *Mars*, Α...ΕΣ (*rétrograde*). A droite, en arrière du dieu des combats, est un bige guidé par ΦΟ...ΒΟΣ (*rétrograde*), la personnification de la peur. On lit à côté des chevaux deux inscriptions tronquées qui indiquaient leurs noms: ΗΟΧΜ..... ΓΟΡΑ. Auprès du char se tient

(1) Hygin., *Fab.* 157; Schol. *ad* Pindar., *Olymp.*, II, 147; Tzetz *ad* Lycophr., *Cassandr.*, 233. Les uns nomment la mère de Cycnus, Calycé, Calycia; les autres, Harpalé ou Scamandrodicé.

(2) Antonin., Lib. *Metam.*, XII; Ovid., *Metam.*, VII, 371 sqq. Sa mère est nommée Thyria ou Hyria.

(3) Apollod., II, 7, 7; II, 5, 11; Schol. *ad* Pindar., *Olymp.*, II, 147, et *ad Olymp.*, XI, 19. Sa mère est Pélopia ou Pyrène.

(4) Tzetz. *ad* Lycophr., *Cassandr.*, 233; Hegesianax *ap.* Athen., *Deipn.*, IX, p. 393, E.

(5) Antonin., Lib. *Metam.*, XII; Philochor. *ap.* Athen., *Deipn.*, IX, p. 393, E; Eustath. *ad* Homer., *Iliad.*, B, p. 251; Paus., I, 30, 3; Ovid., *Metam.*, II, 377 sqq.; Philostrat., *Icon.*, I, 11; Serv. *ad* Virg., *Æn.*, X, 189.

(6) *Vasenbilder*, Bd. II, S. 130.

(7) *Bibl.*, II, 5, 10.

(8) *Die Græber der Hellenen*, Taf. XV, 5.

(9) Gerhard, *Vasenbilder*, Taf. CXXI, 2.

(10) *Scut. Herc.*, 58, 70.

(11) Apollod., *Bibl.*, II, 7, 7; Paus., I, 27, 7.

(12) Stesichor. *ap.* Schol. *ad* Pindar., *Olymp.*, XI, 19. Cf. *Fragm.* ed. Suchfort, p. 37. J'ai fait observer ailleurs (*Revue num.*, année 1849, p. 338) que les *géants* et les *malfaiteurs*, les *brigands*, sont, au fond, des personnages de même nature qui se confondent. De là tant d'analogie entre les scènes du combat d'Hercule et de Cycnus et les Gigantomachies.

(13) Voyez la liste des vases qui montrent ce sujet dans le savant travail de M. Éd. Gerhard, *Vasenbilder*, Bd. II, S. 132, Anm. 16.

(14) *Vasenbilder*, Taf. CXXII und CXXIII. La description que j'ai donnée de cette peinture dans la *Revue de Philologie* (t. II, p. 407) est incomplète.

Apollon.... ΠΟΛΟΝ. Puis on voit *Bacchus*, ΔΙΟΝΥΣΟΣ (*rétrograde*). A gauche, près d'Hercule, est *Minerve*, ΑΘ...ΝΑΙΑ et un second bige monté par *Iolas*, ΙΟΛ... Puis paraît *Neptune*... ΕΙΔΟΝ, armé d'un trident, et enfin le vieillard de la mer, le vieux *Nérée*, ΗΑΛΙΟΣΓΕΡΟΝ, vêtu d'une tunique blanche.

Au-dessous de cette composition règne une zone d'animaux au nombre desquels on voit le groupe de deux lions qui dévorent un taureau.

Plusieurs pierres gravées montrent la lutte d'Hercule et de Cycnus, entre autres un magnifique scarabée étrusque du Musée Blacas, où le groupe des deux combattants est accompagné d'inscriptions en caractères étrusques (15).

Une curieuse figurine de la collection de M. Louis Fould représente Cycnus. Grâce à l'obligeance du possesseur, il m'est permis de publier ce précieux bronze en tête de cet article. Le brigand est accroupi comme épiant les voyageurs; il a une ceinture autour du corps; à cette ceinture est suspendue l'épée qu'il va tirer du fourreau. Une petite chlamyde couvre à peine sa poitrine et se rattache sur l'épaule droite au moyen d'une fibule. Sa main gauche repose sur sa cuisse. Le casque qui couvre sa tête est formé d'un long col de cygne terminé par la tête de l'oiseau qui s'allonge en faisant saillie sur le devant, absolument comme sur certaines grandes amphores apuliennes, où des cols de cygne en relief accompagnent les anses massives décorées de masques de Gorgones. L'expression comme l'attitude de Cycnus annonce l'astuce d'un brigand qui est en embuscade pour surprendre les voyageurs.

J. DE WITTE.

EXPLICATION

D'UNE INSCRIPTION LATINE DU MUSÉE DE WIESBADEN.

Deux savants épigraphistes, MM. Klein et Becker, ont publié récemment, aux frais de la Société des antiquaires du duché de Nassau, un recueil de toutes les inscriptions qui ont été découvertes, à différentes époques, sur le territoire de ce duché (1). Ce recueil, qui contient un certain nombre de documents d'une importance réelle pour l'histoire des légions, et pour celle de la domination romaine sur les bords du Rhin, ne peut manquer d'être accueilli avec un grand intérêt, non-seulement par les épigraphistes, mais par toutes les personnes qui s'occupent sérieusement d'études archéologiques. Il est d'ailleurs fort bien fait: les monuments y sont reproduits avec exactitude, classés méthodiquement, et accompagnés de notes, un peu courtes, mais en général suffisantes et presque toujours irréprochables. Il est cependant quelques points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec les éditeurs; ainsi, par exemple, je ne crois pas, comme eux (2), qu'il ait existé dans les légions un ou plusieurs officiers portant le titre de *centurio fabrum*. Il y a en outre quelques inscriptions que j'aurais expliquées autrement qu'ils ne l'ont fait, notamment la suivante, qui est la première du recueil :

IN.H.O.D
GENIVMPLATEAENOVIVI
CICVMEDICVLAETARA
T.FL.SANCTINVSMIL.LEG.XXII
P.ALEXAND.P.F IMM.COSET.PER
PETVVS.ETFELIXFRATRESC.
R.ETTAVNENSESEXORIGI
NEPATRIST.FL.MATERNIVE
TERANICOH.III.PRAET.PIAE
VINDICISETAVRELIAAM
MIASMATEREORVM C.R.O.D
AGRICOLAETCLEMENTINOCOS

Cette inscription est gravée sur un autel orné, à sa partie supérieure, d'un bas-relief où est représenté un génie tenant de la main droite une patère, de la gauche une corne d'abondance. Elle a été trouvée en 1768, à Heddernheim, village situé au pied du Taunus, sur la Nidda, et fait aujourd'hui partie du musée de la Société des antiquaires à Wiesbaden. Elle doit se lire ainsi :

In h(onorem) d(omus) D(ivinae), Genium plateae Novi vici, cum (a)edicula et ara, T(iti) Fl(avii), Sanctinus, mil(es) leg(ionis) vicesimae secundae P(rimigeniae) Alexand(rianae) P(iae) F(idelis), imm(unis) co(n)s(ularis), et Perpetuus, et Felix, fratres, c(ives) R(omani) et Taunenses ex origine patris T(iti) Fl(avii) Materni, veterani coh(ortis) tertiae praet(oriae) Piae Vindicis, et Aurelia Ammias, mater eorum, c(ivis) R(omana), d(ono) d(ederunt) Agricola et Clementino co(n)s(ulibus).

Le principal intérêt de ce monument consiste dans le titre de *Cives Romani et Taunenses*, que prennent les trois frères qui l'ont consacré, titre qu'ils disent tenir du chef de leur père *Titus Flavius Maternus*, et dans celui de *civis romana*, qui est donné à leur mère, *Aurelia Ammias*. Les éditeurs expliquent ainsi cette particularité : « *T. Flavius Maternus Taunensis uxorem duxerat Aureliam Ammiam civem Romanam, unde filii eorum cives Taunenses et Romani fiebant.* » Il est évident qu'ils n'entendent pas comme moi les titres dont il s'agit, et qu'ils ne font rapporter qu'à celui de *cives Taunenses* les mots *ex origine patris*. Mais de deux choses l'une : ou les *cives Taunenses* étaient des étrangers, *peregrini*, et alors, en vertu de l'un des principes les plus connus du droit romain (3), les fils de Titus Flavius Maternus, quelle que fût d'ailleurs la qualité de leur mère, ne pouvaient être comme lui que des étrangers; ou bien les *cives Taunenses* étaient en même temps *cives Romani*, et alors l'explication de MM. Klein et Becker n'a plus de sens.

Au surplus, Titus Flavius Maternus ayant servi dans la troisième cohorte prétorienne, on ne peut pas même supposer qu'il était étranger. Tout le monde sait, en effet, que longtemps après la date de ce monument, qui est de l'an 230 de notre ère, les cohortes prétoriennes ne se recrutaient encore que de citoyens romains. Dans les premiers temps de l'empire, les soldats qui devaient les composer étaient tous tirés de l'Étrurie, de l'Ombrie, du Latium et des plus anciennes

(15) Micali, *Mon. inediti*, tav. CXVI, 1, ed. seconda.

(1) *Inscriptiones latinae in terris Nassoviensibus repertae et auctoritate societatis antiquariorum Nassoviensis editae*; Aquis Mattiacis, 1855, in-8, de VIII et 124 pages.

(2) Pages 56, 57, 117.

(3) « Qui ex peregrino et cive Romana peregrinus nascitur. » Ulp. *Fragm.*, V, 8; Gai., *Institut.*, I, 78, 92.

colonies romaines de l'Italie (4); aussi Othon, dans un discours à ces cohortes, les appelle-t-il, par opposition aux légions de Vitellius, « les enfants de l'Italie, la vraie jeunesse romaine (5). » Plus tard, on agrandit le cercle des contrées qui avaient le privilége de les fournir; cependant, longtemps encore, on ne les tira que des colonies et des municipes de l'Italie, de la Macédoine, du Norique et de l'Espagne, et ce fut seulement Septime Sévère qui, après avoir licencié les cohortes qui avaient massacré Pertinax et vendu l'empire à Didius Julianus, décida qu'à l'avenir cette partie de la garde des empereurs pourrait se recruter indifféremment parmi les meilleurs soldats de toutes les légions (6), lesquelles, c'est une chose qui n'a pas besoin d'être démontrée, étaient elles-mêmes entièrement composées de citoyens romains.

Je sais bien qu'on a souvent reproché aux empereurs d'avoir fait entrer en grand nombre des Barbares dans les légions, et je suis d'autant moins tenté de chercher à les absoudre de ce reproche, que j'ai trouvé moi-même en Afrique une preuve évidente qu'ils le méritaient. Le n° 5 des *Inscriptions romaines de l'Algérie* est une allocution de l'empereur Hadrien aux cohortes auxiliaires qui avaient, à Lambèse, leur quartier général auprès de celui de la légion IIIe Augusta; on y lit, fragm. B, lignes 8 à 11 : .... *quod ante annum tertium cohortem et qu*[*atuor*] (7) *ex centuriis in supplementum comparum Tertianorum dedistis*, etc. « [Je sais] qu'il y a trois ans, » vous avez fourni une cohorte et quatre centuries pour » compléter les rangs de vos camarades de la troisième » légion. » Mais les hommes qui formaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, la matière de ces incorporations en masse, étaient, par le fait même de leur admission dans les légions, gratifiés du droit de cité; les légions n'en restaient donc pas moins composées de citoyens romains, quoique ces citoyens ne fussent pas tous d'origine romaine. Cela, du reste, ne s'applique pas à Titus Flavius Maternus qui, nous l'avons vu, était citoyen romain, et qui, on peut le démontrer, l'était non-seulement avant de passer dans la troisième cohorte prétorienne, mais même avant d'entrer au service.

En effet, ce personnage, outre le titre de citoyen romain, avait encore celui de *civis Taunensis :* car il est évident qu'il n'avait pu transmettre à ses fils que ce qu'il possédait lui-même. Or, dans le langage administratif de l'empire romain, le mot *civis* était, par rapport à la *civitas*, ce que le mot *municeps* était par rapport au municipe et à la colonie : c'est-à-dire qu'il désignait l'individu domicilié dans la *civitas* et y jouissant des droits et des priviléges de la bourgeoisie; et d'un autre côté, le mot *civitas* était le nom par lequel on désignait, dans les Gaules et dans les deux Germanies, les agrégations de citoyens romains pourvues d'institutions municipales, auxquelles on donnait ailleurs le nom de municipes. La cité des *Taunenses* était en effet pourvue d'institutions semblables, puisque nous voyons, dans le n° 124 du recueil de MM. Klein et Becker, un DEC*urio Civitatis* TAVNENSIVM; dans le n° 21, un AEDILIS *Civitatis Taunensium*, et enfin, dans le n° 123, un IIV*ir Civitatis Taunensium :* toute la série des magistrats municipaux, moins le questeur. Titus Flavius Maternus était donc un citoyen romain domicilié dans la cité des *Taunenses*, et il l'était avant d'entrer au service; car s'il eût été fait citoyen romain lorsqu'il était déjà soldat, il aurait eu pour domicile, non pas cette cité, mais le camp de la légion à laquelle il appartenait, et ensuite celui des cohortes prétoriennes (8).

Maintenant, si les fils et la femme de ce personnage étaient tout simplement et par droit de naissance, comme le supposent MM. Klein et Becker, les uns *cives Romani et Taunenses*, l'autre *civis Romana*, on ne concevrait pas pourquoi ils prennent sur ce monument des titres qui devaient leur être communs avec la plupart des habitants du Taunus; on ne concevrait pas surtout pourquoi les trois jeunes gens nous disent qu'ils les tiennent du chef de leur père. La véritable raison de ces singularités, c'est que ces titres venaient de leur être accordés; c'est que c'était là le motif qui les avait engagés à élever les monuments relatés dans cette inscription, soit qu'ils voulussent témoigner ainsi de leur reconnaissance pour l'empereur, qui les leur avait octroyés : ces monuments ont été élevés en l'honneur de la famille impériale, *in honorem domus divinae;* soit qu'ils voulussent seulement, par cette fondation, payer leur bienvenue à la cité des *Taunenses*.

Du reste, ils nous apprennent eux-mêmes, aussi explicitement que le leur permettait la concision obligée du style épigraphique, comment ils avaient obtenu les titres dont il s'agit : ils les tenaient, nous disent-ils, *du chef de leur père, vétéran de la troisième cohorte prétorienne;* n'est-ce pas comme s'ils nous disaient que leur père avait reçu, avec son congé, une faveur qui, pour les prétoriens, était le complément ordinaire de l'*honesta missio;* je veux dire le droit de *connubium*, qui, en légitimant son union avec *Aurelia Ammias* (9), avait fait de celle-ci une *civis Romana*, et de ses trois fils autant de *cives Romani et Taunenses?*

On sait que la concession de ce droit, et celle du droit de cité lorsqu'il s'agissait de soldats appartenant à des corps qui n'étaient pas nécessairement composés de citoyens romains, forment l'objet des monuments connus sous le nom de *diplômes militaires*. Parmi ceux de ces monuments qui sont parvenus jusqu'à nous, il y en a un qui est daté de la même année que notre inscription; comme il n'a encore été imprimé qu'une seule fois, et dans un recueil qu'il est assez difficile de se procurer hors de l'Italie (10), je crois devoir le reproduire ici :

(4) Tacit., *Annal.* IV, 5.
(5) Tacit., *Hist.* I, 84.
(6) Dion. Cass., l. LXXIV, 2, p. 1243, Reim.
(7) Ou *qu*[*inque*].

(8) Voy. Hermogen. dans le *Digest.*, lib. L, tit. I, n. 23, § 1. C'est ainsi qu'il faut expliquer le mot *castris*, qui, dans les catalogues de soldats, remplace quelquefois l'indication de la patrie ou du domicile légal, indication qui n'avait d'autre objet, que de prouver que ceux auxquels elle se rapportait étaient inscrits parmi les citoyens d'une colonie ou d'un municipe, et jouissaient, par conséquent, de la plénitude du droit de cité. Les soldats dont les noms ne sont accompagnés que du mot *castris* étaient probablement des étrangers d'origine, qui n'étaient devenus citoyens romains qu'après leur entrée au service, lorsqu'ils avaient été admis dans les rangs de la légion. Voy. les *Inscr. R. de l'Algérie*, n. 100 B, 127, 129, 133, 134, etc.

(9) Le surnom de cette femme (Ἀμμιας; voy. le *Corp. Inscr. Gr.* 2518, 2748), suffirait à lui seul pour prouver que c'était une affranchie.

(10) *Opuscoli diversi di F. M. Avellino*. Naples, 1836, in-8°, t. III, p. 178. Ce diplôme est conservé au Musée Bourbon. On n'a retrouvé que l'une des deux tablettes qui le composaient : heureusement c'est celle dont la face extérieure contient l'extrait entier du decret. C'est l'inscription de cette face que je reproduis : l'écriture de la face intérieure est semblable à celle du diplôme de Gordien, publié par M. Baudi de Vesme, *Diploma militare imp. Gordiani Pii :* Turin, 1849, in-4.

IMP.CAES.DIVI.ANTONINI.MAGNI
PII.FIL DIVI.SEVERI.PII.NEPOS
M.AVRELLIVSSEVERVSALEXANDER.PIVS.FELIX
AVG.PONTIF.MAX.TRIB.POT.VIIII.COS.III.P.P
EQVITIBVSQVIINTERSINGVLARESMILITAVER
CASTRISNOVISSEVERIANIS.QVIBVSPRAEEST
AELIVSVICTOR.TRIBVNVS.QVINIS.ET.VICENIS
PLVRIBVSVESTIPENDISEMERITISDIMISSIS
HONESTAMISSIONEQVORVMNOMINASVBS
CRIPTASVNTCIVITATEMROMANAMQVIEO
RVMNONHABERENT.DEDITET.CONVBIVM
CVMVXORIBVSQVASTVNCSECVMHABVIS
SENTCVMESCIVITASIISDATAAVTCVMIISQVAS
POSTEADVXISSENT DVMTAXATSINGVLIS.A.D.VII.ID.IAN.
L.VIRIOAGRICOLA.ET.SEX.CATIO.CLEMENTINO.COS
EX.EQVITE.DOMINI.N.AVG.
M.AVRELIO.DECIANI.FIL.DECIANO
COLONIA.MALVESE.EXDACIA
DESCRIPTETRECOGNIT.EXTABVLAAEREAQVEFIXAEST
ROMAEINMVROPOSTEMPL DIVIAVGADMINERVAM

Imp(erator) Caes(ar), divi Antonini Magni Pii fil(ius), divi Severi Pii nepos, M(arcus) Aurellius (sic) *Severus Alexander Pius Felix Aug(ustus), pontif(ex) max(imus), trib(unitia) pot(estate) VIIII, co(n)s(ul) III, p(ater) p(atriae).*

Equitibus, qui inter singulares militaverunt, castris novis Severianis, quibus praeest Aelius Victor tribunus, quinis et vicenis pluribusve stipendis emeritis, dimissis honesta missione, quorum nomina subscripta sunt, civitatem romanam, qui eorum non haberent, dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc secum habuissent cum es(t) civitas iis data, aut cum iis quas postea duxissent, dumtaxat singulis, a(nte) d(iem) VII id(us) jan(uarias), L(ucio) Virio Agricola et Sex(to) Catio Clementino co(n)s(ulibus).

Ex equite domini n(ostri) Aug(usti). M(arco) Aurelio, Deciani fil(io), Deciano, Colonia Malvese ex Dacia.

Descript(um) et recognit(um) ex tabula aerea, qu(a)e fixa est Romae, in muro pos(t) templum divi Aug(usti) ad Minervam.

On voit que c'est un extrait d'un décret impérial, qui accordait le droit de cité et le *connubium* à ceux des *equites singulares* qui venaient de recevoir leur congé. Les *equites singulares* faisant partie de la garde de l'empereur (11), comme les cohortes prétoriennes, les soldats de ces cohortes qui avaient accompli leur temps de service durent être congédiés en même temps, et gratifiés du droit de *connubium* par un décret signé le même jour. Mais cette concession devait être l'objet d'un décret séparé, parce qu'étant tous citoyens romains, ils n'avaient pas besoin qu'on leur donnât le droit de cité, et encore parce que, leur temps de service n'étant pas le même que celui des *equites singulares* (12), sous ce rapport aussi le libellé du décret rendu en leur faveur devait être différent. Parmi les quarante-neuf diplômes militaires aujourd'hui connus, il y en a quatre qui sont relatifs aux cohortes prétoriennes. Le premier se rapporte en outre aux cohortes urbaines; mais ces cohortes étaient également composées de citoyens romains, et elles étaient soumises aux mêmes conditions de service : ce diplôme est daté de la veille des nones de mai de l'an 161 de notre ère (13). Dans les trois autres, les prétoriens sont seuls mentionnés : l'un est de l'an 208; mais la date du jour où il a été rendu a été emportée par une cassure (14); le second est de l'an 243 (15), le troisième de l'an 248 (16), et ces deux derniers ont été rendus, comme le nôtre, *le 7 des ides de janvier*. Enfin, dans ces quatre diplômes, la formule de concession est ainsi conçue : *Nomina militum qui militaverunt in cohortibus praetoriis decem, I II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIIII, X, Piis Vindicibus, qui pie et fortiter militia functi sunt, jus tribuimus conubii dumtaxat singulis et primis uxoribus, ut etiam si peregrini juris feminas in matrimonio suo junxerint, proinde liberos tollant ac si ex duobus civibus natos.*

Cette formule, le diplôme dont je viens de reproduire le texte et l'inscription du musée de Wiesbaden contiennent tous les éléments d'un cinquième diplôme relatif aux prétoriens : le nom de l'empereur, ceux des consuls, la date du jour où le décret a été rendu, le nom du soldat auquel il en a été délivré un extrait, ceux de sa femme et de ses enfants, l'indication enfin de sa patrie ou de son domicile légal; aucun détail ne nous manquerait, si nous voulions recomposer ce document. On peut donc dire que l'inscription du musée de Wiesbaden ajoute un cinquantième diplôme militaire aux quarante-neuf que nous possédions, et c'est là, il me semble, une circonstance qui méritait d'être signalée; car elle double au moins l'importance de ce monument, si intéressant d'ailleurs pour l'histoire de la contrée où il a été découvert. Je laisse aux antiquaires allemands le soin de l'étudier sous ce dernier rapport.

L. RENIER.

VASE JUIF ANTIQUE.



M. Péretié, chancelier du consulat de France à Beirout, vient d'apporter à Paris le produit de ses nouvelles recherches. Cette collection offre, comme les précédentes, un nombre considérable de monuments tout à fait dignes de l'intérêt des antiquaires. Il en sera plus d'une fois, sans doute, question dans ce bulletin; mais aujourd'hui je veux dire quelques mots au sujet d'un petit vase fort singulier que M. Péretié a bien voulu me permettre de dessiner. Ce vase, haut de 78 millimètres, est moulé en pâte de verre

(11) Voyez le mémoire de M. Henzen, sur les *Equites singulares*, dans le XXIIe volume des *Annales de l'Institut archéol. de Rome*.

(12) On a vu, par le texte du diplôme que je viens de citer, que la durée du service des *Equites singulares* était de 25 ans; celle du service des prétoriens n'était que de 16 ans; voy. M. Henzen, mémoire cité, p. 24 du tirage à part.

(13) Cardinali, *Diplomi imperiali*, tav. 21.

(14) Cardinali, ibid., tav. 24.

(15) Baudi de Vesme, ouvrage cité.

(16) Cardinali, ibid., tav. 27.

blanche opaque et présente l'aspect d'un biscuit. Le centre a la forme d'un prisme hexagonal, décoré de six métopes contenant chacune un fruit modelé en haut relief; la base est ornée de pétales. Les coutures qui existent sous le pied nous font voir que la pâte a été moulée dans un creux divisé en trois pièces. Les fruits se répètent deux fois chacun; la grenade et la grappe de raisin sont bien facilement reconnaissables; le troisième me paraît être une coloquinte à écorce rugueuse ou plutôt un gros cédrat. La disposition des pétales en chevrons qui ornent la partie inférieure du vase rappelle certaines coupes de bronze trouvées en Assyrie par M. Layard (*a Second ser. of mon. of Nineveh*, pl. 57 E, 59 B et C) et aussi ces deux petits vases asiatiques de terre émaillée en vert pâle trouvés à Athènes, l'un acquis pour le musée de Leyde par le colonel Rottiers, l'autre donné au musée d'Amiens par M. de Lagrénée (1), ministre de France en Grèce.

Ces derniers monuments sont d'une époque fort ancienne; ainsi que l'on peut s'en convaincre en comparant leur forme à celle d'un vase trouvé à Nemrod portant le nom de Sargon et une figure de lion gravée, et en rapprochant les rangées processionnelles d'animaux qui les décorent de celles que nous montrent encore quelques-unes des vingt coupes assyriennes de M. Layard. Quant au vase de M. Pérétié, il ne remonte pas assurément à une date aussi reculée; mais il est intéressant de comparer les symboles qu'il offre à ceux que nous voyons sur les monnaies juives, et sur l'un des sarcophages extraits par M. de Saulcy du tombeau des rois à Jérusalem.

Le cédrat existe, en effet, sur les monnaies frappées sous le pontificat de Yaddus (2), et la grenade, un des ornements du grand prêtre (*Exod.*, XXVIII, 33), un des motifs que Salomon avait prodigués dans la décoration du temple, se retrouve sur les petites monnaies de bronze des princes asmonéens Judas, Jonathan et Jean Hyrcan. La grappe de raisin avec un fragment de branche taillé en *tau* paraît sur la monnaie d'Hérode-Archélaüs et plus tard sur celles de Simon Barcocébas (3).

Parmi les monuments de la sculpture juive où les raisins, les grenades et les cédrats ont été employés, je citerai l'entablement d'un grand tombeau de la vallée de Hinnom, le fronton du tombeau des juges, l'entablement et un couvercle de sarcophage du tombeau des rois (4).

On pourra me faire l'objection suivante contre l'attribution que je propose. Il existe dans le musée de Leyde une curieuse stèle numidique qui a été trouvée près d'El Keff, dans la régence de Tunis, et qui porte au-dessus d'une inscription une figure de Baal tenant une énorme grenade et une grappe de raisin. C'est un monument votif consacré au dieu Baal Khamon (5) Jupiter-Soleil, et Achilles Tatius nous apprend qu'à Péluse il existait une statue de Jupiter Casius, semblable à Apollon et tenant une grenade dont la signification était symbolique : Ἔστι δὲ ἐν τῷ Πηλουσίῳ Διὸς ἱερὸν ἄγαλμα Κασίου· τὸ δὲ ἄγαλμα νεανίσκος, Ἀπόλλωνι μᾶλλον ἐοικώς· οὕτω γὰρ ἡλικίας εἶχε· προβέβληται δὲ τὴν χεῖρα, καὶ ἔχει ῥοιὰν ἐπ' αὐτῇ· τῆς δὲ ῥοιᾶς ὁ λόγος μυστικός (6). Ainsi encore une monnaie phénicienne de Lixus de Mauritanie a pour types : d'un côté, un autel sur lequel est deux fois répété le disque solaire aux ailes éployées, combinaison tout à fait asiatique, et de l'autre côté deux grappes de raisin. Les Phéniciens et les Syriens, pourra-t-on dire, attachaient une idée religieuse à ces représentations qui décorent le vase de M. Pérétié; donc ce vase peut n'être pas l'œuvre d'un artiste juif.

Toutefois je pense qu'après un examen approfondi de la question on sera amené à rejeter, comme je l'ai fait, l'opinion que je viens d'indiquer. D'abord, nous ne voyons sur notre vase ni figure humaine ni symboles païens; ensuite, l'identité de nature des types ne doit pas seule nous guider, il faut par-dessus tout tenir compte de la forme et du style, et il est évident que les grenades et les grappes de raisin empreintes sur le vase de verre présentent certaines particularités dans leur contour et dans leur *faire*, qu'un œil attentif peut reconnaître dans les autres monuments juifs. Les fruits placés dans des métopes constituent même un des caractères distinctifs des tombeaux de Jérusalem. J'ajoute, enfin, que M. Pérétié a recueilli deux autres petits vases de verre de la dimension de celui que je publie et sur lesquels sont modelés, au centre de six métopes, des vases qui présentent la plus frappante analogie avec ceux qui sont gravés sur un certain nombre de monnaies juives et qu'on s'accorde à considérer comme des ustensiles sacrés.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) Voy. Leemans, *Monum. égypt. du musée d'antiq. des Pays-Bas*, pl. LIX, n° 265 et p. 39. Voici la description que donne le savant archéologue : « Terre émaillée bleue verdâtre; vase balsamaire avec l'indication des deux anses, orné autour de la panse de deux séries d'animaux; la première composée d'un lion avec quatre antilopes, la seconde de quatre chevaux (?) tous courants dans un bois de palmiers et d'autres arbres; la partie inférieure du vase est ornée de feuilles de papyrus : tous ces ornements sont imprimés dans la surface. » J'ajoute que dans la zone inférieure on voit trois de ces rosaces si fréquentes en Assyrie et en Babylonie, détails que les Grecs ont reproduits sur leurs vases avec d'autres également empruntés à l'Asie. Le précieux vase du musée d'Amiens ne diffère de celui de Leyde que par le nombre des animaux qui y ont été figurés et qui n'est que de six. Les tombeaux d'Agylla près Cervetri renfermaient, outre les coupes assyriennes d'argent doré qui sont si célèbres, quelques vases de terre, émaillés comme ceux d'Athènes dont nous venons de parler, et presque de même forme.

(2) Le citron ou cédrat dont on se sert pour la fête des tabernacles ne peut pas être plus petit qu'un œuf; mais il peut être assez gros pour qu'il soit nécessaire de le tenir des deux mains. *Mischna*, de tabernac, cap. III, n° 7.

(3) Voy. ces diverses monnaies dans le livre de M. de Saulcy, intitulé : *Recherches sur la numism. judaïque*, 1854, pl. I, II, III, VII, XI.

(4) Voy. Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte et dans les terres bibliques*, atlas, pl. XXX, XXXII, XXXIV, XLIV.

(5) Gesenius, *Monum. ling. phœnic.*, pl. XXII, n° 40.

(6) *Leucipp. et Clitoph. amor*, lib. III, 6; édit. Fr. Jacobs, 1821, p. 63.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

—

Suite (Voy. année 1855, page 101).

2° BYZACÈNE.

Thana.

La médaille que j'attribue à cette ville dont le nom s'écrit aussi *Thenæ*, *Tenitana urbs*, et qui est la moderne *Thaïni*, appartient au Musée de la Haye. Elle a été rapportée de Tunis par Humbert. C'est un grand bronze ayant à l'avers une tête virile (Auguste), devant laquelle sont les traces de lettres romaines illisibles; elle est dirigée à droite. Au revers, tête à

à droite paraissant laurée; au-devant, la légende punique [Punic] = תעינת.

C'est aussi cette pièce qui parait indiquée, avec l'exacte transcription ThAINTh, parmi les *Incertaines puniques*, dans le catalogue des médailles de M. d'Ègremont, n° 145 (14).

Peut-être doit-on rapporter à la même origine une autre médaille du Musée de la Haye, de pareil module et de même métal ayant : Tête d'Auguste avec le lituus ℞. Temple tétrastyle et à l'exergue légende altérée qui apparaît ainsi : [Punic]; mais l'état de la pièce ne permet pas de se prononcer.

Pour la première, le doute ne me semble pas possible. תעינת, qu'il serait difficile d'expliquer directement par le phénicien, peut être la forme libyque de עין. *source, fontaine*, soit *Taowent*, indiqué par Shaw comme signifiant *fontaine* dans le dialecte chonïa des Berbères actuels.

Sfucus ou Sfasferius (Sfas regius?), et, à cette occasion, des villes royales en général.

Gesenius, *Monum.*, p. 316 et 317, avait seul, avant M. de Saulcy, tenté l'explication de la légende composée de neuf lettres qu'il reproduit sur sa Tab. 42, XXI, lettres A et B, C (15). N'ayant point vu les originaux des pièces, dont l'épigraphe est tracée en caractères très-fins, il ne proposa sa transcription qu'avec hésitation, sauf pour les quatre dernières figures, qu'il affirma valoir בילכת. Il a eu raison en ce dernier point. Il avait d'abord rendu exactement aussi les trois lettres qui précèdent immédiatement, savoir : קדם. Mais il s'était trompé pour les deux premiers signes, qu'il rendait par בת. Conduit ainsi à une interprétation qui ne le satisfaisait pas au point de vue de la grammaire, בת קדם בילכת, *Domus perpetua imperii* vel *Domus sustentans imperium*, il avait cru devoir y substituer cette leçon conjecturale et plus erronée encore : בת ראש בילכת, *Domus capitis regni*. Il attribuait les pièces à Juba II.

L'inscription entière, comme je l'ai déjà publié en 1847, se lit : ספק המבילכת, SPhQ HaMMLCT. Les caractères ne présentent pas la dégradation que l'on observe dans les légendes inscrites sur la plupart des monuments numidiques ou mauritaniens; ils sont de forme normale, et Falbe, qui avait fait cette remarque, les a comparés avec raison à ceux du territoire de Carthage.

L'analogie si saisissante du premier groupe avec le nom du roi *Syphax* m'avait d'abord entraîné à y voir ce nom. Mais l'impossibilité de lier un nom d'homme à המבילכת m'avait fait promptement rejeter cette séduisante explication.

Cependant à ce moment même M. de Saulcy faisait paraître, dans la *Revue archéologique*, 3e année, IXe livr., un article à l'effet de rectifier la valeur alphabétique d'un caractère de l'écriture punique, savoir la figure semblable à un R rétrograde, regardée comme valant en effet R par Gesenius et que le savant académicien disait être un *hé*. Il faisait une application de cette opinion aux monnaies de *Juba I* qu'il avait lues d'abord יובעי רם בילכת, *Juba, chef suprême du royaume*, et שייבעי רם בילכת, *De Juba*, etc. (16); il modifiait ainsi la lecture et l'interprétation : יובעי המבילכת ou שייבעי, *A Juba la royauté*. Il présentait précisément à l'appui de cette explication la légende des médailles dont nous nous occupons en ce moment, où המבילכת est correctement écrit; la lisant avec Mionnet : באק המבילכת, il la traduisait : *à Bocchus la royauté*. Je n'aurais eu qu'à remplacer *Bocchus* par *Syphax*, si j'avais adopté la signification de המבילכת. Mais cette espèce d'exclamation, acceptable peut-être pour la légende des monnaies de Juba I où le cas oblique est marqué par un *schin* préfixe, ne me le paraissait plus pour les légendes dénuées de cette servile. D'un autre côté, quelques textes et entre autres une variante des légendes des monnaies de Tyr, me semblaient plaider pour la conservation de la valeur R au caractère alphabétique dont il s'agissait. Je continuai donc à lire sur la médaille de Juba I : יובעי רם בילכת ou שייבעי, *Juba* ou *de Juba, chef suprême du royaume*, et ne pouvant, comme je l'ai dit précédemment, sur celles qui font plus particulièrement le sujet de ce paragraphe, faire de ספק un nom d'homme s'alliant à המבילכת, je le pris pour un terme commun: je rendis la légende ainsi : *l'Abondance du royaume*. Comme Gesenius, j'attribuais les pièces à Juba II, et je pensais que la forme normale des lettres était une restauration opérée par le goût de ce prince éclairé pour les arts et la littérature (17).

(14) Longpérier, *Catal. de médailles grecques, puniques, romaines recueillies à Carthage*. 1843. In-8. Voici la description de cette rare pièce : CAESAR DIVI F. Tête d'Auguste à droite. *Revers* : THAINTH (phénic.). Tête de Vénus diadémée; derrière, un *beth* phénicien. Æ. 8 1/2.

(15) A. Tête nue à gauche; cheveux courts et barbe pointue; dans un cercle de petites perles. ℞. Cavalier barbu, vêtu d'un pallium flottant, courant à droite sur un cheval au galop, le bras gauche fléchi en avant, le droit en arrière; au dessous de l'animal trois globules, et l'inscription dans un cartouche quadrangulaire; le tout dans un cercle composé de petites perles. — Æ. 25. — Falbe, *Rech.*, p. 112, pl. VI; Duchalais, *Mém. de la Société des antiq. de France*, nouv. série, t. IX, p. 433, n° 23.

c. Tête diadémée à gauche; barbe ronde et bouclée; grènetis au pourtour. ℞. Cavalier diadémé et barbu au galop, à gauche, avec le pallium flottant; le bras droit porté en avant et tenant les rênes, le gauche fléchi et paraissant tenir une baguette appliquée contre le cou du cheval; au-dessous du cheval un globule, et plus bas l'inscription dans un cartouche quadrangulaire; le tout dans un cercle. — Æ. 25. — Mionnet, t. I, p. 432, n° 548, pl. XX, n° 49; Falbe, p. 111; Duchalais, p. 132, n° 22. C'est à tort que l'on a dépeint le cheval comme *sans frein*; les traces d'une bride sont très-apparentes sur le bel exemplaire du Cabinet impérial. On sait au surplus, et par les auteurs mêmes qui parlent des *Numidæ infræni*, qu'il y avait aussi des Numides *frænati*. *Silius Italicus* dit dans son livre IV :

.....undique nudi
Assiliunt frænis, infrænatique manipli.

J'aurai plusieurs fois occasion, dans la suite de ce mémoire, de signaler la bride sur des monuments carthaginois et numides.

(16) *Rech. sur la numism. punique*, suite, p. 15.

Ces médailles portent :

a. REX IVBA. Buste du roi à droite; ses cheveux sont crépus, bouclés et ceints d'un diadème dont les attaches sont flottantes; une barbe épaisse cache ses joues et son menton; ses épaules sont couvertes d'une cuirasse sur laquelle est jeté un paludamentum; un sceptre est posé sur son épaule; grènetis au pourtour. ℞. Temple octostyle auquel on parvient par des degrés; sur l'architrave un cippe surmonté d'un fronton; légende en deux parties, une à droite de cinq lettres, l'autre à gauche de six; grènetis au pourtour. — Arg. de 17 à 21 millim. — Pellerin, *Rec.*, III, pl. 120, n° 1; Mionnet, VI, 597, 598; Duchalais, *Mém. des antiq. de France*, nouv. série, t. IX, p. 453.

b. REX IVBA. Buste ailé de la Victoire à droite; un péplum sur ses épaules; grènetis. ℞. Cheval lancé au grand galop à droite; au-dessus, en une seule ligne, la légende précédente; grènetis. — Arg. 11. — Mionn., VI, 598, n° 6; Duchalais, *ibid.*

c. Buste de l'Afrique à droite, la tête couverte d'une dépouille d'éléphant; un peplum sur les épaules; grènetis. ℞. Lion marchant lentement vers la droite, la tête tournée de face; au-dessus légende en deux lignes horizontales, chacune de six lettres. — Æ. 20. — Pell., III, pl. 120, n° 3; Mionn., *Rois de Maurit.*, nos 7 et 8; Duchalais, *ibid.*, p. 441.

d. Tête de Jupiter Ammon à droite; grènetis. ℞. Éléphant marchant lentement à droite, la trompe et la queue baissées; au-dessus la légende précédente. — Æ. 26. — Pell., *ibid.*, n° 2; Mionn., *ibid.*, n° 9; Duchalais, *ibid.*, p. 443.

(17) Entre autres ouvrages de Juba II, Suidas en cite un avec ce titre : *De la corruption de la diction.*

Mais depuis, de nouvelles inscriptions publiées par M. l'abbé Bourgade (18) sont venues démontrer absolument la justesse de la rectification alphabétique proposée par M. de Saulcy. On ne peut donc plus se refuser à lire sur les médailles de Juba I המבמלכת comme sur celles que nous avons ici plus expressément en vue. Or il est bien difficile de ne pas voir dans יובעי, sur les premières, l'équivalent du nom royal IVBA, écrit en latin à l'avers et, par suite, sur les dernières, dans ספק celui de SIPHAC, *Syphax*. Ces deux données semblent se fortifier réciproquement.

M. Movers ayant adopté, avant de connaître les nouvelles inscriptions auxquelles je viens de faire allusion, la valeur *hé* revendiquée par M. de Saulcy pour la figure dont nous avons parlé, a proposé une ingénieuse explication pour les légendes des médailles de *Juba I*, savoir : שיובעי הם מלכת ou יובעי, *Juba* ou *de Juba; monnaie royale*. הם viendrait, par syncope, de הלם, *Feriit, percussit*, et, en effet, on trouve dans *Ezech.*, VII, 11 : המהם, que Gesenius, dans son *Lex.*, rend par *Opes eorum* (19).

Cette interprétation s'adapterait assurément très-bien à nos médailles avec le sens *Syphax* pour le premier groupe au lieu de *Juba*. Mais lorsque MM. de Saulcy et Movers ont proposé leurs explications, on ne connaissait pas une pièce publiée en 1849 par Duchalais, *Mém. cité*, p. 444, pl. II, n° 14, et présentant : Buste de l'Afrique à droite et couvert d'une dépouille d'éléphant; un péplum est jeté sur ses épaules; derrière, deux hastes; devant, légende = דקנת המבמלכת (DQNT) ou רקנת (RQNT). ℞... SOSI.F... Tête de Janus, barbue et non laurée; un rameau à trois branches sépare les deux têtes, au-dessus desquelles, à gauche, se montre la lettre D (20).

Voici donc trois catégories de médailles dans lesquelles nous trouvons une formule identique המבמלכת, *royaume* ou *royale*, précédée d'un groupe différent; il est évident que ces trois groupes eux-mêmes doivent avoir une corrélation qui fasse sortir un sens analogue de leur union au terme commun; si donc dans les deux premières catégories il s'agit d'un nom de roi, il en doit être de même dans la dernière; sinon, dans aucun cas il ne doit y avoir de nom royal. Or il est impossible de trouver un nom de roi numide ou mauritanien dans DQNT ou RQNT, premier groupe de la médaille dont nous venons de parler.

D'un autre côté, המבמלכת, en hébreu, se rencontre comme épithète signifiant *royale* après עיר, *ville*, par exemple, *Jos.*, X, 2; I. *Sam.*, XXVII, 5. Il est donc possible de le trouver joint à un nom propre de ville au lieu du nom commun, et alors il répondrait à l'adjectif latin *regius* ou *regia*, dans la basse époque *regiensis* ou *regensis*, qui suit en effet plusieurs noms de villes africaines.

A ce point de vue, le groupe des médailles de *Juba I* pouvant se lire היבעי aussi bien que יובעי, il est permis d'y voir le nom d'*Hippo* qui portait en effet le titre de *royale*. La leçon היבעי même ne s'opposerait pas à cette attribution.

Toutefois Falbe, p. 110 de ses *Rech.*, décrit un médaillon de *Juba I* en ces termes : « Temple octostyle dans un cercle de petites perles. ℞. Temple pentastyle avec un architrave très-haut et une galerie au-dessus. Dans l'exergue, l'inscription numidique figurée dans le *Recueil des planches*, de Mionnet, pl. XXX, n° 2 » (שייבעי המבמלכת ou שייפעי), et il ajoute : « Deux exemplaires de ce médaillon furent apportés à Tunis par un Bédouin domicilié entre Bedja et Testour. Il assurait que dans les environs il y avait une colline qu'on appelait *Juba* et sur le sommet de laquelle on voyait des masses considérables de ruines. » Aurait-elle été là plutôt, sous le nom même de *Juba*, ייבעי, la ville royale à laquelle les médailles se rapportent? Peut-on penser que *Juba regiensis* est le véritable nom caché sous les formes altérées de *Jubaltiensis*, *Jubedidiensis*, *Jubalidiensis* par lesquelles tour à tour est indiqué, dans divers actes, l'évêque d'un siége de la province Byzacène (21), comme on voit *Villadegensis* pour *Villa regensis*, et une foule d'autres corruptions orthographiques? Je laisse la question à décider, faisant d'ailleurs observer de nouveau qu'*Hippo regius* satisfait pleinement à la condition énoncée.

Quant aux médailles portant ספק, M. le duc de Luynes, en constatant l'exactitude de cette transcription, y a vu le nom du roi *Syphax*, ainsi qu'il l'a exposé dans un article publié dans la *Revue numism.*, 1850, p. 312-316, et qu'il vient de le rappeler dans le mémoire si intéressant dont sont enrichis deux des derniers cahiers du présent Bulletin. C'est une grave autorité qui serait bien faite pour m'ébranler. Mais le savant numismate regarde המבמלכת comme le sujet de la phrase : il dit, pour ces médailles-ci, *Syphacis regnum*, pour celles de Juba I, *Jubæ* ou *Quod Jubæ regni* (*pecunia*). Ainsi, le régime serait avant le sujet : pareille inversion serait contraire à la règle hébraïque.

(18) *Toison d'or de la langue phénicienne*, in-folio.

(19) M. Movers (*Encykl.* de Ersch et Gruber, 3e sect., O-Z, p. 347 et 437) applique cette interprétation à la légende d'un exemplaire des médailles de *Sabrata* sur lequel, dans la première note, j'ai annoncé que je reviendrais. La pièce porte : CAESAR. Tête d'Auguste à droite avec la couronne radiée; devant, le lituus. ℞. Tête de Sérapis à droite; légende en caractères puniques de basse époque divisée en deux parties, l'une, au devant de la tête, valant Ts*a*BR*a*TAN, l'autre, derrière, à expliquer. S'en rapportant à la leçon fournie par Gesenius, tab. 43, XXIV, F, M. Movers transcrit et traduit ainsi la légende entière : הם עם עכבר שברתנן, pour הלם עם וחבר ש״, *Moneta populi et curiæ Sabrathon*. Une interprétation obtenue par de pareilles mutations de lettres serait déjà difficile à admettre. Mais elle est d'ailleurs fondée sur une inexacte reproduction de la partie de légende à éclaircir. Pellerin, au n° 1 de la pl. II de sa *seconde lettre*, l'a beaucoup plus fidèlement tracée; on y lit : המיאעכבר. L'examen d'un exemplaire du Cabinet impérial m'a prouvé que le troisième signe seulement est incomplétement figuré, probablement parce qu'il était fruste; il manque au devant de la figure en forme de 2, y attenant supérieurement, un petit trait qui, au lieu d'un *iod*, en fait un *schin* de basse époque. La légende entière est donc : צברתנן המשאע כבר. Au premier aperçu l'on est porté à supposer qu'il y a de l'analogie entre המשאע et המבמלכת des pièces numidiques; que c'est, par conséquent, selon mon explication, une qualification de la ville. J'y vois, en effet, avec l'article, un dérivé ou de מוש, *Recedere*, qui a fait le nom d'homme מישא *Recessus*, et celui de lieu משא, ou de ישע, *Amplus, spatiosus, late patens fuit*, undè cum הושיע facili et proclivi via, gradus factus sit in *servare* et *salutem ferre*, quod est *aliquem, qui in angustiis pressus erat et circumseptus, in spatium et libertatem, cum amplitudine et abundantia conjunctam, traducere* Schultens, *Orig. hebr.*, 8). Le dernier verbe a donné un nom d'homme, מישע, qui peut faire admettre notre nom de lieu de formation analogue. L'un ou l'autre des deux thèmes, mais le second surtout, peut s'adapter à l'idée de *port*, de *havre*, particulièrement sur la côte dont il s'agit. Dans un cas l'*ain*, dans l'autre l'*aleph* serait *mater lectionis;* les monuments puniques de la Numidie offrent des exemples de chacun de ces emplois : ou peut-être le mot est-il une fusion des deux radicaux. כבר serait l'adjectif *grand*, qui conviendrait très-bien, comme dans le nom arabe de *Mers-el-Kebir*, près d'Oran. La traduction serait *Sabrata le grand port*. Peut-être encore משאע, dans le sens complexe *Retraite opulente*, équivaut-il au latin *Villa*, et s'agit-il, par conséquent, non du port de *Sabrata*, mais de la station *Villa magna* placée, dans l'Itinéraire d'Antonin, sur la route de *Macomades* à *Leptis magna*, à 87 milles ouest de *Sabrata;* ce serait une association semblable à celles des médailles d'*Oea*. L'article aurait pour objet de convertir le nom commun en nom propre, comme dans הירדן, *le Jourdain*.

(20) Je ne puis, à cette occasion, m'empêcher de citer une inscription découverte à Constantine par M. Aubin, lieutenant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, et rapportée dans l'*Annuaire archéologique* de cette ville, 1852, sous le n° L, p. 67. Il est fait mention de plusieurs membres de la famille *Sosia*.

(21) OPTATUS, *de Schism. Donatist.*, éd. Dupin, p. 265, note 117.

La difficulté subsiste donc telle que je viens de la présenter. En m'en occupant derechef, j'ai été frappé par cet autre passage de Falbe, p. 79 : « On peut rappeler les recherches déjà faites sur l'analogie des dénominations anciennes avec celles des Arabes et faire observer que la ville de *Sfax, Sefax, Sfakous, Sphacus* (si, comme on peut le croire, ce nom dérive de *Syphax*) serait du petit nombre de celles qui ont conservé leurs noms antiques, faiblement altérés. » En rapprochant cette remarque des descriptions de la ville dont il s'agit, je me demande si l'on ne doit pas y voir l'explication du groupe en question; en effet, Léon l'Africain, entre autres, en dit, sous le nom d'*Asfacus*: « Temporibus exstructa fuit, quibus cum Romanis gerebant bellum. Muris altissimis atque munitissimis cingitur; incolis olim fuit ditissima. »

La plupart des géographes, depuis d'Anville, regardent *Sfax* comme correspondant par sa situation à l'ancienne *Taphra* ou *Taphrura*. En admettant provisoirement cette opinion, je ferai observer que *Taphra* ou *Taphrura*, mots grecs, ne peuvent donner le nom primitif de la ville. D'un autre côté, selon M. Mac Guckin de Slane (*Descr. de l'Afr. d'Ibn-Haucal*, Journal asiat., 1842, 1er sem., p. 171, note), le nom de *Sfax*, سفاقس ou صفاقس, par sa forme, ne peut appartenir à aucune racine arabe; il n'est donc pas moderne. Rien, dès lors, de plus naturel que de le considérer comme une simple transcription de la forme latine *Sphacus, Sfacus*, pour *Sphaq* ou *Sfac*, nom primitif dont l'emploi, dès une haute antiquité, comme nom de ville, est indiqué par la tradition mythologique reproduite dans le *Sertorius* de Plutarque, savoir qu'après la mort d'Antée, roi de Mauritanie, sa femme *Tinge* eut d'Hercule un fils appelé *Sophax*, qui régna et fonda une ville du nom de sa mère. D'après une acception bien connue du verbe hébreu בנה, signifiant au propre *bâtir, édifier*, cela veut dire que sous la puissance conquérante représentée par Hercule, la ville de *Tingis* étendit son domaine et fonda, au moyen d'une colonie, une autre ville nommée *Sophax*, c'est-à-dire *Abondance*. *Sphacus* doit être l'*Epichus* que Scylax indique dans la Byzacène et qu'on ne sait où placer précisément. A propos de ce point même, Mannert, *ouvr. cité*, p. 164, fait remarquer que le texte de cet auteur est corrompu : or quelle faute de copie pourrait avoir été plus facile que celle du *sigma* pris pour *epsilon*, soit Σ ou C pour E ou Θ? Quant à l'emploi de P pour *Ph*, il n'a rien de surprenant puisqu'un seul signe en phénicien rendait ces deux nuances de l'articulation labiale et que *Pœnus* et *Phœnix* étaient équivalents.

Mais il me paraît douteux que *Sfax* occupe réellement l'emplacement de *Taphra;* en effet, le Békri, qui cite *Sfax*, mentionne un peu après, de l'est à l'ouest, une ville dont il écrit le nom كرفي que M. Ét. Quatremère, p. 32 de sa traduction, s'est abstenu de transcrire, en raison sans doute de l'absence de point diacritique, et qui me semble pouvoir être rendu par *Tarpha* pour *Taphra*. Shaw, t. I de la trad. franç., p. 251, me paraît confirmer cette conjecture en disant : « A une petite distance de *Mahares* (*Macomadibus*), on passe la rivière de *Tarff*, qui prend sa source près des ruines de *Tarfowah*, quatre lieues à l'ouest de *Mahares :* il y a une grande affinité entre le nom de ce village et la *Taphrura* de Ptolémée ou la *Tapauru* des tables de Peutinger. »

Quoi qu'il en soit, dans l'un ou l'autre cas, l'attribution que j'indique rentrerait dans la vue de Falbe.

Mais peut-être en se retraçant de nouveau les altérations nombreuses et quelquefois si profondes qu'ont subies, dans la dernière période de l'antiquité, surtout en Afrique, tant de noms de villes, sera-t-on plus disposé à penser que l'expression entière *Sfac, Sfacus regiensis* doit être rattachée, au moyen d'une légère modification, à l'appellation *Sfasferiensis* que portait un évêque de la *Mauritanie césarienne.* Peut-être l'épithète *Regius*, d'où *Regiensis* altéré en *Feriensis*, avait-elle pour objet de distinguer ce *Sfacus* de celui de la Byzacène, et cette situation, mieux d'accord avec la géographie historique, me porte à préférer cette hypothèse. Les caractères numismatiques y répondent d'ailleurs parfaitement. En effet, la Mauritanie césarienne a été taillée dans le territoire que comprenait primitivement la Numidie. Or les pièces dont nous nous occupons ressemblent, pour la fabrique et les types, à celles qui, ayant d'un côté une tête barbue et diadémée à gauche, de l'autre un cheval galopant, sont généralement attribuées à la Numidie, et que l'on trouve en effet si fréquemment à Constantine ou dans les environs. Sur celles-ci la barbe est ordinairement pointue; mais en observant avec attention une série de ces pièces nombreuses, on peut reconnaître une gradation; d'un autre côté, on voit sur l'un des exemplaires avec le groupe *Sfac* cités par Falbe, une barbe pointue. Enfin, je possède une pièce portant à l'avers une tête approchant beaucoup de celle de l'autre exemplaire et dont le revers est un cheval galopant à gauche, avec un globule sous le ventre, sans cavalier ni légende, comme sur les pièces de Numidie dont je viens de parler. C'est la transition. On peut faire remonter les monnaies que nous étudions à l'époque du roi homonyme, et ainsi s'expliquerait la forme normale des lettres sur laquelle M. le duc de Luynes, dans le mémoire qu'il vient de publier, s'appuie pour établir, avec la sûreté ordinaire de ses appréciations, un jalon paléographique.

Pour résoudre péremptoirement le problème commun à l'ensemble des médailles portant la partie de légende הבעלת, il faudrait trouver pour le premier groupe de la pièce publiée par Duchalais, un nom de ville incontestablement applicable. J'avoue que je n'en suis point là; cependant, en adoptant la transcription DQNT, ne peut-on pas y voir la forme originale de *Tacciunæ*, nom d'une résidence de la province proconsulaire d'où l'évêque *Metus* a reçu, dans la Notice, la désignation de *Tucanensis*, ou de *Tacatta*, ville de la côte numidique, non loin d'*Hippo regius*, dont il est dit dans Mannert, trad. de Marcus et Duesberg, p. 362 : « Elle doit avoir eu quelque importance, car elle est citée également dans Pline et dans Ptolémée. » On trouve un exemple de la mutation du D punique en T latin dans le nom BOCVT écrit sur des médailles pour BOCVD. Dans *Tacatta* (*Itin. d'Ant.*, Mss. BD, édit. de Fortin d'Urban, p. 5), le premier T remplacerait le N du nom punique, *Ducanta, Tucanta, Tacatta*. A la vérité, on ne rencontre le nom ni de l'une ni de l'autre de ces villes avec le titre de *royale ;* mais il est cité tardivement et d'autres villes qui ont certainement porté ce titre sont souvent mentionnées sans lui, par exemple *Thirmida*. Pour les autres considérations archéologiques sur cette curieuse médaille, je renvoie à l'intéressant mémoire de Duchalais.

A. JUDAS.

La suite à un prochain numéro.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cie, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

IIe ANNÉE. N° 2. FÉVRIER 1856.

SOMMAIRE. — *Monuments chrétiens inédits (explication de la planche I).* — *Chronologie de la vie de Datame; médailles de ce satrape.* — *Médailles de l'Afrique septentrionale avec des légendes puniques (suite).* — *Antiquités recueillies par M. Péretié.*

MONUMENTS CHRÉTIENS INÉDITS.

Explication de la planche Ire.

J'ai acheté à Rome le plus grand nombre des objets reproduits dans la planche qui accompagne le *Bulletin;* à l'exception de la pierre n° 11, tous ces petits monuments font partie de ma modeste collection. J'en donnerai une courte notice, sans développer les divers points de l'antiquité chrétienne auxquels se rattachent ces fragiles débris.

1.

Pâte de verre imitant la sardoine et portant le monogramme du Christ, chiffre aussi rare sur les pâtes qu'il est fréquent sur les pierres dures.

2 et 4.

Deux camées de verre; le Cerf et la Colombe s'y détachent en blanc sur fond brun.

3.

Petite plaque de bronze repoussé. Les Mages, au nombre de trois (1), viennent adorer le Sauveur et lui apportent des présents (2); ils sont, suivant l'usage, vêtus d'une tunique courte et coiffés du bonnet phrygien qui, dans les monuments chrétiens antiques, caractérise les personnages orientaux (3); leur attitude, celle de la Vierge, la forme du siége sur lequel cette dernière est assise (4), l'étoile qui brille au ciel (5) rappellent la disposition généralement adoptée aux premiers temps de l'Église pour la reproduction de ce sujet (6).

Ce petit bronze me parait appartenir au IVe siècle.

5.

Camée sur onyx à deux couches; les mots ΜΑΡΙΑ ΖΗCΑΙC ΠΟΛΛΟΙC ЄΤЄCIN ressortent en blanc sur un fond gris; le nom de ΜΑΡΙΑ et surtout la forme des caractères m'ont permis de classer ce monument parmi ceux des fidèles. L'acclamation qu'il porte est fréquente. J'ai vu en 1854, chez un marchand de Rome, une cornaline sur laquelle on lit ΖΗCΑΙC | ΠΟΛΛΟΙC | ЄΤЄCIN.

(1) Ce nombre, que ne détermine pas l'Évangile, n'est pas toujours constant sur les monuments antiques. Une peinture inédite du cimetière de Sts Marcellin et Pierre ne présente que deux Mages; j'en ai vu quatre sur une autre fresque de la catacombe de Sts Nérée et Achillée. Cf. Buonarroti, *Vetri*, p. 70; Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, p. 88 et 173; Munter, *Sinnbilder*, II, 76; Thilo, *Cod. apocr. Nov. Test.*, t. I, p. 388, etc.

(2) Bottari, t. I, p. 88, 89, 150.

(3) Bottari, t. I, p. 87. Cf. Burmann, *Anthol.*, t. II, p. 13.

(4) Bottari, t. I, p. 149.

(5) Gori, *Osservazioni sopra il S. Presepio*, n° XII; Bottari, t. II, p. 167.

(6) Bosio, *Roma Sott.*, p. 93, 95, 99, 279, 287, 389, 411, 423, 589; musée d'Arles, sarcophages nos 126 et 127. Cf. la médaille attribuée à Jean Zimisces (Banduri, *Num. imp.*, t. II, p. 738) et celle de Jean Paléologue (Saulcy, *Numismatique byzantine*, p. 448; voir dans les *Lettres du baron Marchant*, 2e édition, p. 108, la note de M. de Longpérier).

6.

Pâte de verre bleu d'une empreinte assez peu nette; je crois y voir la Colombe au-dessus de trois Grenades; c'est avec hésitation que je donne place à ce petit monument, la représentation de la Grenade, dont les Pères constatent la signification symbolique (7), n'étant pas encore tombée sous mes yeux.

7, 8, 17.

Cornaline, les Poissons et l'Ancre; pâte imitant la sardoine, deux Poissons; cornaline, Poisson avec le mot ΙΧΘΥC.

Dans le beau travail qu'il vient de publier sur l'usage du Poisson symbolique et du mot ΙΧΘΥC chez les premiers chrétiens, M. de Rossi a nettement établi l'antiquité de cet arcane antérieur à tous les autres emblèmes (8), et dont on ne trouve, pour ainsi dire, plus d'exemples à Rome, dès le commencement du Ve siècle (9). C'est dans cette ville que j'ai acquis les nos 8 et 17; je ne doute pas que la pierre n° 7, détachée d'un collier moderne de monture toute romaine, n'ait une même origine.

Je ne puis que renvoyer, pour l'histoire du mot ΙΧΘΥC, du Poisson et de sa réunion au symbole de l'Ancre, aux longs et précieux développements que donne sur ce point M. de Rossi; on jugera, par le relevé qui termine son travail, de la rareté des pierres gravées qui portent le mot ΙΧΘΥC.

Le symbole du Poisson est peu fréquent sur les pâtes antiques.

9.

Intaille sur caillou; la Colombe, portant le rameau d'olivier, est posée sur l'Arche représentée, suivant l'usage et par un abus du mot *arca*, comme un coffre de forme carrée (10).

10.

Prime d'émeraude; le Bon Pasteur. Dans le champ, ΛΟΥΚΙ, *Lucii*.

11.

C'est sur une de ces pâtes de verre imitant le jaspe rouge, dont la patine prend une si belle teinte d'or, que Peiresc a vu cette représentation du Bon Pasteur, avec le nom de ΧΡΙCΤΟΔΟΥΛΟ, où il lit mal à propos « ΑΡΙCΤΟΔΟΥΛΟC, bonus servus. » Ce petit monument ne m'est connu que par une empreinte

(7) Boldetti, *Osservazioni*, p. 163. La Grenade figure dans l'ornementation du vêtement pontifical d'Aaron. *Exod.* XXXIX, 22, 23, 24.

(8) *De Christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, p. 5 et 9. (Extrait du *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 545-577.)

(9) *Op. cit.*, p. 9.

(10) Bosio, p. 93, 99, 231, 291; à la p. 339, le coffre est garni d'une serrure; Gudius, *Antiquæ inscriptiones*, 365, 1; Bellori, *Lucerne*, III, 29; Bold., 362; Maffei, *Mus. Veron.*, 279, 1; Perret, *Catac.*, pl. 40; Ch. Lenormant, *Signes de christianisme sur quelques monuments numismatiques du IIIe siècle*, p. 4. — Une gemme de la collection Hamilton, dont je possède l'empreinte, porte, au milieu d'autres symboles chrétiens, une représentation de l'Arche analogue à celle de ma pierre.

conservée dans ses papiers, au milieu d'un certain nombre de cachets de cire rouge pris sur des pierres appartenant à Bagarris (11).

12.

Pâte de verre de couleur violacée; le Bon Pasteur; à ses pieds, deux Brebis regardant en dehors.

13.

Fond de verre semblable à ceux qu'a publiés Buonarroti (12). Dans une feuille d'or recouverte d'un verre blanc et appliquée sur fond brun, se détachent cinq personnages. L'absence du mât coupé en croix par la vergue (13) ne m'empêche pas de reconnaître ici une représentation symbolique de l'Église primitive.

14.

Portrait peint et doré sur verre et non entre deux verres, comme le sont les nos 13 et 15; je n'ai pas encore rencontré d'autres exemples de ce genre de travail (14). Le monument dont je donne la figure me paraît appartenir au VIe siècle.

15.

Débris d'un fond de verre de grande dimension: on y retrouve le haut d'une tête nimbée et les deux dernières lettres de l'acclamation [ZES]ES si fréquente sur les monuments de l'espèce (15).

16, 18.

S'il est certain que le Paon et le Bélier figurent parmi les symboles des premiers chrétiens, je n'oserais affirmer que ceux dont je donne la copie ne soient pas les attributs de Junon et de Mercure (16).

19.

Parallélogramme de verre grisâtre recouvert d'une couche d'émail vert et percé, dans sa longueur, de deux trous qui permettaient de l'assujettir. Cette petite pièce porte les mots ΕΙΡΗΝΗ ΧΡω, *utere in pace* (17), acclamation d'un usage fréquent puisqu'elle se retrouve sur deux pierres du recueil de Ficoroni (18), et mieux encore, comme nous le voyons, sur une pâte de verre (19).

20.

La jolie sardoine qui porte la légende SALVS RESTITVTA, a été rapportée d'Italie. Ces mots se retrouvent, sur une pierre du recueil de Ficoroni, simplement accompagnés d'une palme (20). Ici le sujet est plus développé; avec l'inscription et la palme, on voit un personnage, au buste entouré de bandelettes et dans l'attitude d'un cadavre couché au tombeau. J'ai dit ailleurs (21), en citant cette figure, que sauf un petit nombre d'exceptions faites pour confirmer plutôt que pour infirmer la règle, les représentations antiques tirées du Nouveau Testament s'arrêtaient à la comparution devant Pilate, les fidèles évitant ainsi de retracer les humiliations et les souffrances auxquelles s'est condamné le Sauveur; j'ai compté parmi ces exceptions le monument qui est sous nos yeux et qui me paraît représenter le Christ enseveli (22). A moins de voir, avec Ficoroni, dans les mots SALVS RESTITVTA la mention peu explicable d'un vœu fait pour la santé recouvrée, il semble difficile de ne pas reconnaître ici l'existence d'un mot chrétien qui, pour être rare sur les monuments, n'est cependant pas sans exemples (23).

La figure ne peut être celle de Lazare, le seul personnage que les fidèles aient représenté au tombeau, car il était entiè-

(11) Biblioth. imp., dépt. des mss., suppl. français, 912; *Recueil d'antiquités*, fo 223. En tête de cette feuille est écrit : « Gemmæ heredum Bagaræi. » On y trouve l'empreinte de l'anneau de Michel-Ange et d'autres pierres gravées importantes qui font aujourd'hui partie du Cabinet des médailles (Cf. du Mersan, *Encyclop. des gens du monde*). Le folio 227 porte la copie d'une sardoine chrétienne de la même collection (« apud Bagaræum »), et sur laquelle Peiresc a lu l'acclamation = ΕΙϹΤΟϹ | ΙΗϹΟΥϹ | ΜΕΤΕΜΟΥ. *Christus Jesus mecum.*

Pour sauver de l'oubli un bijou antique d'une espèce rare découvert à Autun et aujourd'hui disparu, je transcrirai ici une note classée au folio 111 du même manuscrit :

« Le Sr Simon de Montaigu, lieutenant général à la Chancellerie, en la » ville d'Autun en Bourgoigne, beau frère du Sr Venot (qui est héritier et » tenancier des biens du feu premier président de Chasseneux), homme » d'environ LX ans, qui est fort honneste et fort curieux, a fait recueil de » quelques antiquitez trouvées ez environs d'Autun, entre lesquelles y a un » brasselet d'or antique en forme des ordinaires demi seins des femmes et » dont les annellets sont creux et fort delliez et remplis d'ambre gris. Et y » a en l'assemblage des charnières un visage d'Empereur enchassé en la » forme de chatton. Led. S. Venot n'ayant peu se bien ressouvenir si c'est » véritablement une médaille qui y soit enchassée ou autre figure, ne s'il » y a des lettres à l'entour. »

(12) *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro.* Firenze, 1716, 1o.

(13) Cette disposition est comptée par les Pères au nombre des figures naturelles qui donnent la forme de la croix (Clem. Alex., *Pædag.*, III, 11; Gr. Tur., *De gloria Mart.*, I, 83, éd. Ruinart, p. 815; cf. Tertull., *Ad gentes*, c. 12; Paul. Nol., éd. de 1685, appendix, p. 91). Je puis cependant citer un certain nombre de monuments chrétiens où la Barque est représentée sans mât ou sans antenne. (Bold., p. 363, 385; Passionei, *Iscr. ant.*, p. 125, no 88; Perret, *Catac.*, t. V, pl. 53.)

(14) Cf. mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. I, p. 114, note 3 (sous presse).

(15) Buonarroti, *Vetri*, tav. I, II, V, etc.

(16) Peiresc indique encore, dans la collection de M. Venot, un autre objet trouvé à Autun qu'il convient de signaler ici. « Il a, dit-il, afforce de » petites cueillers de bronze et entr'autres il en a une d'argent toute pareille » à celle de M. Rubens dans laquelle il y a un Mercure assis accompagné » de son coq et de son mouton. Mais en bas auprès de son siége et contre » iceluy, il dict quon y voit paroistre son pétase bien distinctement sans se » pouvoir souvenir s'il est d'or ou doré. Ce que mon frère avoit creu estre » un cloud d'or en la cueiller de M. Rubens, lorsqu'il l'avait acheptée du » Sr Gault, et que ledit Sr Rubens en eust si grande envie qu'il ne se peut » desdire de la lui laisser. » (Cf. ci-dessus ma note no 11.)

(17) Les mots IN PACE ne s'inscrivaient pas exclusivement sur les tombes. On les remarque dans quelques légendes de fonds de verre : HILARIS *vivas cum* TVIS OMNIBV FELICITER SEMPER IN PACE DEI, Bold., *Osserv.*, p. 514; CONCORDI BIBAS IN PACE DEI, HILARIS VIVAS CVM TVIS FELICITER SEMPER REFRIGERIS IN PACE DEI, Buonar., *Vetri*, tav. V et XX : cette formule existe probablement aussi sur un bijou mérovingien trouvé à Saint-Maur (Jura). Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, dissert., no 368.

(18) *Gemmæ antiquæ litteratæ*, tav. VI, no 10, et tav. XI, no 3.

(19) Ces reproductions, peu coûteuses, multipliaient des sujets ou des légendes en faveur, et les mettaient à la portée des plus pauvres.

(20) *Gemmæ litteratæ*, tav. III, no 1.

(21) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 156.

(22) Suivant une règle assez constamment suivie sur les monuments, et dont j'ai pu constater l'application en Gaule comme en Italie, le Christ est imberbe dans les actes de sa vie humaine, barbu lorsqu'il est représenté avec son caractère divin. Cette distinction est nettement tranchée sur des sarcophages à scènes multiples où le Seigneur est ainsi figuré à la fois avec et sans barbe; imberbe dans les scènes évangéliques, barbu lorsque, debout sur la montagne mystique d'où s'échappent les quatre fleuves, il paraît avec tout l'éclat de sa gloire divine (Bosio, *Roma sott.*, p. 63, 65, 67). On remarquera qu'ici la figure est imberbe, détail qui ne présenterait ainsi aucune difficulté.

(23) Bosio, p. 656; Banduri, *Num. imp.*, t. II, p. 595; cf. Marini, *Papiri diplomat.*, p. 330 B; Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 90; Mamachi, *Orig. christ.*, t. III, p. 22.

rement enveloppé, comme le montrent les monuments (24), d'accord avec le texte évangélique (25).

Les passages de saint Jean relatifs à l'ensevelissement de Notre-Seigneur nous apprennent que le corps divin fut entouré de bandelettes, suivant l'usage hébraïque (26), et qu'on posa sur sa tête un *sudarium* indépendant, double circonstance que reproduit la sardoine. Que dire maintenant des membres restés libres? L'artiste a-t-il suivi sur ce point une tradition? a-t-il pensé qu'en ne mentionnant pas spécialement, comme pour Lazare, l'enveloppement des extrémités (27), l'apôtre avait voulu faire entendre que ces parties n'avaient pas reçu de bandelettes? Le lecteur jugera de ces questions sur lesquelles j'ai voulu appeler son attention, en mettant sous ses yeux un monument d'une nature évidemment exceptionnelle.

La finesse du travail et la forme des lettres permettent d'attribuer cette sardoine au IVe siècle.

21.

Le mot OMNIBVS est inscrit, en caractères autrefois dorés, sur une petite plaque de verre bleu percée dans son épaisseur comme les objets destinés à recevoir une monture. Je crois voir, dans ce mot isolé, l'expression du sentiment de charité universelle inspirée aux fidèles par les préceptes évangéliques. C'est là un point que j'ai développé ailleurs, dans un travail auquel on me permettra de renvoyer (28).

Ce verre me paraît remonter au Ve siècle.

22, 23, 24.

Si j'ai témoigné quelque hésitation pour la classification de quelques-uns des objets qui précèdent, je n'éprouve aucun doute sur le caractère païen de ces trois tessères de plomb; je ne les donne ici que pour rappeler par des exemples que la présence des symboles choisis par les chrétiens parmi les représentations familières à l'antiquité, ne constitue pas toujours un élément d'attribution certain et absolu.

On peut consulter, sur les tessères de plomb, le recueil de Ficoroni (29) et le beau travail du Père R. Garrucci (30).

EDMOND LE BLANT.

CHRONOLOGIE DE LA VIE DE DATAME

ET MÉDAILLES QUI DOIVENT LUI ÊTRE ATTRIBUÉES.

Il est assez remarquable que Cornélius Népos ait jugé à propos, comme il le dit expressément, d'écrire d'une manière plus suivie et plus detaillée qu'il ne fait ordinairement, la vie d'un satrape perse, dont les autres historiens de l'antiquité ont à peine fait mention. Xénophon ne nomme pas Datame une seule fois; Diodore se borne à raconter sa mort, tout en faisant l'éloge de ses talents militaires. En dehors du récit de Népos, tout ce que l'on sait de Datame se réduit à quelques faits de guerre racontés par Polyænus, par Frontin et par Aristote. Le silence de Diodore est d'autant plus singulier que cet historien raconte des événements auxquels Datame a dû être mêlé, et qu'il avait à sa disposition les Philippiques de Théopompe, source à laquelle paraissent avoir puisé tous les auteurs qui ont parlé du général perse.

La vie de Datame, telle qu'elle est racontée par Népos, présente un enchaînement de faits qui se suivent évidemment selon l'ordre chronologique; mais il n'est pas toujours facile d'assigner à ces faits leurs dates précises dans l'histoire contemporaine et de rattacher au récit suivi de Népos les notices éparses dans les autres auteurs. C'est cette question de chronologie que nous allons essayer d'éclaircir en suivant le récit du biographe latin :

1° Camissarès, père de Datame, périt dans la guerre entre Artaxerxe Mnémon et les Cadusiens, et Datame s'y étant distingué, reçoit du roi de Perse la satrapie de son père, c'est-à-dire la Cilicie orientale (Népos, *Datam.*, 1).

La fin de cette guerre contre les Cadusiens est fixée par Diodore à l'année 385 (Diod., XV, 10); elle durait déjà depuis quelque temps (Diod., XV, 8). Ainsi l'avénement de Datame à la satrapie de Cilicie est antérieur à l'année 385 et peut être fixé à l'année 386 environ.

2° Datame aide Autophradate dans ses opérations contre les révoltés (Nép., *Dat.* 2).

Autophradate était déjà satrape de Lydie en 391 (Olymp., 97, 2); dans cette année il fut envoyé contre Évagoras, roi de Chypre, à la tête d'une armée, pendant qu'Hécatomnus, roi de Carie, commandait la flotte perse (Théopomp., lib. XII, *fragm.*, Diod., XIV, 98). La révolte d'Évagoras dura jusqu'en 385, époque à laquelle ce prince conclut un traité avec Artaxerxe, qui lui laissa la ville de Salamine et le titre de roi (Diod., XV, 9). Mais les suites de cette révolte durèrent encore quelque temps; Gaos d'abord, et ensuite Tachos se maintinrent en Ionie; ce dernier, après avoir bâti la forteresse de Leucé, près de Clazomène, mourut, et les révoltes qui avaient troublé l'Asie Mineure finirent avec lui (Olymp., 99, 2, avant J.-C., 383. — Diod., XV, 18). C'est dans l'intervalle de 385 à 383 qu'il faut placer la coopération de Datame avec Autophradate; ce dernier, étant satrape de Lydie, était naturellement appelé à diriger les opérations contre Tachos.

3° Datame fait prisonnier Thyus, roi de Paphlagonie, et le mène devant Artaxerxe (Nép., *Dat.*, 2, 3).

La captivité de Thyus était racontée dans le trente-cinquième livre des Philippiques de Théopompe (Athén., IV, p. 145). L'expédition de Datame en Paphlagonie eut lieu entre l'année 383, et l'expédition d'Égypte, dont les préparatifs avaient déjà commencé en 378.

4° Datame est associé à Pharnabaze et Tithrauste dans la direction d'une expédition contre l'Égypte. Pharnabaze ayant été rappelé, Datame a le commandement en chef, et s'occupe de préparatifs. Il soumet Aspis qui s'était révolté en Cataonie (Nép., *Dat.*, 3, 4).

La date de cette expédition contre l'Égypte peut être déterminée avec assez de certitude : c'est celle à laquelle Iphicrate prit part. Ce général envahit l'Égypte de concert avec Pharnabaze dans l'année 374; mais l'expédition échoua et Iphicrate retourna à Athènes, où peu de temps après, en 373, il reçut le commandement d'une flotte (Diod., XV, 41-43).

(24) Bosio, p. 81, 91, 93, 103, etc., etc.
(25) Johann., XI, 44.
(26) XIX, 40.
(27) XI, 44; cf. XX, 7.
(28) *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I, p. 13.
(29) *I Piombi antichi*, Roma, 1740, in-4.
(30) *I Piombi antichi raccolti dall' E. Pr. Cardinale Altieri*, Roma, 1847, in-folio.

Pharnabaze dut être rappelé en même temps; c'est donc vers la fin de l'année 374 que Datame reçut le commandement de l'expédition d'Égypte, dont les préparatifs se poursuivirent à Acé en Palestine, malgré l'échec de Pharnabaze et d'Iphicrate. Ces préparatifs durent occuper l'année 373, et la guerre en Cataonie eut lieu vers 372.

5° Datame, averti des intrigues qui se trament contre lui, quitte la Palestine et se retire en Cappadoce; il se rend maître de cette province et de la Paphlagonie, sans cependant se révolter ouvertement; il s'allie en secret avec Ariobarzane et se prépare à la révolte (Nép., *Dat.*, 5).

Ariobarzane avait succédé, en 388, à Pharnabaze dans la satrapie de Dascylium, qui comprenait le nord de l'Asie Mineure, depuis le golfe d'Adramyttium jusqu'à la Paphlagonie; en 368 il se préparait à la révolte (Xén., *Hell.*, V, 1, 28, VII, 1, 27), et les années suivantes on le trouve en guerre ouverte avec les lieutenants du roi, Autophradate et Mausole (Xén., *Ages.*, 26, Polyænus, VII, 26). L'alliance secrète de Datame et d'Ariobarzane doit donc avoir été conclue entre les années 372 et 368, probablement en 371.

6° Expédition de Datame contre les Pisidiens et trahison de Mithrobarzane (Nép., *Dat.*, 6, Polyæn., VII, 21, § 7).

Ces événements eurent lieu pendant l'hiver qui suivit la défection de Datame, c'est-à-dire probablement vers la fin de l'année 371. La trahison de Mithrobarzane est rattachée par Diodore (XV, 91) à la campagne que fit Artabaze, général d'Artaxerxe, contre les satrapes révoltés en 362. Mais le récit suivi et circonstancié de Népos a une autorité bien plus grande que celui de Diodore, où les événements de plusieurs années sont souvent confondus ensemble.

7° Révolte ouverte de Datame; campagne contre Autophradate (Nép., *Dat.*, 7, 8).

Le récit du biographe latin fait supposer que la révolte de Datame, dénoncée à Artaxerxe, par Seismas, fils aîné du satrape, suivit de près la guerre en Pisidie. En effet, nous avons vu qu'Autophradate, satrape de Lydie, était employé contre Ariobarzane en 367 et 366, et peut-être déjà en 368. Si la guerre en Pisidie eut lieu, comme il est probable, vers la fin de 371, la révolte de Datame ne fut connue à la cour de Perse qu'en 370, et cette année dut être employée par Autophradate à réunir les forces considérables énumérées par Népos (cap. 8). La campagne contre Datame, qui paraît avoir été assez longue, occupa au moins l'année 369 et peut-être l'année suivante; elle se termina par un traité de paix et Autophradate se retira en Phrygie, probablement pour attaquer Ariobarzane dont la révolte, préparée depuis longtemps, devait avoir éclaté. L'incident relaté par Polyænus (VII, 21, § 6) et Frontin (*Strat.* II, 7, 9), se rapporte à la campagne d'Autophradate.

8° Datame, en butte aux embûches d'Artaxerxe, les déjoue par son habileté (Nép., *Dat.*, 9).

Cet état d'hostilité sourde entre le roi et son satrape paraît avoir duré plusieurs années, et remplit l'intervalle entre 368 et la révolte de 362.

9° Opérations de Datame en Paphlagonie et dans le Pont (Polyæn., VII, 21, § 1, Aristot., *Œcon.*, II, 24). Guerre contre Sinope et siége de cette ville (Polyæn., VII, 21, §§ 2, 5, Æn., Poliorc., p. 40).

Les deux premiers incidents pourraient se rapporter à l'expédition contre Thyus; mais il nous paraît plus sûr de les rattacher à l'époque où Datame était maître de la Cappadoce et de la Paphlagonie, et guerroyait pour son propre compte contre les populations indépendantes et les colonies grecques du littoral du Pont-Euxin.

Polyen raconte que pendant le siége de Sinope, Datame reçut du grand roi une lettre qui lui enjoignait de lever le siége : Datame manifesta le plus grand respect pour la dépêche royale et s'embarqua aussitôt. Cet incident dut avoir lieu avant que Datame ne se soit révolté ouvertement, c'est-à-dire en 372 ou 371. Polyen raconte également que Datame, ayant obtenu des Sinopéens des charpentiers pour construire une flotte, sous prétexte d'aller assiéger Sestos, qu'il promettait de leur livrer, employa la flotte contre Sinope elle-même. Cette mention de Sestos est assez embarrassante, et fait soupçonner qu'il s'est glissé une erreur dans le texte de Polyen. En effet, il est difficile de comprendre ce que Datame pouvait avoir à faire à Sestos. Cependant comme cette ville dépendait de la satrapie d'Ariobarzane (Xén., *Agesil.*, II, 26), et que Datame était en alliance avec lui, il est possible qu'après la défaite de ce dernier, Datame ait pu répandre le bruit qu'il allait reprendre cette ville aux ennemis de son allié. Voilà la seule explication que nous puissions donner de ce fait singulier.

10° Révolte générale des satrapes en 362. Datame y prend part. Campagne d'Artaxerxe et d'Artabaze contre lui. Il est assassiné par Mithridate (Diod., XV, 91, Népos, *Dat.*, 10, Justin., *Prolog.*, lib. X, Polyæn., VII, 21, § 3; VII, 29, § 1).

La date de la grande révolte des satrapes de l'Asie Mineure contre Artaxerxe est bien connue. Datame fut constamment victorieux dans ses combats contre les forces perses, et après une campagne assez longue, Artaxerxe dut recourir à l'assassinat pour se débarrasser de cet ennemi incommode; le roi mourut lui-même peu de temps après. Comme la mort d'Artaxerxe est fixée à l'année 359, celle de Datame doit être rapportée à l'année précédente.

Après avoir cherché à éclaircir la chronologie de la vie de Datame, il nous reste à examiner s'il existe quelques monuments numismatiques de ce satrape. Nous ferons remarquer que dans le passage d'Aristote déjà cité (*Œcon.*, II, 24), Datame promet à ses troupes, qui réclamaient leur solde, de battre monnaie aussitôt qu'il serait arrivé à Amisus, et il leur montre des vases d'argent destinés à être convertis en numéraire. Il est possible que parmi les monnaies à légendes phéniciennes frappées à Sinope, on en retrouve qui puissent être attribuées à Datame; quant à présent, il en existe qui, selon nous, ont été frappées par lui à Tarse pendant qu'il était satrape de Cilicie, c'est-à-dire entre 386 et 372.

Les médailles que j'attribue à Datame sont celles que M. le duc de Luynes a données à Dernès, satrape de la Phénicie et des Arabes, à l'époque de la retraite des Dix Mille. Ces pièces ont été frappées à Tarse et non en Phénicie; plusieurs d'entre elles portent le nom du lieu de Tarse Baaltars; de plus, quelques-unes portent le nom de la province de Cilicie 𐤊𐤋𐤊; cette dernière circonstance était inconnue au savant numismatiste qui, après avoir pensé à attribuer ces médailles à Datame, s'est prononcé définitivement pour Dernès. J'ai rencontré récemment un exemplaire de la médaille au type des deux personnages debout, où le mot 𐤊𐤋𐤊 est parfaitement clair; il en existe un également, au cabinet des médailles, mais en mauvais état de conservation. Quant à la légende elle-même, elle est composée de cinq lettres [illegible]; je lis la première

𐤇, ח, la troisième 𐤍, נ, et la cinquième 𐤉, י, comme le fait M. de Luynes; la différence de lecture porte sur la deuxième lettre et sur la quatrième; la deuxième lettre, 𐤃, est lue ר par M. le duc de Luynes; je propose de la lire ד comme dans les mots Abdsohar et Abdémon; on sait du reste que sur les monnaies ciliciennes les lettres ר et ד se ressemblent extrêmement, ou plutôt sont identiques. Reste la quatrième lettre 𐤌, qui peut être un *mim* ou un *schin;* je lui donne la valeur de la première de ces deux lettres comme dans le mot 𐤌𐤋𐤊, qui se rencontre si souvent.

Avec ces nouvelles lectures la légende devient תדנבי, en grec ΤΑΔΑΝΜΟΥ, ce qui diffère peu de ΤΑΔΑΜΟΥ, dont la forme adoucie est ΔΑΤΑΜΟΥ. Dans la lecture de ces légendes phéniciennes, il faut se souvenir que les mots des langues orientales sont toujours adoucis en passant dans l'idiome grec, souvent complétement défigurés. Je citerai un exemple remarquable de l'altération et de l'adoucissement des mots persans par les auteurs grecs. Le dernier satrape de Carie se nomme ΟΘΟΝΤΟΠΑΤΗΣ sur les médailles; les auteurs grecs en ont fait Ορουτοβάτης; ils ont changé le Π en Β, lettre plus douce, et la première portion du mot est devenue ορουτο, assemblage de sons familier aux Grecs, tandis que οθοντο ne l'était pas. Datame, quoique ayant joué un rôle considérable dans l'empire persan, ne fut jamais en contact avec les Grecs, et il ne leur fut connu que par les récits qui se répandirent sur son compte, probablement après la conquête d'Alexandre. Si l'on ajoute à cela que les considérations historiques et le caractère du travail de ces médailles sont complétement en faveur de mon attribution, on sera conduit peut-être à l'adopter.

W. H. Waddington.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

—

Suite (Voy. page 5).

Achulla.

Barthélemy, dans sa lettre au marquis Olivieri, p. 114, a fait connaître un grand bronze du cabinet de France présentant :

Tête imberbe, nue; à droite : ACHVLLA P QVINCTLI VARI. ℞. Tête d'Auguste, nue, à gauche, entre la tête de Caius et celle de Lucius. Au-dessous, C. et L. Sous la tête de Caius, à gauche, contre-marque portant trois lettres puniques = קיר, *qir, qor* ou *qur* (22).

Barthélemy et Lindberg avaient lu à tort sur la contre-marque קסר, *Cæsar;* Gesenius a indiqué la véritable leçon; mais il ajoute : « Quod nescio an vetus aliquod et domesticum ejus civitatis nomen fuerit. »

Je crois qu'en effet c'est le nom primitif de la ville et que le nom latin en est une corruption.

Ce nom latin s'écrivait de différentes manières : *Achulla, Acholla, Achilla, Acilla, Acolla, Cholla.* La dernière forme me porte à penser que, dans les autres, l'A initial est affixe, soit article, comme dans *Agadir,* soit prosthétique et destiné à faciliter la prononciation, d'après un usage qui existe encore aujourd'hui dans cette contrée; on lit en effet dans le dictionnaire berbère publié en 1844 par le ministère de la guerre, Avertissement, p. 111 : « L'adjonction d'un *Elif* en tête de certains mots d'une prononciation difficile se trouve aussi très-souvent dans les pièces écrites par des Arabes algériens. » D'un autre côté, Shaw, *Voyages,* trad. franç., t. II, p. 7, dit, en parlant de la ville d'*Akker,* en Syrie : « *Akker* pourrait bien être la *Ker* ou *Kir,* c'est-à-dire la ville dont il est parlé, *Amos,* IX, 7, et dans quelques autres endroits de l'Écriture. »

Je prends donc *Cholla* ou *Chilla* pour le thème du nom.

Or, considérant que le R, dans les mots qui passent d'une langue dans une autre, et même sans cette circonstance, se change souvent en L, je demande si *Chir,* selon la transcription des Romains, n'a pu se convertir en *Chill-a* (*A-chilla, A-cilla*), ou *Chor* en *Choll-a* (*A-cholla, A-cola*), puis, par corruption, en *Chull-a* (*A-chulla*)?

Si au premier aperçu cette opinion paraissait outrée, je trouverais un argument, à mon avis concluant, dans un fait tout à fait semblable concernant le nom du fleuve *Niger,* primitivement *Gir,* mentionné par T. E. Bowdich (23), qui dit à ce sujet : « The Negroes call it *Quorra* and the Moors *Quolla,* the later generally substituting the *l* for the *r* of the former. »

Hadrumète, Putput.

Falbe et Lindberg, dans leur *Annonce,* indiquent des médailles autonomes puniques d'*Hadrumète* (24). Ce sont probablement celles qui sont mentionnées sous le même titre dans les *Recherches,* etc., de Falbe, p. 119. Elles comprennent les pièces figurées par Gesenius parmi les *Incertaines,* tab. 44, XXVI, C, D, E.

Le point de départ de Falbe est une pièce du cabinet du roi de Danemark, qu'il décrit ainsi : « Tête de femme voilée, à gauche; au devant, des lettres puniques presque effacées. ℞. HADR. Tête de Neptune. » Il rapproche de cette médaille celle presque semblable, mais sans lettres puniques, citée par Eckhel (*Doctr. num. vet.,* IV, 134) comme la seule médaille autonome d'*Hadrumète.* Celle-ci appartient au cabinet Médicis (25).

Pellerin (*Rec.* III, tab. CXXI, n° 17), Mionnet (t. I, p. 612, n° 17), le Père Caroni (*Ragguagl. del viaggio,* etc., t. V, n° 22 et p. 81), Gesenius ont successivement fait connaître la médaille suivante, reproduite avec plus de soin par Falbe : IMP.AVG.P.P. Tête nue d'Auguste, à gauche. ℞. Tête voilée de femme, à droite; derrière, un sceptre ou un glaive; devant, cinq lettres puniques.

Enfin, le Père Caroni (*ouvr. c.,* t. V, n° 27 et p. 85) a publié une autre pièce dont voici la description d'après Falbe : « Tête diadémée et barbue, à gauche; devant, trois lettres indistinctes; derrière, un sceptre ou un trident. ℞. Tête voilée de femme, à droite; derrière, cinq lettres puniques. » Falbe ajoute : « Le P. Caroni veut que ce soient les têtes d'Osiris et d'Isis personnifiées dans celles de Juba II et de Cléopâtre;

---

(22) Lindberg, p. 39; Eckhel, IV, 133; Gesenius, 319.

(23) *An Essay on the geogr. of North-Western Africa,* Paris, 1822, in-8.

(24) Ces auteurs annoncent aussi sous la rubrique d'*Hadrumète* des médailles du roi Juba I avec lettres puniques. Je ne les connais pas.

(25) Un autre exemplaire est signalé dans une *Notice sur le Cabinet des médailles de la Haye* publiée en 1822 ou 1823 par M. de Jonge.

mais en regardant la gravure et en la comparant avec notre médaille, on conviendra que l'inscription devant la tête virile laisse deviner les lettres HAD et que les types et la grandeur sont trop ressemblants à la description que donnent Mionnet et Eckhel de la médaille du cabinet des Médicis pour ne point supposer qu'elle lui soit presque semblable. »

Les lettres puniques de la seconde des pièces publiées par Falbe, ainsi que celles d'un exemplaire de notre Cabinet impérial que j'ai examiné avec la plus grande attention, se transcrivent ainsi : פטפצר ; elles n'ont aucun rapport avec le nom d'*Hadrumète;* en faisant du צ un T, comme cela avait lieu le plus souvent parmi les Grecs et les Latins, on a PTPTER ou P*h*TP*h*TR. Or, près d'*Hadrumète* existait la ville dont le nom nous est parvenu sous les formes *Putput*, *Pudput*, *Phtut*. Je pense que c'est le même nom ; l'usage a fait tomber le R final, ce qui n'est point rare. Dans ce cas, la concomitance du nom d'*Hadrumète* s'explique par les rapports qui ont dû exister entre les deux villes, comme entre *Oëa*, *Macarée* et *Pallene*, ou *Oëa*, *Zuchis* et *Zitha*, non-seulement à raison du voisinage, mais parce que *Hadrumète* était la capitale de la province. Il peut toutefois paraître singulier que les deux noms ne soient pas écrits dans la même langue; on en connait cependant d'autres exemples, notamment sur des médailles d'Espagne ayant légende latine et celtibérienne.

פטפצר est composé de deux verbes qui ont un certain rapport de signification, פטר, *Fidit*, et פצר, *obtudit*, *obtusum fecit ;* ils expriment probablement une allusion à la configuration de cette partie de la côte.

Le symbole placé derrière la tête voilée est le bâton ou la haste cruciforme que tient Astarté sur plusieurs médailles de Phénicie : l'effigie représente donc probablement cette déesse. Le symbole se trouve comme ici derrière une tête voilée (et tourrelée) de femme sur plusieurs médailles de Tripoli d'Orient (Mionnet, I, *Tripoli*, nos 381, 382, 383, 386, 395, 396) : il a pu être emprunté à Sidon ou à Tyr qui avaient concouru, avec Arade, à la fondation de cette ville et qui, l'une et l'autre, ont représenté sur plusieurs de leurs monnaies Astarté tenant le bâton terminé en croix; mais si l'on s'en rapporte à l'origine attribuée par Salluste aux villes de la partie de la côte africaine où *Putput* était située, ce doit être un souvenir de Sidon : *Leges*, *cultusque*, *pleraque Sidonica*.

Libophéniciens.

Le nom ethnologique de *Libyens* a été donné avec une extension variable, par les anciens historiens et géographes, aux habitants de diverses régions de l'Afrique. Il a été plus particulièrement appliqué, surtout celui de *Libophéniciens*, par Pline, V, 4, à une peuplade occupant un canton du *Byzacium*.

Sans m'arrêter à la question rigoureuse des limites, qui a été controversée, je ferai observer que ces *Libophéniciens*, mentionnés aussi par Polybe et par Diodore de Sicile, supportaient impatiemment le joug de Carthage et saisissaient fréquemment les occasions de le secouer.

Je crois pouvoir rapporter à ce peuple, ainsi qu'on l'a fait dans la *Descr. des méd. de M. de Hauteroche*, les médailles présentant à l'avers une tête d'Hercule à gauche et au revers un lion marchant à droite ; au-dessus un *mem* phénicien de forme normale ; au-dessous, en exergue, la légende grecque ΛΙΒΥΩΝ (voy. Milling., *Méd. inéd.*, pl. IV, n° 16, p. 18). Cette dernière légende n'existe pas toujours. La matière est ordinairement le bronze; j'ai un exemplaire en argent.

M. le baron de Theïs, naguère consul général de France à Tunis, possède une variante sur laquelle le lion passe à gauche; au-dessus est le *mem* et cette lettre est répétée dans le champ, d'après une description qu'a bien voulu m'envoyer M. A. Rousseau, premier interprète du consulat.

J'ai vu au musée de la Haye un exemplaire ayant le *mem* à la partie supérieure du revers et entre les pattes du lion, un M grec. C'est peut-être la même lettre qui est dans le champ de l'exemplaire de M. de Theïs. Elle serait, s'il en était encore besoin, un indice de la valeur phonétique du caractère phénicien. Un autre exemplaire de la Haye a un *beth* au lieu du *mem*.

Dans le catalogue Hauteroche, on attribue interrogativement celles de ces pièces qui ont un *mem* à *Macomada*. Si elles appartiennent réellement aux *Libophéniciens* dont nous venons de parler, ce doit être *Macomades minores*.

Quoi qu'il en soit, elles n'ont pu être frappées par ces *Libophéniciens* que dans un intervalle d'indépendance. Cette époque me paraît être celle de la présence d'Agathocle dans cette contrée, alors que le roi *Elymas* s'était associé à l'attaque des Siciliens. De là, sans doute, l'existence d'une légende grecque, de même que c'était probablement pendant qu'il combattait à côté de Scipion contre César, que Juba I, si jaloux de son titre de roi, faisait frapper ses monnaies bilingues.

La forme normale du *mem*, sur les pièces des Libyens, permet de remonter à l'époque dont il s'agit. Il en est de même du caractère archaïque des types et particulièrement de l'effigie d'Hercule qui a une grande ressemblance avec celle de quelques tétradrachmes de *Carthage* et d'*Aspis*, qui doivent avoir été contemporains. On sait qu'*Aspis* ou *Clypea* a été restaurée par Agathocle, ce qui avait fait dire qu'il l'avait fondée. Je reviendrai plusieurs fois sur ce point.

A. JUDAS.

ANTIQUITÉS RECUEILLIES PAR M. PÉRETIÉ.

M. Péretié, chancelier du consulat de France à Beyrouth vient d'apporter à Paris une collection d'objets antiques qu'il a recueillis en Asie et dans les îles de l'Archipel (1). Cette collection était surtout riche en figurines de bronze, en bijoux d'or, pierres gravées et verres antiques. La vente publique a eu lieu le 4 février dernier (2).

Au premier rang des bronzes se place une statuette de travail phénicien représentant *Astarté*. La déesse est debout, relevant de la main gauche un pan de sa tunique talaire et tenant dans la droite une pomme. Un péplus élégamment jeté sur les épaules complète son costume; sur sa tête est une couronne formée de palmettes; ses longs cheveux tombent carrément sur son dos. La forme plate, les plis des draperies, la disposition des cheveux, tout, dans cette curieuse statuette, rappelle le style *éginétique* et surtout les deux petites statues qui couronnaient le fronton du temple d'Égine et auxquelles on a donné les noms de Damia et d'Auxésia (3). Ce monument, qui comme œuvre d'art de style phénicien est

(1) Voyez *Bull. arch.* 1855, p. 40, où j'ai donné une courte notice sur d'autres objets antiques envoyés de Syrie par M. Péretié. Cf. *Arch. Zeitung* 1853, Anzeiger, N° 60, S. 403.

(2) *Athenæum français* du samedi 9 février 1856, p. 116.

(3) L. Schorn, *Beschreibung der Glyptothek zu München*, S. 60, édition de 1837. Cf. K. O. Müller, *Denkmaler der alten Kunst*, I, Taf. VI.

une pièce capitale, appartient à M. le duc de Luynes. Le savant archéologue se propose de publier cette belle et intéressante statuette; nous espérons que cette publication ne se fera pas attendre longtemps.

M. le duc de Luynes a également acquis deux autres statuettes de bronze. D'abord une *Minerve* debout et armée tenant la chouette, et ensuite une *Vénus* placée sur les marches d'un bain entre deux *Amours*, représentation que les découvertes faites en Syrie nous ont déjà fait connaître. La déesse tient à la main un de ces miroirs en forme de boîte qu'on voit dans un grand nombre de collections; le couvercle est levé et permet de voir l'intérieur du miroir. Des deux Amours, l'un tient un lécythus et une coquille; l'autre, qui est coiffé du bonnet phrygien, ne porte aucun attribut.

M. le vicomte Hippolyte de Janzé a enrichi sa collection, déjà si belle et si nombreuse, de trois figurines de bronze. La première représente *Vénus* nue avec de longs cheveux qui tombent en boucles sur ses épaules. Les yeux et le diadème sont incrustés en argent. La déesse tient une pomme et près d'elle on voit un dauphin.

La seconde figurine, haute d'environ 30 centimètres, représente une *Muse* vêtue d'une tunique talaire, ayant un diadème sur la tête et coiffée de plumes qui indiquent le triomphe des Muses sur les Sirènes.

La troisième statuette et la plus remarquable des trois a été trouvée à Paphos, dans l'île de Cypre. Elle est haute de 26 centimètres et représente un éphèbe entièrement nu. Dans sa main gauche il tient une pyxis ou petite boîte à parfums, et dans la droite qu'il avance, un grain d'encens. La grâce de la pose, la perfection du travail, le fini du modelé, indiquent une œuvre d'art d'un grand mérite, et cependant la ciselure de ce bronze, comme on peut en juger par les cheveux et par l'ébauche des yeux qui auraient dû être incrustés en argent, n'a pas été terminée. Quoi qu'il en soit, cette figure est sans doute la reproduction d'une statue célèbre. J'avais pensé qu'elle pouvait représenter *Apollon;* mais M. Lenormant, ayant reconnu les traces d'une couronne de roses incrustée en argent qui entourait la tête, n'hésite pas à y reconnaître *Adonis*, en se fondant sur la ressemblance de la physionomie de cet éphèbe avec la tête d'Adonis gravée sur les monnaies d'Évagoras, roi de Cypre (4). Cette explication se justifie d'autant mieux que dans un mémoire adressé, dans l'année 1837, sous forme de lettre à M. Éd. Gerhard, en décrivant un miroir étrusque du Cabinet des médailles, j'avais reconnu dans les mains d'Adonis un grain d'encens. En effet, ce miroir représente indubitablement *Vénus et Adonis* désignés par leurs noms écrits en caractères étrusques. Le jeune homme tient un objet dans lequel j'ai cru reconnaître une baie de myrte ou une boule de suc résineux (5), en ajoutant que la mère d'Adonis avait été changée en l'arbre qui produit la myrrhe (6).

La statuette de M. de Janzé représente donc *Adonis* tenant un grain d'encens prêt à le poser sur le *thymiatérion*, tel qu'on voit une jeune femme représentée au fond d'une coupe peinte, autrefois de la collection Durand (7), aujourd'hui au musée britannique (8). Raoul Rochette a publié cette curieuse représentation dans son troisième mémoire sur les *Antiquités Chrétiennes* (pl. IX, n° 1). La jeune femme, vêtue d'une tunique talaire et d'un péplus et coiffée d'un cécryphale, est debout devant le *thymiatérion*; elle avance la main droite dans laquelle elle tient un grain d'encens, tandis que dans la gauche elle porte une petite boîte à parfums. Le couvercle percé de trous du *thymiatérion* est posé sur la base qui le porte (9). Le même archéologue a rappelé à cette occasion une pierre sépulcrale romaine où l'on voit sculptée une jeune fille portant une corbeille remplie de fruits et brûlant de l'encens sur un *thymiatérion* (10).

Parmi les autres bronzes de cette collection, on remarquait encore plusieurs figurines représentant *Vénus*. La déesse placée sur les marches d'un bain et près d'elle l'*Amour* tenant le miroir en forme de boîte.

Vénus debout roulant sa ceinture autour du corps.

Vénus debout, entièrement nue, étendant les deux bras. Sur la base de forme carrée sont placés un paon et un *Amour* assis, tenant un carquois. La présence du paon à côté de Vénus peut se rapporter au culte de la Junon-Vénus adorée à Sparte (11).

Vénus, coiffée de la colombe, statuette d'un travail assez médiocre, mais qui offre la particularité de nous donner les traits de *Cléopâtre*, mère d'Antiochus VIII, roi de Syrie, dont le portrait est connu par les médailles. M. de Longpérier, qui a reconnu de suite les traits de cette princesse, a acheté cette curieuse figurine pour le musée du Louvre et se propose de la publier.

La *Fortune* debout, la tête surmontée de plumes et tenant de la main gauche une corne d'abondance.

Une personnification de Ville, la tête tourrelée. Les bracelets et un bandeau ou diadème enrichi d'une émeraude sont en or.

Une figurine en serpentine montre un nègre accroupi, la tête posée sur les genoux, dans une posture semblable à celle d'une charmante figure de bronze qui se trouve au Cabinet des médailles.

Parmi les verres antiques, je citerai une belle aiguière de couleur blanche, dont le col est orné de filets en émail bleu, et d'une dimension peu commune, 27 centimètres de haut, et ensuite plusieurs vases juifs, en pâte de verre bleue ou jaune opaque, ornés de grappes de raisin, de grenats et de vases à sacrifice, symboles qu'on retrouve sur les monnaies juives. L'un de ces curieux petits vases a été publié par notre savant collaborateur M. de Longpérier dans le *Bulletin archéologique* de l'année 1856, p. 4. Un autre de ces petits vases a été acheté par M. Lenormant pour le Cabinet des médailles, et un troisième par M. le comte Melchior de Vogüé.

Une petite amphore de verre de couleur violacée montre deux têtes de femme adossées, comme les têtes de Janus, représentation qui se trouve sur les médailles de Lampsaque et de quelques autres villes.

Le conservateur du Cabinet a également acheté deux figurines en ivoire représentant l'une, *Vénus* qui rattache son collier, l'autre une *Muse* qui joue de la cithare.

Je passe aux pierres gravées. Les intailles offrent plusieurs représentations curieuses. Sur une serpentine acquise pour le Cabinet des médailles, on voit un moissonneur coiffé du pileus et occupé à abattre des épis; derrière le personnage est un arbre qui indique la campagne. M. Ch. Lenormant (12) a depuis longtemps reconnu le héros *Lityersès*, le moissonneur phrygien, au revers d'une monnaie d'or attribuée par quelques numismatistes à Magas, roi de la Cyrénaïque (13), mais qui appartient réellement à l'Asie Mineure (14). Je crois que la figure gravée sur la pierre que je décris ici représente le même personnage. Lityersès était un fils de Midas et les moissonneurs avaient composé une chanson en son honneur qui

(4) *Numismatique des rois grecs*, pl. XXXII, n° 2.
(5) *Nouv. Annales de l'Institut arch.*, t. I, p. 509. Le miroir se trouve publié dans les *Monuments inédits*, pl. XII, 1; Gerhard, *Etruskische Spiegel*, Taf. CXIV. Cf. *Cat. Durand*, n° 1943.
(6) Apollod., *Bibl.*, III, 14, 4; Antoninus Liberalis, *Metam.* XXXIV; Hygin., *Fab.*, 58.
(7) *Cat.*, n° 639. Cf. un sujet analogue dans l'ouvrage du baron de Stackelberg, *die Gräber der Hellenen*, Taf. XXXV.
(8) *Catalogue of the vases in the British Museum*, n° 982.
(9) Voy. Raoul-Rochette, *l. cit.*, p. 32, note 1, et dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII, p. 560. Souvent sur les vases peints on aperçoit la fumée produite par l'encens qui brûle s'échapper par les trous du thymiatérion. Voyez *Cat. Durand*, n° 223.
(10) Fabretti, *Inscript.*, p. 360, n° XII.
(11) Paus., III, 13, 6.
(12) *Numismatique des rois grecs*, p. 160 et pl. LXXXI, n° 1.
(13) Rathgeber, *Annales de l'Inst. arch.*, t. XV, p. 55 et suiv.
(14) Cette pièce est décrite dans Mionnet (VI, p. 31, n° 269) à la tête des Ptolémées incertains. M. Lenormant, en y reconnaissant un mythe phrygien, l'attribue avec bien plus de probabilités à un roi de Syrie.

portait son nom (15). Au revers de ce moissonneur est écrit le nom de ΛΧΙΩΝ.

Un jaspe rouge montre un dieu naissant du calice d'une fleur, les bras étendus. On doit reconnaître dans ce sujet soit *Horus*, soit *Adonis*.

Une sardoine enchâssée dans une bague d'or, a pour sujet un vase rempli d'épis et de pavots entre deux cornes d'abondance surmontées chacune d'un corbeau et au-dessous desquelles sont des dauphins. Ces attributs d'Apollon, le dauphin qui rappelle le surnom de Δελφίνιος, le corbeau qui fait allusion à la faculté fatidique du dieu de Delphes, me font penser que le vase rempli d'épis de blé est une représentation du χρυσοῦν θέρος que plusieurs peuples offraient à Apollon (16).

Un jaspe vert enchâssé dans une bague d'argent porte l'inscription : ΛΟΥΚΙΟ
Υ.

Une autre intaille également sur jaspe vert montre *Hercule* qui saisit par les andouillers la biche cérynite ; dans le champ on voit quelques lettres : ETVE?

Plusieurs scarabées et autres pierres de travail phénicien faisaient partie de cette collection. On y remarquait surtout un cristal de roche, acquis par M. le duc de Luynes, sur lequel est gravé *Hercule* qui dompte le lion, gravure d'un fini précieux et qui rappelle par son style certaines pierres étrusques. Le héros est à genoux ; à côté de lui est la massue ; le lion a sauté sur ses épaules et c'est en l'étreignant dans ses bras, tel que certaines peintures de vases le montrent, qu'Hercule cherche à l'étouffer. Dans le champ, on voit un ou deux caractères phéniciens. Cette pierre paraît avoir été sciée d'une pierre convexe, taillée pour recevoir les formes d'un scarabée. La partie convexe existe encore et s'ajuste exactement à la partie plate de la pierre, sur laquelle est tracée la gravure.

Un autre scarabée en cristal de roche enfumé, également acquis par M. le duc de Luynes, est enrichi d'une des plus fines gravures phéniciennes connues jusqu'à ce jour. On y voit une divinité à quatre ailes et avec des ailes aux pieds, coiffée du pschent égyptien, les bras étendus et tenant dans chaque main une plume d'autruche. Ce beau scarabée est monté en argent pour servir de cachet.

Un autre scarabée de la collection de M. le duc de Luynes, taillé dans une cornaline, montre sur la base une tête de Patæque de face, coiffé de plumes et avec un uræus de chaque côté.

M. le duc de Luynes m'a montré également un scarabée en jaspe vert-olive sur lequel on voit une antilope poursuivie par une panthère ou un guépard.

Quelques intailles en stéatite méritent d'être mentionnées, entre autres un scarabée qui est également entré dans la collection de M. le duc de Luynes et sur lequel est représenté un dieu à queue de poisson, le *Dagon* phénicien tenant un céras et une couronne ; dans le champ est un dauphin.

Un autre scarabée en stéatite montre deux lions qui attaquent un taureau.

Une amulette de forme cylindrique en stéatite grise et chargée de caractères hiéroglyphiques, au centre desquels paraît le nom de *Thoutmosis III*, est surmontée d'une tête de *Phtha* patæque barbu.

Ces deux derniers objets ont aussi été achetés par M. le duc de Luynes.

Un scarabée en jaspe rouge qui est entré dans la collection de M. le duc de Luynes porte sur la partie plate une tête casquée et imberbe, probablement celle d'*Arès*, telle que la reproduisent certaines médailles de Soli de Cilicie.

Quelques scarabées, d'autres pierres de forme conique en jaspe vert offrent soit par le travail, soit par les sujets qui y sont gravés, la ressemblance, je dirais l'identité la plus complète avec certaines pierres gravées que M. Cara, conservateur du musée de Cagliari, a trouvées dans des tombeaux ouverts par lui à Tarros, dans l'île de Sardaigne (17). On remarque surtout un scarabée de jaspe vert acquis par M. le comte Melchior de Vogüé, et sur lequel est représenté un roi orné des insignes égyptiens entre deux divinités accompagnées du soleil et de la lune, le tout surmonté du disque ailé. Un cachet de forme conique également en jaspe vert montre un dieu comme *Osiris* qui combat le serpent *Apophis*. Cette pierre fait partie maintenant de la collection du Cabinet des médailles. Deux autres scarabées en jaspe vert montrent, l'un un uræus entre des signes hiéroglyphiques, l'autre une divinité patæque tenant deux antilopes ou ægagres et placée entre deux uræus.

M. le comte Melchior de Vogüé a signalé à mon attention, parmi les objets acquis par lui, un collier d'amulettes en terre cuite ou plutôt en stéatite, patæques, yeux mystiques, scarabées, etc., d'apparence égyptienne et entièrement semblable aux nombreux colliers de ce genre trouvés par M. Cara dans les tombeaux phéniciens de Sardaigne.

Je citerai encore au nombre des pierres de M. le comte de Vogüé un cachet d'agate représentant un férouer assyrien avec une légende en caractères phéniciens.

Un camée monté en bague représente la *Victoire* dans un bige se dirigeant à gauche.

Au nombre des bijoux en or de la collection de M. Péretié, il faut surtout mentionner une paire de boucles d'oreilles, formées par des *Amours*, surmontés de grenats taillés en cabochon. Cette paire de boucles d'oreilles est surtout remarquable par la beauté du travail, la finesse des détails et la gracieuse disposition des ornements. Une autre boucle d'oreille isolée montre un buste de femme, enrichi de deux émeraudes et d'une sardoine. Cette dernière pièce est peut-être encore supérieure aux deux *Amours* par la délicatesse du travail.

Une bague d'or montre sur le chaton une divinité patæque, vue de face.

Enfin je citerai un grand collier de travail byzantin et qui ne peut avoir été fait que vers le VIIIe ou même le IXe siècle. Ce collier est composé de seize plaques ou médaillons et d'un grand médaillon au centre sur lequel on voit un mariage chrétien ; près de l'homme, on lit ΥΓΙΕΝΟΥC, et près de la femme à ce qu'il paraît ΑΦΩΡΙ ; au milieu est Jésus-Christ et l'inscription ΘΕΟΥ ΧΑΡ
IC.

Les autres médaillons représentent alternativement des bustes de *Bacchus* de face et des têtes de Ville tourrelées : ces plaques paraissent imitées sinon estampées sur des médailles de Sidon ou d'Aradus. Ce qui prouve que ces petits médaillons datent de la même époque que le grand, c'est d'abord l'aspect général du collier et ensuite le grènetis de perles qui entoure le grand aussi bien que les petits médaillons et qui ne permet pas de considérer les petits médaillons comme plus anciens que le grand. Il est bien singulier toutefois, quoique les exemples de ce genre ne manquent pas, de trouver cet assemblage d'images païennes et de représentations évidemment chrétiennes.

J. DE WITTE.

(15) Schol. *ad* Theocrit., *Idyll.* X, 41 ; Athen., *Deipn.* XIV, p. 619, F. Cf. K. O. Müller, *Dorier*, I, S. 347, 451.

(16) Plutarque (*de Pyth. orac.*, t. VII, p. 581, ed. Reiske), Strabon (VI, p. 264) et Eustathe (*ad* Dionys. Perieg., 368) parlent des dons nommés θέρη χρυσᾶ envoyés à Delphes par différents peuples. Voyez, dans la *Revue numismatique* (année 1846, p. 393 et suiv.), le compte que j'ai rendu d'un mémoire de M. Rathgeber sur le χρυσοῦν θέρος, inséré dans le tome XV des *Annales de l'Institut archéologique*, p. 46 et suiv. Le χρυσοῦν θέρος, à mon avis, consistait en des gerbes ou des épis de blé en or.

(17) Voyez *Bull. arch. sardo, ossia Raccolta dei monumenti antichi in ogni genere di tutta l'isola di Sardegna*, diretto dal Can. Giovanni Spano ; Cagliari, 1855. Cette nouvelle et intéressante publication, faite par les antiquaires de Sardaigne, mérite des encouragements de la part de tous ceux qui s'occupent d'études archéologiques.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cie, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

IIe ANNÉE. N° 3. MARS 1856.

SOMMAIRE. *Vase historique de Panticapée.* — *Note sur les noms égyptiens des Planètes.* — *Inscriptions de Lyon et Dendrophores.* — *Décret du temple d'Isis à Philæ.* — *Inscription de Ramleh.* — *Poids antique trouvé dans la Dobrutscha.*

VASE HISTORIQUE DE PANTICAPÉE.

Les planches 45 et 46 du grand ouvrage intitulé : *Antiquités du Bosphore cimmérien*, représentent un vase peint, de beau travail grec et qui offre des particularités du plus grand intérêt sous le rapport de sa fabrication, comme en ce qui concerne son sujet à la fois historique et mythologique.

Découvert en 1836, à une verste et demie de Kertsch, l'ancienne Panticapée, dans un tombeau en dalles renfermant un squelette, ce vase, haut de 39 centimètres, à une seule anse, et à goulot allongé, est orné de figures et de décorations rouges sur fond noir, comme les poteries peintes que l'on trouve en Étrurie et dans la Grande Grèce. Mais aux figures tracées sur la terre s'en mêlent d'autres qui sont en bas-relief, moulées et appliquées, coloriées avec soin, et dorées en partie. Toutes les figures ainsi exécutées sont les plus importantes, comme on le reconnaîtra plus tard; la jonction du goulot avec la panse forme une sorte de frise circulaire occupée par un bas-relief étroit, continu et autrefois doré, représentant deux sujets : le combat des Centaures et des Lapithes, et celui de Minerve contre les Géants. Deux Victoires conduisant chacune un quadrige assistent, l'une aux exploits de Minerve, l'autre à la défaite des Centaures. Au-dessus, et concentriquement au bas-relief, on lit, peint en noir sur la terre : « ΞΕΝΟΦΑΝΤΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝΑΘΕΝ. » *Xénophante Athénien l'a fait*, ou peut-être, *Xénophante l'a fait à Athènes*.

Sur la panse du vase est la composition principale dont le développement a 50 centimètres de longueur et 17 de hauteur. On y voit, au milieu, un palmier femelle chargé de ses fruits; à une certaine distance, à droite et à gauche, s'élèvent parallèlement deux grandes tiges coloriées et blanchâtres à feuilles engainées, larges et dentelées, bordées de rouge, et qui paraissent être en relief. Semblables à l'acanthe ou au silphium, ces tiges soutiennent chacune un trépied jaune qui fut probablement doré; elles sont également distantes du palmier et de deux arbustes qui paraissent être des lauriers; au delà des lauriers est un troisième espace après lequel finit le tableau et commencent les palmettes et les rinceaux dont est couverte la partie postérieure du vase. La scène que nous allons décrire se passe en avant du palmier, du trépied et des arbustes comme si on apercevait dans le fond les offrandes sacrées d'un temple d'Apollon.

Les figures sont sur deux lignes horizontales superposées; leurs noms, écrits en blanc sur le vernis noir, sont devenus difficiles à lire, parce que le trait blanc des lettres a souvent disparu, ne laissant qu'une trace ternie que permet d'entrevoir la couverte luisante du vase.

Au rang supérieur, en commençant par la gauche, un Scythe barbu, et tenant une hache de la main droite, est debout à droite, la tête et la main gauche levées. Cette figure est seulement peinte avec des traits noirs sur la terre rouge, et se détache sur le fond noir; devant le Scythe, un jeune homme en relief, coiffé du bonnet phrygien jaune, et vêtu d'une tunique bleue et du candys ou pelisse à manches flottantes couleur de pourpre, s'apprête à découpler un chien. Il en est empêché par un homme barbu, à peu près dans le même costume, qui étend la main pour l'arrêter. Ce personnage est également en relief et rehaussé des mêmes couleurs; son nom, composé de quatre lettres écrites entre ses jambes, est presque effacé et indéchiffrable. Plus à droite, et sur la droite du palmier, on voit, tourné à gauche, un jeune cavalier imberbe, habillé en satrape, c'est-à-dire avec le bonnet phrygien ou cidaris jaune, la tunique rouge courte, les anaxyrides et le candys flottant. Le candys était une sorte de vêtement que portait le roi Artaxerxès lui-même (Plut., *in Artax.*, c. 5). Selon Xénophon, les satrapes avaient des anaxyrides de diverses couleurs, des tuniques d'un travail précieux et des candys de pourpre; quelques-uns se paraient de colliers et de bracelets (*Anab.*, lib. I, c. 5, 8). Porté par un cheval blanc à crinière jaune, à queue dorée et couvert d'une housse carrée, le jeune satrape, modelé en relief comme sa monture, se penche pour frapper un animal sculpté peint en gris de fer et qui est étendu à terre où le cheval le foule aux pieds. La tête de la bête sauvage a été brisée. Derrière le cavalier, on lit : Δ(Α)ΡΕΙΟΣ.

Plus à droite encore, et aussi en relief, un homme barbu, coiffé de la cidaris à bordure jaune et vêtu du candys rouge, d'une tunique et d'anaxyrides comme les satrapes, s'avance une lance à la main vers le groupe en bas-relief d'un sanglier terrassé par un chien; son nom serait ΕΥΡΥΑ(λος) selon les archéologues russes. Un Scythe imberbe peint sur le vase frappe avec une de ses deux lances le sanglier abattu.

Au rang inférieur, à gauche, un jeune Scythe peint sur le fond, armé de deux lances et d'une *pelta lunaire*, vient aider un homme barbu nommé ΑΤΡΑΜΙΣ, vêtu en satrape, exécuté en relief et peint de couleurs incertaines, frappant à deux mains un griffon blanc, bleu et doré, tourné à droite, et qui paraît chanceler sous les coups de son adversaire. Le griffon est aussi sculpté.

A droite du palmier, ΑΕΡΟΚΟΜΑΣ ou plutôt ΑΒΡΟΚΟΜΑΣ, sculpté et peint, avec le costume de satrape et la cidaris bleue, est monté sur un bige de chevaux blancs qu'il conduit de la main gauche, tandis que de la main droite armée d'une lance ayant un fer doré à chaque extrémité, il menace un sanglier noir, en relief, qui le charge impétueusement. Les chevaux du bige ont les crins et la queue peints en jaune orangé. En avançant encore vers la droite, le spectateur voit un autre personnage en relief colorié nommé ΣΕΙΣΑΜΗΣ, vêtu en satrape avec le candys bordé de pourpre; il frappe à deux mains la chimère de Panticapée, sorte de griffon bleuâtre à tête de lion cornue et à ailes dorées qui s'efforce de fuir. Le satrape et la chimère sont en relief. Deux Scythes peints à plat sur la terre du vase, l'un barbu portant la lance et le bouclier, l'autre imberbe et tirant de l'arc, attaquent de front

l'animal symbolique. Près de la chimère, on remarque trois grosses plantes verdâtres inclinées, chargées de fruits sphériques jaunes et quelques-uns dorés.

La simple lecture des noms donnés à ces différents personnages et leurs costumes caractéristiques éveillent la pensée que cette composition est historique. Les antiquaires de Pétersbourg y avaient songé; mais, au lieu de suivre cette idée jusqu'où elle devait les conduire, ils se sont contentés de supposer que les noms de Darius, Atramis et Seisamès avaient pu être importés dans le Bosphore cimmérien du temps de la domination des Perses. Nous ne craignons pas de paraître trop hardi en allant plus loin; et comme, de l'aveu de ces savants, les noms tracés en blanc ont disparu en partie, nous tenterons de les lire comme il nous semble certain qu'ils ont été écrits. Nous renonçons à expliquer le nom tracé en quatre lettres qui paraissent indéchiffrables. Le nom Δ(Α)ΡΕΙΟΣ, reconnu par les savants russes, semble impossible à contester. Celui où ils ont lu ΕΥΡΥΑ paraît être réellement ΚΟΡΥΑ(ΔΣ), satrape de Paphlagonie sous le règne d'Artaxerxès Mnémon (Xénoph., *Anab.*, lib. VII, c. 8, 14). ΑΤΡΑΜΙΣ rappelle en effet ΑΔΡΑΜΥΣ, nom phrygien du roi Hermon, selon Étienne de Byzance (verb. Ἀδραμύττειον). Nous croyons cependant que, soit par métathèse, soit par rectification de lecture, il faut y voir plutôt ΑΡΤΙΜΑΣ qui était le satrape de Lydie du temps de la retraite des Dix-Mille (Xénoph., *Anab.*, lib. VII, c. 8, 14). ΑΕΡΟΚΟΜΑΣ est évidemment ΑΒΡΟΚΟΜΑΣ, nom d'un satrape chargé de défendre le passage de l'Euphrate contre Cyrus le Jeune (Xénoph., *Anab.*, lib. I., c. 3, 20 et c. 4, 17). Quant à ΣΕΙΣΑΜΗΣ, nous savons, et les antiquaires de Pétersbourg ont remarqué que c'est un nom Mysien dans les *Perses* d'Eschyle (v. 321). Les chasseurs perses sont uniformément revêtus du costume de satrapes tel qu'on le reconnaît sur les médailles de Datames (1), sur les monnaies de Soli, de Mallus, de Nagidus et sur la mosaïque de Pompéi représentant une des victoires d'Alexandre.

Au milieu de tous ces personnages contemporains de Xénophon, qui nous en a conservé le souvenir, le prince, appelé Darius, combattant à cheval, ne peut être que Darius, fils d'Artaxerxès Mnémon, celui même qui, impatient de régner, trama une conspiration contre la vie de son père et périt victime de ses projets criminels (Plutarq., *Artax.*, c. 29).

Darius avait cinquante ans quand il expia par son supplice ses projets parricides. Sa conspiration avec Tiribaze paraît avoir eu lieu dans les dernières années du règne d'Artaxerxès Mnémon, mort en 362 avant Jésus-Christ. Darius devait être né vers 401, c'est-à-dire au temps de la retraite des Dix Mille, et avait vingt ans environ en 381.

Il n'y a pas lieu de s'étonner si le fils du roi de Perse est ici représenté à cheval tandis que le satrape Abrocomas est dans un char; Darius agit en cela comme son aïeul Darius Ier (Hérodot., lib. III., c. 229), et comme son oncle Cyrus-le-Jeune qui, chassant aux bords du Méandre dans le paradis de Celenæ en Phrygie, y poursuivait à cheval les bêtes sauvages (Xénoph., *Anab.*, lib. I., c. 27), et reprochait à son frère Artaxerxès de ne savoir ni être à cheval dans ses chasses, ni sur son trône dans le danger (Plut., *Artax.*, c. 6).

Le lieu de la chasse représentée par Xénophante est aussi clairement exprimé. Parmi les animaux attaqués par Darius et les satrapes, nous voyons le griffon hyperboréen et la chimère à tête de lion cornue, qui sont les symboles particuliers de Cherronesus et de Panticapée. C'est, sans doute, pour caractériser nettement la Chersonnèse taurique, que l'artiste a fait choix de ces deux monstres sacrés, dont l'un est le serviteur d'Apollon et du soleil, et dont le second, consacré au même dieu, figure sur la frise du temple d'Apollon à Milet métropole de Panticapée (Choiseul-Gouffier, *Voy. Pitt.*, t. I, pl. 144, n° 4). La chimère, c'est ainsi qu'on la désigne à défaut d'un meilleur nom, est gravée sur les médailles d'or de cette dernière ville; elle y tient toujours dans sa gueule un fer de lance brisée, ce qui prouve qu'on la supposait attaquée par des héros dont elle rompait les traits; sous ses pieds, on voit un épi de blé couché en souvenir des riches moissons de la Tauride.

Quelle que soit d'ailleurs la tradition locale et inconnue qui s'y rattache, cette chimère, comme le griffon, a des rapports trop directs avec les scènes de combats mystiques sur les cylindres et les cônes assyriens et perses, pour que l'on puisse les passer sous silence.

La présence du palmier dans cette région scythique ne s'explique que par celle du trépied d'Apollon. Ce sont des consécrations au dieu soleil, chéri des Milésiens et des Perses, et la chasse elle-même était un sacrifice agréable à Diane Agrotera, la reine de la Chersonnèse.

Les compositions à la base du cou de ce vase sont tout athéniennes. Xénophante y rappelle, dans une simple frise, la divinité principale et l'histoire de son pays. Peut-être a-t-il voulu, en même temps, faire allusion à la supériorité des Grecs sur les Barbares, ces derniers étant représentés d'une manière indirecte par les Géants et les Centaures dont la brutalité et l'ivrognerie rappelaient celles des Perses décriées même par les Grecs à la solde du grand roi.

A l'incontestable importance de son sujet le vase de Panticapée joint le mérite de nous faire connaître d'une manière positive l'état de l'art céramographique chez les Grecs au IVe siècle avant notre ère. Il permet de fixer d'une manière précise l'âge de plusieurs monuments semblables qui existent dans différentes collections; enfin, par son style comme par ses ornements, il oblige d'assigner la même époque à des poteries peintes, sans reliefs, que l'on aurait été disposé à considérer comme postérieures au règne d'Alexandre.

Duc de Luynes.

NOTE SUR LES NOMS ÉGYPTIENS DES PLANÈTES.

M. Brugsch vient de publier un curieux mémoire dans lequel il explique des tablettes égyptiennes, appartenant à M. Stobart, et dont le texte jette une lumière inattendue sur un point important de l'uranographie des anciens Égyptiens. Ces tablettes sont complétement couvertes de dates relatives aux positions successives des planètes dans les douze signes du zodiaque grec; le tout est conçu dans l'écriture démo-

(1) C'est le même que je nommais Dernès dans ma numismatique des satrapies. M. Waddington (*Bulletin arch. de l'Athen. français*, 1856, p. 11), reprenant une idée que j'avais émise sans m'y attacher comme j'aurais dû le faire, vient de proposer ce nom, et je l'adopte comme le véritable. Sur une de ses médailles, Datames est représenté assis et tenant un arc et une flèche. Son costume est exactement le même que celui des satrapes sur le vase de Panticapée.

tique fine et serrée qui appartient à l'époque romaine. C'est là le résultat que M. Brugsch obtint par la première étude du monument, et ce savant ayant confié à M. Stobart une traduction de ses tablettes, les astronomes de Londres purent vérifier la justesse de ses conjectures, et assigner le nom de chacune des planètes successivement mentionnées, au moyen des périodes plus ou moins longues qu'indiquait à la première vue la série des dates. Nous voici donc redevables à M. Brugsch de cinq groupes démotiques bien définis, dont chacun est identifié avec une des cinq planètes, par la période même que les dates successives lui attribuent et indépendamment de toute supposition qui serait tirée d'une explication archéologique ou philologique de la figure ou de la dénomination égyptienne de ces astres.

Le même monument fournit un autre document que l'habile archéologue prussien n'a eu garde de négliger, c'est-à-dire une série des caractères démotiques par lesquels on a traduit les noms des douze signes du zodiaque grec. Cette nouvelle série présente une particularité très-curieuse : tandis que la plus grande partie des signes du zodiaque grec sont rendus par de véritables équivalents, sur le monument démotique, quelques autres, au contraire, sont remplacés par des noms d'astérismes entièrement différents. Il est curieux d'examiner quels sont les signes ainsi transformés.

Le premier est le *Lion* grec, qui est remplacé par le glaive ou couteau [hieroglyph], placé la pointe en l'air (1). Le travail de M. Biot sur le tableau des levers des constellations, écrit au plafond du tombeau de Ramsès V, avait, en effet, prouvé qu'un groupe céleste, appelé *le Lion* par les anciens Égyptiens, était placé loin du lion grec. Il eût été facile de faire une confusion entre ces deux lions différents, et c'est peut-être pour éviter cette confusion que les astrologues égyptiens des bas temps remplacèrent le lion grec par le couteau [hieroglyph], lorsque l'usage du zodiaque se fut introduit dans leurs observations ou leurs notes ordinaires. Il est permis de supposer que ce couteau était un astérisme égyptien en rapport de position avec le lion grec qu'il s'agissait de remplacer.

La *Balance*, subdivision récente chez les Grecs, est remplacée par le signe que Champollion nomme la montagne solaire [hieroglyph], c'est-à-dire le soleil paraissant à l'horizon au-dessus d'une chaîne de montagnes. Le *Cancer* est représenté par un scarabée et le *Scorpion* grec par un serpent. Cette dernière substitution est d'autant plus importante à constater que l'on trouve, dans les représentations de l'antique uranographie égyptienne, un scorpion, aussi bien qu'un lion. Ces deux astérismes jouent même un rôle important au centre du plafond du Ramesséum, quoique ce monument ne contienne absolument aucune disposition qui puisse se rapporter à l'idée d'une division du ciel en dodécatémories. La substitution d'un serpent au scorpion grec peut donc également avoir eu pour but d'éviter une confusion entre deux scorpions aussi distincts que les deux lions.

Le *Capricorne* paraît représenté par la croix ansée ☥, signe de la vie; le sigle démotique ordinaire pour la croix ansée est néanmoins un peu différent de celui qu'emploie ici l'écrivain des tablettes.

Les autres signes ne semblent pas différents, quant au fond, de leurs analogues grecs. La *Vierge* est indiquée par le mot *erpa* [hieroglyph], en hiéroglyphes [hieroglyph] : l'identification de ces deux formes du même mot est donnée par les deux textes du décret de Philæ). Ce mot signifie en général *jeune*, on donne cette épithète aux princesses et aux déesses; dans le papyrus de l'histoire des deux frères, il s'applique à l'héritier du trône, dans le sens du mot *infant*.

Pour le *Sagittaire*, on trouve une flèche. Les anciens Égyptiens avaient aussi une constellation de *la Flèche;* mais rien ne porte à penser qu'elle coïncidât avec le sagittaire grec : il me semble plus raisonnable de ne voir, dans cette flèche, qu'un signe abrégé, analogue à celui dont nous nous servons pour désigner le sagittaire.

Le *Verseau* est représenté par le sigle démotique de l'eau; les *Poissons*, par celui du poisson, et le *Bélier* par le déterminatif générique des quadrupèdes.

Le *Taureau* a pour sigle démotique [hieroglyph] qui se lit *Ka*. Ainsi que le dit M. Brugsch, j'ai trouvé sur une stèle bilingue du Sérapéum la preuve que ce sigle démotique répondait dans l'écriture hiéroglyphique au caractère *Taureau* [hieroglyph] (2). Quant aux *Gémeaux*, on les a remplacés par une sigle démotique [hieroglyph] qui correspond au groupe hiéroglyphique des deux pousses de plante [hieroglyph]. J'ai expliqué dernièrement (3) le sens de ce symbole qui signifie *la ressemblance, la parité*. Cette idée s'applique si naturellement aux gémeaux, que je pense qu'il ne s'agit pas ici d'un astérisme égyptien, qui se serait nommé les deux pousses, mais seulement d'une application du symbole [hieroglyph] pour rendre l'idée de l'astérisme grec des gémeaux.

De tous les renseignements fournis par nos tablettes astrologiques, le plus fécond, suivant toute apparence, sera, comme le remarque M. Biot dans une lettre que M. Brugsch a jointe à son ouvrage, la liste des noms démotiques des planètes : elle permet d'espérer qu'en retrouvant les noms hiéroglyphiques correspondants, on pourra reconnaître les noms, les figures, ou les symboles des planètes, à chaque fois qu'elles auront été mentionnées sur les monuments pharaoniques. La condition première pour arriver à ce but est de bien identifier le nom démotique avec les noms hiéroglyphiques des mêmes astres; c'est ce que M. Brugsch a tenté dans ces recherches. Il avait, dans son voyage d'Égypte, donné une attention toute spéciale aux monuments pharaoniques qui présentaient un caractère astronomique; aussi ses notes lui ont-elles fourni les éléments d'un tableau très-riche, contenant la série des noms hiéroglyphiques des planètes, recueillis sur divers monuments dont la succession nous conduit depuis le commencement de la XIXe dynastie jusqu'à l'époque romaine. Son attention avait été heureusement appelée sur cette série par les indications de M. Lepsius : c'est en effet à ce savant que l'on doit la première notion des figures antiques représentant les planètes sur les monuments égyptiens. Ayant remarqué que certains personnages célestes, reconnaissables sur les divers monuments d'Esné et de Dendérah étaient les seuls dont les positions relatives éprouvaient des changements dans ces diverses représentations uranographiques, M. Lepsius en conclut qu'ils devaient représenter

(1) La sigle démotique a la même forme que le signe hiéroglyphique.

(2) Ce n'est qu'un abrégé de [hieroglyph], variante du Taureau pris dans le sens de générateur.

(3) Voyez la notice de quelques textes publiés par M. Greene.

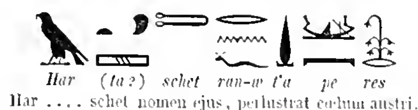
les planètes : les tablettes de M. Stobart viennent aujourd'hui confirmer cette judicieuse remarque. Quant à l'attribution des noms particuliers de chaque planète à l'un de ces personnages célestes, M. Lepsius manquait d'éléments suffisants, et fut obligé de procéder un peu au hasard. M. Brugsch se trouva en possession d'un excellent élément de comparaison dans les noms démotiques, tous écrits par des caractères parfaitement lisibles, surtout pour l'habile philologue qui a régénéré l'étude de l'écriture démotique. Il a employé ces matériaux avec une grande perspicacité; aussi a-t-il été beaucoup plus loin que son devancier. Je crois néanmoins qu'il n'a pas complétement réussi, et comme la matière est de la plus haute importance pour l'intelligence des anciens monuments astronomiques, je proposerai de mon côté une liste des antiques planètes de l'Égypte; car l'étude des mêmes monuments m'a donné des conclusions qui diffèrent de celles de M. Brugsch en plusieurs points essentiels.

Les planètes sont introduites dans un ordre constant sur toutes les listes recueillies par M. Brugsch et copiées dans les monuments des diverses époques; nous nous conformerons à cet ordre en les étudiant successivement. Les légendes qui accompagnent ces personnages célestes sont assez complexes; outre le nom de l'astre, on y trouve encore d'autres mentions et, comme l'a remarqué M. Brugsch, une sorte de dédicace de trois d'entre elles à un des points cardinaux. Pour quelques-unes le nom a changé dans la suite des temps, pour d'autres il est resté constamment invariable. Il faut étudier en détail chacune de ces légendes pour se rendre compte de ces particularités.

La planète Jupiter est nommée dans la liste démotique *Har-scheta* [démotique], et deux fois *Har-p-scheta* avec insertion de l'article *p*. Aucun des caractères qui servent à écrire ce nom ne peut être l'objet d'un doute (4). Je crois que nous devons reconnaître *Har-scheta* dans la première planète des listes pharaoniques. M. Lepsius, suivi par M. Brugsch, lit son nom *Har-tesch*. Je pense, au contraire, qu'on doit le lire *Har-ape-scheta* : voici la série des légendes de cette première planète, dans l'ordre chronologique des monuments réunis par M. Brugsch. Je vais les discuter en détail.

Au tombeau de Séti Ier, le premier personnage de cette série, à corps humain et à tête d'épervier, porte seulement le nom de [hiéroglyphes], astre du midi.

Au Ramesséum, la légende était complète; mais tous les dessins témoignent qu'elle est aujourd'hui dégradée dans sa première partie : j'essayerai de la restituer à l'aide des autres monuments. La copie de M. Brugsch porte :



Har .... schet nomen ejus, perlustrat cœlum austri.

A Biban-el-molouk, M. Brugsch a trouvé une légende très-complète et à peu près intacte :



Har ape scheta nomen ejus, sidus austri cœli.

(4) La première sigle est le nom d'Horus, qui, d'après les transcriptions, se prononçait *har* dans les noms composés. La seconde partie est écrite par trois lettres de l'alphabet démotique, *sch*, *t* et *a* vague.

A Edfou, le nom est seul, 

Sur le zodiaque circulaire de Dendérah, 

le *ta* final manque ou est effacé.

Sur le zodiaque rectangulaire on lit : 

Le signe [hiér.] est ici remplacé par [hiér.], déterminatif des lieux, qui est souvent ajouté à [hiér.] sous cette forme [hiér.]. C'est l'expression du mot *ta* pris habituellement pour *pays*, *monde*, et ici pour la syllabe *ta*.

Pour justifier ma lecture, il faut considérer l'ensemble de ces légendes, et s'attacher d'abord à celle qui est écrite de la manière la plus complète, celle de Biban-el-molouk, qui est de la XXe dynastie. Elle se compose de deux mots fréquents dans tous les textes. Le second ne peut faire doute; la lecture des deux signes qui le composent est admise par tout le monde, [hiér.] *sche* [hiér.] *ta*.

Pour le premier mot, je suis au contraire obligé de me séparer de mes savants amis de Berlin. M. Lepsius lit les cornes [hiér.] *T*. Il tire cette valeur du mot copte ⲦⲀⲠ, *cornu*. J'avais d'abord été séduit par ce rapprochement; mais le mot corne se disait également en copte ϤⲀⲠ, en sorte que le groupe [hiér.], qui se termine réellement par *p*, pouvait tout aussi bien commencer par une voyelle ou une aspiration que par un *t*, même en ne consultant que les analogies de la langue copte. Mais les variantes, où le signe [hiér.] est accompagné de tous ses compléments phonétiques, ne sont pas rares dans les textes hiéroglyphiques (5); c'est alors la voyelle vague *a*, [hiér.], qui se joint au groupe, [hiér.] et décide la question : les cornes [hiér.] se lisaient donc AP. C'était un signe syllabique; aussi le P complémentaire et l'A initial étaient-ils tantôt écrits et tantôt supprimés dans la même légende. Je me trouve d'accord avec M. Birch, qui a proposé cette valeur pour le signe [hiér.], dans l'appendice qu'il a fourni à l'ouvrage de M. de Bunsen, quoiqu'il ait depuis varié sur ce point.

La lecture APe ScheTa est donc pleinement établie par la légende complète de la XXe dynastie. On reconnaîtra maintenant facilement que toutes les autres reproduisent le même nom d'une manière plus ou moins abrégée, et je ne doute pas qu'il en ait été de même au Ramesséum. La légende, aujourd'hui fruste qui s'y trouve, m'est connue par trois copies : celle de M. Lepsius qui n'a vu que [hiér.], celle de M. Brugsch qui porte [hiér.], et enfin celle de Champollion, d'après laquelle M. Biot a publié sa planche du plafond du Ramesséum, celle-ci porte [hiér.], et de plus, le signe [hiér.] y affecte une forme presque complétement carrée, qui le rapproche autant de [hiér.] que de [hiér.]. Si l'on compare maintenant le nom du même personnage, que nous trouvons complet dans l'autre légende, en le disposant ainsi

(5) Voyez, par exemple, la stèle de la princesse de Bachtan à la ligne septième. Prisse, *Choix de monuments*, pl. XXIV.

, aux signes copiés par Champollion, il sera facile de se convaincre d'abord que le second mot *scheta* existe encore tout entier dans le monument, et que selon toute apparence, le premier mot est également celui que recèlent les traces copiées plus ou moins difficilement à l'aide d'une lunette, au plafond du Ramesséum, par les trois savants voyageurs.

Le nom démotique *Harscheta* reproduit très-exactement la seconde partie de ce nom; c'est donc bien à *Jupiter* qu'était accordée la primauté dans les listes pharaoniques, sans doute à cause de son plus grand éclat. Ce serait être téméraire que prétendre expliquer avec certitude le sens intime de ces anciennes dénominations; j'oserai néanmoins présenter ici une conjecture que cette primanté me suggère. *scheta* est un mot qui s'emploie dans plusieurs acceptions; il est au moins démontré pour moi qu'il se prend quelquefois pour l'espace céleste où se meuvent les astres; c'est comme l'*abyssus* de la Bible. Quand au groupe , Champollion lui a reconnu avec toute raison la signification de *guide*. C'est peut-être le premier du troupeau, celui qui marche en avant, qu'on a voulu symboliser par les cornes de bœuf . On peut donc comprendre sous le nom de *Har-ape-scheta*, le dieu guide, ou chef de la sphère des planètes. Je ne saurais dire par quel motif on semble lui dédier le ciel du midi.

Saturne est nommé sur les tablettes démotiques *Har-ka*, Horus-taureau : or la seconde planète des listes antiques se nomme invariablement *Har-ka-her*, Horus-taureau (ou générateur) supérieur. Voici la série de ces légendes : Celle du tombeau de Séti Ier, la plus ancienne, est très-complète.



Sidus occidentis perlustrans cœlum, Har-ka-her nomen ejus.

Au Ramesséum, l'ordre est interverti :



Har-ka-her nomen ejus, perlustrans cœlum orientis sidus.

On doit remarquer ici deux différences, l'une est graphique seulement : le taureau remplace le groupe , composé du signe phonétique , *ka*, et du déterminatif . Le mot signifie *générateur*, et se trouve souvent comme variante du taureau, ainsi que Champollion l'a remarqué. La seconde différence consiste en ce que la planète est attribuée à l'orient, au lieu du couchant; mais comme la mention de l'occident se lit dans trois listes, je ne puis considérer cette variante que comme une distraction du sculpteur.

Sous la XXe dynastie, M. Brugsch a trouvé deux légendes incomplètes pour ce même astre :



Sidus occidentis, perlustrans (cœlum).

et



Perlustrans cœlum, nomen ejus, sidus occidentis cœli.

Une troisième légende tirée des mêmes tombeaux ne contient que le nom



Har-ka-her nomen ejus.

A Edfou, le nom est abrégé, le mot *her* n'y est plus :

Har-p-kat.

Enfin sur les deux monuments de Dendérah on lit seulement Har-ka. C'est exactement le nom démotique de *Saturne*. Nous avons dit tout à l'heure que le sigle démotique qui termine ce nom correspondait au taureau, et je suis ici complétement d'accord avec M. Brugsch. Ce nom antique me paraît signifier l'*Horus générateur supérieur*. Remarquons que *Saturne* a la primauté dans la liste démotique, où les planètes sont rangées d'après les notions grecques et suivant la longueur de leurs périodes; dans l'ordre antique, elle ne venait qu'après *Jupiter*.

Vicomte Emm. de Rougé.

(*La suite au prochain numéro.*)

INSCRIPTIONS DE LYON ET DENDROPHORES.

Depuis quelques années l'étude de l'épigraphie a pris en France un nouvel essor. On a compris tout l'avantage que, dans l'intérêt de l'histoire, on peut retirer des inscriptions antiques, de ces monuments toujours contemporains du fait qu'ils indiquent, à la condition, toutefois, qu'ils soient reproduits avec fidélité, qu'ils n'aient été altérés ni par la mauvaise foi ni par l'ignorance, et qu'on connaisse leur provenance d'où dépend souvent une grande partie de l'utilité dont ils peuvent être pour les progrès de la science. Rien ne saurait donc être plus intéressant, sous ce rapport, que ces monographies d'anciennes cités romaines où se trouvent réunis tous les monuments épigraphiques appartenant à une même ville, et présentant ainsi le tableau de ses institutions politiques, religieuses ou municipales. En publiant les inscriptions antiques de Lyon, M. Alphonse de Boissieu a accompli une des œuvres de ce genre les plus splendides et les plus consciencieusement exécutées qui aient paru depuis cinquante ans, non-seulement en France, où malheureusement les publications qui ont pour objet l'épigraphie latine avaient été fort rares depuis le commencement de ce siècle, mais même en Allemagne et en Italie. Reproduire, à l'aide du burin le plus habile, les monuments encore existants, et, par des procédés nouveaux, en présenter des fac-simile d'une exactitude scrupuleuse, c'est rendre les archéologues aptes à juger par eux-mêmes, sur les pièces du procès, les textes altérés et les restitutions hasardées qui donnent lieu à tant de commentaires, et qui mettent souvent, dans les anciennes copies, l'erreur à la place de la vérité. Avec un dévouement parfait à la science, avec une intelligence et une fidélité sans égales, M. de Boissieu a su mener à fin cette tâche difficile; six livraisons, contenant les inscriptions religieuses, les impériales, les municipales, les militaires et les chrétiennes, ont fait passer tour à tour sous les yeux des lecteurs plus de trois cent cinquante monuments reproduits par la gravure la plus soignée, et dont le texte offre des leçons désormais inattaquables.

Quant aux monuments qui ont disparu par le travail du temps ou l'incurie des propriétaires, M. de Boissieu les a tirés des divers recueils publiés ou manuscrits qui les contenaient. Sans doute, il a comparé entre elles les leçons diverses et a choisi pour la reproduire celle qui lui paraissait appuyée sur les meilleures autorités. Nous regrettons toutefois qu'il n'ait donné que rarement les variantes de ses textes. Le moindre indice d'une lecture diverse est souvent précieux à consulter dans l'explication d'une inscription dont l'original est perdu. C'est d'ailleurs la méthode qu'ont suivie les épigraphistes les plus récents, tels que Boëckh dans son *Corpus inscriptionum græcarum*, Kellermann dans ses *Vigiles*, M. Letronne dans ses diverses publications épigraphiques, M. Mommsen dans sa belle collection des inscriptions du royaume de Naples, etc. Nous citerons à ce propos une inscription fort importante donnée par M. de Boissieu, n° XXXVIII du chapitre VII, p. 284, et qui été donnée aussi par Spon, *Miscell.*, p. 77, par Donati, p. 2822, par Menestrier et par Bellièvre. Voici le texte que M. de Boissieu a adopté :

TI. CLAVD. TI. FIL. PAL. QVARTIN
TRIB. MIL. LEG. III. CYRENAIC
ADLECTO AB DIVO TRAIAN. PARTHIC
IN SPLENDIDISSIMO ORDIN. QVI PAN
NONIAE LEG. PRÆTOR LEG. PROPR
PROVINC. ASIAE LEG. DIVI TRAIANI
ET IMP. CAES. TRAIANI HADRIANI AVG. VI
LEG. PROVINC. HISPAN. CITERIOR. TARRA...
IVSSV IMP. HADRIANI AVG. CAES...
GEMICA ET HADRIANIA. . . . .

M. de Boissieu, en donnant les variantes, eût fait voir au lecteur que si le texte qu'il a choisi pour le reproduire est précieux en ce qu'il comble, par les trois mots ET IMP. CAES., une lacune existant à la septième ligne dans Spon et dans Donati, d'autre part les derniers mots de la même ligne AVG. VI ne sont rapportés ni par l'un ni par l'autre des deux savants que nous venons de nommer. Il est probable qu'il faut lire LEG. DIVI TRAIANI. ET. IMP. CAES. TRAIANI. HADRIANI. AVG. PROVINC. HISPAN. CITERIORIS, de telle sorte que Quartinus se serait trouvé gouverneur de l'Espagne citérieure à la mort de Trajan et aurait conservé son gouvernement sous le successeur de ce prince. A cette conjecture correspondent très-bien et la table de bronze contenant la lettre que Quartinus écrivit aux magistrats de Pampelune en 872 dans la seconde année du règne d'Adrien (Voy. Spon, *Misc.*, p. 278,2 et Orelli, 4032), et le rescrit qui lui est adressé par cet empereur dans le Digeste (Lib. XLVIII, Tit. XVIII, d. 1 § 2). L'Espagne Tarragonaise était une province consulaire depuis le règne d'Auguste : on ne peut donc guère douter que Tiberius Claudius Quartinus n'ait obtenu le consulat sous Trajan, et probablement peu de temps avant l'époque à laquelle il fut nommé à cette légation. Nous arriverions ainsi à combler une de ces nombreuses lacunes que la pénurie des documents historiques a laissées dans les fastes consulaires sous un prince dont le règne glorieux est si mal connu.

En groupant par séries tous les monuments se rapportant à un même ordre d'idées, de faits ou de personnages, M. de Boissieu a fait précéder chaque division de son livre de notices d'une certaine étendue dans lesquelles il a traité des différents sujets auxquels se rapportait la classe d'inscriptions qu'il allait mettre sous les yeux du lecteur. C'est ainsi qu'à l'occasion de cette formule si commune sur les inscriptions de Lyon : *Sub ascia dedicavit*, l'auteur, faisant l'historique des opinions étranges qu'elle a suggérées, donne l'explication la plus probable et qui, bien que déjà émise, reçoit de la discussion à laquelle M. de Boissieu s'est livré une confirmation nouvelle : « *Dedicare sub ascia*, dit l'auteur, est s'approprier un tombeau vierge et n'ayant servi à personne, destiné, dès le premier coup de marteau du tailleur de pierre, à celui dont il devait perpétuer la mémoire. » L'opinion de M. de Boissieu, à propos des explications qu'on a données de la corporation des utriculaires, et l'explication qu'il propose à son tour ne sont pas moins sages et moins probables. En un mot, dans ces aperçus préliminaires l'auteur a montré du savoir, un grand jugement, une connaissance suffisante des récentes découvertes archéologiques et il a su apprécier sagement, en évitant toute conjecture hasardée, les divers systèmes relatifs aux questions ardues que présentent encore quelques points de l'archéologie romaine. Il est impossible, cependant, que dans une matière si vaste qui touche à l'antiquité tout entière, religion, politique, organisation militaire ou municipale, on ne soit quelquefois d'un autre avis que le sien. Ainsi, par exemple, nous ne pouvons partager sa manière de voir sur les dendrophores dont il ne paraît distinguer la double existence comme corporation civile et comme corporation religieuse. A ce propos nous nous permettrons de relever une inexactitude : « Des hommes d'une grande autorité tels que Cujas et Saumaise, dit M. de Boissieu, n'ont voulu reconnaître dans les dendrophores qu'une confrérie religieuse... D'autres savants, tel que Reinesius, n'ont vu dans cette corporation qu'une compagnie d'arts et métiers chargée, ainsi que son nom l'indique, de la coupe, de la fourniture et des approvisionnements du bois nécessaire aux services publics. » Telle n'est pas la pensée de Reinesius. Le passage sur lequel s'appuie l'auteur pour prêter cette opinion au savant collecteur d'inscriptions latines porte sur la réunion des dendrophores et des forgerons (*Syntagma Insc. antiq.* CXXXIX, p. 170). C'est lorsque les dendrophores sont réunis dans les inscriptions à d'autres corps d'ouvriers que, contrairement à l'opinion de Saumaise, qui voulait même dans ce cas reconnaître dans les dendrophores une corporation religieuse, Reinesius ne veut y voir qu'une compagnie industrielle. Mais, dans sa dissertation sur l'inscription XL de la première classe de son recueil, là où il a exprimé toute sa pensée sur les dendrophores, il admet si complétement le double caractère de leurs colléges, qu'il reproche à certains érudits d'avoir voulu appliquer le texte du Code Théodosien, qui réunit les *centonarii* et les *dendrophori* (Code Théod., XIV, VIII, 1) aux dendrophores religieux figurant dans les processions de la grande déesse. L'opinion de Reinesius ne doit donc pas être comptée à ceux qui veulent rapporter désormais à un seul collége toutes les notions que nous ont fournies sur les dendrophores la jurisprudence, l'histoire et les monuments. Dans un travail fort intéressant où la question est traitée avec une grande érudition (1), M. Rabanis, doyen de l'Académie de Bordeaux, a émis sur les dendro-

1 *Recherches sur les dendrophores et sur les corporations romaines en générale*, par M. Rabanis, Bordeaux, 1841. La dissertation publiée, sous ce titre, à propos d'un bas-relief trouvé à Bordeaux, contient sur le système financier des Romains, sur les associations industrielles, sur les colléges et corporations, des appréciations neuves et bien étudiées qui tendent à éclairer l'action de l'administration romaine dans les provinces.

phores civils ou religieux l'opinion qu'a adoptée M. de Boissieu. « Ces deux corps, dit-il, qu'on s'est obstiné à séparer jusqu'ici, auraient bien pu n'en faire qu'un, de telle sorte que les citoyens appelés à la fonction de dendrophores civils eussent joué dans les cérémonies du culte le rôle de dendrophores religieux. »

Cette opinion, appuyée d'arguments habilement disposés et d'analogies évidentes avec les temps modernes où les corps d'état contribuaient à l'éclat du culte ou à la décoration des églises et avaient leurs patrons, leurs oratoires, leurs chapelles, semblerait devoir décider la question, si l'examen attentif des monuments épigraphiques ne nous ramenait presque malgré nous à l'ancienne croyance de deux collèges de dendrophores. Ne voyons-nous pas, en effet, à côté des inscriptions où ces *collegiati* figurent comme ouvriers auprès d'autres ouvriers dont le métier se rapproche du leur, des monuments épigraphiques où il s'agit évidemment d'une corporation religieuse? Comment pourrait-on expliquer dans l'hypothèse de dendrophores marchands de bois ou de merrain, se réunissant quelquefois en confréries pour honorer telle ou telle divinité qui les protége, comment pourrait-on expliquer, disons-nous, les inscriptions d'hommes ayant un métier tout différent, des joailliers, par exemple, que nous trouvons à Rome dignitaires du collége des dendrophores (2)? Et ces dendrophores, créés à Cumes par un sénatus-consulte, placés sous la direction des quindécemvirs préposés aux cérémonies du culte, et ayant pour patron un prêtre de la grande déesse (3), ne faut-il pas y reconnaître une corporation religieuse? Et Lucius Pompeius Felicissimus dendrophore et prêtre de la grande déesse à Suessula (4), pouvons-nous en faire un bûcheron ou un marchand de bois carré, et ne devons-nous pas accorder à sa qualité de dendrophore un caractère religieux, si nous le rapprochons surtout des trois autres dendrophores *magnæ Deum matris*, dans l'inscription citée plus haut et consacrée à Sylvain?

Nous pourrions à ces monuments en ajouter d'autres encore : mais, sans multiplier les exemples, sans vouloir en exagérer l'importance et tout en reconnaissant ce qu'il y a d'ingénieuse critique et de saine érudition dans le travail de M. Rabanis, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise il y a longtemps par M. de Boze dans les mémoires de l'Académie des inscriptions, ou par Reinesius dans son recueil. Si l'existence des dendrophores, considérés comme compagnie d'arts et métiers, nous est prouvée jusqu'à l'évidence, si nous les voyons joints sans cesse à d'autres corporations professionnelles, il nous faut reconnaître aussi, dans la plupart des provinces de l'empire romain, et non pas seulement dans l'Afrique, comme le voulait Godefroy, le savant commentateur du Code Théodosien, des colléges religieux de dendrophores dans lesquels nous pensons bien que les artisans s'occupant de l'exploitation ou du commerce des bois, et appartenant par conséquent à la corporation industrielle des dendrophores, s'affiliaient en grand nombre, mais qui comptaient encore d'autres personnages parmi leurs adeptes, et qui se trouvaient ainsi composés de dévots adonnés au culte de la grande déesse : pieuses confréries dont il nous reste, soit dans l'épigraphie, soit dans les monuments d'antiquité figurée, des traces nombreuses et trop bien caractérisées pour ne pas établir de fortes présomptions en faveur de la double acception du mot de dendrophore.

Quoi qu'il en soit de ces appréciations diverses, la manière dont a été conçu et exécuté le livre de M. de Boissieu est un modèle à suivre. Reproduire ainsi l'état de conservation, le style et la forme des caractères dans les monuments épigraphiques, c'est les garantir à jamais contre ces chances de perte qu'aura reconnues quiconque s'occupe d'épigraphie depuis plusieurs années, en voyant disparaître si souvent des monuments d'une haute importance, détruits par ignorance ou par incurie. Ajoutons à ce caractère tout particulier et tout exceptionnel de la collection nouvelle, le soin avec lequel les inscriptions dont l'original n'existe plus ont été rassemblées, la clarté, la sobriété du commentaire qui les accompagne, et nous reconnaîtrons que le livre de M. de Boissieu, accueilli avec éloges par les épigraphistes de l'Italie et de l'Allemagne, doit mériter à son auteur la sympathie et la reconnaissance de tous ceux qui, en France, attachent quelque prix à voir publier avec fidélité et expliquer avec une sage réserve nos antiquités nationales.

NOEL DES VERGERS.

(2) TUTICHYLAS . HIC . POSITVS . QVI . FVIT . MARGARITarius . . . . ET . COLLEGII . DENDROphorum . ROMANorum . quinquennalis . perpetuus . I VIT (Murat., 515, 5, et Orell., n° 1076. — SILVANO . DENDROPHORO . SACRVM . M . POBLICIVS . HILARVS . MARGAR . Q.Q. P.P. CVM . LIBERIS . MAGNO . ET . HERMONIANO . DENDROPHORIS . Magnæ Deum Matris . DE . SVO . FECIT (Gruter, LXIV, 7).

(3) EX . S . C . DENDROPHORI . CREATI . QVI . SVNT . SVB . CVRA . XVVIR . sacris Faciundis CC . VV . PATRON . L . AMPIVS . STEPHANVS . SAC . M . DEAE . etc. (Mommsen, *I. R. N.*), n° 2559.

(4) Mommsem, *I. R. N.*, n° 3552.

SUR LE DÉCRET DU GRAND TEMPLE D'ISIS A PHILÆ.

Je désire consigner ici la mention d'un fait qui, je l'espère, intéressera vivement ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Égypte à l'époque de la domination grecque.

On lit au commencement de la première des deux inscriptions bilingues de Philæ (Voy. *Lepsius*, *Denkm.*; abth. VI, bl. 34) une phrase ainsi conçue :



Les lacunes laissent au premier abord quelque doute sur le sens général de cette phrase. Mais en étudiant sur les beaux estampages qui m'ont été confiés dans le temps par M. Ampère le texte démotique correspondant, j'ai trouvé que ces lacunes se comblaient facilement au moyen de ce même texte. Le démotique donne en effet (eN MeNNoFeR eN Pa-SeChaNA eN HaPi), ce qui nous force à restituer l'inscription hiéroglyphique en ces termes : . Comme la construction avec la préposition , au lieu de , est commune, et que d'ailleurs la formule se rencontre précisément sur les stèles du Sérapéum, on voit que l'inscription tout entière doit se traduire : (Les prêtres) *vin-*

rent des temples de la haute et de la basse Égypte pour l'intronisation de l'Apis vivant.

Maintenant, quelle fut cette intronisation? Selon les stèles, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Mariette, l'Apis de la vache Terani se manifesta aux Égyptiens l'an 21 de Ptolémée Épiphane, c'est-à-dire en 185 avant Jésus-Christ. D'un autre côté, l'inscription de Philæ, qui rapporte la venue des prêtres pour l'intronisation, place cette fête en cette même année. L'un des motifs qui engagèrent les prêtres à faire graver le décret qu'on voit encore sur la muraille du grand temple d'Isis à Philæ a donc été la cérémonie dont je viens de parler.

D'ailleurs, comme j'ai essayé de le prouver dans mes *Documents démotiques*, le décret de Philæ n'est que le décret de Rosette dans une rédaction abrégée, mais avec l'addition d'une nouvelle fête : celle de SA SeM.T se rapportant à la reine Cléopâtre, femme d'Épiphane. Je soupçonne que veut dire *sponsa*, *uxor*, et que la fête est relative au mariage du roi. Dans une inscription que j'ai trouvée à Élithyia, on lit en effet :

ANeT eN HeR.T	MouT	NeB Pe	WAT	SeM.T
Abaisse ta face, (sois propice)	ô déesse Mout!	maîtresse du ciel,	déesse Wat, (du Nord)	femme

eN RA	HeR	eN NeTeRou	NeBou
du Soleil	la première	des divinités	toutes.

Et sur une plaque de granit noir du Louvre on lit la phrase suivante : *Lorsque Sa Majesté le roi notre maître célébra la fête des noces avec la reine Arsinoé.* Il est donc très-vraisemblable que l'année même où l'Apis, selon les stèles du Sérapéum et l'inscription de Philæ, se manifesta aux Égyptiens, on célébra les noces de Ptolémée Épiphane avec Cléopâtre, et que c'est en souvenir de ces divers événements que l'inscription de Philæ fut rédigée. Du reste, cette manifestation d'Apis, ainsi que les noces royales, durent avoir lieu au commencement de l'an 21 d'Épiphane, puisque le prince royal, Philométor, naquit en cette même année. Ceci résulte au moins des titres de ce dernier Ptolémée qui, ainsi que l'a remarqué M. de Rougé, de son côté, est nommé , *le frère jumeau de l'Apis vivant.*

Je soumets donc aux archéologues l'explication de ce singulier titre et celle des fêtes citées dans le décret de l'inscription de Philæ, explications qui, je le pense, contribuent à l'intelligence d'un texte dont l'importance est bien connue.

Berlin, 23 janvier 1856. H. BRUGSCH.

Divers journaux ont parlé de la découverte qui venait d'être faite, à Ramleh en Égypte, d'un édifice dédié à Marc-Aurèle. Les fouilles ont été exécutées par l'ordre de S. A. le pacha d'Égypte. Nous venons de recevoir la dédicace de cet édifice copiée par un musulman, Sélim-Éfendi; elle est ainsi conçue :

IMP.CAESARI.M.AVREL.ANTONIN.AVG.ARMEN.MEDIC
PARTI.GERMA.SARMAT.MAXIM.TRIB.POTEST.XXX
IMP.VIII.COS.III.P.P.TRIB.LEG.II.TR.FORT.

Imperatori Cæsari Marco Aurelio Antonino Augusto armeniaco, medico, parthico, germanico, sarmatico, maximo, tribunitia potestate XXX, imperatori VIII, consuli III, parenti patriæ; tribuni legionis secundæ, Trajanæ, fortis.

L'édifice de Ramleh, érigé pendant la trentième puissance tribunitienne de Marc-Aurèle, date donc de l'an 929 de Rome, 176 de Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'année même où l'empereur visita la Syrie et l'Égypte. A. DE L.

M. Michel, ingénieur des ponts et chaussées, nous communique un petit monument de plomb découvert par lui à Kustendjé dans la Dobrutscha, lors des travaux exécutés l'été dernier pour la construction de la route qui joint aujourd'hui le Danube à la mer Noire. C'est un poids de forme carrée qui a 43 millimètres de côté, entouré d'un cadre en relief protégeant les inscriptions imprimées sur les deux faces. On y lit :

T P I	I T A
O Y N	Λ I K
K I N	O N

Le ΤΡΙΟΥΝΚΙ[Ο]Ν ΙΤΑΛΙΚΟΝ est un poids de trois onces fabriqué suivant le système italique dans quelque localité de la Mœsie inférieure, à Tomi peut-être, ou à Callatia, car il a été trouvé avec des monnaies de bronze de ces villes; il pèse 78 gramm. 13 cent., ce qui fournirait une livre de 312,52. Le musée du Louvre possédait déjà un poids de plomb portant les mêmes inscriptions, dont l'une est disposée d'une manière un peu différente ΙΤΑ-ΛΙ-ΚΟΝ, et pesant 75 gramm. 43 cent. Ce poids, qui est peut-être un peu plus ancien (l'A n'a pas la barre brisée), présente des traces de dégradations et sa provenance est inconnue. Le P. Secchi a publié à Rome, en 1835, un poids de deux livres portant ΔΙΛΕΙΤΡΟΝ ΙΤΑΛΙΚΟΝ et fabriqué sous le règne d'Alexandre Sévère, ainsi que le prouve l'inscription ΥΠΑΤΕΥΟΝΤΟϹ . Τ . ΙΒ . ΚΛΑΤΙΟΥ . ϹΕΟΥΗΡΟΥ. La forme τριούγκιν pour τριούγκιον annonce aussi une époque assez basse.

A. DE L.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Cᵉ, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

IIe ANNÉE. N° 4. AVRIL 1856.

SOMMAIRE. *Note sur les noms égyptiens des Planètes; suite et fin. — Traité des Érythréens avec Hermias d'Atarnée. — Rhyton à relief (explication de la planche II). — Inscription latine; formule singulière. — Statue d'un dieu dédiée à un autre dieu.*

NOTE SUR LES NOMS ÉGYPTIENS DES PLANÈTES.

—

Suite. — Voyez page 18.

Mars est nommé dans la liste démotique *Har-tesch*. Ce nom, [demotic], s'écrit par la sigle bien connue du nom d'Horus et les deux lettres simples *t sch;* cette lecture n'est donc sujette à aucun doute. J'identifie *Har-tesch* à un des noms de la troisième planète des monuments pharaoniques. Sa légende est assez compliquée, et ses noms ont varié. Je trouve d'abord un texte bien complet au tombeau de Séti I; il avait depuis longtemps attiré mon attention parce qu'il contient une particularité sur la marche de l'astre qu'il caractérise.

Sev avet pe Har-em-achou ran-w Satet-w em chetchet
Sidus orientis cœli, Armachis nomen ejus, progreditur retrocedendo.

Au Ramesséum, la légende se distingue de celle-ci par des variantes graphiques :

Har-em-achou ran-w sev ament Satet-w em chetchet
Armachis nomen ejus, sidus occidentis, progreditur retrocedendo.

On remarque de plus que le sculpteur du Ramesséum a mis ici l'occident à la place de l'orient, comme il avait fait la transposition inverse dans la légende de *Har-ka*, Saturne. Les particularités de cette légende méritent l'attention : d'abord le nom de la planète présente la variante [hiér.] égale à [hiér.]; ce sont les deux horizons exprimés différemment. On connaissait cette variante dans un nom tout semblable appliqué au soleil; c'est celui que porte le sphinx de Gizeh, dans les proscynèmes qui lui sont dédiés. Il se lit *Har-em-achou*, et les Grecs l'ont transcrit très-fidèlement par le mot *Armachis;* c'est une remarque que l'on doit, je crois, à M. Birch. Une seconde variante ne doit pas passer inaperçue : [hiér.] = [hiér.], le déterminatif du voyage, la barque [hiér.], est remplacée par le signe [hiér.], que l'on qualifie ordinairement d'*explétif*, faute de savoir bien se rendre compte de la raison qui le fait employer dans certains cas peu nombreux; le signe phonétique [hiér.] est supprimé. J'avais déjà signalé cette orthographe, elle prouve que le groupe ne peut être lu autrement que *satet*, et qu'il est impossible de reconnaître au signe [hiér.] la valeur *K*, comme l'ont fait M. Lepsius et, d'après lui, M. Birch.

Dans le dernier mot [hiér.] = [hiér.], *chetchet*, est écrit avec tous les compléments phonétiques. Le sens de ce mot m'a longtemps embarrassé; mais je l'ai trouvé plusieurs fois joint à un déterminatif qui laisse peu de prise au doute. Le thème [hiér.], CheT, ou la forme fréquentative [hiér.], CheTCheT reçoit quelquefois, au lieu de déterminatif général de la locomotion [hiér.], les jambes marchant en sens contraire [hiér.]. Le sens de ce symbole est bien connu par toute une série de mots signifiant *revenir, retourner, repousser, s'en aller*, etc.

Le texte de Medinet-habou, récemment publié par M. Greene, m'a fourni deux exemples du thème CheT ainsi déterminé. A la ligne quatrième, on lit parmi les louanges de Ramsès III :

ta em cheti . . . .
fecit retrocedere Barbaros

Je ne sais pas la prononciation du signe [hiér.], qui caractérisait des nations situées à l'orient de l'Égypte, et qui est souvent joint au nom des pasteurs. Le même souverain dit après la bataille navale (*Ibid.*, l. 24) :

ta-ou-a cheti na maou er secha
feci retrocedere undas ad jussum

to-mera
Ægypti (6).

Pour la forme redoublée *chetchet*, je me bornerai à un exemple tiré des inscriptions d'une belle figure d'Isis, que possède M. de la Valette; c'est la déesse qui parle et qui vante sa puissance :

Aou-a er chotem ro en t'atwi-ou niv
Ego facio claudere os anguium omnium,

chetchet maoui niv
retrocedere leones omnes.

Dans la langue copte, le mot ϧⲉⲧϧⲉⲧ, s'est conservé avec le sens de *scrutari, investigare*. Je pense que c'était un

(6) Cette prétention d'avoir commandé aux eaux, comme Moïse, est par elle-même assez curieuse pour être remarquée; il serait possible d'y voir un souvenir de la catastrophe de la mer Rouge, car un demi-siècle ne s'était pas écoulé depuis la sortie d'Égypte lorsque Ramsès III monta sur le trône.

second sens, tiré de l'idée, *revenir, aller et venir,* pour chercher. Les exemples joints au déterminatif, établissent bien que le mot *chetchet* signifiait *rétrograder,* et peut-être, dans la forme fréquentative, *aller et revenir.* Je me crois donc bien fondé à traduire cette partie de la légende par *progreditur retrocedens.* Nous reviendrons tout à l'heure sur cette remarque curieuse des observateurs égyptiens.

A Biban-el-molouk, sous la XXe dynastie, M. Brugsch a enregistré trois légendes pour ce même astre; la première dit simplement :

Sev ave-t pe-t
Sidus orientis cœli.

Une seconde donne le nom

Har-m-achou ran-w sev ave-t pe-t
Armachis nomen ejus, sidus orientis cœli.

La troisième, enfin, ne caractérise la planète que par l'épithète *em chetchet, retrocedens.* Déterminée par une étoile, cette particularité sert ici de nom à la planète.

Au temple d'Edfou (monument ptolémaïque), commence un nom tout différent, *Har-tesch-t.* Au zodiaque circulaire de Dendérah, le même nom est écrit, *Har-tescher;* l'oiseau est bien connu comme le symbole de la couleur rouge. Le mot écrit complétement se trouve sous les formes, *tesch,* ou, *tescher,* devenu en copte par métathèse ⲧⲣⲟϣⲣⲉϣ, *rufus.* Ce nouveau nom de l'*Horus rouge* est heureusement remplacé sur le zodiaque rectangulaire du même temple par l'ancien nom, *Armachis. Har-tesch,* ou le dieu rouge, est donc bien l'ancien Armachis, comme l'établit M. Brugsch, et dès lors il devient évident pour moi qu'il faut également lui assimiler le nom démotique de Mars *Har-tesch,* tout à fait identique au dernier nom hiéroglyphique. Ce nom de *dieu rouge* ne pouvait convenir d'ailleurs qu'à Mars: c'est très-exactement le mot ἔρτωσι, que Cedrenus donne comme le nom de Mars chez les Égyptiens, ainsi que l'a très à propos rappelé M. Lepsius, et le ἄρτης de Vettius Valens. Toutes ces circonstances auraient dû guider M. Lepsius et M. Brugsch; mais ces deux savants ayant appliqué le nom de *Har-tesch* à la première planète, que nous nommons au contraire *Har-ape-scheta,* se sont trouvés vis-à-vis de deux noms d'une prononciation presque identique, ce qui a égaré leurs attributions. Ayant au contraire reconnu le *Har-scheta* des tablettes démotiques, ou Jupiter, dans *Har-ape-scheta,* le *Har-tesch* des mêmes tablettes se trouve naturellement identifié avec le *Har-tesch* hiéroglyphique, l'Horus rouge, Mars, le πυρόεις des Grecs.

La mention de l'apparente rétrogradation que présente en certain temps à l'observateur le mouvement de Mars, a vivement frappé M. Biot, présent à la séance de l'Académie des inscriptions, où cette note fut communiquée, et voici l'explication qu'en présente ce savant dans une note qu'il a bien voulu me transmettre: « Cette indication du mouvement alter- » natif en avant et en arrière me semble se rapporter à la » marche apparente dans le ciel stellaire, tour à tour directe, » rétrograde, puis de nouveau directe, que présentent les » trois planètes supérieures, Saturne, Jupiter et Mars, lors- » que la terre est amenée, chaque année, dans la portion » de son orbite qui se trouve comprise entre elle et le soleil. » Ce phénomène astronomique est à peine sensible aux yeux » pour Saturne. Il l'est un peu plus pour Jupiter, et beaucoup » plus pour Mars, qui se trouve bien plus près de la terre, » aux époques où s'opère cette interposition. Il est donc tout » naturel qu'on l'ait particulièrement remarqué et signalé dans » son mode de mouvement révolutif. » Cette légende est, du reste, une nouvelle preuve du soin avec lequel les observateurs égyptiens notaient tout ce que la simple vue pouvait leur révéler. Mars est au troisième rang des planètes supérieures; elles seules portent le nom d'Horus, et les figures qui les représentent ont, comme le dieu Horus, une tête symbolique d'épervier sur un corps humain.

La quatrième planète des listes pharaoniques est *Mercure;* sa connaissance est entièrement due à M. Brugsch, et l'identification avec le nom démotique ne laisse rien à désirer. Ce nom, se lit *Sevek,* et les noms hiéroglyphiques de toutes les listes se lisent *Sevek,* ou *Sevekou.* La légende écrite au plafond du Ramesséum semble seule différer; elle est ainsi figurée. Peut-être l'épervier volant est-il pris pour le mot *vek,* épervier, auquel cas ce serait encore *Sevek.* L'orthographe la plus ancienne, semble distinguer ce nom de celui du dieu crocodile *Sevek,* qui me paraît d'ailleurs un personnage tout différent.

Vénus est la cinquième planète des listes antiques. Nous la devons également à M. Brugsch; l'identification qu'il propose, et que j'adopte pleinement, nous amène à un résultat des plus curieux et des plus inattendus. Le nom démotique de Vénus, se lit *p-nouter ti,* le dieu *Ti;* or une des planètes signalées par M. Lepsius portait à Dendérah et à Edfou le nom de, ce qui peut se lire très-régulièrement *p-nouter tiou;* on sait en effet, par les recherches de M. Birch, que l'étoile ⋆ répondait, dans divers mots, au groupe *Tiaou, glorifier, adorer.* Champollion avait déjà déchiffré ainsi la variante du même groupe. M. Birch a mis les valeurs *Ti* et *Tiou* hors de doute en signalant les variantes du groupe, nom du troisième génie funéraire, qui doit se lire *tiou-maut-w.* Cette valeur se lie d'ailleurs étroitement avec le rôle numérique de l'étoile, qui est le chiffre du nombre cinq, en copte ϯⲟⲩ, *tiou.* Il ne peut donc s'élever aucune difficulté contre l'identification du *pe-nouter-ti* des tablettes démotiques avec d'Edfou et de Dendérah, qui se trouve ainsi représenter Vénus. Mais ce nom n'existe pas dans les listes plus anciennes, et M. Brugsch a fait preuve de la plus grande perspicacité en rapprochant du, l'oiseau d'Osiris, si connu dans la science, le *Vennou*, sur lequel on avait fait tant de conjectures. Il occupe la dernière place dans trois de nos listes des planètes du temps des Pharaons.

M. Brugsch étaye d'ailleurs son rapprochement sur un passage du rituel funéraire (ch. 13, l. 1), qui semble en effet ne faire qu'une même divinité de l'oiseau *Vennou* et du dieu *Tiou*, lequel vient occuper sa place dans les listes les plus récentes. Je donne ici ce passage important avec sa traduction :



Pire-na em Vennou nouter tiaou
Orior in formâ Venni, dei Tiau.

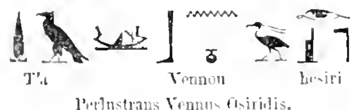
Le *Vennou* porte d'ailleurs, dans les listes les plus anciennes, la qualification caractéristique qui se retrouve dans les légendes des autres planètes, à savoir *Sev t'a*, astre qui traverse, qui parcourt (*T'a*, déterminé par une barque et employé comme verbe, est le copte ϫⲓ, dans ϫⲓⲛⲓⲟⲣ, transfretare). Nous allons traduire successivement les légendes de cette planète comme nous l'avons fait pour les premières.

Au tombeau de Séti I, on lit seulement à la dernière place :



Sev t'a Sev hesiri
Sidus perlustrans, Sidus Osiridis.

Mais cette légende est sur la figure du *Vennou* lui-même, toujours reconnaissable aux deux longs filets qui partent de son occiput. Au Ramesséum, à la place correspondante, on lit :



T'a Vennou hesiri
Perlustrans Vennus Osiridis.

M. Brugsch traduit cette légende par *la barque du Vennou*; mais en comparant l'ensemble des légendes des planètes, on s'aperçoit que le mot T'a est ici employé tantôt comme verbe transitif, T'a-Pe-t, *perlustrans cœlum*, tantôt comme participe qualifiant SeV, *Sidus*, comme dans la légende suivante à Biban el molouk.



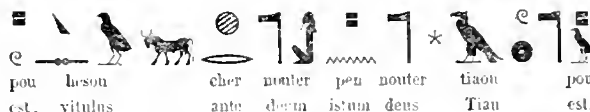
Sev t'a Vennou hesiri
Sidus perlustrans, Vennus Osiridis.

C'est à Edfou et à Dendérah qu'on trouve le nom tout différent et , *pe nouter tiaou*, que le passage précité du rituel identifie avec le *Vennou* d'Osiris. N'oublions pas d'ailleurs que le *Vennou* porte, dans toutes les anciennes listes, la qualification essentielle des autres planètes, SeV T'a, *astre qui traverse, qui parcourt* le ciel, πλανήτης.

M. Brugsch indique un second passage du rituel funéraire où il est également question du *dieu Tiaou*. Ce passage avait déjà attiré mon attention parce qu'il contient l'explication de la vignette dessinée en tête du chapitre 109 (ch. 109, l. 5, 6). En voici la traduction :



Aon-a rech-ke ou-a va-ou avet-ou Har-m-achou
Ego nosco spiritus orientales Armachis



pou beson cher nouter pen nouter tiaou pou
est, vitulus ante deum istum deus Tiau est.

Le dieu dont il est question ici est le soleil dans sa barque, sous la forme d'un homme à tête d'épervier, le disque lumineux sur la tête. Devant le soleil on voit, dans cette même barque, un veau surmonté d'une étoile; c'est, comme l'explique la légende précitée, le dieu *Tiaou*. Aujourd'hui que l'on sait que le nom d'*Har-em-achou* appartient, non-seulement au soleil, mais aussi à la planète Mars, on pourrait douter si la figure divine qui siége dans cette barque n'est pas celle de Mars. Je crois cependant bien plus probable qu'elle représente le soleil. Le veau qui désigne Vénus joue ici le rôle de *Lucifer* ou d'étoile du matin. C'est en effet l'interprétation très-ingénieuse proposée par M. Brugsch pour le sens de ce nom du dieu *Tiaou*. Nous venons de voir dans la légende du rituel son nom suivi du déterminatif comme le sont les mots *heure*, *jour*, etc., et toutes les divisions du temps. Je ne répéterai pas ici les rapprochements très-bien discutés à l'aide desquels M. Brugsch établit que ce groupe s'employait pour dire *le matin*. Je crois donc que c'est réellement le rôle d'étoile du matin que joue, dans la vignette du chapitre 109, notre veau précédant le soleil.

Dans le rituel du *Nev-at*, manuscrit de style ancien appartenant au musée du Louvre, la vignette de ce texte consiste seulement dans trois personnages dont les têtes d'oiseaux, à long bec, désignent probablement des *Vennous*. C'est donc sous son rôle d'étoile du matin que Vénus figurait dans la liste des planètes; je ne doute pas que nous ne la retrouvions également sur quelque monument dans son rôle d'étoile du soir. Nous voyons en effet que son symbole antique est le *Vennou*, l'oiseau d'Osiris; or Osiris est le dieu du couchant par excellence. Le sens mystique de l'apparition du *Vennou* (7) au matin se reconnaît de lui-même; ce ne peut être autre chose que la résurrection d'Osiris.

Nous avons dit que les trois planètes supérieures étaient distinguées par le nom d'Horus et nous avons trouvé dans la légende de quatre planètes la qualification de SeV T'a, *astre qui traverse le ciel*; je pense qu'on doit également reconnaître ces astres dans la qualification générale de SeK-iou, *navigateurs* ou *voyageurs*, qui est appliquée dans le rituel à une classe de dieux célestes (le mot *sek*, en copte, a une foule d'acceptions dont le type est *le mouvement*). Je trouve en effet un autre ordre de dieux célestes portant un nom entièrement opposé à celui-ci, OURet-ou. Le déterminatif est le symbole du repos, l'homme accroupi les bras pendants. Ce sont les astres fixes qu'on a sans doute voulu désigner par ce mot, par opposition avec le caractère vagabond des premiers. Je me contente ici de cette indication; il faudrait pour l'éclaircir et la confirmer discuter les textes où ces mots sont

7 Quelque frappant que soit le rapport entre les noms du *Vennou* et de Vénus il me paraît purement fortuit.

employés, ce qui m'entraînerait à dépasser les bornes naturelles de cette note.

Le tableau suivant résume les noms que j'attribue à chaque planète en suivant l'ordre antique :

	NOMS HIÉROGLYPHIQUES.	NOMS DÉMOTIQUES.	
1.	Har-ape-scheta, *Horus, guide de la sphère* (?).	Har-pe-scheta.	Jupiter.
2.	Har-ka-her, *Horus, générateur supérieur.*	Har-ka.	Saturne.
3.	Har-m-achou, *Horus des deux horizons* (?). Har-tescher, *Horus le Rouge.*	Har-tesch	Mars.
4.	Sevekou.	Sevek	Mercure.
5.	Vennou hesiri, *L'oiseau Vennou d'Osiris.* P-nouter-tiaou, *Le dieu du matin.*	P-nouter-ti.	Vénus.

Je remarquerai que cet ordre est plus satisfaisant que celui qui résultait des attributions de M. Brugsch; il était difficile de comprendre pourquoi les Égyptiens auraient attribué la primauté à Mars; Jupiter put facilement l'obtenir à cause de son grand éclat. Cet ordre antique n'est pas davantage celui que nous retrouvons dans les tablettes démotiques; dans celui-ci, produit d'une science plus avancée et sans doute emprunté aux Grecs, comme le zodiaque, les planètes sont rangées d'après la longueur de leurs périodes.

Une question très-curieuse se rattache aux recherches qui précèdent : quelles idées les Égyptiens se sont-ils faites de la terre, et ont-ils connu sa nature de planète? Je ne possède pas encore les matériaux nécessaires pour traiter cette question avec la clarté et la certitude désirables; je puis néanmoins indiquer ici quelques documents qui semblent constater chez les Égyptiens des idées exactes sur ce sujet.

Le personnage céleste qui représente la terre, le dieu cosmique par excellence, c'est le dieu, *Sev*, père d'Osiris. Son épouse *Nou-t*, n'est autre chose que la voûte céleste. Dans toutes les représentations astronomiques, sous la forme, c'est le corps même de la déesse qui sert de route aux astres dans leurs évolutions. On trouve fréquemment sur les boites de momie le dieu *Sev* couché par terre et formant la corde du demi-cercle dessiné par le corps de cette déesse ainsi posée. Sur le cercueil de *Botehamen*, curieux monument de la XVIII[e] dynastie que possède le musée de Turin, le dieu *Sev*, dessiné ainsi sous la déesse, est ithyphallique, ce qui exprime encore mieux son union avec le ciel. Le caractère cosmique du dieu *Sev* parait à chaque ligne dans les textes sacrés. Il me suffira de citer, parmi les faveurs que l'on demande aux dieux, la variante suivante d une formule commune sur les stèles; elle est caractéristique pour l'objet qui nous occupe (8). Un Égyptien, nommé Ra-meri, demande à la divinité qu'il invoque,

Chou	em	pe-t	cher	ra	t'ese	em to	cher	Sev

Splendere in cœlo apud solem, potentiam in terrâ apud Sev.

Dans un texte funéraire que j'ai copié au musée du Louvre (9), la bénédiction qui s'attache à la postérité de l'homme juste est ainsi exprimée :

Rout	schaa-k	em	to	cher	Sevou	her
Virescit	generatio tua	in	terrâ,	apud	Sev,	in

ka-t-k	went	anch ion
sede tuâ	inter	viventes.

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. C'est, si je ne me trompe, dans ce caractère cosmique du dieu *Sev* que l'on doit chercher l'explication du passage suivant d'Horapollon (liv. I, ch. 13) : Θεὸν δὲ ἐγκόσμιον σημαίνοντες, ἢ εἱμαρμένην, ἢ τὸν πέντε ἀριθμὸν, ἀστέρα ζωγραφοῦσι. On n'a pas encore signalé l'étoile employée en hiéroglyphes dans le sens de *destin*, mais on a reconnu son caractère numérique qui est en effet le chiffre 5. L'étoile, dans les hiéroglyphes, détermine tous les astres généralement; mais le dieu dont elle est le symbole spécial c'est le dieu *Sev :* c'est lui qu'on dessinait avec une étoile sur la tête. Nous venons de montrer qu'il était le dieu ἐγκόσμιος par excellence, qu'il représentait la terre; mais on aura déjà remarqué que son nom *Sev*, est précisément le mot générique dont on se servait pour désigner les planètes dans les textes pharaoniques. Ce fait peut nous autoriser à penser qu'on assimilait les planètes à la terre; je n'oserais pas néanmoins affirmer encore que les Égyptiens aient assimilé la terre elle-même à un de ces corps célestes. Le rôle du dieu *Sev* est très-étendu et le caractère de dieu céleste est certainement mêlé à son rôle cosmique, car les textes sacrés nous le montrent étendant son action jusqu'à la sphère des âmes. On est donc conduit à supposer que la liaison astronomique entre la sphère de la terre et celle des planètes est le motif du pouvoir qu'on attribuait à ces astres et de leur influence sur les destinées de notre globe, ce qui faisait le fondement des doctrines astrologiques.

Vicomte Emm. de Rougé.

TRAITÉ DES ÉRYTHRÉENS AVEC HERMIAS D'ATARNÉE.

L'inscription, qui fait le sujet de cet article a été trouvée dans les ruines d'Érythres, et transportée à Smyrne, d'où elle est passée au Musée britannique, et la copie que nous en donnons a été faite d'après un estampage que nous avons pris nous-même à Londres. Elle a déjà été publiée par Bœckh, mais d'une manière incomplète et inexacte, dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin pour* 1853. Le marbre est mutilé en haut et à gauche; il est intact à droite et en bas. Ce qui reste de l'inscription est parfaitement conservé; les lettres sont gravées στοιχηδόν avec une grande régularité, et il

(8) Stèle dessinée au Caire par M. Paul Durand.

(9) Manuscrit hiératique du *Schai en sinsin*, écrit pour *Osoroeris*, fils de *Tachiva*.

y en a vingt-sept à la ligne, ainsi qu'on peut le voir en complétant les lignes 14-17.

Le graveur a commis deux fautes, l'une à la troisième ligne, où il y a sur le marbre ΤΟΥΤΟΝ au lieu de ΤΟΥΤΩΝ; l'autre à la onzième, où il y a ΒΟΥΔΩΝΤΑΙ au lieu de ΒΟΥΛΩΝΤΑΙ. Voici le texte épigraphique et le texte restitué; les restitutions, qui sont celles de Bœckh, ne présentent pas de difficulté.

. . . . . . ΧΩΡΑΝΙΗΝ . ΡΜ . ΟΥΚ
ΑΙΡΩΝΠΟΛΕΜΟΥΕΝΕΚΕΝΕΙ
ΕΑΠΑΝΤΑΚΑΙΤΑΕΚΤΟΥΤΟΝ
ΑΠΛΗΝΟΣΑΝΤΙΣΑΠΟΔΩΤΑΙ
ΗΘΕΝΤΩΝΤΕΛΕΙΤΩΠΕΝΤΗΚ
ΠΕΙΔΑΝΔΕΕΙΡΗΝΗΓΕΝΗΤΑΙ
ΘΑΙΕΝΤΡΙΗΚΟΝΤΑΗΜΕΡΑΙΣ
ΗΑΠΑΓΗΤΑΙΤΕΛΕΙΤΩΤΑΤΕΛ
ΕΣΘΑΙΔΕΕΠΑΓΓΕΙΛΑΝΤΑΣΔ
ΕΙΝΑΙΔΕΚΑΙΕΡΜΙΑΙΚΑΙΤΟ
ΡΟΙΣΕΑΝΤΙΒΟΥΔΩΝΤΑΙΕΚΤ
ΙΚΑΤΑΤΑΥΤΑΟΜΟΣΑΙΔΕΕΡΥ
ΣΕΡΜΙΑΙΚΑΙΤΟΙΣΕΤΑΙΡΟΙ
ΚΟΣΕΣΤΩΟΔΕΒΟΗΘΗΣΩΕΡΜΙ
ΟΙΣΕΤΑΙΡΟΙΣΚΑΙΚΑΤΑΓΗΝ
ΑΘΑΛΑΣΣΑΝΠΑΝΤΙΣΘΕΝΕΙΚ
ΝΑΤΟΝΚΑΙΤΑΑΛΛΑΕΠΙΤΕΛ
ΑΩΜΟΛΟΓΗΜΕΝΑΕΠΙΜΕΛΕΣ
ΣΣΤΡΑΤΗΓΟΥΣΟΡΚΩΣΑΙΔ
ΛΘΟΝΤΑΣΠΑΡΕ . ΜΙΟΥΚ
ΩΝΜΕΤΑΤΩΝΣΤΡΑΤΗΓΩ
ΑΙΣΙΕΡΟΙΣΤΕΛΕΙΟΙ
ΡΕΧΕΙΝΤΗΝΠΟΛΙΝΟΜ
ΜΙΑΝΚΑΙΤΟΥΣΕΤΑΙΡ
ΙΑΓΓΕΛΩΝΒΟΗΘΗΣΕΙΝ
ΑΙΚΑΤΑΓΗΝΚΑΙΚΑΤΑ
ΤΙΣΘΕΝΕΙΚΑΤΑΤΟΔΥ
ΑΛΛΑΕΠΙΤΕΛΕΙΝΚΑΤΑ
ΜΕΝΑΟΜΝΥΝΑΙΔΕΘΕΟΥΣ
ΥΣΓΡΑΨΑΙΔΕΤΑΥΤΑΕΣΤ
ΝΚΑΙΣΤΗΣΑΙΕΡΥΘΡΑΙ
ΙΕΡΟΝΤΗΣΑΘΗΝΑΙΗΣΕ
ΙΕΡΟΝΤΟΥΑΤΑΡΝΕΩΣ

. . . ἐς τὴν] χώραν τὴν Ἑρμίου κ
αὶ τῶν ἑτ]αίρων πολέμου ἕνεκεν, εἶ
ναι ἀτελ]έα πάντα καὶ τὰ ἐκ τούτων
γενόμεν]α πλὴν ὅς᾽ ἄν τις ἀποδῶται·
τῶν δὲ πρ]ηθέντων τελείτω πεντηκ
οστήν. ἐ]πειδὰν δὲ εἰρήνη γένηται,
ἀπάγεσ]θαι ἐν τριήκοντα ἡμέραις·
ἐὰν δὲ μ]ὴ ἀπάγηται, τελείτω τὰ τέλ
η· ἐκτί[θ]εσθαι δὲ ἐπαγγείλαντας δ
ικαίως.]εἶναι δὲ καὶ Ἑρμίᾳ καὶ το
ῖς ἑταί]ροις, ἐάν τι βούλωνται ἐκτ
[θεσθα]ι, κατὰ ταὐτά. ὀμόσαι δὲ Ἐρυ
θραίου]ς Ἑρμίᾳ καὶ τοῖς ἑταίροι
ς· ὁ δὲ ὅρ]κος ἔστω ὅδε· Βοηθήσω Ἑρμί
ᾳ καὶ τ]οῖς ἑταίροις καὶ κατὰ γῆν
καὶ κατ]ὰ θάλασσαν παντὶ σθένει κ
ατὰ τὸ δυ]νατὸν, καὶ τὰ ἄλλα ἐπιτελ
ῶ κατὰ τ]ὰ ὡμολογημένα. ἐπιμέλεσ
θαι δὲ τοὺ]ς στρατηγούς· ὀρκῶσαι δ
ὲ ἀγγέλους ἐ]λθόντας παρ᾽ Ἑρμίου κ
αὶ τῶν ἑταίρ]ων μετὰ τῶν στρατηγῶ
ν ἐν οὐλοθυσί]αις ἱεροῖς τελείοι
ς, τὰ δὲ ἱερὰ πα]ρέχειν τὴν πόλιν. ὁμ
οίως δὲ καὶ Ἑρ]μίαν καὶ τοὺς ἑταίρ
ους ὀμόσαι δ]ι᾽ ἀγγέλων, βοηθήσειν
Ἐρυθραίοις κ]αὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ
θάλασσαν παν]τὶ σθένει κατὰ τὸ δυ
νατὸν, καὶ τὰ] ἄλλα ἐπιτελεῖν κατὰ
τὰ ὡμολογη]μένα· ὀμνύναι δὲ θεοὺς
τοὺς ὁρκίο]υς. γράψαι δὲ ταῦτα ἐστ
ήλην λιθίνη]ν, καὶ στῆσαι Ἐρυθραί
ους μὲν ἐς τὸ] ἱερὸν τῆς Ἀθηναίης, Ἑ
ρμίαν δὲ ἐς τὸ] ἱερὸν τοῦ Ἀταρνέως.

L'inscription contient un traité d'alliance entre les Érythréens et Hermias et ses compagnons. La première portion seule a besoin d'explication; elle est relative au droit que les parties contractantes se reconnaissent réciproquement de débarquer et de mettre en sûreté des marchandises sur le territoire allié en temps de guerre. Ces marchandises, mises en dépôt, ne devront être sujettes à aucun droit, à moins qu'elles ne soient vendues; dans ce cas, elles seront taxées au cinquantième de leur valeur. A la paix, elles devront être enlevées dans les trente jours, ou bien payer les droits; le dépôt devra être accompagné d'une déclaration loyale de la valeur. Le mot ἐκτίθεσθαι a ici le même sens que ὑπεκτίθεσθαι dans le traité des Hiérapytniens et des Priansiens (voy. *Corpus Inscr.*, n° 2,556 et la note). La clause mutilée au commencement de l'inscription devait être Ἐὰν δὲ οἱ Ἐρυθραῖοι ἐκτιθῶνταί τι ἐς τὴν] χώραν τὴν Ἑρμίου, etc., ou quelque chose de semblable.

Nous n'avons pas l'intention de raconter l'histoire d'Hermias; Larcher a réuni, dans un savant mémoire, tout ce que les auteurs anciens ont dit sur cet homme, assez célèbre dans l'antiquité, à cause de sa liaison avec Aristote, qui épousa sa sœur (*Mém. Acad. Inscript.*, t. XLVIII). Hermias est toujours appelé tyran d'Atarnée et d'Assos; mais notre inscription fait supposer qu'il était plutôt le chef d'une hétærie ou oligarchie très-restreinte qu'un tyran absolu; elle nous apprend en outre qu'Atarnée était la capitale d'Hermias (Cf. Strab., l. XIII, p. 614); enfin, elle établit l'orthographe de ce nom propre, Ἑρμίας et non Ἑρμείας (Cf. Stahr, *Aristotelia*, t. I, p. 75), ainsi que la forme Ἀταρνεύς, qui n'est pas toujours celle des textes, quoiqu'elle soit la seule vraie.

La défaite et la mort d'Hermias sont racontées par Diodore à l'année 349 (Olymp., CVII, 4); mais l'on ne peut préciser l'époque où il devint maître d'Atarnée, après la mort du tyran

Eubulus; toutefois, rien ne fait supposer que son règne ait été long, et en lui donnant une durée de dix ans environ, 360 à 349, on ne doit pas beaucoup s'éloigner de la vérité. Le traité semble avoir été conclu en vue de la guerre sociale, entre les Athéniens d'une part, et les villes de Chios, Rhodes, Byzance aidées par Mausole, de l'autre. Les principaux événements de cette guerre, les siéges de Chios et de Samos, et l'expédition de Charès en Asie Mineure pour secourir Artabaze, étaient de nature à intéresser très-vivement les Érythréens. La guerre sociale dura trois ans, 357 à 355. La révolte d'Artabaze en Asie Mineure dura encore quelque temps; en 353, le général thébain Pamménès amena un corps de troupes béotiennes à son secours; mais, après son départ, Artabaze fut vaincu et dut s'enfuir auprès de Philippe de Macédoine. La guerre entre les satrapes de l'Asie Mineure était passée à l'état chronique et paraît avoir continué sans interruption jusqu'à la pacification générale opérée par Mentor en 349 (Diod., XVI, passim). Il est donc difficile de préciser la guerre à l'occasion de laquelle les Érythréens firent le traité avec Hermias.

Le dialecte de l'inscription est presque la langue ordinaire; on n'y remarque que très-peu d'ionismes, τριήκοντα, Ἀθηναίης, ἀτελέα. Cette circonstance nous engage à fixer la date du traité aux dernières années d'Hermias. En effet, le décret des Érythréens en honneur de Mausole (Ph. Lebas, *Inscript.*, *Asie Mineure*, n° 40), qui régna de 377 à 353, contient des formes particulières, telles que αὐτὸς, πολέμο, εὐεργετής, qui ne sont plus employées dans notre inscription, de sorte que cette dernière doit être sensiblement postérieure à l'autre.

W. H. WADDINGTON.

EXPLICATION

DES ORNEMENTS PLASTIQUES D'UN VASE A BOIRE (1) DE FORME GRECQUE.

Explication de la planche II.

Le sujet du bas-relief (fig. 1), qui décore ce rhyton ou *cornu-potorium* de terre cuite (fig. 2), est ordinairement considéré comme le combat des Griffons contre les Amazones (2) et, comme nous ne trouvons dans les écrivains de l'antiquité aucun indice de faits semblables, on a recours à l'expédient ordinaire qui consiste à attribuer cette représentation à la fantaisie des artistes (3). Mais ce caprice ne fut certainement pas assez hardi chez les Grecs pour braver les croyances religieuses en figurant une lutte entre les Amazones considérées comme vouées au culte d'Apollon (4) et les Griffons que l'on réputait consacrés à la même divinité (5). Pour soutenir l'opinion que nous attaquons, on ne saurait alléguer le costume de ces figures de femmes, puisque leur coiffure, nommée vulgairement bonnet phrygien, est, en général, une simple coiffure des barbares ou des nations étrangères aux Hellènes (6). Leurs tuniques, *succinctæ*, et leurs anaxyrides étaient particulièrement attribuées aux chasseresses (7).

On ne connaît, d'ailleurs, pour adversaires des Griffons que certains peuples de la Scythie, nommés les Arimaspes (8). Et bien qu'aucun ancien auteur (9) ne nous ait laissé de témoignage pour établir que les femmes des Arimaspes aient pris part à leurs guerres contre ces monstres invincibles à double forme (10), nous l'admettrons facilement en nous rappelant que tous les Scythes avaient l'habitude de s'associer leurs femmes dans toute espèce de combats (11). Quant à la cause de cette sorte de guerre, les traditions s'accordent pour l'assigner à la soif de l'or qui excita les Arimaspes à prendre les armes contre les Griffons, gardiens jaloux de ce métal précieux dans le sein de la terre (12). De là vint que cette nation fut accusée de violences et de rapines; nous savons, d'ailleurs, que les peuples scythiques étaient absolument sauvages et quelques-uns d'entre eux d'une extrême cruauté (13). Ils n'avaient ni temples, ni autels, ni images sacrées, excepté en l'honneur de Mars (14), que l'on regardait comme l'auteur du carnage, et ils devaient, au contraire, mépriser plus que tout autre le culte d'Apollon, dieu promoteur de toute civilisation (15).

De là vient que cette représentation du combat entre la féroce compagne de brigands impies et un Griffon, attribut spécial d'un dieu si bienfaisant (16), semble réveiller l'idée

---

(1) Conservé dans le célèbre musée du chevalier D. M. Santangelo, dont la gracieuse obligeance m'a permis de le publier.

(2) Combe, *Terræ cott. of the British Mus.*, p. 3.— Zannoni, *Illustr. di due urne*, p. 84 (4). — Welcker, *Annal. dell' inst. di corr. arch.*, II, 72, 3. — Lenormant et de Witte, *Mon. céram.*, I, 233 (5).

(3) Zannoni, l. c. — Welcker, l. c.

(4) De là vint son surnom d'*Amazonius*. Voy. Pausanias, III, 25, 2, et Siebelis *ad loc.*

(5) Voy. les notes de Probus et de Servius sur le vers 27 de la 8e églogue de Virgile.

(6) Cette remarque a été déjà faite par Millingen, *Peint. de vas. grecs*, p. 48 (1).

(7) Voy. Callimaque, *Hymne à Diane*, vers 11 et 12, et la note 62 de l'excellente dissertation de Böttiger sur le type des Furies représentées comme des chasseresses selon la pensée d'Eschyle dans les Euménides; v. 231, éd. Stanley.

(8) L'histoire d'Hérodote (lib. III, c. 116) est sans nul doute le plus ancien des livres où cette hostilité soit mentionnée.

(9) Le poëme où Aristée de Proconnèse surnommé l'Arimaspéen avait réuni tous les récits de cette nature n'est pas parvenu jusqu'à nous; il faut attribuer à cette perte notre ignorance de la plupart des narrations fabuleuses relatives aux Arimaspes. Voy. Müller, *History of the litterat. of ancient Greece*, I, 233 (4).

(10) De la description des Griffons par Aelien, *Hist. nat.*, IV, 27, on doit inférer avec certitude que l'on donnait ordinairement à ces monstres mythologiques les extrémités d'un lion avec les grandes ailes et le buste entier de l'aigle.

(11) Relativement à cet usage des nations scythiques, on peut consulter les observations de M. Baehr dans son savant commentaire sur les fragments de Ctésias, p. 98.

(12) Hérodote, l. c. — Pausanias, I, 24, 6.

(13) Il suffit de dire qu'on les regardait comme anthropophages. Hérodot., IV, 107. — Éphor., *fragm.* 76, Marx; et l'on alla jusqu'à croire qu'ils dévoraient leurs propres parents. Porphyr., *de Abstin.*, III, 17.

(14) Hérodot., IV, 59, 3.

(15) On lui attribuait cette influence parce que l'on croyait qu'il avait, par la puissance de la musique, adouci les hommes encore sauvages, et qu'il les avait ainsi soumis à l'empire des lois. Suidas (v. Νόμοι, κιθάρα), soutenu par la tradition, atteste qu'Apollon fut le législateur des Arcadiens, Cicér., *De nat. Deor.*, III, 23. On sait, d'ailleurs, que dans la constitution politique de Lycurgue l'origine du gouvernement de Sparte était attribuée à la même divinité. Plutarch., *vit. Lycurg.*, § VI, 3.

(16) Quelques-unes des épithètes d'Apollon, réunies par Müller, *Dor.*, II, 6, 3, démontrent qu'Apollon était considéré comme le suprême bienfaiteur des hommes. On peut citer particulièrement l'expression χάρμα βροτοῖσι, ou joie des mortels, titre sous lequel est invoqué le dieu de Délos dans l'hymne homérique en son honneur, 25.

d'un contraste entre la puissance civilisatrice et les efforts de la barbarie. L'issue d'une semblable lutte ne peut être douteuse; aussi le monstre symbolique appartenant au culte d'Apollon a déjà renversé sa farouche ennemie et s'apprête à la déchirer.

Nous retrouvons cette même image d'antagonisme dans la protome ou tête de cheval qui forme l'extrémité inférieure de ce rhyton, puisque les Griffons étaient regardés comme les ennemis acharnés des chevaux (17). Et, s'il fallait chercher quelque motif au choix du sujet représenté en bas-relief sur la frise de ce grand vase à boire, il faudrait se souvenir de l'intempérance des Scythes et de leur passion pour le vin (18).

Le *cornu-potorium*, que nous venons de décrire, est large de plus d'une palme dans sa grande circonférence; sa longueur est d'au moins une palme et demie. Nous en avons fait réduire les dimensions dans notre dessin en conservant au bas-relief sa grandeur exacte. Nous devons encore avertir que l'esquisse (fig. 3) représentant un Arimaspe aux prises avec un Griffon est tirée d'une terre cuite antique du Musée britannique (Combe, *op. cit.*, VI, 8); elle est insérée dans notre planche parce que les figures y sont disposées exactement comme dans notre rhyton; d'où il résulte que les deux groupes paraissent avoir été empruntés au même modèle en raison de son élégante composition.

Filippo Gargallo-Grimaldi.

INSCRIPTION FUNÉRAIRE

CONTENANT DES FORMULES SINGULIÈRES.

Un antiquaire de Cherchel, l'obligeance égale le zèle désintéressé, M. P. de Lhotellerie, vient de m'adresser l'estampage de l'inscription suivante, qui a été récemment découverte dans cette ville.

DVL MTER

SALLVSTIVS HONORATVS CLAV
DIAE EXTRIKATAE MATRIKARISSIME
QVOD TV MIHI VEL QVOS MY SEROS EX
ORBATOS RELIQVISTI DEBVISTI FACE
RE HAEC CVM SCRIBEREM LACRIMIS
ATRAMENTVM TEMPERAVI DVLCIS
SIMA MATER FILIIS SALVTEM QVID STA
TIS ET RECITATIS TITVLVM MONVMENTI
MEI ϕ XLV ANNIS VOBIS VIXI IN
XLVI EXCIDI QVANDO DATVM EST

Cette inscription est gravée sur une plaque de marbre bleuâtre de 0m,308 de hauteur sur 0m.280 de largeur et 0m,025 d'épaisseur. Elle se lit ainsi, sans aucune difficulté :

Dul(cissima) Mater.

Sallustius Honoratus Claudiae Extrikatae, matri karissime : « *Quod tu mihi, vel* (*ii*) *quos myseros* (sic) *exorbatos reliquisti,* » *debuisti facere, haec cum scriberem, lacrimis atramentum* » *temperavi.* »

Dulcissima mater filiis salutem : « *Quid statis et recitatis* » *titulum monumenti mei? quadraginta quinque annis vobis* » *vixi; in quadragesimo sexto excidi, quando datum est.* »

Les initiales D M des mots *Dul(cissima) Mater*, qui forment la première ligne, et servent, en quelque sorte, de titre à cette épitaphe, sont, ainsi qu'on l'a vu, beaucoup plus grandes que les autres lettres de l'inscription. Cette circonstance pourrait à la rigueur s'expliquer en supposant que l'auteur avait voulu faire lire à la fois les mots dont il s'agit, et l'invocation aux dieux Mânes, *D(iis) M(anibus)*. Les jeux de mots de ce genre sont en effet assez communs dans les inscriptions funéraires latines, et l'on pourrait en citer beaucoup d'exemples. Mais si telle avait été l'intention de *Sallustius Honoratus*, il aurait certainement mis au génitif les deux mots dont il s'agit. Il ne l'a pas fait, et ces deux mots, placés comme ils le sont, au nominatif, en tête de l'inscription, forment une exception aux règles du style épigraphique, exception dont je ne crois pas qu'on puisse citer un autre exemple; il faut donc chercher une autre explication. En voici une, que je crois pouvoir hasarder à titre de simple conjecture.

Sallustius Honoratus était païen lorsqu'il perdit *Claudia Extricata*, et il avait fait graver, suivant l'usage, en tête de son épitaphe, les initiales des mots *Diis Manibus*. Plus tard, étant devenu chrétien, il aura été choqué de la présence de cette invocation à des divinités païennes, sur le tombeau de sa mère, et voulant la supprimer ou la changer en une formule indifférente, il aura fait graver, à la suite des grandes lettres D M, les petites lettres qui en font les initiales des mots *Dulcissima Mater*. Ainsi s'explique la présence de ces mots au nominatif en tête de l'inscription; ainsi s'explique aussi cette autre circonstance, également remarquable, que le mot *Dulcissima* est abrégé, et abrégé d'une manière irrégulière (DVL. pour DVLCISS.), tandis que *Mater* est écrit en toutes lettres; c'est qu'il n'y avait pas entre les lettres D M assez d'espace pour y écrire ce mot tout entier.

Sans doute, il eût été plus simple d'effacer les lettres D M comme cela a été fait dans d'autres inscriptions évidemment chrétiennes (1). Mais la plaque de marbre sur laquelle se lit cette inscription est fort mince : elle n'a que 2 centimètres et demi d'épaisseur, et les lettres D M, qui ont aussi 2 centimètres et demi de hauteur, doivent y être profondément gravées. Les effacer, c'eût été détruire le monument, et *Sallustius Honoratus* avait fait, en le composant, une assez grande dépense d'esprit pour tenir à le conserver.

L'orthographe du mot *myseros*, à la fin de la ligne 4, est encore une particularité remarquable, mais qui peut également s'expliquer. Le graveur avait oublié l'I de ce mot, et deux lignes plus loin, il avait écrit par un I le mot *lacrimis*, que *Sallustius Honoratus* voulait écrire par un Y, conformé-

---

(17) De là vient que Virgile, pour exprimer une chose contre nature, écrivait : Jungentur jam Gryphes equis, *Eclog.*, VIII, v. 27, et, à ce sujet, les commentateurs ajoutent que, selon l'opinion générale, les Griffons avaient pour les chevaux une haine implacable.

(18) Voy. Hérodot., VI, 84, où est rappelée l'expression *Scythiser* (ἐπισκυθίζειν) employée par les Spartiates avec la signification de *s'enivrer* et proprement de *boire du vin pur*, ce que l'on regardait comme un usage particulier aux barbares. Plat., *De legib.*, I, 637.

(1) Voy. notamment l'inscription citée par M. de Rossi, *Index inscr. quæ* ἰχθύος *signo notatæ sunt*, in *Spicileg. Solesm.*, t. III, p. 375, n. 58.

ment à l'usage le plus général. Averti d'abord de la première faute, il l'aura réparée en allongeant le deuxième jambage de la lettre M; puis, la seconde lui ayant été signalée, il aura voulu la réparer également, mais se sera trompé de mot, genre d'erreur que commettent souvent, de nos jours, les compositeurs d'imprimerie, et qui s'appelle, je crois, une *coquille*.

J'arrive enfin au texte de notre inscription. Elle se compose, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, d'un dialogue entre *Claudia Extricata* et ses enfants. Les dialogues de ce genre sont plus communs dans l'épigraphie grecque que dans l'épigraphie latine, et ils y sont aussi plus élégants. Tout le monde m'accordera cependant qu'il en est peu de plus remarquable que celui-ci, du moins pour la singularité des idées qui y sont exprimées.

L'encre des anciens était solide; c'était quelque chose comme notre encre de Chine (2). Avant de s'en servir, on la délayait dans de l'eau ou du vinaigre. Les gens pressés ne donnaient pas toujours à cette opération le soin nécessaire, et il en résultait que leur écriture était peu lisible. Quintus Tullius Cicéron s'étant plaint à son frère de n'avoir pu lire une de ses lettres, celui-ci lui répond que pour lui épargner à l'avenir un semblable regret, il se servira d'encre délayée à l'avance et de papier poli, *atramento* TEMPERATO, *charta etiam dentata res agetur* (3). Quand on voulait mettre les manuscrits à l'abri des ravages des rats, on se servait, pour délayer son encre, d'une infusion d'absinthe, *atramentum librarium ex diluto* [*absinthii*] TEMPERATUM *litteras a musculis tuetur* (4). Il me semble que l'emploi, qui est fait dans ces deux passages, du verbe *temperare*, donne quelque chose de plus piquant encore à notre inscription, et qu'il prouve que *Sallustius Honoratus* n'a pas voulu dire seulement, qu'il avait mêlé ses larmes à l'encre dont il se servait, mais bien qu'il s'était servi de ses larmes pour délayer son encre.

L. Renier.

(2) Voy. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 6, 25.
(3) Cic. *Ad Quintum frat.*, II, ep. 15
(4) Pline, *Hist. nat.*, XXVII, 7, 28. Cf. Dioscoride, III, 28.

STATUE D'UN DIEU DÉDIÉE A UN AUTRE DIEU.

La dédicace de la statue d'un dieu à un autre dieu est un de ces faits qui, pour avoir préoccupé à diverses reprises l'éminent esprit de Letronne, ont en quelque sorte le privilége d'attirer l'attention des archéologues. Un contradicteur habituel de l'illustre érudit avait avancé, dans un article des *Annales de l'Institut archéologique*, « qu'il était contraire à toutes les traditions de l'art et de la religion antiques, qu'une statue d'Apollon ait pu être dédiée à Minerve (1); » et Letronne, qui n'aimait pas les allégations vagues à l'aide desquelles on oppose une fin de non-recevoir aux règles tirées de l'observation des faits, s'était dès lors attaché à signaler tous les exemples qui pouvaient démontrer la justesse de son opinion. C'est ainsi que, dans les *Annales de l'Institut archéologique* (2), puis dans un mémoire lu à l'Académie des inscriptions en 1842 (3), plus tard, dans la *Revue archéologique*, à l'occasion d'un article de M. Le Bas, et enfin en 1848, dans le même recueil (4), il était revenu à la charge pour bien faire voir que la dédicace de la statue d'un dieu à une autre divinité était tout à fait dans les coutumes de l'antiquité. Cette notion ressortait encore des observations particulières faites par M. Le Bas (5) et par M. le docteur Carl Keil (6).

A toutes ces autorités on pourrait encore ajouter un passage d'Ammien Marcellin, dans lequel cet historien rapporte un fait qui se rattache à l'usage dont il vient d'être parlé. Le philosophe Asclépiade, pendant un voyage à Antioche qu'il fit pour voir l'empereur Julien, étant allé visiter le temple d'Apollon à Daphné, avait déposé aux pieds de la colossale statue du dieu une figurine d'argent de la *Dea cælestis*, près de laquelle il avait, suivant la coutume, allumé des cierges. C'était, disait-on, des flammèches de ces cierges qui avaient mis le feu au temple : « Asclepiades philosophus... ., cum visendi gratia Juliani peregre ad id suburbanum venisset, deæ Cælestis argenteum breve figmentum, quocumque ibat, secum solitus efferre, ante pedes statuit simulacri sublimes, accensisque cereis ex usu cessit (7). » Asclépiade accomplissait un acte pieux en faisant à Apollon hommage d'une figurine de la mère des dieux. Le passage d'Ammien Marcellin est encore curieux parce qu'il nous montre l'emploi liturgique des cierges chez les païens; et, à ce sujet, il est bon de rappeler une découverte faite il y a quelques années dans un lieu relativement peu éloigné d'Antioche. M. Péretié trouva en 1849, à Rimat, près de Sayda, plusieurs grottes dans l'une desquelles était suspendue à une potence de fer une espèce de lustre de bronze d'environ soixante centimètres de diamètre sur autant de hauteur. Il était formé de deux cercles ou étages rattachés l'un à l'autre par des chaînes dont les extrémités pendaient au-dessous du cercle inférieur. Dans chaque cercle étaient implantées des pointes en forme de clous à tête énorme qui devaient servir à supporter le luminaire. Au-dessous du centre du lustre, était fixé dans le ciment qui formait le fond de la grotte, un plateau de bronze sur lequel reposaient les pieds d'une statuette de même métal, haute d'environ cinquante centimètres, et représentant un enfant nu, portant sur ses épaules un bélier. En face de cette figure, étaient placés à terre et appuyés contre la paroi intérieure de la grotte deux bustes de bronze à tête radiée (8). L'enfant criophore et les deux bustes du soleil, qui lui avaient peut-être été dédiés, font actuellement partie du cabinet de M. le duc de Luynes, aussi bien qu'une des pointes du lustre, et il paraît bien évident que cette pointe a servi à maintenir un cierge comme ceux que le philosophe Asclépiade avait allumés dans le temple de Daphné.

Adrien de Longpérier.

(1) *Annali dell' Inst. Arch.* 1833, t. V, p. 200.
(2) T. VI, 1834, p. 198.
(3) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XV, 1845, p. 132.
(4) *Rev. arch.*, 1845, p. 439, et 1848, p. 248.
(5) *Ibid.*, t. I, 1844, p. 180.
(6) *Sylloge inscript. Bœoticar.* Lips., 1847, p. 87.
(7) Amm. Marc., *Rer. gest.*, lib. XXII, c. XIV.
(8) Cette description est empruntée à une note de M. Peretié, insérée par M. Félix Lajard dans le *Archäologischer Anzeiger* de M. Gerhard, n° 29, mai 1851, p. 50.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

IIe ANNÉE. N° 5. MAI 1856.

SOMMAIRE. *Mesures de longueur chez les Chaldéens; document d'arpentage babylonien. — Le Sacrifice du poisson. — Statue égyptienne du musée de Cherchel. — Papyrus grec, fragments du VIe livre de l'Iliade.*

LES MESURES DE LONGUEUR CHEZ LES CHALDÉENS

ET UN DOCUMENT D'ARPENTAGE BABYLONIEN.

—

L'auteur de ces lignes eut l'occasion de remarquer pendant son exploration à Babylone, que les briques portant le timbre des rois Nabuchodonosor, Nériglissor et Nabonid avaient une égale grandeur. Elles formaient un parallélipipède rectangulaire dont la base est carrée. Cette uniformité de dimensions lui fit supposer que dans la longueur du côté de ce carré s'était conservé une mesure des Babyloniens. Des expériences entreprises sur 550 briques lui fournirent la moyenne de 0m,315 pour ce côté.

Il reconnut également que la grandeur des dalles de pierre était constante, bien qu'elle différât de la dimension commune aux briques. Ces dalles ont la forme d'un carré plus grand, et des mesurages répétés firent voir que la longueur de côté des dalles était de 0m,525.

La valeur de la coudée royale d'Égypte étant également de 0m,525, il conclut que le côté des dalles de pierre représentait une coudée babylonienne, tandis que celui des briques nous fournit le pied chaldéen. Il établit ensuite que la proportion avec le pied était dans ce système celle de cinq à trois; la cinquième partie de la première ou la troisième du dernier ne pouvait être que le *palme* de Babylone.

L'auteur signala ces faits à M. Alexandre de Humboldt et eut la satisfaction de voir que M. Böckh, dans un mémoire lu à l'académie de Berlin, confirma les résultats de cette découverte.

Les mots hébreu et chaldéen pour coudée sont *ammah* et *ammat*. Nous retrouvons cette expression dans un passage de la grande inscription de Nabuchodonosor, [cunéiforme] (Ni - bi - ouv - kou - dou - our - ri - ou - sou - our), conservée dans le musée de la Compagnie des Indes à Londres. On y lit (colonne VIII, ligne 45) que le roi construisit les murs de Babylone pour garantir la ville contre l'ennemi et que la longueur de cette enceinte était de 480 *ammatgagar*, [cunéiforme] (4 - 100 - 80 - am - mat - ga - ga - ri). Le père de l'histoire évalue le périmètre de Babylone à 480 stades; et il ajoute que la ville formait un carré dont chaque côté avait 120 stades.

Le mot *gagar*, [cunéiforme], veut dire « cercle ». Les Chaldéens ont partagé le cercle de l'écliptique en 360 degrés, division qui subsiste encore aujourd'hui. Il était donc permis de supposer, ce qui s'est confirmé depuis par d'autres analogies, que le mot *gagar* joint à une mesure, n'indiquait que le complexe de 360 de ces unités; alors *ammatgagar* était une mesure itinéraire de 360 coudées.

Mais d'après la proportion établie, 360 coudées équivalent à 600 pieds. Dans tous les systèmes métriques de l'antiquité 600 pieds forment le *stade*; nous pouvons donc traduire le *ammatgagar* par le stade chaldéen en lui assignant une longueur de 189 mètres, c'est-à-dire 5 mètres de plus qu'au stade olympique (1).

Nabuchodonosor et Hérodote sont donc d'accord sur l'étendue de la grande cité.

Babylone couvrait donc une superficie de 14,400 stades ou 5,184 millions de pieds carrés. Mais dans un autre passage de l'inscription de Londres (col. VI, l. 25) Nabuchodonosor l'évalue à 4,000 *makhargagar*, [cunéiforme] (4 - 1000 - makhar - ga - ga - ri), ce qui veut dire 4,000 fois 360 *makhar* ou mesures agraires. Si notre idée est juste, il faudra que le chiffre de 5,184 millions, divisé par le produit de 4,000 et 360, ait une racine rationnelle : sinon, elle sera fausse. Ce quotient est 3,600 dont la racine est 60. Le *makhar* est donc une mesure agraire, correspondant au socarion des Alexandrins, et un carré de 60 pieds (ἄμμα) de côté, partant la centième partie du stade carré.

D'autres données nous fournissent le *pas chaldéen*, פסע (le pas accéléré), résultant, comme le βῆμα des Grecs, de la composition du pied et de la coudée. Il était de 0m,84, et se trouve comme longueur de quelques dalles de Khorsabad (2). En dehors du *makhar* ordinaire (de 3,600 pieds carrés) et du *makhargagar* (de 360 × 3,600 pieds carrés) on trouve aussi le *makhar rabit* ou grande mesure agraire qui était un carré de 360 pieds de côté, équivalant à 36 mesures ordinaires.

Le même système existait à Ninive, avec cette différence que le palme était plus long de 3 millimètres. Les mesures prises par les explorateurs de Khorsabad, MM. Botta et Place, ne nous laissent pas de doute sur cette différence. Tandis que la mesure de Babylone était égale à celle d'Égypte, celle de Ninive a formé le système des Mèdes et des Perses. Nous voyons, après Alexandre, ce système transplanté en Égypte où il reçoit le nom de philétérien; et de là il a passé aux Arabes qui, probablement, l'ont imposé à l'Occident où le pied de Ninive est devenu le pied-de-roi de France. Nous donnons maintenant les deux systèmes en mètres et ares.

(1) Un mémoire de l'auteur, que M. Fresnel s'était empressé d'adresser à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'est pas parvenu à sa destination.

(2) C'est également l'espace que couvre l'inscription d'Esmunazar sur le sarcophage donné au Louvre par M. le duc de Luynes.

		BABYLONE.	NINIVE.
		m.	m.
1 palme	équivalant à	0,105	0,108
3 » = 1 pied	»	0,315	0,324
[illegible] = 1 coudée	»	0,525	0,54
8 » = 4 pas	»	0,84	0,864
180 » = 60 pieds = 36 coudées	»	18,9	19,44
1,800 = 600 = 360 » = 225 pas = 1 stade	»	189	194,4
3,600 = 1,200 = 720 » = 450 » = 1 stade double	»	378	388,8
1 makhar (mesure en syriaque[1])	=	3a,57	3a,779
1 makhar rabit = 36 makhar	=	1h,286	1h,36
1 makhar gagar = 360 » = 10 makhar rabit	=	12h,859	13h,604

Les Perses formèrent leur parasange (*parâthañha* en perse) de 10000 coudées, ce qui la porte à 5,400 mètres ; les valeurs que Xénophon nous transmet, nous fournissent une légère différence de quelques mètres seulement.

Nous possédons encore beaucoup de documents assyriens et babyloniens qui contiennent des résultats géodésiques. Parmi ces documents, un des plus curieux est le *caillou de Michaux*, conservé à la Bibliothèque impériale, et dont nous donnons maintenant la traduction presque complète. Des études ultérieures rectifieront nécessairement des erreurs de détail inévitables ; mais le sens général est certain dès à présent.

Traduction du caillou de Michaux.

Première col. Vingt et quarante soixantièmes, (20 40) (c'est le chiffre de l'homme de l'art) en grandes mesures agraires, (Makhar - rab - tou), prises dans la propriété de K.. (3), dans le circuit de la ville de Kar-Nabou, sur le fleuve de Mi-Kaldan. Voici la table du relèvement :

Trois stades doubles regardant l'est, (tres diauli) (versus Orientem), du côté de la ville de Khoudad.

Trois stades doubles regardant l'ouest, (tres diauli) (versus Occidentem), touchant au champ de Touna..

Un stade 54 pas regardant le sud, (Unum stadium 50 - 4) (passus versus Meridiem) touchant au champ de K..

Un stade 54 pas regardant le nord, (I stad. 50 - 4) (passus versus Septentriones). touchant au champ de K..

Siroussour, (Sir ousour) (4), fils de K....., a donné ce terrain, en éternelle propriété, à Hisr-Sarginaït (Femme Hisr - sar - gi na - ai - i - ti) (5), sa fille, la fiancée de Tab-achap-Mardouk (Tab - a - sap Mardouk) (6), fils de In-hecal-ichib (I - na - he - e - a - l - isib) (7) (*suit l'emploi*), et Tab-achap-Mardouk, fils de In-hecal-ichib (*suit l'emploi*), a, en souvenir ineffaçable, commémoré la grâce de grands dieux et du dieu Sir dans cette inscription.

Seconde col........ (8) dans ses districts, dans les frères et les fils de sa tribu, amitié et facilité des relations, affection du maître et justice. Mais celui qui attaque la propriété de K..., qui la dévaste et qui l'afflige, qui en détruit les édifices, qui tente d'abattre cette table et de dépeupler ce district, que cette table le terrifie. Car le donataire et le donateur ont invoqué le dieu, ont déclaré la guerre à la méchanceté, ont amené devant leur maître les gens de leur canton et de leur propriété, ont renouvelé leurs vœux déjà accomplis, et ont placé au milieu cette table avec le relèvement. Ils ont prononcé et... la malédiction terrible inscrite sur cette pierre dont l'efficacité est indubitable, ont commandé ces images (9) (?) contre lesquelles la révolte est impossible, et cet écrit qu'on ne peut changer, et ont fait graver l'inscription.

Troisième col. « Ils retireront à cet homme l'eau, ils le » feront agiter par les vents, ils le cacheront dans la terre, ils » le brûleront dans le feu, ils l'anéantiront. Ils le renverront » dans l'exil, ils le placeront dans un endroit où il ne peut » vivre.

» Que Oannès, Bel-Dagon, », Nisroch, , et la souveraine des » dieux, , » le couvrent de honte entièrement, qu'ils dépeuplent son » district, qu'ils détruisent sa race.

» Que Merodach, , le grand maître, lui » qui est mon roi, l'enchaîne dans des liens indéchirables.

» Que le soleil, . le grand arbitre du ciel et de » la terre, juge selon la mesure de sa justice : qu'il le sur- » prenne en flagrant délit.

» Que Sin, (Na - [illegible]u - na - rou),

---

3 [illegible] n'est pas encore déchiffré.

---

4 « Sir protége. » Le caractère , dérive de la forme ancienne , est un signe idéographique qui signifie *Dieu* et *et ile*. C'est [illegible] l'image d'une étoile que provient le signe archaïque : ce caractère a, en outre, la valeur syllabique *an*. Mais quand il sert de déterminatif à un nom de dieu qui entre dans un nom propre il ne se prononce pas.

5 « La Khorsabadienne. »

6 « Propice est l'augure de Merodach. »

7 « Il est assis dans le palais. »

8 Ce passage, quoique bien conservé, est très-obscur.

9 La signification n'est pas du tout prouvée.

» (Lunus) Nannarou, qui habite les cieux des images, le
» revêtisse de. . . . . qu'il le terrasse
» dans son fort et sa ville, avec le monstre..... (10).

» Que Istar, , la souveraine du ciel et
» de la terre, excite à la rapine (?) le dieu et le roi; qu'elle
» entraîne à sa destruction ses ennemis (?).

» *Quatrième col.* Que Ninip, ,
» rejeton de Sir, fils de Bel-Dagon le Suprême, enlève les
» habitants de son district et de son canton.

» Que la lune nouvelle, , la grande
» déesse, l'épouse du soleil hyperboréen, ôte à ses fruits leur
» goût et leur parfum : qu'elle noie dans les pluies son cou-
» cher et son lever.

» Que Hou(Ao), , le grand gardien du ciel
» et de la terre, le fils d'Oannès, inonde son district.

» Que les déesses..... (11) détrui-
» sent sa primogéniture, qu'elles écoutent le chant de la sor-
» cellerie, qu'elles énervent ses animaux.

» Que Nebo, , l'intelligence suprême.....
» affliction et terreur....., qu'il pousse sa femme vers son
» déshonneur qu'il ne pourra ôter (?).

» Et que les grands dieux dont les noms ne sont pas conte-
» nus dans cette inscription, le frappent d'une malédiction dont
» rien ne pourra le relever; qu'ils dispersent sa race jusqu'à la
» fin des jours. »

Le résultat de l'arpentage est facile à vérifier, et en réalité nous voyons que la confirmation que nous fournissent les chiffres est la plus incontestable de toutes. La terre de Sirous-sour présente un rectangle dont deux côtés ont 6 stades, et les deux autres 1 stade 54 pas, c'est-à-dire 279 pas de longueur. Le contenu sera donc de $6\times225\times9\times31$ pas carrés. Pour exprimer cette surface en *grandes mesures agraires* équivalant à un carré de 360 pieds ou 135 pas de côté, il faut diviser le produit par 135^2. Nous aurons donc

$$\frac{6.225.9.31}{135^2} = \frac{62}{3} = 20\,\tfrac{2}{3}.$$

La propriété foncière dont le remarquable monument de la Bibliothèque impériale nous a conservé le souvenir, s'étendait sur un fleuve qui coulait du nord au sud; elle formait un rectangle de 1,134 et 234 mètres de côté, et sa surface était de $26^{h},57$.

Nous prenons acte ici de la résolution d'une question. Comment les inscriptions cunéiformes expriment-elles les fractions? Nous devrons pourtant nous borner à y répondre sans donner les preuves dont nous sommes munis. Il est connu de quiconque a regardé seulement les chiffres de Bisoutoun, que les Babyloniens avaient, pour les nombres entiers, le système de la notation décimale. Les clous verticaux, , indiquent les unités, les crochets, , les dizaines. Seulement à partir de soixante on peut indifféremment mettre autant de crochets qu'il faut de dizaines, ou l'on peut écrire ces nombres par un clou vertical suivi d'autant de crochets qu'il y a de dizaines au-dessus de cinquante. Ainsi 60 s'écrit ou 6 dizaines, ou par un clou vertical suivi d'une dizaine ; 70 par 7 crochets, ou 1 clou et 2 crochets, et ainsi de suite.

La centaine s'exprime par un coin perpendiculaire suivi d'une ligne horizontale , et ce signe a seulement en assyrien et en arméniaque la valeur phonétique *mi*, probablement à cause de la désignation sémitique pour la notion de *cent* en hébreu. Les centaines s'expriment par les unités suivies de ce signe. Mille s'écrit par la centaine précédée du crochet , ce que M. de Saulcy a bien expliqué par dix centaines; le signe ainsi composé a la prononciation phonétique de *chi*. Les centaines de milliers s'écrivent toujours à part, ainsi 432,000 s'exprime 400,000 32,000.

A côté de cette notation décimale, M. Rawlinson en a voulu constater une autre sexagésimale : selon notre illustre ami, on pouvait indifféremment écrire le nombre 3.136 pieds carrés 3,000 100 30 6 et 52 16, c'est-à-dire $52\times60+16=3.136$. A priori déjà on pourrait objecter qu'il y aurait là une complication très-inutile; la remarque du savant colonel a pourtant cela de vrai qu'il s'agit, dans le second cas, réellement de 3,136, mais de 3,136 soixantièmes, c'est-à-dire de 52 et $\frac{16}{60}$ ou de $52\,\frac{4}{15}$ (12).

Nous formulons ce fait ainsi :

Lorsque deux chiffres sont juxtaposés de la manière indiquée, le premier exprime un nombre entier, et le second une fraction au dénominateur de 60. Ainsi 2 30 n'indique pas 150, mais simplement $2\,\frac{1}{2}$.

Mais si le second nombre est suivi de la lettre , signe du duel, il signifie une fraction au dénominateur de 3.600 : ainsi 2 225, , indique $2\,\frac{1}{16}$, ce qui se peut écrire aussi 2 3 45, , c'est-à-dire $2+\frac{3}{60}+\frac{45}{3600}$.

M. Rawlinson a cru que le clou vertical, signe de l'unité, signifiait aussi 60 et 3,600, nous ne pouvons nous associer à son opinion : cet élément veut dire $\frac{60}{60}$ et $\frac{3600}{3600}$, c'est-à-dire un.

On sait que cette subdivision chaldéenne s'est perpétuée dans les *minutes primes* et *minutes secondes* de l'heure et du degré circulaire.

Dans notre cas, 20 40, , n'indique pas 1.240, mais $20\,\frac{2}{3}$. Le calcul, du reste, le prouve.

Le caillou de Michaux n'est pas l'unique pièce de son genre; mais il est la mieux conservée. Tous les monuments de

(10) Aussi difficile à interpréter que facile à lire.

(11) Monogramme encore à expliquer. La forme du précatif à la troisième personne du pluriel, au féminin, nous démontre qu'il s'agit ici de plusieurs déesses. Quant au dieu Hou que les Grecs expriment Ἀω, et qu'ils interprètent par τὸ φῶς νοητόν, la lumière intelligible, il est nommé (Na - an - ta - rou), נַצֵּר, *nantar* « le gardien », et il préserve la terre du feu et des eaux. Dans cette qualité, il préside à la construction des canaux.

(12) Beaucoup de documents assyriens fournissent des chiffres contrôlés par d'autres. Souvent le clou perpendiculaire se trouve employé dans des séries après 50 ou après 59, et cette circonstance a fait croire au colonel Rawlinson que cet élément indiquait également la soixantaine. Nous avons partagé l'erreur de sir Henry, jusqu'à ce que la découverte des fractions sexagésimales nous ait éclairé sur la question.

cette nature sont gravés sur la même pierre noire, et peut-être cette circonstance se rattache-t-elle à une superstition antique. Il y en a deux à Londres. Le plus grand est très-mutilé; le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale en possède un moulage, on n'y lit guère avec sûreté que les expressions pour les quatre points cardinaux. L'autre, mieux conservée, est une pierre de quinze centimètres de longueur et de largeur et a trait à une donation royale. L'image du roi s'y trouve, mais on y lit seulement le mot *salam*, , image; le nom est détruit. Cette propriété était à Babylone même, sur l'Euphrate; mais le chiffre de relèvement n'est pas bien lisible. Six noms propres figurent comme témoins de la donation dont les détails sont impossibles à reconnaître à cause de l'état fruste de l'inscription.

JULES OPPERT.

LE SACRIFICE DU POISSON.

—

Dans le *Bulletin* du mois de décembre 1855, page 101, notre savant collaborateur, M. Adrien de Longpérier, a publié un remarquable cylindre assyrien sur lequel est gravé un prêtre faisant une offrande à une divinité figurée sous la forme d'une *hache*. La victime offerte en sacrifice au dieu représenté par la hache est un *poisson* placé sur une table ou autel, et, à ce qu'il paraît, posé sur un lit d'herbes; au-dessus, on remarque deux corps sphériques réunis, l'un plus grand au-dessous, l'autre à la partie supérieure plus petit et terminé par un appendice qui semble indiquer que c'est un fruit, peut-être une calebasse. Le prêtre tient à la main un objet de forme allongée dans lequel on serait tenté de reconnaître un couteau de sacrifice; c'est réellement une palme, comme il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur d'autres monuments analogues (1).

M. de Longpérier n'a parlé que du culte de la hache. En terminant sa note, il ajoute : « Pour ce qui est du poisson qui » figure ici sur la table d'offrandes, nous le signalons à l'at- » tention des antiquaires, comme un détail intéressant à com- » menter. »

Plusieurs peuples de l'antiquité rendaient un culte aux poissons. Et qui dit culte, dit sacrifice. La victime est la plupart du temps identifiée avec la divinité à laquelle on l'immole (2). Le culte des poissons se rattache à une foule de traditions mythologiques et de pratiques religieuses. Je me bornerai à signaler ici quelques faits; car, pour faire comprendre l'importance du sujet, il suffira de réunir quelques témoignages tirés des auteurs anciens.

On trouve, et précisément en Asie, le culte de la hache uni à la vénération pour les poissons. Élien (3), en parlant du dieu honoré à Mylasa, en Carie, dit qu'il existait dans l'enceinte sacrée de Labranda un bassin dans lequel vivaient des poissons apprivoisés qui portaient aux ouïes des pendants d'oreille. On connaît la forme du dieu de Labranda par les médailles frappées à Mylasa : c'est une divinité barbue, terminée en gaîne et armée d'une *bipenne* et d'une lance. Plutarque (4) nous apprend que le mot λάβρυς signifiait, dans la langue des Cariens, une *hache* (πέλεκυς). Chez les Lydiens, cette arme était l'emblème du pouvoir suprême. C'est encore Plutarque (5) qui indique cette particularité, quand il raconte l'origine du culte du dieu de Labranda.

Maintenant on sait qu'à Rome les rois et les dictateurs se faisaient précéder par des licteurs armés de faisceaux au milieu desquels était placée une hache.

On trouve les poissons sacrés dans bien des localités, tant en Asie qu'en Grèce. Il suffit de rappeler les bassins situés dans l'enceinte ou aux environs de quelques sanctuaires célèbres et dans lesquels on nourrissait des poissons; par exemple à Ascalon (6), à Aphaques (7), à Hiérapolis (8), dans l'île de Cypre (9), à Sardes (10), etc.

On regardait comme un sacrilége de pêcher les poissons qui se trouvaient dans les bassins de la source d'Aréthuse en Sicile (11).

A Pharæ, en Achaïe, il y avait, dit Pausanias (12), une fontaine qui avait nom Hama et dont les poissons étaient consacrés à Hermès.

Dans la ville d'Ægiæ, en Laconie, se trouvait un étang, nommé l'étang de Posidon, avec des poissons sacrés, et personne ne se serait avisé de prendre ces poissons : le coupable aurait à l'instant ressenti les effets de la colère du dieu (13).

Dans la Lycie, il y avait des poissons sacrés que l'on consultait pour connaître l'avenir et que l'on faisait venir à la surface de l'eau au son de la flûte (14).

Varron (15) raconte une anecdote à peu près semblable au sujet de certains poissons de la Lydie qui étaient sensibles aux accords de la musique; le même auteur ajoute que les Lydiens offraient des poissons en sacrifice aux dieux.

Le culte des poissons se rattache à celui des divinités ichthyomorphes de l'Orient, Dagon, Oannès, Dercéto, Atergatis, etc. Les Syriens s'abstenaient de manger des poissons (16).

---

(1) Voyez cet objet dans les mains de personnages sacerdotaux sur plusieurs cylindres : Cullimore, *Cylinders*, pl. I, n°s 4 et 5. Cf. Layard, *The monument of Nineveh*, 1849, Atlas, pl. 35. Sur les tétradrachmes des rois parthes de la dynastie des Arsacides, on voit souvent une femme tourrelée qui présente une palme au roi assis.

(2) Voyez à ce sujet ce que M. Ch. Lenormant a dit sur les *Fortunes* des villes, dans les *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.*, t. I, p. 260.

(3) *Hist. anim.*, XII, 30. Cf. Plin., *H. N.*, XXXII, 2, 7.

(4) *Quaest. gr.*, t. VII, p. 205, ed. Reiske.

(5) *L. cit.* Cf. Lenormant, *Nouv. galerie myth.*, p. 54 et 55.

(6) Diodor. Sicul., II, 4.

(7) Zosim., *Hist.*, I, 58.

(8) Lucian., *de Dea Syr.*, 45; Ælian., *Hist. anim.*, XII, 2.

(9) Voyez les médailles. Cf. Félix Lajard, *Nouv. Annales de l'Inst. arch.*, t. I, p. 207 et *Monuments inédits de la sect. française de l'Inst. arch.*, pl. IV, n°s 10, 11, 12.

(10) Voyez les médailles. Il y avait près de Sardes un lac nommé le lac Gygaea ou Coloé. Strab., XIII, p. 626; Schol. *ad Homer. Iliad.* B, 865 et *ad Iliad.* Y, 391.

(11) Cic., *in Verrem*, IV, 53; Diodor. Sicul., V, 3; Schol. *ad* Pindar., *Nem.*, I, 1; Plutarch., *de Solert. anim.*, t. X, p. 63, ed. Reiske; Ælian., *Hist. anim.*, VIII, 4.

(12) VII, 22, 2.

(13) Paus., III, 21, 5. Voyez sur les lacs, les bassins et les étangs sacrés Movers, *Die Phœnizier*, Bd. I, p. 666 folg.; p. 591 folg.

(14) Plin., *H. N.*, XXXII, 2, 8; Polycharm. *ap.* Athen., VIII, p. 333, D.

(15) *De Re Rust.*, III, 17, 4.

(16) Artemidor., *Oneirocrit.*, I, 8; Xenoph., *Anab.*, I, 4, 9; Cic., *de Nat.*

L'abstinence des poissons était également prescrite aux prêtres de l'Égypte (17), à certains prêtres de Posidon (18), aux initiés, du moins à l'époque de la célébration des mystères d'Éleusis (19), et d'après un passage de Julien (20), on serait porté à croire que les Galles de la mère des dieux observaient la même abstinence. Ce qui est certain, c'est que les pythagoriciens ne se permettaient pas de manger des poissons (21).

Mais si on se gardait de toucher aux poissons sacrés, cela n'empêchait pas de les offrir en sacrifice aux dieux. Chez tous les peuples, les victimes destinées à être offertes à la divinité étaient constamment choisies parmi les êtres les plus chers. De là le sacrifice du premier-né chez les peuples qui avaient l'usage barbare d'immoler des victimes humaines; de là les prémices choisies parmi les animaux, parmi les fruits ou les plantes.

Plusieurs poissons étaient plus particulièrement consacrés à certaines divinités. On peut citer le thon et le pompile consacrés à Neptune (22), l'anchois, ἀφύη (23), le poisson *phalaris* (24), le poisson κωλιὰς à Vénus (25), le mulet, τρίγλη, à Diane ou à Hécate (26), le poisson βάκχος (27) et le poisson κιττὸς à Bacchus (28), le poisson *box* ou *boax* à Mercure (29), le poisson κίθαρος à Apollon (30), etc.

On sacrifiait de préférence aux dieux les animaux qui leur étaient consacrés et toujours on leur dédiait certains animaux quand on croyait trouver des rapports entre les qualités, les mœurs, les formes même de ces animaux et les qualités ou les attributs de la divinité.

Les pêcheurs offraient à Neptune le premier thon qu'ils prenaient dans leurs filets. Ce sacrifice s'appelait θυνναῖον (31).

Les Béotiens, qui habitaient dans les environs du lac Copaïs, sacrifiaient des anguilles aux dieux (32).

Dans quelques pays, les prêtres seuls avaient le privilége de se nourrir des animaux sacrés. Et comme l'a démontré M. Mariette, dans les remarquables communications qu'il a faites à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les chairs du bœuf Apis étaient, chez les Égyptiens, mangées par les prêtres attachés à son temple. Pausanias (33) dit que dans les environs d'Éleusis, il y a des courants d'eau salée auxquels on donne le nom de *Rheti*; il n'y a que les prêtres seuls qui aient le droit de pêcher les poissons qui se trouvent dans ces eaux.

Je ne m'arrêterai pas à la misérable étymologie qu'Antipater de Tarse, cité par Athénée (34), donne du nom de la déesse asiatique Atergatis. Les Grecs cherchaient toujours à forger des étymologies, empruntées à leur propre langue, sans se soucier le moins du monde des étymologies étrangères. Ce qui est bien plus curieux, c'est un fait conservé par Mnaséas, également cité par Athénée (35). D'après le témoignage de cet écrivain, qui avait composé des traités de géographie, les dévots étaient dans l'usage d'offrir des poissons d'or et d'argent à la déesse Atergatis. Puis il ajoute : « Les » prêtres chaque jour présentent à la déesse sur la table de » vrais *poissons* tout préparés, cuits et grillés, qu'ils mangent » eux-mêmes. »

Le passage est bien remarquable et je demande la permission de le mettre ici sous les yeux du lecteur.

Τοὺς δὲ ἱερεῖς πᾶσαν ἡμέραν τῇ θεῷ ἀληθινοὺς ἰχθῦς ἐπὶ τὴν τράπεζαν ὀψοποιησαμένους παρατιθέναι, ἑφθούς τε ὁμοίως καὶ ὀπτούς, οὓς δὲ αὐτοὶ καταναλίσκουσιν οἱ τῆς θεοῦ ἱερεῖς.

On aurait pu croire que le *poisson* ne pouvait pas être agréable comme victime à une divinité ichthyomorphe telle qu'Atergatis. Ce que j'ai dit au commencement de cet article, que la victime s'identifie avec la divinité, se trouve pleinement confirmé par le témoignage de Mnaséas.

Je ferai remarquer de plus le mot τράπεζα, qui est la *table d'offrandes*, telle que nous la voyons sur les cylindres assyriens.

Dans les fêtes nommées *Piscatorii ludi*, à Rome, on offrait des petits poissons vivants à Vulcain pour remplacer les victimes humaines. C'est ce que nous apprend Festus, *sub verb.* — *Piscatorii ludi vocantur, qui quotannis mense junio trans Tiberim fieri solent a praetore urbano, pro piscatoribus Tiberinis quorum quaestus non in macellum pervenit, sed fere in aream* VOLCANI, *quod id genus* PISCICULORUM VIVORUM *datur pro animis humanis.*

Je termine par cette citation de Festus. On y retrouve encore une fois ce que nous avons constaté dans les religions de l'Asie, les rapports des poissons avec le dieu armé de la *bipenne* qui, à la naissance d'Athéné, fend d'un coup de *hache* la tête du souverain des dieux.

Mais à l'étude du culte des poissons se rattachent, comme j'en ai fait l'observation, quantité de fables, de traditions, de pratiques. Je n'ai fait qu'effleurer un sujet très-vaste; je n'ai cité qu'une très-petite partie des témoignages qui parlent du culte des poissons et des divinités ichthyomorphes. Il aurait fallu parler des dieux ou des héros qui se précipitent dans la mer, dans des fleuves, dans des *étangs*, des personnes qui sont

---

Deorum, III, 15; Hygin., *Poet. Astron.*, II, 30 et 41; *Fab.*, 197; Ovid., *Fast.* II, 474; Porphyr., *de Abst.*, II, 61; IV, 15; Diodor. Sicul., II, 4; Plutarch., *de Superstit.*, t. VI, p. 656, ed. Reiske; Schol., *ad German. Arat. Phænom.*, 240; Clém. Alex., *Protrept.*, p. 31, ed. Potter. Cf. Selden, *de Dis syr.*, *Syntagm.* II, 2; Creuzer, *Symbolik*, Bd. II, p. 395, 397, Ausg. 3; Movers, *Die Phœnizier*, Bd. I, p. 591.

(17) Herodot., II, 37; Plutarch., *de Isid. et Osirid.*, t. VII, p. 393, ed. Reiske.

(18) Plutarch., *Sympos.*, VIII, 8, t. VIII, p. 913-14; *de Solert. anim.*, t. X, p. 92, ed. Reiske.

(19) Porphyr., *de Abst.*, IV, 16; Plutarch., *de Solert. anim.*, *l. cit.*; Ælian., *Hist. anim.*, IX, 51. Comparez Sainte-Croix, *Mysteres du Paganisme*, t. I, p. 280, et la note de Sylvestre de Sacy.

(20) *Orat.*, V, p. 176.

(21) Plutarch., *Sympos.*, VIII, 8, t. VIII, p. 907, ed. Reiske; Eustath., *ad* Homer. *Odyss.*, M, p. 1720. Cf. Lobeck, *Aglaopham.*, p. 219; Creuzer, *Symbol.*, Bd. II, p. 398, Ausg. 3.

(22) Athen., VII, p. 297, E; p. 283, A.

(23) Athen., VII, p. 325, B. Cf. ma *Description des vases du prince de Canino*, n° 105.

(24) Athen., *l. cit.*; Eustath., *ad* Homer. *Iliad.* A, p. 87.

(25) Voyez mon *Mémoire sur Aphrodite Colias* dans les *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.*, t. I, p. 87 et suiv.

(26) Athen., VII, p. 325, A et C; Eustath., *l. cit.*

(27) Hesych., *sub verb.*

(28) Athen., VII, p. 325, B.

(29) Eustath., *l. cit*; Athen., *l. cit.*

(30) Athen., VII, p. 325, A; Eustath., *l. cit.*

(31) Antigon. Caryst. *ap.* Athen., VII, p. 297, E.

(32) Athen., VII, p. 297, D.

(33) I, 38, 1.

(34) VIII, p. 346, C et D.

(35) *L. cit.*, E.

transformées en poissons, des divinités qui se livrent à la pêche, etc (36).

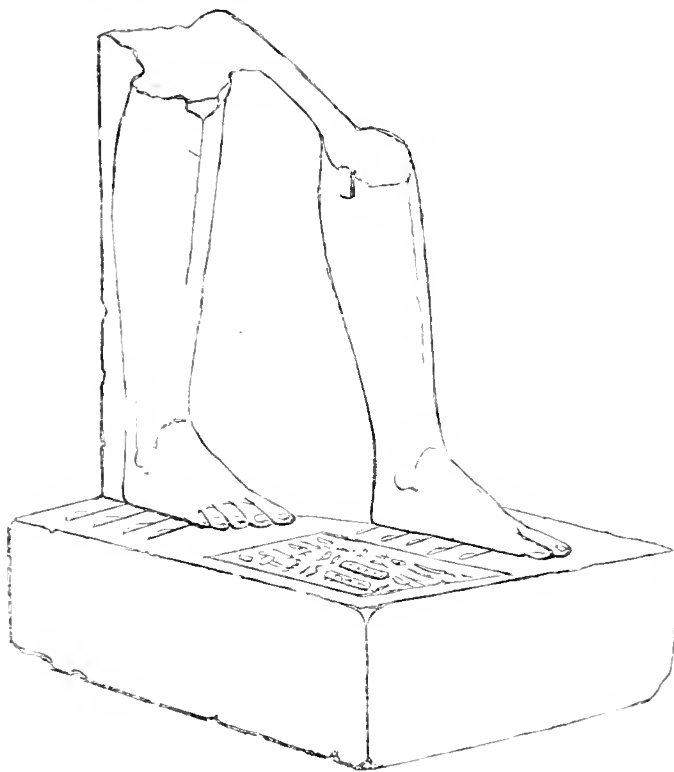
On comprend que si l'on voulait examiner tous les récits mythologiques qui se rattachent au culte que nous venons d'indiquer, on dépasserait facilement les bornes assignées à un simple article. Je n'ai eu l'intention, en rassemblant quelques textes anciens, que de faire voir comment le culte de la hache se lie intimement à l'offrande du poisson.

J. de Witte.

NOTE SUR UN FRAGMENT DE STATUE ÉGYPTIENNE DU MUSÉE DE CHERCHEL.

Le musée de Cherchel, assez riche en antiquités romaines, possède plusieurs monuments qui remontent à une époque plus reculée que la conquête de la Mauritanie, et qui ne manquent pas d'un certain intérêt. Parmi ceux-ci, se trouve un fragment de statue royale égyptienne, d'un très-beau style et d'une élégance rare.

Cette statue, dont nous ne possédons que la partie inférieure, représente un homme dans l'action de la marche, la jambe gauche en avant. Elle repose sur un socle avec lequel elle fait corps et qui porte sur sa face supérieure, à droite du pied gauche, une inscription rectangulaire; une autre inscription, tracée dans le sens vertical, règne sur le dos.



Voici ces légendes, accompagnées d'une traduction que je dois à l'obligeance de M. le vicomte de Rougé.

Inscription du socle.



Le roi de la haute et de la basse Égypte, le seigneur absolu, Ra-Aa-Cheper-Ka (prénom de Thoutmès I, dont le sens mystique est difficile à traduire), *aimé du soleil, le fils du soleil, de ses flancs, Thoutmès régnant comme le soleil, aimé d'Osiris, dieu grand, seigneur d'Abydos, doué d'une vie éternelle.*

Inscription du dos.



Fin du cartouche de Thoutmès I, *aimé d'Osiris, qui réside dans l'Amenti, seigneur d'Abydos, doué d'une vie éternelle.*

Sous les pieds, sont les neuf arcs, symbole ordinaire des Barbares et quelquefois des Libyens. Notre statue nous reporte donc au règne de Thoutmès Ier, et a été faite en l'honneur de ce prince vainqueur des Barbares; du reste, on reconnaît au premier coup d'œil l'art de la XVIIIe dynastie dans sa plus grande perfection.

La figure est cassée obliquement, de sorte que la jambe droite est rompue à la hauteur de la rotule, tandis que la gauche l'est beaucoup plus bas. Cette dernière présente à sa partie supérieure, du côté droit, une entaille oblongue et latérale haute de 0m,03, large d'environ 0m,008, et profonde de 0m,004. Il paraît donc probable que dans l'antiquité même la figure a été brisée et qu'on avait voulu la restaurer. La matière est caractéristique. C'est un granit noir d'un grain très-fin, très-sonore, à cassure brillante et veiné de parties roses. Elle me semble provenir de la première cataracte entre Syène et Philæ où cette matière se rencontre en abondance. Notre fragment a été découvert en 1848, lorsqu'on faisait la route

(36) Voyez le curieux vase reproduit dans l'*Élite des monuments céramograph.*, t. III, pl. XIV.

connue dans le pays sous le nom de Rampe d'accès, et conduisant du port à la ville, à 200 mètres environ de la mer, sur le côté droit de la route, et à une profondeur d'environ 2m,50. En faisant cette route, on a trouvé des fragments de corniches en marbre, d'un beau travail romain, et plusieurs statues; c'était donc un des quartiers riches de Julia Cæsarea.

Voici les dimensions du monument :

Hauteur totale du dos. . . .	0,500	Longueur du socle.	0,465
Hauteur du dos.	0,385	Largeur du socle.	0,300
Hauteur du socle.	0,115		

En rapprochant la trouvaille de cette statue en Afrique de la présence des neuf arcs sur le socle, on s'est demandé si Thoutmès Ier n'avait pas étendu ses conquêtes jusqu'en Mauritanie, et si notre statue n'aurait pas été faite par les Égyptiens pendant l'occupation du pays. La matière s'oppose en premier lieu à cette hypothèse; elle est essentiellement égyptienne et son origine n'est pas douteuse pour quiconque a visité la première cataracte qui est pleine de rochers de la même nature; si les Égyptiens avaient occupé le pays, on aurait trouvé sans doute d'autres traces de leur séjour; à Cherchel, on bâtit en plein dans la ville antique; on a fait des fouilles à l'endroit où notre statue a été trouvée, et l'on n'a rencontré aucune antiquité égyptienne; le musée possède, il est vrai, un *uræus* grossièrement sculpté, mais je n'ai pu en connaître la provenance.

D'ailleurs, Hérodote et Diodore de Sicile ne parlent qu'assez vaguement des guerres contre les Libyens. Le nom de *Libyens* est élastique; il s'applique sans doute aux Numides et aux Mauritaniens; mais il convient tout aussi bien aux nomades de la rive gauche du Nil que les Pharaons étaient souvent obligés de rejeter dans le désert, comme les vice-rois d'Égypte le font encore aujourd'hui pour leurs descendants, les Bédouins *Gharbieh*. Cette dernière hypothèse me paraît la plus probable, car si les expéditions en Libye avaient amené des conquêtes aussi lointaines et d'une aussi grande importance, il est à supposer que les auteurs qui parlent de ces expéditions n'auraient pas négligé de mentionner de tels résultats.

Hérodote, qui fournit une assez longue nomenclature des peuples Libyens, en donnant sur chacun d'eux tous les renseignements qu'il a pu recueillir, ne parle d'expédition égyptienne chez aucun (voy. liv. IV, ch. CLIX et suivants). Seulement, au temps d'Apriès, les Libyens dépouillés de leurs terres par les colons grecs qui, obéissant aux ordres de la pythie, vinrent se joindre aux Lacédémoniens partis de l'île de Théra sous la conduite de Battus, se donnèrent aux Égyptiens; il s'ensuivit une guerre avec les Grecs, guerre qui amena la chute d'Apriès et l'avénement d'Amasis (Hérodote, liv. II, ch. CLXI, liv. IV, ch. CLIX). Si les Libyens de la Cyrénaïque étaient indépendants des Égyptiens, dont les frontières étaient si voisines des leurs, il semble difficile que les Mauritaniens, séparés de l'Égypte par une navigation assez longue d'un côté et de l'autre par une vaste étendue de déserts et de montagnes, aient été conquis au temps des Thoutmès, quand les Libyens limitrophes étaient encore indépendants.

Le fait de la découverte du monument en Afrique ne me semble pas une preuve bien convaincante en faveur de la conquête. Un objet d'art peut être trouvé dans un pays étranger sans que l'on doive en conclure que la nation à laquelle appartenaient les artistes qui l'ont produit ait, à une époque quelconque, occupé ce pays. Nos musées ne sont-ils pas remplis de monuments étrangers?

On connaît le goût des Romains pour les monuments égyptiens; les obélisques si nombreux à Rome sont là pour en faire foi; quoi de plus naturel, quand la métropole transportait à grands frais dans ses murs ces énormes monolithes, que de trouver un monument égyptien à Julia Cæsarea, l'une de ses colonies les plus riches et les plus florissantes, surtout lorsque cette découverte a lieu dans la partie de la ville qui semble avoir contenu les édifices les plus somptueux? Les petites dimensions de la statue de Thoutmès en rendaient le transport facile, et l'on peut sans peine concevoir qu'un riche particulier en ait orné sa demeure. C'est ainsi que l'on a trouvé à Bénévent et à Pompéi des monuments égyptiens. L'origine de l'uræus du musée de Cherchel s'explique de même. De plus, une princesse égyptienne a régné à Julia Cæsarea. On sait que Cléopâtre Séléné, fille d'Antoine et de Cléopâtre (1), épousa Juba II, roi de Mauritanie, et résida par conséquent à Julia Cæsarea, capitale de ses États; elle apporta sans doute avec elle le goût des arts de l'Égypte et les mit à la mode. Ce fait fournit pour la trouvaille de cette statue une explication aussi simple qu'elle est plausible.

J. B. GREENE.

PAPYRUS GREC.

FRAGMENTS DU VIe CHANT DE L'ILIADE.

C'est encore à l'amitié de M. Louis Batissier que je dois de pouvoir transcrire ici une fraction du plus beau des poëmes d'après une copie très-ancienne, plus ancienne à ce qu'il me semble que celle dont j'ai déjà parlé dans ce *Bulletin* (1). Notre zélé consul m'envoie du Caire, dans une lettre, sept petits fragments de papyrus, trouvés à Louqsor, et longs de 2 à 6 centimètres. En rajustant ces précieux débris, j'ai retrouvé des bouts de lignes appartenant aux 39 premiers vers du VIe chant de l'*Iliade*. Le récit des combats entre les Troyens et les Grecs s'interrompt au moment où Ménélas se rend maître d'Adraste, quelques vers avant ce passage.

Πολλὰ δ' ἐν ἀφνειοῦ πατρὸς κειμήλια κεῖται,
χαλκός τε χρυσός τε πολύκμητός τε σίδηρος,

si curieux pour nous dans la bouche d'un Asiatique, maintenant que les recherches de M. Victor Place ont fait découvrir dans un palais assyrien, outre des objets de bronze et d'or, un dépôt très-considérable d'ustensiles de fer de toutes formes, soigneusement emmagasiné. Ces 39 vers formaient toute la première colonne du *volumen*, car il existe en haut du premier fragment et au bas du septième un peu de marge. Sur la gauche du deuxième fragment, on distingue les lettres OC plus grandes que le texte voisin, ce qui nous indique, je crois, que le titre IΛIΑΔΟC Ζ occupait, en tête du manuscrit, l'espace d'une colonne, ainsi que cela se voit dans les papyrus d'Herculanum. A quelques centimètres plus bas, sur le même fragment, on aperçoit OY terminaison d'un nom, et plus bas encore, sur le cinquième fragment, quelques traces légères de caractères très-fins.

---

(1) On suppose que les restes de Cléopâtre Séléné reposent [illegible] connu sous le nom de Tombeau de la chrétienne (قبر الرومية).

(1) *Bulletin* [illegible], 1855, p. 61.

ΝΔΟΙΩΘΗΙ
ΔΑΡΕΝΘΑΚ
ΩΝΙΘΥΝΟΜ
ΤΥCCΙΜΟΕΝ
ΤΡΩΤΟCΤΕΛ
ΗΞΕΦΑΛΑ
ΛΩΝΟCΑ
ΩΡΟΥΑΚ
ΛΕΠΡΩΤ
ΩΠΩΠΗΞ
ΑΛΚΕΙΗ·ΤΟΙ
ΑΞΥΛΟΝΔΑΡΕΠΕΦΝ
ΤΕΥΘΡΑΝΙΔΗΝΟCΕ
ΟC ΑΦΝΕΙΟCΒΙΟΤΟΙΟ·ΦΙ
ΠΑΝΤΑCΓΑΡΦΙΛΕΕCΙ
ΑΛΛΑΟΙΟΥΤΙCΤΩΝ
ΠΡΟCΘΕΝΥΠΑΝΤΙΑ
ΑΥΤΟΝΚΑΙΘΕΡΑΠΟΙ
ΟΥ ΕCΧΕΝΥΦ’ΗΝΙΟΧΟ
ΔΡΗCΟΝΔ’ΕΥΡΥΑΛΟ
ΗΔΕΜΕΤ’ΑΙCΗΠΟ
ΗΙCΛΒΑΡΒΑΡ ΗΤΕΚΑΛ
ΑΜΡΙ ΒΟΥΚ . . . . ΟCΑΓ
ΠΡΕC Υ . . ΟC ΕΝΕΗ
ΠΟΙΜ Ν ΝΔΕΠΟΕCCΙΜΙ
Η Α ΚΥCΑΜΕΝΗΔΙΔΙ
Κ ΝΤΩΝΥΤΕΛΥCΕΜΕ
Μ ΤΗΪΑΔΗCΚΑΙΑΠΩ
Α ΔΑΡΕΠΕΦΝΕΜΕ
ΛΟΔΥCCΕΥCΠΕΡ
ΛΚΕΙΩΙ·ΤΕΥΚΡ
CΔ’Α ΛΗΡΟ
ΤΟΝΔΕΑΝΑΞ
ΔΕCΑ. . . . . ΝΤΟCΕΫΡΡΕΙ
CΟΝ. . . . . . ΝΗΝ·ΦΥΛΑΙ
ΝΤ’ΕΥΡΥΙΙΥΛΛΟCΔΕΜΕ
ΤΟΝΔΑΡΕΠΕΙΤΑΒΟΗΝΙ·
ΕΛ’ΙΠΠΩΓΑ^ΡΟΙΑΤΥΖΟΛ
ΙΒΛΑΦΘΕΝΤΑΕΜΥΡΙΚΙ

[ΙΛΙΑΔ]ΟC [Ζ]

[Τρώω]ν δ' οἰώθη [καὶ Ἀχαιῶν φύλοπις αἰνή·
[πολλὰ] δ' ἄρ' ἔνθα κ[αὶ ἔνθ' ἴθυσε μάχη πεδίοιο,
[ἀλλήλ]ων ἰθυνομ[ένων χαλκήρεα δοῦρα,
[μεσσηγ]ὺς Σιμόεν[τος ἰδὲ Ξάνθοιο ῥοάων.
[Αἴας δὲ] πρῶτος Τελ[αμώνιος, ἕρκος Ἀχαιῶν,
[Τρώων ῥ]ῆξε φάλα[γγα, φόως δ' ἑτάροισιν ἔθηκεν,
[ἄνδρα βα]λών, ὃς ἄ[ριστος ἐνὶ Θρήκεσσι τέτυκτο,
[υἱὸν Εὐσσ]ώρου, Ἀκ[άμαντ' ἠΰν τε μέγαν τε·
[τόν ῥ' ἔβα]λε πρῶτ[ος κόρυθος φάλον ἱπποδασείης,
[ἐν δὲ μετ]ώπῳ πῆξ[ε, πέρησε δ' ἄρ' ὀστέον εἴσω
[αἰχμὴ χ]αλκείη· τὸν [δὲ σκότος ὄσσε κάλυψεν.
Ἄξυλον δ' ἄρ ἔπεφν[ε βοὴν ἀγαθὸς Διομήδης
Τευθρανίδην, ὃς ἔ[ναιεν ἐϋκτιμένῃ ἐν Ἀρίσβῃ,
ἀφνειὸς βιότοιο· φί[λος δ' ἦν ἀνθρώποισιν·
πάντας γὰρ φιλέεσκ[εν, ὁδῷ ἔπι οἰκία ναίων.
Ἀλλά οἱ οὔτις τῶν[γε τότ' ἤρκεσε λυγρὸν ὄλεθρον,
πρόσθεν ὑπαντιά[σας· ἀλλ' ἄμφω θυμὸν ἀπηύρα,
αὐτὸν καὶ θεράπον[τα Καλήσιον, ὅς ῥα τόθ' ἵππων
ἔσκεν ὑφ' ἡνίοχο[ς· τὼ δ' ἄμφω γαῖαν ἐδύτην.
Δρῆσον δ' Εὐρύαλο[ς καὶ Ὀφέλτιον ἐξενάριξεν·
[β]ῆ δὲ μετ' Αἴση[πον καὶ Πήδασον, οὕς ποτε Νύμφη
[ν]ηῒς Ἀβαρβαρ[έ]η τέκ' ἀμ[ύμονι Βουκολίωνι.
Βουκ[ολίων δ' ἦν υἱ]ὸς ἀγ[αυοῦ Λαομέδοντος,
πρεσ[β]ύ[τατ]ος [γ]ενεῇ, [σκότιον δέ ἑ γείνατο μήτηρ·
ποιμ[αί]ν[ω]ν δ' ἐπ' ὄεσσι μί[γη φιλότητι καὶ εὐνῇ,
ἡ δ' [ὑπο]κυσαμένη διδυ[μάονε γείνατο παῖδε·
κ[αὶ μὲ]ν τῶν ὑπέλυσε μέ[νος καὶ φαίδιμα γυῖα
Μ[ηκισ]τηϊάδης καὶ ἀπ' ὤ[μων τεύχε' ἐσύλα.
Ἀ[στύαλον] δ' ἄρ ἔπεφνε με[νεπτόλεμος Πολυποίτης·
[Πιδύτην] δ' Ὀδυσσεὺς Περ[κώσιον ἐξενάριξεν
[ἔγχεϊ χα]λκείῳ· Τεῦκρ[ος δ' Ἀρετάονα δῖον.
[Ἀντίλοχο]ς δ' Ἄ[β]ληρο[ν ἐνήρατο δουρὶ φαεινῷ
[Νεστορίδης· Ἔλα]τον δὲ ἄναξ [ἀνδρῶν Ἀγαμέμνων·
[ναῖε] δὲ, Σα[τνιόε]ντος ἐϋρρεί[ταο παρ' ὄχθας,
[Πήδα]σον [αἰπει]νήν· φύλακ[ον δ' ἕλε Λήϊτος ἥρως
[φεύγο]ντ'. Εὐρύπυλλος δὲ Με[λάνθιον ἐξενάριξεν.
[Ἄδρησ]τον δ' ἄρ' ἔπειτα βοὴν ἀ[γαθὸς Μενέλαος
[ζωὸν] ἕλ'· ἵππω γάρ οἱ ἀτυζομ[ένω πεδίοιο,
[ὄζῳ ἐν]ι βλαφθέντ(α)ε μυρικί[νῳ, ἀγκύλον ἅρμα

Le texte de ce papyrus est très-beau; les Λ sont d'une forme plus ancienne que ceux des fragments du XVIIIe chant, et l'on n'y remarque pas d'accentuation. D'un autre côté, on y trouve quelques incorrections : au vers 19, ἔσχεν; au vers 36, Εὐρύπυλλος; au vers 38, le Ρ de γάρ avait été oublié par le copiste et a été ajouté; au vers 39, βλαφθέντας. A cela près, on peut constater une identité complète entre ce texte et celui du manuscrit de Venise publié par Villoison. Comme le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc est du xe siècle, et que les fragments retrouvés par le cardinal Maï ne sont que de cinq cents ans plus anciens, Schœll a pu dire dans son *Histoire de la littérature grecque*, si consultée dans notre enseignement, que « ce fut surtout par les soins des grammairiens d'Alexandrie des *troisième* et *quatrième* siècles après J.-C. que le texte [des poemes d'Homère] prit definitivement la forme sous laquelle ils nous ont été transmis, » que « le travail d'Apion, grammairien du temps de Tibère, devint la base d'une dernière révision qui fut faite, dans les *troisième* et *quatrième* siècles après J.-C., par des grammairiens pour ainsi dire éclectiques qui choisirent presque au hasard des leçons de diverses éditions, » ajoutant que « c'est cette dernière édition, *qui seule nous est parvenue*, et qui constitue notre texte vulgate (2). » Je n'ai pas besoin de montrer quelle importance acquièrent, en présence de ces assertions, des papyrus du deuxième siècle avant l'ère chrétienne. ADR. DE LONGPÉRIER.

(2) *Hist. de la litt. gr. prof.*, t. Ier, liv. II, chap. IV, p. 111 et 138.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, rue Racine, 26.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ATHENÆUM FRANÇAIS.

IIe ANNÉE. N° 6. JUIN 1856.

SOMMAIRE. *Antiquités gauloises ; le guerrier mourant du Capitole (explication de la planche III).— Textes hiéroglyphiques relatifs aux esprits possesseurs. — Scarabée trouvé à Cherchel (Algérie).*

ANTIQUITÉS GAULOISES.

LE GUERRIER MOURANT DU CAPITOLE.

Explication de la planche III.

—

L'excellente statue dont il va être ici question, un des marbres les plus célèbres qui existent dans la riche collection du Capitole, a été déjà l'objet de tant de dissertations qu'on s'étonnera peut-être de nous voir en parler encore. Mais quand il s'agit d'une œuvre d'art si remarquable, à laquelle s'attache en outre un intérêt national, des observations d'un ordre secondaire peuvent avoir leur utilité.

Cette statue, on le sait, trouvée au XVIe siècle, à Rome, avait été considérée comme l'image d'un gladiateur; et, depuis Perrier qui, en 1638, la grava sous le titre de *Mirmillon mourant*, jusqu'au docteur Émile Braun qui la décrit en 1854 avec le nom de *Sterbende Fechter*, l'appellation traditionnelle a été généralement admise malgré la protestation des plus habiles antiquaires, parmi lesquels il nous suffira de citer Winckelmann, Visconti, Nibby, C. Fea, Raoul Rochette, Otfried Müller, E. Gerhard (1).

Ce n'est pas que tous les auteurs qui se sont refusés à reconnaître un gladiateur dans la statue du Capitole aient été guidés par les mêmes raisons et soient tous arrivés à trouver la véritable signification de cette figure. Quelquefois même on a pu rétrograder dans l'interprétation de certains détails.

Ainsi Montfaucon avait dit : « Le *collier* qu'il porte montre que c'était un gladiateur de quelque renom (2) ; » Winckelmann, dans son histoire de l'art, s'exprime ainsi : « Ce personnage a une *corde autour du cou* nouée sous le menton et il est couché sur un bouclier ovale sur lequel on remarque un *cor brisé*. Cette statue ne saurait représenter un gladiateur, tant parce que dans les beaux siècles de l'art les Grecs ne connaissaient pas les jeux de gladiateurs, que parce qu'aucun artiste célèbre de qui cette figure est digne n'aura voulu s'abaisser à représenter de pareils personnages. Ce ne peut être non plus un gladiateur, puisqu'ils ne portaient pas de cor tortueux comme étaient les trompes ou les *litui* des Romains (3). » Winckelmann essaye de prouver que la statue représente un *hérant grec blessé*. Mais négatifs ou positifs ses arguments sont mauvais. Une peinture de Pompéi nous montre un gladiateur sonnant de la trompe recourbée (4); et Montfaucon ne se méprenait pas en voyant un *collier* au cou du guerrier mourant. On doit se demander aussi comment un bouclier pourrait convenir à un hérant.

Mongez vit bien que le guerrier blessé porte au cou un collier; mais il connaissait si peu d'antiquités gauloises qu'il n'avait pu trouver comme point de comparaison que des monuments de travail romain, et il conclut en disant que la statue représente un Barbare ou un esclave mourant.

« Tout dans cette figure, dit Visconti, concourt à y faire reconnaître un *guerrier* barbare (peut-être gaulois ou germain) blessé à mort et expirant en homme de courage sur le champ de bataille qui est couvert d'armes et d'instruments de guerre. » On sent que l'illustre antiquaire a été étonné de la présence de ce *lituus*, qu'il n'a pu en concilier l'usage avec celui d'un grand bouclier, et qu'il a eu recours à une interprétation sur laquelle il valait mieux ne point s'appesantir.

En effet le *lituus* que l'on voit dans un assez grand nombre de bas-reliefs romains, entre autres sur la colonne Trajane et dans les *conclamations*, est muni d'une barre transversale qui reposait sur l'épaule du *liticen*, et l'une de ses extrémités présente un large *pavillon*, indispensable à la sonorité de l'instrument. C'est ainsi que sont représentés les *litui* sculptés et peints sur les piliers qui soutiennent une grande chambre sépulcrale découverte près de Cervetri par M. Campana (5).

Rien de semblable dans l'objet qu'on remarque sur le bouclier du *Guerrier mourant* (voy. pl. III, n° 1) ; aussi peut-on observer que depuis que Nibby, Raoul Rochette et Otfried Müller ont reconnu dans ce guerrier un Gaulois, il n'a plus été question de la prétendue trompette comme signe distinctif.

C'est là que nous en voulions venir. Cet objet dont les deux extrémités ont le même volume, qui ne peut être un instrument de musique guerrière, car on n'en saurait tirer un son qui fût entendu au milieu du combat, c'est, suivant nous, une grande ceinture de métal, un *torques* celtique, et il nous suffirait peut-être pour être compris de mettre sous les yeux du lecteur le dessin du *torques* d'or trouvé près de Cherbourg, en 1844 (v. pl. III, n° 6), dans les carrières granitiques de Flamanville. Cependant on nous permettra d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

Depuis une douzaine d'années on a découvert des *torques* d'or d'un grand diamètre. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale en possède un trouvé à Saint-Leu d'Esserens près Creil, qui a un mètre de longueur; un autre semblable existe au Musée de l'hôtel de Cluny et mesure 1 mètre 30 centimètres; cet ornement fut découvert à Cesson, arrondissement de Rennes, et pèse 388 grammes; le *torques* de Flamanville pèse 353 grammes. La ceinture de Cesson est roulée en spirale; le *torques* de Saint-Leu était,

(1) Perrier, *Statuæ*, n° 91. — Maffei, *Raccolta*, n° 65. — Bottari, *Museo capitolino*, t. III, p. 136. — Winckelmann, *Geschichte der Kunst*, IX, 2, §§ 33 - 36. Trad. franç., t. III, p. 41.— Heyne, *Ant. Aufsätze*, II, 230. — Mongez, *Mém. de l'Inst.; litt. et beaux-arts*, II, p. 453.— Petit-Radel, *Musée Napoléon*, t. IV, p. 51.— Legrand, *Galerie des antiques*, p. 11. — Visconti, *Opere varie*, t. IV, p. 325. — Nibby, *Osserv. sopr. la stat. volg. app. il Glad. morib.* — C. Fea, *Bullet. inst. arch.*, 1830, p. 122. — Raoul-Rochette, *Bulletin des sciences hist.*, t. XV, p. 365.— E. Gerhard, *Bullet. inst. arch.*, 1830, p. 271.— Otfried Müller, *Handbuch*, § 159, 2.— Landon, *Annales du Musée. Sculpt. ant.*, t. II, p. 64. — Clarac, *Mus. de sculpt.*, pl. 869, n° 2211, t. V, p. 135. — Melchiorri, *Guida metod. di Roma*, p. 530. — Tofanelli, *Museo capitol.*, p. 91, n° 1.— E. Braun, *Die Ruinen und Museen Roms*, p. 215.— Etc.

(2) *Antiquité expliq.*, t. III, p. 267, pl. CLV.

(3) *Hist. de l'art*, p. 41.— Cf. *Monum. ined. trattato prelim.*, p. LXXI.

(4) Mazois, *Antiquités de Pompei*, IVe part., pl. XLVIII, fig. 1.

(5) Voir l'annonce de cette découverte dans les *Annal. dell' inst. arch.* 1854, p. 58.

quand il fut recueilli, replié à peu près comme celui dont nous publions le dessin. Que les Gaulois aient été dans l'usage de fabriquer de grands *torques*, c'est ce qui résulte non-seulement de l'existence des monuments qui viennent d'être cités, mais encore de ce passage de Quintilien : *Divus Augustus quum ei Galli torquem aureum centum pondo dedissent* (6)....

Sur l'une des faces du monument érigé pendant le règne de Tibère et découvert sous le chœur de l'église de Notre-Dame, on voit un Gaulois tenant un grand cercle qui représente fort probablement un ornement envoyé à l'empereur romain par les *Nautæ Parisiaci* (voy. pl. III, nos 7 et 8); les différentes interprétations données au mot EVRISES qui se lit au-dessus du bas-relief s'accordent avec l'idée que nous soumettons aux antiquaires (7).

Dans le recueil des statues de Venise (8), on trouve celle d'un jeune Gaulois étendu sans vie; son bras gauche est passé dans les attaches de son bouclier oblong, dont on ne voit que l'intérieur; ses reins sont entourés d'un *torques* funiculaire semblable à ceux qui ont été recueillis à Cesson et à Saint-Leu. Du reste la figure est entièrement nue et sa pose est identique à celle du jeune Gaulois mort représenté couché, sur le côté droit du sarcophage de la Vigna Ammendola. Nous croyons pouvoir citer encore un des bas-reliefs antiques encastrés dans les murs de Narbonne: ces sculptures ont été faites par les Romains pour célébrer leurs victoires sur les Gaulois, ainsi que le prouve clairement la forme des armes qui composent les trophées. Le bas-relief dont nous voulons parler représente un Gaulois de très-grande taille étendu mort; près de lui s'allonge une grande torsade qui nous paraît une ceinture de métal. Un jeune homme porte la main au cou du cadavre et paraît chercher à en détacher le *torques*; ceci rappelle les aventures de Manlius Torquatus et de Valérius Corvinus.

Suivant Varron, cité par Jean *Lydus*, les Gaulois donnaient à leur περίζωμα ou ceinture le nom de *cartamera*. L'auteur grec, qui vivait au VIe siècle de notre ère, applique ce nom à une ceinture de cuir ornée d'une boucle d'or bien plus analogue à celle des Francs, ses contemporains, qu'à celle que portaient les Celtes du temps de Varron (9).

Grivaud de la Vincelle possédait une petite figure de bronze trouvée à Reims, représentant un Gaulois agenouillé, les mains liées derrière le corps, et le dos couvert d'un bouclier à *umbo* allongé comme celui du *Guerrier mourant* (voy. pl. III, n° 5). Ce Gaulois a des *braccæ* ou pantalons, retenus par une ceinture en forme de serpent; et cette forme montre bien clairement que la ceinture était faite de métal (10). On en voit une aussi qui fait deux fois le tour du corps de Gaulois barbus, portant au cou des *torques*, et sur le bras gauche un bouclier allongé, figures qui décorent un beau vase de bronze



provenant de Pompéi (11). La ceinture était donc, comme le *torques*, les *braccæ* et le bouclier allongé avec un *umbo* saillant, un signe distinctif des Gaulois. Il est vraisemblable que les ceintures d'or appartenaient aux chefs et les faisaient reconnaître. Bien loin d'être l'image d'un esclave, d'un prisonnier vulgaire, la statue du Capitole nous paraît donc représenter un guerrier important, un chef gaulois. C'est ainsi qu'au centre du bas-relief sculpté sur le grand sarcophage découvert en 1830 dans la Vigna Ammendola, on voit un chef gaulois expirant dont la tête est ceinte d'une bandelette (12). Sur leurs monnaies, Vercingétorix et Luchtérius sont gravés avec la tête nue; mais un diadème entoure celle de Vergasillaunus. Le chef gaulois sculpté sur le sarcophage est tombé, et s'efforce de se soutenir à l'aide de son bras gauche appuyé sur la terre; c'est la pose du guerrier du Capitole; c'est aussi celle d'un Gaulois dont Caylus nous a conservé le dessin (pl. III, n° 2), mais qu'il prenait pour un mime (13).

---

(6) *Institut. Orat.*, lib. V, c. 3, 79.

(7) Baudelot, membre de l'Académie des inscriptions, proposait d'expliquer *eurises* par *eurid*, qui, en langue cambrienne, signifie *doré*, et il pense que le grand cercle est une couronne offerte à Jupiter. Eccard croit qu'*eurises* est le pluriel d'*eurich*, qui, dans la même langue, a le sens d'orfèvre. Félibien (*Hist. de Paris*, t. Ier, p. cxxxiiij) dit : « Ce cercle demeurera couronné si M. Eccard trouve bon que nous aions cette déférence pour M. Baudelot, à moins que par une nouvelle descouverte quelque autre antiquaire ne nous apprenne que ce cercle est une trompette. »

Dans les *Mém. de l'Acad. celtique*, t. Ier, p. 275, on trouve le mot *eurises* rapproché du breton *gouriz*, ceinture: malheureusement l'auteur prend pour un dieu le Gaulois armé d'une pique et d'un bouclier.

(8) Zanetti, *Ant. stat. di S. Marco*, etc. t. II, pl. 41.

(9) Johan. Lyd., *de magistrat. P. R.*, lib. II. 13.

(10) Grivaud, *Rec. de monum. ant.*, pl. v, n° 2. Le Gaulois porte sur l'épaule une sorte de plaque dont il était difficile de s'expliquer la présence. Une seconde figurine de bronze, trouvée à Bavay, et entrée au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, nous fait comprendre ce détail. La figurine représente aussi un Gaulois, et sur son épaule subsiste le pied d'une statue brisée. Ces prisonniers servaient donc de supports à des images de la Victoire ou d'empereurs.

(11) *Museo Borbonic.*, vol. VIII, tav. xv, n° 1. M. Giovambatista Finati n'avait pu trouver une explication satisfaisante pour ces figures. On remarquera la frise formée de boucliers gaulois ovales qui décore tout le pourtour du vase; ici, comme dans les sculptures des arcs et des tombeaux de la Gaule, comme sur le sarcophage de la Vigna Ammendola, comme sur les bas-reliefs des *Nautæ Parisiaci* (pl. III, nos 7 et 8), les boucliers hexagones sont réunis aux boucliers ovales.

(12) *Monum. dell' inst. arch.*, t. Ier, pl. 30.— *Dissertaz. della Pont. Acad. Rom. di archeol.*, t. IX, 1840, pl. 30 et 31. Nibby, auteur du mémoire, dit : « Il costume de' barbari determina la razza alla quale appartengono; *sono Galli.* »

(13) *Rec.* T. I. *ant. Rom.*, pl. LXX, n° 1.

Les Romains, tenus longtemps en échec par ces terribles Sénonais, qui s'étaient emparés d'une partie de l'Italie, éprouvaient, on n'en peut douter, une vive satisfaction lorsqu'ils pouvaient montrer vaincus de si redoutables ennemis. Il est curieux de comparer la chevelure, la moustache, le torques, le bouclier (14) représentés par les sculpteurs romains, avec ceux que les Sénonais faisaient figurer sur leurs propres monnaies fabriquées à Rimini (voy. pl. III, nos 3 et 4), dans le IVe siècle avant notre ère (15); cette confrontation donnera peut-être lieu de penser que les Romains n'ont pas attendu les triomphes de Cæsar et de Germanicus pour célébrer par des monuments les avantages qu'ils remportaient sur les Gaulois.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

DE QUELQUES TEXTES HIÉROGLYPHIQUES RELATIFS AUX ESPRITS POSSESSEURS.

L'habile égyptologue, M. S. Birch (1), a fait connaître au monde savant un fait très-curieux dont le récit fait le sujet de l'inscription qui couvre la belle stèle donnée par M. Prisse d'Avennes à la Bibliothèque impériale (2). Il s'agit de l'envoi en Asie de l'une des formes du dieu Chons pour délivrer une jeune fille possédée par un esprit malin [A].

Voici les parties du texte qui relatent la maladie et sa miraculeuse guérison :

Ligne 8 du texte publié par M. Prisse :

« Le messager dit en présence du Roi : Je viens à toi, chef suprême, mon maître, à cause de Binat-Rosch (3), la petite sœur de la reine Ra-Nefrou (4); un mal s'étend (5) dans ses membres. »

Le roi, après avoir consulté les docteurs de la science sacrée, envoie au pays de Bakhten le basilicogrammate Thoth-em-hewi, avec la mission d'examiner le cas. Le texte rend compte, en ces termes, du résultat de cet examen :

Ligne 12 : « Il trouva Binat-Rosch dans la situation *d'être* sous des esprits; il trouva un ennemi qu'il lui fallait combattre. »

Le basilicogrammate ne se crut sans doute pas préparé pour cette lutte, car il revint en Égypte sans avoir opéré la guérison de la jeune fille et le chef de Bakhten dut bientôt recourir une seconde fois à l'assistance du pharaon, son gendre; il fait alors demander l'un des dieux de l'Égypte et le roi lui envoie, avec un cortége imposant, le dieu Chons-pe-iri-skher (*Chons*, qui accomplit les intentions, *exauditor*). Nous trouvons dans l'inscription les renseignements suivants sur le succès de cette nouvelle mission :

Ligne 18 : « Ce dieu alla dans le lieu où était Binat-Rosch; il donna assistance (6) à la fille du chef de Bakhten dont l'amélioration fut subite (7). »

Alors cet esprit qui était en elle dit au dieu Chons : « Tu es venu en paix, ô grand dieu qui dissipes les *fantômes*, la ville de Bakhten est ta forteresse, ses habitants sont tes esclaves, moi-même, je suis ton esclave et j'irai au lieu d'où je suis venu, afin de te satisfaire dans l'objet de ton voyage. »

Cette confession soudaine de l'esprit possesseur rappelle celle des démons qu'approchait Jésus-Christ et qui proclamaient aussitôt sa divine origine (8). Mais devant le dieu égyptien l'esprit fait ses conditions; il impose une fête, et ce n'est qu'après l'accomplissement des cérémonies convenues qu'il quitte la jeune fille et s'en va où bon lui semble, bien différent en cela des démons qui imploraient la faveur de passer dans le corps des pourceaux (9).

Je ne crois pas qu'aucun autre texte, relatif à des esprits possesseurs, ait été signalé depuis la publication de M. Birch. Aussi ne m'a-t-il pas semblé tout à fait hors de propos d'appeler l'attention des égyptologues sur une inscription qui renferme des mentions se rapportant à cette croyance.

(14) Quant au bouclier gaulois, nous ne croyons pas devoir répéter ici ce qui en a été dit bien des fois d'après les textes anciens. Nous nous contentons de renvoyer aux figures des monuments d'Orange, de Narbonne, de Saint-Remi, de Carpentras. Ce bouclier se retrouve encore sur le sarcophage de Reims connu sous le nom de tombeau de Jovinus. Le *torques* et le bouclier long avec *umbo* saillant sont représentés sur beaucoup de monnaies frappées dans les Gaules à l'époque de l'autonomie. Au revers d'un denier de la famille *Claudia*, on voit le consul M. Claudius Marcellus qui consacre dans le temple de Jupiter Férétrien l'armure du rois gaulois Virdomarus; quelque petit que soit le trophée gravé sur cette monnaie, on distingue la forme oblongue du bouclier.

(15) Sur la petite monnaie de bronze qui est plus récente que le quincunx, on voit, avec la légende ARIM, un guerrier gaulois ayant la tête nue, une moustache, un *torques* au cou et le corps caché par son long bouclier.

(1) *Transact. of the Roy. soc. of liter.*, vol. IV, new series.

(2) L'inscription a été publiée par M. Prisse, *Choix de monuments*, pl. 24.

(3) M. Birch a reconnu l'origine sémitique de ce nom, qui me semble reproduire les deux mots hébreux בְּנַת רֹאשׁ, *Binat Rosch, filia Capitis*, la fille du chef.

(4) Le roi, l'un des Ramsès de la XXe dynastie, avait épousé la fille aînée du chef de Bakhten.

(5) , *abekh*, dresser, étendre, s'étendre. Cf. Todtb., XV, lig. 10 :



Ses deux bras sont étendus sur toi.

M. Birch a déjà cité le passage relatif aux pyramidions de l'obélisque de Karnak : « J'ai commandé qu'on lui fît deux obélisques d'or (dorés) dont les pyramidions se dressent (abekhou) en haut. » Prisse, *Mon.*, pl. XVIII, lig. 7, ouest.

(6)



iri-en-ew ..... en se-t en pe neb

Il fit assistance à la fille du chef.

est un hiéroglyphe très-embarrassant; on a cru qu'il signifiait *auprès*, *à coté*, mais j'ai toujours pensé qu'il emportait une idée de garde, protection, assistance. Les formules des canopes et des sarcophages : *Je viens pour être*, , doivent, selon moi, se traduire : *Je viens pour être ta garde*, et non : *Pour être à côté de toi*. On trouve, Lepsius, *Denkm.*, abth. 3, bl. 35, ces paroles, que la deesse Hathor adresse à Thothmès :



Mes bras sont sur toi, en garde de ta vie.

Ici la valeur *à côté* est tout à fait inadmissible. On voit d'ailleurs sur certains papyrus mystiques une espèce d'enceinte arrondie par le haut et remplie de têtes coupées, auprès de laquelle se tient une déesse armée d'un glaive. La légende , qui accompagne cette scène, me semble devoir être lue sans hésitation : *Faire la garde*.

(7) Litt. : *Son bien (se fit) tout à coup*. L'expression parait susceptible du sens subitement, tout de suite, *extemplo*.

(8) Saint Matthieu, ch. VIII, v. 29. Saint Marc, I, 24; III, 11, 12.

(9) Saint Matthieu, VIII, 31.

L'inscription dont il s'agit fait partie du recueil de Sharpe (10); elle a été rédigée pour un prêtre de Khem, nommé Ounnefer, fils de la dame Tent-Amon; les qualifications ordinaires d'Osiris et de MA-TOUO, *justifié*, nous font connaître que ce personnage était mort à l'époque de l'érection du monument.

Le texte consiste en une suite d'invocations adressées à certaines divinités ou génies portant des noms complexes; elles ont pour objet d'obtenir que le défunt soit préservé de toute attaque de la part des esprits maudits, des reptiles et autres animaux chargés d'accomplir les vengeances divines sur les corps des damnés; par malheur, la stèle est brisée à la partie supérieure, en sorte que des 36 lignes copiées par Sharpe, les onze dernières seulement sont sans lacunes. Dans cet état de l'inscription et aussi à raison de la nature mystique du texte, une analyse complète me paraît bien difficile, sinon impossible. Je ne me propose pas de l'entreprendre ici, mon but étant d'expliquer seulement un petit nombre de passages qui m'ont paru particulièrement remarquables.

Le premier de ces passages commence un paragraphe à la ligne 5 de la planche 11-12; je le lis ainsi :

« O brebis (11), enfant de brebis, agneau (12), fils de brebis, qui (13) tètes le lait de ta mère, la brebis, *ne permets pas* que soit mordu (14) le défunt par aucun serpent mâle ou femelle, par aucun scorpion, par aucun reptile; ne permets pas que l'*un d'eux* (15) [D] maîtrise ses membres; qu'il ne soit pas pénétré (16) par aucun mort ni par aucune morte! que l'ombre d'aucun esprit ne le hante! que la bouche du serpent Hem-kahou-ew n'ait pas de pouvoir sur lui. »

Je n'essayerai pas de hasarder la moindre conjecture sur l'animal mythologique auquel est adressée cette curieuse invocation. Je me contenterai d'insister sur la formule suivante :

An ak-ew en mau neb mau-t neb an rir es
Qu'il ne soit pénétré par aucun mort, par aucune morte; qu'elle ne *le* hante pas,

... ente khou neb
l'ombre d'aucun esprit.

L'Égyptien justifié quittait la nuit le tombeau et se levait comme le jour nouveau (17), en d'autres termes, il vivait encore après la mort (18); le coupable, au contraire, était frappé de la seconde mort (19); certaines prières du livre funéraire avaient pour objet d'épargner au défunt ce trépas définitif (20). Les réprouvés frappés de la seconde mort reçoivent dans les textes soit la simple dénomination de morts, comme dans le passage étudié, soit celle d'esprits morts (21). Assimilés aux ennemis d'Osiris, ils subissaient les tortures de l'enfer égyptien et leurs corps démembrés servaient de pâture aux monstres et aux divinités chargés de supplicier les coupables (22). Mais ils avaient eux-mêmes le pouvoir de nuire et remplissaient le rôle que nous attribuons aux démons. Nous les voyons ici investis de la faculté de s'introduire dans des corps qui ne leur appartiennent pas. On trouve dans le rituel (23) cette prière du défunt :

« Fermez-moi contre les morts qui font le mal contre moi! qu'ils ne fassent pas de mal contre moi. »

L'adjuration étudiée s'adresse, non-seulement aux morts qui entrent dans les corps, mais encore aux ombres des esprits qui hantent.

Les ombres sont désignées par l'hiéroglyphe du flabellum, [E]; il n'est nullement certain que le phonétique, *sre-t*, qui nomme cet instrument, s'applique également au sens ombre, mâne; il faut noter seulement que dans l'une et l'autre acception, le flabellum est du genre féminin. M. Brugsch a déjà proposé le sens *ombre* dans sa traduction du *Shaï en sinsinnou* (24), et le doute n'est d'ailleurs pas possible, puisqu'on trouve le symbole en question associé, dans des énumérations, aux hiéroglyphes bien connus qui nomment les âmes et les esprits. Le chapitre 92 du rituel a pour titre : « Chapitre d'ouvrir le monument de l'âme, l'ombre sort au jour. »

Dans la vignette le défunt est représenté ouvrant un petit édicule d'où s'échappe l'épervier à tête humaine qui représente l'âme.

On lit à la ligne 4-5 : « N'arrêtez pas mon âme, ne retenez pas mon ombre [ ]; ouvrez la voie à mon âme, à mon ombre, à mon esprit. » Je citerai encore la phrase suivante empruntée à la ligne 7 du même chapitre :

(10) Sharpe, *Eg. insc.*, 1st series, pl. 9 à 12.

(11) , *sau*, ne peut être que le copte ⲉⲥⲟⲟⲩ, *ovis*.

(12) , *hes*, nécessairement, *l'agneau*, *le petit de la brebis* [B]. Je ne vois pas de correspondant copte. Les chèvres qui piétinent dans une scène d'agriculture (Lepsius, *Denkm.*, abth. 2, bl. 51) portent le même nom : sans doute *chevreaux*, *agneaux de chèvres*. M. de Rougé (*Note sur les noms égypt. des planètes*, p. 19) traduit *hesu* par *veau* dans le titre du chapitre CIX du rituel. La figure de l'animal, dans la vignette du Todtenbuch, permet l'hésitation. Si le sens veau est justifié par des variantes, il faudrait en conclure que le mot *hes* servait à nommer tous les jeunes animaux domestiques, *les fils du troupeau*, selon l'expression hébraïque.

(13) Les mots soulignés correspondant à une lacune dans le texte, j'ai restitué ici la formule plusieurs fois répétée : , *Ne fais pas que*. ...

(14) , *pesehou*. Le copte ⲗⲁⲡⲥⲓ, *mordere*, dérive peut-être du thème antique *psh*. Quoi qu'il en soit, le sens *mordre*, *piquer comme un reptile*, me semble bien établi. Le chapitre XXXIV du rituel a pour titre : Chapitre de ne pas laisser être mordu l'homme par l'animal nommé ham-ha (sans doute un reptile). De même le chapitre suivant est celui de ne pas laisser dévorer l'homme par les reptiles. Il y a dans notre texte une difficulté de syntaxe à raison de la marque plurielle dont est affecté le mot *pesehou*. Il faut lire probablement : Ne laisse pas faire de morsures au défunt par, etc... [C].

(15) Encore une lacune. Je crois reconnaître les débris de , oua, *un*.

(16) Litt. : *Entré*. La marque du passif manque ici, mais cette suppression est fréquente dans les hiéroglyphes.

(17) Je crois que c'est dans ce sens qu'il faut traduire l'expression


(18) Voyez le titre du chapitre II du rituel.

(19) Saint Jean, *Apocalypse*, ch. II, 11, se sert d'une expression semblable.

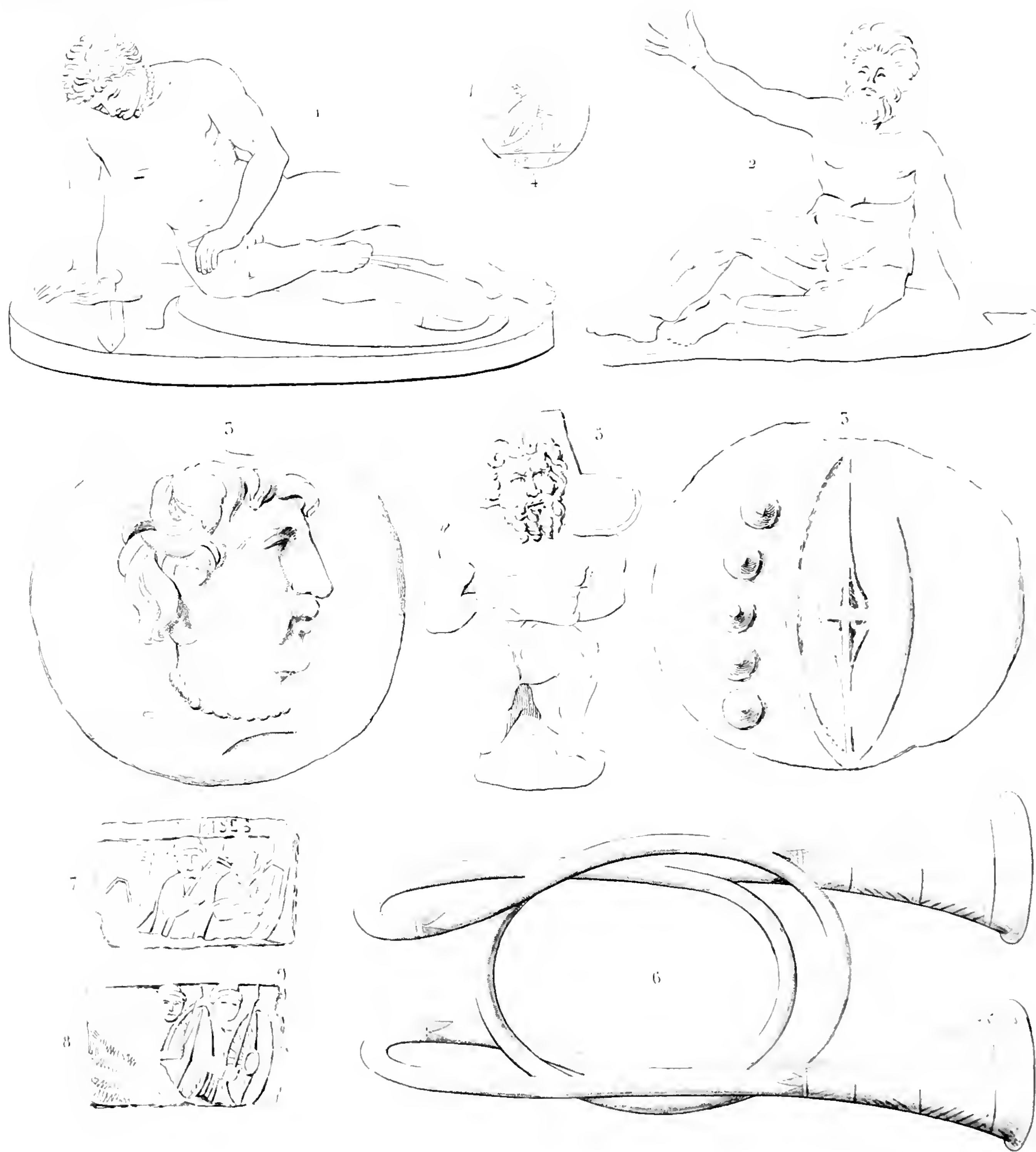
(20) Voyez le chapitre XLIV, 135, 137, etc., du rituel.

(21) Voyez Todtb., 149-11.

(22) Todtb., 149-14 et 125-2.

(23) Todtb., 92-6.

(24) Brugsch, *Liber Metempsychosis*, p. 22, lig. 6.



L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierron r. Dauphine, 42

Antiquités gauloises

« N'être pas arrêté par les gardiens des membres d'Osiris, qui gardent les âmes et ferment les ombres des morts. »

(25).

Il me reste à justifier le sens *hanter* que je donne au groupe , *rer, lel.*

La valeur radicale de ce mot est *tour, révolution.* J'en trouve une preuve frappante dans ce passage du chapitre 146 du rituel où il est dit de la neuvième porte Sewkhet qu'elle a

Perches 320 dans son pourtour.

De ce sens radical sont dérivées les valeurs faire le tour, entourer, circuler, et peut-être le copte ⲗⲁⲗⲉ, *vagari.* En voici un exemple :

« Je circule [ ] dans l'étendue des champs d'Anouro; le seigneur des siècles m'accorde de ne pas être limité (26). »

La signification *entourer* s'est développée dans les idées voisines : *accueillir*, *fréquenter* et *hanter.* Du moins notre verbe désigne l'accueil empressé que les dieux font à l'élu admis dans leurs rangs (27). Quelles que soient du reste les nuances variées de signification que présente le mot , on ne saurait douter que dans le texte étudié il ne désigne l'obsession des esprits possesseurs. Au surplus, les *esprits qui hantent* ne sont probablement introduits à la suite *des morts qui pénètrent,* que pour le parallélisme de la phrase égyptienne. C'est la même idée exprimée de deux manières différentes. Il faut noter cependant que les (les morts) étaient regardés toujours comme des êtres méchants et funestes; les noms d'*ombres* et d'*esprits* s'appliquaient au contraire le plus ordinairement dans un sens favorable ou comme dénominations générales pouvant recevoir des attributions bonnes ou mauvaises.

Je passerai rapidement sur les adjurations suivantes que je rencontre dans l'inscription :

Ligne 8 : « O toi qui entres, n'entre dans aucun des membres du défunt. »

Ligne 13 : « Ne permets pas que le hantent les influences (28) d'aucun serpent mâle et femelle, d'aucun scorpion, d'aucun reptile, d'aucun mort, d'aucune morte. »

Bien que ces invocations aient été formulées en faveur d'un défunt, je n'hésite pas à penser qu'elles reflètent très-exactement ce qui se passait en pareil cas pour les vivants. Les Égyptiens ne se représentaient pas la vie d'outre-tombe différente de la vie de ce monde. Leurs textes funéraires insistent minutieusement sur la similitude de ces deux existences et répètent à satiété que le défunt agit en tout comme s'il était sur la terre et se sert de tous ses membres selon les fonctions qui leur sont naturelles ici-bas. On trouve aux lignes 16-17 du chapitre 163 du rituel une mention dont la précision dépasse les bornes d'un langage bienséant (29).

Le conte si curieux, déchiffré par M. de Rougé, sur le papyrus hiératique de Mme d'Orbiney, nous offre un remarquable exemple de la facilité avec laquelle les défunts étaient censés pouvoir se transporter partout, à leur gré, et se revêtir de formes diverses. Satou, mort à la suite de l'indiscrétion commise par sa femme, quitte la sphère céleste, ranime son propre corps et redevient tel qu'il avait été; ensuite, il se change en taureau sacré, puis en arbre; enfin, il pénètre dans le sein de sa propre épouse devenue reine et renaît comme fils du pharaon.

Il résulte de ces textes précis que les bons comme les mauvais esprits pouvaient, dans l'opinion des anciens Égyptiens, devenir des esprits possesseurs. Leurs manifestations avaient été sans doute étudiées avec soin et le grammate Thoth-em-hewi avait dû être choisi parmi les dépositaires de la science qui enseignait à reconnaître ces manifestations. Aussi, tandis qu'à Bakhten la maladie de la jeune fille était restée inconnue, puisque le messager se contente de dire qu'un mal a roidi ses membres, le grammate égyptien sut aisément reconnaître les symptômes de l'invasion d'un esprit telle que l'admettaient les croyances de son pays. Ces faits acceptés, il faut de toute nécessité admettre l'existence contemporaine de prières et de formules conjuratrices. Les invocations que je viens d'analyser nous en offrent certainement des exemples.

Au surplus, nous trouvons à la ligne 14 de notre texte la mention d'un véritable exorcisme.

« J'ai prononcé les paroles sur les herbes (30) placées dans tous les coins (31) de la maison. J'ai aspergé (32) la maison tout entière avec le suc de ces herbes pendant la nuit et pendant la lumière du monde. »

Vient ensuite une phrase qui me semble pouvoir se traduire :

« Et quiconque est enseveli *reste* à sa place. » Bien qu'il puisse exister quelque doute sur l'interprétation de ce dernier membre de phrase, il n'en reste pas moins certain que nous trouvons ici l'antique formule d'une opération magique destinée à préserver une maison de l'invasion des mauvais esprits ou des revenants.

[G] Plus loin, à la ligne 16, le texte nous offre une adjuration tendant au même but :

(25) Le signe de réduplication , dans le groupe , semble rappeler la double mort dont ces esprits ont été frappés.

(26) Todtb., 62, lig. 3.

(27) Todtb., ch. CXLVIII, lig. 5 : « Ces dieux l'entourent (l'accueillent, lui font société, cortége), ils le distinguent; il lui est donné d'être comme l'un d'eux.

(28) , skhaou. Le radical *skha* signifie *prescrire*, *ordonner*, *inspirer*. Suivi de l'adjectif *nefer*, *bon*, il rend l'idée *d'influence favorable*, *de bonne inspiration*. C'est ainsi que je l'ai traduit dans l'inscription de Radesieh. (Voyez Chabas, *Une inscription de Seti Ier*, p. 29, 5e alinea.)

(29) *Est ille comedens bibens et exonerans ventrem tanquam si esset in terra.* L'égyptien s'explique encore plus crûment.

(30) . Le signe des végétaux est construit avec le vase renversé qu'on trouve dans le nom du *prophète* et dans le titre qui correspond à l'expression *Sa Majesté*. Il s'agit sans doute de certaines herbes consacrées pour les exorcismes.

(31) , kahou. Ce mot, déterminé par l'indice des lieux, signifie *coin*, *recoin*, *angle*. C'est le copte ⲕⲟⲟϩ.

(32) , ntash. Je ne connais pas d'autre exemple de ce groupe dont le sens me semble suffisamment établi par le contexte. Au surplus, le copte ⲛⲟϫⲕ, aspergere, rappelle un peu le thème antique. Ce serait, toutefois, une exception à la loi d'adoucissement reconnue par M. de Rougé (*Insc. d'Ahmes*, p. 15). Chez les Hébreux la maison infectée était aspergée sept fois avec l'hysope et le bois de cèdre trempé dans le sang d'un oiseau mélangé à de l'eau vive (Lévit., XIV, 51) [F].

« Écoulez-vous! tout serpent mâle et femelle, tout scorpion, tout reptile, n'entrez pas dans cette maison qui est celle du défunt. »

Le monument contient plusieurs autres formules du même genre dont le déchiffrement est possible. Celles que j'ai analysées suffisent au but que je me suis proposé. Ce sujet est à peine effleuré, il pourra être repris avec fruit par d'autres égyptologues mieux placés que moi pour l'étude des richesses archéologiques rassemblées dans les collections publiques. Telles qu'elles sont les planches de Sharpe ne me fournissent pas les moyens d'apprécier avec quelque certitude l'antiquité de l'inscription du prophète Ounnefer. L'orthographe m'empêcherait de songer à une époque très-basse, s'il n'était pas possible que l'inscription ne fût que la reproduction d'un texte antique perpétué d'âge en âge, comme le rituel, par exemple. L'examen de la gravure des hiéroglyphes jetterait probablement quelque lumière sur la question. Quoi qu'il en soit, il me paraît vraisemblable que les opérations magiques, reprochées à quelques-unes des sectes du gnosticisme, avaient des racines profondes dans la science antique de l'Égypte. Il est extrêmement intéressant de rechercher, dans les textes originaux, les débris de cette science vénérable. C'est là une tâche vaste et belle à laquelle les égyptologues ne failliront pas. F. Chabas.

Chalon-sur-Saône, juin 1856.

[A] M. Chabas. en m'envoyant ce travail, dont les lecteurs du *Bulletin* apprécieront facilement l'intérêt, mais dont les égyptologues seuls pourront comprendre le mérite, m'a prié d'y joindre quelques notes : il ne connaissait pas la traduction de la stèle relative à l'exorcisme de la princesse de Bachtan que j'ai publiée lors de l'exposition universelle. Cette traduction fut alors tirée, avec le texte égyptien, à un très-petit nombre d'exemplaires pour l'exposition de l'imprimerie impériale. Ce travail va bientôt reparaître dans le *Journal asiatique* avec un commentaire accompagnant la traduction interlinéaire. M. Chabas se trouve d'accord avec moi dans presque toutes les interprétations que j'ai données, même quand j'ai cru devoir m'écarter du sens proposé par M. Birch. Je ne diffère avec M. Chabas que sur quelques points de détail qui n'ont pas trait au sujet sur lequel il écrit aujourd'hui et sa traduction peut être regardée comme incontestable dans son ensemble.

[B] *Hes* signifie certainement *veau*, puisque ce mot est écrit auprès des quatre veaux sacrés dans les tableaux des temples; mais il n'y a aucune difficulté à l'appliquer aux petits d'autres quadrupèdes.

[C] *Pesahou* s'employait aussi pour *la piqûre* du scorpion.

[D] Le mot à demi brisé est reconnaissable à ses traces; il y avait [hiéroglyphe], qui se retrouve à la ligne 16 et qui, dans les textes de ce genre, désigne le venin du reptile, et métaphoriquement *la corruption* et *l'aiguillon de la mort*. Je proposerais donc à M. Chabas de traduire ce membre de phrase par : *ne permets pas que le venin s'empare de ses membres.*

[E] [hiéroglyphe], que M. Chabas interprète avec toute raison par ombre, a, en pareil cas, pour phonétique [hiéroglyphes], Chaïbi-t, le copte ϧⲎⲒⲂⲒ, umbra. (Todtenbuch, ch. 125, 17, variante des rituels du Louvre). *Rer* est bien *circuler*, la preuve se trouverait dans la variante usuelle [hiéroglyphe], où le caractère principal est un anneau.

[F] Je crois qu'il faut séparer ce groupe en deux mots et lire *en tascha;* ce membre de phrase serait alors *em kahou nev en pa hna en tescha pa er-t'er-w; dans tous les côtés de la maison et dans le voisinage de la maison entière.* (*Tescha* est le copte ⲦⲈϢⲈ, vicinus). *Pa* est la nouvelle lecture proposée et, suivant moi, très-bien prouvée par M. Brugsch pour la figure [hiéroglyphe].

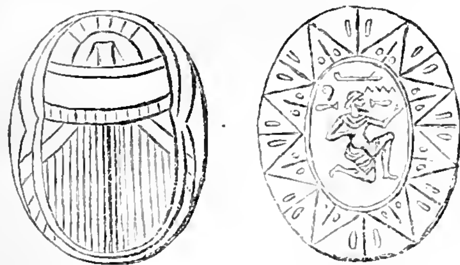
[G] Cette formule fait partie d'un nouveau chapitre intitulé : *Autre chapitre qu'on doit dire bouche à bouche et dent à dent*, etc.

Je suis convaincu, comme M. Chabas, que ces curieuses formules avaient un double but; c'étaient des talismans pendant la vie; mais, dans l'origine, elles étaient destinées à assurer l'immortalité à l'âme et au corps de l'Égyptien. Les figures sous lesquelles la mort est conjurée sont très-nombreuses, et le venin des reptiles est une des plus employées. Isis, comme la déesse de la résurrection, est l'ennemie naturelle de la mort; c'est elle dont les paroles magiques l'avaient conjurée chez Osiris. C'est une forme très-curieuse de l'antique symbolisme de l'hostilité entre la femme et le serpent. Le soleil, grand auteur de la vie de la nature, est ordinairement invoqué contre le venin de la mort; parmi les allégories auxquelles cette doctrine a donné lieu, je citerai comme très-analogue au texte signalé par M. Chabas une invocation gravée sur une magnifique stèle appartenant au prince de Metternich : elle est du règne de Nectanébo. L'âme, dans les angoisses de la mort, s'adresse au soleil sous l'emblème d'une chatte, la favorite de cet astre. Ce texte curieux, dont je compte publier la traduction, commence ainsi : « Chapitre de » l'invocation de la chatte. O soleil! viens à ta fille; un scorpion l'a piquée dans sa route. Qu'un de ses cris parvienne » jusqu'au ciel, qu'il soit entendu dans tes chemins! Le venin » a pénétré dans ses membres, il circule dans toutes ses » chairs; elle a sucé sa plaie (?) mais le venin est en elle. » Viens dans ta puissance et ta colère (?) qu'il disparaisse » devant toi, car il est entré dans tous les membres de cette » chatte..... Ma fille, ma gloire! me voici sur toi; je vais » détruire le venin qui est dans la substance de cette chatte. » Chatte, ta tête est la tête du soleil dieu des deux mondes. » Le dieu continue d'identifier ainsi les parties de la chatte avec des membres divins que le venin de la mort ne peut atteindre. C'est ainsi qu'il lui assure l'immortalité par la vie divine en détruisant l'aiguillon de la mort. Vicomte E. de Rougé.

NOTE SUR UN SCARABÉE DÉCOUVERT EN ALGÉRIE.

La découverte à Cherchel d'un monument égyptien avec légende hiéroglyphique, signalée dans le *Bulletin* par M. Greene, me remet en mémoire un scarabée qui fut, il y a deux ans, apporté au cabinet des médailles. Nous donnons en tête de cet article un dessin de ce petit monument d'après une empreinte prise à l'époque où il nous avait été donné de l'examiner. C'était un scarabée en une espèce de serpentine verte qui avait été trouvé à Cherchel avec deux autres scarabées de plus petite dimension, en matières dures, dont le style rappelait d'une manière frappante celui des pierres phé-

niciennes que fournissent maintenant en assez grand nombre les nécropoles de la Phénicie et de la Sardaigne. Malheureusement mon père ne put pas faire prendre d'empreintes de ces deux derniers scarabées, et l'on dut se borner à celui qui présentait le plus grand intérêt et dont l'aspect paraissait le plus nouveau (1).



Sous le plat du scarabée, dont nous donnons le dessin, est gravé, comme on peut le voir, un personnage agenouillé et levant la main droite en l'air, accompagné de la légende hiéroglyphique suivante . Le personnage, portant tous les caractères de la race numidique, muni d'une longue barbe pointue, vêtu d'un espèce de *subligaculum* et d'un petit manteau court jeté derrière ses épaules et visible seulement sur le devant de la poitrine, rappelle tout à fait le Jugurtha, tel qu'il est représenté sur les deniers d'argent de Sylla (2). La coiffure, la disposition de la barbe, le costume sont identiques.

Nous trouvons aussi une grande ressemblance avec la tête barbue et diadémée qu'on voit sur quelques monnaies de bronze numidiques et dans laquelle nous serions assez disposé à reconnaître simplement la tête de Melkart. Le personnage agenouillé et la légende sont entourés d'une bordure formée de chevrons.

Quoique portant une légende hiéroglyphique, le scarabée de Cherchel ne nous paraît pas égyptien. Le style n'est pas du tout celui des monuments de l'Égypte. Il est bien plutôt asiatique et rappelle celui des pierres gravées phéniciennes. La légende elle-même, quoi qu'écrite en hiéroglyphes, n'est pas égyptienne. Sa lecture est difficile à cause de l'incertitude du dernier caractère. Est-ce le signe , qui a valeur de *s* ou le signe , qui semble avoir la valeur de *t* et sert fréquemment dans le Rituel d'initiales au mot , ⲦⲞⲈⲒⲤ, *fascia?* En tous cas, le mot *anous* ou *anout* ne saurait être en aucune façon égyptien. Mais ne serait-on pas, d'après le style même de la pierre, en droit d'y chercher un mot appartenant aux langues sémitiques? La pose soumise et suppliante du personnage représenté sur notre monument, lequel me paraît être un chef numide demandant la paix (3) et faisant sa soumission, me ferait penser à la racine ענה, *oppressit, depressit, afflixit*. Nous trouvons dans cette racine les formes ענוה, *animus demissus*, et même עניה, *afflictio*. En reconnaissant un mot de cette racine, il faudrait, ce qui nous semble le plus probable, voir dans le dernier signe de la légende le *t*, , et cette inscription désignerait le chef numide agenouillé comme un vaincu venant faire sa soumission. Peut-être aussi comme le mot ענוה a le sens de *clémence* (4), faut-il y voir une exclamation mise dans la bouche du vaincu : *grâce!* On voit qu'en adoptant l'une ou l'autre des leçons que nous proposons, sous toute réserve, le sens ne varie pas beaucoup et qu'il se rapporte également bien à la représentation qu'accompagne la légende hiéroglyphique.

L'emploi d'hiéroglyphes égyptiens sur des monuments de travail phénicien n'est pas absolument sans exemples. On connaît les magnifiques ivoires trouvés à Némroud et qui font aujourd'hui partie de la collection du Musée Britannique (5). Ces ivoires, dont le style tenant à la fois de l'art de l'Égypte et de celui de l'Assyrie, indique suffisamment la provenance phénicienne et qui correspondent tout à fait à l'idée que nous pouvons nous faire des ivoires de Tyr, tant vantés dans la Bible (6), portent quelques fragments de légendes hiéroglyphiques. A côté de débris insignifiants, qui ne contiennent que des caractères isolés et dont on ne peut rien tirer, nous y voyons un cartouche complet contenant un nom de roi . Au premier abord, ce nom paraît parfaitement égyptien, ⲞⲨⲂⲚ-ⲢⲎ, *la splendeur du soleil*, nom tout à fait analogue à celui de deux anciens rois d'Égypte dont le canon de Turin nous a conservé la mention, (7). Mais en examinant plus attentivement, on est frappé de la physionomie sémitique qu'offre ce nom quand on le prononce et de sa ressemblance avec celui d'Abner. אבינר, *le père de la lumière*. Ne serait-il pas permis de conjecturer que le cartouche des ivoires de Némroud contient ce nom transcrit en hiéroglyphes de manière à lui donner une signification égyptienne? Les exemples analogues dans les transcriptions d'une langue à l'autre dans l'antiquité ne seraient pas difficiles à citer.

Mon savant ami, M. le comte Melchior de Vogüé, a publié dans *l'Athenæum* (8) un curieux monument de la collection du cabinet des médailles dont le travail est entièrement phéni-

(1) Je ne sais ce que sont devenus ces monuments. Ils appartenaient à un militaire de notre armée d'Afrique, qui les avait découverts étant en garnison à Cherchel. Peut-être sont ils encore en sa possession, car il ne voulait pas les vendre et paraissait disposé à les garder comme souvenir de son séjour en Algérie.

(2) Visconti, *Iconogr. Rom.*, pl. IV, n° 8. — Riccio, *Mon. del. fam. Rom.*, pl. XVII, n° 49.

(3) L'attitude de ce personnage est celle du Bocchus agenouillé, livrant Jugurtha captif à Sylla, et présentant un rameau d'olivier en signe de paix au questeur de Marius, tel qu'il est sur la médaille que nous venons de citer. La composition du revers de cette monnaie doit être probablement imitée du cachet de Sylla (Plutarch., *Marius*, § 10) ou plutôt du groupe élevé au Capitole par Bocchus lui-même : Βόκχος ὁ Νομὰς, σύμμαχος Ῥωμαίων ἀναγεγραμμένος, ἔθηκεν ἐν Καπετωλίῳ.... ἐν εἰκόσι χρυσαῖς Ἰουγούρθαν ἐγχειριζόμενον ὑπ' αὐτοῦ Σύλλᾳ. Idem, *ibid.* 32.

(4) Prov., XVIII, 36. Cf. Ps., XLV, 2.

(5) On trouvera la représentation de ces ivoires dans l'ouvrage de M. Layard, *the mon. of Nineveh*, pl. 89.

(6) C'est à mon père qu'on doit d'avoir découvert le premier l'origine phénicienne des ivoires de Nemroud. Le savant M. Birch les avait publiés comme égyptiens dans les *Transactions de la Société royale de littérature* (nouv. sér., t. III, *Observations on two egyptian cartouches and some other ivory ornaments, found at Nimroud*) ; mais dès l'année 1849 mon père les avait signalés à Londres comme des ivoires de Tyr. Cette opinion, qui avait d'abord rencontré de nombreux incrédules, est aujourd'hui admise par tout le monde et a été pleinement confirmée par les découvertes récentes.

(7) Lepsius, *Auswahl*, pl. V, col. IX, l. 8 et 12.

(8) *Athenæum français*, 1855, p. 111. — *Fragments d'un voyage en Orient*, p. 71-72.

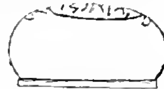
cien. Je citerai la description qu'il en donne : « Une petite » pierre rectangulaire, de 15 millimètres de longueur sur 11 » de hauteur et 3 d'épaisseur, est percée comme une amu- » lette pour recevoir un anneau ou le cordon d'un collier. Sur » les deux petites faces, de chaque côté de l'ouverture du » trou, est gravé un œil symbolique entièrement semblable à » celui des Égyptiens. Les deux autres faces latérales portent » chacune une figure de divinité vêtue d'une longue robe, » l'une avec une tête d'oiseau coiffée du schent égyptien, » l'autre avec une tête de lion cornu assyrien. Sur une des » faces principales, un roi est représenté devant une figure de » divinité dans l'attitude de l'adoration adoptée sur les monu- » ments égyptiens..... Un oiseau assez semblable au vautour » des monuments assyriens, plane derrière sa tête, et auprès » de ses pieds sont deux fleurs de papyrus..... Derrière le roi » est un cavalier coiffé d'un bonnet pointu rappelant le schent » et armé d'une lance. Sur la face opposée, trois figures » symboliques sont rangées devant le cartouche royal. La » première semble avoir une tête d'oiseau et tenir dans la » main droite une tige de plante sacrée...... La seconde » possède une tête de taureau et des ailes..... La troisième » figure est informe ; sa tête semble néanmoins être une tête » d'animal, et elle tient à la main un long sceptre à fleur » de papyrus. Quant au cartouche qui termine cette face, » c'est, à peu de chose près, un cartouche » égyptien surmonté de deux plumes d'au- » truche. »

Voici donc encore un monument incontestablement phénicien et portant un cartouche en hiéroglyphes égyptiens. Ce cartouche , qui doit se lire très-probablement *Rémai* ou *Ramai*, semble avoir été écrit de manière à faire une différence avec le cartouche égyptien bien connu qui correspond au Mœris des Grecs . Si notre conjecture relativement au nom royal des ivoires de Némroud était adoptée, on pourrait voir encore un exemple analogue sur la pierre du cabinet des médailles et rapprocher le nom que nous fournit ce nouveau cartouche du mot רם, *excelsus*, que nous trouvons employé comme nom propre à plusieurs reprises dans la Bible (9). On pourrait aussi, tout en y reconnaissant le mot רם, voir dans ce cartouche, qui se répète avec de légères variantes sur plusieurs petits monuments découverts en Phénicie, non pas un nom propre, mais un titre royal. Les rois de Tyr et ceux de Cittium portent tous sur leurs monnaies le titre de מלך רם (10). M. Melchior de Vogüé, dont j'ai dans cet article l'occasion de citer fréquemment le nom, m'a signalé un petit monument fort important à comparer avec notre cartouche, et qui est par lui-même tellement curieux, que je n'ai pu résister au désir d'en faire connaître le dessin aux lecteurs du *Bulletin*. C'est un des ivoires découverts dans le palais S. E. de Némroud, par M. Loftus, et publiés dans l'*Illustration* de Londres (11). Celui dont nous voulons parler porte un cartouche parfaitement égyptien, surmonté des deux plumes d'autruche, et dans lequel nous lisons l'inscription purement phénicienne למלך רם, *regis magni*.

(9) Job. XXII, 2 ; Ruth, IV, 19.

(10) Duc de Luynes, *Numismatique des satrapies*, pl. XIII, nos 2—4 ; pl. XIV, no 21. M. le duc de Luynes lisait מלך רש, *roi et prince*. Nous avons suivi la lecture de M. de Vogüé, qui nous paraît certaine et que nous espérons lui voir publier bientôt avec les développements nécessaires.

(11) 12 avril 1856.





Le cabinet des médailles possède encore une petite cornaline gravée provenant des fouilles de M. Pérétié dans les nécropoles de la Phénicie. Le style, la gravure de cette pierre sont purement phéniciens, et elle porte une légende hiéroglyphique, tout à fait égyptienne cette fois, qui semble contenir une espèce de devise ou de compliment à une princesse :



Don de la belle déesse à son seigneur.

Enfin, dans la curieuse collection d'objets trouvés dans la nécropole phénicienne de Tharrus, en Sardaigne, que nous avons pu voir entre les mains de M. Cara, de Cagliari, lors de son passage à Paris au mois d'octobre dernier, j'ai remarqué plusieurs bagues d'argent niellées portant sur le chaton des inscriptions hiéroglyphiques. Mais je n'en parle que pour mémoire n'ayant pas pu en prendre de copies.

Des exemples que je viens de citer, le fait de l'emploi des caractères hiéroglyphiques sur certains monuments exécutés par les artistes phéniciens me paraît ressortir d'une manière désormais incontestable. On doit même distinguer deux degrés dans cet emploi : les légendes purement égyptiennes comme sur la cornaline du Cabinet de France, les mots et les noms propres sémitiques transcrits en caractères hiéroglyphiques comme sur le scarabée de Cherchel, les ivoires de Némroud, et la pierre publiée par M. de Vogüé. Il nous sera permis de rapprocher un fait du même genre qui se produit à l'autre extrémité de l'Asie. C'est ainsi que les Japonais, à l'aide de leur syllabaire appelé *Man-yô-kana*, transcrivent quelquefois les mots de leur langue avec des caractères chinois qui, dès lors, n'ont plus de valeur idéographique, mais seulement leur valeur phonético-syllabique (12).

Quant à l'importance des faits que nous avons rassemblés dans cet article, je n'ai pas besoin de la signaler, ils parlent assez d'eux-mêmes, et l'on pourra y puiser des arguments nouveaux et irréfragables pour l'opinion qui attribue une origine hiéroglyphique égyptienne aux *formes* et non aux *valeurs* de l'alphabet phénicien, opinion émise et développée déjà en 1837 par mon père dans ses cours de la Sorbonne.

FRANÇOIS LENORMANT.

(12) Je dois ces renseignements à la complaisance de mon ami M. Léon de Rosny, qui va bientôt donner au public scientifique une grammaire et un dictionnaire de la langue japonaise.

A partir du 1er juillet, on s'abonne au BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE chez M. A. Franck, libraire-éditeur, rue de Richelieu, 67 — Un an : 15 fr. pour Paris et les départements ; 18 fr. pour l'étranger. — Pour le deuxième semestre de 1856 seulement on recevra des abonnements de six mois au prix de 7 fr. 50 c. pour la France et de 9 fr. pour l'étranger.

Le directeur-gérant, LUDOVIC LALANNE.

Paris. — Imprimé par E. THUNOT et Ce, rue Racine, 26.